

Doctorat de l'Université de Toulouse

préparé à l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Dynamiques du tissu urbain et trajectoires des petites
agglomérations depuis le Moyen Âge : approche archéologique
et morphologique en Quercy et en Rouergue

Thèse présentée et soutenue, le 24 mars 2026 par
Eric CHABANNE

Vol. 1 : synthèse

École doctorale

TESC - Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

Spécialité

Archéologie

Unité de recherche

TRACES - Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés

Thèse dirigée par

Florent HAUTEFEUILLE et Bastien LEFEBVRE

Composition du jury

M. Pierre-Yves LAFFONT, Président, Université Rennes 2

Mme Hélène NOIZET, Rapporteuse, Université Paris 8

M. Luc BOURGEOIS, Examineur, Université de Caen Normandie

M. Ézéchiél JEAN-COURRET, Examineur, Université Bordeaux Montaigne

M. Florent HAUTEFEUILLE, Directeur de thèse, Université Toulouse - Jean Jaurès

M. Bastien LEFEBVRE, Co-directeur de thèse, Université Toulouse - Jean Jaurès

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas pu aboutir sans l'investissement, le concours et le parfois le soutien de collègues, d'amis et de proches. Ces quelques lignes rendent hommage aux personnes qui m'ont accompagné et aidé, mais aussi à celles et ceux dont la présence a rendu cette période joyeuse, stimulante ou parfois simplement supportable.

Les premiers de mes remerciements vont à mes directeurs de thèse, Florent Hautefeuille et Bastien Lefebvre, pour leur accompagnement depuis les bancs des amphis, les sillons boueux de Saint-Porquier et le climat capricieux de Moissac. Merci pour leur confiance, leur aide, leurs conseils lors des nombreuses réunions qui ont permis de préparer et de mener à bien ce projet. L'ouverture de ce travail par la crise sanitaire et une première année parsemée de confinements ont fait s'exprimer chez moi une propension à l'isolement et au silence qu'il m'a été particulièrement difficile de combattre. Merci donc à Florent et Bastien pour leur compréhension et leurs encouragements à échanger davantage avec d'autres. Je n'ai pas tout réussi, mais je leur suis reconnaissant d'avoir fait de leur mieux pour m'y aider.

Merci également aux deux membres de mon comité de suivi, Ézéchiél Jean-Courret et Pierre Moret, pour leur oreille attentive et leurs conseils avisés tout au long de la thèse. Les discussions rendues obligatoires par ce dispositif ont été essentielles pour voir un aboutissement à ce travail.

Pour remonter peut-être un peu trop dans le temps – mais le détour me semble essentiel –, un merci infini à l'équipe pédagogique de la licence HAA de Toulouse et du master Monde médiévaux, qui a grandement contribué à la formation d'une passion, presque par hasard puisque déclenchée par le constat de mon inculture. Dans ce long parcours, j'ai une pensée particulièrement tendre pour Nicolas Valdeyron, professeur de Préhistoire mésolithique et champion incontesté du tamisage d'escargots, parti bien trop tôt, mais bien loin d'être oublié.

Je remercie également l'équipe TERRAE pour leur aide et leur accompagnement à la création de ce sujet de thèse, mais aussi pour leur présence bienveillante tout au long du chemin. Une attention spécifique à Nicolas Poirier, Nelly Pousthomis, Hélène Débax, Isabelle Réal, Rolland Viader, Christine Rendu, Sylvain Burri, Fernand Peloux, Carine Calastrenc, Julien Foltran et Jacques Dubois.

Du magnifique laboratoire TRACES, qui compte bien trop de Préhistorien·nes pour être un milieu respectable (c'est une blague, reposez ces cailloux tranchants), je remercie notamment Sandrine Costamagno et ses remarques souvent teintées d'une bienveillance inquiète. De même, merci aux collègues doctorantes et doctorants, dont je ne peux pas citer l'intégralité des noms mais qui se reconnaîtront sans mal.

Une incise toutefois pour exprimer ma gratitude aux membres de l'association ParenThèse Occitanie, qui ont joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de ce travail, par les journées et les séjours de rédaction organisés tout au long de l'année. Toute mon amitié va notamment à Léa Jobard (lobbyiste), à Océane Smith-Médion (*you are fake news*), et d'une manière générale à toute l'équipe et les participant·es des évènements de cette superbe association.

À l'école doctorale TESC, mes remerciements s'adressent à l'équipe d'encadrement, notamment Martine Joly et Francine Soncourt, pour ces deux années de mandat, mais aussi à mes collègues représentant·es : Camille François, Lorine Maretz, Louise Derbord, Christelle Dancette, Anaïs De Roux, Estelle Tzotzis, Florian Vigroux et nos tuileuses Margaux Lemaire et Audrey-Caroline Michielon. Ces deux années de mandat ont été aussi passionnantes que formatrices, et vivre cette aventure avec vous a été un grand honneur.

Aux Presses universitaires du Midi, où j'ai eu la chance de siéger pendant deux ans comme élu des doctorant·es, merci (encore) à Philippe Chométy, à Corinne Marquis et à toute l'équipe, pour leur accueil dans ce refuge pétri de respect et de bienveillance.

Et d'une manière générale, je remercie les personnes qui font tourner l'écosystème universitaire, dans les bureaux, dans l'administration des UFR, des laboratoires et autres structures, qui sont trop souvent une variable d'ajustement des politiques publiques, comme des changements d'humeur des membres de la communauté universitaire.

Maintenant, au risque de surprendre, je rappellerai qu'il existe aussi des personnes en dehors de l'université. Je pense aux équipes du SRA : Valérie Salle et Zénaïde Lecat en particulier, pour leurs conseils scientifiques et, professionnels, ainsi que Pierre Chalard et Delphine Barthe. Au service de l'Inventaire du patrimoine, Maurice Scellès pour sa guidance il y a quelques années déjà, Anaïs Comet qui a pris le temps de m'aider à réfléchir sur ce sujet à l'origine, et de l'antenne du PMQ : Sandrine Pradier, Carole Stadnicki, Léa Gérardin-Macario et Sandrine Ruefly, pour leur lecture érudite du bâti quercynois et les discussions autour d'un café. Mes remerciements vont aussi aux services des archives départementales de Montauban et de Rodez et aux mairies de Villefranche et Caylus pour l'accueil, la transmission des inventaires et des documents. Enfin, merci à Pierre Garrigou Grandchamp pour le partage d'une part infime de sa connaissance encyclopédique, pour les échanges de mails, les conseils et les photographies.

Merci également aux habitant·es, propriétaires ou occupant·es des lieux que j'ai parcourus pour ce travail. Jean et Martin Brewer, thanks for having me in your home. Needless to say I am not crossed with you for laughing at my dwarvish digging skills. Merci à Vincent Cousi, qui a toujours suivi les travaux réalisés sur Caylus, de même que Valérie et Franck Gabrot pour leur accueil et la visite du château.

Une pensée également pour l'équipe de l'association Zero Waste Toulouse : Anne-Fleur, Lilas, Claire et tout le monde. Après tout, étudier l'histoire par ses poubelles et lutter pour la réduction des déchets et gaspillages sont bien les deux faces d'une même pièce.

Pour leur soutien malgré la distance, ma famille : Christine, Céline, Mireille, Manu, Marc, les cousins, et Franck tout-de-même, qui n'aura pas vu la fin de ce voyage. Et mes amis, sans ordre hiérarchique : Alex, Claire, Gautier, Jérémy, Anaïs, Angélique, Gilbert, John, Baptiste, Yoan, Joris, Clément, Marine, Anne, Lore, William, Sarah, Mathieu, Camille, Chris³, Nathalie, Cléa, Anaïk, Thibaut, Gaëlle, Pierre, Mathilde, Damien, pour leur curiosité, les verres de vin, les discussions, les week-ends, les jeux de société et parfois juste les nouvelles annuelles.

Toujours un merci infini à David, Roger, Richard, Nick et Syd évidemment, qui m'accompagnent depuis si longtemps.

Enfin, parce que la thèse a été à la fois une formidable aventure et un chemin de croix, merci à Billie de m'avoir rappelé quotidiennement l'importance de se lever tôt, par ses miaulements incessants et son haleine fétide. Et merci Aurélie, ma Merveille, qui m'a écouté pester, raconter trop longuement des anecdotes ou geindre de mon inutilité pendant les cinq années de ce travail. Ton soutien, ton humour, tes remarques fines et pertinentes – quoi que tu en dises – et ton amour sont contenus dans ces pages. Je ne peux pas te co-créditer, mais je m'engage à m'occuper du carton contenant ces trois volumes quand nous déménagerons. Tes épaules ont déjà suffisamment porté cette thèse. Merci à toi.



ABRÉVIATIONS

AC : Archives communales
 AD : Archives départementales
 AMM : Archéologie du Midi Médiéval (revue)
 AN : Archives nationales
 BAM : Bulletin Archéologique de Montauban (revue)
 BM : Bulletin Monumental (revue)
 BUCEMA : Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (revue)
 BN : Bibliothèque Nationale
 BNF : Bibliothèque Nationale de France
 BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
 BSAVBR : Bulletin de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue (revue)
 CAF : Congrès Archéologique de France
 CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
 CESCUM : Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale
 CNAU : Centre National d'Archéologie Urbaine
 CRMH : Conservation Régionale des Monuments Historiques (parfois désigné par MH)
 CTHS : Comité de Travaux Historiques et Scientifiques
 DEA : Diplôme d'Études Approfondies
 DES : Diplôme d'Études Supérieures
 DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
 EPHE : École Pratique des Hautes Études
 HGL : Histoire Générale de Languedoc
 IGN : Institut Géographique National
 INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
 LiDAR : *Light Detection And Ranging*
 MNT : Modèle Numérique de Terrain
 MSAVBR : Mémoires de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue (revue)
 MSH : Maison des Sciences de l'Homme
 PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
 PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
 PUC : Presses Universitaires de Caen
 PUD : Presses Universitaires de Dijon
 PUF : Presses Universitaires de France
 PUFC : Presses Universitaires de Franche-Comté

PUFR : Presses Universitaires François-Rabelais
 PUG : Presses Universitaires de Grenoble
 PUM : Presses Universitaires du Mirail/Midi
 PUP : Presses Universitaires de Perpignan
 PUR : Presses Universitaires de Rennes
 PUV : Presses Universitaires de Vincennes
 RACF : Revue Archéologique du Centre de la France (revue)
 RAMF : Revue Archéologique du Midi de la France (revue)
 SAMF : Société Archéologique du Midi de la France
 SATG : Société Archéologique de Tarn-et-Garonne
 SAVBR : Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue
 SAVSA : Société des Amis du Vieux Saint-Antonin
 SDA : Service Départemental d'Archéologie
 SFA : Société Française d'Archéologie
 SHMESP : Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public
 SHDB : Société pour l'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays Bourguignons comtois
 et romands
 SRA : Service Régional de l'Archéologie
 UBM : Université Bordeaux Montaigne
 UBP : Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
 UFR : Université François Rabelais, Tours
 ULL2 : Université Lumière Lyon 2
 URCA : Université de Reims Champagne-Ardenne
 UT2J : Université Toulouse - Jean Jaurès
 UTM : Université Toulouse - le Mirail (aujourd'hui UT2J)
 ZPPA : Zone de Présomption de Prescription Archéologique

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Structure du manuscrit

Ce travail s'articule en trois volumes distincts. Le premier volume présente le texte de synthèse, dans lequel les figures et les tableaux sont directement insérés et désignés selon une nomenclature et une numérotation continue. Des renvois entre les chapitres sont également présents dans le texte, entre parenthèses, sous la forme suivante : (*cf.* Partie 1, 1.1.1). Ces renvois internes au volume 1 sont interactifs dans la version numérique, pour permettre une meilleure navigation dans le fichier. Le deuxième volume contient le texte des monographies et fonctionne en relation avec le troisième volume, qui comporte les figures correspondantes. Cette séparation est pensée pour permettre des renvois respectifs au texte ou aux figures des monographies, sans alourdir ces renvois avec des mentions de pages. À l'intérieur de ces volumes, les monographies sont numérotées par des chiffres romains qui se retrouvent en préfixe des renvois, placés en notes de bas de page pour augmenter la fluidité du texte¹.

À noter que ce travail de recherche et de rédaction ne présente aucun contenu généré par le biais d'un LLM (*Large Language Model*).

Financement

Cette thèse a été réalisée grâce à l'obtention d'un contrat doctoral attribué par l'Université Toulouse - Jean Jaurès. Ce revenu a permis de financer les trois premières années de travail. Les deux années suivantes ont été financées principalement grâce à l'ARE et à des contrats ponctuels d'archéologie préventive.

Externalités négatives

La présente recherche a fait l'objet d'un soin particulier visant à en limiter les externalités négatives environnementales. Cette démarche s'inscrit dans un processus de réduction des émissions engagé par le laboratoire TRACES, considérant que la recherche archéologique doit prendre sa part de l'effort collectif. Un chiffrage exhaustif de ces externalités nécessiterait la mise à disposition d'outils dédiés qui n'existent pas encore. La proposition ci-dessous résulte d'une synthèse approximative, et a surtout pour objet de visibiliser la contribution de cette thèse au dérèglement climatique.

Les types de contributions retenus concernent uniquement les déplacements motorisés (voiture, avion, train, métro) et les usages numériques, qui sont les deux principaux postes

¹ Par exemple : Vol. 2, I.1.1 ; Vol. 3, Fig. I-1.

d'émissions de ce travail. Les méthodes de calcul utilisées s'appuient sur les outils mis à disposition par les agences publiques. En l'occurrence, elles n'intègrent pas le recours à une solution de stockage cloud engagée, hébergée en Suisse, alimentée en énergies renouvelables et intégrée à un réseau de chaleur. Mais nous considérons que la surestimation de la part numérique est certainement compensée par la sous-estimation de la part de l'avion, le simulateur de l'ADEME privilégiant des hypothèses basses pour ce moyen de transport.

Poste		Quantité/détail	Contribution (kg eCO ₂)
Transports ²	Voiture	~ 2 250 kilomètres (missions)	490
	Métro	~ 3 000 kilomètres (domicile-travail)	13
	Train	~ 100 kilomètres (TER) et 1000 km (TGV) (missions)	6
	Avion	~ 912 kilomètres (mission, EAA Rome)	337
Numérique ³	Hardware	Ordinateur de bureau	334
	Stockage cloud	~ 750 Go	157
	Usages web, mails	Visioconférences et mails	4
Total			1 341 (268,2 annuels)

On constate une contribution de 1,3 t eCO₂, ce qui correspond à 13 % des émissions annuelles moyennes d'une personne résidant en France⁴. Ramenée à un décompte annuel, cette valeur est d'environ 270 kg eCO₂ ont été émis (2,7 %). Ce résultat n'est ni catastrophique, ni négligeable. Mais il existe assurément une courbe de progression, individuelle et collective, qu'il nous semble nécessaire d'encourager par cette courte présentation. Des pistes de réduction de ces émissions peuvent être proposées, comme le recours au covoiturage ou au train pour les missions de terrain et au train plutôt que l'avion pour les conférences. Ces pistes sont en cours de discussion au sein du laboratoire TRACES, par le moyen d'une commission consultative dédiée.

² Calcul réalisé à partir des chiffres ADEME : <https://impactco2.fr/outils/transport>, le 22 novembre 2025.

³ Calcul réalisé à partir des chiffres INR : <https://myimpact.isit-europe.org/fr/>, le 22 novembre 2025.

⁴ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/emissions-de-gaz-effet-de-serre-et-empreinte-carbone-de-la-france-une-baisse-significative-en-2023>. Consulté le 22 novembre 2025

SOMMAIRE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES	7
SOMMAIRE	9
INTRODUCTION	13
PARTIE 1. CADRE, POSITIONS THÉORIQUES, CORPUS, SOURCES ET MÉTHODES	17
1. Cadre théorique : historiographie et définitions.....	19
1.1. Les petites agglomérations : des réalités plurielles	19
1.2. La morphologie urbaine : paradigme et outils	41
1.3. La dynamique et la trajectoire	50
2. Sélection du corpus d'étude	57
2.1. Un terrain d'étude entre Quercy et Rouergue	57
2.2. Des agglomérations de profils diversifiés	59
2.3. Un corpus restreint pour viser la précision.....	61
3. Sources et données de la recherche.....	63
3.1. Un substrat : les données géographiques et géologiques	63
3.2. Les sources archéologiques et matérielles	65
3.3. Les sources planimétriques	70
3.4. Les sources écrites	78
3.5. Les sources iconographiques	84
4. Méthodes.....	87
4.1. L'acquisition et la préparation du cadastre du XIX ^e siècle pour l'analyse morphologique...	87
4.2. L'approche par le tissu urbain	90
4.3. L'approche par unités de plans	99
4.4. L'analyse des rythmes et trajectoires	101
PARTIE 2. DES PETITES AGGLOMÉRATIONS ENTRE QUERCY ET ROUERQUE	109
1. Le contexte géohistorique local	111
1.1. Un paysage de causses, de gorges et de plaines alluviales	111
1.2. La constitution du cadre administratif de l'Antiquité au haut Moyen Âge : de la <i>civitas</i> au <i>pagus</i> (V ^e -X ^e siècles).....	113
1.3. La densification des réseaux castraux et ecclésiaux (XI ^e -XII ^e siècles).....	116

1.4. La centralisation politique, l'affirmation des pouvoirs urbains et le développement économique (XII ^e -début XIV ^e siècle)	118
1.5. Un territoire sous la pression de l'insécurité (fin XIV ^e -début XVII ^e siècle)	121
1.6. Les guerres européennes, la réforme catholique et le lent recul de l'insécurité (XVII ^e siècle)	124
1.7. La transition vers les communes actuelles (XVIII ^e -XX ^e siècle)	125
2. Les six cas d'étude	129
2.1. Najac	129
2.2. Villeneuve d'Aveyron.....	137
2.3. Villefranche-de-Rouergue	143
2.4. Caylus	151
2.5. Nègrepelisse	157
2.6. Septfonds	162
PARTIE 3. CONFIGURATIONS ET DYNAMIQUES MORPHOLOGIQUES DES TISSUS URBAINS	167
1. La fixation du tissu urbain : fondations, acteurs et processus.....	169
1.1. Fonder ou étendre, des processus comparables.....	169
1.2. Implanter l'agglomération	170
1.3. Des points de fixation aux formes urbaines	176
Les acteurs de la fondation urbaine	182
2. Formes et modification des trames urbaines.....	189
2.1. Développement et transformations de la trame	189
2.2. Interactions et interférences entre la trame et le tissu urbain	199
2.3. Rues, places et activités urbaines.....	203
3. Dynamiques des parcellaires.....	207
3.1. De l'îlot au découpage parcellaire : configurations et paramètres, d'après les plans cadastraux du XIX ^e siècle	207
3.2. Régularité des parcellaire, concertation et absence de concertation	218
3.3. La transformation des parcellaires : fusions, réallocations, effacements	227
4. La composante bâtie des tissus urbains	235
4.1. Le domaine construit par rapport au tissu urbain.....	235
4.2. Constructions du pouvoir laïc.....	240
4.3. Édifices religieux et espaces funéraires	250
4.4. Lieux d'assistance, de soin et de transmission du savoir	258
4.5. Les équipements collectifs	264
4.6. Les formes de l'habitat	270
4.7. Défense urbaine et dispositifs fortifiés	285
Bilan : configurations et dynamiques morphologiques.....	299

PARTIE 4. RYTHMES ET TRAJECTOIRES DES PETITES AGGLOMÉRATIONS .. 301

1. Rythmes et temporalités.....	303
1.1. L'asynchronie des composantes du tissu urbain	303
1.2. Les variations de rythme et de dynamisme des agglomérations	309
1.3. L'interaction à l'échelle du réseau d'agglomérations	312
2. Les trajectoires des petites agglomérations, des trajectoires de villes ?.....	315
2.1. Six trajectoires entre unicité et singularité	315
2.2. Modèles théoriques et épisodes urbains	319
2.3. Une convergence médiévale et moderne du modèle urbain ?	329
2.4. Chronologie des épisodes urbains et implication rythmiques	331
Bilan : rythmes et trajectoires des petites agglomérations	333
CONCLUSION	335
RÉFÉRENCES	339
Sources éditées	339
Sources planimétriques.....	340
Archives nationales (AN).....	340
Bibliothèque nationale de France (BNF)	340
Archives départementales de l'Aude (AD 11)	340
Archives départementales de l'Aveyron (AD 12)	341
Archives départementales de l'Hérault (AD 34)	341
Archives départementales de Tarn-et-Garonne (AD 82)	341
Archives communales	341
Sources manuscrites	342
Archives nationales (AN).....	342
Archives départementales de l'Aveyron (AD 12)	342
Archives départementales de Tarn-et-Garonne (AD 82)	342
Rapports conservés au service régional de l'archéologie	342
Bibliographie.....	343
LISTE DES TABLEAUX.....	373
LISTE DES FIGURES	375

INTRODUCTION

Des « gens simples et rustiques », qui sont « en petit nombre et n'ont encore ni grandes ressources ni industrie »⁵, c'est ainsi que les commissaires de Charles IV désignaient les habitants de Caylus, dans un arrêt préalable à la confirmation de leurs privilèges rendu le 8 mars 1327. Une mésestimation manifeste de l'importance et du rayonnement de Caylus à cette époque, dont la date symbolique aujourd'hui peut prêter à sourire. Ce mépris pour une petite agglomération rurale éloignée de la capitale n'est pas anodin, et résonne avec la manière dont ces localités sont considérées aujourd'hui par les pouvoirs publics, mais aussi parfois par la recherche.

De nos jours, l'urbain est l'un des modes d'appropriation de l'espace les plus répandus. En effet, plus de 55 % de la population mondiale vivait en ville en 2018, une tendance qui est encore en forte augmentation⁶. La situation française sert d'exemple d'autant plus édifiant, puisque cette proportion s'élève quasiment à 80 % en 2017 avec une tendance également à la hausse, bien que moins rapide⁷. Mais cette réalité tend à masquer les structures d'habitat qui ont prévalu jusqu'au XIX^e siècle. Au cours du second Moyen Âge (XII^e-XV^e siècles), le poids politique et économique des petites agglomérations a connu un apogée dont la chronologie et les spécificités ont fait l'objet d'une quantité considérable de travaux historiques et archéologiques. Mais ces travaux ont participé à la formation d'une croyance selon laquelle il y aurait eu d'un côté les mondes urbains et de l'autre côté les villages et les localités rurales. Cette séparation, opérée par des critères arbitraires, ignore le fonctionnement systémique des dynamiques d'occupation du territoire, qui nécessite – selon nous – de considérer la petite agglomération comme une expression simplifiée du phénomène urbain. Nous nous attachons ici aux petites agglomérations que nous définissons comme des villes miniatures, moins complexes que les grands centres urbains, mais dont l'étude doit être réalisée avec les mêmes outils et selon les mêmes prismes d'analyse. L'archéologie urbaine ne peut donc pas éluder cette question, et il suffit de fouiller pour s'en convaincre : le sous-sol de ces localités présente souvent une forte stratification dont la lecture nécessite une réelle expérience des contextes urbains.

Mais revenons à Caylus pour quelques lignes. Cette petite agglomération a fait l'objet, il y a plus de cinq ans déjà, d'un travail de master dont l'objectif était une reprise de l'étude des

⁵ « *gentes simples et rurales (...) pauci socii et, ut dicitur, nondum locupletes* », AC Caylus, AA 2.

⁶ T. Wahba, N. Sameh, A. Wellenstein *et al.*, *Demographic Trends and Urbanization*, Washington, D.C. : World Bank Group, 2021.

⁷ V. Costemalle, « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines », *INSEE focus*, 210, 2020. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684#consulter>. Consulté le 19 septembre 2023.

transformations de son tissu urbain depuis le Moyen Âge⁸. L'existence d'un socle documentaire stable, constitué notamment par un important travail d'inventaire réalisé dans les années 1980⁹, a permis la proposition d'une lecture plus fine des dynamiques morphologiques entre l'échelle du bâtiment et celle de l'agglomération. L'aller-retour nécessaire à la compréhension et à la mise en contexte des observations réalisées a fait naître dans notre esprit une curiosité particulièrement centrée sur ces interrelations entre les composantes du tissu urbain, l'agglomération dans son ensemble et évidemment la société urbaine qui a œuvré à ces transformations. À l'issue de ce travail, dont la conclusion était marquée par une difficile mise en perspective, la constitution d'un corpus d'agglomérations s'est imposée assez naturellement.

La sélection du cadre géographique a découlé d'une forme d'opportunisme : le Bas-Quercy, où se trouve Caylus, et le secteur voisin du Bas-Rouergue se composent de plusieurs pôles d'agglomération qui ont eu une importance politique et économique réelle au Moyen Âge. Mais aucune de ces localités n'est devenue une ville moyenne ou grande. Les petites agglomérations de ce secteur sont de dimensions assez diverses aujourd'hui : certaines sont aujourd'hui des villages (Puylaroque, Caylus, Najac) et d'autres sont aujourd'hui de petites villes (Villefranche-de-Rouergue, Caussade). L'échantillon représenté sur ce territoire est donc utile pour opérer des comparaisons (*cf.* Partie 1, 2).

Le cadrage temporel a été décidé par rapport à la temporalité du développement de ces agglomérations. L'approche morphologique, dont nous détaillerons plus bas les concepts directeurs et la méthode, exige *a minima* une réflexion depuis la réalisation des plans utilisés pour l'analyse. Cela signifie que le XIX^e siècle, période de réalisation du cadastre napoléonien, doit être inclus dans l'étude régressive. De même, la profondeur du retour dans le temps a été fixée en fonction de leur période de fondation. D'une manière générale, nous avons choisi d'étudier des agglomérations qui ont existé *a maxima* depuis le XI^e siècle, en nous autorisant des détours par le haut Moyen Âge, pour comprendre les antécédents des territoires d'implantation. C'est donc une étude sur le temps long (V^e-XX^e siècle) mais dont la réflexion est plus dense sur la seconde moitié du Moyen Âge (XI^e-XV^e siècle) et l'Époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle).

Ce travail cherche alors à observer les évolutions des interactions et des interrelations entre l'espace urbain, le milieu et la communauté d'habitants. Par une approche orientée sur le tissu urbain, il s'agit de déterminer les facteurs et les modalités de formation et de transformation de la voirie, du parcellaire et du bâti, de manière isolée dans un premier temps, puis les uns par rapport

⁸ É. Chabanne, *Architecture et évolutions du tissu urbain à Caylus (82) du Moyen Âge à nos jours*, mémoire de master 1 réalisé sous la direction de Bastien Lefebvre, UT2J, Toulouse, 2019 ; É. Chabanne, *Architecture et urbanisme à Caylus : formation et transformations du quartier de la Salège depuis le Moyen Âge*, mémoire de master 2 réalisé sous la direction de Bastien Lefebvre, UT2J, Toulouse, 2020.

⁹ B. Loncan, A. Bongiu, M. Éclache *et al.*, *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne : le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*, Paris : Imprimerie nationale, 1993.

aux autres et enfin selon les contraintes naturelles (relief, hydrographie). L'étude nécessite alors un travail à plusieurs échelles.

À l'échelle du secteur d'agglomération, l'analyse des dynamiques de chaque composante du tissu urbain doit permettre d'identifier des manières de modeler l'espace. Celles-ci peuvent avoir résulté d'une décision collective ou concertée (lotissement), mais elles peuvent aussi s'expliquer par une forme non dirigée d'aménagement, produit de la superposition de changements dans le temps. Il s'agit également de chercher à comprendre le fonctionnement de cet espace, la part du domaine construit et la part du non-bâti, la transformation éventuelle de l'espace collectif et la redéfinition récurrente de l'espace privé.

À l'échelle de l'agglomération, l'étude repose sur un prisme à la fois spatial, temporel et fonctionnel. L'ambition de ce travail est alors d'identifier et de tenter d'expliquer les dynamiques morphologiques (expansion, rétraction, densification, dédensification), les évolutions rythmiques (accélération, ralentissement, stabilité de l'aménagement urbain), et les changements fonctionnels (déplacement d'une institution, multiplication des lieux de culte). Il est également question des acteurs de ces dynamiques, qu'ils soient intervenus pour la fondation de l'agglomération, pour l'aménagement d'une extension ou encore qu'ils aient été responsables du ralentissement de la dynamique.

Enfin, à l'échelle interurbaine, deux principales questions guident cette étude. D'une part, il s'agit de s'interroger sur les interactions, les concurrences et les processus d'entraînement qui ont pu exister entre des agglomérations situées à proximité les unes des autres, et dont les instances représentatives entretenaient des relations régulières. D'autre part, il paraît nécessaire de développer une réflexion sur la notion de trajectoire urbaine, de manière à comprendre ce qui a pu faire la spécificité des petites agglomérations, mais aussi ce qui les rattache à la trajectoire urbaine générale.

Pour cette enquête, nous avons fait le choix de recourir à la fois à l'analyse morphologique et à l'étude des vestiges archéologiques découverts en fouille ou encore visibles en élévation. Par la compilation de données localisées issues des travaux d'archéologues, de la recherche universitaire, mais aussi produites par les services de l'Inventaire du patrimoine et des Monuments historiques, l'établissement d'une chronologie d'aménagements repérés par l'analyse morphologique permet une restitution des transformations urbaines à l'échelle de l'agglomération. La démarche morphologique est alors appliquée à la fois sur les fondements de l'approche par unités de plans et selon certaines méthodes développées en archéogéographie. Ces données sont insérées dans un cadre historique déjà bien étudié dans le Midi quercynois et rouergat, mais parfois complétées par l'étude de sources écrites normatives et fiscales.

Le présent manuscrit est présenté en quatre parties divisées en douze chapitres.

La première partie se compose de quatre chapitres dédiés respectivement à la présentation du cadre théorique, du corpus d'étude, des sources et des méthodes utilisées. Elle a été construite pour présenter ces thématiques avec la plus grande transparence possible.

En deuxième partie, le contexte géographique et historique de la région étudiée, théâtre de nombreuses restructurations administratives depuis la fin de l'Antiquité, constitue le premier chapitre. Celui-ci est suivi d'une remise en contexte des dynamiques morphologiques de chacune des six agglomérations étudiées, proposant notamment une présentation des principales thématiques et spécificités observées à l'issue des études monographiques.

La troisième partie comporte l'analyse des configurations et dynamiques morphologiques des agglomérations étudiées. En premier lieu, un chapitre discutant de la fondation et du point d'insertion du tissu urbain permet de réfléchir à ce moment d'initiation du processus de formation urbaine. Celui-ci est suivi par trois chapitres étudiant respectivement la formation et les transformations des trames urbaines, les dynamiques des parcellaires et l'organisation et la modification du bâti.

Enfin, une quatrième et dernière partie constitue une discussion sur les thématiques des rythmes et des trajectoires urbaines. Elle reprend dans un premier temps la succession des trois principales échelles utilisées (composantes du tissu urbain, agglomération, réseau d'agglomérations) pour discuter de leurs rythmes propres. Dans un second temps, une mise en perspective des trajectoires urbaines est proposée à partir de l'approche chrono-chorématique, pour comprendre de quelle manière les trajectoires observées peuvent être spécifiques aux petites agglomérations, et dans quelle mesure elles se rapprochent ou s'éloignent des trajectoires des grandes villes françaises.

PARTIE 1. CADRE, POSITIONS THÉORIQUES, CORPUS, SOURCES ET MÉTHODES

Cette première partie est organisée en quatre chapitres, dont l'objectif est de présenter les enjeux de cette étude et le chemin employé pour les analyser. Le premier chapitre vise à poser un cadre théorique et historiographique en définissant le point de vue et la terminologie adoptés. Le deuxième chapitre détaille la démarche de sélection des cas d'étude. Le troisième propose un état des données mobilisées, des sources écrites aux résultats d'opérations archéologiques, de manière à exposer les méthodes choisies. Cette question est abordée dans un quatrième chapitre, pensé pour centraliser l'ensemble des outils et des approches utilisés dans ce travail.

1. CADRE THÉORIQUE : HISTORIOGRAPHIE ET DÉFINITIONS

La connaissance des petites agglomérations médiévales s'est construite au travers de courants de pensée divers qui ont proposé des classifications par plusieurs prismes d'analyse. La définition et l'historiographie des concepts constitue un passage essentiel à l'étude de ces phénomènes, pour identifier les vides de la recherche et les faiblesses du corpus scientifique actuel. Dans ce chapitre, il s'agit donc de s'intéresser à la notion de petite agglomération, des réalités qu'elle recouvre, pour comprendre les enjeux et permettre le positionnement de ce travail. Dans un second temps, nous reviendrons sur la manière dont l'approche morphologique a longtemps accompagné l'analyse spécifique de ces localités et les raisons de sa pertinence, encore aujourd'hui. Enfin, nous interrogerons les notions de dynamique et de trajectoire, pour déterminer des axes de réflexion utiles à l'étude et à la mise en perspective des petites agglomérations.

1.1. Les petites agglomérations : des réalités plurielles

1.1.1. Précision préalable : le choix du terme de « petite agglomération »

La désignation des habitats agglomérés par les termes de hameau, de ville, de bourg ou de village relève de traditions plus que de conventions réellement arrêtées. Cela s'explique par le fait que l'habitat aggloméré connaît des expressions différentes selon les contextes spatio-culturels et chrono-culturels. En effet, ce qu'on pouvait désigner comme une ville au XIII^e siècle dans Midi de la France ne correspond pas à ce qui est accepté sous ce terme aujourd'hui, de même que les États ont tous défini leurs propres conventions sur ce point. À ce titre, la notion d'habitat aggloméré renvoie à une certaine diversité de réalités qui s'expriment par une gradation démographique et fonctionnelle, mais aussi par une complexification des structures sociales à l'œuvre dans l'organisation politique, les réseaux économiques et l'encadrement religieux des populations. C'est cette gradation qui est à l'origine de la distinction entre un simple site et une agglomération, entre un village et un hameau ou entre un bourg et une ville.

Dans la grande famille des sciences historiques, nombreux sont ceux qui ont préféré un terme à un autre. Une importante dynamique de recherche a d'ailleurs dominé un pan entier de la médiévistique au cours du dernier tiers du XX^e siècle autour du thème du village. On peut ainsi citer de très nombreux travaux de Jean Chapelot et Robert Fossier¹⁰, d'Élisabeth Zadora-Rio¹¹ ou

¹⁰ J. Chapelot et R. Fossier, *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris : Hachette, 1980.

¹¹ É. Zadora-Rio, « Le village des historiens et le village des archéologues », dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 145-153.

encore de Monique Bourin¹² sur ce phénomène, dont une branche qui a notamment porté sur la question spécifique des villages désertés¹³. La question des bourgs a fait l'objet d'une dynamique plus récente, dans un premier temps centrée sur leur origine, avec les bourgs castraux¹⁴ et monastiques¹⁵, et encore plus récemment autour de leur fonction économique dans les travaux de Judicaël Petrowiste¹⁶. Enfin, la question des petites villes est également évoquée depuis les années 1980, à la suite d'un colloque organisé en 1985 par Jean-Pierre Poussou et Philippe Loupès¹⁷, qui a été suivi d'un certain nombre d'études, dont les deux ouvrages de Luc Bourgeois dédiés aux petites villes du Haut-Poitou¹⁸. Mais en parcourant ces études, on constate que les agglomérations traitées ne présentent pas tant de différences de dimensions ou de complexité de leur tissu urbain. Elles se trouvent à l'intersection entre le rural et l'urbain, qui sont des qualificatifs plutôt que des catégories. En effet, comme aujourd'hui, les mondes médiévaux occidentaux n'étaient pas polarisés entre ces deux extrêmes. Ils se composaient de toutes les teintes d'un dégradé d'urbain et de rural, sur lesquelles les chercheurs et chercheuses ont décidé de placer des seuils pour définir ce qu'est la ville, le bourg ou le village.

Ce travail doctoral entend traiter spécifiquement des phénomènes urbains dans cette diversité : des habitats groupés de taille intermédiaire, parfois trop petits pour être de véritables villes, souvent trop grands pour être des hameaux ou des villages. Quel mot choisir alors pour désigner ces localités qui présentent sans nul doute des caractères urbains bien affirmés ?

Il peut paraître intéressant de faire un détour par le travail des antiquisants, qui utilisent le terme « d'agglomération secondaire » pour désigner « toutes les formes d'habitats intercalaires entre la ferme ou la *villa* et la capitale de cité »¹⁹. Employé depuis les années 1980 comme un phénomène à part entière, il a notamment fait l'objet d'une table-ronde il y a une vingtaine d'années au cours de laquelle Philippe Leveau et Pierre Garmy ont proposé un retour sur l'histoire de son usage, assorti de réflexions sémantiques²⁰. Mais si le terme permet effectivement de saisir une forme de hiérarchie entre les agglomérations, il induit une binarité stricte. Certaines localités seraient à inclure

¹² M. Bourin, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité, Xe-XIV^e siècle*, Paris : L'Harmattan, 1987.

¹³ F. Braudel, *Villages désertés et histoire économique : XI^e-XVIII^e siècle*, Paris : EPHE, 1965 ; G. Démians d'Archimbaud, *Rougiers (Var) : village médiéval déserté*, Paris : Ministère de la culture et de la communication, Direction du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, Imprimerie nationale, 1987.

¹⁴ A. Debord, « Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du Xe au XVIII^e siècle*, C. Higounet (éd.), 1^{ères} journées internationales d'histoire de Flaran, 20-22 septembre 1979, Toulouse : PUM, 1980, p. 57-73.

¹⁵ N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier : morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, UTM, Toulouse, 2002.

¹⁶ J. Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XI^e milieu du XIV^e siècle)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Mireille Mousnier, UTM, Toulouse, 2007.

¹⁷ J.-P. Poussou et P. Loupès, *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Éditions du CNRS, 1987.

¹⁸ L. Bourgeois, *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments. Volume 1. Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars*, Chauvigny : Association des publications chauvinoises, 2000 ; L. Bourgeois, *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments. Volume 2. Angles-sur-l'Anglin, Argenton-Château, Charroux, Melle, Parthenay, Rom*, Chauvigny : Association des publications chauvinoises, 2005.

¹⁹ P. Garmy, « Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques », *RACF*, 42, 2012, p. 183.

²⁰ P. Leveau, « *Vicus*, "agglomération secondaire". Des mots différents pour une même entité ? », *RACF*, 42, 2012, p. 165-175 ; P. Garmy, « Les mots et la chose », *op. cit.*

dans le réseau primaire (les capitales de cités) et d'autres seraient liées au réseau secondaire, occultant les nombreuses nuances qui existent dans chaque catégorie. Des travaux plus récents proposent également le terme « d'unité de peuplement »²¹ qui présente l'avantage de sa neutralité.

On trouve d'ailleurs un parallèle, dans le domaine de la médiévistique, avec le terme « d'habitat rural » qui a été préféré au « village » depuis le développement de l'archéologie préventive²². Ce lissage sémantique a fait l'objet de vives réactions ces dernières années, notamment par Édith Peytremann, qui considère que l'usage du terme « village » a un intérêt certain, puisqu'il désigne, pour le premier Moyen Âge, un lieu de « rapprochement des morts et des vivants, [d']apparition progressive [du] culte chrétien associé aux habitations »²³.

Cependant, ce travail ayant davantage pour objet de se focaliser sur des phénomènes de rationalisation de l'espace dans l'objectif de création d'un commun dit « urbain », il semble pertinent de le construire autour du terme de « **petite agglomération** », qui peut à la fois désigner une petite ville ou un grand village. Ce terme exclut ici seulement les villes dites moyennes²⁴ et grandes, ainsi que les simples hameaux, mais regroupe des villages, des bourgs et des petites villes²⁵.

1.1.2. Historiographie des petites agglomérations

L'historiographie des petites agglomérations s'inscrit dans une longue tradition qui trouve ses origines dans les mouvements savants de la fin de l'Époque moderne et du début de l'Époque contemporaine. Ce thème de recherche est ainsi passé par plusieurs phases qui ont façonné un corpus bibliographique hétérogène, mais qui ont aussi permis des remises en question successives.

1.1.2.1. Des monographies d'érudits aux premières études patrimoniales (XVIII^e-XIX^e siècles)

Dès le XVIII^e et le XIX^e siècle, des érudits se sont appuyés sur la transcription d'importants corpus de sources pour réaliser un certain nombre de monographies d'agglomérations. Le choix des sites étudiés se faisait alors en fonction de leurs propres préférences, mais aussi d'une implantation territoriale qui leur offrait une proximité avec les sources écrites. Pour prendre un exemple local, l'avocat Étienne Cabrol, vivant à Villefranche-de-Rouergue au XVIII^e siècle, a produit un recueil commenté des sources consulaires de la localité qui a ensuite été publié par le conseil municipal en 1860²⁶. Il en est de même pour Louis Razoua, prêtre né à Beaumont-de-

²¹ H. Mathian et Léna Sanders, *Approches spatio-temporelles. Objets géographiques et processus de changement* : ISTE Edition, 2014.

²² F. Carré, V. Hincker, N. Mahé *et al.*, « Histoire(s) de(s) village(s) », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 116, 2009, p. 51-59.

²³ É. Peytremann, « La notion de village en France au premier Moyen Âge. Retour sur un débat », *Archéopages*, 40, 2014, p. 90.

²⁴ Un travail sur la définition de la ville moyenne réalisé pour le site *Géococonfluences* propose de fixer le seuil inférieur de cette catégorie à 15 000 ou 20 000 habitantes et habitants, ou bien de cumuler un bassin de plus de 5 000 emplois et l'absence de siège de préfecture. URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ville-moyenne-en-france>. Consulté le 5 mai 2025.

²⁵ Les notions de **site**, d'**occupation** et de **localité** sont également utilisées pour désigner des états antérieurs dont le caractère urbain est encore difficile à établir, alors que le **site d'implantation** renvoie uniquement aux formes et aux caractéristiques naturelles (topographie, hydrographie, etc.) du terrain sur lequel l'agglomération a été créée et développée.

²⁶ É. Cabrol, *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, Villefranche-de-Rouergue : Impr. de veuve Cestan, née Moins, 1860.

Lomagne, qui s'est attaché à produire une histoire de Puylaroque²⁷ où sa paroisse était implantée. Ces premières monographies ont produit une conception assez linéaire de l'histoire événementielle de ces agglomérations, qui souffre des mêmes biais que les sources écrites utilisées. La monographie de Caylus, publiée en 1873 par Jean-Ursule Devals²⁸, archiviste du département de Tarn-et-Garonne et inspecteur des archives communales, est assez lacunaire pour la période antérieure à la formation du consulat. Mais à partir de l'apparition des comptes consulaires, l'essentiel des informations données sont issues de ces documents, qui ont constitué la plus grande part de son corpus. À ce titre, il n'est pas étonnant d'y trouver davantage d'informations sur les levées ou les exemptions de redevances, qui ont un intérêt limité pour l'étude des dynamiques urbaines. Toutefois, ces monographies offrent une solide restitution chronologique événementielle, parfois parsemée d'indices se rapportant à des aménagements urbains. Lorsqu'elles ont été conservées, elles constituent donc un socle de travail précieux.

Ces travaux sont à mettre en perspective avec des études thématiques, également publiées par des érudits implantés sur les territoires. Ceux-ci ont proposé ces publications au gré de leurs trouvailles dans des revues savantes locales. Dans la région qui nous intéresse, on peut citer Firmin Galabert, curé-doyen de Montpezat-de-Quercy et président d'honneur de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (SATG), qui a produit plusieurs dizaines d'articles concernant des thématiques très variées, couvrant le Moyen Âge et l'Époque moderne²⁹. Mais au cœur de sa production intellectuelle prolifique, on trouve quelques essais fondateurs sur la question des types urbains, que Firmin Galabert a centrés sur les cas pour lesquels la toponymie offre un semblant de clarté. C'est le cas des sauvetés, ou « salvetats » à laquelle il a dédié un bref mémoire en 1903, qui traite principalement des conditions juridiques de fondation et des épisodes de fondation³⁰.

En parallèle, à partir du milieu du XIX^e siècle, le développement d'un intérêt pour le bâti ancien dans le prolongement du courant romantique a motivé la création d'instances nationales dédiées à la documentation, et très rapidement à la protection des édifices « remarquables » du territoire³¹. Lors de ses travaux de terrain, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc produisait des croquis et des descriptions d'édifices trouvés dans les villes et les villages du pays. Si cette approche n'était pas spécifiquement dédiée à l'étude des agglomérations dans lesquelles se trouvaient les édifices, elle a permis d'instaurer l'idée que ces monuments remarquables présentaient un intérêt scientifique pour la connaissance des traditions constructives, et patrimonial. À ce titre, cette démarche de documentation et de protection des édifices remarquables a permis la production de données

²⁷ L. Razoua, *Notes et documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puylaroque (Tarn-et-Garonne)*, Montauban : Forestié, 1883.

²⁸ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus : recueillies dans les archives de cette ville*, Montauban : Forestié, 1873.

²⁹ Les publications de Firmin Galabert sont trop nombreuses pour être citées ici de manière exhaustive, une partie d'entre-elles sont mentionnées en bibliographie.

³⁰ F. Galabert, *Les « salvetats » au Moyen âge*, Paris : Secrétariat de la Société d'économie sociale, 1903.

³¹ A. Vanetti, *Archéologie du bâti : histoire et épistémologie des origines à nos jours (France, Italie et Suisse)*, Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2020.

graphiques et descriptives relativement riches. Celles-ci ont parfois été contextualisées comme pour le château de Najac qui fait l'objet d'un article conséquent dans la *RAMF* par Bruno Dusan³².

Cependant, si la majorité des travaux de cette époque relève d'une approche monographique, visant parfois un thème en rapport avec un événement spécifique, il est intéressant de noter l'intérêt que portait déjà Alcide Curie-Seimbres au phénomène des bastides dans le sud-ouest de la France. En 1874, il a publié un mémoire de recherche sur les bastides du Sud-Ouest, dont la première partie a obtenu la distinction de la Société archéologique du Midi de la France (SAMF), ouvrant la porte à une publication intégrale chez Privat quelques années plus tard³³. Son prisme d'étude était juridique, puisqu'il s'est attaché à décrire la spécificité des paréages, mais il était aussi économique et social. Au-delà de l'agglomération, qui a occupé une place relativement réduite dans son travail, Alcide Curie-Seimbres a décrit le fonctionnement de la société formant et habitant ces bastides. Il ne s'agissait donc pas d'une étude des petites agglomérations, mais elle a été un socle de connaissances important pour les réflexions futures de Paul Ourliac et de Charles Higounet. Ce sont notamment ces travaux qui ont ancré l'idée selon laquelle le processus juridique de fondation d'une agglomération neuve a été un déterminant de la trajectoire urbaine. Mais cette reprise du cadre établi par Alcide Curie-Seimbres n'a pas été immédiate.

1.1.2.2. Les premières typologies (1900-1975)

À partir du début du XX^e siècle les travaux de l'historien et urbaniste Pierre Lavedan ont importé en France une méthode qui s'était déjà développée outre-Rhin. Dans son premier volet de l'*Histoire de l'urbanisme*³⁴ paru en 1926, il a proposé de recourir à une lecture morphologique, à partir de plans des agglomérations antiques et médiévales. Pour l'Antiquité, ses observations se sont fondées sur le travail des « grands urbanistes » comme Hippodamos de Milet ou Vitruve, dans une perspective d'idéalisation de ces contextes. Il a proposé de comparer cette conception des modèles antiques avec la construction des villes médiévales qui, selon lui, ont été agencées selon des particularismes régionaux : un type de plan radioconcentrique, issu de l'intégration de pratiques « barbares » ou « orientales » ; un type de plan en damier ou en échiquier qui a constitué un héritage antique. Ses interprétations ont repris des tropes assez répandus à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, liant l'organisation spatiale des agglomérations à une identité spécifique – si ce n'est raciale – des populations qui les ont créées³⁵. Si cette hypothèse a été nuancée par Pierre Lavedan lui-même, sa simple évocation a permis d'ancrer dans le paysage scientifique l'idée d'une forme liée à une identité intrinsèque fixée lors de la fondation.

³² B. Dusan, « Le château royal de Najac (Aveyron) bâti par le dernier comte de Toulouse (XIII^e siècle) », *RAMF*, 1, 1866, p. 9-24.

³³ A. Curie-Seimbres, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*, Toulouse : Privat, 1880.

³⁴ P. Lavedan, *Histoire de l'urbanisme. 1. Antiquité - Moyen âge*, Paris : Henri Laurens, 1926.

³⁵ À ce sujet, voir : A. Meitzen, *Siedlung und agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen: der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*, Berlin : W. Hertz, 1895.

Ces réflexions peuvent être rapprochées de celles d'Henri Pirenne, qui a identifié en 1905 un type régional des villes flamandes qui auraient systématiquement été constituées autour « d'une forteresse et d'une agglomération marchande, ou, pour employer les termes trouvés dans les sources, d'un *castrum* et d'un *portus* »³⁶. Ici, le processus de formation initiale autour d'un site préexistant est une réalité documentée, mais le discours déterministe entrave la pensée scientifique.

Quelques décennies plus tard, un regain d'intérêt est observable dans l'œuvre de Paul Ourliac, historien du droit à l'université de Toulouse, qui a focalisé son travail sur un phénomène urbain qu'il a étudié sous l'angle de sa formation juridique, dans la lignée mentionnée plus haut d'Alcide Curie-Seimbres. Il s'est intéressé aux sauvetés fondées par les hospitaliers en Comminges³⁷. Les observations réalisées à partir du cartulaire de Saint-Clar et du fonds de Malte ont été orientées vers l'identification de règles et de processus inhérents à la constitution d'une sauveté : c'est-à-dire « fixer [une] population flottante, [...] ouvrir de nouveaux champs à la culture, et, pour cela, [...] entreprendre le défrichement de la forêt »³⁸.

Dans la suite des travaux de Paul Ourliac, et dans une perspective assez semblable, ceux de Charles Higounet se sont majoritairement focalisés sur la période initiale du développement des nouvelles agglomérations médiévales. À partir des années 1940 – qui marquent le début d'une carrière prolifique ayant porté en partie sur les « villages neufs » –, le professeur de sciences auxiliaires à l'histoire de la faculté des Lettres de Bordeaux a théorisé un modèle typologique de ces petites agglomérations, qui les distinguait en fonction de leur mode de fondation. C'est la fameuse triade « castelnau-bastide-sauveté » dont il a proposé un premier inventaire sur le sud-ouest de la France dans le numéro 101 de la revue *Urbanisme*, corrigé et amélioré ensuite pour le numéro de 1979³⁹.

Cette typologie avait pour objectif de distinguer les agglomérations nouvellement créées entre le XI^e et le XIV^e siècle en fonction de leur mode de fondation, qui a pu être lié :

- à un regroupement de la population dans un périmètre de « sauveté » autour d'une église (**sauveté**) ;
- au développement d'un village au pied d'un établissement castral (**castelnau**) ;
- à la création volontaire d'un habitat, plus ou moins *ex nihilo*, implanté dans un lotissement préparé ou planifié (**bastide**)⁴⁰ ;

³⁶ H. Pirenne, « Les villes flamandes avant le XII^e siècle », *Annales de l'Est et du Nord*, 1, 1905, p. 11.

³⁷ P. Ourliac, *Les Sauvetés du Comminges, étude et documents sur les villages fondés par les Hospitaliers dans la région des coteaux commingeois*, Toulouse : F. Boisseau, 1947.

³⁸ *Ibid.*, p. 41.

³⁹ L'article a été notamment republié dans l'ouvrage hommage à Charles Higounet, paru en 1992 : C. Higounet, *Villes, sociétés et économies médiévales*, Talence : Fédération historique du Sud-Ouest, 1992.

⁴⁰ Notons que dans la présente étude, nous ne ferons état que des *bastida sive populatio*, qui désignent le phénomène de peuplement connu à partir des années 1220. Les *bastida sive munitio* désignent des ensembles fortifiés plus anciens, qui pourraient plutôt être rapprochés des *castra* de la zone étudiée.

Ce triptyque a dominé la recherche concernant les petites agglomérations et leur « morphogenèse »⁴¹ pendant plusieurs décennies, faisant toutefois l'objet de corrections régulières. Charles Higounet a produit des articles de « révision »⁴² ou de « nouvelles réflexions »⁴³, dans lesquels il s'est attaché à identifier les spécificités de plusieurs cas au regard de recherches plus récentes. Cette complexification du modèle par l'ajout de cas particuliers apparaît comme un aveu des limites de celui-ci. Toutefois, il faut admettre que le **mode de fondation** des agglomérations présente des caractères explicatifs pour les prémices des processus de formation urbaine. À ce titre, il ne doit pas être au centre de la réflexion, mais sa prise en compte reste essentielle.

Faisons toutefois un détour vers une seconde démarche, construite en parallèle des questionnements de Charles Higounet, autour de la notion de « bourg ». Il s'agit notamment des travaux de Lucien Musset, qui a utilisé pour la première fois les termes de « bourg castral » et de « bourg monastique », pour désigner les agglomérations qu'il identifiait sur ses terrains normands. Celui-ci faisait alors la distinction entre :

- les « **peuplements en franchise** »⁴⁴, renvoyant peu ou prou aux « villages neufs » de Charles Higounet. Cette catégorie regroupait alors le phénomène des sauvetés et ceux des bastides et des villeneuves qui ont connu des expressions très localisées dans l'espace. En revanche, il n'a pas pris en compte le phénomène des castelnaux ;
- les « **bourgs** », qui désignaient pour lui un phénomène d'agglomération de l'habitat dans un objectif de « mise en valeur du sol »⁴⁵, qui a touché des espaces tantôt ruraux, intra-urbains ou suburbains. Par-dessus tout, Lucien Musset considérait que le terme de « bourg » avait une valeur juridique précise, et ne devait être réservé qu'aux agglomérations désignées comme telles dans les sources latines ;

Lucien Musset a donc intégré la question du mode de fondation dans ses réflexions, mais il l'a surtout employée pour distinguer les « peuplements de franchise » – des créations visiblement *ex nihilo* –, et les « bourgs » dont l'agglomération a découlé de l'attraction exercée par un centre de pouvoir sur les populations, dans un objectif de mise valeur du sol. À partir des cas qu'il a étudiés, il a proposé de faire la distinction entre des bourgs castraux et des bourgs monastiques.

1.1.2.3. Villages et bourgs : les apports de l'archéologie médiévale (1960-1998)

Le développement de l'archéologie médiévale, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a permis l'émergence d'un certain nombre de thèmes de recherche qui ont eu un apport non négligeable à la compréhension des phénomènes villageois. C'est principalement sous l'impulsion

⁴¹ Nous ne reprenons pas le terme de « morphogenèse » à notre compte, par préférence sémantique.

⁴² C. Higounet, « Les bastides du Périgord. Une révision », dans *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, C. Higounet (éd.), Paris : Éditions du CNRS, 1978, p. 101-110.

⁴³ C. Higounet, « Nouvelles réflexions sur les bastides "cisterciennes" », *Cahiers de Fanjeaux*, 21-1, 1986, p. 127-137.

⁴⁴ L. Musset, « Peuplement en bourgage et bourgs ruraux en Normandie du X^e au XIII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 9-34, 1966, p. 177.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 195.

de Michel de Bouïard et par ses fouilles successives à Caen, qu'on peut identifier le renouveau de la discipline, qui a été poursuivi par Gabrielle Démians d'Archimbaud et Jean-Marie Pesez.

Les fouilles de Rougiers, dans le département du Var, ont initié une importante dynamique de recherche sur la question des villages désertés, dans la lignée des travaux contemporains outre-Manche⁴⁶. Si la question était également traitée par les historiennes et les historiens de cette époque⁴⁷, l'apport des données de l'archéologie a permis de faire entendre le contrepoint d'une vision juridique de petites agglomérations. Dans les publications concernant Rougiers, la place importante donnée à la culture matérielle, et notamment la céramique, a permis l'élaboration de questionnements sociaux sur les populations qui ont occupé ces habitats⁴⁸. De même, Jean-Marie Pesez a fortement contribué à l'étude des habitats ruraux agglomérés, notamment par l'échelle plus précise de la maison médiévale qui a occupé une grande partie de ses recherches⁴⁹. Dans ces deux cas, l'école de Caen a provoqué une certaine focalisation de la recherche sur des espaces fortifiés déjà étudiés par les historiens et les urbanistes depuis plus d'un siècle.

À partir des années 1970, André Debord a beaucoup contribué à l'étude et à la définition de ce type d'agglomération, étudiant le cas du *castrum* d'Andone en Charente⁵⁰. Dans une contribution lors du premier colloque de Flaran, en 1979, il a proposé une définition du bourg castral décrivant un phénomène particulièrement localisé sur la moitié occidentale de la France et dont il considérait que la majorité des occurrences étaient devenues des petites villes au Moyen Âge, du fait de leur rôle récurrent de chef-lieu de châtellenie⁵¹. À cette époque, Pierre Toubert s'est également intéressé à l'habitat rural faiblement aggloméré, principalement en Méditerranée, dans la région du Latium. Lors du même colloque de Flaran, il s'est associé aux observations préalables d'Henri Pirenne sur les *castra* du nord de l'Europe, décrivant un type d'agglomération marqué par un site d'implantation en surplomb, constitué d'une enceinte villageoise à l'intérieur de laquelle se trouvait un « second noyau fortifié, la *rocca castrî* ou maison-forte »⁵², et dont la formation a résulté du phénomène de « l'*Incastellamento* ». Ici encore, le prisme déterministe s'explique par la focalisation sur des agglomérations toutes semblables, majoritaires dans ce secteur, mais difficilement représentatives du large spectre du phénomène urbain médiéval.

⁴⁶ M. W. Beresford, « The Lost Villages of Medieval England », *The Geographical Journal*, 117-2, 1951, p. 129.

⁴⁷ G. Duby, M. Roncayolo et P. Courbin, *Villages désertés et histoire économique : XI^e-XVIII^e siècles*, Paris : SEVPEN, 1965.

⁴⁸ G. Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris : Éditions du CNRS, 1980 ; G. Démians d'Archimbaud, *Rougiers (Var), op. cit.* ; G. Démians d'Archimbaud et M. Picon, *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale (X^e-XV^e siècles)*. Colloque de Valbonne, 11-14 septembre 1978, Paris : Éditions du CNRS, 1980.

⁴⁹ J.-M. Pesez, « Le village médiéval », *Archéologie médiévale*, 1-1, 1971, p. 307-321. ; J.-M. Pesez, « Le foyer de la maison paysanne (XI^e-XV^e s.) », *Archéologie médiévale*, 16-1, 1986, p. 65-92. ; Y. Esquieu et J.-M. Pesez, *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XV^e siècle) : un corpus et une esquisse*, Paris : CNRS éditions, 1998, 450 p.

⁵⁰ A. Debord, « Les fouilles du *castrum* d'Andone », *Aquitania*, 1-1, 1983, p. 173-197.

⁵¹ A. Debord, « Les bourgs castraux dans l'Ouest », *op. cit.*

⁵² P. Toubert, « Les destinées d'un thème historiographique : "Castelli" et peuplement dans l'Italie médiévale », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle*, C. Higounet (éd.), 1^{ères} journées internationales d'histoire de Flaran, 20-22 septembre 1979, Toulouse : PUM, 1980, parag. 16.

En 1990, devant l'accroissement du nombre de termes désignant les petites agglomérations fortifiées des XI^e-XIII^e siècles, André Debord⁵³ a proposé de distinguer :

- les **castra**, qui sont le résultat de l'*Incastellamento* méditerranéen étudié notamment par Pierre Toubert ;
- les **castelnaux de Gascogne**⁵⁴, qui désignent aussi un particularisme régional issu de la typologie de Charles Higounet et fortement repris par Benoît Cursente dans son travail de thèse de troisième cycle⁵⁵ ;
- les **bourgs castraux**, qui sont un cas spécifique pour lequel « l'agglomération est toujours le chef-lieu d'une circonscription châtelaine »⁵⁶ ;

En somme, il a constaté un phénomène pétri de particularismes régionaux et juridiques.

Enfin, le traitement de la question des bourgs monastiques est assez semblable à celui des bourgs castraux, bien qu'il résulte d'un sous-investissement par la recherche avant les années 1980-1990⁵⁷. On note toutefois que des interprétations de la forme spécifique de ces agglomérations ont été proposées dès les années 1930 pour la région du Razès, dans l'Aude⁵⁸. Cependant, les caractéristiques morphologiques de ces habitats groupés étaient alors attribuées à la fortification, en omettant généralement le rôle des établissements religieux dans la fondation des localités. D'une manière générale, au-delà des intuitions de Lucien Musset, l'intérêt s'est surtout porté sur les liens qui existaient entre les abbayes et le développement de bourgs suburbains⁵⁹. Il a fallu attendre les années 1985-1995 pour voir émerger une réelle étude de la question des bourgs monastiques. Dans le Midi, c'est sous l'impulsion de Dominique Baudreu que l'expression de « village ecclésial » a été utilisée pour la première fois à propos du Bas-Razès⁶⁰. Le rôle structurant et initiateur des églises y a été désigné comme primordial, faisant écho aux observations de Jean-Paul Cazes dans le secteur voisin du Lauragais⁶¹. Ces recherches ont convergé avec des travaux plus septentrionaux, notamment au travers du groupement de recherche (GDR) du CNRS intitulé « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge », qui a abouti à la publication d'un recueil en 1989⁶². Cette même année, s'est

⁵³ A. Debord, « Remarques sur la notion de bourg castral », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 55-61.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ B. Cursente, *Châteaux et peuplement en Gascogne aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, thèse de 3^e cycle réalisée sous la direction de Charles Higounet, UBM, Bordeaux, 1978.

⁵⁶ A. Debord, « Remarques sur la notion de bourg castral », *op. cit.*, p. 56.

⁵⁷ Sur ce point, Franck Chaléat a analysé le phénomène dans son travail de thèse : F. Chaléat, « Devant la porte du prieur, dessoubz le chastel dudict lieu » : la question des bourgs dits "castraux" et "monastiques" : oekoumène, synoecisme et sens des lieux durant le "long Moyen Âge" dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du Sud), thèse de doctorat réalisée sous la direction de Nicolas Reveyron et Christian Sapin, ULL2, Lyon, 2016, vol. 1, p. 130.

⁵⁸ L. Josserand, « Les villages ronds du Razès », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 2-1, 1931, p. 5-21.

⁵⁹ J. Lestocquoy, « Abbayes et origines des villes », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 33-122, 1947, p. 108-112. ; A. Girardot, « Un bourg abbatial en Lorraine : Saint-Mihiel avant 1300 », dans *Saint-Mihiel : journées d'études mensiennes (6-7 octobre 1973)*, Nancy : *Annales de l'Est*, 48, publications de l'Institut de recherche régionale, 1974, p. 35-55.

⁶⁰ D. Baudreu, « Une forme de villages médiévaux concentrés : le cas du Bas-Razès (Aude) », *AMM*, 4, 1986, p. 49-73.

⁶¹ J.-P. Cazes, « L'habitat rural dans le Lauragais », dans *Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil*, X. Barral i Altet (éd.), colloque international du CNRS, juin-septembre 1987, Paris : Picard, 1987.

⁶² M. Fixot et É. Zadora-Rio, *L'église, le terroir*, Paris : Éditions du CNRS, 1989.

déroulé le congrès international d'archéologie médiévale d'Aix-en-Provence, qui a réuni une quinzaine de contributions sur le thème de « L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales »⁶³. À cette occasion, plusieurs intervenantes et intervenants ont abordé la diversité des réalités contenues dans les termes de « bourg monastique » ou « bourg ecclésial » et leur intrication récurrente avec les habitats castraux. Ces événements scientifiques ont accompagné une dynamique qui s'est amplifiée à la fin du XX^e siècle et au début des années 2000, notamment par la reprise de la question par Aymat Catafau, dans sa thèse centrée sur le Roussillon⁶⁴.

Ces quelques observations permettent alors de pointer la manière dont l'utilisation des termes de *castrum*, castlenau, bourg castral, bourg monastique ou abbatial a complexifié une typologie qui semblait pertinente. Ce sont les approches interdisciplinaires qui ont permis de mettre en évidence des processus de formation urbaine plutôt que des types figés dans leur trajectoire déterministe. Si la question spécifique des « bourgs » a permis de comprendre les rapports entre les centres de pouvoir et les mécanismes de formation des agglomérations, ces interrogations se sont développées en marge de la taxinomie proposée par Charles Higounet. À ce titre, les années 1990, par le travail interdisciplinaire des archéologues et des historiens, ont vu émerger des conditions propices à une forme de syncrétisme sur cette question.

1.1.2.4. Vers une nouvelle taxinomie (fin du XX^e siècle)

Dans la droite ligne des travaux de Charles Higounet, de nombreuses figures de la recherche géohistorique se sont attachées à étudier les phénomènes urbains à l'origine dans la formation de ces agglomérations, intégrant l'idée d'une prépondérance du mode de fondation sur leur définition, dans une approche désignée comme « génétique »⁶⁵.

Sur la question des bastides, Charles Higounet lui-même a apporté de la nuance à son modèle dès les années 1970. En travaillant sur le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Gimont⁶⁶, il est revenu sur l'idée d'une fondation de la bastide par « colonisation » d'un espace rural. Par cette analyse, il a été en mesure de prouver que la bastide avait résulté d'une opération de regroupement de paroisses et d'habitats dispersés aux alentours d'un *castrum* préexistant, ce qui a remis en question le caractère *ex nihilo* de cet habitat nouveau. Les années suivantes ont été pour lui l'occasion d'une

⁶³ M. Fixot et É. Zadora-Rio, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*. III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994.

⁶⁴ A. Catafau, *Les « celleres » du Roussillon. Une approche de la naissance des villages dans l'ancien diocèse d'Elne (X^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pierre Bonnassie, UTM, Toulouse, 1997.

⁶⁵ La « morphogenèse » est utilisée dans de très nombreux travaux depuis la table ronde de 1993 organisée à Montpellier, et publiée trois années plus tard : G. Fabre, M. Bourin, J. Caille *et al.*, *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*. Table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996.

⁶⁶ C. Higounet, « Sur les transformations de l'habitat et des structures agraires en Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : Gimont avant la bastide », dans *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Talence : MSH, 1978, p. 369-375.

réflexion plus approfondie sur la question, autour de travaux dédiés aux bastides cisterciennes⁶⁷, ou encore de cas similaires à celui de Gimont, comme la bastide de Vianne⁶⁸.

Maurice Berthe a également beaucoup œuvré pour la compréhension de ce phénomène dans le Midi toulousain. Dès les années 1980, ce dernier s'est attaché à déconstruire ce qu'il nommait le « mythe » de la bastide du Sud-Ouest⁶⁹ qui était illustré par un plan stéréotypé quadrillé, souvent rapproché des peuplements de colonisation connus depuis l'Antiquité. Florence Pujol a d'ailleurs dédié un article à cette question dans un numéro des *Annales du Midi* de 1991, montrant de quelle manière les travaux du XIX^e et du début du XX^e siècle avaient contribué à fabriquer cette image fantasmée de la bastide⁷⁰. Par ailleurs, tout comme Charles Higounet, Maurice Berthe a défendu l'idée selon laquelle la bastide était un objet complexe et divers, qui pouvait avoir résulté d'une véritable fondation, mais qui pouvait aussi être un statut apposé à une occupation préexistante. Il a proposé de la considérer comme le résultat d'un processus double, mêlant l'aménagement d'une agglomération et la création d'une juridiction, sans volonté systématique d'attirer une population dispersée vers le nouveau centre⁷¹.

En outre, les questions de la caractérisation et de la hiérarchisation des petites agglomérations ont fait l'objet de nombreuses contributions lors du colloque consacré aux « petites villes du Moyen Âge à nos jours »⁷². On trouve dans ces actes des questions qui ne sont pas encore tranchées aujourd'hui, et qui ne le seront d'ailleurs probablement jamais, comme celle de la définition qui peut être attachée à la « petite ville médiévale ». À cette occasion, plusieurs communications ont porté sur des petites agglomérations entrant dans la catégorisation présentée ici, notamment celles de Françoise Bériac et de Charles Higounet⁷³. Mais cet événement a surtout permis de rompre pour la première fois la séparation stricte qui semblait faire consensus entre histoire urbaine et histoire rurale, établissant le caractère intermédiaire de ces petites villes.

Pour autant, cette période n'a pas été marquée par un abandon de la classification de Charles Higounet. Cette taxinomie a plutôt fait l'objet d'une révision rendue nécessaire par l'accumulation de travaux successifs, qui avaient montré ses limites.

⁶⁷ C. Higounet, « Nouvelles réflexions sur les bastides "cisterciennes" », *op. cit.*

⁶⁸ C. Higounet, « Les origines et la fondation de la bastide de Vianne (1284) », *Revue de l'Agenais*, 1984, p. 5-24.

⁶⁹ M. Berthe, « Naissance d'un mythe : la bastide du Sud-Ouest », dans *La vie quotidienne dans les bastides méridionales : l'ethnologie à l'école*, C. Rivals (éd.), stage de Grenade, 17-19 mars 1986, Toulouse : Académie de Toulouse, Mission d'action culturelle en milieu scolaire, 1988, p. 7-13.

⁷⁰ F. Pujol, « L'élaboration de l'image symbolique de la bastide », *Annales du Midi*, 103-195, 1991, p. 345-367.

⁷¹ M. Berthe, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 97-108.

⁷² J.-P. Poussou et P. Loupès, *Les petites villes du Moyen-Âge à nos jours*, *op. cit.*

⁷³ F. Bériac, « Petites villes ou bourgs ? Le cas du Gers », dans *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, J.-P. Poussou, P. Loupès (éd.), colloque international du Centre d'études des espaces libres urbains, Bordeaux, 25-26 octobre 1985, Paris : Éditions du CNRS, 1987, p. 29-39 ; C. Higounet, « "Centralité", petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale », dans *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, J.-P. Poussou, P. Loupès (éd.), colloque international du Centre d'études des espaces libres urbains, Bordeaux, 25-26 octobre 1985, Paris : Éditions du CNRS, 1987, p. 41-48.

Le phénomène des castelnaux a occupé les travaux de Benoît Cursente, depuis sa thèse de troisième cycle. En particulier, dans un bilan concernant les castelnaux du Béarn publié dans les *Annales du Midi*, il a fait état de la forte proximité du processus et des objectifs visés par les extensions urbaines tardives qu'il étudiait et le phénomène plus ancien d'*incastellamento*⁷⁴. Il s'est alors refusé à opposer le *castrum* des alentours de l'an Mil au castelneau du XIII^e siècle. Pour lui, « à partir des premières décennies du XIII^e siècle, le mouvement d'*incastellamento* qui s'était amorcé dès les années 1050 se généralise et, en l'espace d'un siècle, va bouleverser la texture du peuplement de la Gascogne »⁷⁵. Plutôt qu'une nouvelle dynamique, il voyait donc un aboutissement dans le phénomène des castelnaux.

La remise en question du modèle de la sauveté est plutôt attribuable aux travaux de Gérard Pradalié, et plus particulièrement par sa contribution à l'ouvrage rendant hommage à Charles Higounet paru en 1990⁷⁶. Dans cette étude, il s'est intéressé à la question des « sauvetés castrales », déjà mise en lumière par Higounet. Celui-ci avait identifié que ces agglomérations étaient situées à l'intersection entre le castelneau et la sauveté, parce que leur fondation était due à une commanderie templière, alliant les fonctions religieuse et militaire. À partir de ce constat, Charles Higounet avait conclu à un épiphénomène, considérant par exemple que Saint-Nicolas-de-la-Grave « n'était plus tout à fait une sauveté »⁷⁷. Gérard Pradalié a plutôt pris le parti opposé, considérant que « les cas de sauvetés nées au pied ou au voisinage d'un château sont plus nombreux qu'on le dit d'habitude »⁷⁸. D'un phénomène anecdotique, il a alors proposé de reconnaître les sauvetés castrales comme un sous-type d'agglomération, pointant involontairement l'inefficacité de la taxinomie de Charles Higounet.

En 1993, la tenue d'un colloque dédié à la morphogenèse du village médiéval⁷⁹ a contribué à ce débat et à la prise en compte des limites récemment exposées par Benoît Cursente et Gérard Pradalié. À cette occasion une contribution introductive de Monique Bourin⁸⁰ est revenue sur cette multiplication des cas particuliers, exposant également la diversité des disciplines qui étudiaient ces phénomènes en silo (géographie, urbanisme, histoire, archéologie). Un constat a alors été établi :

⁷⁴ B. Cursente, *Châteaux et peuplement en Gascogne*, *op. cit.* ; B. Cursente, « Les castelnaux du Béarn (XII^e-XV^e siècle) : essai de bilan », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 73-84.

⁷⁵ B. Cursente, « Église et habitat dans les villages gascons : quelques aspects topographiques (XI^e-XV^e s.) », dans *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994, p. 126.

⁷⁶ P. Bonnassie et J.-B. Marquette, *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval*, Toulouse : Privat, 1990, 386 p.

⁷⁷ C. Higounet, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge : recueil d'articles*, Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1975, p. 228.

⁷⁸ G. Pradalié, « Les sauvetés castrales », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 29.

⁷⁹ G. Fabre *et al.*, *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, *op. cit.*

⁸⁰ M. Bourin, « Introduction à la problématique du colloque », dans *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, G. Fabre, M. Bourin, J. Caille (éd.), table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 17-30.

celui d'une nécessaire remise à plat de la typologie et d'une prise en compte de la formation initiale du village, mais aussi de ses transformations postérieures⁸¹.

Ces questionnements ont infusé dans le travail de Benoît Cursente, notamment pour son habilitation à diriger des recherches, soutenue en 1995 et publiée en 1998. Prenant acte des riches discussions menées depuis les travaux de Charles Higounet, il a proposé une nouvelle taxinomie des petites agglomérations⁸², qui distinguait :

- **le village ecclésial**, qui regroupe la *sagrera*, la sauveté, le bourg prioral ou monastique ;
- **le village castral**, qui concerne le *castrum*, le bourg castral (lorsqu'il s'agit d'un chef-lieu de châtellenie) et le castelnau, qui est une version tardive du *castrum* ;
- **la bastide** ou **la villeneuve**, considérées comme des peuplements de franchise *ex nihilo* ;

Il a également mis en évidence la succession dans le temps de ces formes de regroupement de l'habitat, identifiant d'abord une dynamique forte des bourgs ecclésiastiques au XI^e siècle, soutenue notamment par le mouvement de « paix de Dieu ». Ce phénomène aurait laissé la place à une concurrence entre bourgs ecclésiastiques et laïcs au XII^e siècle. Puis le XIII^e siècle aurait marqué la multiplication, du moins dans les sources écrites, des mentions de *castra* et de bastides. Sur cette question, Benoît Cursente signalait qu'à partir de la fin du XIII^e siècle, les sources avaient parfois désigné des lieux identiques par les termes de « bastide » et de « *castrum* », ce qui créait une confusion importante dans la manière dont on pouvait restituer l'agglomération à cette époque. Cette réflexion lui a permis de montrer que la réalité décrite par ces termes avait varié au cours du temps, et que certaines agglomérations présentaient parfois plusieurs pôles qui pouvaient être désignés par des catégories différentes.

La nouvelle taxinomie proposée par Benoît Cursente s'est imposée comme la forme la plus aboutie de cette réflexion sur les liens entre les formes urbaines et le mode de fondation. Mais ces conceptions cloisonnées dans le temps, dans l'espace ou dans des types préétablis, ont servi de socle à des réflexions transversales sur la question des dynamiques et des trajectoires de ces agglomérations.

1.1.2.5. Le développement des approches dynamiques et spatiales (2000-2010)

Au début des années 2000, la taxinomie révisée de Benoît Cursente s'est trouvée confrontée à plusieurs conceptions nouvelles concernant les agglomérations médiévales. Ces remises en question sont nées d'une part d'un engouement pour l'étude du lien entre espaces et sociétés – dans les mondes ruraux ou urbains –, et d'autre part du constat de la nécessité de mieux prendre en compte les transformations opérées dans ces agglomérations.

⁸¹ A. Debord, « Bilan et conclusion des travaux », dans *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, G. Fabre, M. Bourin, J. Caille (éd.), table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 185.

⁸² B. Cursente, *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècle*, Toulouse : PUM, 1998, p. 186-188.

Dans un premier temps, cette taxinomie a été confrontée au « tournant spatial »⁸³ des sciences sociales, qui a été marqué par l'intégration du concept d'espace dans l'interprétation des phénomènes sociaux. Si la question de l'espace était déjà pleinement intégrée aux travaux des archéologues, notamment par le biais de l'analyse spatiale intra-site, cette évolution a permis une prise en compte plus exacte de l'intrication entre l'espace et les sociétés, notamment au travers des travaux d'Henri Galinié et de Gérard Chouquer⁸⁴.

Sur la question spécifique des petites agglomérations, cette évolution est perceptible par l'important travail collectif réalisé autour des dynamiques morphologiques des villages et des villes au Moyen Âge. Dans la lignée des travaux de Bernard Gauthiez, qui s'était déjà intéressé à ces thématiques à Rouen⁸⁵ ou de Jean-Loup Abbé sur des agglomérations plus réduites⁸⁶, de nombreux cas ont été étudiés pour nourrir une réflexion sur les phénomènes de formation et de transformation urbaine⁸⁷. Ce recueil de monographies a été le fruit de recherches menées dans le cadre du groupement de recherche du CNRS « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge : approches archéologiques ». Ce travail est un jalon dans l'historiographie des petites agglomérations, puisqu'il s'est agi d'appliquer une méthode pensée pour des espaces urbains de dimensions importantes à des agglomérations de tailles très diverses. Cette publication a été fondatrice pour plusieurs générations de chercheurs et de chercheuses qui se sont attachés à reproduire et améliorer la méthode en fonction de leurs cas d'études. On peut par exemple citer l'analyse des transformations morphologiques de Bordeaux sur le temps long par Ézéchiél Jean-Courret⁸⁸, ou encore les deux recueils d'analyses des petites villes du Haut-Poitou publiés par Luc Bourgeois⁸⁹.

Des travaux ont également porté sur la prise en compte des aspects morphologiques et spatiaux de certains types d'agglomérations. C'est le cas des travaux de Jean-Loup Abbé sur les villeneuves médiévales et les comparaisons qui peuvent être effectuées avec la planification des espaces ruraux⁹⁰. De même, les années 2000 ont été une période particulièrement propice à l'étude

⁸³ L'expression de « tournant spatial » est préférée ici à celle de « *spatial turn* », qui désigne spécifiquement l'invention du concept par Edward Soja, alors que le « tournant spatial » est mieux défini comme une appropriation du concept par les autres sciences sociales. Cette question est très bien détaillée dans la publication de A. Volvey, M. Stock et Y. Calbérac, « *Spatial Turn*, tournant spatial, tournant géographique », dans *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants*, V. Clément, M. Stock, A. Volvey (éd.), Rennes : PUR, 2021, p. 21-38.

⁸⁴ F. Djindjian, « Nouvelles méthodes pour l'analyse spatiale des sites archéologiques », *Histoire & Mesure*, 5-1, 1990, p. 11-34. ; H. Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie*, Tours : PUFR, 2000 ; G. Chouquer, *Objets en crise, objets recomposés. Transmissions et transformations des espaces historiques. Enjeux et contours de l'archéogéographie*, Paris : Études rurales, 167-168. Éditions de l'EHESS, 2003.

⁸⁵ B. Gauthiez, *La logique de l'espace urbain, formation et évolution : le cas de Rouen*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Pierre Bardet, EHESS, Paris, 1991.

⁸⁶ J.-L. Abbé, « Formation d'un paysage médiéval dans le Bassin Parisien : Villeneuve l'Archevêque (Yonne) », *Archéologie médiévale*, 23-1, 1993, p. 57-105.

⁸⁷ B. Gauthiez *et al.*, *Village et ville au Moyen Âge*, *op. cit.*

⁸⁸ E. Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Bernard Marquette, UBM, Bordeaux, 2006.

⁸⁹ L. Bourgeois, *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*, *op. cit.*

⁹⁰ De manière non exhaustive : J.-L. Abbé, « De l'espace rural à l'aire urbaine : enquête sur la *villa nova* en Languedoc méditerranéen et en Roussillon pendant le Moyen Âge », dans *Habitats et territoires du Sud*, B. Cursente (éd.), 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 47-63 ; J.-L. Abbé, *Société, espace et*

des villages ecclésiastiques, qui était restée marginale jusqu'ici. Cette question a été pleinement prise en compte grâce aux travaux Laurent Scheider sur le Languedoc central⁹¹, mais aussi et grâce à la contribution de Nelly Pousthomis-Dalle, qui a consacré son dossier d'habilitation à la *Morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*⁹². Dans ce travail, elle a intégré pleinement les questions spatiales de topologie entre l'enclos monastique et l'agglomération, de distance entre les divers éléments des bourgs monastiques mais aussi de dimensions du parcellaire et du bâti. Si son prisme de lecture des tissus urbains a été essentiellement « génétique », la question des « succès et échecs des bourgs monastiques », développée en conclusion⁹³, sous-entend la nécessité d'un dépassement des cadre typologiques pour une analyse davantage tournée vers les trajectoires.

Ces réflexions autour des questions spatiales et morphologiques ont ouvert la voie à des approches qui avaient été jusqu'ici réservées aux grandes villes⁹⁴. L'analyse des transformations de l'îlot de l'hôtel de ville à Saint-Antonin-Noble-Val⁹⁵ a préfiguré des travaux réalisés dans les années 2000 sur des formes d'urbanisme, comme la contribution de Gilles Séraphin en 2006, portant sur les parcellaires « binaires »⁹⁶. On observe ainsi le glissement qui s'est opéré entre des agglomérations conçues jusqu'ici comme des lieux d'animation de la société, qui prenaient des formes définies par des cultures locales ou des modes inscrites dans leur époque, et de véritables objets spatiaux dont l'urbanisme, la topologie et les transformations morphologiques ont constitué des sujets d'étude à part entière.

Cette époque a enfin été marquée par le développement de la question des dynamiques, c'est-à-dire des transformations et des rythmes propres à l'histoire de ces agglomérations. Cette approche, qui sera détaillée plus bas (cf. Partie 1, 1.3), entre en opposition avec une vision fixiste, voire déterministe, qui prédominait dans les travaux de la seconde moitié du XX^e siècle. Plusieurs exemples ont été mentionnés plus haut pour montrer que la classification initiale de Charles Higounet avait accompagné ce biais, fournissant un cadre explicatif « génétique » pour la trajectoire de l'agglomération. Mais quelques travaux ont tout de même fait état de la juxtaposition spatiale ou temporelle de plusieurs types d'agglomérations. C'est le cas du travail de Charles Higounet, qui a porté sur les bastides implantées au contact d'habitats agglomérés préexistants, notamment repris

parcellaire. Contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle), thèse d'habilitation à diriger des recherches, UTM, Toulouse, 2004 ; J.-L. Abbé, *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, 2006.

⁹¹ L. Schneider, *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central : les exemples d'Aniane et de Gellone (VIII^e-XII^e siècle)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Michel Fixot, Université Aix-Marseille 1, Aix-en-Provence, Marseille, 1996.

⁹² N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.*

⁹³ *Ibid.*, p. 251-255.

⁹⁴ On pense en France aux travaux fondateurs qui avaient été réalisés sur le quartier des Halles à Paris : F. Boudon, A. Chastel, H. Couzy et al., *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris : Éditions du CNRS, 1977.

⁹⁵ C. Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du XII^e au XVIII^e siècles », *AMM*, 17, 1999, p. 47-91.

⁹⁶ G. Séraphin, « Un modèle de parcellaire médiéval : le parcellaire binaire », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, colloque de Cahors, 6-8 juillet 2006, Toulouse : SAMF, 2008, p. 37-52.

par Gérard Pradalié et Maurice Berthe sur la question des sauvetés⁹⁷. On peut également citer l'étude de Claire Mabire La Caille⁹⁸ qui a montré que l'agglomération de Coucy-le-Château, dans le département de l'Aisne, a été constituée initialement d'un bourg castral contre lequel une « villeneuve » s'est développée au XIII^e siècle.

Cependant, ces approches ont plutôt cherché à démontrer la réalité d'une succession d'états urbains, préfigurant la notion de dynamique, mais n'employant pas encore une version suffisamment mature du concept. En effet, pendant les années 2000-2010, si la question des dynamiques urbaines avait commencé à germer dans les travaux en histoire et en archéologie, elle se restreignait généralement au volet morphologique de ces dynamiques. Dans le Midi, c'est le cas des travaux déjà cités de Nelly Pousthomis-Dalle et de Jean-Loup Abbé, mais également de l'étude d'Élodie Cassan-Pisani sur l'agglomération de Najac⁹⁹. Des éléments spécifiques sont parfois ressortis d'analyses plus générales, comme dans le cas des bourgs dits « mercadiers », identifiés par Florent Hautefeuille et présentés lors du colloque d'Aiguillon en 2000¹⁰⁰. L'identification de ces bourgs mercadiers, sortes de peuplements de franchise faisant office d'étape intermédiaire (1140-1180) entre la sauveté et la bastide dans le Midi toulousain¹⁰¹, a préfiguré la construction d'une histoire comme transition dynamique plutôt que comme succession d'états distincts.

En somme, la période 2000-2010 a accompagné un important renouveau des thématiques de recherche, surtout dans la discipline archéologique qui disposait d'une masse exponentielle de données, du fait de l'institutionnalisation de l'archéologie préventive. La prise en compte des questions spatiales dans les sciences historiques et les premières réflexions portant sur les dynamiques des agglomérations ont donné lieu au développement de nouvelles méthodes d'analyse et de modélisation. Mais ces méthodes se sont longtemps limitées aux grandes villes¹⁰², qui concentraient la majorité des opérations préventives en milieu aggloméré. Les petites agglomérations sont restées le parent pauvre de la discipline archéologique, alors que des questionnements sur la complexité de leurs dynamiques commençaient à émerger.

⁹⁷ C. Higounet, « Sur les transformations de l'habitat et des structures agraires en Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : Gimont avant la bastide », *op. cit.* ; M. Berthe, « Les territoires des bastides », *op. cit.* ; G. Pradalié, « Les sauvetés castrales », *op. cit.* ; M. Berthe, « Nouvelle approche sur les sauvetés », *Les Cahiers du Centre d'études des bastides*, 7, 2004, p. 81-93.

⁹⁸ C. Mabire La Caille, « Château, bourg castral, Villeneuve. La genèse d'une agglomération secondaire, Coucy-le-Château (XII^e-XIII^e siècles) », *Revue archéologique de Picardie*, 1, 2005, p. 161-172.

⁹⁹ N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.* ; J.-L. Abbé, *À la conquête des étangs*, *op. cit.* ; É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge : formation et évolution d'un paysage urbain en Rouergue occidentale*, Villefranche : SAVBR, 2006.

¹⁰⁰ J.-P. Poussou, *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours*. Colloque d'Aiguillon, 12 et 13 mai 2000. *Revue de l'Agenais*, 131-1, Mamers : Société d'histoire des petites villes, 2004, 382 p.

¹⁰¹ F. Hautefeuille, « La fondation des villes neuves dans le Sud-Ouest de la France au XII^e siècle : du bourg central au bourg "Mercadier" », dans *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours*, J.-P. Poussou (éd.), colloque d'Aiguillon, mai 2000, Mamers : *Revue de l'Agenais*, 131-1, Société d'histoire des petites villes, 2004, p. 69-87.

¹⁰² H. Galinié, X. Rodier et L. Saligny, « Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée », *Histoire & mesure*, XIX-3/4, 2004, p. 223-242 ; B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5^e-18^e s.)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Elisabeth Lorans et Henri Galinié, UFR, Tours, 2008 ; X. Rodier et L. Saligny, « Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée », *Cybergeo [en ligne]*, 502, 2010. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23175>. Consulté le 11 février 2020.

1.1.2.6. La remise en question des taxinomies et les approches systémiques (depuis 2010)

Au début des années 2010, une forme de consensus a commencé à émerger pour affirmer le caractère limitant de ces taxinomies. Dans son dossier d'habilitation à diriger des recherches, Florent Hautefeuille a notamment critiqué leur pertinence pour les XIII^e et XIV^e siècles puisque « aucun contemporain ne s'appuie sur l'origine du village pour le désigner »¹⁰³. Il a alors proposé de recourir à une approche dite « matricielle », considérant que les caractères qui définissent ces petites agglomérations peuvent être cumulatifs ou exclusifs. À ce titre, en plus du rapport entre le village et son finage, il a proposé d'intégrer l'approche « génétique » sous la forme d'un point de fixation de l'habitat, qui peut avoir un caractère ecclésial, castral ou constituer une « fondation »¹⁰⁴. Il a également intégré à cette classification la topologie et les rythmes propres des fonctions défensives et religieuses ainsi que la morphologie du village et les stratégies d'adaptation face aux crises. Cette approche ne fournit pas une liste de types de villages prédéfinis, mais plutôt des profils variés qui rendent mieux compte de la complexité des phénomènes étudiés.

La thèse d'Anaïs Comet, qui a porté sur les petites agglomérations de la Gascogne gersoise, s'est inscrite dans des réflexions semblables intégrant la question de la morphogenèse comme un simple « point de fixation de l'habitat aggloméré »¹⁰⁵. Les sites agglomérés ont fait l'objet d'observations sur deux plages de temps principales : un état au moment du développement important des agglomérations, entre le XIII^e et le début du XIV^e siècle, et un état à la fin du Moyen Âge, après la guerre de Cent Ans. L'objectif était de mettre en évidence des phénomènes spécifiques associés au contexte politique et économique.

Ces études ont donc utilisé la taxinomie de Benoît Cursente comme un simple paramètre à intégrer à une analyse plus complète des dynamiques. Il faut cependant noter que si cette classification est aujourd'hui considérée comme insuffisante à l'étude des petites agglomérations, des travaux récents ont pris le parti de se focaliser sur un type en particulier, lorsque le corpus documentaire ou les données archéologiques étaient suffisamment conséquents. C'est le cas du travail de Julien Foltran, qui a porté sur trois petites villes liées à des monastères dans le département de l'Aude¹⁰⁶. Ici, le choix de ne travailler que sur des agglomérations d'origine ecclésiale a surtout résulté d'une sur-représentation de ces types de fondations sur le territoire étudié et de l'abondance des sources historiques à disposition.

Ainsi, le « tournant spatial » des années 2000 s'est mué en « tournant spatio-temporel » en seulement une quinzaine d'années. À ce stade, la communauté scientifique semble s'accorder sur

¹⁰³ F. Hautefeuille, *Vivre au mas : archéologie du peuplement dans la châtellenie de Castelnau-Montratier à la fin du Moyen Âge*, habilitation à diriger des recherches, UTM, Toulouse, 2013, p. 190.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 189. Ces catégories sont à entendre au sens développé par Benoît Cursente (1998).

¹⁰⁵ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise à la fin du Moyen âge (1250-1550) : transformations morphologiques et architecturales*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle, UT2J, Toulouse, 2017, vol. 1, p. 131.

¹⁰⁶ J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en Pays d'Aude : Lagrasse, Alet et Caunes*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle et Jean-Loup Abbé, UT2J, Toulouse, 2016.

la nécessité de dépasser le déterminisme « génétique » des petites agglomérations médiévales. Cependant, on trouve encore des formulations qui s'y rattachent, comme le titre de la journée d'études qui s'est tenue à Dijon en novembre 2018 et qui portait sur « La genèse du village »¹⁰⁷. Il reste que cette approche constitue un prisme de lecture du phénomène des petites agglomérations qui peut toujours être affiné, mais qui ne doit plus participer d'une essentialisation de leurs trajectoires à un instant initial.

1.1.3. Quelles approches pour l'étude des petites agglomérations ?

Après ce long développement historiographique, il convient de résumer les différents prismes d'analyse de la question des petites agglomérations, pour comprendre quels éléments et quelles approches peuvent être utiles aujourd'hui. Dans son dossier d'habilitation, Nelly Pousthomis-Dalle a fait la distinction entre un sens « génétique » du qualificatif apposé, dont il a abondamment été question lors des pages précédentes, et un sens « morphologique »¹⁰⁸. Cette différence explique, par exemple, pourquoi une agglomération d'origine ecclésiale peut être désignée comme un *castrum* dans les sources, ou dans les travaux d'archéologues qui y voient une réalité morphologique¹⁰⁹. La même idée a été énoncée par Franck Chaléat qui, pour la notion de « bourg », a proposé de faire la distinction entre une acception « d'ordre social et juridique »¹¹⁰, pour laquelle la dénomination du bourg est due au phénomène de polarisation sociale et d'encellulement ; et une acception d'ordre spatial, qui renvoie à un bourg construit en contact ou autour de l'édifice castral ou religieux

À ce titre, le prisme d'analyse de la question des petites agglomérations résulte de plusieurs approches qui se sont entrecroisées depuis l'invention des premières taxinomies. En 2006, Maurice Berthe en a proposé une brève classification¹¹¹. D'une part, il a décrit une approche « dynamique », centrée soit sur la thématique de la morphogenèse de l'agglomération, soit sur une analyse chronologique juxtaposant les types urbains dans le temps. D'autre part, il s'est fait le relais d'une autre approche « arrêt sur image », qui cherche à établir, par l'analyse régressive, un état supposé final de la forme villageoise vers l'an 1300.

Ces différents prismes de lecture ayant considérablement évolué, il semble plus intéressant aujourd'hui de considérer que l'approche chronologique et l'analyse régressive font partie d'un même ensemble. En revanche, plusieurs travaux ont tenté de pousser davantage la question des dynamiques urbaines, proposant de nouvelles manières de penser la recherche sur ce point. Cela

¹⁰⁷ A. Guicheteau, V. Marchaisseau et A. Quiquerez, *La genèse du village : archéologie de l'habitat groupé du haut Moyen Âge (V^e-XII^e siècles) dans le Centre-Est de la France actuelle*, Dijon : Artheis éditions, 2021.

¹⁰⁸ N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.*

¹⁰⁹ Florent Hautefeuille a d'ailleurs développé cet exemple dans le cas de Flaugnac : F. Hautefeuille, *Vivre au mas*, *op. cit.*, p. 245.

¹¹⁰ F. Chaléat, « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu », *op. cit.*, p. 154-155.

¹¹¹ M. Berthe, « Villages médiévaux du pays de Cocagne, XI^e-XIV^e siècle », dans *Pays de Cocagne, Pais de Cocanha, son histoire, ses légendes*, J. Fijalkow (éd.), congrès de Puylaurens, 2005, Puylaurens : IEO éditions, 2006, p. 31-47.

permet une redéfinition de cette classification, en distinguant : l'approche dite « génétique » ; l'approche que nous nommerons morphologique, lexicographique et pseudo-dynamique ; et enfin l'approche pleinement dynamique des petites agglomérations.

1.1.3.1. L'approche « génétique » ou la question de la morphogenèse

Comme nous l'avons démontré plus haut (*cf.* Partie 1, 1.1.2), l'approche « génétique » des petites agglomérations a considérablement conditionné la compréhension qu'on pouvait avoir de leur processus de formation. Dans ce cadre, c'est précisément la lecture déterministe qui a contribué à masquer les nuances et les spécificités de chaque région et de chaque époque. Les nombreux travaux réalisés sur des cas uniques ou sur des microrégions au cours de la seconde moitié du XX^e siècle ont fait la démonstration d'une réalité bien plus complexe que ce qui pouvait être perceptible par les taxinomies utilisées. Pourtant, ces typologies ont conservé une forme de crédibilité dans la recherche comme dans les perceptions du grand-public. L'utilisation patrimoniale des bastides dans le Sud-Ouest pour revendiquer une spécificité locale est édifiante à ce titre.

La critique de ces taxinomies a été récurrente et croissante depuis les années 2000. À ce sujet, Franck Chaléat a fait sienne la conception de Marc Bloch et sa « hantise des origines », assurant que « connaître les débuts n'est pas synonyme de comprendre »¹¹². Pour autant, comme l'a montré Florent Hautefeuille, la question du mode de fondation reste un paramètre important pour comprendre les premières années du peuplement des petites agglomérations. À ce titre, pour rappeler les deux principales taxinomies évoquées, il est possible de proposer le tableau de synthèse suivant (Tableau 1).

Higounet (1979 ; recueil 1992, p. 18) : approche « génétique »					
<u>Castelnau</u> Développement d'un village au pied d'un établissement castral		<u>Bastide</u> Création volontaire d'un habitat, plus ou moins <i>ex nihilo</i> , implanté dans un lotissement préparé ou planifié		<u>Sauveté</u> Regroupement de la population dans un périmètre de « sauveté » autour d'une église	
Cursente (1998, p. 187) : approche « génétique » revisitée					
Village ecclésial Agglomération procédant de la présence d'une église		Village castral Agglomération engendrée par un château			Bastide ou villeneuve Habitat postérieur à la deuxième moitié du XIII ^e s., de fondation princière ou paréage, qui a une trame en grille
<u>Sagrera/sauveté</u> Habitat résultant du mouvement de la Paix de Dieu	<u>Bourg prioral ou monastique</u> Agrégation d'un habitat au contact d'un établissement prioral/monastique	<u>Castrum</u> Résultat d'un processus d' <i>incastellamento</i>	<u>Bourg castral</u> Désignation réservée aux chefs-lieux de châtellenie	<u>Castelnau</u> Forme particulière et tardive de <i>castrum</i> en Gascogne	

Tableau 1 : Synthèse des types de petites agglomérations d'après les deux principales taxinomies.

¹¹² F. Chaléat, « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu », *op. cit.*, p. 165.

L'APPROCHE « GÉNÉTIQUE »	
Point de fixation	Dénomination
Église (église paroissiale, monastère, abbaye, etc.)	Agglomération/village d'origine ecclésiale
Château, site fortifié	Agglomération/village d'origine castrale
Fondation « <i>ex nihilo</i> »	Bastide ou villeneuve
Limites : lecture déterministe de la trajectoire urbaine	
Intérêts : utile à l'étude du processus de fixation de l'espace urbain	

Fig. 1 : Schéma récapitulatif de l'approche "génétique".

En somme, si l'approche « génétique » (Fig. 1) présente de nombreuses limites, elle conserve un intérêt certain pour la recherche. Lorsque les termes sont suffisamment définis et qu'il est indiqué de manière explicite qu'ils sont utilisés dans une perspective « génétique », ce prisme de lecture permet de catégoriser précisément un état initial de l'habitat aggloméré. Il est donc utile pour la description du contexte social et juridique des étapes de fondation de l'agglomération, sous réserve de confirmer les interprétations avec des analyses des sources et de la morphologie sur le temps long.

1.1.3.2. L'approche pseudo-dynamique « par blocs »

Le deuxième prisme de lecture est une combinaison des deux dernières approches évoquées par Maurice Berthe¹¹³, puisqu'il combine la lecture chronologique des formes urbaines et l'approche régressive, prenant en compte la manière dont les agglomérations ont été désignées dans les sources. D'une manière générale, elle intègre la notion de temps uniquement pour restituer une succession d'états. Ce prisme d'analyse fonctionne par une lecture de la trajectoire urbaine en blocs spatiaux et temporels, qui constituent une modélisation des phénomènes observés.

Pour la dimension spatiale des agglomérations, cette approche est issue de réflexions ancrées dans la méthode archéologique. Les nomenclatures utilisées renvoient ici à des réalités morphologiques, c'est-à-dire que le terme renvoie au point d'accroche spatial de l'ensemble aggloméré. C'est le cas de la désignation du bourg « mercadier »¹¹⁴, qui indique l'agglomération d'unités d'habitation autour d'un espace marchand. De la même manière, la notion de *castrum* renvoie, pour les archéologues, à une réalité morphologique et matérielle qui peut être appliquée à des agglomération d'origine monastique. Par ailleurs, les désignations utilisées sont généralement calquées sur les mentions dans les sources médiévales pour une raison simple : la conception des médiévaux de leur espace de vie n'était pas « génétique » mais correspondait à un espace vécu. Que l'agglomération ait été fondée par un monastère ou auprès d'un château importe peu, si l'espace qu'ils habitaient correspondait à leur conception d'un *castrum*, d'une *poblacion* ou d'une *villa*, ils

¹¹³ M. Berthe, « Villages médiévaux du pays de Cocagne », *op. cit.*

¹¹⁴ F. Hautefeuille, « La fondation des villes neuves », *op. cit.*

utilisaient ce terme dans les actes¹¹⁵. Il est cependant important d'être prudent dans certains cas pour lesquels les termes employés ont pu être polysémiques. C'est le cas du terme de bastide, généralement très connu pour son acception urbaine dans le Sud-Ouest, mais qui renvoie souvent à une simple juridiction, ce qui explique les mentions ne désignant pas de réelles agglomérations¹¹⁶.

La réflexion par « blocs » procède donc d'un découpage de l'espace en un ensemble de petits bourgs agglomérés. Elle reprend l'idée déjà développée par André Debord en 1979, lorsqu'il proposait une typologie triple des bourgs castraux, distinguant : les bourgs simples pour lesquels l'habitat est aggloméré « en tas »¹¹⁷ à côté du site castral ; les bourgs doubles ou bipolaires, pour lesquels un second noyau d'habitat s'est développé au contact d'un point de fixation (généralement un prieuré) ; les bourgs multiples « de type nébuleuse »¹¹⁸, qui agrègent au moins trois noyaux d'habitation autour de points de fixation (prieuré, hôpital, etc.). On peut nuancer cette classification en émettant l'hypothèse d'une polarisation des espaces urbains graduelle plutôt que distinctive. Les agglomérations à deux ou trois pôles ne sont pas différentes en soi, elles sont des expressions plus ou moins complexes des mêmes phénomènes.

Enfin, ce prisme d'analyse tend à utiliser une conception du temps également « en blocs ». En effet, la trajectoire de l'agglomération est ici considérée comme une succession de types urbains pour lesquels la phase de transition est souvent assez mal connue. On peut, dans ce cadre, passer d'un *castrum* au XII^e siècle à une bastide à la fin du XIII^e siècle sans savoir quand la transition s'est opérée. C'est donc une conception de la dynamique urbaine qui accepte d'analyser des états

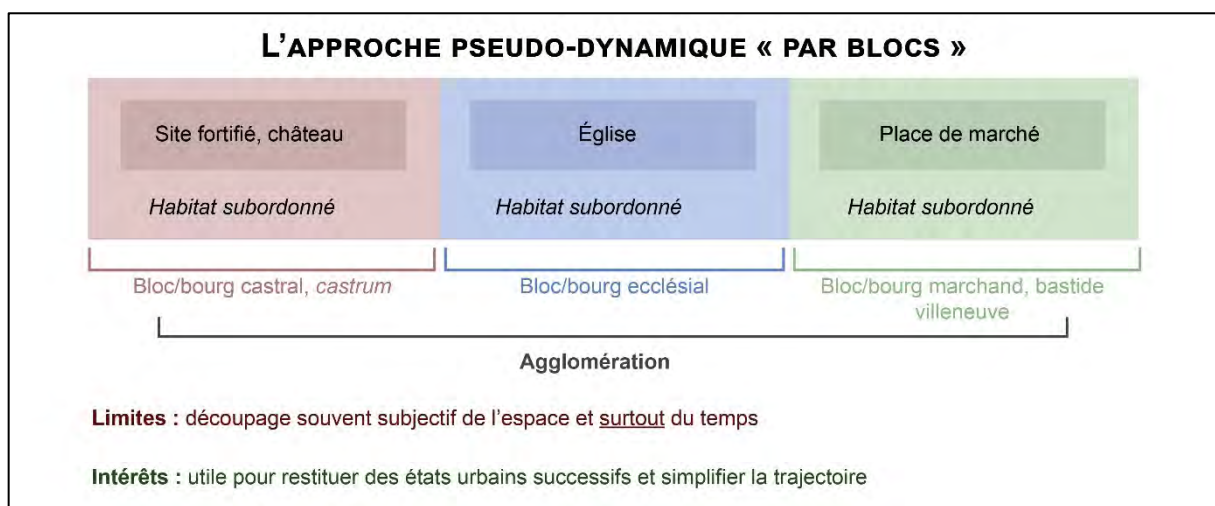


Fig. 2 : Schéma récapitulatif de l'approche "par blocs".

¹¹⁵ Cette question a notamment été explorée pour le Sud-Ouest dans : F. Hautefeuille, « La *villa* et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII^e siècle », dans *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, table-ronde de Pau, 24-25 novembre 2000, Pau : Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes, 2006, p. 351-362.

¹¹⁶ F. Hautefeuille, *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain du VII^e au XIV^e siècle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pierre Bonnassie et Maurice Berthe, UTM, Toulouse, 1998.

¹¹⁷ A. Debord, « Remarques sur la notion de bourg castral », *op. cit.*, p. 58.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 59.

successifs sans pour autant chercher à en comprendre les transitions. C'est pour cette raison qu'il semble cohérent de parler d'une approche pseudo-dynamique (Fig. 2), puisqu'elle relève davantage de la topographie historique que de l'étude des dynamiques urbaines.

1.1.3.3. Une approche dynamique en construction

Le troisième prisme de lecture s'inscrit dans un ensemble de démarches récentes qui ne se sont pas encore cristallisées en une méthode, mais qui correspondent peu ou prou à la recherche d'une « histoire totale »¹¹⁹ de l'habitat. L'objectif est de s'inspirer des deux précédentes approches, autant par la lecture des mécanismes de formation de l'agglomération que par l'analyse morphologique régressive, qui restitue des états successifs. À ce socle, on ajoute une analyse des phases de transition pour en comprendre les processus morphologiques, des rythmes et des trajectoires de chaque agglomération (Fig. 3).

Une partie des travaux récents qui ont été mentionnés plus haut s'inscrivent dans ce courant, sans pour autant viser précisément les dynamiques. C'est le cas de la thèse d'Anaïs Comet sur les bourgs gersois¹²⁰, qui a fait le choix de distinguer des types de dynamiques jusqu'ici rarement prises en compte pour le second Moyen Âge, comme les « dédensifications » ou les rétractions urbaines. Ce prisme d'analyse omet certainement une partie des phénomènes à l'œuvre, et sera remis en question et complété par des travaux futurs. Mais en l'état, il s'agit de l'approche qui semble la plus cohérente pour analyser et comprendre les dynamiques et les trajectoires des petites agglomérations.

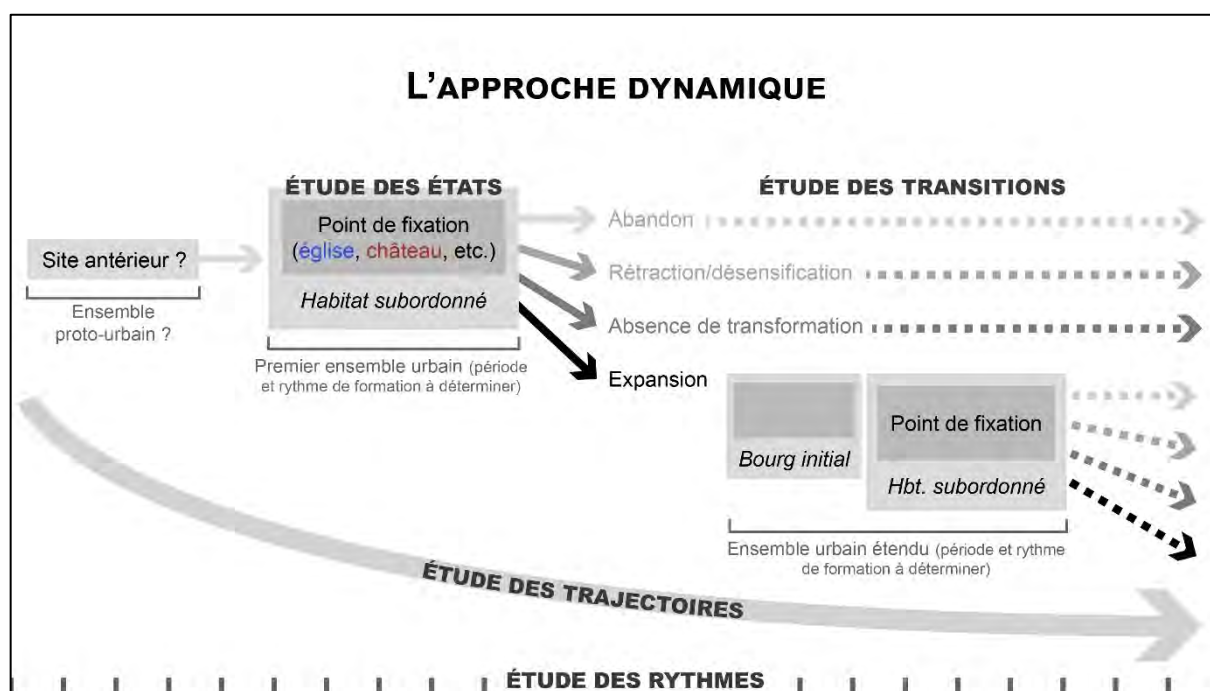


Fig. 3 : Schéma récapitulatif de l'approche dynamique.

¹¹⁹ B. Cursente, *Des maisons et des hommes*, op. cit., p. 111.

¹²⁰ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, op. cit.

1.2. La morphologie urbaine : paradigme et outils

1.2.1. Brève historiographie de l'approche morphologique

La morphologie urbaine est un outil particulièrement performant pour décrire et comprendre des transformations survenues à l'échelle d'une parcelle, d'un secteur urbain ou d'une agglomération dans son ensemble. Elle permet de prendre du recul sur des données archéologiques, mais aussi sur les sources écrites. Cette approche est issue d'une longue tradition que nous n'évoquerons pas de manière exhaustive : plusieurs publications en proposent déjà une lecture historiographique et épistémologique¹²¹. Toutefois, l'existence de plusieurs courants distincts d'en dessiner quelques contours, de manière à expliquer les choix méthodologiques qui ont été faits.

L'approche morphologique de l'urbain est héritée des travaux précurseurs d'August Meitzen, à la charnière entre le XIX^e et le XX^e siècle¹²², suivis notamment de ceux de Pierre Lavedan en France¹²³. L'historien de l'urbanisme s'est attaché à analyser les formes urbaines dans l'objectif d'identifier des ensembles résultant d'un état initial de ces agglomérations. À cette même époque, des méthodes assez semblables ont été mises au point par des architectes italiens et des géographes anglais. On peut citer Saverio Muratori et ses travaux sur Venise¹²⁴, mais aussi Michael R. G. Conzen¹²⁵ sur les agglomérations britanniques. À partir de ces différents courants, deux principales écoles ont émergé en France dans les années 1990 :

- l'approche **par unités de plans**, développée notamment par Bernard Gauthiez¹²⁶. Elle consiste en un découpage théorique de l'espace urbain en entités ayant une structure spécifique interagissant avec d'autres entités, à la manière du découpage en unités stratigraphiques (US) propre à l'archéologie ;
- la démarche **archéogéographique**, développée par Gérard Chouquer. Elle a d'abord été mise œuvre dans des secteurs ruraux, dans l'objectif d'identifier les persistances de parcellaires antiques par la détection de limites régulières et d'ensembles présentant des orientations cohérentes entre elles, avant d'être étendue à différents contextes¹²⁷ ;

¹²¹ Un important travail d'historiographie a été réalisé en 2003 dans É. Zadora-Rio, « Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003, p. 13-27 ; il a été repris et complété récemment par J.-L. Abbé, « Analyse morphologique et transformation des agglomérations à la fin du Moyen Âge. Introduction historiographique », *AMM*, 34-1, 2016, p. 101-110 ; Encore plus récemment, une nouvelle lecture par courants disciplinaires a été proposée par Hélène Noizet et Anne-Sophie Cléménçon, qui complète efficacement les deux références précédentes : H. Noizet et A.-S. Cléménçon, « Une historiographie éclatée et cloisonnée », dans *Faire ville : entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis : PUV, p. 19-43.

¹²² A. Meitzen, *Siedelung und agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, op. cit.

¹²³ P. Lavedan, *Histoire de l'urbanisme. 1. Antiquité - Moyen âge*, op. cit. ; P. Lavedan, *Géographie des villes*, Paris : Gallimard, 1959.

¹²⁴ S. Muratori, *Studi per una operante storia urbana di Venezia*, Roma, Italie : Istituto poligrafico dello Stato, Libreria dello Stato, 1959.

¹²⁵ M. R. G. Conzen et M. P. Conzen, *Thinking about Urban Form: Papers on Urban Morphology, 1932-1998*, Bern, Switzerland : Peter Lang, 2004.

¹²⁶ B. Gauthiez, « Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites », *Revue archéologique de Picardie*, 16-1, 1999, p. 17-25.

¹²⁷ G. Chouquer, *Les formes des paysages. Tome 1 : Études sur les parcellaires*, Paris : Errance, 1996 ; G. Chouquer, *Les formes des paysages. Tome 3 : L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris : Errance, 1997.

Le développement parallèle de ces deux méthodes a été marqué par le colloque de 1993 consacré à la *Morphogenèse du village médiéval*¹²⁸. À l'époque, Monique Bourin signalait déjà en introduction la nécessité d'étudier les formes des petites agglomérations sur l'intégralité de leur histoire, et de n'omettre « ni la rapidité de l'expansion démographique du XIII^e siècle, ni l'importance des siècles suivants »¹²⁹.

La démarche de Bernard Gauthiez a connu un certain succès entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. Le résultat le plus significatif de cet engouement pour l'analyse par unités de plans est certainement le programme de recherche qui a abouti à la publication de l'ouvrage *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*¹³⁰. Ce riche travail se compose d'un grand ensemble de monographies traitant de la forme urbaine au sens large, mais aussi de plusieurs chapitres méthodologiques et réflexifs. L'ouvrage a été produit spécifiquement pour éprouver cette méthode, par la proposition d'un protocole et l'exposition de cas d'étude.

L'engouement pour cette méthode a perduré principalement au cours des années 2000 et le début des années 2010. Les ouvrages de Luc Bourgeois sur *Les petites villes du Haut-Poitou*¹³¹ s'ajoutent à plusieurs thèses de doctorat et projets collectifs de recherche qui ont intégré cette approche à des échelles monographiques. C'est le cas de Sauveterre-de-Béarn¹³² ou encore Saint-Émilion ou Lagrasse qui ont fait l'objet de projets collectifs respectivement dirigés par Frédéric Boutoulle et Nelly Pousthomis-Dalle¹³³. Plusieurs autres agglomérations ont fait l'objet d'études monographiques dans le Sud-Ouest, comme Saint-Antonin-Noble-Val, Alet-les-Bains ou encore Caunes¹³⁴. La méthode des unités de plans a donc été utilisée principalement jusqu'au début des années 2010, notamment à Toulouse, sous l'impulsion de Jean-Loup Abbé.

L'approche de Gérard Chouquer a également connu un franc succès. Les fondements théoriques de cette méthode ont été édictés dans un numéro spécial de la revue *Études rurales*¹³⁵, sur la base d'observations centrées initialement sur les centuriations romaines. L'archéogéographie étudie « l'histoire de la transformation de l'espace géographique en écoumène habité, exploité, aménagé, transmis, hérité »¹³⁶. L'objet de la démarche est donc l'espace, vu par le prisme des transformations d'origine anthropique, en opposition à ce que Gérard Chouquer a nommé le

¹²⁸ G. Fabre *et al.*, *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, *op. cit.*

¹²⁹ M. Bourin, « Introduction à la problématique du colloque », *op. cit.*, p. 25.

¹³⁰ B. Gauthiez *et al.*, *Village et ville au Moyen Âge*, *op. cit.*

¹³¹ L. Bourgeois, *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*, 2 vol., *op. cit.*

¹³² C. Dufau, *Sauveterre-de-Béarn, du XI^e au XVI^e siècle : développement urbain et identité architecturale d'une ville-frontière*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Dany Sandron, Université Paris-IV Sorbonne Université, Paris, 2008.

¹³³ D. Souny, A. Marin, P. Garrigou Grandchamp *et al.*, *Saint-Émilion, une ville et son habitat médiéval : XII^e-XV^e siècles*, Lyon : Lieux-dits éditions, 2016 ; N. Pousthomis-Dalle, F. Sarret, J.-P. Sarret *et al.*, « Nouveaux regards sur Lagrasse (Aude) : une abbaye, une ville et un terroir dans la longue durée », *AMM*, 40, 2022, p. 5-209.

¹³⁴ C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Florent Hautefeuille et Nelly Pousthomis-Dalle, UTM, Toulouse, 2015 ; J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, *op. cit.*

¹³⁵ G. Chouquer, *Objets en crise, objets recomposés. Transmissions et transformations des espaces historiques*, *op. cit.*

¹³⁶ G. Chouquer, « Crise et recomposition des objets : les enjeux de l'archéogéographie », *Études rurales*, 167-168, 2003, paragr. 13.

« schéma stratifié »¹³⁷. Cette distinction s'est fondée sur une critique de la vision des archéologues, considérée comme trop souvent centrée sur une structure ou un site, sans égards pour l'espace en lui-même. Par cette volonté de rompre avec la méthode archéologique, la démarche archéogéographique a rapidement essuyé de vives critiques¹³⁸. Par la suite, plusieurs travaux de recherche ont permis d'en préciser les contours et les méthodes. On peut citer la thèse de Magali Watteaux¹³⁹, qui a pris le parti de se focaliser sur les liens entre parcellaire et trame à une échelle régionale. Pour ce faire, elle a utilisé la notion d'unité morphologique dans une acception très proche de l'unité de plan de Bernard Gauthiez. En 2011, deux numéros spéciaux de revues ont été dédiés à cette approche, respectivement dans les *Nouvelles de l'archéologie*¹⁴⁰ et *Études rurales*¹⁴¹. Par la juxtaposition d'études de cas et de réflexions épistémologiques, ces publications ont contribué à décrire les évolutions d'une approche et son intégration dans le paysage scientifique. De même, l'ouvrage de Sandrine Robert paru la même année s'est inscrit dans la même dynamique¹⁴².

Mais malgré ces travaux plus récents piochant les meilleurs outils dans chaque approche, les publications se réclamant des deux méthodes restent rares. En cause, il faut certainement citer les dissensus qui ont animé la communauté scientifique depuis la fin des années 1990¹⁴³. En l'occurrence, depuis quelques années, Hélène Noizet reprend ces questions¹⁴⁴, revendiquant une archéogéographie qui se pratique « dans la recherche et dans l'enseignement, mais [...] aussi beaucoup dans la société civile »¹⁴⁵, liant ici la recherche fondamentale aux questionnements actuels concernant des aménagement « durables » du territoire¹⁴⁶.

Il semble qu'aujourd'hui, chaque approche puisse apporter une part significative d'outils éprouvés empiriquement. L'archéogéographie concentre l'essentiel de son potentiel dans l'étude des composantes linéaires des tissus urbains, dont la nature est essentiellement spatiale, c'est-à-dire des trames viaires et des parcellaires. En contrepoint, l'analyse morphologique par unités de plans permet une interprétation chronologique et fonctionnelle des formes observées qui semble complémentaire avec l'autre approche. Enfin, le rattachement de ces questionnements à la notion de tissu urbain opère un rappel que le domaine construit doit être étudié au même titre que la trame et le parcellaire. L'analyse des formes urbaines passe nécessairement par une étude comparée de la

¹³⁷ *Ibid.*, paragr. 18.

¹³⁸ A. Durand, « À la recherche du paysage médiéval. Approches paléoenvironnementales », dans *Les territoires du médiéviste*, B. Cursente, M. Mousnier (éd.), Rennes : PUR, 2005, p. 363-379.

¹³⁹ M. Watteaux, *La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers en Vendée méridionale. Études historiographiques et recherches archéogéographiques*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Gérard Chouquer, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2009.

¹⁴⁰ M. Watteaux, *L'archéogéographie : un état des lieux et de leurs dynamiques*, Paris : *Les Nouvelles de l'archéologie*, 125, Éditions de la MSH, 2011.

¹⁴¹ R.G. Villaescusa, *Archéogéographie et disciplines voisines*, Paris : *Études rurales*, numéro spécial 188, Éditions de l'EHESS, 2011.

¹⁴² Robert Sandrine, Aubry Laurent, Boissinot Philippe *et al.*, *Sources et techniques de l'archéogéographie*, Besançon : PUFC, 2011.

¹⁴³ R. G. Villaescusa, « Face à la crise épistémologique, davantage d'épistémologie », dans *Archéologie et disciplines voisines, Études rurales*, 188, paragr. 6.

¹⁴⁴ H. Noizet, *La fabrique de la ville. Espace et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2007 ; H. Noizet, « De l'usage de l'archéogéographie », *Médiévales*, 66, 2014, p. 179-188.

¹⁴⁵ J. Burnouf et L. Gillot, « L'archéogéographie : pourquoi ? Comment ? Entretien avec Hélène Noizet et Sandrine Robert », *EchoGéo [en ligne]*, 36, 2016, paragr. 32. URL : <https://shs.hal.science/halshs-03594041>. Consulté le 20 décembre 2023.

¹⁴⁶ L'expression « durable » est entendue ici au sens de l'anglais : *sustainable*.

trame, du parcellaire et du bâti. C'est d'ailleurs cette approche qui a été appliquée dans plusieurs travaux récents, comme l'ouvrage *Faire ville*¹⁴⁷, ou dans les thèses toulousaines de Cécile Rivals, de Julien Foltran et d'Anaïs Comet¹⁴⁸.

Le présent travail se place en ligne directe de ces études. L'analyse par unités de plans vise ainsi à comprendre la chronologie des transformations urbaines et leurs rythmes (**où, qui, quand**), alors que les méthodes archéogéographiques fournissent un cadre propice à l'étude des processus de formation (**comment**). Reste ensuite un travail réflexif et interprétatif, pour expliquer ces dynamiques urbaines (**pourquoi**).

1.2.2. La notion de tissu urbain

Claude Chaline a désigné « le tissu urbain comme [un] instrument [qui] révèle la dynamique urbaine dans sa matérialité »¹⁴⁹. Or, l'espace et sa matérialité constituent le cœur de l'approche archéologique, qui vise à décrire la répartition spatiale et temporelle de vestiges matériels. C'est pour cette raison que la notion de tissu urbain a souvent été mobilisée dans les travaux d'archéologues, celui-ci ne faisant pas exception¹⁵⁰.

L'origine de ce terme semble dater de la publication de la charte d'Athènes, rédigée à la suite du Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM) en 1933 mais publiée seulement en 1943¹⁵¹. À l'image des approches organicistes de l'urbain développées depuis le XIX^e siècle¹⁵², il relève d'une métaphore. Mais au lieu de décrire l'espace urbain comme une entité vivante et autonome, cette métaphore du tissu mobilise le champ sémantique de l'objet d'artisanat, qui est plus approprié à la réalité des dynamiques urbaines. Son utilisation dans la littérature scientifique a débuté une trentaine d'années plus tard, notamment par le biais de Michael R. G. Conzen qui s'est intéressé au tissu bâti, ou « *building fabric* »¹⁵³. Le terme de tissu urbain a été adopté en 1975 par Françoise Boudon et Jean Blécon, dans un article paru dans les *Annales*¹⁵⁴. À cette époque, la notion était particulièrement centrée sur la structure parcellaire, mais à mesure de son acceptation par la communauté scientifique, le modèle du tissu urbain est devenu tripartite.

¹⁴⁷ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville*, *op. cit.*

¹⁴⁸ C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence*, *op. cit.* ; J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, *op. cit.* ; A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, *op. cit.*

¹⁴⁹ M. Coornaert et A. Haumont, « Croissance et unité urbaines. L'exemple de Choisy-le-Roi », *Annales de Géographie*, 416, 1967, p. 445.

¹⁵⁰ À noter qu'ici, le terme est employé uniquement dans son acception intra-urbaine, contrairement à certains travaux de géographes qui l'utilisent comme synonyme de l'armature urbaine ou du réseau de villes. Par exemple : B. Lepetit, *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris : Albin Michel, 1988, p. 346.

¹⁵¹ Le Corbusier, *La charte d'Athènes*, Paris : Éditions de Minuit, réédition du texte de 1941, 1957, p. 114.

¹⁵² R. Peñalta Catalán, « La ville en tant que corps : métaphores corporelles de l'espace urbain », *TRANS- [en ligne] Revue de littérature générale et comparée*, 11, 2011. URL : <https://journals.openedition.org/trans/454>. Consulté le 29 janvier 2025.

¹⁵³ M. R. G. Conzen, « The Use of Town Plans in the Study of Urban History », dans *The Study of Urban History*, international round-table conference of the Urban history group at Gilbert Murray Hall, University of Leicester, 23-26 September 1966, London : Edward Arnold, 1968, p. 117.

¹⁵⁴ F. Boudon et J. Blécon, « Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale », *Annales*, 30-4, 1975, p. 773-818.

Il distingue¹⁵⁵ :

- le réseau des voies (**la trame viaire**) ;
- les découpages fonciers (**le parcellaire**) ;
- le domaine construit (**le bâti**) ;

Ces trois composantes sont des systèmes imbriqués, c'est-à-dire qu'à chaque ensemble correspond un fonctionnement et une temporalité propres. Mais ces paramètres sont aussi influencés par les deux autres systèmes. Cela se vérifie en termes d'échelles : la trame est majoritairement construite à l'échelle de l'agglomération ou du quartier ; le parcellaire à celle du quartier ou de l'îlot ; et le bâti souvent à l'échelle de l'îlot ou de la parcelle. Mais cette diversité s'observe également dans la temporalité et la résilience de ces composantes, qui est plus importante pour le réseau viaire que pour les bâtiments¹⁵⁶. Pourtant, les bâtiments d'une agglomération sont généralement aménagés et construits par rapport à des tracés viaires et parcellaires établis en amont. Le bâti est donc adapté à ces contraintes. Mais lors de travaux d'urbanisme – principalement aux périodes les plus récentes –, il est courant que le domaine construit exerce une contrainte sur les aménagements, en particulier dans le cas d'édifices prestigieux comme les monuments religieux. C'est donc bien une logique systémique qui prévaut aux dynamiques du tissu urbain.

Enfin il est important de ne pas éluder deux éléments déterminants pour la formation des tissus urbains : la société urbaine et le site d'implantation. Le cadre social et les règles propres à chaque époque sont à la fois à l'origine et aux commandes des dynamiques urbaines. Par exemple, le contexte politiquement instable du XIV^e siècle a incité de nombreuses communautés d'habitants à se réfugier à l'intérieur d'une enceinte. C'est bien en réponse à un contexte social troublé que ces grands aménagements urbains ont été réalisés. La prise en compte des déterminants sociaux et événementiels de la formation urbaine est donc essentielle à l'analyse de leurs dynamiques. C'est ici l'un des parents-pauvres de l'archéologie médiévale, dont les résultats sont majoritairement tirés de vestiges matériels spatialisés, laissant peu de place à la recherche de dynamiques sociales. Dans la majeure partie des cas, la collaboration avec des historiens ou la double formation des archéologues permet de gommer ce biais. Cependant, la méthode archéologique tend à orienter les résultats scientifiques vers la question spatiale, ce qui demande un effort récurrent pour traiter avec autant de précision les thématiques sociales.

Concernant les questions sitologiques et environnementales, la situation est légèrement différente. Il est évidemment possible de trouver des liens entre les caractéristiques d'un site d'implantation et les formes produites : elles sont les résultats des limites et des contraintes propres au milieu, mais aussi des avantages qu'il confère (accès à des ressources, espace plan, etc.). Mais le

¹⁵⁵ P. Panerai, M. Demorgon et J.-C. Depaule, *Analyse urbaine*, Marseille : Éditions Parenthèses, 1999, p. 75.

¹⁵⁶ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville*, *op. cit.*, p. 147-190.

choix des types de sites correspond également à un déterminant culturel et contextuel. L'aménagement de châteaux et de *castra* sur des sites de hauteur au XII^e siècle s'explique par la nécessité d'un contrôle *a minima* visuel sur un territoire, alors que certaines créations urbaines du XIII^e siècle répondent plutôt à des contraintes économiques (facilitation de l'accès aux espaces commerciaux). Il est donc particulièrement important de s'interroger sur les caractéristiques de ces sites, leur relief, le lien avec le réseau hydrographique, la nature du sol ou encore les ressources à disposition. Ces questions font l'objet d'un traitement croissant, notamment grâce à l'intégration maintenant répandue de géomorphologues et de pédologues dans les équipes d'archéologues¹⁵⁷. Il n'est pas question ici de se réclamer de cette « géoarchéologie », mais plutôt d'en reconnaître les apports pour nourrir les questionnements liés à l'étude des tissus urbains. Les processus de formation et de transformation urbaine ont pu être freinés ou facilités par des paramètres liés aux systèmes naturels, qu'ils aient été modifiés ou non par la présence humaine, mais ils résultent aussi et surtout de décisions prises dans un contexte social et culturel spécifique.

Le tissu urbain, dans son acception tripartite, est un modèle descriptif et interprétatif de l'espace urbain qui permet d'en comprendre les mécanismes de formation et de chercher à déterminer la part des déterminismes sitologiques et sociaux. L'un des enjeux majeurs est de comprendre de quelle manière le tissu urbain a été fabriqué, quelles en ont été les étapes, les règles, la part du collectif et la part de l'individu.

1.2.3. La concertation ou l'absence de concertation des aménagements urbains

La notion de concertation ou de planification des aménagements urbains est abordée dans la grande majorité des travaux d'analyse morphologique. Et pour cause, cette manière de fabriquer le tissu urbain tend à produire des régularités de dimensions, des rythmes qui apparaissent assez clairement à l'analyse des plans. Pourtant, les études réalisées lors des vingt dernières années tendent à présenter la formation/transformation urbaine comme un long processus impensé, jalonné de quelques opérations planifiées¹⁵⁸. La distinction des ensembles concertés et la quantification de leur part de planification participe de la compréhension de ce processus de formation/transformation urbaine. Une fois ces principes exposés, il est utile de procéder à un examen de la terminologie utilisée dans ce domaine.

Il existe plusieurs qualificatifs pour désigner le caractère concerté d'un aménagement. Dans la bibliographie, on peut trouver les termes « raisonné », « planifié », « dirigé », « concerté », « organisé » ou encore « projeté »¹⁵⁹. Chacun renvoie à une réalité légèrement différente, tantôt

¹⁵⁷ Q. Borderie, R. Banerjee, S. Bonnet *et al.*, « Géoarchéologies des contextes urbains : mieux comprendre les modalités de l'artificialisation des géosystèmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, 7, 2020, p. 141.

¹⁵⁸ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 62-67.

¹⁵⁹ Respectivement raisonné : É. Jean-Courret, « Une gestion raisonnée et concertée de la croissance urbaine au Moyen Âge central : l'exemple du lotissement de Sainte-Croix à Bordeaux », *AMM*, 34, 2016, p. 163-182. ; P. Garrigou Grandchamp, « Caylus aux XIII^e et XIV^e siècles : urbanisme et architecture civile d'un castelnau quercynois », dans *Monuments de Tarn-et-*

orientée vers l'idée d'une gestion collective (raisonné, concerté) et tantôt vers celle d'une décision plus verticale (dirigé). Aucun de ces termes ne semble particulièrement inadapté aux réalités mises en évidence ici. Il semble donc important de spécifier que le choix d'utiliser l'expression d'aménagement « concerté » relève d'une préférence personnelle, mais que les autres termes peuvent être employés sans distinction. De même, la notion de lotissement renvoie à une opération de planification portant sur un secteur délimité. Son acception contemporaine désigne souvent un espace périurbain pavillonnaire. Le lotissement médiéval et moderne correspond également à un aménagement concerté, généralement marqué par la délimitation d'un lot ou d'un îlot ensuite divisé en parcelles.

En revanche, la question de l'absence de concertation est plus complexe à la fois à documenter qu'à désigner. Le terme le plus courant pour désigner une absence de planification est celui de « spontané »¹⁶⁰. Mais la connotation organiciste de la « génération spontanée »¹⁶¹ ramène le fait urbain à une métaphore que nous avons déjà refusée (*cf.* Partie 1, 1.2.2), tout comme les notions d'urbanisation « naturelle » ou « organique »¹⁶². D'autres travaux ont tenté de proposer l'utilisation des termes « impensé », « auto-structuré », « auto-organisé » ou encore « ordinaire »¹⁶³. Il nous semble que ces quatre qualificatifs peuvent tous être utilisés, au même titre que les expressions « non planifié » et « non concerté ».

Une fois ces questions de lexique posées, on est en mesure de s'interroger sur les axes d'analyse qui doivent être développés. Le tissu urbain étant un objet composite, il est important de déterminer sur quelle composante porte la planification. En effet, il peut exister des lotissements dont la concertation n'a porté que sur la trame viaire, par la délimitation d'îlots, mais la planification a pu également porter sur les dimensions et orientations parcellaires, voire sur un bâti standardisé. Nous reviendrons spécifiquement sur ces distinctions (*cf.* Partie 3, 3.2.2). L'étendue spatiale de l'aménagement concerté nous intéressera également, au même titre que la durée de sa mise en place. Sur ce point, il est généralement admis que le processus de lotissement d'un secteur peut durer

Garonne, 170^e CAF, Montauban, 2012, Paris : SFA, 2014, p. 200 ; planifié : H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville*, *op. cit.* ; dirigé : N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.*, p. 191 ; concerté : É. Chabanne, « Le quartier de La Saliège à Caylus (Tarn-et-Garonne) : un exemple d'extension urbaine partiellement concertée », *AMM*, 41, 2023, p. 53-70. ; organisé : É. Hubert, « La construction de la ville, sur l'urbanisation dans l'Italie médiévale », *Annales*, 59-1, 2004, p. 109-139., p. 123 ; projeté : M. Euzennat, « Les fouilles de la Bourse à Marseille », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120-3, 1976, p. 529.

¹⁶⁰ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Paris : Éditions du Patrimoine, 2003, p. 230 ; É. Hubert, « La construction de la ville », *op. cit.*, p. 121.

¹⁶¹ P. Charbonnat, « La naissance du concept de génération spontanée », dans *Les Lumières et l'idée de nature*, Dijon : PUD, 2011, p. 31-50.

¹⁶² B. Gauthiez, « Les formes, les catégories de formes et leurs interprétations », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, E. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003, p. 443.

¹⁶³ Respectivement impensé : H. Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie*, *op. cit.*, p. 76 ; auto-structuré : G. Chouquer, *L'étude des paysages. Essai sur leurs formes et leur histoire*, Paris : Errance, 2000 ; H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville*, p. 66 ; auto-organisé : F. Durand-Dastès, F. Favory, J.-L. Fiches et al., *Des oppida aux métropoles : archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Paris : Anthropos, 1998, p. 16-27 ; ordinaire : A.-S. Cléménçon, *La fabrication de la ville ordinaire. Pour comprendre les processus d'élaboration des formes urbaines, l'exemple du domaine des Hospices Civils de Lyon*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de François Loyer, ULI2, Lyon, 1999.

entre quelques années et un demi-siècle¹⁶⁴. Il s'agit donc d'un aménagement plutôt rapide au regard du temps de la ville.

Enfin, il est important de s'interroger sur les processus sans planification, les formes qui en ont résulté et la rapidité de leur mise en œuvre. Cette urbanisation impensée résulte certainement de contraintes (relief, hydrographie, aménagements préexistants), mais elle peut aussi relever d'une reproduction des formes de proche en proche. Ces possibilités seront testées et évaluées dans l'analyse des tissus urbains étudiés.

1.2.4. Du refus de l'expression « fabrique urbaine »

Ce long processus de transformation du tissu urbain, jalonné de courtes séquences de lotissement dans des secteurs assez localisés, est souvent désigné dans la bibliographie par l'expression « fabrique urbaine ». Précisons tout d'abord que la métaphore d'une usine à produire de l'urbain est efficace. Elle permet de visualiser un ensemble de processus qui forment une chaîne de production sur le temps long, qui aboutit à l'état actuel de l'agglomération. Mais ce bref développement a pour objectif d'interroger l'usage de cette métaphore dans le contexte actuel de la recherche, et d'en justifier l'absence dans ce travail.

La notion de « fabrique urbaine » a émergé dans les années 1970. On la trouve notamment dans un ouvrage de l'architecte Jean-Claude Marsan, dédié à la ville de Montréal¹⁶⁵. Elle a ensuite été employée surtout dans des publications de géographes et d'historiens modernistes¹⁶⁶. Le terme est passé dans le vocabulaire des archéologues et historiens médiévistes en 2000, avec la publication de l'ouvrage *Ville, espace urbain et archéologie* d'Henri Galinié¹⁶⁷, avant d'être repris dans de nombreux travaux incluant ceux d'Hélène Noizet, d'Ézéchiel Jean-Courret ou plus récemment de Gaël Simon¹⁶⁸. La notion semble donc avoir été validée par un ensemble de travaux solides, dont la réflexion épistémologique a été particulièrement poussée.

Pourtant, son usage peut être questionné. Dans son ouvrage dédié au vocabulaire de l'urbanisme paru en 2003, Bernard Gauthiez a indiqué qu'il provenait d'une « traduction littérale de l'expression anglaise »¹⁶⁹. On peut alors se demander quelle est cette expression traduite. Mentionnait-il « *urban fabric* », qui se traduit en réalité par « tissu urbain » ? Renvoyait-il plutôt à

¹⁶⁴ A. Téraide, « Naissance d'un quartier de Paris : le lotissement du Nouveau Quartier de l'Europe (1820-1839) », *Histoire de l'art*, 33-1, 1996, p. 3-15. ; É. Jean-Courret, « Une gestion raisonnée », *op. cit.*

¹⁶⁵ J.-C. Marsan, *Montréal en évolution*, Montréal : Fides, 1974, p. 143.

¹⁶⁶ À titre d'exemple : M. Lavergne, « La violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine : le cas de Khartoum (Soudan) », *Espace Populations Sociétés*, 15-1, 1997, p. 49-64. ; S. Fettaï, « Images de la ville, images du port. Les descriptions de Livourne des Lumières au Risorgimento », *Cahiers de la Méditerranée*, 59-1, 1999, p. 101-117.

¹⁶⁷ H. Galinié, *Ville, espace urbain et archéologie*, *op. cit.*, p. 74.

¹⁶⁸ H. Noizet, *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine à Tours (IX^e au XIII^e siècles) : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Henri Galinié, UFR, Tours, 2003 ; E. Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux*, *op. cit.* ; G. Simon, *Espace et société à Vendôme du 11^e au début du 19^e s. : fonctionnement et fabrique d'une ville intermédiaire sur le temps long*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Élisabeth Lorans, UFR, Tours, 2015.

¹⁶⁹ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, *op. cit.*, p. 227.

l'acception synonyme de « structure »¹⁷⁰, en l'occurrence assez distincte de la notion de processus ? Ou peut-être pensait-il qu'il s'agissait d'une traduction de « *urban factory* », qui désigne une fabrique implantée en ville. À l'évocation de ces trois hypothèses, on s'aperçoit que malgré l'efficacité évidente de la métaphore, soit elle repose effectivement sur une traduction, mais une traduction erronée, soit il s'agit d'une invention en langue française¹⁷¹. Dans ces deux cas, un usage cloisonné à la littérature scientifique francophone ne semble poser aucun problème, sous réserve d'un travail préalable de définition. La notion a même été présentée par Hélène Noizet dans la revue *Urban Morphology*¹⁷². Elle a donc acquis une forme de reconnaissance en langue anglaise. Toutefois, il nous semble que dans un contexte de diffusion de la recherche à l'international, qui sous-entend souvent l'utilisation d'outils de traduction automatique, l'usage d'un terme dont la transparence fait contresens est plutôt risqué. Pour cette raison, nous nous cantonnerons à des périphrases.

1.2.5. Échelles de lecture de l'urbain

Il serait illusoire de chercher à comprendre les phénomènes urbains sans prendre en compte la manière dont l'échelle d'analyse peut influencer la lecture qui en est faite. Si l'étude d'un site ou d'un bâtiment peut permettre une compréhension fine des occupations successives, son rattachement à une entité plus large – comme le quartier ou l'agglomération – révèle souvent des mécanismes liés à l'aménagement urbain. De la même manière, observer un ensemble d'agglomérations est l'un des meilleurs moyens de faire émerger des tendances générales, voire des mécanismes de copie ou d'entraînement. Ce questionnement autour des échelles n'est pas nouveau en archéologie, dont la méthode repose sur des allers-retours permanents entre le particulier et le général, par l'ouverture de fenêtres d'observation pour documenter un site, par la description d'unités stratigraphiques pour restituer une occupation.

En archéologie urbaine, les travaux de Xavier Rodier et de Laure Saligny ont permis de définir une liste des échelles progressives perçues par les archéologues¹⁷³. Les auteurs distinguent alors du plus réduit vers le plus étendu :

- **l'unité stratigraphique** (ex : couche archéologique, reprise d'une maçonnerie, etc.) ;
- **la structure ou le fait** (ex : fosse dépotoir, mur ou ensemble de murs, etc.) ;
- **l'opération** (ex : l'emprise fouillée, le bâtiment étudié, etc.) ;
- **l'élément constitutif** (ex : un site regroupant plusieurs sondages, un îlot urbain, etc.) ;
- **l'objet historique urbain** (ex : le quartier, la place, etc.) ;
- **l'espace urbanisé ancien** (ex : l'agglomération) ;

¹⁷⁰ <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/fabric>. Consulté le 3 juin 2025.

¹⁷¹ La même critique avait d'ailleurs été formulée dans un compte-rendu de lecture de l'ouvrage de Jean-Claude Marsan : J.-C. Robert, « Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution », *Histoire sociale/Social History*, 9-17, 1976, p. 216-220.

¹⁷² H. Noizet, « *Fabrique Urbaine*: a New Concept in Urban History and Morphology », *Urban Morphology*, 13-1, 2009, p. 55-66.

¹⁷³ X. Rodier et L. Saligny, « Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps », *op. cit.*, tabl. 1.

À cette liste, on pourrait certainement ajouter le territoire sur lequel l'agglomération est implantée, ainsi que le réseau d'agglomérations dans un espace défini, dans un élargissement progressif de cette focale. En effet, il est important de signaler que ces quelques niveaux de lecture ne sont ni exhaustifs, ni absolus. Il est toujours possible de porter son regard sur des échelles intermédiaires à celles-ci, et deux échelles peuvent se chevaucher (par exemple lorsqu'une structure n'est composée que d'une unité stratigraphique).

Pour chacun de ces niveaux d'analyse, une ou plusieurs méthodes peuvent être préférées. En effet, la méthode archéologique permet un enregistrement efficace à l'échelle du site (parcelle/bâtiment, îlot), alors que la mise en lien avec le quartier ou l'agglomération nécessite un modèle permettant le découpage et la description des espaces urbains. C'est donc à cette échelle que la morphologie urbaine devient utile. Conformément à ce qui a été dit plus haut au sujet des deux principales approches de la morphologie urbaine (*cf.* Partie 1, 1.2.1), chacune présente des avantages spécifiques au traitement d'une thématique. Pour comprendre les processus qui ont mené à la formation et à la transformation de l'espace aménagé, il est intéressant de procéder à une analyse spécifique des composantes linéaires du tissu urbain (trame et parcellaire). La méthode la plus efficace est donc l'**archéogéographie**. En revanche, pour déterminer les dynamiques morphologiques et les rythmes urbains, un découpage par **unités de plans** est plus pertinent, puisqu'il permet une modélisation des processus, qui sont traités comme des unités stratigraphiques sur une fouille. La **synthèse des deux approches** historiques de la morphologie urbaine est donc une condition primordiale à une étude pertinente des phénomènes de formation urbaine.

Enfin, pour une lecture encore plus généralisante, il est nécessaire d'avoir recours à d'autres méthodes de modélisation, qui permettent de comparer plusieurs sites ou plusieurs agglomérations. C'est le cas de la chrono-chorématique (*cf.* Partie 1, 1.3.3), qui propose une schématisation des éléments constitutifs et des fonctions urbaines pour comparer des chorotypes (des schémas de villes). Cette gymnastique de réflexion du particulier vers le général, ainsi que les objets qui s'y rattachent, offrent surtout un cadre de pensée. Il ne s'agit pas de placer chaque élément observé dans une catégorie d'échelle, mais plutôt d'avoir conscience de cette imbrication des objets pour savoir quel niveau d'analyse peut être proposé. Il est alors important de spécifier que l'interprétation de ces phénomènes multiscalaires ne peut pas se faire sans la prise en compte de la temporalité, et par conséquent des notions de dynamique et de trajectoire.

1.3. La dynamique et la trajectoire

La prise en compte du temps est un préalable à la compréhension des dynamiques et des trajectoires urbaines. En effet, la transformation d'un espace urbain n'est pas un phénomène instantané qui oscillerait entre des états figés et des changements d'états. Le temps réel est une dimension continue, dont la discrétisation et la modélisation sont des outils d'appréhension.

1.3.1. Historiographie de l'étude des dynamiques urbaines

L'étude des dynamiques urbaines est un domaine hérité principalement de la géographie de la seconde moitié du XX^e siècle et transposé aux sciences historiques à partir des années 1980-1990. On en trouve des mentions dans un article publié dans *Annales de géographie* en 1967, qui étudiait les transformations touchant le tissu urbain de Choisy-le-Roi, en raison d'un étalement urbain important¹⁷⁴. La notion de dynamique recouvrait donc à l'époque une acception spatiale, mais elle visait également l'évolution démographique des agglomérations¹⁷⁵. La théorisation de cette notion a été proposée dans deux ouvrages du début des années 1980 qui ont choisi deux approches très différentes.

D'une part, Claude Chaline¹⁷⁶ en a établi une analyse proposant de séparer les « forces motrices » des « mécanismes » du changement à l'échelle d'une agglomération. Par ces termes, il entendait traiter des déterminants internes et externes du changement (forces motrices), mais aussi de la manière dont le changement était opéré (mécanismes). Il s'est attaché à identifier les freins à ces transformations (éléments reliques, emprises inaliénables, etc.), sous-entendant l'existence d'un changement intrinsèque et perpétuel de l'espace urbain¹⁷⁷. Cela nous permet de comprendre que pour Claude Chaline, la dynamique urbaine est un processus intra-urbain, impensé, de transformation d'un espace dont les sociétés humaines tentent d'infléchir la trajectoire, parfois de manière consciente (par des aménagements ou des réglementations) et parfois de manière inconsciente (par des coutumes, des éléments reliques, ou des logiques interurbaines).

D'autre part, à la même époque, Denise Pumain a également publié un essai dans lequel elle a proposé d'attribuer à l'expression de « dynamique des villes » une définition relevant du réseau interurbain¹⁷⁸. Pour elle, la dynamique urbaine est un processus systémique, par lequel le développement d'une agglomération peut exercer une influence sur d'autres pôles du réseau.

Cette confusion sémantique entre les dynamiques intra-urbaines et interurbaines est particulièrement intéressante, puisqu'elle permet de montrer la systémicité du phénomène urbain, à chacune de ses échelles. La dynamique urbaine touche chaque niveau d'échelle de manière distincte mais intriquée.

La présentation conjointe de ces deux ouvrages illustre aussi la manière dont les géographes ont longtemps fondé leurs observations sur un marqueur mesurable du changement : la démographie. Si le changement spatial a notamment été abordé par Claude Chaline, qui proposait d'analyser l'affectation des sols, les transformations morphologiques, l'évolution des pratiques de

¹⁷⁴ M. Coornaert et A. Haumont, « Croissance et unité urbaines. L'exemple de Choisy-le-Roi », *op. cit.*

¹⁷⁵ P. George, « Pour une étude systématique des petites villes », *Annales de Géographie*, 424, 1968, p. 743-747.

¹⁷⁶ C. Chaline, *La dynamique urbaine*, Paris : PUF, 1980.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 97-100.

¹⁷⁸ D. Pumain, *La dynamique des villes*, Paris : Economica, 1982.

l'espace urbain¹⁷⁹, ces questionnements sont restés nébuleux et ont souvent été présentés de manière anecdotique par rapport aux chiffres des enquêtes démographiques.

Des tentatives ont émergé dès cette époque pour s'éloigner de la donnée démographique et intégrer davantage les questions spatiales et fonctionnelles. Dans sa thèse de géographie, Marcel Roncayolo s'est intéressé aux transformations du tissu urbain de Marseille depuis le XVIII^e siècle, en questionnant la construction de la ville actuelle au travers des changements économiques, démographiques et sociaux de cette période¹⁸⁰. Mais à partir de ce travail, il reste difficile de déterminer la forme que doit prendre une analyse des dynamiques.

La solution est partiellement venue des travaux du géographe Brian Berry, qui a proposé le concept de « matrice géographique » pour décrire les systèmes étudiés¹⁸¹. Il s'est agi de modéliser les liens entre l'espace (les colonnes de la matrice) et ses caractéristiques ou les rôles qu'il jouait (les lignes), et de présenter leurs états successifs pour intégrer la notion de dynamique.

Dans une forme de continuité, l'article fondateur de Donna Peuquet, paru en 1994 dans la revue *Annals of the Association of American Geographers*¹⁸², a permis de proposer pour la première fois une lecture des dynamiques selon trois composantes : une sémantique (**quoi**), une spatiale (**où**) et une temporelle (**quand**). Ce découpage tripartite a été réutilisé et adapté dans les travaux de géographes, mais a également infusé chez les historiens et les archéologues au cours de ces trente années, sous l'appellation de « triade de Peuquet ». Mais si la pleine reconnaissance de la notion de dynamique par les sciences historiques date bien de cette période, elle s'est appuyée sur un substrat théorique déjà en formation. Ce substrat a préfiguré deux courants principaux, reprenant la dichotomie entre des considérations intra et interurbaines.

Pour l'approche **intra-site**, on peut considérer que les travaux des archéologues britanniques Martin Biddle, Daphne Hudson et Carolyn Heighway ont constitué un premier pas dans une prise en compte de cette notion. L'étude particulièrement dense du sous-sol de la ville de Londres lors des reconstructions consécutives aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale a permis une restitution du développement de la ville sur le temps long¹⁸³. En France, cette approche a notamment inspiré les travaux d'Henri Galinié et de Bernard Randoin¹⁸⁴. La manière de traiter ces dynamiques intra-sites dépendait, à cette époque, d'une conception centrée sur l'espace et ses fonctions, alors que le temps n'était pris en compte que pour visualiser des étapes successives. Cette méthode, dite de « topographie historique », continue aujourd'hui d'être mise en œuvre au travers

¹⁷⁹ C. Chaline, *La dynamique urbaine*, op. cit., p. 82-84.

¹⁸⁰ M. Roncayolo, *Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris : Éditions de l'EHESS, 1996.

¹⁸¹ B. J. L. Berry, « Approaches to Regional Analysis: A Synthesis », *Annals of the Association of American Geographers*, 54-1, 1964, p. 2-11.

¹⁸² D. J. Peuquet, « It's About Time: A Conceptual Framework for the Representation of Temporal Dynamics in Geographic Information Systems », *Annals of the Association of American Geographers*, 84-3, 1994, p. 441-461.

¹⁸³ M. Biddle, D. M. Hudson et C. M. Heighway, *The future of London's past: a survey of the archaeological implications of planning and development in the nation's capital*, Worcester : Rescue, 1973.

¹⁸⁴ H. Galinié et B. Randoin, *Les archives du sol à Tours : survie et avenir de l'archéologie de la ville*, Tours : La Simarre, 1979.

de la collection des *Atlas historiques des villes de France*¹⁸⁵ ainsi que dans de nombreux travaux universitaires, en raison de son efficacité à figurer le changement.

À partir des années 2000, plusieurs travaux ont constaté la nécessité de dépasser cette vision « SNAP » des dynamiques, au profit d'une approche « SPAN »¹⁸⁶. Initialement menés par Laure Saligny, Xavier Rodier ou Henri Galinié¹⁸⁷, ils ont été accompagnés par des thèses de doctorat centrées sur l'étude d'une ville ou d'un secteur urbain, comme celle du site de l'ancien amphithéâtre de Tours par Bastien Lefebvre¹⁸⁸ ou celle des dynamiques de Vendôme par Gaël Simon¹⁸⁹. Pour dépasser l'approche « SNAP », il a été décidé de procéder à des modélisations dérivées du cadre offert par la triade de Peuquet. Il s'agit de découper l'espace urbain en objets historiques dont chacun dispose d'une composante fonctionnelle, d'une composante spatiale et d'une composante temporelle. Cette méthode OH_FET¹⁹⁰ permet alors de réaliser des analyses croisées de plusieurs paramètres pour visualiser et quantifier le changement. Mais son application repose sur une densité importante de données, qui n'est atteinte que dans certains espaces urbains bien étudiés. Ces travaux sont donc restés cantonnés à quelques cas d'étude spécifiques.

L'approche **inter-sites** a également permis le développement de méthodes d'analyse des dynamiques, depuis les propositions issues du programme de recherche « Archaeomedes » au cours des années 1990¹⁹¹. Le programme « Archaeodyn », qui a pris la suite de « d'Archaeomedes »¹⁹², a permis l'exploration de ces méthodes, intégrant l'étude des réseaux de peuplement ou de la circulation des biens sur un territoire¹⁹³. De même, le projet ANR « TransMonDyn » a pris le parti de focaliser la réflexion sur les transitions plutôt que les états intermédiaires¹⁹⁴. À défaut d'une méthode développée et appliquée dans plusieurs travaux, il s'agit davantage d'une somme d'études développant chacune leur grille d'analyse.

¹⁸⁵ Collection reprise par les éditions Ausonius depuis 2003 : <https://ausoniuseditions.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/8-atlas-historique-des-villes-de-france>.

¹⁸⁶ SNAP provient de l'anglais « *snapshot* » pour désigner une lecture par images successives, alors que SPAN, qui se traduit « envergure », prend en compte l'espace et le temps comme un continuum. Pour davantage de précisions, se référer à l'article : P. Grenon et B. Smith, « SNAP and SPAN: Towards Dynamic Spatial Ontology », *Spatial Cognition & Computation*, 4-1, 2004, p. 69-104.

¹⁸⁷ De manière non exhaustive, voir notamment : H. Galinié *et al.*, « Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée », *op. cit.* ; X. Rodier et L. Saligny, « Modélisation des objets urbains pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée », dans *SAGEO 2007. Géomatique et territoire*, conférence de Clermont-Ferrand, 18-20 juin 2007, Paris : SAGEO, 2007. URL : <https://shs.hal.science/halshs-00956184v1>. Consulté le 15 mai 2020.

¹⁸⁸ B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours*, *op. cit.*

¹⁸⁹ G. Simon, *Espace et société à Vendôme du 11^e au début du 19^e s.*, *op. cit.*

¹⁹⁰ X. Rodier et L. Saligny, « Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps », *op. cit.*

¹⁹¹ F. Durand-Dastès *et al.*, *Des oppida aux métropoles*, *op. cit.*

¹⁹² L. Nuninger, F.-P. Tourneux et F. Favory, « From Archaeomedes to Archaeodyn », dans *Layers of Perception*, 35th International Conference on Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology (CAA), Berlin, April 2-6 2007, Bonn : Axel Poluschny, Karsten Lambers, Irmela Herzog, 2008, p. 278.

¹⁹³ E. Gauthier, M. Georges-Leroy, N. Poirier *et al.*, *ARCHAEDYN. Dynamique spatiale des territoires de la Préhistoire au Moyen Âge. Volume 1*, Besançon : PUFC, 2022.

¹⁹⁴ L. Sanders, *Peupler la Terre : de la Préhistoire à l'ère des métropoles*, Tours : PUFR, 2017.

À l'examen de cette historiographie, dont nous n'avons fait qu'effleurer la surface, on se rend compte du retard qui existe dans l'étude des dynamiques spécifiques aux petites agglomérations. Les méthodes d'analyse des dynamiques urbaines ont été développées pour interroger soit des cas de grandes villes, pour lesquelles la masse des données archéologiques était considérable, soit des réseaux d'agglomérations dont on cherchait à comprendre les interrelations et les logiques de système. On comprend donc que l'analyse des dynamiques d'agglomérations moins étudiées et rarement fouillées demande une adaptation de la méthode.

1.3.2. L'adaptation des méthodes d'analyse aux petites agglomérations

La triade de Peuquet, et son adaptation par la méthode OH_FET, constituent un bon point de départ pour conceptualiser une méthode d'analyse. Les interrelations entre l'espace, le temps et les fonctions remplies par les aménagements urbains doivent être au cœur de la réflexion, mais la quantité de données disponibles ne permet pas le recours systématique à des méthodes quantitatives. Il est alors nécessaire de séquencer la démarche.

D'une part, il est important de garder à l'esprit que la démarche de modélisation dite « SNAP », c'est-à-dire la restitution des composantes spatiale et fonctionnelle à différents instants de l'histoire est certainement la plus efficace pour rendre compte des dynamiques spatiales d'une agglomération. La production de cartes successives, sur le modèle de la topographie historique, est un procédé explicatif particulièrement utile. Le seul paramètre qui doit être discuté concerne le pas de discrétisation, parfois désigné comme la « granularité » temporelle¹⁹⁵. Ici, ce paramètre est entièrement dépendant de la précision des données utilisées, qui sont issues :

- de sources écrites, datées parfois à la journée près, mais aussi parfois au siècle près ;
- de sources archéologiques pour lesquelles on peut disposer d'informations datées à l'année ou à la décennie ;
- d'éléments bâtis, souvent datés par typochronologie au siècle ou au demi-siècle près.

À ce titre, le siècle ou le demi-siècle apparaissent comme la granularité la plus pertinente pour les restitutions des dynamiques morphologiques, compte-tenu des données disponibles, mais aussi pour permettre une compréhension efficace des processus transformatifs. En revanche, comme évoqué plus haut le développement d'une approche « SPAN » se heurte au manque ou à l'inégale répartition de ces données.

¹⁹⁵ B. Lefebvre, « Atlas historique des villes de France. Analyses et réflexions à propos de la chronologie de l'histoire urbaine », *Histoire urbaine*, 37-2, 2013, p. 159-181.

Le choix qui est fait ici est donc de recourir à une réflexion par niveau d'échelle, dont chacun offre un prisme d'analyse différent :

- à **l'échelle du tissu urbain et de ses composantes**, il est possible de procéder à certaines analyses quantitatives, notamment pour étudier les dynamiques spatio-fonctionnelles. Par exemple : l'observation de la répartition spatiale des parcelles abritant une structure à fonction économique est rendue possible par l'étude des aux sources fiscales. Cette échelle permet également de repérer les rapports d'arythmie entre les différentes composantes ;
- à **l'échelle de l'agglomération**, on peut être en mesure de saisir les périodes d'accélération, de ralentissement ou de stabilité des dynamiques, et de percevoir les rythmes urbains. Cela est rendu possible notamment grâce à la quantité d'aménagements identifiés pour chaque période. En revanche, si une telle analyse quantitative est possible, notamment sur la base des comptes consulaires conservés, elle constitue un travail de recherche à part entière qui n'a pas pu être intégré à cette thèse ;
- à **l'échelle du réseau d'agglomérations**, on peut parfois saisir des dynamiques d'influence, par des mentions dans les sources écrites ou par des similarités morphologiques ou stylistiques entre des espaces ou des constructions ;

Enfin, à partir de cette analyse des dynamiques spatiales, fonctionnelles et temporelles à différents niveaux d'échelle, il est intéressant de s'interroger sur les trajectoires de ces agglomérations.

1.3.3. L'approche par trajectoires : la chrono-chorématique

L'étude des trajectoires urbaines est utile pour les sciences historiques, notamment lorsqu'un certain niveau d'abstraction doit être atteint pour comparer des objets hétérogènes. Pour cette raison, l'approche par trajectoires semble être le bon dispositif pour résoudre la difficulté de l'étude des petites agglomérations comme de véritables objets urbains (*cf.* Partie 1, 1.1.1). En modélisant les trajectoires de ces agglomérations comme celles des grandes villes, on peut arriver à les comparer et à comprendre de quelle manière chacune a été spécifique ou générique. La méthode qui est certainement la plus appropriée à ce projet est la chrono-chorématique.

Développée à partir des travaux du géographe Roger Brunet, dans les années 1980, la chorématique visait initialement une identification des « formes élémentaires d'organisation de l'espace »¹⁹⁶. Les chorèmes – des formes schématisées de structures spatiales ou fonctionnelles –, ont été théorisés et utilisés au cours des années 1980-1990¹⁹⁷, mais la communauté scientifique a

¹⁹⁶ R. Brunet, « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, 9-4, 1980, p. 256.

¹⁹⁷ R. Brunet, « La carte-modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, 4, 1986, p. 2-6. ; J.-P. Deffontaines, J.-P. Cheylan, S. Lardon *et al.*, « Les chorèmes : un outil pour l'étude de l'activité agricole dans l'espace rural », *Mappemonde*, 20-4, 1990, p. 2-4. ; H. Théry, « Chronochorèmes et paléochorèmes : la dimension temporelle dans la modélisation graphique », dans *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Y. André, A. Bailly, M. Clary, *et al.* (éd.), Paris, Montpellier : Anthropos/Reclus, 1990, p. 41-61.

rapidement jugé que la méthode relevait d'une simplification trop importante¹⁹⁸, confinant son utilisation à des applications pédagogiques¹⁹⁹. C'est dans le cadre des travaux de CNAU, au cours des années 2000, que la grille d'analyse de Roger Brunet a été reprise et adaptée aux données historiques et archéologiques. L'objectif était alors de présenter les trajectoires des villes étudiées par les membres du CNAU, pour réfléchir collectivement sur cette question des trajectoires urbaines en France, depuis l'Antiquité jusqu'à notre époque. L'approche développée par ce groupe de travail a été nommée « chrono-chorématique », et a mené à la publication d'une quinzaine d'articles entre 2010 et 2014 dans la revue en ligne *M@ppemonde* et dans les actes du colloque *Archéologie et territoires* qui s'est tenu lors du 137^e congrès du CTHS, à Tours²⁰⁰. Depuis, la chrono-chorématique n'a pas fait l'objet d'un réel renouvellement. L'utilisation des chorèmes n'est pas entièrement tombée en désuétude chez les géographes²⁰¹, mais on note une perte d'intérêt pour cette approche en archéologie urbaine. Le détail de la méthode sera présenté plus bas (cf. Partie 1, 4.4.2)

Le constat d'une historiographie ayant résulté d'approches différenciées entre les petites et les grandes agglomérations nous a permis d'interroger les concepts régissant l'étude des dynamiques morphologiques du tissu urbain et des trajectoires de ces agglomérations. Les approches théorisées plus haut doivent maintenant être appliquées à des cas d'études, dont la sélection va occuper les pages suivantes, suivies par les sources disponibles et la méthode mise en œuvre.

¹⁹⁸ Ses principaux détracteurs ont été Yves Lacoste et Michel Sivignon : P. Clerc, « Chorématique et systématique : des démarches pour expliquer l'organisation des espaces », dans *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, P. Clerc, F. Deprest, G. Labinal, *et al.* (éd.), Paris : Armand Colin, 2019, p. 152-160.

¹⁹⁹ M. Clary, « Une expérience : chorèmes et modèles à l'école élémentaire », *Mappemonde*, 4, 1986, p. 7-11.

²⁰⁰ E. Lorans et X. Rodier, *Archéologie de l'espace urbain*, Tours : PUFR, 2013.

²⁰¹ C. Cot, A. De Nayer et G. Delattre, « Identifier des enjeux environnementaux grâce aux chorèmes : retour d'expériences en Poitou-Charentes », *M@ppemonde [en ligne]*, 122, 2017. URL : <https://journals.openedition.org/mappemonde/606>. Consulté le 2 janvier 2023 ; S. Lardon et M. Houdart, « Les Chorèmes face à l'évolution des thématiques et pratiques de recherche, en agronomie et aménagement des territoires », *M@ppemonde [en ligne]*, 122, 2017. URL : <https://journals.openedition.org/mappemonde/574>. Consulté le 2 janvier 2023 ; J.-P. Marchand et S. Gaudin, « Chorèmes et systèmes. Retours sur deux approches complémentaires de modélisations graphiques en analyse spatiale et leurs devenir », *L'Information géographique*, 86-2, 2022, p. 72-99.

2. SÉLECTION DU CORPUS D'ÉTUDE

Le corpus d'étude se compose de six agglomérations situées dans les départements de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne. Leur sélection a résulté d'un ensemble de critères liés à la variété des sites d'implantation, au mode de fixation de l'habitat, mais aussi aux données disponibles. Ce chapitre entend détailler ces critères, de manière à expliquer la sélection réalisée.

2.1. Un terrain d'étude entre Quercy et Rouergue

2.1.1. Une zone dépourvue de grandes agglomérations

L'étude des dynamiques des petites agglomérations est souvent rendue difficile par les interférences provoquées par leur proximité avec les grandes villes. Celles-ci ont exercé une influence sur le développement du tissu politique, économique et social proche, par des mécanismes aujourd'hui bien connus de polarisation des bassins d'emploi et de périurbanisation²⁰². La proximité avec une grande agglomération est alors à l'origine d'une double difficulté : pour les périodes anciennes, on ne peut pas distinguer ce qui relève d'une dynamique propre à la petite agglomération de ce qui relève de l'influence de la ville ; pour les périodes récentes, le développement périurbain contemporain a généralement provoqué un effacement massif du tissu urbain ancien.

Pour ces deux raisons, et dans l'objectif de repérer des dynamiques strictement liées au phénomène des petites agglomérations, avant de tenter une mise en parallèle avec des trajectoires urbaines plus générales, il a semblé pertinent de viser l'étude d'un secteur dépourvu de grandes villes.

Le territoire situé à la jonction entre le Quercy, le Rouergue et l'Albigeois s'est avéré particulièrement propice à une telle approche (Fig. 4), puisque les grandes villes les plus proches en sont assez éloignées. En effet, dans cet espace, il est possible de tracer un grand rectangle d'environ 55 kilomètres de large et de haut depuis les villes de Cahors et d'Albi, à l'intérieur duquel on ne trouve aucun grand pôle urbain. Les communes les plus peuplées contenues intégralement dans ce rectangle sont Villefranche-de-Rouergue (11 822), Caussade (6 805), Nègrepelisse (5 511) et Septfonds (2 171).

On dispose donc d'un terrain particulièrement adapté à l'étude des petites agglomérations, considérant de surcroît que la sélection de cas plus ou moins proches des bordures peut permettre d'estimer l'influence exercée par le développement de la ville la plus proche.

²⁰² S. Bonnin-Oliveira, « Les petites villes dans la périurbanisation », *Territoire en mouvement [en ligne]*, 32, 2016. URL : <https://journals.openedition.org/tem/3899>. Consulté le 20 août 2025.

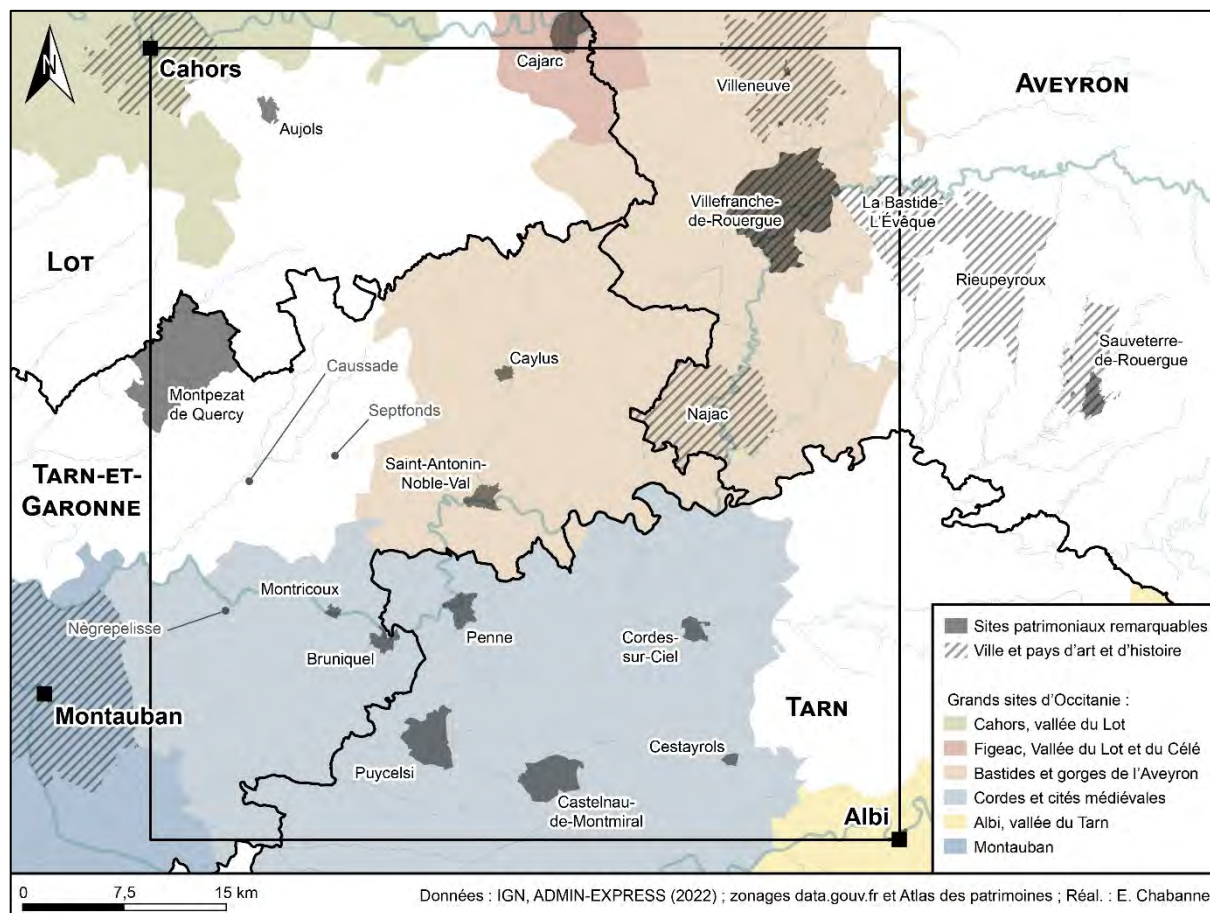


Fig. 4 : Zones et protections patrimoniales du secteur d'étude.

2.1.2. Un riche patrimoine local

En raison de l'effet de centralité observé depuis l'exode rural du XIX^e siècle, qui a favorisé le développement et la densification autour des grands pôles urbains, la distance du secteur étudié avec les chefs-lieux de ce territoire a permis une bonne préservation du patrimoine bâti.

Dans ce secteur, le tourisme culturel important profite aux petites agglomérations qui sont situées le long d'itinéraires de visites à la journée ou à la semaine. Cette orientation du tissu économique vers le tourisme, qui peut être néfaste dans une certaine mesure²⁰³, a permis jusqu'ici une meilleure conservation du tissu urbain, tant des formes parcellaires que des constructions. Les services patrimoniaux encouragent cette dynamique en établissant des labels comme les « Grands sites d'Occitanie », et en particulier les secteurs dits « Bastides et gorges de l'Aveyron » et « Cordes et cités médiévales » (Fig. 4). De même, ce secteur présente plusieurs « Villes et pays d'art et d'histoire » et de nombreuses agglomérations sous l'égide d'un SPR (protection pour Site patrimonial remarquable). Cette forte densité de protections et de labels patrimoniaux fait de ce territoire un terrain riche pour l'étude des dynamiques urbaines anciennes.

²⁰³ S. Cerisola et E. Panzera, « Heritage Tourism and Local Prosperity: An Empirical Investigation of their Controversial Relationship », *Tourism Economics*, 31-5, 2025, p. 964-983.

2.1.3. Un secteur à l'intersection entre plusieurs entités politiques

Le secteur sélectionné présente l'intérêt d'être situé à l'intersection entre plusieurs circonscriptions administratives. Les limites observées ici entre les départements actuels de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne reprennent approximativement celles des anciens diocèses de Cahors, d'Albi et de Rodez (à l'exception du Tarn-et-Garonne, créé en 1808 à partir des départements limitrophes). Ceux-ci correspondent aux limites des *Pagi* du premier Moyen Âge, à l'origine de la séparation entre Quercy, Rouergue et Albigeois (*cf.* Partie 2, 1.2). La frontière naturelle formée par la vallée de l'Aveyron a fait de ce secteur une marche des territoires des comtes de Toulouse, des comtes de Rouergue et des Trencavel en Albigeois. L'intérêt de l'étude de cette région frontalière réside donc également dans la possibilité d'interroger le rôle catalyseur ou inhibiteur du climat politique entre ces différentes circonscriptions.

2.2. Des agglomérations de profils diversifiés

2.2.1. Des terrains variés

À l'intérieur du secteur étudié, la diversité des paysages, constitués de causses, de vallées alluviales, de gorges et de plateaux rocheux offre une grande variété de sites d'implantation pour les agglomérations. Du relief abrupt de la vallée de l'Aveyron à Najac (Fig. 6) à sa basse plaine, plate et humide à Nègrepelisse (Fig. 5), les stratégies de formation de l'espace urbain ont été multiples.

Le choix des agglomérations étudiées résulte donc d'une volonté de comparer différents contextes. Najac et Caylus sont des sites de hauteur, partiellement isolés du paysage environnant. Septfonds et Villeneuve sont respectivement des sites de cause humide et sec, où le relief est peu prononcé et la circulation relativement aisée. Enfin, Villefranche et Nègrepelisse sont aménagées en bordure de rivière, dans des secteurs de confluence plutôt inondables.

2.2.2. Une diversité des profils de fondation

Dans l'objectif d'interroger l'incidence du mode de fondation des petites agglomérations sur leur trajectoire, la prise en compte d'une diversité de profils était également nécessaire. À ce titre, ce sont deux agglomérations d'origine castrale (Najac et Caylus), une agglomération d'origine ecclésiale (Villeneuve) et trois bastides (Villefranche, Nègrepelisse, Septfonds) qui ont été sélectionnées. Elles permettent d'observer un large spectre de modes de fondation, et donc d'identifier des similarités et des divergences liées ou non à ce paramètre.



Fig. 6 : La vallée de l'Aveyron depuis Najac.



Fig. 5 : La basse plaine de l'Aveyron depuis les côteaux du Bas-Quercy, en direction de Nègrepelisse.

2.2.3. Des différences de dimensions et de démographie

Un dernier critère qui a guidé le choix des agglomérations étudiées a été leurs dimensions et leur population. Il a semblé nécessaire d'inclure des sites d'importances diverses, aujourd'hui entre le village et la petite ville, de manière à observer les différences de trajectoires survenues au Moyen Âge, à l'Époque moderne, mais aussi de nos jours. Cette diversité permet ainsi une réflexion sur la définition d'une petite agglomération, ou dans certains cas d'une petite ville, à différentes périodes. La population importante de Villefranche-de-Rouergue, comparativement aux 711 habitants recensés aujourd'hui sur la commune de Najac, illustre un déséquilibre bien plus important qu'au XIII^e ou au XIV^e siècle. Cette différence est le fruit d'un dépeuplement massif de Najac depuis le XIX^e siècle, alors que Villefranche a conservé un certain dynamisme démographique, partiellement dû à son rôle de sous-préfecture. De même, les dimensions réduites de l'agglomération de Septfonds, telle qu'elle est représentée sur le plan cadastral du XIX^e siècle, contrastent avec les 2 171 habitants actuels de la commune, devenue ville-dortoir de Caussade. Ce sont ces transformations des équilibres entre les localités qui justifient la sélection d'un corpus aussi hétérogène.

2.3. Un corpus restreint pour viser la précision

2.3.1. De la difficulté de généraliser à partir de six agglomérations

On peut décemment s'interroger sur la pertinence d'un corpus de six sites pour traiter une thématique aussi vaste que celle des dynamiques des petites agglomérations. Assurément, la généralisation à partir d'un nombre si réduit de cas n'est pas possible. Pour cette raison, ce travail consiste davantage en une réflexion inductive visant à produire des hypothèses explicatives à partir de cas précis. Le choix d'une telle méthode s'explique par la complexité de chaque trajectoire urbaine, qui demande un travail attentif et une mise en perspective constante avec d'autres cas. Dans ce cadre, le niveau d'investissement nécessaire à l'appréhension efficace de la trajectoire d'une seule agglomération n'autorise pas la multiplication des cas d'étude. En analysant les travaux prenant en compte des corpus plus larges, on se rend compte que des compromis sont généralement faits avec l'analyse du tissu urbain, au profit de tendances plus générales. La démarche n'est pas pour autant moins précise, elle vise seulement d'autres objectifs que l'identification de dynamiques fines aux échelles imbriquées du bâtiment, du secteur urbain ou de l'agglomération.

2.3.2. L'approche monographique : avantages et écueils

La réalisation d'une étude centrée sur un site particulier est l'un des marqueurs historiques de l'archéologie. L'existence de sites emblématiques de chaque contexte chrono-culturel ou même de chaque archéologue, est à l'origine du paradigme de la discipline. L'archéologie préhistorique française ne serait pas aussi connue et aussi développée sans les fouilles de Pincevent ou sans l'étude de la grotte de Chauvet, et l'archéologie de l'architecture religieuse n'aurait pas connu ses heures

de gloire sans les travaux de Gabrielle Démians d'Archimbaud à Notre-Dame du Bourg. Le raisonnement monographique permet en effet de développer une connaissance fine de l'histoire d'un site, et de contextes parfois complexes et difficiles à interpréter. Il permet également d'acquérir une compréhension précise du potentiel d'étude qui subsiste, par l'inventaire des sources et des données encore non traitées. À ce titre, c'est certainement l'approche la plus efficace pour produire un raisonnement analytique cohérent et fiable.

En revanche, le raisonnement monographique constitue un frein à la généralisation. L'accumulation d'une connaissance précise et spécifique à un site mène à considérer chaque contexte comme un *unicum* représentatif d'une situation ou d'un contexte chrono-culturel.

L'approche monographique de plusieurs agglomérations a semblé essentielle à ce travail, au même titre que la réalisation de comparaisons avec d'autres sites, externes au corpus. Mais il est important de garder à l'esprit que la précision atteinte pour chaque monographie est inversement proportionnelle au nombre de celles-ci. Un équilibre a dû être trouvé ici entre une précision suffisante des études, pour éviter les contresens, et la constitution d'un corpus suffisamment représentatif. Le nombre de six monographies a été défini par rapport à ces critères et en fonction du temps et de la longueur (en nombre de pages) acceptable pour une thèse de doctorat. Pour les raisons exposées plus haut, ce corpus et les méthodes mises en œuvre nous semblent répondre au mieux à ces contraintes.

3. SOURCES ET DONNÉES DE LA RECHERCHE

Les sources et les données disponibles pour l'étude des six petites agglomérations de ce corpus sont réparties en plusieurs catégories. Les prochaines pages sont dédiées à la présentation de ces types de sources et de leur volumétrie relative, ainsi qu'à l'interrogation de leur apport et des éventuels biais qui leur sont inhérents.

3.1. Un substrat : les données géographiques et géologiques

Le site sur lequel l'agglomération a été implantée constitue un substrat dont les caractéristiques ont exercé une influence certaine sur les formes urbaines produites. Les archéologues tendent de manière croissante à prendre en compte ces paramètres, par l'association avec des spécialistes (géomorphologues, géoarchéologues, micromorphologues). Il n'est pas question ici d'atteindre un tel niveau d'analyse, mais plutôt de chercher quels paramètres ont pu avoir une incidence sur les formes urbaines.

3.1.1. Le relief

Le relief constitue un paramètre primordial pour l'aménagement et les transformations du tissu urbain. Les limites correspondant aux ruptures de pente ont pu constituer à la fois des freins à l'étalement urbain et des fortifications naturelles qui ont pu avantager un site par rapport à un autre. Ici, l'étude du relief a été établie à partir des modèles numériques de terrain (MNT) mis à disposition par l'Institut géographique national (IGN). Les tuiles du MNT RGE 1 m ont été privilégiées pour les plans centrés sur les espaces urbains alors que le MNT RGE 5 m a servi pour les cartes plus générales du territoire. À l'exception des vues en coupe²⁰⁴, réalisées grâce aux nuages de points LiDAR HD, toutes les analyses portant sur le relief ont été produites à partir du MNT RGE 1 m.

3.1.2. L'hydrographie

Le chevelu hydrographique a joué un rôle semblable au relief. Les eaux de surface (étendues et cours d'eau) ont pu agir comme des limites spatiales au développement urbain, mais le potentiel de circulation – lorsque la navigation était possible – a offert à certaines agglomérations un contrôle sur les échanges et les déplacements de population. De même, la qualité et la circulation des eaux souterraines, produits des spécificités du substrat géologique, ont certainement eu une incidence

²⁰⁴ Par exemple, Vol. 3, Fig. I-25.

sur l'approvisionnement en eau des agglomérations²⁰⁵, mais aussi sur les méthodes de construction et de fondation des bâtiments.

Contrairement au relief, la prise en compte de ce paramètre nécessite d'évoquer son caractère dynamique. En effet, si la modification des tracés de cours d'eaux aux échelles de temps géologiques est un phénomène bien connu, des transformations sont également survenues aux échelles de temps historiques. C'est le cas des plaines alluviales de la Garonne et du Tarn, dont les transformations ont été étudiées à partir de données de terrain (analyses géomorphologiques et archéologiques) croisée avec des sources textuelles²⁰⁶. Il est donc important de garder à l'esprit cette évolution des tracés des cours d'eau jouxtant les agglomérations étudiées.

Pour les données d'hydrographie, c'est la BD Topo de l'IGN qui a été utilisée, sauf pour les plans représentant l'état de la première moitié du XIX^e siècle, qui résultent de la vectorisation du cadastre napoléonien.

3.1.3. Les paysages

Enfin, un dernier point a été abordé pour caractériser le site d'implantation. Le paysage a été pris en compte par la notion d'unité paysagère²⁰⁷. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le travail des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des départements étudiés et limitrophes. Sur la base du zonage réalisé, ces services ont produit des dossiers synthétiques reprenant l'emprise et les spécificités de chaque unité paysagère²⁰⁸. La combinaison de cette notion à l'analyse du relief et de l'hydrographie permet de saisir l'emplacement des limites naturelles, les éventuels couloirs de circulation et une partie des ressources apportées par le site.

²⁰⁵ A. Van de Luitgaarden, « Rationalisation et organisation de l'usage des eaux à Moissac (Tarn-et-Garonne) à la fin du Moyen Âge », dans *L'eau dans les villes d'Europe au Moyen Âge (IV^e-XV^e siècle) : un vecteur de transformation de l'espace urbain*, É. Lorans, T. Pouyet, G. Simon (éd.), colloque de Tours, 21-23 octobre 2021, Tours : RACF, supplément 84, 2023, p. 107-122.

²⁰⁶ J.-M. Carozza, M. Bochaca, V. Mathe *et al.*, « Évolution de la plaine alluviale de la Garonne et implantation des ports fluviaux au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne (XIII^e-milieu du XIX^e siècle) : apport du site de Cadillac (France, Sud-Ouest, Gironde) », *Quaternaire*, 32-2, 2021, p. 99-110. ; D. S. Leigh, T. L. Gragson et B. Lefebvre, « Rapid alluvial sedimentation aided expansion of Moissac during the High Middle Ages along the Tarn River in southern France », *Geomorphology*, 331, 2019, p. 49-58.

²⁰⁷ « **L'unité paysagère** désigne une portion d'espace constituant un **ensemble relativement homogène** sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en **unités paysagères** homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs. » *Géoconfluences*, 2020. URL : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/unite-paysagere>. Consulté le 13 juin 2025.

²⁰⁸ Par exemple : A. Aubry, *Le Limargue. Unités paysagères du PETR Centre Ouest Aveyron*, Rodez : CAUE de l'Aveyron, 2019.

3.2. Les sources archéologiques et matérielles

Les sources archéologiques constituent une documentation particulièrement précise pour documenter les dynamiques urbaines. La description détaillée des structures observées, leur localisation et leur datation permettent une mobilisation efficace de ces données. En revanche, elles sont soumises à deux limites principales : l'inégale répartition des opérations archéologiques et la nature difficilement prévisible des résultats. Pour cette raison, l'analyse directe du bâti et les rapports des services patrimoniaux permettent souvent de compléter ces informations.

3.2.1. Un état des données archéologiques

Malgré une loi de 2001 particulièrement utile à la production de connaissances, comme à la préservation des données archéologiques, la répartition des opérations n'est pas homogène sur le territoire national. On en observe en effet une forte concentration autour des grands centre urbains, dont le dynamisme important nécessite un recours accru à l'archéologie préventive. En contrepoint, les espaces ruraux et les petites agglomérations souffrent d'un sous-investissement. Dans les secteurs étudiés, une requête sur la base *PATRIARCHE* permet de constater la réalité de ces inégalités (Fig. 8). On voit en effet que si les communes étudiées ne sont pas dépourvues de données archéologiques, cette concentration des prescriptions se fait au détriment de ces petites agglomérations.

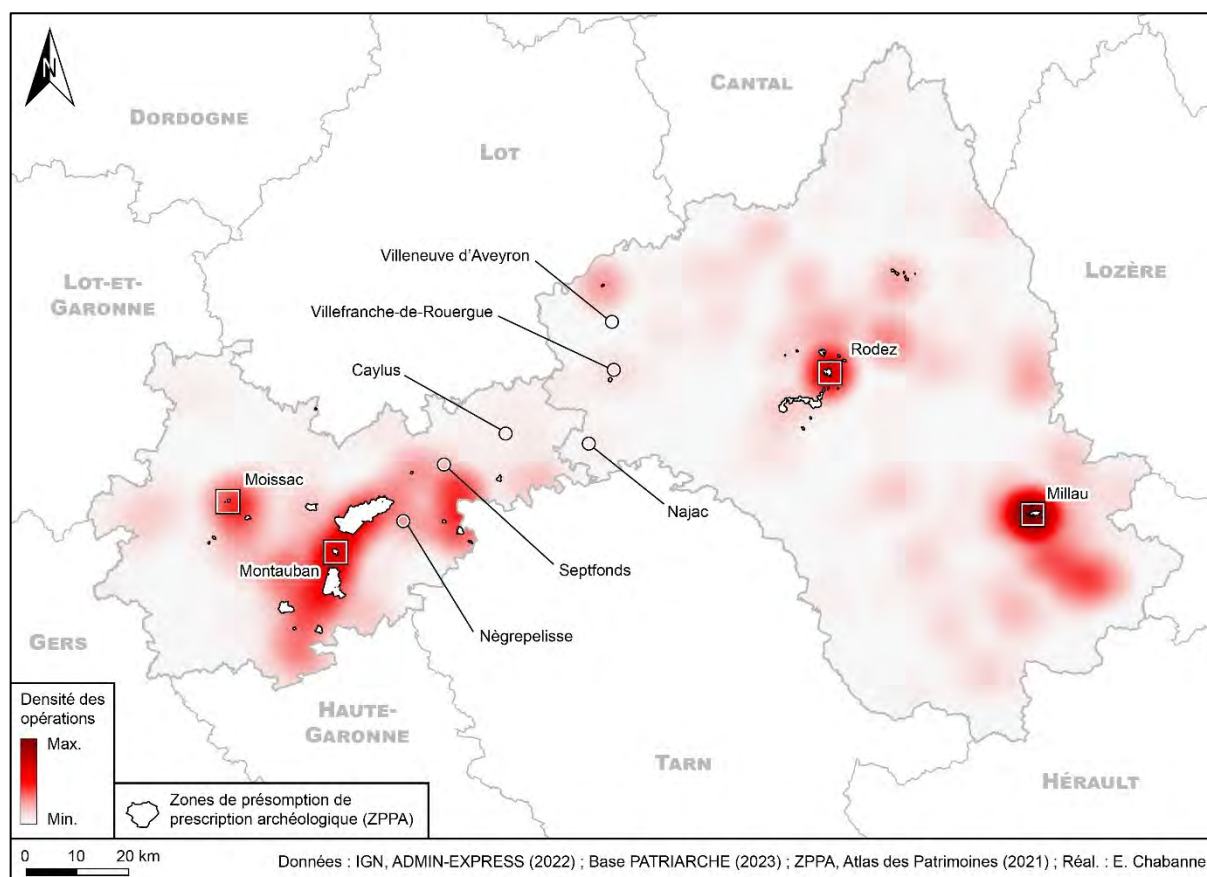


Fig. 7 : Carte de chaleur des opérations archéologiques menées dans les départements étudiés.

En cause, il faut certainement pointer une plus grande rareté des projets de construction dont la surface dépasse les 10 000 m² règlementaires²⁰⁹. Mais une seconde explication peut aussi être trouvée dans la rareté des zones de présomption de prescription archéologiques (ZPPA). En 2021, aucun des centres urbains étudiés ne faisait l'objet d'un tel zonage. S'il est nécessaire de spécifier que ce dispositif n'est pas la solution unique à la rareté des prescriptions, son absence d'application aux petites agglomérations contribue à ce vide, et par conséquent à la cécité partielle des services de l'État face à des destructions récurrentes du patrimoine archéologique. Cependant, l'argument généralement opposé à ce constat fait état de l'impossibilité pour ces services de suivre l'intégralité des dossiers, en cas de multiplication des zonages. On est donc contraints de constater que ce vide documentaire, comme l'inégale répartition des dispositifs de vigilance, ne sont que le produit d'une carence politique malheureusement observée dans la plupart des domaines relevant de l'intérêt collectif. À cela, il faut ajouter une recherche scientifique plus patiente, dans laquelle s'inscrit l'archéologie programmée, et qui produit des résultats principalement en fonction des thématiques développées par les chercheuses et chercheurs en poste. Ce type de travail prend du temps – ce qu'illustre la présente thèse –, et ne produit donc pas autant de résultats que son pendant préventif. Ainsi, sur les six agglomérations étudiées, on recense 42 opérations archéologiques réparties sur plusieurs décennies, dont seulement 15 ont été réalisées en zone urbaine (Fig. 7 ; Tableau 2).

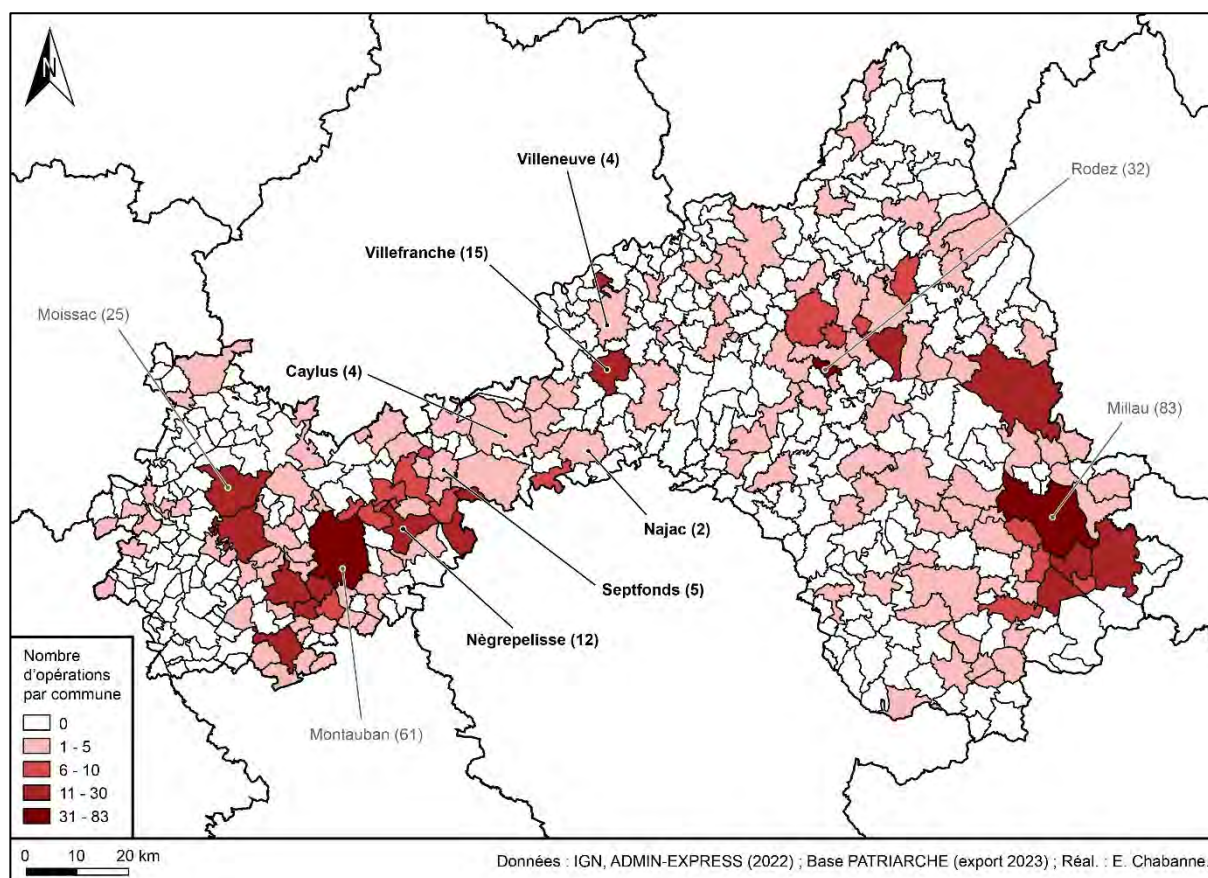


Fig. 8 : Nombre d'opérations recensées par commune.

²⁰⁹ Article R523-5 du code du Patrimoine. URL : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024241128.

Commune	Nombre d'opérations sur la commune (nombre en zone urbaine)	Éléments documentés dans l'espace urbain
Najac	2 (1)	Château (1)
Villeneuve d'Aveyron	4 (2)	Église et structures funéraires (2)
Villefranche-de-Rouergue	15 (4)	Place publique (2), maisons (2)
Caylus	4 (3)	Château (1), maisons (2)
Nègrepelisse	12 (4)	Château (4)
Septfonds	5 (0)	Aucune donnée

Tableau 2 : Nombre et caractérisation des opérations archéologiques dans les communes étudiées.

Les quelques opérations menées en milieu urbain ont révélé le potentiel archéologique de ces secteurs. C'est le cas du diagnostic réalisé récemment sur la place Bernard Lhez, à Villefranche, par le service départemental d'archéologie de l'Aveyron. Cette opération a livré notamment des structures liées au drainage du terrain au moment de l'installation de la bastide, du bâti résidentiel du XIII^e siècle, mais aussi des vestiges de l'atelier monétaire et de la trésorerie royale²¹⁰.

En l'état, les données archéologiques dont nous disposons, bien que rares, sont particulièrement pertinentes pour la compréhension des dynamiques urbaines anciennes. Elles permettent la localisation de structures disparues, comme les emprises de bâtiments détruits et les drains observés à Villefranche²¹¹, ou encore la restitution de l'ancienne distribution interne de certains édifices²¹². Par conséquent, pour ces contextes, on ne peut que plaider en faveur d'une vigilance plus accrue et d'une prescription plus récurrente par les services de l'État. La solution de compromis choisie ici, qui est également en cours de généralisation au sein des DRAC, semble être le recours à des études moins intrusives portant sur le bâti de ces agglomérations.

3.2.2. L'archéologie du bâti : une solution en cours de généralisation

Les agglomérations du Midi de la France sont connues pour la préservation importante d'un patrimoine bâti médiéval et moderne, qui est une source précieuse pour la documentation des modes de vies, des manières d'habiter et des pratiques d'aménagement urbain à ces périodes.

Grâce à l'archéologie du bâti, les archéologues disposent d'une méthode d'analyse particulièrement fiable pour restituer la chronologie des transformations réalisées sur un bâtiment depuis sa construction. Cette approche, développée en France depuis plus d'une trentaine

²¹⁰ J. Trescarte, P. Abraham et J. Hantrais, *Villefranche-de-Rouergue (12), place Bernard Lhez : rapport de diagnostic archéologique*, Onet-le-Château : SDA de l'Aveyron, 2018.

²¹¹ Vol. 3, Fig. III-52.

²¹² Vol. 3, Fig. IV-40.

d'années²¹³, a déjà porté ses fruits dans de nombreux cas²¹⁴. En contexte préventif, son caractère peu invasif permet une étude non destructive de maçonneries, même lorsqu'elles sont exclues de la prescription. Ces liens, faits entre le bâti conservé et les éléments susceptibles d'être démolis offrent des éléments de compréhension précieux. De plus, en contexte programmé, l'archéologie du bâti peut consister en des études ponctuelles dans le cadre de travaux universitaires, moyennant des démarches administratives réduites en comparaison d'une fouille. Cette approche est donc particulièrement utile dans la boîte à outils de l'archéologue, de surcroît en contexte urbain²¹⁵.

En revanche, si l'archéologie du bâti est particulièrement pertinente à l'échelle d'une construction ou d'un îlot, seule, elle l'est moins à l'échelle de l'agglomération. C'est plutôt la mise en série des études ponctuelles qui assure une couverture suffisante à l'analyse du système urbain. Or, pour les six agglomérations étudiées ici, on compte uniquement neuf études de ce type, dont trois ont plus de vingt-cinq ans (Tableau 3).

Agglomération	Contexte préventif/sauvetage	Contexte programmé/travail universitaire
Najac	-	1. N. Pagés, 1999 : tour carrée du château, étude sommaire d'archéologie du bâti
Villeneuve	-	1. S. Goutal, 2001 : quatre maisons du centre urbain, étude sommaire d'archéologie du bâti
Villefranche	1. F. Chaléat et B. Malige, 2017 : un îlot 2. J. Foltran, 2020 : une maison	-
Caylus	(Une opération en cours au dernier semestre 2025)	1. G. Séraphin, 2019 : une maison, étude sommaire en vue d'une protection au titre des MH 2. E. Chabanne, 2020 : quatre îlots, étude centrée sur les façades 3. L. Gérardin, 2023 : une maison, étude intégrale des élévations
Nègrepelisse	1. B. Pousthomis et C. Bocaccino, 1998 : château 2. D. Paya et F. Callède, 2009 : château	-
Septfonds	-	-
Total	4	5

Tableau 3 : Opérations et études archéologiques du bâti, réalisées dans les agglomérations étudiées.

Il est alors aisé de se rendre compte que malgré l'intérêt de l'approche, les données produites par l'archéologie du bâti ne permettent pas une compréhension synthétique des dynamiques des agglomérations étudiées. Il a donc été nécessaire de recourir à d'autres méthodes, moins précises, pour documenter le bâti de ces localités.

²¹³ Pour une présentation historiographique exhaustive de l'approche, consulter : A. Vanetti, *Archéologie du bâti*, *op. cit.*

²¹⁴ C. Delomier, « L'archéologie du bâti : une extrême diversité opérationnelle et scientifique. Exemples en région Auvergne-Rhône-Alpes », dans *Archéologie préventive sur le bâti*, V. Mataouchek, C. Carpentier, M. Bouiron, *et al.* (éd.), 5^e séminaire scientifique et technique de l'INRAP, L'Isle-sur-la-Sorgue, 28-29 octobre 2021, Paris : INRAP, 2024. URL : <https://doi.org/10.34692/w1ry-3e40>. Consulté le 17 juin 2025 ; V. Mataouchek, « L'apport du diagnostic archéologique pour la lecture d'un bâti « ordinaire » : l'église de Nozières (Cher) », *BUCEMA*, 24-1, 2020. URL : <https://hal-inrap.archives-ouvertes.fr/hal-03219162>. Consulté le 6 mai 2021.

²¹⁵ H. Djema, « Prescrire en milieu urbain », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 164, 2021, p. 26-33.

3.2.3. Les données de l'Inventaire du patrimoine

Pour pallier ce manque, nous avons décidé d'avoir recours à une source secondaire plus abondante, mais aussi moins précise : les notices et dossiers produits par les services de l'Inventaire du patrimoine. Ces fichiers sont rédigés dans un souci de sauvegarde par l'étude d'un patrimoine trop abondant pour être protégé en totalité. Ils comportent donc des descriptions assez précises des édifices, utilisant des majoritairement la typo-chronologie, et parfois les sources écrites, pour dater les différentes phases de construction. Pourtant, dans certains cas, l'étude uniquement à l'échelle de l'édifice et l'absence d'accès aux intérieurs ne permet pas l'identification de toutes ces phases. Les notices d'inventaire présentent donc des résultats particulièrement précieux car bien documentés et justifiés, mais dont la pertinence dépend aussi des conditions dans lesquelles les chercheuses et les chercheurs ont pu réaliser leur terrain. De plus, le protocole d'étude mis en œuvre est généralement organisé par territoire, c'est-à-dire par département, canton ou « pays »²¹⁶. Ce fonctionnement permet aux agents de constituer une base de connaissances homogène à l'échelle locale et d'établir des comparaisons. À ce titre, le service de l'Inventaire est un maillon essentiel de la chaîne de documentation du bâti ancien, puisqu'il offre une vision à la fois sérielle et transversale de cette thématique à l'échelle du territoire.

Dans le Midi de la France, le dynamisme particulièrement important des équipes de l'Inventaire depuis les années 1980 nous permet d'avoir accès à une documentation de bonne qualité, souvent accompagnée de publications²¹⁷. Sur les six agglomérations étudiées (Tableau 4), on compte en effet 430 notices qui ont pu être traitées²¹⁸, dont 273 documentent des édifices antérieurs au XIX^e siècle.

Agglomération	Nb. de notices	Principaux auteurs et principales autrices
Najac	119	É. Cassan-Pisani
Villeneuve	35	P. Garrigou Grandchamp, D. Joy, M. Scellès
Villefranche	57	C. Évrard, M. Scellès, L. Tournemire, E. Sanhes
Caylus	82	M. Éclache, B. Loncan, A. Bongiu, A. Noé-Dufour, S. Ruefly, A. Aleyrangues, E. Chabanne
Nègrepelisse	134	C. Stadnicki, D. Joy,
Septfonds	3	A. de la Taille, S. Pradier, P. Roques
Total	430	

Tableau 4 : Récapitulatif des notices d'inventaire et des principales contributions par commune.

²¹⁶ « Une unité de vie, d'action et de relation, (...) un des niveaux d'agrégation systémique de l'espace géographique », dans R. Brunet, H. Théry et R. Ferras, *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier : Reclus, 3^e édition revue et augmentée (1^{ère} éd. 1992), 1993.

²¹⁷ Par exemple : B. Loncan *et al.*, *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne*, *op. cit.*

²¹⁸ Notons que la base RENABL n'est pas transférée automatiquement sur les plateformes de diffusion, ce qui signifie que les informations disponibles en lignes sont souvent incomplètes. Pour ce travail, une partie des notices nous ont été transmises directement par les agentes de l'Inventaire (Caylus), alors que les autres notices ont été extraites à partir des plateformes <https://pop.culture.gouv.fr> et <https://patrimoines.laregion.fr/>.

3.2.4. Les données des Monuments historiques

En parallèle du service de l'Inventaire du patrimoine, la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) produit également des dossiers dont l'objectif est la documentation d'un élément mobilier ou immobilier en amont d'une protection. Ces notices, souvent anciennes, sont toutefois une ressource intéressante pour estimer la datation d'un édifice. Il est cependant important de spécifier que les dossiers les plus anciens contiennent souvent des erreurs de datation ou d'interprétation. Pour les agglomérations étudiées, on compte 61 dossiers de protection qui ont pu être récupérés par le biais des bases de données en ligne (Tableau 5).

Agglomération	Najac	Villeneuve	Villefranche	Caylus	Nègrepelisse	Septfonds	Total
Nombre de dossiers	6	10	28	9	5	3	61

Tableau 5 : Nombre de dossiers de protection concernant les communes étudiées.

3.2.5. L'observation in situ

Une dernière manière d'aborder les données bâties est l'observation *in situ*. En effet, dans certains cas, les opérations archéologiques et les notices produites par les institutions patrimoniales ne couvrent pas l'intégralité des éléments qui présentent un intérêt. Et pour cause, leur travail ne vise pas l'exhaustivité. À ce titre, des observations ponctuelles ont été réalisées pour confirmer ou réfuter des thèses apportées par ces dossiers.

3.3. Les sources planimétriques

L'analyse morphologique doit être réalisée à partir d'une représentation fidèle du tissu urbain, sur laquelle figure *a minima* chacune de ses composantes. Pour cela, les plans cadastraux sont généralement les plus pertinents puisqu'une part de l'acceptation de la redevance repose sur la justesse du lever. Dans cette catégorie, les plans cadastraux du XIX^e siècle, dits « napoléoniens », sont le meilleur compromis entre une justesse de représentation, une échelle précise et une conservation de formes anciennes au moment du lever. Ils se substituent dans notre cas à des cadastres parfois plus anciens qui se rapportent davantage aux grandes agglomérations.

3.3.1. Le cadastre napoléonien : un fondement pour l'analyse morphologique

3.3.1.1. Usages et mésusages du cadastre du XIX^e siècle

Le cadastre napoléonien est la source la plus utilisée dans le cadre d'analyses morphologiques et régressives des tissus urbains. Ce type de source a notamment été mis en avant par Marc Bloch

dès 1929²¹⁹, dans la droite lignée des travaux d'August Meitzen²²⁰. Pourtant, son utilisation nécessite quelques précautions et un rappel des limites qui lui sont inhérentes.

En premier lieu, l'ampleur des surfaces levées à l'échelle nationale – environ 126 millions de parcelles²²¹ –, sur une période assez réduite (1807-1850) a nécessairement induit des erreurs ou des imprécisions. Celles-ci expliquent d'ailleurs la réalisation d'une deuxième version du cadastre pour presque 1 800 communes (sur environ 9 000) à partir de 1842²²². De plus, comme pour le cadastre actuel, ces plans ne représentent pas la réalité matérielle absolue : leur visée unique est la levée de l'impôt²²³. De fait, la représentation est généralement assez juste, mais la focale portée sur l'aspect fiscal de ces sources n'exclut pas que des simplifications aient été réalisées. On note par ailleurs l'absence de représentation du relief sur ces plans, que regrettait déjà Marc Bloch en 1929²²⁴.

En second lieu, l'apparente homogénéité du cadastre napoléonien s'explique par des règles édictées au cours des premières années de sa production : format « grand aigle » du papier, échelle généralement de 1/2 500^e, mais des cas existants entre 1/2 000^e et 1/30 000^e pour certains plans d'assemblage, caractérisation des bâtiments par un lavis de rouge ou de bleu. Mais la répartition de la tâche entre une multitude d'équipes de géomètres a induit des dissemblances entre les communes. On note en effet des différences concernant la représentation ou l'absence des escaliers, des structures d'adduction en eau, voire l'absence d'une délimitation en parcelles couvrant des espaces particulièrement étendus. Cette dernière configuration peut être observée sur la feuille 34 du plan cadastral de Nègrepelisse (Fig. 9), qui a nécessité la réalisation d'un plan de détail au 1/625^e. L'ancienneté de celui-ci livre certainement une explication sur cette particularité.

Enfin, il faut noter que le cadastre napoléonien constitue l'image d'un état du parcellaire au moment du levé. L'inscription dans la durée se fait grâce aux matrices, censées enregistrer chaque changement de propriétaire. En réalité, certaines reprises et modifications peuvent être observées sur les plans par des ratures et des réécritures, mais le contexte de ces mutations et leur restitution demande un important travail d'enquête. De même, pour étudier les périodes antérieures, il est préférable de procéder à une analyse régressive à partir de sources de même nature. Lorsque de telles sources n'ont pas été conservées, la préservation du bâti ancien peut constituer un indice de celle du tissu urbain. Toutefois, les observations réalisées doivent toujours être précautionneuses lorsqu'on projette un état antérieur depuis une source récente.

²¹⁹ M. Bloch, S. Aakjar, H. Hall *et al.*, « Les plans parcellaires : Allemagne, Angleterre, Danemark, France », *Annales*, 1-1, 1929, p. 60-70.

²²⁰ A. Meitzen, *Siedlung und agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen*, *op. cit.*

²²¹ A. Maurin, *Le cadastre en France : histoire et rénovation*, Paris : Éditions du CNRS, 1990, p. 35-36.

²²² F. H. V. Noizet, *Étude sur le cadastre*, Paris : Guillaumin et Compagnie, 1857, p. 28.

²²³ « La base originelle du cadastre est fiscale. On ne saurait lui demander des garanties juridiques qu'il n'a pas pour mission d'assurer, que ce soit sur la position réelle des limites ou sur la superficie des parcelles. » Avis de la direction du cadastre, 1984.

²²⁴ M. Bloch *et al.*, « Les plans parcellaires », *op. cit.*, p. 65.

3.3.1.2. Les plans cadastraux étudiés

Pour chaque monographie, un tableau récapitulatif des feuilles et registres est présenté en début d'étude, avec une description différente selon l'utilisation qui a été faite de ces feuilles :

- pour les **plans d'assemblage**, le cartouche de titre est transcrit intégralement. On trouve également les mentions de l'échelle et de la date de réalisation ;
- pour les **feuilles non utilisées** (sections extra-urbaines) une description sommaire est proposée (nom, nombre de feuilles et géomètre), une fourchette de datation est indiquée, ainsi que les échelles ;
- pour les **feuilles mobilisées dans l'analyse morphologique**, on trouve la transcription complète du cartouche de titre, comme pour le tableau d'assemblage, ainsi que les mentions de l'échelle et de la date de réalisation ;
- pour les **états de section**, seuls la date et le détail des côtes sont indiqués ;
- les **matrices** n'ayant pas été utilisées, elles ne sont pas mentionnées dans le tableau ;

À partir de ces six tableaux, il est possible de mettre en évidence certaines spécificités qui montrent l'hétérogénéité du cadastre sur le territoire. On peut voir notamment que ces différences n'ont pas forcément de lien avec la composition des équipes de géomètres (Tableau 6). Elles relèvent plutôt d'une adaptation des pratiques au fil du temps et en fonction des spécificités du terrain. Par exemple, la longueur importante et l'étroitesse du centre urbain de Najac expliquent certainement la numérotation des parcelles par lieux-dits. On peut aussi remarquer l'équipe pléthorique de géomètres intervenus à Caylus (14), qui s'explique par l'étendue de la commune (actuellement 96,79 km²).

Les différentes planches du cadastre napoléonien constituent la meilleure représentation des formes urbaines anciennes. Dans plusieurs cas, le recours au cadastre actuel n'était pas envisageable en raison de modifications récentes et importantes du tissu urbain. À Caylus, la percée réalisée pour l'installation de l'avenue du 8 mai 1945, ainsi que la démolition d'un ensemble de maisons pour la construction du château ont effacé une part importante du tissu urbain médiéval et moderne²²⁷. De même, à Septfonds, le développement important de l'agglomération depuis le XIX^e siècle tend à masquer l'étendue réduite de l'espace aggloméré antérieur²²⁸.

²²⁷ Vol. 3, Fig. IV-26 et Fig. IV-47.

²²⁸ Vol. 3, Fig. VI-7.

Commune (côtes)	Sections – dates	Géomètres (par ordre d'apparition)	Spécificités – échelles
Najac (AD 12, 3 P 167)	A-N, 46 feuilles Plans (1838) ES (1839)	Bouloumié (GC) Olier Albert (G) Palous (G)	<u>Numérotation par lieux-dits à l'intérieur de chaque feuille</u> <u>Lavis rouges (bâtiments) très effacé, voire partiellement absent, sauf pour les bâtiments publics (église, château)</u> Tableau d'assemblage général (1/20 000 ^e) Tableaux d'assemblages par section (1/4 000 ^e -1/8 000 ^e) Plans des sections rurales A-M (1/2 000 ^e) Plans de la section urbaine N (1/1 000 ^e)
Villeneuve (AD 12, 3 P 301)	A-R, 39 feuilles Plans (1829) ES (1830)	Bouloumié (GC) Bouhal (G) Solages (G) Paraire (G) Blaquière (G) Vezins (G)	<u>Bâtiments non taxés en jaune, plutôt qu'en bleu</u> <u>Numérotation des îlots en lettres capitales rouges (A-Y)</u> Tableau d'assemblage général (1/20 000 ^e) Plans des sections rurales (1/2 500 ^e) Plan de la section urbaine H2 (1/1 250 ^e)
Villefranche-de-Rouergue (AD 12, 3 P 300)	A-R, 30 feuilles Plans (1823) ES (1825-1826)	Bouloumié (<i>ingénieur vérificateur</i>) Solages (G) Aygalenq (G) Olier (G) Paraire (G)	<u>Bâtiments non taxés en jaune, plutôt qu'en bleu</u> Tableau d'assemblage général (1/20 000 ^e) Plans des sections rurales (1/2 500 ^e) Plan de la section urbaine D et des faubourgs du Pont, Savignac et Guiraudet G1 et M1 (1/1 250 ^e)
Caylus (Plans : AD 82, 3 P 2340 ; ES : 3 P 517-521)	A-Q, 47 feuilles Plans (1836) ES (1837)	Aubry (GC) Autigeon Camille (G) Autigeon Auguste (G) Cogoreux (G) Dequesne (G) Padret (G) Latreille (G) Ambal (G) Manau (G) Aymar (G) Lacam (G) Fourniel (G) Murat Roch (G) Faure (G)	<u>Nombreux géomètres (14)</u> <u>Pas de représentations des venelles, sauf quelques îlots</u> Tableau d'assemblage général (1/20 000 ^e) Plans des sections rurales (1/2 500 ^e) Plan de la section urbaine D1 (1/1 250 ^e)
Nègrepelisse (Plans : AD 82, 3 P 2436 ; ES : 3 P 1472-1474)	A-G, 36 feuilles Plans (1809) ES (1811)	Baron (<i>ingénieur vérificateur</i>) Presseq (G)	<u>Pas d'échelle graphique (sauf tableau d'assemblage)</u> <u>Section G (ville) : une feuille générale sans détail des parcelles urbaines et une feuille de détail</u> Tableau d'assemblage général (1/20 000 ^e) Plans sections rurales (1/2 500 ^e), développ. (1/1 250 ^e) Plan de la section urbaine G1 (1/625 ^e)
Septfonds (Plans : AD 82, 3 P 2481 ; ES : 3 P 1873)	A-F, 16 feuilles Plans (1832) ES (1833)	Aubry (GC) Padret (G) Dauch (G) Delpy (G) Caors (G) Rives (G)	Tableau d'assemblage général (1/10 000 ^e) Plans des sections rurales (1/2 500 ^e) Plan de la section urbaine E1 (1/1 250 ^e)

Tableau 6 : Récapitulatif des tableaux de la tradition des différents cadastres (ES : états de section ; G : géomètre ; GC : géomètre en chef).

3.3.1.3. Les données morphologiques

Le cadastre napoléonien permet en effet de restituer les formes urbaines de la première moitié du XIX^e siècle. Par analyse régressive, en comparant les formes observées à d'autres sources (plans antérieurs, descriptions, autres sources fiscales, bâti), il est possible de comprendre une partie des transformations qui ont été réalisées sur le tissu urbain. Pour cela, on s'appuie sur la représentation assez fidèle de deux composantes du tissu urbain : la voirie et le parcellaire.

Sur ces plans, la trame viaire est représentée en négatif du parcellaire. Elle correspond aux espaces situés entre les îlots, et ne constitue que rarement un objet dont la figuration est intentionnellement précise. C'est-à-dire qu'à quelques exceptions près, les bas-côtés, les drains, les éléments empiétant sur la voie publique (enseignes, terrasses, escaliers) ne sont pas représentés. Ces plans cadastraux renseignent alors le tracé, la largeur des rues et parfois leur nom (cette dernière donnée est particulièrement inégale selon les agglomérations). En revanche, le parcellaire est figuré par des polygones, souvent regroupés en îlots. Les numéros de parcelles sont renseignés à l'intérieur de celles-ci – lorsque cela est possible –, en complément parfois d'une lettre indiquant partiellement l'occupation du sol (J : jardin ; T : terre ; etc.). Des flèches permettent aussi de relier plusieurs éléments d'une même parcelle – plusieurs corps de bâtiment par exemple –, sans répéter la numérotation. Certaines parcelles font l'objet d'annotations spécifiques, selon les communes : des numérotations d'îlots (Villeneuve) ou encore l'emplacement d'arbres ou du cimetière.

Enfin, il est important de noter que si cette source comporte bien quelques informations au sujet des bâtiments, celles-ci restent sommaires. En effet, seule la masse des bâtiments est représentée (aucune mention de l'élévation), avec une différenciation chromatique faite entre les édifices imposables (rouges) et non imposables (bleus ou jaunes). De même, les espaces couverts sont généralement indiqués, et parfois les fontaines, les lavoirs et certaines croix et escaliers.

3.3.1.4. L'occupation du sol et les données fiscales

Notons enfin que malgré sa visée initiale, le cadastre napoléonien est plus souvent utilisé pour l'étude des formes que pour les données fiscales qu'il contient. C'est également le cas dans ce travail. Toutefois, dans deux cas d'étude (Najac et Villeneuve), les données d'occupation du sol et la nature des propriétés bâties ont été présentées et mobilisées²²⁹. En revanche, il n'a pas été jugé utile d'analyser les informations fiscales, faute de points de comparaison suffisamment bien étudiés pour les périodes antérieures. La question des évolutions du paysage socio-spatial a uniquement été abordée par l'exemple du « cadastre » villefrancois de 1518, qui sera exposé plus bas (cf. Partie 1, 3.4.6).

²²⁹ Vol. 3, Fig. I-16, Fig. I-24, Fig. II-15, Fig. II-22.

3.3.2. Les cartes de Cassini

La réalisation des cartes de Cassini a été initiée par César-François Cassini de Thury (1714-1784), géodésien et cartographe de Louis XV. Levées sur une période de 42 ans, ces cartes représentent l'intégralité de la surface métropolitaine de la France, mais aussi une partie importante des secteurs frontaliers²³⁰. Cette vaste entreprise a eu pour objectif de « mesurer le Royaume, c'est-à-dire déterminer le nombre de bourgs, villes et villages semés dans toute son étendue »²³¹, et est connue comme « la première entreprise cartographique d'envergure réalisée sur l'ensemble du territoire français à partir de levés originaux »²³². Issues de la triangulation d'environ 300 points par feuille, généralement les éléments les plus élevés du paysage (clochers, tours, etc.), ces cartes sont connues pour leur bonne restitution des distances et de la géométrie des territoires²³³. Les 181 feuilles ont été produites à une échelle de 10 000 toises, soit 1/86 400^e, levées entre 1749 et 1791 et publiées jusqu'au début du XIX^e siècle²³⁴. Le secteur étudié ici est réparti sur quatre feuilles, figurant les six agglomérations comme des villes (noms en lettres capitales) :

- la **feuille n° 108, de Montauban** (BNF, GE FF-18595, 37), réalisée entre 1776 et 1777. Elle comprend les agglomérations de Caylus, Nègrepelisse et Septfonds (*Septfonds*) ;
- la **feuille n° 113, d'Albi** (BNF, GE FF-18595, 17), réalisée entre 1777 et 1778. Elle comprend l'agglomération de Najac ;
- la **feuille n° 144, de Rodez** (BNF, GE FF-18595, 16), réalisée en 1781. Elle comprend les agglomérations de Villefranche et Villeneuve ;
- la **feuille n° 150, de Cahors** (BNF, GE FF-18595, 36), réalisée en 1781. Elle comprend l'agglomération de Caylus (*Cailux*) ;

À l'exception de Caylus, qui est située à la jonction entre les feuilles de Montauban et Cahors, ces feuilles ne figurent qu'une fois chaque agglomération. Sur ces cartes, les éléments qui ont été intégrés à l'étude sont les toponymes et les routes représentées.

²³⁰ D. Vallauri, A. Grel, E. Granier *et al.*, *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles*, 2012.

²³¹ http://cassini.ehess.fr/fr/html/7_cassini.htm. Consulté le 18 juin 2025.

²³² M. Pelletier, *La carte de Cassini : l'extraordinaire aventure de la carte de France*, Paris : Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1990.

²³³ N. Poirier, « La carte de Cassini », dans *Atlas Archéologique de Touraine, publication électronique [en ligne]*, É. Zadora-Rio (éd.), Tours : Université de Tours, 2008, p. <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=29>. URL : <https://hal.science/hal-00436601>. Consulté le 18 juin 2025.

²³⁴ D. Vallauri *et al.*, *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles*, *op. cit.*

3.3.3. Les plans Trudaine

En 1730, Philibert Orry de Vigornay (1689-1747) s'est vu confier la fonction de contrôleur général des finances par le roi. En 1737, une année après avoir récupéré la charge des Ponts et Chaussées, il a publié une lettre circulaire aux intendants de province, qui visait au lancement d'un grand plan de rénovation et de construction de routes. Ce dispositif a permis la production d'un atlas dont la réalisation a été confiée à Daniel Charles Trudaine (1703-1769) en 1742. Celui-ci a été repris sous la direction de son fils, Jean Charles Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777) et terminé en 1780²³⁵. Cet atlas, comptant 62 volumes et plus de 3 000 pages, est accompagné de très nombreux travaux dans l'intégralité du Royaume, qui ont fortement participé à l'amélioration du réseau routier et au désenclavement de nombreuses localités. Dans la généralité de Montauban, plusieurs itinéraires ont été aménagés vers Limoges, en passant par Caussade et Cahors, ainsi qu'en direction du Languedoc, passant également par Caussade, Villefranche-de-Rouergue et Millau. Les agglomérations étudiées se trouvent sur l'itinéraire reliant Montauban à Millau (Tableau 7).

Agglomération	Itinéraire	Côte
Najac	Montauban à Millau, embranchement situé au sud-est de Villefranche, construit spécifiquement pour desservir Najac	AN, CP/F/14/8489, n° 412 (Vol. 3, Fig. I-3)
Villeneuve	<i>Aucune représentation</i>	
Villefranche	Montauban à Millau, la première feuille (n° 34) représente Villefranche au centre du réseau, alors que la seconde correspond à la route partant de Villefranche vers Millau	AN, CP/F/14/8489, n° 34 (Vol. 3, Fig. III-3) et n° 39
Caylus	Montauban à Millau, la première feuille couvre la section allant de Caussade à Caylus, la seconde la section de Caylus à Villefranche	AN, C/F/14/8489, n° 30 et n° 38 (Vol. 3, Fig. IV-2)
Nègrepelisse	<i>Aucune représentation</i>	
Septfonds	Montauban à Millau, section de Caussade à Caylus	AN CP/F/14/8489, n° 27 (Vol. 3, Fig. VI-2)

Tableau 7 : Récapitulatif des feuilles représentant les agglomérations étudiées.

On dispose donc de cinq représentations intégrales et une représentation partielle des agglomérations étudiées. Des éléments figurés sur celles-ci, ce sont surtout le tracé routier principal et la composition générale des agglomérations qui nous intéressent (position et forme de l'enceinte, densité urbaine, dispositifs de défense avancée, principaux édifices). Il est cependant important de spécifier que les versions numériques des planches qui ont été utilisées proviennent du portail de consultation *Archim* des archives nationales²³⁶. Sur celui-ci, les planches ont été mises à disposition dans une résolution moyenne (200 dpi), qui ne permet pas de réaliser des observations précises.

²³⁵ S. Blond, *L'atlas de Trudaine : pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*, Paris : Éditions du CTHS, 2014.

²³⁶ <http://www2.culture.gouv.fr/documentation/archim/atlasdetrudaine.htm>

3.3.4. Les plans fiscaux du XVIII^e siècle

À l'échelle de l'agglomération et de sa circonscription, on dispose également de plans antérieurs au cadastre napoléonien, mais dont l'exactitude géométrique n'est pas suffisante pour permettre l'analyse morphologique. Ces plans, produits à la fin du XVIII^e siècle pour les agglomérations étudiées²³⁷, permettent surtout d'identifier des espaces ou des constructions, mais aussi de faire le lien entre le XIX^e siècle et des sources fiscales plus anciennes (compoix, terriers)²³⁸. À notre connaissance, ces plans n'ont jamais fait l'objet d'une étude spécifique. Concernant le présent corpus, seuls deux plans de ce type sont connus : le plan visuel de Caylus, réalisé vers 1782, qui représente uniquement le centre urbain de l'agglomération²³⁹, et l'ensemble des plans des fiefs de l'abbaye de Saint-Marcel, produits vers 1780²⁴⁰. Dans le temps imparti par la thèse, il n'a pas été possible de pousser davantage l'investigation sur ce point, mais leur inventaire et leur publication constitue un projet qui mériterait d'être mené à bien dans les années à venir.

3.3.5. La carte d'état-major

Enfin, la carte d'état-major constitue une représentation du territoire national à l'échelle 1/80 000^e pour la gravure et 1/40 000^e pour les levés. Elle a été réalisée à l'initiative de Napoléon Bonaparte, qui avait émis le souhait en 1808 de remplacer les cartes de Cassini²⁴¹. Elle a été publiée à partir de 1820, et constitue aujourd'hui l'une des meilleures représentations cartographiques des itinéraires routiers du territoire. La carte d'état-major est facile d'accès, du fait de sa numérisation en bonne définition et sa mise en ligne par l'IGN, à la fois sur les sites de consultation grand-public²⁴² et par des protocoles WMS et WMTS²⁴³. Elle a été utilisée pour restituer un état précis du réseau routier au XIX^e siècle.

3.4. Les sources écrites

Les sources écrites mobilisées dans ce travail datent du Moyen Âge et de l'Époque moderne. Elles ont été utilisées d'une part pour l'interprétation et la datation d'aménagements urbains ou d'événements historiques, et d'autre part dans le cadre d'une analyse régressive.

²³⁷ On connaît par ailleurs des plans-terriers bien antérieurs au XVIII^e siècle. À ce sujet, voir G. Brunel, O. Guyotjeannin et J.-M. Moriceau, *Terriers et plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècle*. Colloque de Paris, 23-25 septembre 1998, Rennes : Association d'histoire des sociétés rurales, 2002.

²³⁸ I. Dauphin, « Les compoix d'Agde, 1320-1720, 400 ans d'image du territoire », dans *Estimes, compoix et cadastres : histoire d'un patrimoine commun de l'Europe méridionale*, J.-L. Abbé, F. Hautefeuille, B. Jaudon, *et al.* (éd.), Toulouse : Le Pas d'oiseau, 2017, p. 141-155.

²³⁹ Vol. 3, Fig. IV-4.

²⁴⁰ AD 82, H 58, ces plans n'ont pas été utilisés directement pour l'analyse. Seules des observations réalisées par Florent Hautefeuille sont retranscrites dans les monographies.

²⁴¹ J.-L. Arnaud, « F1832 France, 1:80 000, 1832-1958, 274 puis 925 feuilles, carte d'état-major », dans *La carte de France, histoire et techniques*, Marseille : Parenthèses, 2022, p. 136-173.

²⁴² <https://www.geoportail.gouv.fr/>

²⁴³ <https://geoservices.ign.fr/services-web-experts-cartes>. Consulté le 18 juin 2025.

3.4.1. Sources narratives

Pour les petites agglomérations qui nous intéressent, l'étude des périodes les plus anciennes de leur développement (XI^e-XIII^e siècles) nécessite souvent d'avoir recours aux sources narratives. Ces récits permettent de restituer les plus anciennes attestations de l'agglomération, ou de l'établissement qui l'a précédée. Le secteur étudié ici, à la frontière entre le Quercy et le Rouergue, est notamment décrit dans les *Miracula* de saint Géraud d'Aurillac²⁴⁴ et de sainte Foy²⁴⁵, respectivement datés des années 960-980 et 1013-1045.

L'histoire de la croisade contre les Albigeois, et en particulier son récit réalisé par Pierre des Vaux de Cernay, fournit également des informations précieuses sur deux épisodes qui ont marqué les agglomérations étudiées. Il s'agit de la destruction du bourg de Caylus par les troupes de Simon de Montfort en 1211, suivie en 1214 de celle du château de Morlhon²⁴⁶, situé à proximité de Najac et tenu par la famille à l'origine de la fondation de Villeneuve.

3.4.2. Sources liées au pouvoir royal

Si le pouvoir royal reste relativement absent des sources documentant les agglomérations du Midi jusqu'au milieu du XIII^e siècle, on en trouve tout-de-même quelques mentions dans des actes isolés relevant de la chancellerie royale. Une partie est publiée dans le fonds Doat et dans divers recueils d'actes²⁴⁷. Toutefois, en 1271, le rattachement du comté de Toulouse au royaume de France a marqué la multiplication de ces mentions, notamment dans les serments de fidélité recueillis dans le *Saisimentum Comitatus Tholosani*²⁴⁸. Cependant, le recueil ne concerne que les bailliages du Toulousain, de l'Agenais et du Quercy : le Rouergue en est absent.

À la suite du rattachement du comté à la Couronne, les actes de la chancellerie ont été conservés dans le Trésor des chartes, dont l'inventaire, pour le Languedoc et le Rouergue, a été réalisé par Yves Dossat, Anne-Marie Lemasson et Philippe Wolff²⁴⁹. Enfin, certaines sources provenant des archives nationales nous sont connues par les citations ou transcriptions détaillées qui figurent en annexe de plusieurs travaux.

²⁴⁴ O. de Cluny, *Vita sancti Geraldii Auriliacensis*, A.-M. Bultot-Verleysen (éd.), Bruxelles : Société des Bollandistes, 2009 ; A.-M. Bultot-Verleysen, « Des *Miracula* inédits de Saint Géraud d'Aurillac. Étude, édition critique et traduction française », *Analecta Bollandiana*, 118, 2000, p. 47-141.

²⁴⁵ *Liber miraculorum Sancte [sic] Fidis*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Schlestadt, A. Bouillet (éd.), Paris : Alphonse Picard et fils, 1897.

²⁴⁶ P. des Vaux de Cernay, *Historia albigensium, et sacri belli in eos suscepti*, L. Delisle (éd.), réédition 1880, Paris : Palmé, 1213-1218. La prise de Caylus est décrite au n° LXXIX, p. 95 ; celle de Morlhon au n° LV, p. 49-50.

²⁴⁷ L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste : avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historiques de ces documents*, Paris, 1856 ; à noter également les cinq volumes contenant les *Layettes du trésor des chartes*.

²⁴⁸ Y. Dossat, *Saisimentum comitatus Tholosani*, Paris : Bibliothèque nationale, 1966.

²⁴⁹ Y. Dossat, A.-M. Lemasson et P. Wolff, *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des chartes*, Paris : Éditions du CTHS, 1983.

3.4.3. Sources liées au pouvoirs comtaux et seigneuriaux

Les sources produites par les pouvoirs seigneuriaux et comtaux constituent une part importante des données concernant les agglomérations étudiées. Ils ont généralement été publiés dans des travaux ou des recueils d'histoire régionale. Les pièces justificatives contenues dans les volumes de l'*Histoire générale de Languedoc*²⁵⁰ en sont l'exemple le plus connu, mais il faut également citer les travaux de Marc-Antoine-François de Gaujal et de Pierre Bosc sur le Rouergue²⁵¹, ou encore ceux de Jean-Ursule Devals ou de François Moulenq²⁵². La Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers²⁵³ recèle aussi plusieurs actes documentant la seconde moitié du XIII^e siècle.

Les cartulaires de Conques, de Millau ou encore de Vaour ont également été utilisés²⁵⁴. De même, la publication par Jacques de Font-Réaulx des *Pouillés de la province de Bourges* a été mobilisée pour la consultation de plusieurs actes. Enfin, de nombreux actes liés aux pouvoirs comtaux et seigneuriaux sont disséminés dans la bibliographie, sous la forme de pièces justificatives d'articles parus dans des revues ou éditées localement.

3.4.4. Sources normatives

La connaissance que nous avons des sources normatives s'appuie sur d'importants travaux de récolement qui remontent au XVIII^e siècle. En effet, de nombreuses confirmations de chartes de coutumes ont été consignées notamment dans les recueils des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, publiés entre 1723 et 1849²⁵⁵. Par la suite, des travaux ont visé plus spécifiquement au recueil de ces sources par régions. On peut citer à ce titre les recherches d'Émile Baillaud et Pierre-Alois Verlaguet sur le Rouergue, dont le pendant quercinois a été réalisé par Éloi Laval (Tableau 8). Au cours de leur carrière, Mireille Mousnier et Maurice Berthe ont patiemment rassemblé, copié et photocopié les chartes de coutumes de la région toulousaine. Ces documents ont été déposés à la Bibliothèque d'Études Méridionales de Toulouse. Elles ont récemment été reprises et intégrées au projet « Chartes d'Occitanie », dirigé par Roland Viader, Hélène Débax et Christine Rendu, et visant à publier en ligne une base de données regroupant les chartes de l'Occitanie médiévale²⁵⁶.

²⁵⁰ HGL, 1730-1745, 16 vol.

²⁵¹ M.-A.-F. de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, Paris : Paul Dupont, 1858-1859, 4 vol ; P. Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, Rodez : Devic, 1897, 3 vol.

²⁵² J.-U. Devals, *Études historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne*, Caen : F. Le Blanc-Hardel, 1866.

²⁵³ A. Molinier, *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, Paris : Imprimerie nationale, 1894-1900, 2 vol.

²⁵⁴ G. Desjardins, *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris : Picart, 1879 ; L. Constans, *Le livre de l'Épervier, cartulaire de la commune de Millau (Aveyron)*, Montpellier : Bureau des publications de la Société pour l'études des langues romanes, 1882 ; C. Portal et E. Cabié, *Cartulaire des templiers de Vaour (Tarn)*, Albi : Nouguiès, 1894.

²⁵⁵ Dans la bibliographie voir : L. de Brequigny et al., *Ordonnances des roys/rois de France*. 1723-1849, 21 vol.

²⁵⁶ <https://chartoc.huma-num.fr/>

Agglomération	Date des coutumes	Édition
Najac	1255	M.-A.-F. de Gaujal, <i>Études historiques sur le Rouergue</i> , t. 1, Paris : Paul Dupont, p. 326-329
	1368	Aucune édition, mention dans <i>Ibid.</i> , p. 329-331
	1369 (conf. 1389)	D.-F. Secousse, <i>Ordonnances des rois de France de la troisième race</i> , t. 7, Paris : Imprimerie royale, 1745, p. 218
Villefranche	1256 (copie 1260)	J. de Laborde, <i>Layettes du trésor des chartes</i> , t. 3, Paris : Plon et C ^{ie} , p. 297-299 ; G. Bonnet et F. Gutierrez, « Spicilège villefranchois », <i>MSAVBR</i> , 2012
	1369	M.-A.-F. de Gaujal, <i>Études historiques sur le Rouergue</i> , t. 1, Paris : Paul Dupont, p. 333-336 ; G. Bonnet et F. Gutierrez, « Spicilège villefranchois », <i>MSAVBR</i> , 2012
Villeneuve	1216	É. Baillaud et P.-A. Verlaquet, <i>Coutumes et privilèges du Rouergue</i> , t. 2, Toulouse : Privat, 1910, p. 228-233
	1371	D.-F. Secousse, <i>Ordonnances des rois de France de la troisième race</i> , t. 5, Paris : Imprimerie royale, 1736, p. 393-399
Caylus	1262 (copie XV ^e ou XVI ^e siècle)	É. Laval, « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers », <i>BPH du CTHS</i> , 1914, p. 95-102
	1370	D.-F. Secousse, <i>Ordonnances des rois de France de la troisième race</i> , t. 5, Paris : Imprimerie royale, 1736, p. 691-692
Nègrepelisse	1286	J.-U. Devals, <i>Histoire de la ville de Nègrepelisse</i> , 1862 (traduction partielle et commentaire) ; Copie XVI ^e siècle probable : AN, R/2/517, Maison de Bouillon, Procès-verbal des affaires de Nègrepelisse, liasse 2 (non vérifié)
Septfonds	1270	Texte inconnu, mentionné dans É. Laval, « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers », <i>BPH du CTHS</i> , 1914, p. 89

Tableau 8 : Récapitulatif des chartes de coutumes et confirmations des privilèges.

3.4.5. Les sources du pouvoir consulaire

Le pouvoir consulaire est également un bon pourvoyeur d'informations au sujet des processus d'aménagement urbain et de structuration de la communauté à un instant donné. Dans certains cas, les sources provenant de ces institutions ont fait l'objet d'éditions ou de commentaires, comme les ordonnances de Villeneuve, Najac et Villefranche, qui ont été transcrites dans les travaux récents de Lionel Germain²⁵⁷.

De même, les comptes consulaires permettent de suivre les activités de la communauté villageoise mois après mois. N'ayant pas la possibilité de dépouiller intégralement de telles sources, seules les versions éditées et commentées ont été utilisées dans ce travail. C'est le cas du riche ouvrage de Jean-Ursule Devals sur l'histoire de Caylus, produit à partir de l'étude des archives communales, et principalement des comptes consulaires²⁵⁸. Si sa date de réalisation est assez ancienne (1873), il reste particulièrement fiable si l'on se cantonne aux *items* sourcés par les comptes

²⁵⁷ L. Germain, *La fabrique sociale du gouvernement : pragmatique et symbolique des écrits urbains dans le Rouergue médiéval (milieu du XII^e-milieu du XIV^e siècle)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pierre Chastang et Judicaël Petrowiste, Université Paris-Saclay, Paris, 2022 ; L. Germain, *Les livres d'ordonnances consulaires de Najac et de Villeneuve en Rouergue : première moitié du XIV^e siècle*, Toulouse : PUM, 2022.

²⁵⁸ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, op. cit.

consulaires. C'est aussi le cas des *Annales de Villefranche-de-Rouergue*²⁵⁹, un ouvrage en deux volumes qui est le fruit d'un récolement patient des archives communales par plusieurs générations d'annalistes de la ville. Dans ce cas précis, la disparition de nombreuses pièces citées dans l'ouvrage pousse à la plus grande prudence, mais il est important de noter que l'essentiel des éléments sourcés n'ont jamais été contredits dans les travaux postérieurs.

3.4.6. Sources écrites à visée fiscale

Enfin, il est essentiel de mentionner les sources fiscales, qui bien que souvent plus tardives, sont la base de l'analyse régressive du tissu urbain. Elles comportent des informations topologiques (position d'un bien par rapport à un autre), des données permettant l'identification de l'individu possédant ou tenant le bien (nom, métier, etc.) et les éléments destinés à définir la redevance (dimensions/contenance, allivrement/niveau de redevance). Leur mobilisation pour l'analyse régressive est portée par une longue tradition²⁶⁰.

Ce riche socle de connaissances et l'engouement croissant pour ce type de sources depuis les années 1990 ont permis la mobilisation, voire l'édition partielle de certains de ces compoix et terriers. Ce sont précisément ces travaux qui ont permis d'exploiter partiellement ces sources fiscales, dont le traitement reste particulièrement long. En effet, la transcription de ces registres imposants nécessite un travail patient et attentif avant toute tentative de restitution et d'analyse. Pour cette raison, il n'était pas envisageable de réaliser une étude aussi poussée dans le temps de la thèse, et les sources mobilisées l'ont donc été sur la base de travaux préexistants. De plus, l'inégal niveau de description topologique entre toutes ces sources, dont certaines ne mentionnent pas l'orientation des confronts, rend plus complexes certaines restitutions.

Pour les six agglomérations du corpus, on dispose de plusieurs documents de cet ordre qui ont déjà été étudiés, et d'autres qui ne sont mentionnés que pour l'inventaire, mais qui mériteraient une attention particulière. Dans le tableau ci-dessous, les documents qui n'ont jamais été étudiés sont grisés (Tableau 9).

²⁵⁹ É. Cabrol, *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, op. cit.

²⁶⁰ M. Derruau, « L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix. Un exemple », *Revue de Géographie Alpine*, 34-3, 1946, p. 355-380. ; J.-L. Biget, J.-C. Hervé, Y. Thébert, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*. Table ronde de Saint-Cloud, 31 janvier-2 février 1985, Rome, Paris : Ecole française de Rome, 1989 ; A. Rigaudière, *De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2021.

Agglomération	Référence de la source	Édition ou étude
Najac	AD 82, Fonds d'Armagnac A 122, Terriers de Verfeil, Najac et Villeneuve, 229 feuillets, produits en 1459-1460	Étudié partiellement dans É. Cassan, <i>Le bourg castral de Najac au Moyen Âge</i> , op. cit., 2006
	AC Najac, sans côte, compoix produit en 1616	Étudiés et restitués dans É. Cassan, <i>Le bourg castral de Najac au Moyen Âge</i> , op. cit., 2006
	AD 12, C 981, livre des reconnaissances féodales produit en 1667-1668	
	AD 12 1 C 983/984, Compoix produit en 1749-1753	
	AD 12, 2 E 178-23/24, cadastre de Najac, XVIII ^e siècle	Jamais étudié
Villeneuve	AD 82, Fonds d'Armagnac, A 121, Terriers des domaines du roi à Saint-Antonin, Verfeil et Villeneuve, 275 feuillets, produits en 1459	Jamais étudiés
	AD 82, Fonds d'Armagnac, A 122, Terriers de Verfeil, Najac et Villeneuve, 229 feuillets, produits en 1459-1460	Jamais étudiés
	Un plan issu probablement de l'analyse d'un compoix, présumément produit en 1667. Correspond peut-être à une restitution de : AD 12, 2 E 301-35, Répertoire d'un cadastre, XVII ^e siècle	É. Cance, <i>Villeneuve la Crémade</i> , op. cit., 1954, p. 76-77
Villefranche	AC Villefranche, CC 2-6, « cadastre » produit en 1518, comprenant les mutations jusqu'en 1652. Une gâche est manquante sur les quatre	Édité dans G. Bonnet, <i>Villefranche-de-Rouergue</i> , op cit., 2007
	AC Villefranche, CC 8-10 et CC 16-19, deux « cadastres », produits respectivement en 1652 et 1673	Jamais étudiés
Caylus	AC Caylus, CC 1-6, six compoix en langue romane produits entre 1392 et 1555.	Mentionnés dans les dossiers d'inventaire fondamental, mais jamais édités
	AC Caylus, CC 7-9, trois compoix en français produits entre 1656 et 1787	Mobilisés et édités partiellement (secteur de la Saliège) dans É. Chabanne, <i>Architecture et urbanisme à Caylus</i> , op. cit., 2020, vol. 3, p. 303-355
Nègrepelisse	AC Nègrepelisse, sans côte, compoix produit en 1673	Jamais étudié
Septfonds	AD 82, 3 E 179, CC 1-15, cinq compoix produits entre la fin du XVI ^e siècle et 1778	Jamais étudiés

Tableau 9 : Récapitulatif des sources fiscales pré-révolutionnaires existantes et des études réalisées.

Le tableau ci-dessus illustre bien la richesse et l'empan chronologique couvert par ces sources fiscales, et le volume des informations encore inexplorées. Parmi ces agglomérations, les cas de Najac et de Villefranche sont certainement les mieux connus, grâce aux travaux d'Élodie Cassan-Pisani et de Gabrielle Bonnet. Les compoix modernes de Caylus ont également été partiellement dépouillés par nous-même, lors d'une précédente étude. En revanche, pour Villeneuve, Nègrepelisse et Septfonds, le travail reste à faire.

3.5. Les sources iconographiques

Le recours aux sources iconographiques permet en partie de pallier l'inégale répartition des autres sources, notamment pour aider à l'identification et à la datation des aménagements urbains, mais aussi pour comparer des restitutions avec un état perçu et situé dans le temps.

3.5.1. Figurations d'édifices

Les figurations d'édifices nous intéressent spécifiquement pour cette raison. Elles correspondent une vision subjective d'un individu à une époque. Pour la présente étude, plusieurs vues de Najac, Villefranche, Caylus et Nègrepelisse ont été identifiées.

À Najac on dispose notamment de plusieurs vues et restitutions dessinées du château, réalisées par Henri Nodet²⁶¹. Ce dernier a également intégré à ses articles plusieurs gravures réalisées en collaboration avec Paul Albert Dujardin ainsi qu'un dessin représentant une maison du secteur de l'église²⁶². On peut aussi mentionner un dessin non daté du noyau castral, reproduit dans l'ouvrage publié par Élodie Cassan-Pisani²⁶³. Cette profusion de représentations du château, malgré les quelques restitutions qu'il convient de traiter avec précaution, permet notamment de comprendre quel pouvait être l'agencement de l'édifice et quelles formes pouvaient avoir les éléments détruits. La même observation peut être faite à Nègrepelisse, dont le château a été représenté par Fragonard à la craie rouge en 1773²⁶⁴, mais aussi par d'autres artistes à cette même période²⁶⁵. Ces dessins permettent de restituer les élévations des tours de l'édifice sous plusieurs angles, mais ils permettent aussi de voir le niveau de surinterprétation dont ont pu faire preuve les artistes. En effet, selon les vues, les tours n'ont pas toujours le même gabarit, ni la même hauteur. Enfin, pour Caylus, on dispose d'une représentation de la maison des Loups, intégrée à un ouvrage du XIX^e siècle²⁶⁶, qui a permis notamment de restituer la façade de cet édifice à cette époque.

À travers ces quelques exemples, on constate que malgré l'apport important des figurations d'édifices, ces sources doivent être utilisées avec prudence. Elles sont le produit d'une distorsion de la réalité par un regard subjectif. Elles peuvent donc permettre d'appuyer une interprétation ou une datation, mais elles doivent systématiquement être comparées à d'autres sources.

²⁶¹ H. Nodet, « Le château de Najac en Rouergue. Étude d'architecture militaire au XIII^e siècle », *BM*, 52-1, 1886, p. 352-362. ; H. Nodet, « Le château de Najac en Rouergue. Étude d'architecture militaire au XIII^e siècle (suite et fin) », *BM*, 53-1, 1887, p. 142-161.

²⁶² Vol. 3, Fig. I-34.

²⁶³ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, *op. cit.*, fig. 13, p. 46.

²⁶⁴ Vol. 3, Fig. V-31.

²⁶⁵ C. Viers, *Nègrepelisse (82), le Château : rapport de fouille archéologique*, Bègles : INRAP Grand Sud-Ouest, 2015, p. 48-49.

²⁶⁶ J. H. Parker, *Some account of domestic architecture in England from Edward I to Richard II*, Oxford, London : I. Shrimpton, 1853, p. 338 ; Vol. 3, Fig. IV-39.

3.5.2. Vues cavalières et plans de situation des agglomérations

Dans certains cas, les vues cavalières des agglomérations permettent de restituer la topographie urbaine à un instant donné, de la position des principaux bâtiments aux tracés des rues. Elles ont majoritairement été produites au XVIII^e et au XIX^e siècle, par des artistes voyageurs.

C'est le cas d'une lithographie de Rauch reproduite dans le *Guide pittoresque du voyageur en France*²⁶⁷. Sur cette vue de l'agglomération depuis la rive droite de la Bonnette (Fig. 10), la rivière est visible au premier plan, coupée par le pont qui entre dans l'agglomération par la porte du Portanel. Dans l'espace urbanisé, quelques immeubles dispersés sont représentés sur les pentes de la butte castrale, l'église Saint-Jean-Baptiste s'imposant à l'observateur, car dégagée de toute construction environnante. Notons que les proportions de cette représentation sont assez justes, mais que de nombreux bâtiments n'ont pas été figurés. L'espace urbain semble beaucoup plus désert sur cette lithographie qu'il n'était au XIX^e siècle.

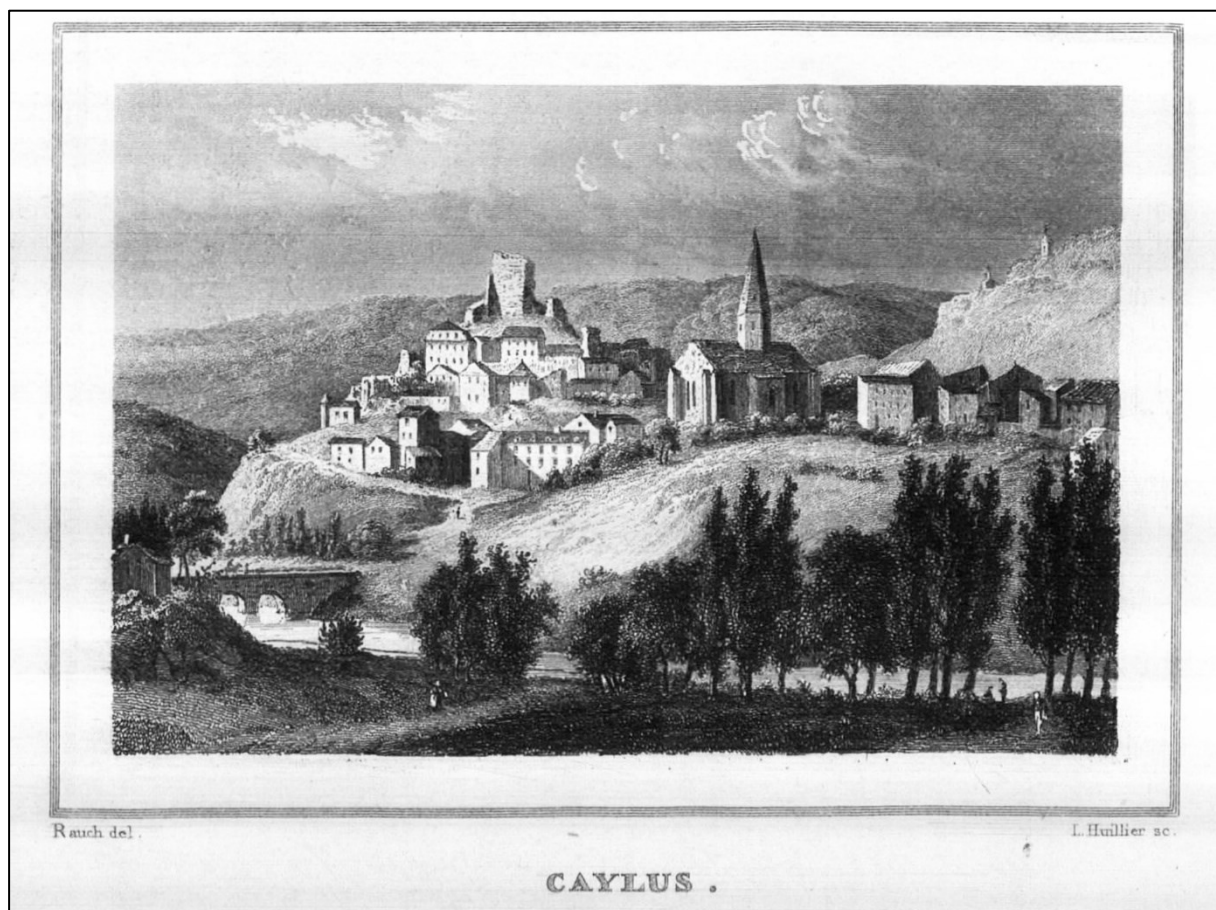


Fig. 10 : Vue de Caylus, tirée du Guide pittoresque du voyageur en France.

²⁶⁷ E. Girault de Saint-Fargeau, *Guide pittoresque du voyageur en France : contenant la statistique et la description complète des quatre-vingt-six départements, orné de 740 vignettes et portraits gravés sur acier, de quatre-vingt-six cartes de départements et d'une grande carte routière de la France*, Paris : Firmin Didot, frères, 1838.

Le réalisme est encore plus important sur la vue de Villefranche depuis le Macarou, qui est conservée au musée municipal Urbain Cabrol²⁶⁸. On y voit une représentation particulièrement fidèle du centre urbain de Villefranche à la fin du XVIII^e siècle, qui permet d'identifier de nombreux édifices, et de restituer la forme de l'enceinte et de ses tours.

Enfin, deux vues de Nègrepelisse sont utilisées dans ce travail, pour restituer le système défensif de l'agglomération au XVII^e siècle²⁶⁹. Ces plans de situation représentent les fortifications, avec les fossés secs et humides, les murailles et le château, mais ils éludent entièrement l'espace urbain, qui est figuré comme un espace vide. Ils ont été réalisés respectivement au cours du siège et de la prise de Nègrepelisse par le roi, en 1622, et certainement quelques années plus tard, lors du projet d'un projet de reconstruction des fortifications. On peut voir que les formes et les dimensions ne sont pas respectées sur ces images, comme le montre la restitution qui a été tentée à partir du plan de Beaulieu²⁷⁰. En l'absence de données archéologiques, sur ces plans de situation, il reste difficile de savoir ce qui relève de la réalité ou du projet. Mais la persistance de certaines formes parcellaires, qui reprennent les tracés des contrescarpes, laisse penser qu'une partie de ces tracés correspond à des structures qui ont existé.

Ces vues cavalières et ces plans de situation permettent donc de nourrir la réflexion et de restituer des éléments du tissu urbain qui ont pu disparaître depuis la réalisation de ces illustrations. La subjectivité inhérente à ce type de source, comme pour les figurations d'édifices, pousse alors à la prudence lors de leur mobilisation.

3.5.3. Cartes postales et photographies anciennes

Ce biais issu de la subjectivité de l'artiste peut être réduit par le recours à des vues photographiques anciennes. Parfois conservées dans les services d'archives, ces photographies sont également partagées en ligne par des particuliers. Les photographies aériennes mise à disposition sur le portail « Remonter le temps » de l'IGN²⁷¹ sont également des sources iconographiques intéressantes à exploiter. Plusieurs de ces vues sont utilisées dans ce travail, pour reculer un *Terminus Ante Quem* ou pour situer un élément disparu du tissu urbain. C'est le cas des anciens fossés de Villeneuve d'Aveyron²⁷², ou de la halle de Caylus avant l'opération de déplacement et d'agrandissement réalisée au cours du XX^e siècle²⁷³.

²⁶⁸ Vol. 3, Fig. III-5.

²⁶⁹ Vol. 3, Fig. V-2 et Fig. V-3.

²⁷⁰ Vol. 3, Fig. V-32.

²⁷¹ <https://remonterletemps.ign.fr/>

²⁷² Vol. 3, Fig. II-51.

²⁷³ Vol. 3, Fig. IV-31.

4. MÉTHODES

Cette recherche repose sur un ensemble de méthodes d'analyse dont nous avons exposé le cadre historiographique et conceptuel plus haut (*cf.* Partie 1, 1). Il convient maintenant d'expliquer la méthode appliquée pour ce travail, qu'il s'agisse de la chaîne opératoire mise en œuvre dans les études monographiques ou des réflexions qui constituent les parties 3 et 4 du présent volume. Nous présenterons donc dans un premier temps le processus d'acquisition et de préparation de la source principalement utilisée ici pour l'analyse morphologique : le cadastre du XIX^e siècle. Puis, nous détaillerons les méthodes permettant d'aborder les dynamiques par le prisme du tissu urbain. Ce développement sera suivi par une exposition du processus d'analyse par unités de plans, qui se focalise sur la question des dynamiques morphologiques, essentielle à la restitution des trajectoires d'agglomérations. Enfin, nous présenterons les approches permettant la comparaison des dynamiques et des trajectoires urbaines, et en particulier la chrono-chorématique.

4.1. L'acquisition et la préparation du cadastre du XIX^e siècle pour l'analyse morphologique

4.1.1. Acquisition des données

Les planches du cadastre napoléonien ont été acquises selon deux modalités, en fonction du mode de mise à disposition des services d'archives des deux départements étudiés. Les plans des communes situées dans le département de l'Aveyron ont ainsi pu être téléchargées directement sur la visionneuse en ligne du site internet des archives départementales, alors que ceux des communes de Tarn-et-Garonne ont été fournis sur demande au service dédié. À ce titre, la résolution de ces planches affiche 300 dpi pour l'Aveyron et 200 dpi pour le Tarn-et-Garonne (Fig. 11).

4.1.2. Géoréférencement

Chaque feuille du plan cadastral a été géoréférencée individuellement, par rapport aux couches vectorielles du plan cadastral informatisé (DGFIP, 2022) dans le système de projection Lambert RGF 93 (Fig. 12).

La comparaison entre les différents algorithmes de géoréférencements disponibles (linéaire, Helmert, polynomiale 1/2/3, thin plate spline et projective) a révélé que la méthode polynomiale de degré 3 était la plus précise, sous réserve de l'identification d'un nombre important de points de calage. L'intégralité des plans urbains a été géoréférencée avec cette méthode, acceptant des marges d'erreur inférieures à 1 mètre (entre 30 et 113 points de calage).

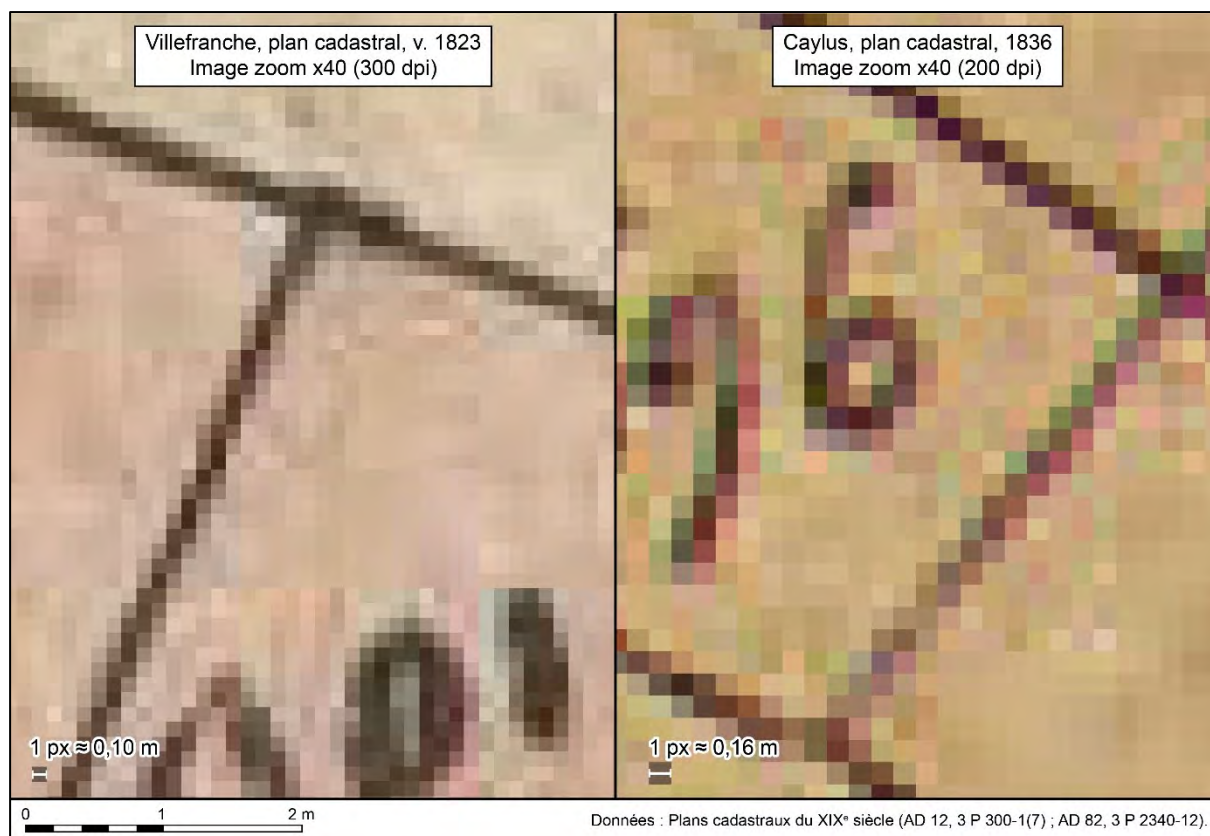


Fig. 11 : Comparaison de la résolution des plans cadastraux de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne.

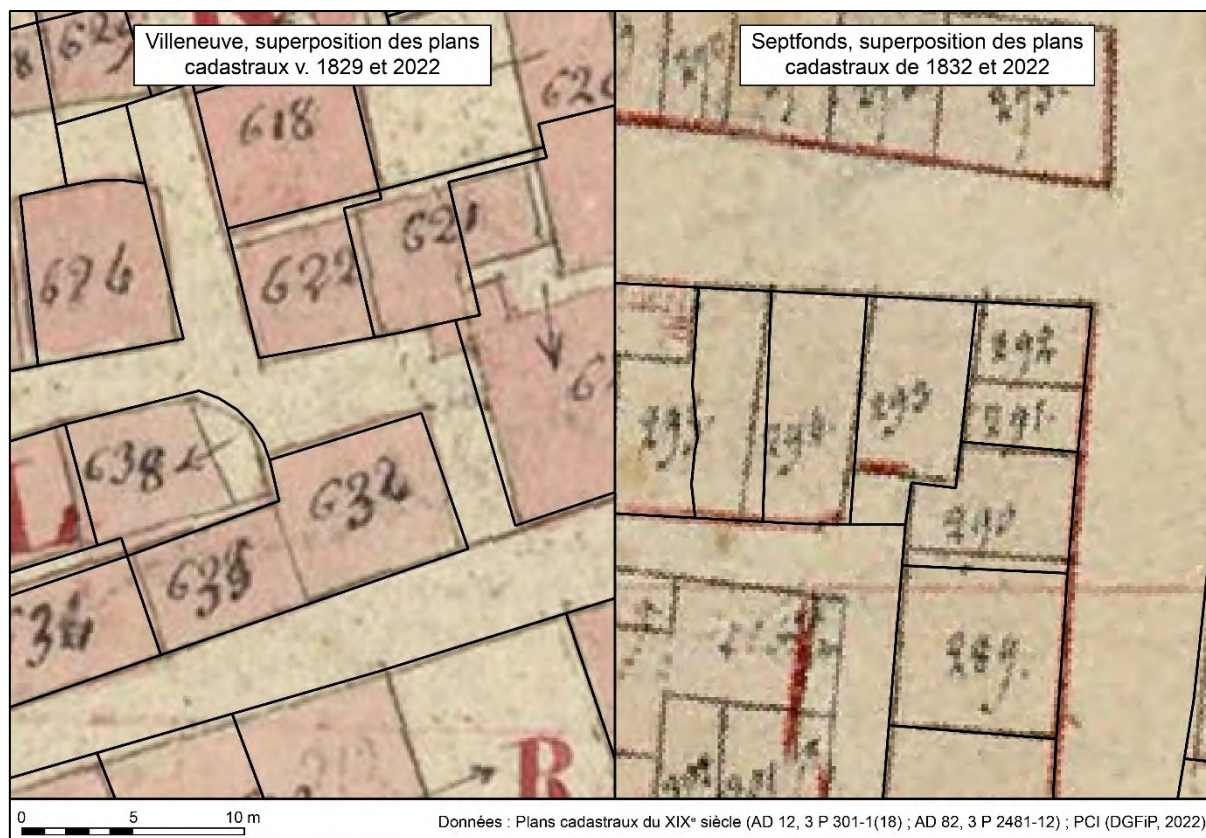


Fig. 12 : Vues de détail des résultats du géoréférencement à Villeneuve et Septfonds.

4.1.3. Vectorisation

La vectorisation des plans cadastraux a été réalisée manuellement, comme le géoréférencement. Malgré une progression récente des outils et algorithmes de vectorisation automatisée²⁷⁴, il a été jugé que le temps d'apprentissage et de correction des résultats serait plus important qu'une approche manuelle. Le format Shapefile a été préféré au Geopackage, encore peu utilisé au moment des premières vectorisations (2020). Plusieurs couches distinctes ont été produites à partir de ces plans cadastraux. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Ce sont ces couches qui ont ensuite servi de base pour l'analyse morphologique. Les différents processus d'analyse sont décrits plus bas (cf. Partie 1, 4.2 et 4.3).

Nature de l'objet représenté	Champs	Méthode
Hydrographie (polygone)	Id ; nom	Dessin manuel. Les constructions de franchissement n'ayant pas fait l'objet d'une numérotation spécifique sur les plans du XIX ^e siècle, ils ont été représentés par une coupure de la couche « Hydrographie »
Bâti (polygone)	Id ; section ; numéro ; type	Dessin manuel. Caractérisation du type d'après symbolologie (bâti simple, bâti non imposé, couvert/passage, fontaine/bassin, escalier)
Parcelles (polygone)	Id ; section ; numéro	Duplication de la couche « Bâti », dessin manuel des parcelles non bâties, fusion des polygones appartenant à une parcelle unique
Îlots (polygone)	Id	Fusion des entités de la couche « Parcelles », en conservant séparées les entités disjointes

Tableau 10 : Couches produites lors de la vectorisation des plans cadastraux.

4.1.4. Mobilisation des données d'occupation du sol

Comme cela a été brièvement mentionné plus haut (cf. Partie 1, 3.3.1.4), les données concernant l'occupation du sol n'ont pas été traitées de manière systématique. Leur mobilisation a été centrée sur deux agglomérations situées dans le département de l'Aveyron (Najac et Villeneuve), pour lesquelles les états de section sont consultables en ligne et on ne dispose d'aucune source éditée plus ancienne. Pour ces deux localités, une partie des données contenues dans les états de section ont été saisies au préalable dans un tableur : section ; numéro de parcelle ; canton, triage, lieu-dit ; nature des propriétés (les propriétés bâties et non bâties ont été saisies dans deux champs distincts) et liées aux couches vectorielles²⁷⁵. Les informations liées à la redevance appliquée à chaque parcelle n'ont pas été traitées. Le choix a été fait de focaliser cette réflexion sur un cas de source fiscale éditée plus ancienne : le « cadastre » de Villefranche produit en 1518 (cf. Partie 1, 3.4.6). Dans ce cas précis, les parcelles restituées par Gabrielle Bonnet lors de l'édition de cette source ont été vectorisées sur QGIS et liées aux tableaux contenus dans l'ouvrage²⁷⁶.

²⁷⁴ A. Chalais, *Vectorisation du cadastre ancien : restructuration de la chaîne de traitement, implémentation d'une nouvelle méthode de détection et utilisation de la théorie des graphes*, mémoire de fin d'études de Sciences de l'ingénieur, CNAM, École supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes, Le Mans, 2019 ; R. Petitpierre, L. Rappo et I. di Lenardo, « Recartographier l'espace napoléonien », dans *Humanistica 2023*, colloque annuel de l'Association francophone des humanités numériques, Genève, 26-28 juin 2023, Genève : Association francophone des humanités numériques, 2023. URL : <https://hal.science/hal-04109214/>. Consulté le 13 juin 2025 ; D. Andrieu et B. Serres, « L'intelligence artificielle apprend à lire le cadastre napoléonien », *Cartes & géomatique*, 255, 2024, p. 73-83.

²⁷⁵ Vol. 3, Fig. I-16, Fig. I-24, Fig. II-15, Fig. II-22.

²⁷⁶ G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest. Inventaire des propriétés bâties (1518-1652)*, Villefranche : SAVBR, 2007.

4.2. L'approche par le tissu urbain

L'approche par le tissu urbain est répartie dans plusieurs sections de ce travail. Elle a été séparée de l'analyse par unités de plans pour permettre une focalisation sur chaque composante du tissu urbain. Dans les monographies, cette approche a constitué un chapitre dédié de chaque étude (Chapitre 3) qui revient initialement sur les sources planimétriques utilisées, sur les caractéristiques du site d'implantation, sur la forme générale de l'espace étudié, puis sur chacune des composantes du tissu urbain.

4.2.1. Site d'implantation et topographie

Parmi les nombreux paramètres qui peuvent avoir exercé une influence sur les formes et le développement du tissu urbain, il a été choisi de privilégier le relief, l'hydrographie et les unités paysagères, comme mentionné plus haut (*cf.* Partie 1, 3.1). Ces paramètres ont été intégrés à la réflexion comme des données sitologiques, prenant en compte les avantages et les inconvénients d'un site pour l'implantation et le développement de l'occupation, sans pour autant mesurer les dynamiques socio-écosystémiques.

4.2.2. La trame viaire

Comme exposé plus haut (*cf.* Partie 1, 1.2.2), nous définissons la trame urbaine comme l'ensemble formé par les espaces non bâtis dédiés à la circulation et à l'échange, c'est-à-dire la voirie, avec ses rues et ses intersections, mais aussi les places. Le terme entre en collision avec l'acception parfois utilisée par les géographes, qui désigne le réseau constitué différentes villes reliées entre elles²⁷⁷, au même titre que le tissu urbain. Nous choisissons ici de faire la distinction entre un réseau urbain, qui désignera le réseau d'une seule agglomération, et un réseau de villes.

Cette composante a été aménagée conformément à des contraintes morphologiques et techniques, comme le gabarit, la pente et la sinuosité des rues. Ces paramètres sont alors adaptés selon les caractéristiques des véhicules (largeur, poids, capacité de manœuvre, etc.) et les technologies existantes (traction animale ou véhicules motorisés, dispositifs élévateurs, etc.). La trame urbaine est structurée en réseau, c'est-à-dire que la circulation des biens et des personnes suit un maillage d'arêtes (rues) et de nœuds (intersections et places). Pour cette raison, les outils et méthodes de l'analyse de réseau peuvent être mis en œuvre pour une part de l'étude de la trame viaire. Mais la schématisation qu'implique une telle projection ne doit pas se faire au détriment de l'analyse des formes et de leur incidence sur les autres composantes du tissu urbain.

²⁷⁷ D. Pumain, C. Rozenblat et F. Moriconi-Ebrard, « La trame des villes en France et en Europe », *Données urbaines*, 1996, p. 279-287.

4.2.2.1. La restitution des tracés viaires : la part interurbaine

La restitution d'un réseau viaire interurbain est une tâche complexe, qui ne constitue pas le cœur de ce travail, mais qui est nécessaire à la compréhension de certains paramètres du développement urbain. En effet, l'influence exercée par les dispositifs de circulation régionaux sur le tissu des agglomérations a déjà été mise en évidence à plusieurs reprises. Les études qui ont porté sur les villes de Poitiers ou de Reims en sont des exemples assez pertinents²⁷⁸.

Ces travaux, ainsi que ceux de Sandrine Robert, rappellent généralement la différence entre plusieurs notions distinctes liées au réseau viaire²⁷⁹. En effet, il est important de différencier les notions d'**itinéraire** (flux de circulation entre deux points), de **tracé** (emprise au sol de ce flux) et de **modelé** (forme construite de la voie). En l'occurrence, si les itinéraires n'ont pas souvent été modifiés, ce sont surtout les tracés et les modelés qui ont varié dans le temps.

De plus, les recherches visant la restitution des tracés tendent à en démontrer la multiplicité pour un seul itinéraire. C'est leur activation qui a pu être variable, en fonction de facteurs assez divers, comme l'environnement ou la saisonnalité, que nous ne détaillerons pas ici²⁸⁰. La restitution proposée dans ce travail s'intéresse davantage aux **tracés**, qui ont pu exercer une influence sur la forme et le développement urbain.

La méthode utilisée repose sur une comparaison des sources planimétriques anciennes avec les tracés actuels. La difficulté de cette tâche réside dans l'imprécision des représentations, mais souvent aussi dans la figuration d'itinéraires plutôt que de tracés (carte de Cassini). Pour tenter de restituer au mieux un réseau viaire, il est donc nécessaire de croiser les sources planimétriques entre elles, mais aussi avec des sources écrites et des données archéologiques. Ce travail n'avait pas été réalisé sur les territoires étudiés. Il ne correspond pas à l'objet de cette thèse. À ce titre, nous nous sommes cantonnés à une restitution assez sommaire.

Pour ce faire, il a été décidé de s'appuyer sur des représentations cartographiques récentes et fiables. Ce sont les cartes d'état-major qui ont été utilisées pour restituer les tracés des routes et d'une partie des chemins du territoire au XIX^e siècle. Par une approche régressive, ce réseau a été comparé et modifié en fonction des éléments représentés sur les cartes de Cassini, disponibles pour toutes les agglomérations du corpus, et les plans Trudaine, qui n'en représentent que quatre. Ces sources présentant souvent une version déformée du paysage, il a été décidé de retracer les routes manuellement sur SIG, par comparaison visuelle, à partir de points de repères bien identifiés, plutôt

²⁷⁸ C. Gorin, *Voies fluviales et itinéraires terrestres de Poitiers : des premières phases urbaines jusqu'à la fin du XVII^e siècle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Anne Nissen, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2022 ; C. Pichard, *La construction de la forme urbaine : approche archéologique et archéogéographique du processus urbain de Reims du début du Moyen Âge à la ville pré-industrielle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Ricardo González Villaescusa et Alain Devos, URCA, Reims, 2014, p. 345-376.

²⁷⁹ M. Watteaux, « The Road Network in the Longue Durée: A Reading Key of the History of Territories », *Open Archaeology*, 3-1, 2017, p. 149-174. ; S. Robert, « De la route-monument au réseau routier », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 115, 2009, p. 8-12.

²⁸⁰ S. Robert et al., *Sources et techniques de l'archéogéographie*, op. cit., p. 438.

qu'au moyen d'un géoréférencement. Les plans Trudaine, qui figurent le relief et les habitats agglomérés de manière plutôt réaliste, sont particulièrement propices à ce type de restitution²⁸¹.

La comparaison entre les états du XIX^e et du XVIII^e siècle a permis d'identifier les grands axes de circulation connus pour la fin de l'Époque moderne. Malheureusement, l'absence de cartes routières médiévales a nécessité d'accepter une part d'incertitude quant à l'évolution du réseau routier entre l'époque de fondation des agglomérations étudiées et les représentations des XVIII^e et du XIX^e siècle. Il serait nécessaire de généraliser ce travail et de poursuivre l'analyse régressive à partir d'autres sources et de données archéologiques.

4.2.2.2. *La restitution des tracés viaires : la part intra-urbaine*

En comparaison, la restitution de la trame urbaine est permise grâce aux plans cadastraux du XIX^e siècle. Nous avons vu plus haut que les formes renseignées sur ces plans étaient surtout centrées sur le parcellaire, alors que la voirie ne correspondait généralement qu'à des espaces vides, parfois dotés d'équipements (fontaines, escaliers, etc.) (cf. Partie 3, 4.5).

Lors de la phase de vectorisation (cf. Partie 1, 4.1.3), nous avons cité uniquement la création de quatre couches issues de ce travail (îlots, parcellaire, bâti, hydrographie). Pour l'analyse des tracés viaires, il a été nécessaire de produire des couches vectorielles restituant ces tracés. Pour ce faire, une distinction a été faite entre une représentation en polygones de la surface des rues et des places et une représentation des tracés linéaires. La première a été réalisée par une simple soustraction de la couche « îlots », qui a pu ensuite être découpée manuellement en rues et places. La seconde a résulté d'une extraction d'un squelette (outil « v.voronoi.skeleton ») depuis la couche de polygones précédente. Une fois que la couche linéaire a été créée, un nettoyage a été nécessaire pour supprimer les erreurs liées notamment aux intersections.

À partir de ces couches vectorielles, plusieurs types d'analyse ont été réalisées notamment sur la largeur de rue, la hiérarchisation des intersections par le tri numérique des embranchements et des mesures de temps de trajet.

4.2.2.3. *La hiérarchisation des réseaux viaires*

Nous proposons d'établir une hiérarchisation des réseaux viaires sur la base de deux approches combinées : l'analyse de largeur de rue et le tri numérique des intersections.

La largeur de rue

L'analyse des largeurs de rues présente un intérêt double. Elle permet de déterminer si un gabarit de rue est spécifique à un secteur urbain aménagé à une période précise, mais elle peut également aider à restituer une hiérarchisation de la voirie urbaine. Ce dernier questionnement se

²⁸¹ Vol. 3, Fig. I-11, Fig. II-12, Fig. III-12, Fig. IV-12, Fig. V-11, Fig. VI-11.

fonde sur le présupposé que plus une rue est large, plus le nombre de véhicules qui peuvent y circuler est important, et donc plus la rue joue un rôle prépondérant dans le réseau viaire. Précisons au préalable que la largeur de rue correspond ici à la longueur de la perpendiculaire à l'axe de circulation, à son intersection les parcelles encadrant la voirie.

Pour analyser cette donnée, nous avons constaté l'inexistence d'outils adaptés. Le temps de développement d'un tel outil étant trop important par rapport à celui de la thèse, il a été décidé de procéder par une chaîne opératoire manuelle (Fig. 13) pour laquelle chaque étape peut faire l'objet d'un contrôle visuel et d'un effacement des anomalies. La chaîne opératoire, réalisée à partir de la couche de voirie linéaire décrite plus haut (*cf.* Partie 1, 4.2.2.2), a été la suivante :

1. division du tracé linéaire en segments mesurant un mètre ou moins, outil de « segmentation par distance maximale » (QGIS), et suppressions des segments de longueur inférieure à un mètre ;
2. rotation à angle droit des segments, pour obtenir des tracés perpendiculaires à l'axe de circulation, outil de « rotation » vectorielle simple (QGIS) ;
3. prolongation de ces segments jusqu'à chevauchement avec la couche « îlots », outil « prolonger les lignes » (QGIS) ;
4. découpage de la couche de segments avec la couche polygone « îlots », outil « différence » (QGIS) ;
5. mesure des longueurs de segments ;

À l'issue de ce traitement, un dernier nettoyage a été effectué pour supprimer certains segments obliques qui auraient faussé l'analyse, et une échelle chromatique a été appliquée par plage de longueur. Ces analyses ont été réalisées pour chaque cas d'étude, notamment pour permettre la hiérarchisation du réseau viaire, par comparaison avec les résultats du tri numérique des intersections. En revanche, elles ne sont présentées dans le détail que pour les monographies de Najac et de Villeneuve²⁸².

²⁸² Vol. 3, Fig. I-17, Fig. II-17.

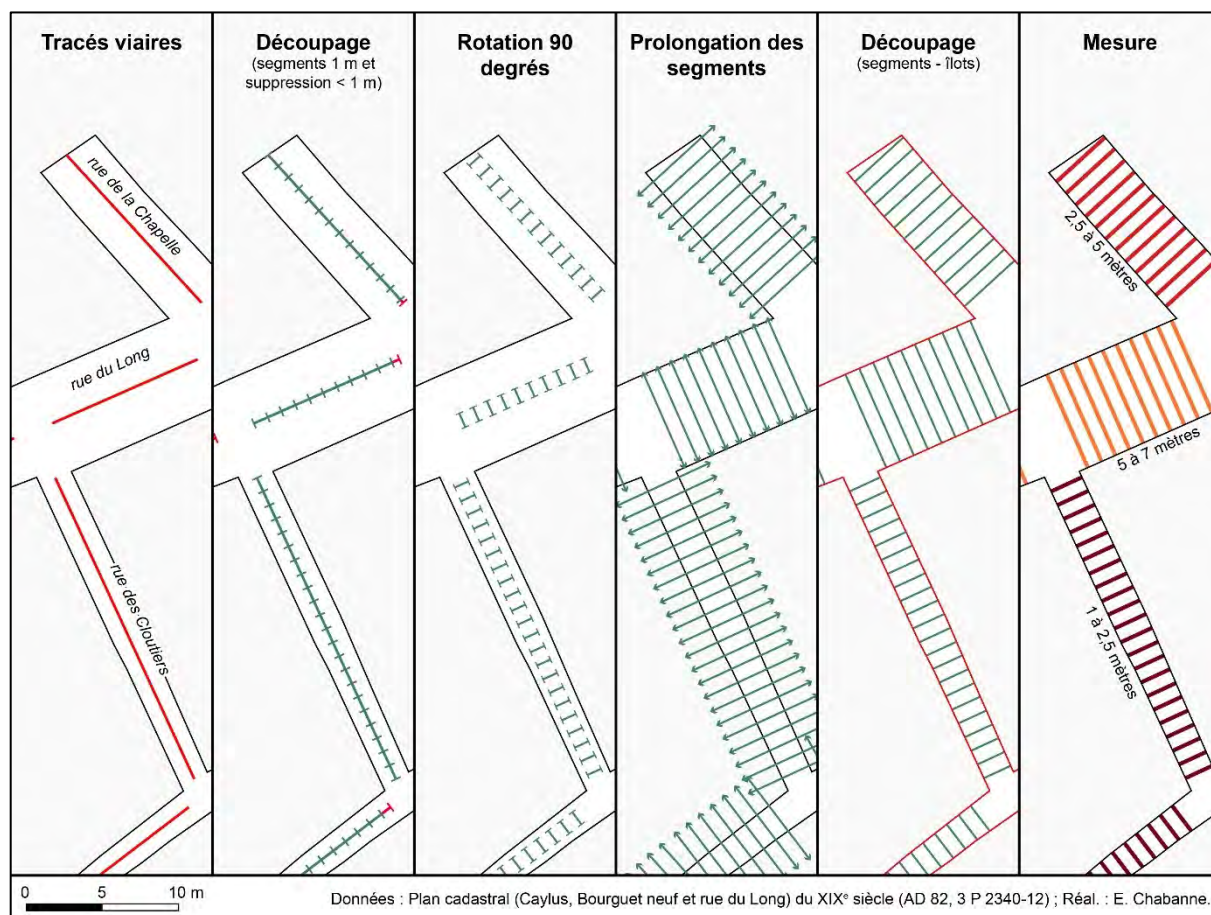


Fig. 13 : Processus d'échantillonnage et de mesure des largeurs de rues.

Le tri numérique des intersections

La hiérarchisation par tri numérique des intersections repose sur une méthode développée dans les années 1980 par Éric Vion²⁸³, qui vise à dénombrer les embranchements reliés à chaque intersection, ou pour raisonner en réseau : le nombre d'arc reliés à chaque sommet. Reprise notamment par Sandrine Robert²⁸⁴, cette approche a produit des résultats très convaincants pour l'étude du réseau viaire de la Vendée méridionale par Magali Watteaux, qui a permis de mettre en évidence le rôle central de certaines agglomérations à l'intérieur de ce réseau, en différenciant des centres d'échelle suprarégionale, régionale ou locale²⁸⁵.

En revanche, l'adaptation de cette approche aux espaces urbains est plus rare. Camille Gorin, dans un travail de thèse qui a porté sur l'évolution des réseaux de circulation terrestres et fluviaux à Poitiers depuis l'Antiquité, a cherché à articuler une hiérarchisation régionale du réseau de circulation avec les aménagements urbains renseignés par les sources écrites et les données

²⁸³ É. Vion, « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles », dans *Paysages découverts. Histoire géographique et archéologie du territoire en Suisse romande*, Lausanne : Groupe romand d'études d'archéologie du territoire, 1989, p. 67-99.

²⁸⁴ S. Robert, *L'analyse morphologique entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire. Exemples d'études de formes urbaines et rurales dans le Val-d'Oise*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Gérard Chouquer, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2003.

²⁸⁵ M. Watteaux, *La dynamique de la planimétrie parcellaire*, op. cit.

archéologiques, sans pour autant interroger la hiérarchie du réseau intra-urbain²⁸⁶. La thèse de Claire Lagesse a présenté une étude des réseaux viaires de grandes villes – notamment Paris et Avignon –, fondée sur une approche par la théorie des graphes²⁸⁷. Il n'est pas fait mention d'un tri numérique des embranchements, mais l'application de la notion de centralité à un graphe représentant le réseau viaire relève de la même approche.

Dans notre cas, la faible étendue des réseaux viaires étudiés – comparativement à la Vendée méridionale ou aux villes de Paris et Avignon –, ne nécessite pas le passage par une modélisation en graphes. Le décompte de chaque intersection peut être fait manuellement sur QGIS, à partir d'une couche vectorielle dans laquelle chaque intersection est matérialisée par un point doté d'un attribut renseignant le nombre d'embranchements. Au même titre que celle des largeurs de rues, ces dénombrements ont été réalisés pour chacun des cas, de manière à produire un plan restituant la hiérarchie viaire, mais le détail du tri numérique n'a été présenté que pour Najac et Villeneuve²⁸⁸. Dans cette hiérarchie, le niveau supérieur (niv. 1) a été fondé sur la combinaison d'une largeur importante (supérieure à quatre mètres) et le lien avec une intersection majeure (quatre arêtes ou plus). Le niveau intermédiaire (niv. 2) correspond à des voies mesurant entre deux et quatre mètres de large et liées à des intersections de trois ou quatre arêtes. Et le niveau inférieur (niv. 3) concerne tous les cas non compris ci-dessus.

4.2.3. Le parcellaire

4.2.3.1. L'îlot et la parcelle

La parcelle est définie comme une « unité de propriété ou d'affectation juridique »²⁸⁹ et dont on désigne le système d'organisation par le terme de « parcellaire ». Elle a longtemps été l'objet privilégié de l'analyse morphologique en raison de sa documentation aisée par les sources fiscales, par le lien qu'elle permet de faire avec l'individu et le groupe d'individus (dimensions, activités, niveau de redevance, etc.), mais aussi par sa plasticité dans le temps et dans l'espace.

Pourtant, lorsqu'on s'attache à expliquer la notion de tissu urbain, le saut qui est réalisé entre la trame et le parcellaire est souvent fait sans prendre en compte un objet intermédiaire : l'îlot. Ce morceau d'espace délimité par des rues, qui peut constituer ou être subdivisé en parcelles, est à la jonction entre la trame, dont il constitue le négatif, et le parcellaire dont il forme la structure de contour. À ce titre, étudier le tissu urbain sans interroger la place des îlots dans sa formation et ses transformations apparaît comme une erreur. La difficulté est alors de savoir dans quel cadre et aux côtés de quelle composante il est plus judicieux de l'étudier.

²⁸⁶ C. Gorin, *Voies fluviales et itinéraires terrestres de Poitiers*, op. cit.

²⁸⁷ C. Lagesse, *Lire les lignes de la ville*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Stéphane Douady et Patricia Bordin, Université Paris-Diderot, Paris, 2015.

²⁸⁸ Vol. 3, Fig. I-20, Fig. II-18

²⁸⁹ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, op. cit., p. 123.

Dans le présent travail, nous faisons le choix – qui peut être discuté – de traiter l'îlot en lien avec la parcelle, comme un ensemble issu du découpage et du redécoupage de l'espace. L'objectif assumé d'identification de régularités, mettant possiblement en évidence des formes de concertation de la formation du tissu urbain, peut s'appliquer en effet autant à l'îlot qu'à la parcelle²⁹⁰. C'est pour cette raison que, dans la majeure partie des cas, les analyses qui sont décrites ci-dessous ont été réalisées à la fois sur les îlots et sur les parcelles qui les constituent.

4.2.3.2. *Formes, catégories d'îlots et schémas d'organisation parcellaire*

Un questionnement a été développé sur la catégorisation des îlots en fonction de leur forme et de leur organisation parcellaire. La définition de la forme d'un îlot prend en compte les tracés viaires, mais il est également important d'y ajouter les limites naturelles (pente forte, cours d'eau) ou bâties (enceinte). Ces paramètres mènent à distinguer des îlots isolés d'une limite, qui peuvent avoir une forme géométrique (quadrangulaire, triangulaire, etc.) et des îlots adossés à cette limite, que nous désignons par le qualificatif « linéaire ».

L'organisation parcellaire est ensuite définie par la manière dont on accède aux propriétés. L'accès peut être permis par une simple rue formée par le front parcellaire ou par une ruelle d'accès qui peut aboutir sur une cour centrale. Ces deux paramètres sont les composantes d'un « schéma d'organisation parcellaire », une notion développée dans l'étude fondatrice du quartier des Halles de Paris²⁹¹. Ces schémas permettent d'interroger la manière dont l'espace a été découpé lors de la formation urbaine : par la division de lots juxtaposés dans un îlot linéaire, ou encore par l'assemblage de plusieurs découpages articulés les uns par rapport aux autres.

4.2.3.3. *Dimensions et rythmes parcellaires*

L'analyse des dimensions et des rythmes parcellaires présente un intérêt certain pour repérer des régularités ou des absences de régularité dans certains ensembles. Cela nous renseigne sur la cohérence spatio-temporelle d'un espace (une unité de plan, cf. Partie 1, 4.3), mais aussi sur le caractère concerté ou non de sa formation. En contexte urbain, les questions de largeur de parcelle (ou de façade), de profondeur, de surface et de degré d'élongation sont prédominantes. Ces analyses sont réalisées à deux échelles distinctes : celle de l'îlot ou du secteur urbain d'une part ; celle de l'agglomération d'autre part.

La première échelle d'observation, exploitée dans les monographies, vise principalement à identifier des ensembles de parcelles présentant une cohérence, et donc à documenter d'éventuels aménagements concertés²⁹². Elle a consisté en une mesure manuelle de chaque largeur de parcelle et de rue, dans des secteurs interprétés comme des unités de plans ou de possibles lotissements.

²⁹⁰ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 123-140.

²⁹¹ F. Boudon *et al.*, *Système de l'architecture urbaine, op. cit.*

²⁹² Par exemple : Vol. 3, Fig. II-34 ou Fig. III-17 à Fig. III-25.

Dans certains cas, des mesures ont été prises en avant et en arrière de chaque parcelle, pour observer la variation de largeur des parcelles à l'intérieur de l'îlot. Les mesures, réalisées à partir des feuilles numérisées du plan cadastral du XIX^e siècle, ont été compilées dans un tableur et présentées sous la forme de graphiques en histogrammes. Il est important de spécifier que cette méthode d'analyse repose sur une succession de mesures et de représentations de l'espace au cours desquelles des erreurs ou des approximations ont pu être réalisées. En effet, du levé topographique à sa représentation sur plan, puis à la numérisation de ce plan utilisé pour les mesures, il est certain que des décalages existent entre la réalité et le résultat observé. C'est notamment pour cette raison que Nelly Pousthomis-Dalle a incité à procéder à des mesures *in situ*, plutôt qu'un travail sur plan²⁹³. Cependant, notons que malgré une marge d'erreur importante (de l'ordre de plusieurs dizaines de centimètres), la méthode de mesure sur plan permet de repérer de nombreux ensembles et de nombreuses régularités sur des parcellaires du XIX^e siècle, dont le bâti a souvent été modifié depuis. Le choix qui est fait ici est donc celui d'une mesure systématisée, qui assume un certain degré d'imprécision, mais qui fournit des résultats intéressants.

La deuxième échelle étudiée est celle de l'agglomération, qui a pour but d'identifier des tendances de dimensions parcellaires. L'objectif étant d'obtenir un traitement statistique, à partir de plusieurs centaines d'entités, la mesure manuelle de chaque parcelle n'était pas envisageable. C'est donc à partir de la version vectorisée du cadastre du XIX^e siècle que entités ont été mesurées, en utilisant l'outil d'emprise rectangulaire, qui calcule automatiquement la longueur et la largeur de chaque entité. Ces mesures ont permis de produire des graphiques de répartition des longueurs et des largeurs de parcelles par agglomération, ainsi qu'une carte des surfaces et du degré d'élongation (cf. Partie 3, 3.1.2).

4.2.3.4. L'orientation des limites parcellaires

Un dernier type d'analyse réalisée sur les parcellaires concerne l'orientation de leurs limites, qui permet d'identifier des ensembles cohérents (unités de plans, lotissements). Dans la panoplie des méthodes de l'analyse morphologique, celle des orientations de limites parcellaires est utilisée très fréquemment. Pour cette étude, le dispositif a été mis en œuvre uniquement dans les monographies, dans l'objectif de justifier la délimitation des unités de plans, mais aussi pour identifier de possibles lotissements²⁹⁴. La démarche a donc été systématisée à l'échelle de chaque agglomération sur la base du cadastre du XIX^e siècle vectorisé.

Pour réaliser ces analyses, nous avons mis en œuvre la chaîne opératoire et les outils développés par le consortium Huma-Num « Projets Time Machine », et en particulier la boîte à

²⁹³ N. Pousthomis-Dalle, « Mesurer les façades de maisons médiévales : retour sur une expérience dans de petites villes méridionales », *AMM*, 34, 2016, p. 111-145.

²⁹⁴ Vol. 2, I.3.7, II.3.7, III.3.4, IV.3.4, V.3.4, VI.3.4.

outils « MorphAl »²⁹⁵. Issu de l'ANR « ALPAGE »²⁹⁶, cet outil a longtemps été disponible uniquement sur le logiciel OpenJump, avant le développement récent d'un plugin QGIS.

4.2.4. Le bâti

4.2.4.1. Intégrer le bâti dans l'analyse de la morphologie et des dynamiques urbaines

La composante bâtie a parfois été ignorée dans les études portant sur la morphologie urbaine. La publication issue des travaux menés par le groupement de recherche « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge : approches archéologiques » n'intègre par exemple que des mentions de monuments, éludant le bâti ordinaire. Le constat est le même dans les travaux d'archéogéographie, dès les publications fondatrices sur *Les formes des paysages*, coordonnées par Gérard Chouquer²⁹⁷.

Pourtant, la prise en compte de cette composante est essentielle pour comprendre l'effet qu'ont produit les entités bâties sur la trame et le parcellaire. Par la construction de nouveaux secteurs, les acteurs de la transformation urbaine ont modelé et modifié les équilibres de centralité, créant de nouveaux pôles d'attraction et influant nécessairement sur la dynamique urbaine. De la même manière, l'importante continuité observée pour les bâtiments accueillant une fonction politique ou religieuse a appliqué des contraintes sur les dynamiques de la voirie et du parcellaire.

Dans ce travail, le bâti a été intégré à la fois aux études monographiques et aux réflexions transversales. Ces interrogations ont pour fondement les données produites par l'Inventaire du patrimoine (cf. Partie 1, 3.2.3) et autres travaux ponctuels d'archéologues, mais aussi les sources fiscales dans trois cas : le cadastre du XIX^e siècle sert à l'étude de Najac et de Villeneuve ; le cadastre de 1518 est utilisé pour Villefranche.

Les notices produites par l'Inventaire du patrimoine et les travaux publiés sur le bâti urbain ont été intégrés dans une cartographie à l'échelle de l'agglomération, réalisée pour localiser les différents vestiges par date de construction connue ou estimée, par matériaux ou par mise en œuvre (type d'appareil, hourdis de pan de bois). Ces inventaires ponctuels ont été utilisés pour dresser un état des formes bâties à l'échelle de l'agglomération²⁹⁸.

Pour les monographies de Najac, Villeneuve et Villefranche, la caractérisation des propriétés bâties qui se trouve dans les états de section du cadastre napoléonien ou dans les registres du cadastre de Villefranche de 1518 a également fait l'objet d'une cartographie. L'objectif était de pousser davantage le curseur de l'analyse pour ces agglomérations en observant la répartition

²⁹⁵ <https://ptm.huma-num.fr/outil-boite-a-outils-qgis-morphal/>

²⁹⁶ ALPAGE signifie « AnaLyse diachronique de l'espace urbain Parisien : approche GEomatique », H. Noizet *et al.*, « ALPAGE: towards the setting-up of a collaborative work tool », *op. cit.*

²⁹⁷ G. Chouquer, *Les formes des paysages. Tome 1 : Études sur les parcellaires*, *op. cit.* ; G. Chouquer, *Les formes des paysages. Tome 2 : Archéologie des parcellaires*. Colloque d'Orléans, mars 1996, Paris : Errance, 1996 ; G. Chouquer, *Les formes des paysages. Tome 3 : L'analyse des systèmes spatiaux*, *op. cit.*

²⁹⁸ Vol. 2, I.3.8, II.3.8, III.3.5, IV.3.5, V.3.5, VI.3.5.

spatiale des natures de bâtiments. La disponibilité en ligne et en bonne qualité des états de section des cadastres du XIX^e siècle, conservés aux archives départementales de l'Aveyron, explique cette focalisation sur ces trois agglomérations. La possibilité de revenir simplement sur les données par un accès en ligne permet en effet un travail plus efficace et moins coûteux en temps.

Un travail de terrain a également été effectué pour enrichir le corpus d'édifices et repérer d'éventuelles constructions non inventoriées par les services patrimoniaux. Ces prospections ont été réparties sur plusieurs périodes au cours de la thèse. À cette occasion, un cheminement a été réalisé à l'intérieur de chaque agglomération, de manière à produire une couverture photographique la plus complète possible, en parallèle d'une prise de notes pour repérer des édifices qu'il serait intéressant d'intégrer à la réflexion. Dans un second temps, une observation plus attentive a été réalisée *in situ* sur les bâtiments photographiés, pour déterminer si une étude spécifique était nécessaire. Celle-ci a mené à la réalisation de trois relevés photogrammétriques des façades, pour permettre une analyse sommaire du bâti, de manière à compléter l'étude d'un secteur²⁹⁹. Enfin, pour les agglomérations de Najac, Villeneuve, Villefranche et Caylus, où le relief peut avoir joué un rôle important, des coupes topographiques de l'agglomération ont été réalisées à partir des nuages de points LiDAR produits par l'IGN³⁰⁰. L'objectif de ces représentations est de rendre compte des contraintes propres à la construction dans des secteurs abrupts.

4.3. L'approche par unités de plans

L'approche par unités de plans a principalement été utilisée pour le travail monographique, puisqu'elle vise spécifiquement à la mise en évidence de dynamiques morphologiques propres à une agglomération ou à un secteur d'agglomération. Les unités de plans ont fait l'objet d'un enregistrement descriptif précis, avant l'établissement d'une chronologie relative et la datation.

4.3.1. La délimitation des unités de plans et des sous-unités de plans

La délimitation des unités de plans revient à l'identification d'espaces résultant d'une action d'aménagement (perçement d'une rue, lotissement, etc.). Elle est possible par le repérage de discontinuités dans le tissu urbain, qui peuvent être visibles par l'orientation des limites parcellaires, par la densité bâtie ou parcellaire, par les dimensions d'entités urbaines ou par le passage d'une limite (enceinte, rue). À ce titre, la délimitation des unités de plans repose très largement sur les analyses du tissu urbain réalisées en amont, et présentées ci-dessus.

Dans la présente étude, ce sont surtout les discontinuités d'orientation et les limites viaires et bâties qui ont été utilisées pour distinguer les unités de plans, alors que les disparités de

²⁹⁹ Vol. 3, Fig. II-35, Fig. II-40, Fig. II-59.

³⁰⁰ Vol. 3, Fig. I-25, Fig. II-24, Fig. III-27, Fig. IV-16.

dimensions et de densité ont surtout permis de faire état de subdivisions de ces unités de plans. En effet, dans l'objectif de permettre un traitement intégral d'agglomérations parfois relativement étendues et complexes, il a semblé nécessaire de créer une entité plus précise que l'unité de plan : la sous-unité de plan.

Cette manière de découper l'espace urbain permet ainsi d'identifier clairement :

- d'une part des espaces complexes (le secteur d'habitation du *castrum*, le faubourg, etc.), qui sont considérés comme des **unités de plans** ;
- d'autre part des entités moins complexes (un îlot, le cimetière de l'église), qui sont des **sous-unités de plans** ;

Notons enfin que les limites et les espaces de circulation ont également été intégrés à l'annotation et à la description des unités de plans. La présentation de toutes ces entités a d'abord été indiquée sur un plan général, relié à la section introductive du chapitre d'analyse morphologique³⁰¹. Dans un second temps, le chapitre d'analyse de détail de chaque unité de plan a été présenté en vis-à-vis d'un détail des sous-unités de plans³⁰².

4.3.2. Une numérotation homogène des entités urbaines

Cette séparation des entités linéaires et surfaciques nécessite l'utilisation d'une numérotation homogène entre les monographies. La nomenclature suivante a été choisie :

- **unités de plans : A-Z** (lettres majuscules) ; **sous-unités de plans : A1-A99** (ajout d'une numérotation après la lettre)
- **rues : 1-99** (numération simple)
- **limites : a-z puis aa-ab jusqu'à zz** (lettres minuscules). Lorsque **différents tracés** renvoient à une **même limite** (ex : tracé d'enceinte discontinu sur le plan du XIX^e siècle), on ajoute « ' » en exposant : **a, a', a²**, etc. ;

4.3.3. De la chronologie relative à la restitution des dynamiques morphologiques

Pour chaque sous-unité de plan, les édifices ou les aménagements connus et documentés par les études de bâti, la bibliographie, les sources écrites et les travaux réalisés par les services patrimoniaux permettent d'interpréter et de proposer des hypothèses de datation. À la suite de la description et de l'analyse de chaque sous-unité de plan, une section de synthèse des dynamiques morphologique est proposée pour présenter les principales étapes restituées du développement urbain.

En premier lieu, un diagramme de Harris est proposé sur la base des observations et des relations chronologiques identifiées. Rarement mis en œuvre dans le cadre des analyses

³⁰¹ Vol. 2, Section 4.1 de chaque monographie ; Vol. 3, Fig. I-29, Fig. II-28, Fig. III-37, Fig. IV-20, Fig. V-19, Fig. VI-18.

³⁰² Par exemple Vol. 2, IV.4.3.3 et Vol. 3, Fig. IV-27.

morphologiques, cet outil de représentation est pourtant très puissant pour représenter la succession d'opérations spatialement localisées. Un phasage est ensuite proposé sur le fondement des datations établies, puis transposé sur la représentation des unités de plans³⁰³.

La dernière étape de l'analyse par unités de plans constitue une restitution de l'espace urbain, en cours de transformation, à différentes étapes de son développement. Cette étape se rapproche fortement de la topographie historique, méthode parfois critiquée pour son incapacité à montrer la dynamique dans le temps, et pourtant très efficace pour représenter la dynamique spatiale. Le choix des instants ou des périodes représentées sur ces restitutions est fait de manière indépendante pour chaque monographie. Il repose sur un découpage séculaire, mais qui est adapté à la trajectoire historique connue de chaque agglomération.

4.4. L'analyse des rythmes et trajectoires

L'approche des rythmes et des trajectoires des petites agglomérations étudiées et leur mise en contexte par rapport aux trajectoires connues des villes françaises nécessite d'avoir recours à une modélisation, sur la base des observations réalisées à partir de l'étude des dynamiques morphologiques. La méthode OH_FET ne peut pas être appliquée à des données aussi disparates et imprécises. En revanche, on peut combiner l'approche « SNAP » de la topographie historique et des réflexions « SPAN », portant sur les phases de transition et leur temporalité propre.

4.4.1. Les rythmes

L'étude des rythmes des agglomérations repose sur l'observation et la mesure de la fréquence de modification du tissu urbain. Sa pertinence dépend donc particulièrement de la qualité et de la quantité des données disponibles. Pour cette raison, aborder les rythmes urbains dans une grande ville, souvent bien documentée par l'archéologie et par une multitude de travaux scientifiques, constitue un défi pour le traitement et l'interprétation de l'information. Dans ce cas, la donnée est tellement dense que la limite se trouve du côté des modèles et des machines capables d'interpréter ces modèles. Pour les petites agglomérations, le problème est inverse. La rareté des données disponibles limite fortement les possibilités de traitement statistique. Pour étudier les rythmes, on est alors forcés de recourir à des questionnements qualitatifs et thématiques pour produire, dans le meilleur des cas, des hypothèses. Pour cette raison, nous avons décidé de fonctionner par niveau d'échelle, des composantes du tissu urbain au réseau régional, en passant par l'agglomération.

À partir des cas étudiés, une réflexion spécifique est intégrée aux monographies, à la suite de la restitution des dynamiques morphologiques (chapitre 5 de chaque monographie). Ce court

³⁰³ Par exemple : Vol. 3, Fig. I-66 et Fig. I-67.

chapitre a pour objectif de distinguer les grandes tendances liées à chaque niveau d'échelle, pour préparer la synthèse proposée dans la partie 4 de ce manuscrit.

4.4.2. La modélisation chrono-chorématique des trajectoires

L'approche chrono-chorématique, par la schématisation des phénomènes complexes que constituent les transformations urbaines, permet à la fois une compréhension des processus à l'œuvre qu'une comparaison entre les états similaires de plusieurs agglomérations. C'est donc un outil particulièrement utile à ce travail, qui nécessite toutefois de définir en préalable le processus réflexif ainsi que les choix de représentation et d'analyse effectués.

4.4.2.1. Les chorèmes mobilisés

En premier lieu, arrêtons-nous sur les chorèmes utilisés. Ceux-ci reprennent très majoritairement la symbologie choisie par l'équipe de l'atelier de chrono-chorématique urbaine du CNAU autour des années 2010-2012, avec cependant quelques adaptations (Fig. 14). Pour davantage de clarté, nous évoquerons ces chorèmes par leur type d'objet géométrique : les représentations surfaciques, les linéaires et les points.

L'espace aménagé, qu'il soit urbain ou périurbain, est représenté par des polygones dont la couleur varie en selon sa fonction : le jaune correspond à l'habitat simple et figure plus généralement l'emprise de la tache urbaine, des couches ponctuées de rouge sont ajoutées pour les fonctions politique et militaire, de vert pour les fonctions économiques et de bleu pour les fonctions religieuses. La variation de tonalité ou de densité des points de ces couches représente alors les variations de densité d'occupation, les tons plus foncés indiquant une densité plus importante, et inversement. En raison d'une définition souvent imprécise de l'organisation ou de la fonction des aménagements dans les agglomérations étudiées, le choix a été fait de simplifier les représentations surfaciques en ne différenciant pas la fonction politique de la fonction militaire (initialement représentée par un polygone uni et un ensemble ponctué), de même que les fonctions économiques, pour lesquelles la production et le commerce sont associés. Mais nous verrons plus bas que ces distinctions sont conservées pour les symboles ponctuels.

À ces ensembles surfaciques on ajoute des tracés linéaires. On distingue parmi ceux-ci les linéaires naturels, liés au site d'implantation (hydrographie en bleu, relief en brun), et ceux qui découlent de l'aménagement. Les tracés viaires sont ainsi représentés par des lignes ou des flèches noires, dont la largeur varie selon l'importance dans les modèles les plus interprétés (modèle spécifique, chorotype, épisode). La symbologie initiale prévoyait une variation de tonalité en fonction de l'importance et des dimensions de celle-ci³⁰⁴, que nous avons décidé de représenter par une variation d'épaisseur de trait. Il a été choisi également de ne pas représenter les chemins de fer

³⁰⁴ G. Djament-Tran et C. Grataloup, « *E pluribus urbibus una*, modéliser les trajectoires de villes », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archiv.mgm.fr/num28/articles/art10401.html>. Consulté le 3 mai 2019.

dans les agglomérations étudiées. En effet, dans les six cas formant ce corpus, lorsque le chemin de fer a été implanté, c'est toujours en périphérie, dans un secteur qui a connu une densification plus tardive, plutôt en lien avec le réseau routier.

Enfin, des symboles ponctuels sont appliqués par-dessus ces ensembles, pour localiser les principaux bâtiments et aménagements dont la fonction nécessite d'être discutée. On distingue alors par des losanges rouges les fonctions politique (horizontal) et militaire (vertical), par des triangles verts les fonctions économiques de production (pointe vers le haut) ou de commerce (pointe vers le bas), par des hexagones bleus les édifices religieux, par des croix bleues les cimetières et par des carrés mauves comprenant une initiale les constructions liées à l'accueil ou au soin (hôpital, maladrerie). Ces symboles ponctuels sont ensuite déclinés selon leur importance, par une variation de dimensions.

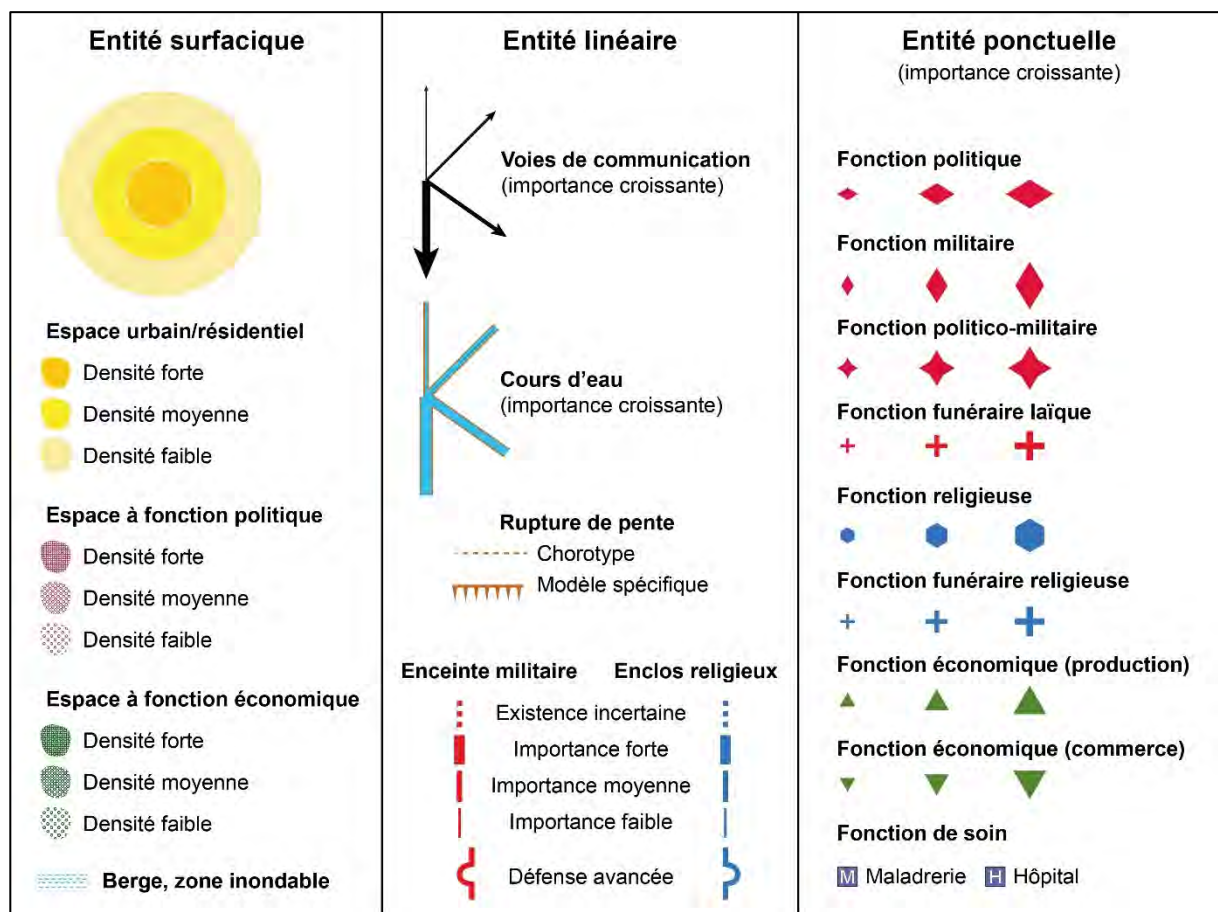


Fig. 14 : Légende des chorèmes mobilisés dans les études chrono-chorématiques.

4.4.2.2. *Tableau de synthèse, rubriques et processus de schématisation*

L'approche chrono-chorématique s'appuie sur une succession d'aller-retours du général au particulier, de manière à comparer la réalité physique de l'espace urbain à son schéma fonctionnel. Elle repose donc sur l'abstraction des différentes fonctions urbaines, par le moyen des chorèmes décrits ci-dessus. Pour des raisons d'intelligibilité et de transparence plusieurs étapes de ce processus d'abstraction sont conservées et représentées dans de grands tableaux de synthèse³⁰⁵, qui étaient initialement présentés sous la forme de posters.

L'intérêt de ces tableaux réside également dans la possibilité de s'interroger sur la répartition et l'importance de certains chorèmes à chaque étape de la schématisation, c'est-à-dire en choisissant tantôt de s'affranchir des notions d'orientation, de distances, ou encore de la topographie. Au cours des prochaines lignes nous allons donc passer en revue les différentes rubriques de ces tableaux, de manière à en expliquer l'utilité et les adaptations qui ont pu être réalisées par rapport aux publications parues dans les années 2010-2012.

La première colonne décrit la **phase** correspondant à chaque ligne. Les phases sont désignées par une lettre et une plage chronologique, qui est issue de la périodisation proposée dans les restitutions finales de chaque monographie. Ce choix de répartition des plages chronologiques correspond déjà à un premier niveau d'abstraction, puisqu'il procède d'une interprétation des données disponibles, mais aussi d'une sélection des informations perçues comme utiles à l'étude.

Ces phases sont associées à une deuxième colonne qui comprend des cartes des **états successifs restitués**. Ces illustrations reprennent et simplifient les restitutions proposées en fin de monographie, en figurant les courbes de niveaux (espacées de deux ou cinq mètres selon le relief du site), les surfaces hydrographiques, le réseau viaire non hiérarchisé, l'emprise simplifiée du bâti, les édifices religieux et les structures de soin comme repères, et les aires funéraires. Ces cartes sont annotées pour désigner les principales nouveautés correspondant à cette phase du développement urbain.

La troisième colonne présente un **schéma**, qui reprend et simplifie les formes des emprises bâties et des tracés viaires (figurés ici par des flèches et annotées des principales directions connues), tout en y incluant les chorèmes fonctionnels (surfaces politiques et économiques, symboles ponctuels). Cette étape procède d'une interprétation fonctionnelle de la densité et de la répartition des activités résidentielles, politiques, économiques et culturelles dans l'espace urbain. Les particularités du site d'implantation y sont figurées par le moyen de symboles linéaires, dans l'objectif d'illustrer leur caractère de limite au développement urbain ou aux déplacements.

³⁰⁵ Vol. 3, Fig. I-70, Fig. I-71, Fig. II-64, Fig. II-65, Fig. III-66, Fig. III-67, Fig. IV-53, Fig. IV-54, Fig. V-36, Fig. V-37 et Fig. VI-35.

L'étape suivante correspond à un ensemble de trois colonnes utilisées pour faire la transposition du **schéma** au **modèle spécifique** et au **chorotype**. Elle permet un saut conceptuel sur le fondement de trois causalités distinctes :

- la **situation**, au sein d'un réseau d'occupations ou d'agglomérations, reliées ou non par des voies de communications, et donc chacune répond à un contexte politique propre (allégeances, positionnement religieux, chef-lieu ou occupation subordonnée, etc.) ;
- les particularités du **site**, qui peuvent varier lorsque l'agglomération est étendue au-delà d'un premier emplacement ;
- les **transformations** issues de décisions d'aménagement ;

Cette dernière colonne, présentée sous la forme d'une liste d'aménagements majeurs et structurants pour le tissu urbain, se substitue à la colonne « héritages ». Dans la majeure partie des études chrono-chorématiques, cette colonne avait pour objectif de montrer la persistance des formes et des structures dans le processus de changement. Mais en définitive, l'exposition d'une persistance se fait souvent par celle du changement. C'est ce qui explique l'utilisation rarement pertinente de cette colonne, qui a très souvent consisté en une simple duplication du modèle spécifique ou du chorotype précédent³⁰⁶. Or, on note que les utilisations les plus efficaces de cette rubrique ont souvent consisté en une description écrite des structures persistantes, quand d'autres travaux l'éluent complètement pour l'intégrer au texte d'analyse³⁰⁷. Le choix d'une présentation par liste de transformations constitue un entre-deux, qui conserve l'intérêt centralisateur du tableau tout en focalisant davantage la réflexion sur le changement que sur la persistance, celle-ci étant par ailleurs représentée dans les fiches détaillées de construction d'épisodes (*cf.* Partie 1, 4.4.2.3).

La colonne des **modèles spécifiques**, parfois intégrée à l'ensemble de transposition, correspond à une suppression de l'irrégularité des formes. Les tracés viaires sont figurés par des flèches droites ou légèrement courbes, au même titre que l'hydrographie ou le relief. De même, les entités surfaciques correspondent à des polygones quadrangulaires ou arrondis supprimant la

³⁰⁶ B. Boissavit-Camus, C. Guilloteau et D. Royoux, « Poitiers : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10405.html>. Consulté le 3 mai 2019 ; B. Lefèvre, « Angers : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10404.html>. Consulté le 3 mai 2019 ; X. Rodier, H. Galinié et R. Brunet, « Tours : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10406.html>. Consulté le 3 mai 2019 ; M. Query, « Modélisation chrono-chorématique de Limoges pré-industrielle », *M@ppemonde [en ligne]*, 105-1, 2012. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num33/articles/art12101.html>. Consulté le 20 juin 2025 ; C. Pichard, « Étude chrono-chorématique de Reims pré-industrielle (I^{er} siècle av. J.-C.-XIX^e siècle) », dans *Archéologie de l'espace urbain*, X. Rodier, E. Lorans (éd.), Tours : PUFR, 2013, p. 353-369.

³⁰⁷ G. Simon, « Vendôme : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10407.html>. Consulté le 3 mai 2019 ; H. Meunier, « Le Mans : étude chrono-chorématique (I^{er} siècle av. J.-C.-XVIII^e siècle) », dans *Archéologie de l'espace urbain*, X. Rodier, E. Lorans (éd.), Tours : PUFR, 2013, p. 341-352. ; S. Lavaud et O. Pissot, « Étude chrono-chorématique : Bordeaux », *M@ppemonde [en ligne]*, 114-2, 2014. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num42/articles/art14204.html>. Consulté le 3 mai 2019.

forme spécifique de l'agglomération. À partir de cette étape, il devient difficile d'identifier une localité, autrement que par la connaissance précise de son organisation fonctionnelle.

Le **chorotype** correspond à l'état non orienté du modèle spécifique. Il constitue à ce titre le niveau d'abstraction favori pour réfléchir aux modèles d'agglomérations et effectuer des comparaisons.

Enfin, la dernière colonne est généralement réservée aux **épisodes urbains**, qui correspondent à des étapes communes à toutes les villes étudiées par l'atelier de chrono-chorématique du CNAU. L'objectif de ces épisodes est de montrer l'adoption d'une trajectoire urbaine commune, et l'existence de micro-variations qu'il convient d'étudier plus en détail. La construction de cette thèse étant fondée sur des études monographiques préalables, synthétisées et mises en perspective par la suite, il ne paraissait pas judicieux d'apposer un modèle préétabli à celles-ci, mais plutôt de réserver cette étape à la phase d'analyse transversale. Pour cette raison, les tableaux synthétiques présentés dans les monographies ne conservent qu'une colonne réduite pour les épisodes, dans laquelle un simple code est mentionné. Ce code trouve sa légende dans la section dédiée de l'analyse (*cf.* Partie 4, 2.2) de manière à éviter une montée en généralité à cette étape du raisonnement.

4.4.2.3. La comparaison interne au corpus

La comparaison interne au corpus est permise par le niveau d'abstraction atteint par le chorotype. Malgré la diversité des agglomérations, on dispose alors de schémas pour lesquels les dimensions, la forme et l'orientation de l'espace urbain n'ont plus réellement d'importance, ce qui permet d'observer des tendances et des récurrences. Pour en permettre la comparaison, les chorotypes sont organisés sous la forme d'un tableau chronologique, de manière à faire émerger des schémas transversaux (*cf.* Partie 4, 2.1). Ces comparaisons sont utilisées pour produire plusieurs épisodes distincts (*cf.* Partie 4, 2.2) qui illustrent une trajectoire générale pour les petites agglomérations. En effet, si les épisodes produits par l'atelier chrono-chorématique du CNAU ont révélé une trajectoire commune aux villes d'origine antique, ces modèles ne s'appliquent pas *stricto sensu* aux petites agglomérations, dont le tissu urbain est moins complexe.

4.4.2.4. Comparer les dynamiques des petites et grandes agglomérations

La trajectoire produite pour les petites agglomérations est donc utilisée pour réaliser des comparaisons avec la trajectoire théorique de l'atelier de chrono-chorématique du CNAU (*cf.* Partie 4, 2.3). Cette comparaison est réalisée sur la base du modèle initial en huit épisodes, augmenté des deux épisodes intercalaires proposés pour l'étude de Bordeaux³⁰⁸ (Fig. 15).

³⁰⁸ V. André-Lamat, É. Jean-Courret, S. Lavaud *et al.*, « Réinvestir la chrono-chorématique : expériences bordelaises », dans *Archéologie de l'espace urbain*, X. Rodier, E. Lorans (éd.), Tours : PUFR, 2013, p. 371-381. ; S. Lavaud et O. Pissotat, « Étude chrono-chorématique : Bordeaux », *op. cit.*

L'objectif de cette approche est d'observer de possibles similarités entre les épisodes « traditionnels » et ceux issus de la synthèse chrono-chorématique des six agglomérations du corpus. Mais il s'agit aussi d'utiliser cette base théorique pour initier une réflexion sur la question des rythmes et de la temporalité des changements urbains, conformément aux pistes envisagées par le collectif d'auteurs autour des « expériences bordelaises » de la chrono-chorématique³⁰⁹.

En somme, cette approche présente l'avantage d'être une matière peu exploitée (seulement une quinzaine de publications dédiées), malgré un potentiel intéressant pour l'analyse des trajectoires d'agglomérations anciennes. C'est un outil de réflexion qu'il convient de se réapproprier pour l'adapter aux besoins de la recherche.

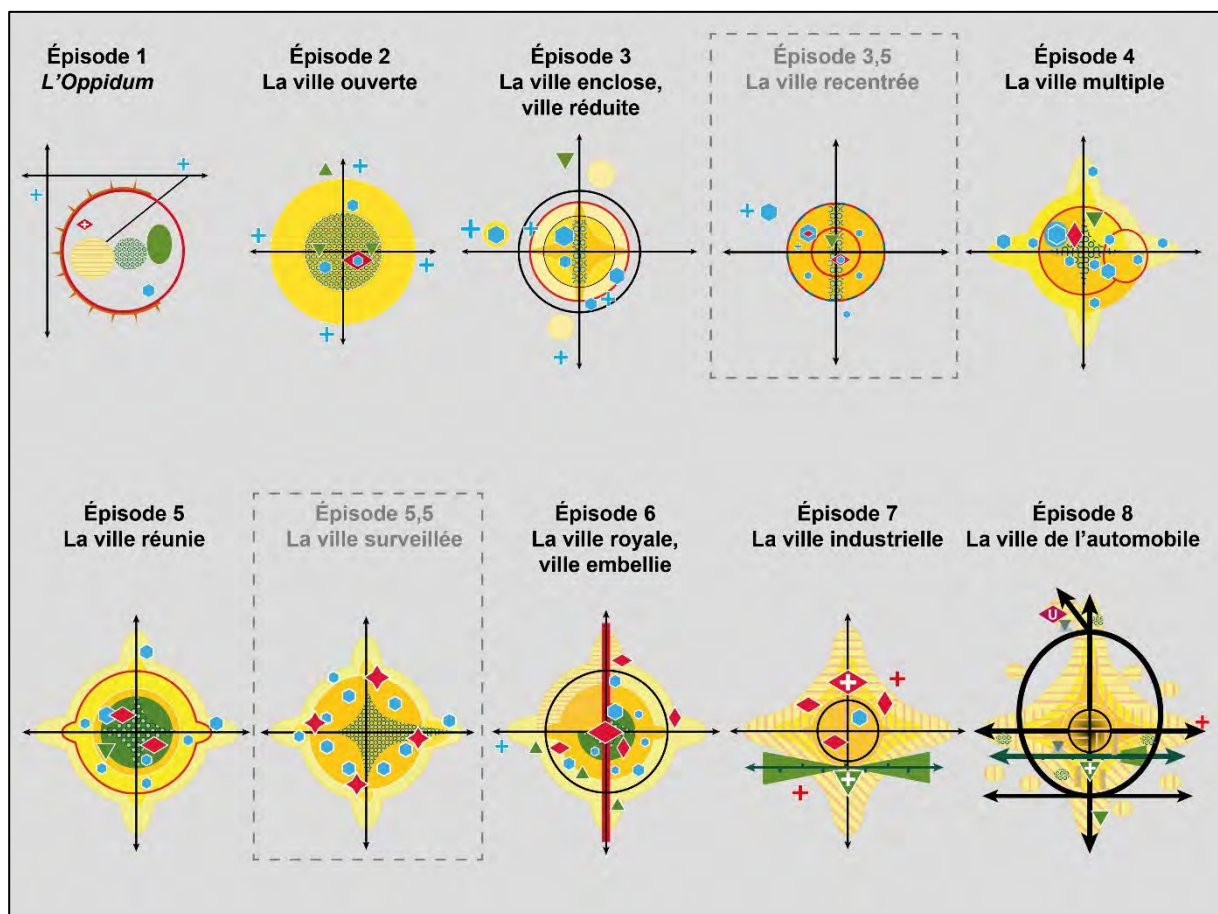


Fig. 15 : Les dix épisodes du développement des villes.

³⁰⁹ V. André-Lamat, É. Jean-Courret, S. Lavaud *et al.*, « Réinvestir la chrono-chorématique », *op. cit.*, p. 378.

PARTIE 2. DES PETITES AGGLOMÉRATIONS ENTRE QUERCY ET ROUERGUE

Cette deuxième partie se compose de deux chapitres visant à exposer le contexte historique du développement des six cas d'étude choisis. Le premier chapitre présente ce contexte de manière chronologique, en insistant sur l'évolution du cadre politique et religieux du secteur étudié, c'est-à-dire le Bas-Quercy et le Bas-Rouergue. Le deuxième propose d'observer la manière dont l'histoire des six cas d'étude s'est inscrite dans ce contexte.

1. LE CONTEXTE GÉOHISTORIQUE LOCAL

L'objet de ce chapitre ne vise pas l'exposition exhaustive du contexte historique du Bas-Quercy et du Bas-Rouergue, dont des synthèses solides existent déjà³¹⁰. La tâche étant particulièrement immense, il s'agit seulement de brosser un portrait général, sous forme de rappel du contexte historique dans lequel les agglomérations étudiées ont été créées, transformées et investies par les populations du Moyen Âge et de l'Époque moderne, de manière à tisser des liens de causalité entre les événements et les dynamiques.

1.1. Un paysage de causses, de gorges et de plaines alluviales

En premier lieu, arrêtons-nous quelques instants sur les spécificités géographiques et géomorphologiques du territoire des provinces de Quercy et de Rouergue.

Ce secteur est structuré par l'Aveyron, qui coule d'est en ouest jusqu'à sa confluence avec le Tarn, quelques kilomètres en aval de Montauban (Fig. 16). Le tracé de l'Aveyron est marqué par plusieurs bifurcations qui lui donnent une forme en escalier. À l'issue du plateau du Ségala occidental, délimité à l'ouest par la faille de Villefranche, la rivière opère un virage vers le sud. Elle suit cette ligne de démarcation entre le Ségala et la région des causses du Quercy, respectivement rattachés au Massif central et au Bassin aquitain³¹¹. Après une vingtaine de kilomètres, une nouvelle bifurcation est opérée vers l'ouest, dans le prolongement de l'axe du Viaur. Cette limite est formée par la bordure et les dômes de l'anticlinal de la Grésigne³¹². Un nouveau virage vers le sud est forcé par le contournement du plateau d'Anglars, dont les falaises dominant Saint-Antonin³¹³, avant une réorientation vers l'ouest, du fait de plusieurs accidents, dont la faille de Saint-Paul-de-Mamiac³¹⁴. L'érosion causée par la rivière a formé d'importantes gorges depuis le Ségala jusqu'aux environs de Montricoux, où le relief s'aplatit pour devenir une plaine alluviale.

³¹⁰ F. de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil. De l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IX^e-XII^e siècle)*, Toulouse : PUM, 2004 ; P. Wolff, *Histoire du Languedoc*, Toulouse : Privat, Édition revue et corrigée, 1982.

³¹¹ J. Blanquet, « Le contact entre le Ségala et le Causse du Quercy », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 47-3, 1976, p. 261-273.

³¹² P. Fauré, *Les dômes de la Grésigne : stratigraphie du Permo-Trias, structure*, Puygouzon : Association des Amis des sciences de la nature, 2021.

³¹³ C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence*, *op. cit.*, p. 32-35.

³¹⁴ C. Bou, « L'utilisation des réserves hydrauliques karstiques : l'exemple de la commune de Penne de Tarn », *Karstologia*, 33, 1999, p. 13-24.

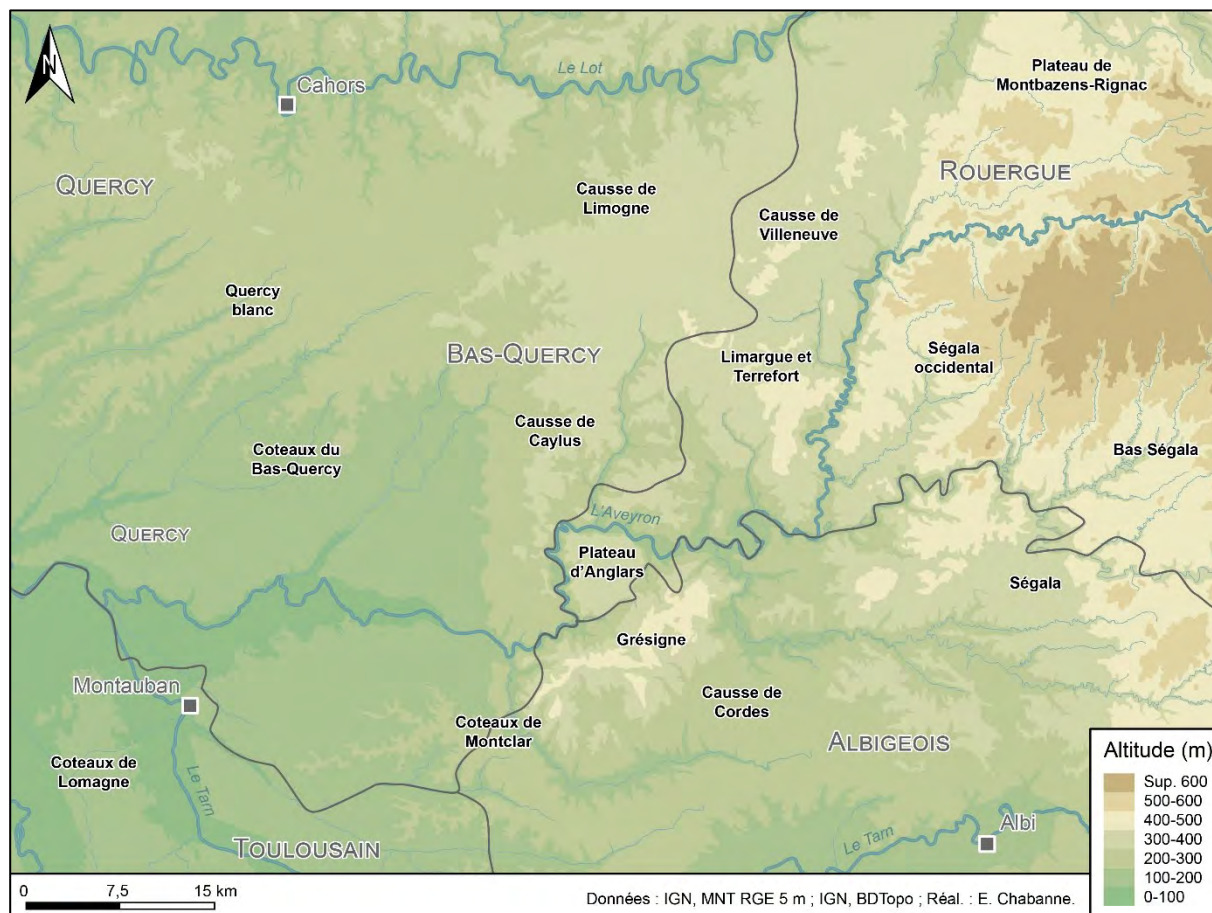


Fig. 16 : Reliefs et entités paysagères du Bas-Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

On trouve alors une importante diversité de paysages dans ce secteur. Les causses en occupent une part importante, avec leur relief irrégulier formé de *pech* et de dolines³¹⁵, et recouverts aujourd'hui de nombreux bosquets et friches fermant visuellement le paysage. Les ressources minérales et hydriques apportées par les réseaux karstiques ont favorisé l'implantation d'habitats groupés dans ce secteur. Les paysages sont assez semblables, bien que plus humides, du côté de la Grésigne et du causse de Cordes. Plus au nord-est, le Limargue et le Terrefort aveyronnais, par leur paysage vallonné bien irrigué se composent d'espaces bocagers particulièrement fertiles. Secteur assurant la transition avec les plateaux plus secs du Ségala et de Montbazens, le Terrefort est composé d'une multitude de mas et de hameaux agricoles. Enfin à l'ouest, le Bas-Quercy se compose de coteaux en pente douce assurant la transition avec les basses-plaines humides de l'Aveyron et du Tarn.

La délimitation administrative entre Quercy et Rouergue, ou de nos jours entre Tarn-et-Garonne et Aveyron, résulte donc déjà d'une rupture paysagère entre une région de causses et de basse plaine d'un côté et un paysage de collines verdoyantes et de plateaux secs de l'autre.

³¹⁵ Un *pech* est un petit plateau surélevé, une doline est une dépression constituée par un affaissement en milieu karstique.

1.2. La constitution du cadre administratif de l'Antiquité au haut Moyen Âge : de la *civitas* au *pagus* (V^e-X^e siècles)

L'organisation politique et religieuse de l'espace étudié est le résultat d'une transformation lente, de l'Antiquité à nos jours. Par l'observation des cadres administratifs territoriaux et de la manière dont les différents pouvoirs ont été implantés, on est en mesure de saisir une part de la dynamique à l'origine de la structuration des réseaux d'habitat.

À l'origine de la *civitas* antique, l'implantation de groupes présentant une certaine homogénéité culturelle a permis la structuration de réseaux de gouvernance qui sont devenus par la suite les circonscriptions médiévales. Les Rutènes, à l'est, mentionnés dès la conquête romaine avaient pour chef-lieu *Segodunon*, devenu *Segodunum* et aujourd'hui Rodez. Ils étaient répartis principalement sur le territoire actuel de l'Aveyron, et vraisemblablement aussi sur une partie du département du Tarn³¹⁶. Au I^{er} siècle avant notre ère, leur territoire a été inclus dans l'Aquitaine avant d'être divisé vers 400 en deux cités : la *civitas Rutenorum* et la *civitas Albigensium*³¹⁷. À l'ouest, les Cadurques habitaient un territoire correspondant au département actuel du Lot, comprenant le nord du Tarn-et-Garonne. Leur chef-lieu était connu sous le nom de *Divona* ou *Douèona*, aujourd'hui Cahors, et ce territoire a donné la *civitas Cadurcensis*³¹⁸. Autour des chefs-lieux, un ensemble d'habitats agglomérés – des agglomérations secondaires – était structuré en réseau avec l'habitat dispersé et les relais routiers³¹⁹. On peut en voir la portion congrue sur la table de Peutinger, qui permet de restituer, pour l'espace étudié, l'itinéraire de *Divona* (Cahors) à *Segodunum* (Rodez) en passant par les localités de *Varadeto* et *Carantomagos* et l'itinéraire de *Bibona* à *Tolosa* passant par *Cosa* (Fig. 17) et *Fines* (qui n'apparaît pas sur la carte).

³¹⁶ D. Schaad, « Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste », dans *Les Rutènes : du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.)*, P. Gruat, J.-M. Pailler, D. Schaad (éd.), colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Bordeaux : *Aquitania*, supplément 25, 2011, p. 23-30.

³¹⁷ F. de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil*, op. cit.

³¹⁸ F. Baret, *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central : (cités des arvernes, vellaves, gabales, rutènes, cadurques et lémoziques), 1^{er} siècle avant J.-C.-V^e siècle après J.-C.*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Frédéric Trément, UBP, Clermont-Ferrand, 2015, vol. 1, p. 126-130 ; F. Hautefeuille, *Structures de l'habitat rural*, op. cit.

³¹⁹ L. Grimbart, V. Mathé et M. Druet, « Pech Piélat (Séniergues, Lot) : un relais routier antique en pays cadurque », *Gallia. Archéologie des Gaules*, 73-1, 2016, p. 91-111.

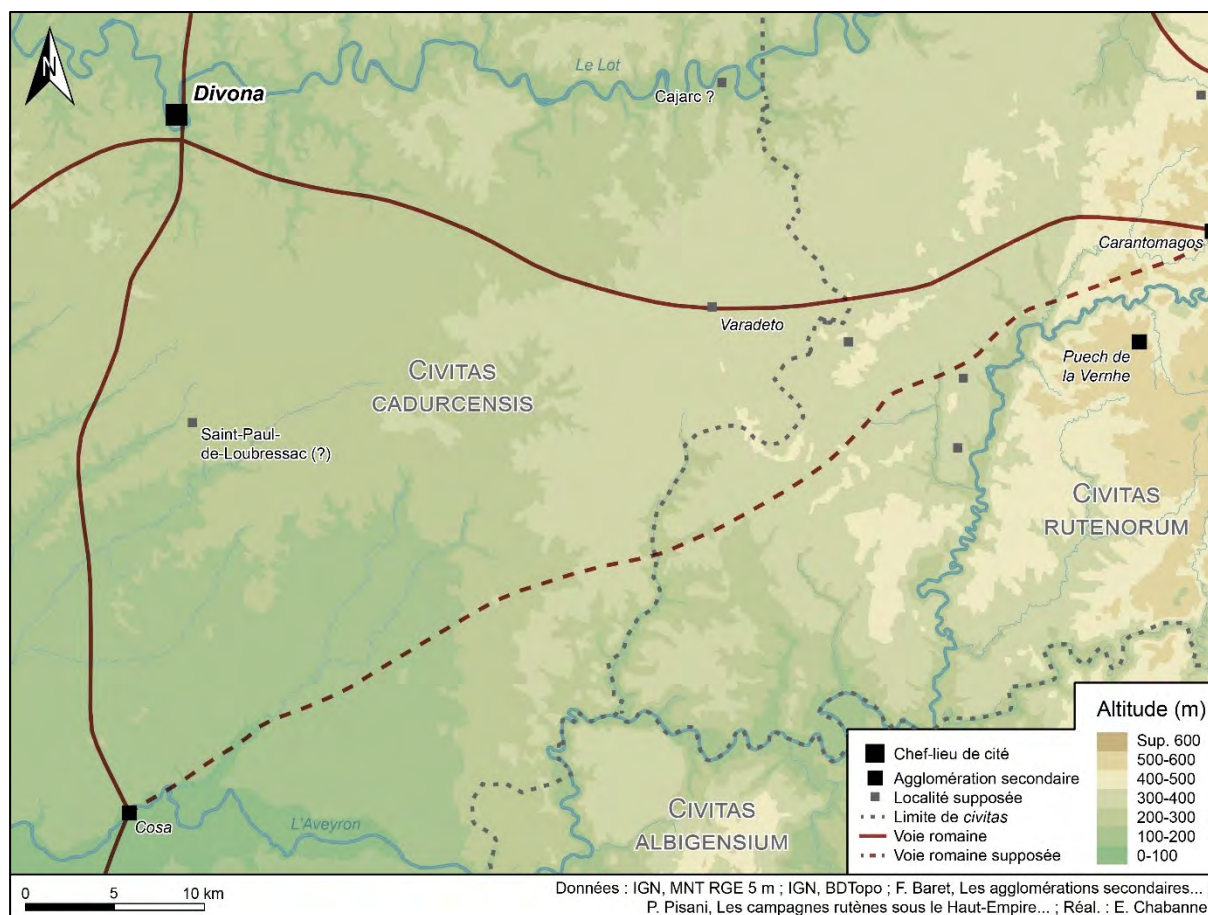


Fig. 17 : Réseau routiers et agglomérations secondaires vers les III-V^e siècles de notre ère, entre les civitas de Divona et Segodunum.

Toutefois, la restitution des réseaux de peuplement de ces cités reste soumise à une lente itération permise par les fouilles et les découvertes fortuites³²⁰. Les rares sources écrites conservées pour les époques mérovingienne et carolingienne nous permettent de comprendre la transposition du cadre de la *civitas*, devenu le territoire du diocèse, en *pagus*³²¹. À l'intérieur de ces *pagi* (Fig. 18), la subdivision administrative carolingienne constituait des *vicaria*, des *ministerium*, ou plus rarement des *aive*³²². Ces territoires correspondaient alors au ressort d'agents assurant une délégation du pouvoir comtal en développement. Le peuplement était constitué par un semis de localités représentant les chefs-lieux de *vicaria*, par des sites fortifiés (*castella*), des abbayes et monastères, et par un ensemble de mas et capmas, terme désignant des villages ou des hameaux³²³. Certains de ces sites pouvaient être regroupés dans le ressort d'une *curtis*, d'une *villa* ou d'un *arum*, qui ont majoritairement donné

³²⁰ P. Pisani, « Les campagnes rutènes sous le Haut-Empire : la question des agglomérations secondaires », dans *Les Rutènes : du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.)*, P. Gruat, J.-M. Pailler, D. Schaad (éd.), colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Bordeaux : *Aquitania*, supplément 25, 2011, p. 637-682.

³²¹ L. Schneider, « Du *pagus* aux finages castraux, les mots des territoires dans l'espace oriental de l'ancienne Septimanie (IX^e-XII^e siècle) », dans *Les territoires du médiéviste*, B. Cursente, M. Mousnier (éd.), Rennes : PUR, 2005, p. 109-128.

³²² F. de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil*, op. cit., p. 43.

³²³ *Ibid.*

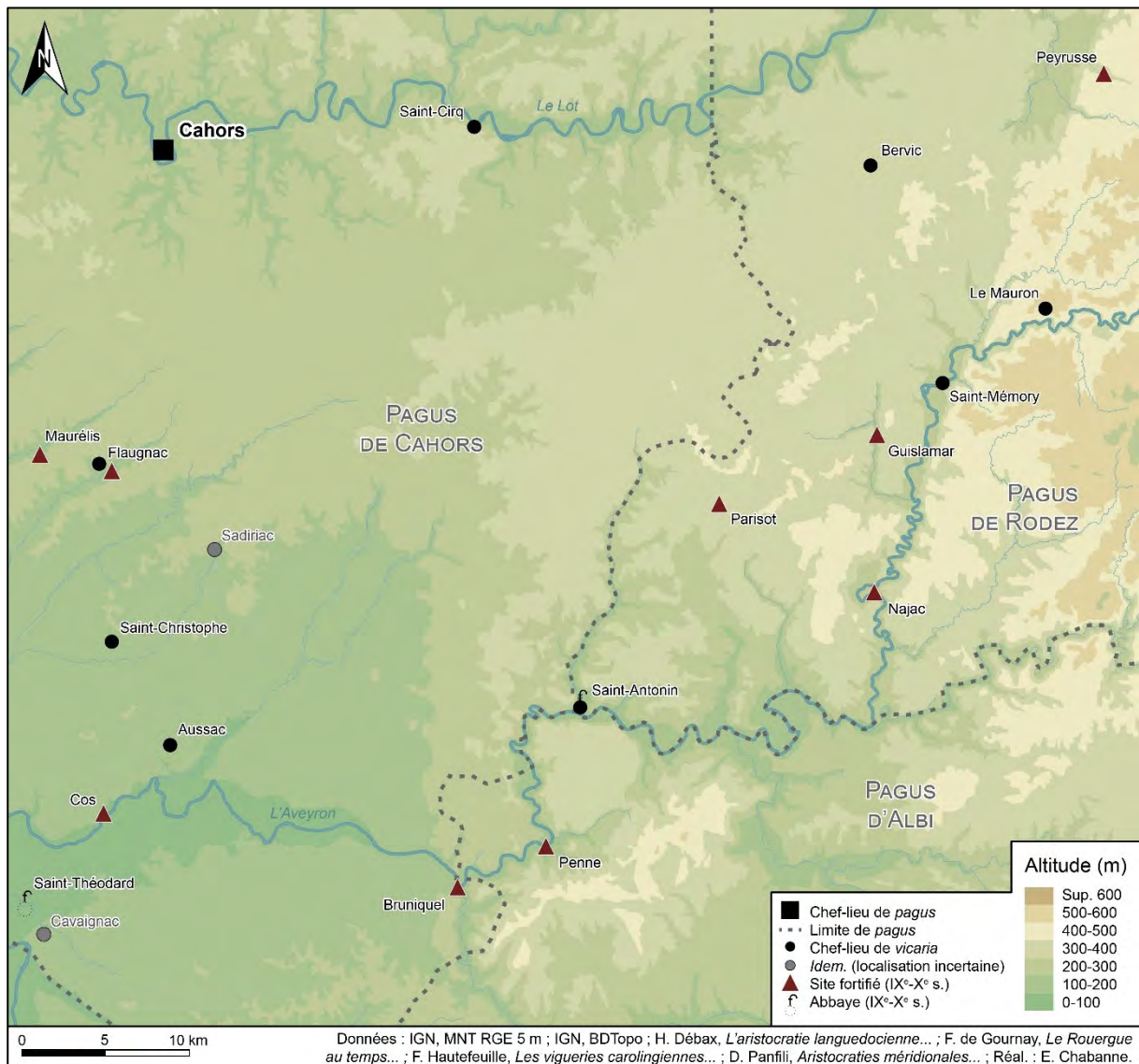


Fig. 18 : Situation administrative, principaux chefs-lieux et centres religieux avant l'an Mil.

les futures paroisses³²⁴. Mais à l'époque carolingienne, à l'exception du *pagus* et de la *vicaria*, ces structures d'habitat et ces cadres administratifs étaient encore très hétérogènes entre les territoires.

Dans cette mutation politique, les membres d'une puissante famille ont su imposer leur domination sur ces territoires. À partir du milieu du IX^e siècle, la dynastie carolingienne a installé les Raimondins, descendants de la *Reichsaristokratie*, à Toulouse³²⁵. À partir de 880, et dans le contexte politique de désagrégation du pouvoir impérial, deux branches de cette famille ont émergé en se partageant les comtés de Toulouse, de Rouergue, d'Albi, de Quercy, de Nîmes, ainsi que le marquisat de Gothie, comprenant *a minima* les comtés de Narbonne, de Béziers et d'Agde. Au

³²⁴ F. Hautefeuille, « Les vigueries carolingiennes en Quercy et en Toulousain », *Annales du Midi*, 121-266, 2009, p. 199-213.

³²⁵ G. Pradalié, « Les comtes de Toulouse et l'Aquitaine (IX^e-XII^e siècles) », *Annales du Midi*, 117-249, 2005, p. 5-23.

X^e siècle, en cessant de faire allégeance au roi, ils ont acquis une forme d'indépendance pour le comté de Toulouse et les territoires en dépendant³²⁶.

1.3. La densification des réseaux castraux et ecclésiaux (XI^e-XII^e siècles)

Le « tournant de l'An mil » a été caractérisé par un morcellement du pouvoir des comtes de Toulouse au profit de lignées vicomtales et seigneuriales, comme les Trencavel en Albigeois³²⁷, les vicomtes de Bruniquel et de Montclar ou encore ceux de Millau, de Caussade ou de Saint-Antonin (Fig. 19)³²⁸.

Ces délégués du pouvoir comtal ont profité des conflits en cours entre les grandes familles pour asseoir leur domination sur ces territoires entre la fin du X^e et le début du XI^e siècle. De plus, la division des lignées toulousaine et rouergate, au milieu du XI^e siècle, a accentué cette dynamique. Par la suite, malgré la réunification de l'ensemble de ses possessions par Raymond IV vers 1093, l'absence d'une « base militaire et castrale » n'a fait que renforcer l'implantation locale des lignages vicomtaux et seigneuriaux, au détriment de l'influence comtale³²⁹. Cette situation a rendu possible la prise de contrôle d'une grande partie du comté de Rouergue par le vicomte de Millau, et l'émergence du comté de Rodez au début du XII^e siècle³³⁰. Le ralliement des Trencavel – les vicomtes d'Albi – au parti catalan a alors déclenché la « guerre de Cent Ans méridionale »³³¹ qui a opposé les Toulousains à la lignée albigeoise pendant tout le XII^e siècle.

Ces conflits territoriaux, marqués par la puissance croissante des pouvoirs vicomtaux depuis le X^e siècle, ont été menés grâce à une politique d'occupation du terrain par le biais de sites fortifiés. De nombreux *castra* ont alors été aménagés dans les régions limitrophes, entre les territoires toujours directement dominés par le comte de Toulouse et les vicomtés des Trencavel, de Bruniquel, ou encore de Saint-Antonin. Initialement dirigés par des seigneurs locaux, souvent organisés en coseigneurie³³², ces *castra* ont progressivement été récupérés par le comte à partir de la fin du XII^e siècle et certains sont devenus d'importants centres de peuplement par la suite.

³²⁶ H. Débax, *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècles : serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse : PUM, 2003, p. 25-32.

³²⁷ H. Débax, « L'aristocratie languedocienne et la société féodale : le témoignage des sources (Midi de la France, XI^e et XII^e siècles) », dans *Feudalism. New Landscapes of Debate*, S. Bagge, T. Lindkvist, M.H. Gelting (éd.), Turnhout : Brepols, 2011, p. 77-100.

³²⁸ F. de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil*, op. cit.

³²⁹ H. Débax, *La féodalité languedocienne*, op. cit., p. 32.

³³⁰ J. Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen Âge : vers 800-vers 1250 : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, Rodez : Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1992, p. 101.

³³¹ H. Débax, *La féodalité languedocienne*, op. cit., p. 72-96.

³³² H. Débax, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes : PUR, 2012.

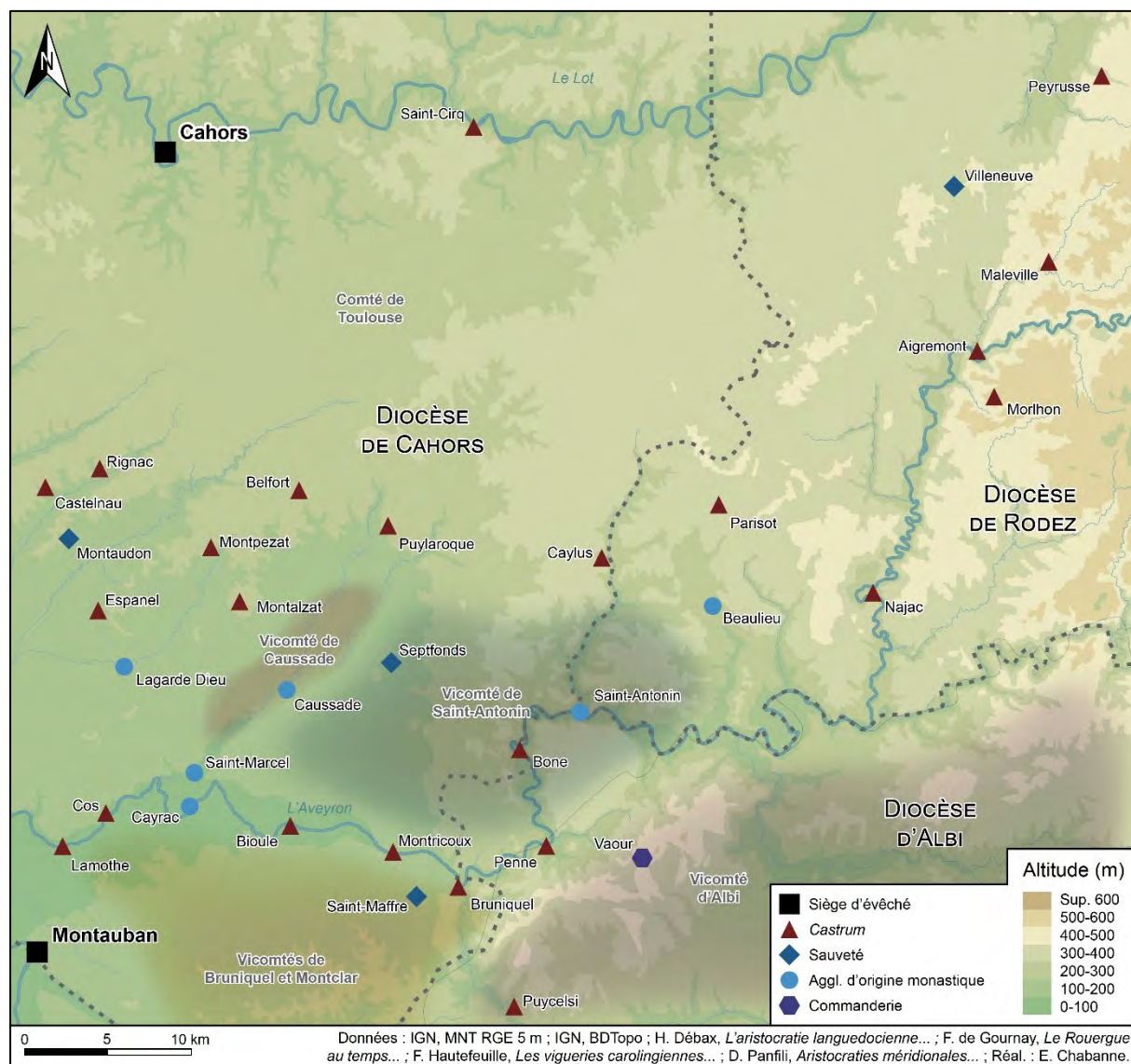


Fig. 19 : Entités politiques et seigneuriales à la fin du XII^e siècle.

Mais le développement du peuplement quercynois et rouergat, entre le XI^e et le XII^e siècle, n'est pas uniquement dû à l'instauration du cadre féodal et aux conflits princiers. Il s'explique également par la transformation profonde de l'Église à cette période, dans le contexte de la « crise grégorienne »³³³. Cette restructuration du cadre ecclésiastique a permis un renforcement de l'influence des évêques et des abbés, dont les établissements étaient dotés de revenus fonciers considérables. Dans ce secteur, ce sont notamment les évêques de Cahors et de Rodez, ainsi que les abbés de Saint-Antonin, de Saint-Théodard (près de Montauban), de Moissac et de Conques qui ont été les plus influents à partir de la fin du XI^e siècle. À ce titre, cette période a été marquée par le regroupement de l'habitat à proximité d'une partie des églises paroissiales³³⁴ et mais aussi

³³³ D. Panfil, *Aristocraties méridionales. Toulousain-Quercy, XI^e-XII^e siècles*, Rennes : PUR, 2010, p. 56-60.

³³⁴ A. Catafau, « Les celleres du Roussillon, mises au point et discussions », *Cahiers de Fanjeaux*, 40, 2005, p. 17-40. ; O. Passarrius, « Le rôle de l'église dans la structuration du noyau villageois de Vilarnau d'Amont (Perpignan-Pyrénées-Orientales) », *Cahiers de*

auprès des abbayes ou des monastères préexistants³³⁵. On peut également citer les mouvements de paix ou de trêve de Dieu qui ont débuté à la fin du X^e siècle et ont perduré majoritairement jusqu'au milieu du XI^e siècle, avant une reprise au cours du XII^e siècle³³⁶. Ces mouvements ont marqué la création de législations favorables à la protection des biens d'Église. Si le lien direct entre ces réglementations et le phénomène de fondation des sauvetés est contestable³³⁷, il reste que ces privilèges – assortis dans ce cas de nombreuses franchises et exemptions fiscales –, ont participé au développement de ces nouveaux centres de peuplement³³⁸.

Enfin, il est utile de rappeler le rôle qu'a joué l'optimum climatique de l'an Mil³³⁹ sur la démographie et l'accélération des activités économiques. Les réformes et mutations à l'œuvre dans l'Église ont donc accompagné le mouvement de transformation des sociétés médiévales aux XI^e et XII^e siècles, qui a été marqué par la densification des réseaux d'habitats groupés d'origine castrale ou ecclésiale.

1.4. La centralisation politique, l'affirmation des pouvoirs urbains et le développement économique (XII^e-début XIV^e siècle)

À partir de la fin du XII^e siècle, le secteur étudié a été le théâtre d'une accélération de l'urbanisation, qui a résulté d'une centralisation progressive du pouvoir seigneurial, d'un mouvement généralisé d'affirmation des communautés urbaines, et d'un développement considérable de l'économie.

À l'issue du conflit entre les principautés de Toulouse, de Barcelone et le domaine aquitain, dont l'arrêt est attribué à la disparition des principaux protagonistes entre 1194 et 1199³⁴⁰, la politique du nouveau comte Raymond VI a eu pour objectif une consolidation de la paix. Les alliances matrimoniales et les accords passés lui ont offert la possibilité d'asseoir sa domination sur le comté, s'assurant notamment l'hommage du comte de Rodez en 1204³⁴¹. Mais ces manœuvres

Fanjeaux, 40, 2005, p. 41-68. ; O. Passarrius, R. Donat et A. Catafau, « L'église et le cimetière du village déserté de Vilarnau à Perpignan (Pyrénées-Orientales) », *AMM*, 28, 2010, p. 219-237.

³³⁵ N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.* ; N. Pousthomis-Dalle, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Cahiers de Fanjeaux*, 46-1, 2011, p. 331-366.

³³⁶ D. Carraz, « Un revival de la paix de Dieu ? Les paix diocésaines du XII^e siècle dans le Midi », *Cahiers de Fanjeaux*, 48, 2013, p. 523-558.

³³⁷ É. Magnou-Nortier, « Trois chemins pour la paix. Enquête sur la législation en faveur de la paix dans le royaume des Francs de la fin X^e au début XII^e siècle », dans *Coutumes, franchises et libertés*, É. Magnou-Nortier (éd.), rencontres européennes médiévales de Lorris-en-Gâtinais, 5-6 octobre 2012, Poitiers, Dijon : CESC, SHDB, 2015, p. 165-200.

³³⁸ D. Panfili, « Transferts d'églises, de dîmes et recomposition des seigneuries en Languedoc (vers 1050-vers 1200) », *Cahiers de Fanjeaux*, 48, 2013, p. 581-602.

³³⁹ J.-L. Brochier, J.-L. Borel et J.-C. Druart, « Les variations paléoenvironnementales de 1000 avant à 1000 après J.-C. et la question des "optima" climatiques de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge sur le piémont des Alpes du nord à Colletière, lac de Paladru, France », *Quaternaire*, 18-3, 2007, p. 253-270.

³⁴⁰ L. Macé, « Avant et après Muret : le Midi de la France au tournant du XIII^e siècle (1195-1222) », dans *La encrucijada de Muret*, Sevilla : Sociedad Española de Estudios Medievales, 2015, p. 196.

³⁴¹ J. Bousquet, *Le Rouergue au premier Moyen âge*, *op. cit.*, p. 105-106.

visant à étendre son influence politique ont été sapées par des accusations de soutien à « l'hérésie ». L'excommunication du comte en 1207 et le meurtre du légat pontifical l'année suivante ont constitué des éléments déclencheurs de la croisade contre les Albigeois³⁴². Dès 1209, les troupes de Simon de Montfort ont mené une expédition guerrière qui a ravagé de nombreuses localités du comté. La soumission de Raymond VI, sa destitution lors du quatrième concile du Latran et son exil en Aragon ont marqué plusieurs années de domination par Simon de Montfort, avant la reconquête de Toulouse en 1217 et la mort du chef des croisés en 1218. À la disparition de Raymond VI, en 1222, son fils a pris la direction du comté, mais il a rapidement été forcé de signer le traité de Meaux-Paris en 1229, qui l'a contraint à défendre l'orthodoxie sur ses terres. Les vingt années suivantes ont été marquées par un contournement des termes du traité par le comte, dans une forme de « politique du milieu »³⁴³. Cette approche lui a permis de rétablir son influence sur les localités du comté, en octroyant notamment des franchises et des privilèges aux communautés villageoises. Mais sa participation à la coalition opposée à l'attribution du Poitou à Alphonse, frère de Louis IX, s'est soldée par une défaite et la signature de la Paix de Lorris en 1242, qui a marqué la fin de la domination raymondine sur le comté de Toulouse. Alphonse de Poitiers a hérité du comté à la mort de Raymond VII, à la suite de son mariage avec la fille unique du comte, prévu par l'accord de 1229³⁴⁴.

Dès sa prise de pouvoir, le nouveau comte a entrepris une transformation administrative en instaurant un cadre efficace composé de sénéchaux, de bayles et de châtelains sélectionnés en partie au sein de la petite noblesse locale³⁴⁵. Malgré les rares déplacements qu'il effectuait dans le Midi, il est parvenu à favoriser le développement économique du comté par l'octroi de nombreux privilèges aux communautés villageoises³⁴⁶. Cette politique n'était pas désintéressée : elle a permis d'acheter une forme de paix sociale et un assentiment des populations à la contribution fiscale³⁴⁷. Le cadre de la sénéchaussée a permis un « remembrement » plus clair en Rouergue qu'en Quercy, où la proximité géographique avec l'Aquitaine et l'interpénétration des possessions royales et ducaltes entraînaient de nombreux chevauchements des ressorts des cadres administratifs³⁴⁸.

La disparition d'Alphonse de Poitiers en 1271 a marqué le rattachement du comté de Toulouse au domaine royal. La transition avait été rendue possible grâce à l'administration mise en

³⁴² J.-L. Biget, *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, Paris : Picard, 2007, p. 178-180.

³⁴³ L. Albaret, « Raymond VII de Toulouse et son engagement dans la défense de l'orthodoxie. D'excommunications en réconciliations (1229-1249) », dans *Le salut par les armes : Noblesse et défense de l'orthodoxie, XIII^e-XVII^e siècle*, A. Boltanski, F. Mercier (éd.), Rennes : PUR, 2019, p. 19-35.

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ F. Ripart, « Les territoires d'Alphonse de Poitiers : un modèle de principauté avortée ? », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 123-2, 2011, p. 461-466.

³⁴⁶ É. Laval, « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alphonse de Poitiers », *BPH du CTHS*, 1914, p. 82-110.

³⁴⁷ C. Gardner, « Négocier le pouvoir : Toulouse et son gouvernement sous les Capétiens (vers 1200-vers 1340) », *Annales du Midi*, 118-255, 2006, p. 425-429.

³⁴⁸ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État dans les pays de Quercy et de Rouergue (XIII^e-XV^e s.), consulats et relations consulaires*, thèse de doctorat d'État en droit, Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, 1979, p. 64-70.

place et consolidée par le comte pendant les deux décennies de son règne, mais elle a été marquée par de nouvelles négociations et le rachat de droits sur de nombreuses propriétés³⁴⁹. Le rattachement du comté au domaine royal a constitué l'aboutissement d'un processus de centralisation du pouvoir, sur les territoires du Quercy et du Rouergue. À cette période, on distinguait alors la sénéchaussée de Rouergue et celle de Périgord-Quercy³⁵⁰.

Cette transition du cadre administratif, et notamment les politiques conciliantes que nous avons décrites, ont accompagné un processus de développement et d'autonomisation des communautés villageoises. Si les premiers consulats du secteur étudié datent du milieu du XII^e siècle (Saint-Antonin, vers 1140), la « conscience communautaire » a pris toute son ampleur au cours du XIII^e siècle³⁵¹. Un développement économique a accompagné ce mouvement, par la mise en place d'une importante armature commerciale, animée par des marchés et des foires implantés dans les bourgs en croissance³⁵². Cette affirmation de pouvoirs collectifs et cette accélération des échanges économiques ont été à l'origine du développement important du phénomène urbain en Quercy et en Rouergue.

Cette période a été marquée par la fondation de nombreuses bastides, initialement constituées comme de simples juridictions³⁵³, mais au sein desquelles de véritables centres de peuplement ont parfois été créés. Certaines agglomérations, probablement les plus développées à cette époque, ont acquis le statut de chef-lieu de bailliage. De même, certains *castra* sont devenus des sièges de châtellenie. On peut restituer la position des chefs-lieux de ces juridictions, grâce à différentes enquêtes réalisées notamment au XIV^e siècle (Fig. 20).

La fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle ont été marqués par de nouvelles négociations entre les agents royaux et les communautés locales. Le prélèvement d'aides et de subsides importants par les rois successifs, dans l'objectif de financer notamment leurs guerres contre les Anglais et les Flamands³⁵⁴, ont été à l'origine d'un mécontentement croissant, qui s'est cependant atténué lors du déclenchement de la guerre de Cent Ans.

³⁴⁹ C. Gardner, « Négocier le pouvoir », *op. cit.*

³⁵⁰ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État*, *op. cit.*, p. 67 ; Y. Mattalia, « Beaulieu, une maison féminine de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem dans le diocèse de Cahors (XIII^e-XIV^e siècles) », *Annales du Midi*, 133-315/316, 2021, p. 509-534. ; C. Rémy, « Genèse médiévale du Limousin administratif. Les circonscriptions royales (XIII^e-XVI^e siècles) », *Siècles [en ligne]*, 50, 2021. URL : <https://journals.openedition.org/siecles/7832>. Consulté le 5 juillet 2025.

³⁵¹ L. Germain, *La fabrique sociale du gouvernement*, *op. cit.*, p. 40-56.

³⁵² J. Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge*, *op. cit.*

³⁵³ F. Hautefeuille, « La bastide : une juridiction avant le village. L'exemple du bas-Quercy », dans *Les sociétés méridionales à l'Âge féodal, hommage à Pierre Bonnassie*, H. Debax (éd.), Toulouse : CNRS éditions, 1999, p. 141-148.

³⁵⁴ L. Germain, *La fabrique sociale du gouvernement*, *op. cit.*, p. 199-201.

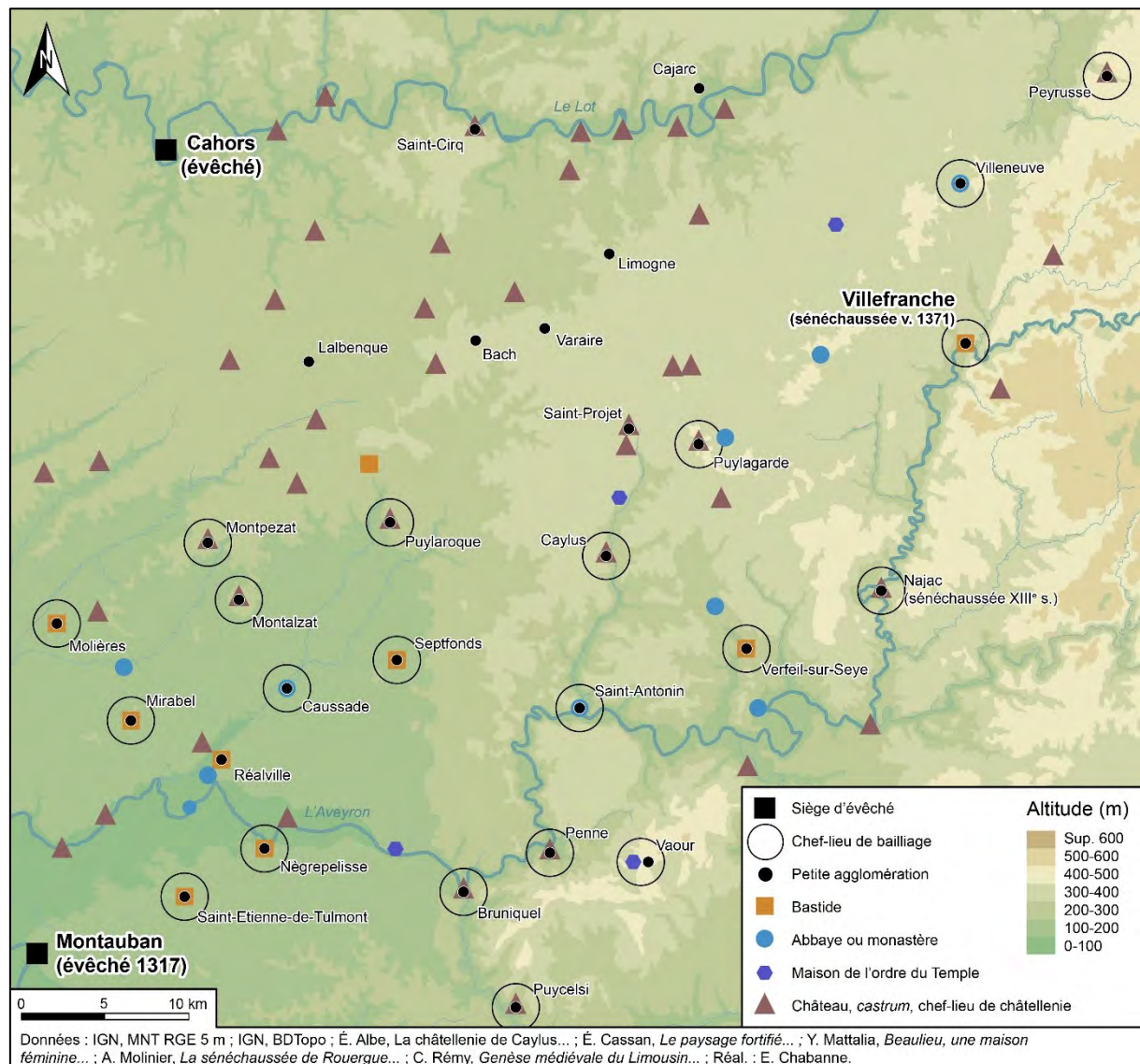


Fig. 20 : Chefs-lieux de bailliages, abbayes, monastères, maisons de l'ordre du Temple et châteaux.

1.5. Un territoire sous la pression de l'insécurité (fin XIV^e-début XVII^e siècle)

Le contexte des conflits avec les Anglais et les Flamands, qui se perçoit dans les sources consulaires de cette époque, a marqué le ralentissement de la frénésie urbaine du XIII^e siècle. C'est notamment à cette époque que se sont réunies les premières assemblées, futures réunions des États, d'abord pour assurer une meilleure négociation des subsides, puis rapidement pour organiser l'envoi des troupes en soutien aux campagnes royales³⁵⁵.

³⁵⁵ E. A. R. Brown, « Assemblies of French Towns in 1316: Some New Texts », *Speculum*, 46-2, 1971, p. 282-301. ; C. H. Taylor, « French Assemblies and Subsidy in 1321 », *Speculum*, 43-2, 1968, p. 217-244.

Le début du XIV^e siècle a également été une période de modification du cadre diocésain, en raison de l'implantation papale en Avignon. En effet, le pape Jean XXII a pris la décision de créer dix-sept nouveaux diocèses dans le Midi de la France à cette époque. Il a notamment fondé celui de Montauban, par une bulle de 1317, en amputant le diocèse de Cahors de la paroisse de Montauban et l'évêché de Toulouse de 86 paroisses³⁵⁶.

En 1345, l'arrivée du conflit franco-anglais aux portes de la sénéchaussée de Périgord-Quercy a fait sentir l'urgence d'une mise en défense des communautés villageoises. Celles-ci ont alors procédé à l'érection ou à l'agrandissement des enceintes urbaines, mais aussi à la formation de réduits villageois dans les zones moins urbanisées³⁵⁷. Les opérations militaires successives ont fait de nombreux dégâts dans les campagnes quercynaises et rouergates, au même titre que les exactions des routiers, des groupes difficiles à combattre à cause de leur absence d'organisation centralisée³⁵⁸.

La trêve signée par le traité de Brétigny-Calais en 1360 a permis une forme de respiration, marquée notamment par le recul des exactions des routiers en raison du rattachement du Quercy et du Rouergue à la principauté d'Aquitaine³⁵⁹. Mais la domination et l'occupation anglaise de nombreuses localités a été à l'origine de soulèvements, et la reconquête de ces territoires par le duc d'Anjou a marqué leur retour sous l'égide de la couronne française après une dizaine d'années. La fidélité de certaines communautés a notamment été récompensée par la confirmation et parfois l'octroi de nouveaux privilèges. À cette occasion, le rôle de siège de sénéchaussée du Rouergue a été octroyé à Villefranche-de-Rouergue, et la sénéchaussée de Quercy a été séparée de celle de Périgord en 1373³⁶⁰.

Cette période a également été celle de la grande peste de 1348, épisode majeur d'une pandémie qui a été particulièrement dévastatrice en Europe³⁶¹. La multiplication des maladies infectieuses, déjà en cours depuis le XIII^e siècle, a occasionné une baisse de la démographie et un ralentissement de l'activité économique dans les territoires étudiés. Combiné avec la situation politique, ce contexte a eu un effet particulièrement néfaste sur la dynamique des agglomérations du Quercy et du Rouergue, malgré la construction et le développement de structures adaptées au

³⁵⁶ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État*, op. cit., p. 47-51.

³⁵⁷ V. Challet et G. Ferrand, « Villages en guerre : les communautés de défense dans le Midi pendant la guerre de Cent Ans », *AMM*, 25, 2007, p. 111-122. ; A. Comet, « Une forme particulière de mise en défense collective : les forts villageois dans l'ouest du Lot à la fin du Moyen Âge », dans *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, P. Foissac (éd.), 59^e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Cahors, 19-21 juin 2009, Toulouse : PUM, 2013, p. 97-111 ; P. Contamine, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue Historique*, 260-1, 1978, p. 23-47. ; C. Lacroix, *La défense collective en Toulousain à la fin du Moyen Âge (vers 1350-vers 1550)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle et Jean-Loup Abbé, UTM, Toulouse, 2016.

³⁵⁸ N. Savy, « Les procédés tactiques des compagnies anglo-gasconnes entre Garonne et Loire (1350-1400) », dans *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans : Hommage à Jonathan Sumption*, G. Pépin (éd.), Pessac : Ausonius, 2016, p. 115-131.

³⁵⁹ G. Pépin, « Les routiers gascons, basques, agenais et périgourdins du parti anglais : motivations, origines et la perception de leur présence (v. 1360-v. 1440) », dans *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans : Hommage à Jonathan Sumption*, G. Pépin (éd.), Pessac : Ausonius, 2016, p. 23-41.

³⁶⁰ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État*, op. cit., p. 70.

³⁶¹ R. L. de Lavigne, « La peste noire et la commune de Toulouse : le témoignage du livre des matricules des notaires », *Annales du Midi*, 83-104, 1971, p. 413-417.

soin et à la prise en charge des malades³⁶². Cette période a été rythmée par une succession d'épisodes qui ont perduré au-delà du Moyen Âge, alors que le climat politique s'est apaisé autour des années 1440³⁶³.

Au lendemain du conflit, la population a entrepris une lente reconstruction des agglomérations, et la reprise de l'activité économique et de la démographie ont été progressives³⁶⁴. La guerre civile catalane, qui s'est déroulée entre 1462 et 1472³⁶⁵, mais aussi la guerre de succession de Bourgogne (1477-1482)³⁶⁶, ont continué de faire peser une charge financière et militaire sur les communautés villageoises, contraintes d'envoyer leurs francs-archers pour soutenir le roi³⁶⁷. Pour autant, la situation locale n'était pas parfaitement paisible, puisqu'on note la récurrence des exactions des compagnies de gendarmes au long du XV^e et du XVI^e siècle, et jusqu'au déclenchement des guerres de Religion. Dans la zone étudiée, des milices armées ont ravagé de nombreuses localités à partir de 1562 et ont pris le contrôle de plusieurs villes³⁶⁸.

Ce long épisode de l'histoire méridionale a été marqué par une insécurité presque constante, parfois à l'origine de la désertion de villages³⁶⁹, qui a poussé les communautés d'habitants à s'assembler en États à l'échelle régionale ou à celle du royaume³⁷⁰. Cette situation a permis la pleine reconnaissance des consuls urbains comme des organes de gouvernance, en balance avec la perte de pouvoir relative de la noblesse et du clergé lors de ces deux longs siècles de conflit.

³⁶² F. Chaumot, « Le réseau hospitalier de l'Anjou au Moyen Âge (XII^e-mi XVI^e siècle) », dans *Médecine et hôpitaux en Anjou du Moyen Âge à nos jours*, J.-G. Petit, J.-P. Saint-André (éd.), Rennes : PUR, 2009, p. 21-42 ; F.-O. Touati, « De l'infirmerie monastique à l'hôpital moderne : lieux, édifices et formes de l'assistance dans la France de l'Ouest et du Centre », dans *Archéologie et architecture hospitalière de l'Antiquité tardive à l'aube des Temps modernes*, F.-O. Touati (éd.), colloque international, Paris, 7-8 octobre 1999, Paris : La Boutique de l'Histoire, 2004, p. 391-437.

³⁶³ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État*, *op. cit.*, p. 83-85.

³⁶⁴ J. Lartigaut, *Les campagnes du Quercy : après la guerre de Cent ans : vers 1440-vers 1500*, Toulouse : Association des publications de l'UTM, 1978 ; J. Lartigaut, « Le repeuplement du Quercy au XV^e siècle, une révision », *BSEL.SAL*, CIX, 1988 ; J.-L. Déga, « L'évolution des habitats ruraux et le repeuplement du bas Rouergue méridional (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Habitats et territoires du Sud*, B. Cursente (éd.), 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 215-233.

³⁶⁵ L. Scordia, « Mener un conflit et en diffuser la légende : Louis XI et le siège de Perpignan (janvier 1463) », dans *Lettres et conflits : Antiquité tardive et Moyen Âge*, T. Deswarte, B. Dumézil, L. Vissière (éd.), Madrid : Casa de Velázquez, 2021, p. 177-196.

³⁶⁶ A. Carbonnet, « En finir avec la contestation ou l'envers de la punition : Le roi de France et les villes d'Artois et des Bourgognes (1477-1493) », dans *Contester au Moyen Âge : de la désobéissance à la révolte*, XLIX^e congrès de la SHMESP, Rennes, 2018, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 379-392.

³⁶⁷ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, *op. cit.*, p. 43-44.

³⁶⁸ S. Brunet, « Les milices dans la France du Midi au début des guerres de Religion (vers 1559-1564) », dans *Les milices dans la première modernité*, J. J. Ruiz Ibáñez (éd.), Rennes : PUR, 2015, p. 63-116.

³⁶⁹ F. Hautefeuille, *Vivre au mas*, *op. cit.*, p. 61-65.

³⁷⁰ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État*, *op. cit.*, p. 282-299.

1.6. Les guerres européennes, la réforme catholique et le lent recul de l'insécurité (XVII^e siècle)

Au XVII^e siècle, les populations du Quercy et du Rouergue ont été touchées par trois grandes vagues épidémiques qui ont empêché la cicatrisation d'un tissu social malmené depuis plusieurs siècles. Après l'épisode rapidement contrôlé de 1607-1608, la peste s'est répandue à nouveau à l'échelle ouest-européenne entre 1626 et 1632, et notamment en 1628, année qui a été particulièrement meurtrière dans le secteur étudié³⁷¹. L'ampleur inattendue de cette vague épidémique a induit de nombreuses restrictions des déplacements, pour les individus comme pour les marchandises, ce qui a fortement affecté l'économie méridionale. Après une accalmie de plusieurs années, un dernier épisode a touché le Midi entre 1649 et 1654, en particulier dans les régions pyrénéennes³⁷².

Ces contagions étaient notamment le fait des déplacements de troupes, liés aux différentes campagnes militaires. En premier lieu, notons que malgré l'édit de Nantes, les tensions liées aux guerres de Religion ont été attisées par la fin de la trêve de Douze Ans³⁷³, qui a mené à une importante campagne royale contre les huguenots en 1620 et 1622, marquée notamment par les sièges de Saint-Antonin et de Nègrepelisse³⁷⁴. Ces épisodes se sont inscrits plus largement dans un ensemble de conflits liés à la guerre de Trente Ans, qui a touché le continent européen jusqu'en 1648³⁷⁵. D'une guerre locale, où les combats entre troupes se tenaient notamment dans les campagnes du Quercy et du Rouergue, le conflit s'est éloigné en Europe centrale ou en Espagne, notamment lors du conflit franco-espagnol (1635-1659) qui n'a pas été interrompu par le traité de Westphalie (1648)³⁷⁶. Pour autant, ces guerres distantes n'ont pas épargné le tissu économique et social du royaume, dont le soutien obtenu par la fiscalité et l'envoi de troupes ont mené à d'importantes révoltes. Celles-ci ont débuté vers 1624 et ont perduré notamment jusqu'à la Fronde de 1653³⁷⁷.

³⁷¹ A. Cabrol, « Note sur la peste de 1628 à Villefranche », *MSAVBR*, 4-6, 1955, p. 128-131. ; M. Vialadieu, « Quelques aspects de la peste en 1628 », *MSAVBR*, 8-6, 1969, p. 173-180.

³⁷² L'article de Didier Foucault et Sylvie Mouysset brosse un portrait édifiant de ce contexte et de son incidence sur la situation sociale à cette époque : D. Foucault et S. Mouysset, « Ordre et désordre de la peste dans le Midi toulousain au XVII^e siècle », *Cahiers du Centre d'étude d'histoire de la médecine*, 14, 2006, p. 15-38.

³⁷³ K. Dekoster, « Entre Huguenots et Valteline : la France, les Archiducs et la fin de la Trêve de Douze Ans, 1619–21 », *European Review of History*, 25-6, 2018, p. 937-956.

³⁷⁴ P. Bergeon, « Nègrepelisse et les malheurs de 1622 », *BSAHTG*, CXXIII, 1998, p. 225-227 ; Société des amis du vieux Saint-Antonin, *Saint-Antonin, ville protestante. Le siège de 1622*. Colloque commémorant le 400^e anniversaire du siège de Saint-Antonin (22 juillet 2022), Saint-Antonin-Noble-Val : SAVSA, 2023.

³⁷⁵ G. Lasconjarias, « Guerre de Trente Ans : vers l'équilibre des puissances », dans *La guerre. Des origines à nos jours*, J.-V. Holeindre, L. Testot (éd.), Auxerre : Éditions Sciences humaines, 2014, p. 115-120.

³⁷⁶ H. Dréyllon et D. Prévôt, *Le faste et la fureur : l'armée française de Rocroi à Valmy*, Paris : Somogy, 2018, p. 16.

³⁷⁷ R. Souriac, « Révoltes populaires au XVII^e siècle, le Quercy et les provinces de Guyenne », dans *Vivre et mourir en temps de guerre de la Préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, P. Foissac (éd.), 59^e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Cahors, 19-21 juin 2009, Toulouse : PUM, 2013, p. 173-190.

Au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle, alors que les conflits extérieurs se poursuivaient en Hollande (1672-1678), et dans le cadre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), la situation interne au royaume a connu un relatif apaisement³⁷⁸. Celui-ci a également été le reflet du retour d'un esprit communautaire religieux, sur fond de réforme et de contre-réforme de l'Église catholique. La lente application du concile de Trente (1563)³⁷⁹, freinée par les guerres de Religion, a surtout été effective à partir du début du XVII^e siècle. Elle a été marquée par une multiplication des couvents et des chapelles dans les centres urbains principaux, notamment portée par les sœurs de la Visitation, les Ursulines ou encore les Carmélites déchaussées³⁸⁰. Ce mouvement a participé de l'apaisement observé en Quercy et en Rouergue à la fin du XVII^e siècle.

1.7. La transition vers les communes actuelles (XVIII^e-XX^e siècle)

Au début du XVIII^e siècle, de nouvelles guerres ont éclaté en Europe, pour des raisons de succession, mais aussi dans les zones coloniales dont l'exploitation avait fait la richesse des monarchies. Ces conflits n'ont pas touché directement le Quercy et le Rouergue, mais la contribution importante demandée aux populations les a maintenues dans une relative pauvreté, aggravée notamment par les mauvaises récoltes qui se succédaient³⁸¹. Le maillage territorial, restitué au moyen des enquêtes royales de cette époque, se composait de quelques grandes villes entourées d'une majorité de petits villages plutôt pauvres et isolés³⁸².

Pour pallier cette situation et améliorer la circulation des biens et des personnes dans le royaume, Philibert Orry, alors contrôleur général des finances, a porté plusieurs grands projets. Il a ordonné l'achèvement de la cartographie du territoire français sous la direction de Jacques Cassini, et a mis en place un grand chantier de rénovation du réseau routier organisé grâce à la généralisation de la corvée³⁸³. Cette opération, précédée d'une cartographie des grandes routes du royaume par son directeur du service des Ponts et Chaussées, Daniel-Charles Trudaine, a permis un désenclavement important de la France rurale et notamment du secteur étudié³⁸⁴. La route royale reliait Toulouse à Paris en passant par Montauban et Cahors, mais elle permettait également d'accéder au Rouergue oriental, en passant par Villefranche-de-Rouergue, Rodez et Millau. Grâce

³⁷⁸ C.-É. Levillain, « Une guerre souterraine contre Louis XIV. L'Espagne, la Hollande et les projets de révolte de 1674 », *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 42-2, 2012, p. 201-223. ; T. Sarmant, « La Ligue d'Augsbourg », dans *Louis XIV. Homme et roi*, Paris : Tallandier, 2014, p. 351-378.

³⁷⁹ J. Bérenger, « La contre-réforme et la réforme catholique », dans *Histoire générale de l'Europe*, Paris : PUF, 1980, p. 321-342.

³⁸⁰ A. Loriaud, *Les clés du cloître : les communautés féminines à Bordeaux et à Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Eric Suire, UBM, Bordeaux, 2021, p. 61-73.

³⁸¹ A. Guéry, « La population du Rouergue de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle », *Annales*, 28-6, 1973, p. 1559.

³⁸² P. Valmary, « Familles paysannes au XVIII^e siècle en Bas-Quercy. Présentation d'un cahier de l'INED », *Population*, 20-2, 1965, p. 265-268.

³⁸³ D. Massounie, « Philibert Orry et l'embellissement du territoire autour de l'Instruction de 1738 : genèse d'un paysage routier et urbain », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 26, 2013, p. 89-104.

³⁸⁴ S. Blond, *L'atlas de Trudaine*, op. cit.

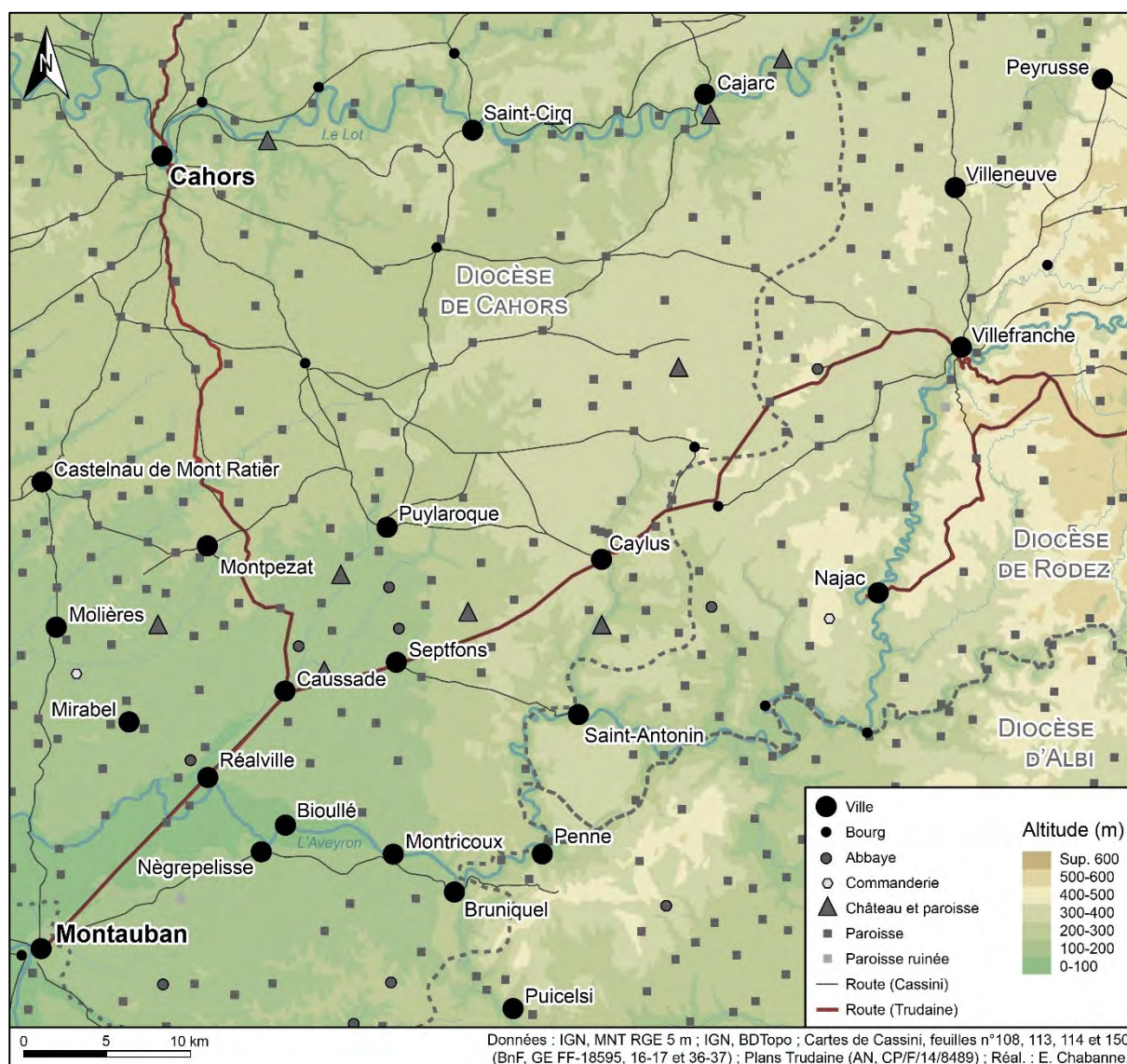


Fig. 21 : Occupation du sol et réseau routier, deuxième moitié du XVIII^e siècle.

à ces plans, on dispose d'une cartographie assez précise du réseau d'agglomérations de cette région au XVIII^e siècle (Fig. 21). On peut voir que le territoire étudié, qui est à cheval entre les diocèses de Cahors et de Rodez, se composait d'un semis espacé de petites agglomérations (désignées comme des villes et des bourgs) plutôt centrées sur la basse vallée de l'Aveyron et la vallée de la Lère. En comparaison, le Quercy blanc et le causse de Limogne comportaient davantage de hameaux et de petits villages.

La rénovation du réseau routier a porté ses fruits pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui a été marquée par une légère reprise de la démographie en Quercy et Rouergue, permise également par l'augmentation de la productivité agricole³⁸⁵. La Révolution a marqué un tournant important dans l'organisation de ces régions, par la transformation du cadre administratif d'Ancien régime. Au cours des siècles successifs, le cadre de la seigneurie s'était progressivement estompé

³⁸⁵ J. Rives, « Dîme et défrichements en Gascogne et Quercy au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 92-146, 1980, p. 57-66.

au profit d'institutions royales et de systèmes locaux de gouvernance. Ce sont les consulats, les assemblées d'États et les nouvelles institutions juridiques (parlement, présidial, cours locales) qui ont progressivement pris le relais des châtelains, des bayles et des viguiers médiévaux, jusqu'à la transformation administrative de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. La création des communes et des départements, avec des préfectures et sous-préfectures, a été la dernière étape vers la structuration actuelle de nos communes. En outre, cette période a été marquée par l'exode rural du XIX^e siècle, important processus de transfert démographique des campagnes vers les villes³⁸⁶. Ce phénomène a notamment été provoqué par le développement de l'industrie dans les zones périurbaines, et par l'appauvrissement contemporain des mondes ruraux – en particulier à cause de la crise du phylloxéra. C'est ce dépeuplement des campagnes qui a été à l'origine de la situation démographique actuelle (Fig. 22). En effet, de nos jours, la population du secteur étudié est concentrée autour des principaux bassins d'emploi industriels et tertiaires que sont Montauban, Cahors, et dans une moindre mesure Caussade et Villefranche, laissant une forme de vide à l'intersection entre le Bas-Quercy et le Bas-Rouergue.

³⁸⁶ B. Guibert, *Entre nature et cultures : constructions culturelles et représentations du territoire. Des faits historiques aux dynamiques rurales actuelles en Rouergue*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Anne-Marie Granié, UTM, Toulouse, 2012.

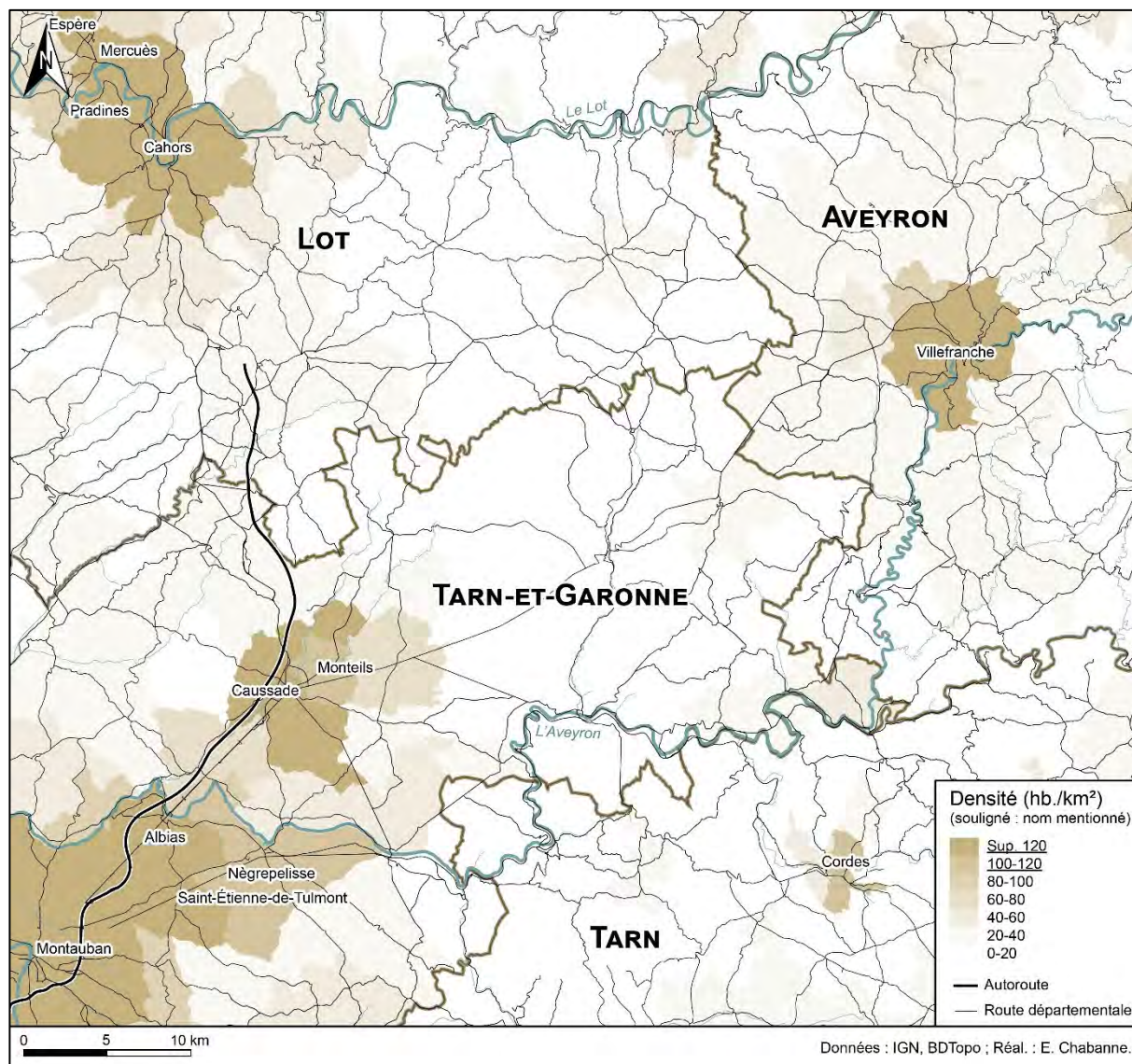


Fig. 22 : Densité des communes et réseau routier actuels.

2. LES SIX CAS D'ÉTUDE

Les monographies présentées dans les volumes 2 et 3 comprennent l'étude complète de chaque agglomération, la présentation des sources spécifiques à chacune et l'analyse morphologique détaillée. Sur les six agglomérations étudiées, l'accent a été mis sur les trois cas rouergats et en particulier Najac et Villeneuve, qui ont fait l'objet d'un examen plus poussé, en raison de la conservation d'éléments particulièrement utiles pour l'étude morphologique. L'ordre de présentation et de numérotation des monographies correspond au niveau de détail de l'étude qui leur a été consacrée. Najac (I) et Villeneuve (II) sont présentées en premier, puis vient Villefranche (III) dont les dimensions importantes et la bibliographie abondante ont nécessité un soin particulier, Caylus (IV) qui avait été partiellement étudiée lors du travail de master, et enfin Nègrepelisse (V) et Septfonds (VI) pour lesquelles les données sont lacunaires, mais les trajectoires et certaines spécificités ont été jugées essentielles à ce travail. Ce chapitre a été pensé pour présenter les points saillants de chaque étude. Il reprend partiellement les idées développées dans le sixième chapitre de chaque monographie.

2.1. Najac

La petite agglomération de Najac s'étend sur un long éperon dominant la vallée de l'Aveyron (Fig. 23). De l'est, au niveau de la place du Faubourg, aussi nommée du Barry ou *del Gitat*, jusqu'au faubourg de la Pause à l'ouest, s'étend un défilé presque ininterrompu de maisons surveillées par l'imposant château du XIII^e siècle. L'histoire de Najac est celle d'un habitat seigneurial, à l'origine du développement d'un *castrum* dont les limites ont été débordées à plusieurs reprises par l'urbanisation croissante entre le XII^e et le XVI^e siècle. L'agglomération est aujourd'hui un point important du tourisme ouest-aveyronnais, grâce à la bonne conservation d'une architecture médiévale mise en valeur par un site unique. Cette architecture, ainsi que les sources écrites documentant l'histoire de Najac, ont fait l'objet d'un travail de synthèse par Élodie Cassan-Pisani, qui a été repris pour cette monographie³⁸⁷.

2.1.1. La « clef du Rouergue » : un site fortifié surveillant l'Aveyron

L'expression est attribuée au duc d'Anjou – d'après Bruno Dusan³⁸⁸ –, qui insistait en 1369 sur la position stratégique du château pour la défense de la Basse-Marche du Rouergue et saluait l'esprit de résistance des habitants lors de l'occupation anglaise. Mais le caractère stratégique du site de Najac a été exploité dès la fin du XI^e siècle, par l'installation d'un « *castellum rusticorum lingua dictum Nagiacum* », faisant suite aux mentions d'une famille « *Naiacensis* » ou « *de Naiago* »³⁸⁹.

³⁸⁷ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit.

³⁸⁸ B. Dusan, « Le château royal de Najac », op. cit., p. 13.

³⁸⁹ F. de Gournay, *Le Rouergue au tournant de l'an Mil*, op. cit., p. 67.

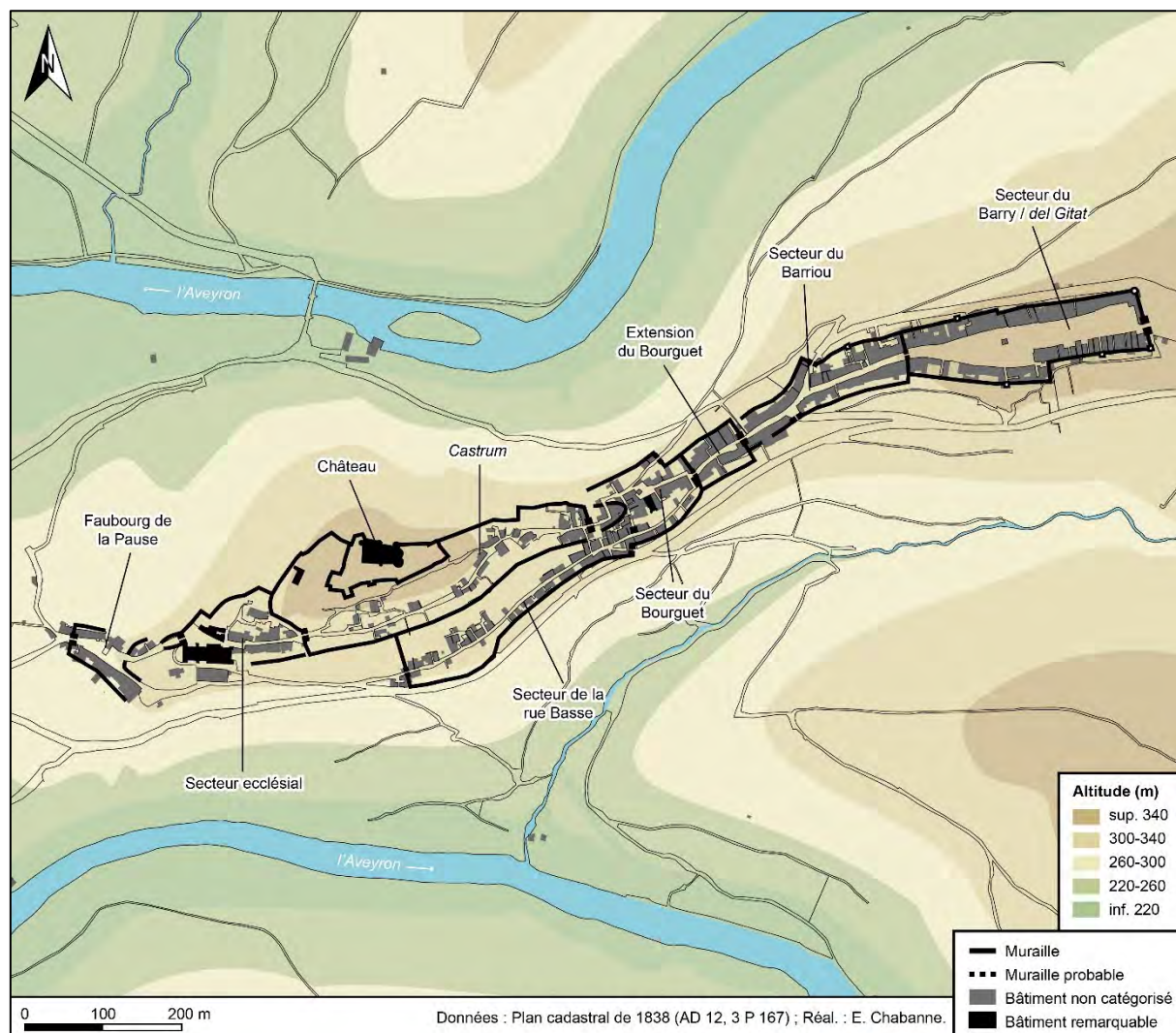


Fig. 23 : Plan général de Najac.

Dès l'origine, Najac a donc été une place forte, ou *a minima* un lieu de surveillance de la circulation dans la vallée de l'Aveyron. Ce dispositif a été rendu possible par l'existence d'une butte surélevée à la pointe de l'éperon rocheux, sur laquelle trône le château actuel. Cette position offre un contrôle visuel accru sur le Limargue et les premiers causses du Bas-Quercy à l'ouest, mais aussi sur les pentes du Ségala à l'est. La désignation de « clef » du Rouergue trouve alors toute sa signification lorsqu'on comprend le rôle central qu'occupait cette localité sur une zone frontalière. En effet, la limite constituée par la faille de Villefranche³⁹⁰ a été reprise dans le découpage administratif. À l'ouest, s'étendait le ressort du comte de Toulouse, incluant le Quercy et le comté de Rouergue – qui comprenait Najac *a minima* depuis la fin du XII^e siècle. À l'est, on trouvait le comté de Rodez, issu de la séparation du *pagus* et sa cession partielle au vicomte de Millau à la fin du XI^e siècle. Najac se trouvait donc au milieu de cette zone-frontière, également située à une

³⁹⁰ Vol. 3, Fig. I-10.

dizaine de kilomètres de la limite nord des territoires tenus par les vicomtes d'Albi³⁹¹. Dans le contexte de la « grande guerre méridionale »³⁹², le contrôle de la circulation sur l'Aveyron et les territoires limitrophes a constitué un avantage stratégique pour les comtes de Toulouse.

Le rôle de Najac dans la surveillance des frontières du comté a perduré au cours du XII^e et du XIII^e siècle. Mais la distance importante qui séparait ce secteur de Toulouse a complexifié la possibilité d'un contrôle direct du comte. Cette situation a permis l'obtention d'une forme d'autonomie par les coseigneurs, visible par un hommage rendu directement au roi de France en 1211³⁹³. À cette époque, l'agglomération comportait le *castrum*, le faubourg de la rue Basse, le prieuré à l'ouest et quelques premières implantations à l'emplacement du futur Bourguet³⁹⁴. L'importance stratégique de l'agglomération s'est maintenue malgré le rattachement des comtés de Toulouse et de Rouergue au royaume de France, qui a marqué la fin de sa situation frontalière. Le contrôle sur l'Aveyron a toutefois été essentiel lors de la progression anglaise des années 1350, et c'est la résistance de sa population qui lui a valu ce titre de « clef du Rouergue ».

Mais au lendemain de la guerre de Cent Ans, et de manière encore plus prononcée à la suite des guerres de Religion, les évolutions techniques ont réduit l'efficacité d'un dispositif défensif reposant sur le surplomb et la compartimentation. Le rôle stratégique de la localité a décliné à partir de la fin du XVI^e siècle, minant le dynamisme de la localité. Mais à cette époque, l'agglomération avait déjà atteint un développement assez important par la juxtaposition de plusieurs faubourgs successifs, progressivement intégrés à l'espace *intra-muros* : le Barriou, la place du Faubourg puis l'extension *del Gitat* à l'est ; le bourg ecclésial suivi du faubourg de la Pause à l'ouest³⁹⁵.

2.1.2. Un important centre de pouvoir au Moyen Âge

Le rôle défensif de Najac, particulièrement prégnant entre le XI^e et le XIV^e siècle a été un facteur d'implantation de divers représentants du pouvoir seigneurial et royal à cette époque.

Au-delà de la famille « *de Naiago* », mentionnée dès le X^e siècle, la seigneurie a rapidement fait l'objet d'une gestion partagée avec les « Gros » et les « Cadoules »³⁹⁶. Encore présents au début du XIII^e siècle et malgré l'indépendance dont ils jouissaient, les coseigneurs ont dû composer avec la présence d'un bayle représentant le comte à cette époque³⁹⁷. Quelques années plus tard, ils ont exprimé leur contestation, de concert avec les consuls, lors de l'avènement d'Alphonse de Poitiers³⁹⁸. La répression qui s'en est suivie a été l'occasion pour le nouveau comte d'implanter son

³⁹¹ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit. p. 22-23.

³⁹² H. Debax, *La féodalité languedocienne*, op. cit., p. 72-98.

³⁹³ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit., p. 24.

³⁹⁴ Vol. 3, Fig. I-68, phase 2.

³⁹⁵ Vol. 3, Fig. I-69, phase 7.

³⁹⁶ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit., p. 23-24.

³⁹⁷ J. Dumoulin, « L'administration locale dans la Basse Marche du Rouergue à la fin du Moyen Âge », dans *Villefranche et le Bas-Rouergue*, XXXIV^e congrès d'études, 15-17 juin 1979, Villefranche : Salingardes, 1980, p. 93.

³⁹⁸ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit., p. 24-25.

sénéchal à Najac pour en permettre un contrôle accru. La durée de la conservation de ce siège de sénéchaussée est assez incertaine, mais on devine que celui-ci a été transféré officieusement à Villefranche-de-Rouergue entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, avant une confirmation officielle en 1369³⁹⁹. Cette perte du siège de sénéchaussée a provoqué une contestation de la part des consuls, dont les requêtes ont mené à l'attribution de sièges pour un viguier et un juge royal⁴⁰⁰.

Notons enfin que le bayle de Najac administrait déjà un territoire important au XIII^e siècle. Celui-ci s'étendait de la rive nord du Viaur et de l'Aveyron (dans son prolongement) au sud, jusqu'aux futures portes de Villefranche au nord. À l'ouest, il atteignait presque Saint-Antonin et couvrait une distance aussi importante vers l'est, sur le plateau du Ségala⁴⁰¹.

2.1.3. Un exemple de développement contraint par le relief

L'une des particularités de Najac réside dans le développement contraint de son tissu urbain, qui se présente sous la forme d'une longue bande sur la crête de l'éperon rocheux. Depuis le point haut que constituait le *castrum*, aménagé vers le XII^e siècle, l'espace aggloméré a été étendu le long de la principale voie d'accès⁴⁰².

Ce sont les pentes particulièrement abruptes au nord comme au sud qui ont limité la construction sur ces versants, favorisant le développement d'est en ouest. Cette configuration topographique n'a pas empêché la mise en œuvre d'un découpage foncier sur le même modèle que pour d'autres petites agglomérations médiévales du Midi toulousain : celui du parcellaire binaire. On en trouve des exemples particulièrement clairs dans l'extension du Bourguet, aménagée entre la fin du XIII^e et le milieu du XIV^e siècle, et sur la place *del Gitat*, qui date de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle. Mais la majeure partie du tissu urbain se compose de maisons simplement alignées sur la rue, souvent mitoyennes mais parfois séparées par une venelle permettant de faciliter les écoulements⁴⁰³. Elles disposent parfois d'un jardin ou d'une cour à l'arrière, généralement en contrebas de la rue. Dans de nombreux cas, le dénivelé est compensé par un rez-de-chaussée qui surmonte un ou plusieurs niveaux accédant à cet espace ouvert.

2.1.4. La part importante des dispositifs économiques dans l'expansion urbaine

Au-delà de son rôle politique et militaire, le développement de Najac a été stimulé par un important dynamisme économique, qui est perceptible par l'organisation de l'espace et par le bâti. L'intégralité du tissu urbain s'organise soit autour d'une place, soit le long d'une rue marchande. La fonction économique de cette localité est donc parfaitement assumée dans la structure-même de ce tissu urbain. L'analyse des sources écrites a permis de repérer l'implantation de constructions

³⁹⁹ Vol. 2, III.2.2.

⁴⁰⁰ J. Dumoulin, « L'administration locale », *op. cit.*

⁴⁰¹ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, *op. cit.*, Fig. 8, p. 27.

⁴⁰² Vol. 2, I.4.6.

⁴⁰³ Vol. 3, Fig. I-52 ; Fig. I-53 ; Fig. I-73.

spécifiquement dédiées à la production ou au commerce dans certains espaces. La présence d'une halle est attestée sous la première maison commune, construite en 1270 sur la place *del Relotche*⁴⁰⁴. De même, le *mazél* initialement construit dans le fossé de la porte *del Mercat* a été déplacé en 1308 sur la place Saint-Barthélemy alors en cours de développement⁴⁰⁵. Toutes les extensions successives, à l'exception du Barriou, ont comporté une place ou foirail.

Enfin, il est important de signaler que la bonne conservation du bâti médiéval permet de constater la généralisation du programme de la maison polyvalente depuis le XIII^e jusqu'au XVI^e siècle. Il se présente sous plusieurs formes : des maisons à pan de bois reposant sur un rez-de-chaussée à piliers maçonnés, mais aussi des constructions à arcades en pierre⁴⁰⁶.

2.1.5. Deux pôles agglomérés résultant de l'installation d'édifices de culte et d'assistance

L'implantation des édifices de culte et d'assistance a également joué un rôle important dans la structuration du tissu urbain de Najac.

Le pôle religieux a été constitué devant la porte occidentale du *castrum*, vers les années 1150⁴⁰⁷. Mentionné comme un prieuré-cure, il était initialement composé de l'église Saint-Martin, associée à un cimetière, avant l'ajout d'une église Saint-Jean en 1175. Cet ensemble ecclésial ne semble pas avoir immédiatement provoqué de rassemblement d'habitat. En effet, le développement du bourg ecclésial est attribué à la décision de construire une plus grande église, en 1258, pour accueillir la communauté croissante. Dans ce mouvement d'aménagement d'un nouveau bourg, on observe l'installation de l'hôpital Saint-Jacques entre 1274 et 1282, sur la place triangulaire faisant face au portail de l'église⁴⁰⁸. Ces aménagements ont fait de ce secteur un pôle de culte et d'assistance, autour duquel l'habitat s'est progressivement aggloméré. Toutefois, le bourg ecclésial, contenu par l'extrémité de l'éperon rocheux, n'a pas connu un développement très important. La dynamique d'expansion s'est plutôt concentrée vers l'est, le long de la route parcourant la crête.

Au milieu du XIII^e siècle, c'est le secteur du Bourguet, alors dit *del Mercat*, qui présentait le dynamisme le plus important. Aménagé après le fossé protégeant l'entrée orientale du *castrum*, ce secteur organisé autour d'une place de marché a joué le rôle de carrefour urbain. En effet, cette place distribue la rue principale, un chemin descendant vers la rue Basse – alors également en expansion –, et le chemin rejoignant le pont de la Frégière vers le nord⁴⁰⁹. C'est à cet endroit que l'hôpital Saint-Barthélemy a été construit, donnant par la suite le nom à cette place⁴¹⁰.

⁴⁰⁴ Vol. 2, I.4.5.3.

⁴⁰⁵ Vol. 2, I.4.7.2.

⁴⁰⁶ Vol. 3, Fig. I-34 et Fig. I-65.

⁴⁰⁷ Vol. 2, I.4.4.2.

⁴⁰⁸ Vol. 2, I.4.4.3 ; Vol. 3, Fig. I-33.

⁴⁰⁹ Vol. 2, I.4.7.2.

⁴¹⁰ Vol. 2, I.4.7.3.

2.1.6. Un pouvoir consulaire déplacé à plusieurs reprises

L'implantation de la maison consulaire a souvent été choisie pour occuper des espaces plutôt dynamiques situés à l'intérieur de l'enceinte. Pour cette raison, on est en mesure de mentionner quatre emplacements successifs pour celle-ci et d'en identifier précisément trois.

En 1249, les consuls se réunissaient dans une maison louée. La localisation de celle-ci nous est malheureusement inconnue, mais on peut penser qu'elle se situait à l'intérieur du *castrum* ou dans les premières constructions du Bourguet. Vers 1276, on trouve la première mention d'une maison commune, dont le rez-de-chaussée était utilisé comme une halle. Elle se trouvait à l'intérieur du *castrum*, sur la place *del Relotche*⁴¹¹. À cette époque, le Bourguet était encore en pleine expansion et ne disposait toujours pas de limite fortifiée à l'est. Par la suite, avant 1616, la maison commune a été déplacée à l'est du Bourguet, contre la porte de Missandre⁴¹². La datation de sa construction est assez incertaine, mais elle est probablement plus ancienne que cette mention (XIV^e-XV^e siècles). Enfin, son dernier emplacement connu est celui de l'actuelle mairie, implantée dans le secteur du Barriou entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle. Elle a été intégrée à l'ensemble de maisons mitoyennes formant le front de rue, et ne se démarque donc pas par un bâti particulièrement décoré⁴¹³.

Ces quatre emplacements distincts illustrent bien l'itinérance dont a pu faire preuve le pouvoir consulaire depuis le XIII^e siècle. À Najac, ce lieu a plutôt suivi la direction générale de l'urbanisation, qui s'est opérée d'ouest en est, suivant l'orientation de la rue principale, mais restant systématiquement dans des espaces qui avaient été fortifiés au préalable.

2.1.7. Une agglomération de plus en plus compartimentée à la fin du Moyen Âge

Nous avons beaucoup insisté sur le rôle militaire de la localité dès son implantation, c'est bien en raison de l'importance de son dispositif défensif. Celui-ci s'articulait autour de deux composantes : le relief abrupt du site et la compartimentation de l'espace urbain. La topographie du site, dont nous avons montré qu'elle avait fortement contraint le développement urbain, a constitué une défense naturelle des flancs nord et sud de l'agglomération. De ces deux côtés, qui correspondent aux segments les plus longs de l'enceinte, la construction d'une muraille n'a pas été nécessaire. Seuls des aménagements de soutènement, des fronts de maisons adossés à la pente ou des murets faisant office de parapet ont été réalisés sur ces côtés⁴¹⁴.

En revanche, les accès ouest et est ont été fortifiés à plusieurs reprises, notamment par l'ajout de portes successives. Les portes étaient reliées aux murs de soutènement et aux murets par de petites sections de muraille constituées soit par des façades mitoyennes de maisons, soit par une

⁴¹¹ Vol. 2, I.4.5.3.

⁴¹² Vol. 2, I.4.7.3.

⁴¹³ Vol. 2, I.4.9.3.

⁴¹⁴ Vol. 2, I.4.9.2.

courtine indépendante. Ce dispositif de compartimentation, initialement explicable par la dynamique d'expansion par faubourg successifs, a certainement aussi résulté de réaménagements postérieurs⁴¹⁵. L'ajout de limites à l'intérieur d'espaces déjà urbanisés est documenté dans le cas du portail de Missandre, vraisemblablement construit au XV^e siècle, entre le Bourguet et le Barriou⁴¹⁶. Mais c'est également le cas des barbacanes construites en 1375, respectivement au-devant de la porte *del Mercat*, qui séparait le *castrum* du Bourguet et devant la porte de l'Église⁴¹⁷.

2.1.8. Des aménagements concertés malgré la contrainte topographique

Les contraintes topographiques n'ont pas empêché l'aménagement de secteurs dont la trame et le parcellaire réguliers signalent une concertation. De tels aménagements ont surtout été identifiés dans les secteurs les plus récents, comme l'extension du Bourguet, le Barriou et la place du Faubourg (XIV^e-XVI^e siècles)⁴¹⁸. La planification a porté sur la délimitation des îlots, avec parfois des contraintes liées aux dimensions parcellaires, notamment sur le front nord de la placette où se trouve la fontaine du Griffoul⁴¹⁹. La place *del Gitat* a aussi fait l'objet d'un lotissement dont la planification a porté sur la trame, le parcellaire et le bâti⁴²⁰.

Enfin, l'analyse des largeurs parcellaires a également permis de constater la généralisation de petits lotissements, issus probablement de la subdivision d'une parcelle plus vaste en deux lots semblables. Ces « sous-lotissements » et « lotissements de comblement » ont peut-être eu pour objectif de favoriser la densification du centre urbain.

2.1.9. Bilan

L'histoire de Najac a été marquée par un développement rapide de l'agglomération sur un site surveillant la frontière entre le Quercy et le Rouergue. L'aménagement d'une trame contrainte par le relief abrupt a conditionné un développement urbain linéaire, depuis le château perché sur la butte rocheuse, jusqu'aux faubourgs de la Pause et *del Gitat*. Le découpage parcellaire est plutôt conforme aux tendances ayant cours au XIII^e siècle dans le Midi de la France, par l'utilisation du modèle binaire, mais aussi par la construction de fronts de maisons mitoyennes le long des rues.

Par son dispositif défensif et sa position stratégique, les coseigneurs et la communauté d'habitants sont parvenus faire de Najac un centre de pouvoir important. Temporairement siège de la sénéchaussée de Rouergue, Najac a surtout été le siège d'un bayle, d'un viguier royal et d'un juge-assesseur qui ont permis le rayonnement politique de l'agglomération. Elle a également été

⁴¹⁵ Vol. 3, Fig. I-72.

⁴¹⁶ Vol. 2, I.4.8.2.

⁴¹⁷ Vol. 2, I.4.7.2 et I.4.4.5.

⁴¹⁸ Vol. 2, I.4.8.2, I.4.9.2 et I.4.10.2.

⁴¹⁹ Vol. 3, Fig. I-49.

⁴²⁰ Vol. 3, Fig. I-61.

dotée d'un prieuré-cure composé de deux églises, quelques décennies avant l'implantation de deux hôpitaux dans des secteurs particulièrement dynamiques de l'agglomération.

À plus d'un titre, Najac est donc un cas d'étude très riche pour documenter les dynamiques des petites agglomérations sur le temps long. Il nous éclaire notamment sur la formation et les transformations du tissu urbain en milieu contraint. Mais il nous permet aussi de réfléchir à la question des trajectoires des petites agglomérations, par le pouvoir politique qui a été implanté quatre siècles avant une chute importante de la dynamique urbaine.

2.2. Villeneuve d'Aveyron

Villeneuve se présente aujourd'hui comme un village au riche patrimoine bâti, reconnu surtout pour son église, ses deux portes et sa grande place à couverts (Fig. 24). Fondée initialement à côté d'un monastère, sur un léger surplomb mis à profit pour l'installation d'un chemin reliant le Quercy au Rouergue, cette petite agglomération a été aménagée sous l'impulsion du seigneur fondateur du monastère et de l'évêque de Rodez, avant d'être étendue notamment grâce au comte de Toulouse. Son histoire nous est connue par plusieurs travaux, dont le plus complet est certainement l'ouvrage d'un historien local nommé Jean Dumoulin⁴²¹. Son travail brosse un portrait assez juste du développement de cette agglomération à partir des sources disponibles dans les archives municipales. L'analyse morphologique a permis d'apporter des précisions sur la position des enceintes et les pratiques de constitution et de transformation du tissu urbain. Cette méthode a été particulièrement utile dans ce cas, compte-tenu du faible relief, qui n'a exercé qu'une influence négligeable sur les formes urbaines.

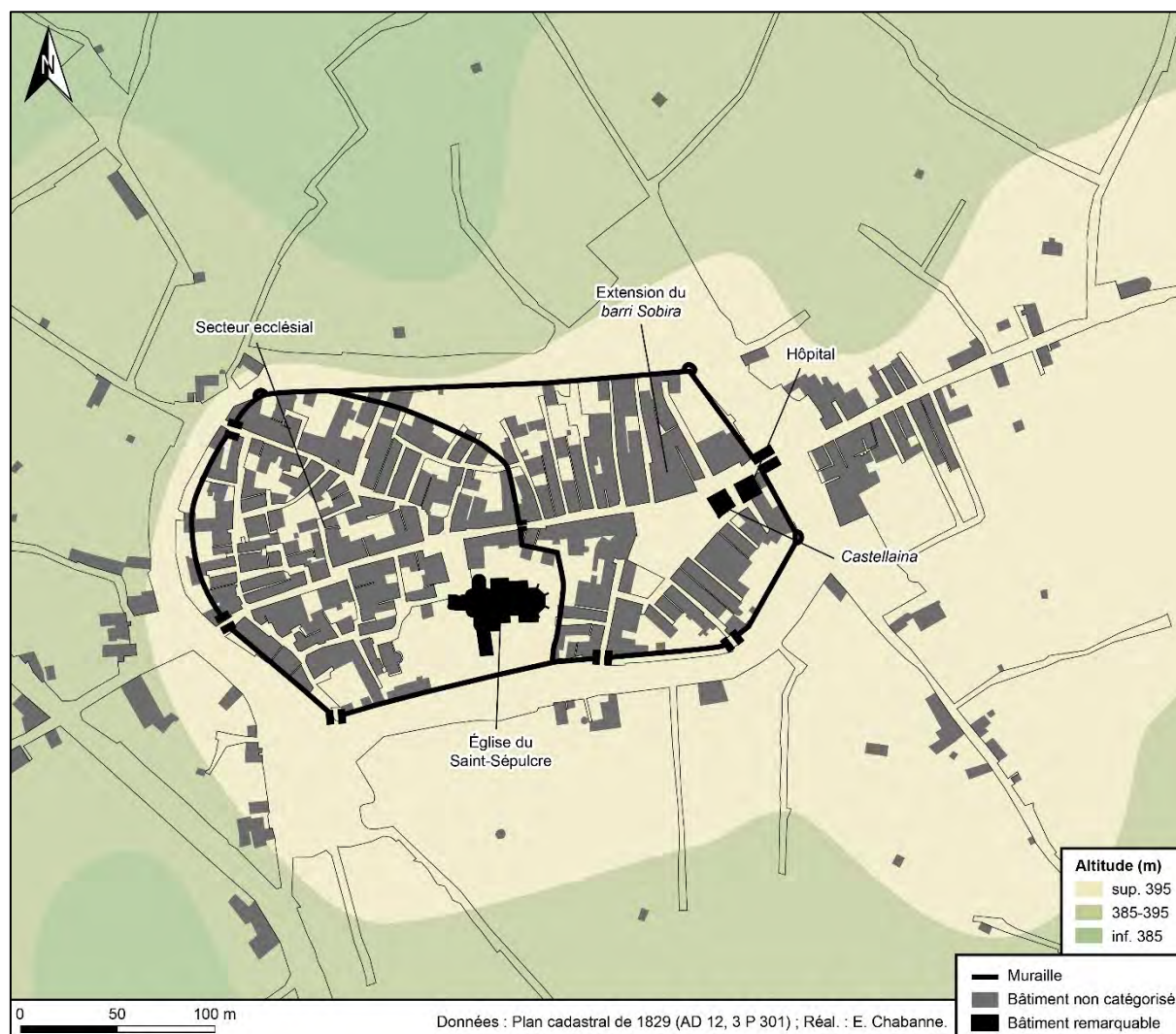


Fig. 24 : Plan général de Villeneuve.

⁴²¹ J. Dumoulin, *Villeneuve et le Rouergue occidental, XI^e-XIV^e siècles*, Aire-sur-l'Adour : Castay, 1990.

2.2.1. Un terrain légèrement surplombant, éloigné des eaux de surface

Le site d'implantation de Villeneuve présente la particularité d'être assez plat. Le léger dénivelé observé sur le modèle numérique de terrain⁴²² forme un couloir orienté ouest-sud-ouest/est-nord-est⁴²³, visible notamment sur la carte de Cassini. Celui-ci présente seulement des pentes douces qui créent un léger surplomb sur les collines environnantes, et qui a été mis à profit pour l'aménagement d'un chemin sur lequel le tissu urbain a été implanté.

Cette configuration topographique, due à l'aménagement au milieu d'un causse, est responsable de la distance observée avec les cours d'eau alentours : le ruisseau le plus proche de Villeneuve se trouve à environ deux kilomètres du centre urbain. Pour cette raison, les modalités de l'approvisionnement en eau de la localité restent assez incertaines, contrairement aux autres agglomérations du corpus. Il semble que la circulation des aquifères en contexte karstique aient été mise à profit par l'aménagement de puits, et probablement de fontaines, mais aucune découverte ou mention allant dans ce sens n'a été relevée.

2.2.2. La fondation et le développement de Villeneuve : un effort conjoint des religieux et des laïcs

L'isolement a certainement été l'un des premiers critères, lors du choix d'implantation du monastère au milieu du XI^e siècle. Construite à l'initiative d'Ozil de Morlhon, dont la seigneurie couvrait vraisemblablement un important territoire à cette époque, l'église monastique a été dédiée au Saint-Sépulcre et aménagée selon un plan centré assez caractéristique⁴²⁴. On peut attribuer le développement de l'agglomération – qui présente certains caractères d'une sauveté⁴²⁵ –, à l'évêque de Rodez. Celui-ci a ordonné la création d'un marché rattaché à ce lieu, dont il a concédé les droits de tonlieux au prieur dans l'objectif de permettre un développement de l'agglomération⁴²⁶.

Malgré la donation des terres par Ozil de Morlhon au profit du Saint-Sépulcre, le monastère a rapidement été placé sous le patronage de l'abbaye de Moissac⁴²⁷. Les Morlhon ont conservé des droits sur une partie des terres et des biens se trouvant à Villeneuve. Mais au début du XIII^e siècle, l'influence croissante du comte de Toulouse et l'opposition des Morlhon à la croisade de Simon de Montfort ont considérablement réduit leur pouvoir dans la région. La politique menée par Raymond VII dans les années 1220-1240 a été marquée par l'octroi de privilèges à la communauté, écartant définitivement les seigneurs historiques de Villeneuve. C'est à cette époque que l'extension

⁴²² Vol. 3, Fig. II-3 et Fig. II-11.

⁴²³ Nous utilisons l'orientation est/ouest pour faciliter la lecture.

⁴²⁴ Vol. 2, II.4.2.

⁴²⁵ Période de création, association entre un seigneur laïc et un seigneur ecclésiastique.

⁴²⁶ Vol. 2, II.4.3.3.

⁴²⁷ Vol. 2, II.4.2.4.

de l'agglomération a été autorisée par le comte, offrant un nouveau souffle économique à la localité, et par ce biais un rayonnement important de son consulat naissant. L'instauration d'un siège de bailliage a également conféré à Villeneuve un rôle politique central qui a été confirmé par le comte Alphonse, puis par le roi lors du rattachement du comté au domaine royal. Villeneuve est donc bien le produit d'une collaboration et d'un jeu d'influence entre plusieurs détenteurs du pouvoir : les Morlhon, l'évêque de Rodez, puis le prieur dépendant de Moissac, le comte de Toulouse, les consuls et enfin les agents du roi.

2.2.3. Une structure viaire déterminante pour le tissu urbain

La rue qui structure le tissu urbain semble pouvoir être interprétée comme une ancienne draye : un chemin rural participant au réseau de circulation rutène⁴²⁸. Toujours parcouru au XI^e siècle, ce chemin aurait été utilisé pour implanter le monastère qui a été à l'origine de l'agglomération. Mais il semble aussi qu'il existait un axe de circulation nord/sud, reliant notamment Figeac à Albi. Cet axe routier, peut-être secondaire, a été conservé à l'extérieur de l'agglomération, et n'a donc pas participé à la structuration de son tissu urbain.

Villeneuve a donc été construite à côté d'un croisement dont le flux principal devait être celui en direction de l'est, vers l'embranchement desservant Rodez vers l'est, ou Peyrusse puis Conques vers le nord-est. Le développement de Villefranche à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle a probablement renforcé la circulation nord/sud. Mais à cette période, le tissu urbain de Villeneuve était probablement déjà consolidé et développé, ce qui explique l'absence de modification ou d'expansion dans cette direction⁴²⁹.

Le constat est le même lors de la création des routes royales, puis départementales, depuis le XVIII^e siècle. L'existence de cette route extérieure à l'agglomération a rendu possible son élargissement à cette période. L'embranchement principal de la route reliant Rodez a notamment été déplacé quelques kilomètres au sud, entre Villeneuve et Villefranche, limitant le trafic routier dans le faubourg oriental de la localité.

Ces dynamiques expliquent assez bien le développement est/ouest de l'agglomération. Le premier bourg ecclésial a été aménagé à côté d'un carrefour routier⁴³⁰. L'importance du flux de circulation est/ouest a certainement motivé le développement de l'habitat le long de cette rue. C'est la création d'un embranchement se dirigeant vers le nord-ouest (Cajarc) depuis le monastère qui a permis l'élargissement de l'espace urbain vers le nord, formant alors un bourg presque circulaire à la fin du XII^e siècle. Puis, lors de la phase d'expansion rendue nécessaire au XIII^e siècle par le dynamisme croissant de la communauté, le choix a été fait d'aménager une grande place de marché

⁴²⁸ Vol. 2, II.3.2.

⁴²⁹ Vol. 2, II.3.6.

⁴³⁰ Vol. 2, II.4.3.3.

à l'est du bourg ecclésial. Celle-ci a structuré le *barri Sobira*, prolongeant l'agglomération en direction de Rodez⁴³¹.

2.2.4. Le barri Sobira, un faubourg loti partiellement intégré à l'agglomération

L'extension de l'agglomération en direction de Rodez était initialement un faubourg aménagé autour d'une grande place. De forme triangulaire, cette place formait un long entonnoir jusqu'à l'entrée de l'actuel faubourg Saint-Roch. L'existence d'une maison construite à la fin du XIII^e siècle dans ce secteur *extra-muros* laisse penser que le nom de ce *barri Sobira* – qui signifie le « faubourg haut » – recouvrait bien à la fois l'actuelle place des Conques et le faubourg Saint-Roch⁴³².

Ce secteur est remarquable pour ses maisons construites au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle, dont la structure parcellaire s'inscrit dans un modèle binaire. Ce dispositif, très courant à cette époque dans le secteur étudié, a permis la construction de grandes maisons bourgeoises à programme polyvalent occupant toute la largeur de l'îlot, sur les fronts nord et ouest de la place. En revanche, du côté méridional, ce sont davantage des têtes d'îlots constituées de deux maisons séparées par une venelle qui ont été construites. Deux îlots ont notamment été fusionnés au XIV^e siècle, pour l'aménagement d'une grande maison sur cour⁴³³. Un pôle regroupant deux édifices importants a été aménagé à l'est de cette place, à l'emplacement qui a ensuite été choisi pour placer l'enceinte séparant les deux parties du *barri*. La première construction semble avoir été l'hôpital de Villeneuve, dont on conserve un bloc épigraphié mentionnant la fondation par le comte Raymond (donc avant 1249). Puis, dès la fin du XIII^e siècle, on trouve des mentions d'un *castellaina*, probablement utilisé par le bayle de Villeneuve⁴³⁴. Il était aménagé sur la place de ville, alors qu'on sait par ailleurs que les réunions consulaires se sont longtemps tenues dans les maisons privées des consuls, malgré la construction d'une maison commune à l'écart de la place⁴³⁵.

Comme nous l'avons mentionné, c'est sûrement la construction de l'enceinte qui a marqué la réduction du long *barri Sobira*, par la séparation de la place des Conques et du faubourg Saint-Roch. Mais les maisons construites dans ces deux secteurs conservent les traces d'une prégnance de l'activité économique dans les programmes constructifs de cette période.

2.2.5. L'importance des espaces à fonction économique dans le développement urbain

La fonction économique a joué un rôle important pour le développement de Villeneuve, dès les premières années de formation de l'agglomération. L'adossement d'un marché au monastère « *causa meliorationis et augmentationis* »⁴³⁶ dans les années 1070 montre bien l'influence exercée par le

⁴³¹ Vol. 2, II.4.4.2.

⁴³² Vol. 2, II.4.2.2 ; maison n° 30.

⁴³³ Vol. 3, Fig. II-41.

⁴³⁴ Vol. 2, II.4.4.3.

⁴³⁵ Vol. 2, II.4.4.4.

⁴³⁶ Coll. Doat 131, fol. 300, cité dans D. de Sainte-Marthe, *op. cit.*, 1715, t. I, *Instrumenta*, p. 50.

développement économique sur le processus d'agglomération de l'habitat⁴³⁷. Les activités économiques devaient alors se tenir sur la place de l'Église et sur les fronts de rues. De la même manière, l'extension du *barri Sobira* a été structurée autour de la grande place triangulaire bordée de couverts et d'ouvriers sur trois côtés. Le rez-de-chaussée à arcades se devine également dans les maçonneries conservées de la maison du XIII^e siècle, située dans l'actuel faubourg Saint-Roch⁴³⁸. Le processus d'expansion a donc été pensé dans une perspective de développement économique.

Le développement urbain a connu un ralentissement assez précoce à Villeneuve (fin XIII^e-début XIV^e siècle). Cela est certainement dû à la proximité de la bastide de Villefranche, dont l'expansion du marché peut avoir drainé une partie de la clientèle de Villeneuve. De même, le transfert de trois paroisses de Villeneuve vers l'archiprêtré de Villefranche en 1301 a probablement joué un rôle dans cette baisse du dynamisme⁴³⁹.

2.2.6. Un dispositif défensif adapté à plusieurs reprises

La plus ancienne mention de constructions défensives à Villeneuve date du début du XIII^e siècle, avec l'acquisition d'une « maison près du mur de la ville »⁴⁴⁰. La signature, quelques années plus tard, d'un document devant la porte Échorenque – nommée Issaurenque par la suite – permet de confirmer l'existence d'un dispositif défendant le premier bourg⁴⁴¹. Entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, l'agglomération a donc été dotée d'une enceinte, vraisemblablement percée de trois portes : la porte Manhanenque à l'ouest, la porte Échorenque au nord-ouest et une dernière, dont le nom nous est inconnu, du côté de l'Église.

À la suite de l'expansion autour du *barri Sobira*, une seconde phase de fortification a permis de mettre en défense une part importante de l'espace alors urbanisé. Une seconde enceinte a probablement été construite bien en amont de la guerre de Cent Ans, puisqu'on trouve des mentions de la porte Soubirane en 1313 et 1316⁴⁴². Cette enceinte était alors entourée d'un fossé, et l'existence de dispositifs de défense avancée reste hypothétique pour cette période. À la fin du XV^e siècle, les portes ont été reconstruites et adaptées aux armes à feu. Deux d'entre elles sont encore conservées à Villeneuve. La porte Haute, ou porte Soubirane, était à cette époque la principale entrée de l'agglomération, qui menait directement à la grande place. La porte Cardailhac, construite quelques années après, a certainement nécessité la réalisation d'un percement dans l'enceinte, ajoutant un point d'entrée dans l'agglomération. Par la suite, ce sont surtout des adaptations et des améliorations qui ont été apportées à ce système défensif. La construction d'une murette au-devant des fossés et du chemin de ronde est mentionnée à la fin du XVI^e siècle, lors

⁴³⁷ Vol. 2, II.4.2.4.

⁴³⁸ Vol. 3, Fig. II-59.

⁴³⁹ Vol. 2, II.5.3.

⁴⁴⁰ J. Dumoulin, *Villeneuve et le Rouergue occidental*, op. cit., p. 97.

⁴⁴¹ Vol. 2, II.4.3.5.

⁴⁴² Vol. 2, II.4.4.5.

des guerres de Religion, à la même période que l'édification des petites portes du Solier (sud-est) et de la Tour d'Hugo (sud-ouest). À cette même période, on sait également que les portes étaient dotées de ravelins⁴⁴³.

2.2.7. Bilan

Cette agglomération d'origine ecclésiastique, devenue le chef-lieu de l'un des principaux bailliages de la Basse-Marche du Rouergue au XIII^e siècle, présente un intérêt non négligeable pour cette étude. L'analyse morphologique a notamment permis d'en montrer les grandes étapes du développement et de comprendre davantage l'insertion de cette localité dans le réseau urbain local. Nous avons pu exposer avec certitude le rôle structurant d'un réseau viaire antérieur à la fondation du monastère, probablement hérité des rutènes. Cet axe est/ouest a favorisé l'alignement du parcellaire et du bâti, à côté du monastère contrôlé par l'évêque de Rodez et le prieur, et son importance a perduré suffisamment longtemps pour être repris lors de l'expansion vers l'est par le *barri Sobira*. Ce long faubourg organisé autour d'une place en entonnoir a été le théâtre d'une vaste opération de lotissement, qui visait à stimuler l'activité économique, par la construction de couverts et d'ouvriers le long du *barri*.

C'est certainement ce dynamisme important de l'agglomération et de sa communauté qui a suscité l'intérêt du comte de Toulouse. Au début du XIII^e siècle, celui-ci a progressivement imposé sa domination sur la localité, en dépit de l'évêque de Rodez et des seigneurs historiques entachés d'hérésie. L'implantation d'un bayle comtal a certainement facilité l'acceptation d'Alphonse de Poitiers, qui s'est appuyé sur les cadres préexistants. Elle a également permis une transition sans heurts, vers le rattachement au domaine royal en 1271.

Rarement attaquée lors des conflits, l'agglomération a cependant été dotée de plusieurs lignes de fortification, construites à partir de la fin du XII^e siècle, et entretenues jusqu'au XVIII^e siècle. Son histoire a été marquée par des ralentissements successifs de l'activité, provoqués par le développement de Villefranche, par la déprise économique liée aux différents conflits, et par l'absence de reprise à partir du XVII^e siècle. L'agglomération dynamique du XIII^e siècle a progressivement perdu son rôle politique, au profit d'une activité concentrée sur les principaux pôles urbains.

⁴⁴³ Vol. 2, II.4.4.5.

2.3. Villefranche-de-Rouergue

Cette bastide, fondée en 1252, est rapidement devenue l'un des centres de pouvoir les plus importants du Rouergue. Elle a été implantée en bordure de l'Aveyron, à l'intersection de plusieurs routes reliant le Quercy et le Rouergue (Fig. 25). Malgré un ralentissement de la dynamique de Villefranche depuis le XIX^e siècle, consécutif à la concentration progressive de la population autour des plus grands pôles urbains, elle a conservé un rôle de sous-préfecture qui pérennise une part de son rayonnement. Le bâti qui y est conservé témoigne de ce rayonnement, par les dimensions parfois importantes des édifices qui la composent, mais aussi par le nombre d'églises qui y sont recensées.

L'étude de Villefranche est apparue nécessaire, dans la mesure où le réseau urbain local a été influencé et concurrencé par son développement à partir de la fin du XIII^e siècle. Mais si les études

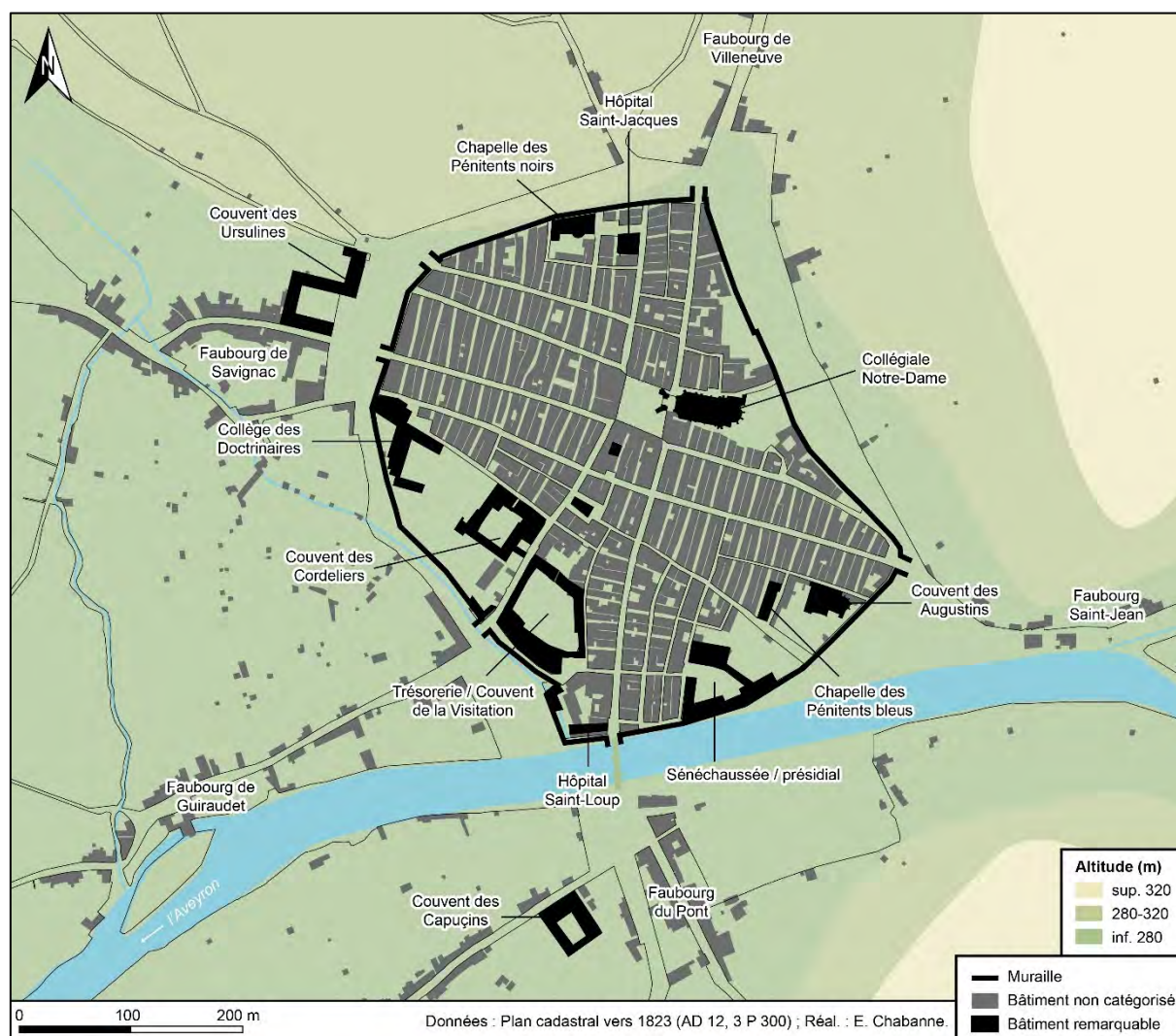


Fig. 25 : Plan général de Villefranche.

complètes et exhaustives sur l'histoire de Villefranche sont assez rares⁴⁴⁴, la quantité de données disséminées dans la littérature est assez importante. Il a donc fallu, en vis-à-vis de l'étude morphologique, chercher à synthétiser ces données pour en proposer la lecture la plus juste possible.

2.3.1. L'implantation d'une bastide sur un site de carrefour et de confluence

Le site sur lequel la bastide a été implantée correspond à la rive droite de l'Aveyron, quelques dizaines de mètres en amont du virage opéré par la rivière vers le sud, le long de la faille géologique de Villefranche. Sur cette petite plaine alluviale, cernée au nord et à l'est par des collines, le léger pendage en direction du lit de l'Aveyron a canalisé deux ruisseaux qui confluent avec la rivière : le Vénéric, dit aussi ruisseau de Notre-Dame à l'ouest et l'Alzou à l'est. En rive gauche de l'Aveyron, le relief plus abrupt est dominé par des collines plus imposantes, derrière lesquelles on trouve notamment le village de Morlhon-le-Haut, qui abritait le château des seigneurs de Morlhon. Le relief s'aplanit partiellement sur les deux rives de l'Aveyron, en aval de Villefranche, en direction des mines de plomb argentifère qui ont fait la fortune de ces seigneurs.

Ce secteur était alors particulièrement propice au passage de plusieurs routes. C'est le cas des voies longeant la rivière qui permettaient de rejoindre Najac, au sud, mais aussi Rodez, par la vallée de l'Alzou. Ces routes se croisaient à cet emplacement avec le chemin menant à Villeneuve vers le nord, celui rejoignant le Quercy vers le nord-ouest et un autre menant à Millau, après le franchissement de la rivière. L'existence d'un passage à gué devant Villefranche, suspectée à la suite de découvertes réalisées au cours de la première moitié du XX^e siècle, pourrait expliquer l'existence d'un axe nord/sud dès l'origine de la bastide⁴⁴⁵.

Avant la fondation de Villefranche, on est en mesure de restituer *a minima* deux sites d'habitat datant des XI^e et XII^e siècles. En premier lieu, le *castrum* d'Aigremont, perché sur les collines situées à l'est de la future agglomération, dominait visuellement la vallée de l'Aveyron. Resté au stade de hameau, ce site a abrité l'église paroissiale dont dépendait la chapelle de Villefranche pendant quelques décennies⁴⁴⁶. Le deuxième site correspond au *capmas* de Macarou, petit habitat partiellement aggloméré qui se trouvait en rive gauche, à l'emplacement de l'actuel faubourg du Pont. Parfois aussi mentionnées sous le nom de La Peyrade, les terres de ce *capmas* ont été acquises en 1236, par le commandeur de Lacapelle-Livron, pour y installer une commanderie.

Les environs de Villefranche n'étaient donc pas inoccupés lors de sa fondation. À l'emplacement du carrefour routier, dont le trafic était probablement stimulé par la présence de ces deux sites et de la circulation depuis les mines de plomb argentifères, la bastide de Villefranche a été fondée en 1252, quatre années avant l'octroi d'une charte de coutumes. Son développement

⁴⁴⁴ En l'occurrence, les travaux d'André Ancourt et de Gabrielle Bonnet contiennent des synthèses thématiques ou liées à une période. Voir par exemple : A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, Salles-la-Source : Association pour le Pays d'Oc, 1980 ; G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest*, *op. cit.*

⁴⁴⁵ Vol. 2, III.4.3.3.

⁴⁴⁶ Vol. 2, III.4.6.5.

initial semble avoir suivi l'axe principal, orienté ouest-nord-ouest/est-sud-est⁴⁴⁷, formant ainsi un ensemble aggloméré barlong, le long de la route menant au Quercy par le causse et à Rodez par le plateau de Montbazens-Rignac⁴⁴⁸. Cet aménagement a été précédé ou accompagné d'une opération de drainage et de préparation du terrain, comme le montrent les éléments découverts lors des sondages réalisés sur la place Bernard Lhez⁴⁴⁹.

Dans un second temps, la construction du pont sur l'Aveyron (1298-1321) a provoqué un développement dans un axe nord/sud, ainsi que l'aménagement du faubourg du Pont, à l'emplacement de l'ancien *capmas* et de l'ancienne maison de l'ordre du Temple⁴⁵⁰. Cette seconde phase de développement, suivie par la construction de l'enceinte, au milieu du XIV^e siècle, a contribué à la formation d'une agglomération à plan centré, presque carrée, dont la forme a perduré jusqu'au XIX^e siècle⁴⁵¹.

2.3.2. Une ville-lotissement

La régularité observée dans le tissu urbain de Villefranche résulte d'une opération quasiment intégrale de lotissement. À ce titre, Villefranche a souvent été désignée comme l'un des archétypes de la bastide⁴⁵², avec son plan régulier et ses îlots constitués de deux rangées de maisons accolées. Mais l'analyse de l'orientation et de la régularité parcellaire permet de faire la distinction entre la première phase de formation de la bastide et son extension en direction du pont et du faubourg de Villeneuve. On peut notamment constater que le lotissement initial, réalisé vers 1252-1300, présente davantage contraintes sur la trame et le parcellaire que les extensions nord et sud⁴⁵³.

2.3.3. Un centre de pouvoir rapidement affirmé

Dès les premières années de son développement, Villefranche a exercé une forte influence politique sur le Bas-Rouergue. La bastide a été fondée sur des terres qui appartenaient vraisemblablement à une branche des Morlhon, comme le laisse entendre la supplique adressée à Alphonse de Poitiers en 1269. Mais la perte d'influence de ces seigneurs depuis leur opposition franche à la croisade albigeoise, a limité leur capacité à faire valoir leurs droits, puisque cette affaire n'a pas eu de suite⁴⁵⁴. La notion « d'utilité publique » a été évoquée par René Déléris pour justifier

⁴⁴⁷ Comme précédemment, nous simplifierons en est/ouest et nord/sud.

⁴⁴⁸ Vol. 3, Fig. III-12.

⁴⁴⁹ Vol. 2, III.4.3.6.

⁴⁵⁰ Vol. 2, III.4.3.3.

⁴⁵¹ Vol. 3, Fig. III-7.

⁴⁵² Par exemple : J. Dubourg, *Histoire des bastides de Midi-Pyrénées*, Bordeaux : Sud-Ouest, 1997 ; A. Lauret, R. Malebranche et G. Séraphin, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse : Milan, 1988 ; P. Pinon, « Le parcellaire des villeneuves médiévales planifiées », dans *Habitats et territoires du Sud*, B. Cursente (éd.), 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 261-275.

⁴⁵³ Vol. 3, Fig. III-17 à Fig. III-19 et Fig. III-68.

⁴⁵⁴ Vol. 2, III.2.2.

la préemption de ces terres par Jean d'Arcis⁴⁵⁵, ce qui appuie l'idée d'un projet de création d'une capitale pour le Bas-Rouergue dès cette époque.

Ce rôle a été confirmé par son érection en chef-lieu de l'un des huit bailliages de la sénéchaussée de Rouergue avant 1268⁴⁵⁶. Les travaux de l'église paroissiale de Villefranche, initialement située à côté du *castrum* d'Aigremont, ont également débuté à cette époque. D'abord mentionnée comme une dépendance de l'église Saint-Carpil, elle a reçu le siège d'archiprêtré à partir de 1301, lui conférant un rôle de contrôle sur les paroisses alentours⁴⁵⁷. Au début du XIV^e siècle, les pouvoirs implantés dans cette nouvelle bastide correspondaient à ceux d'un petit centre urbain local, légèrement plus important que Villeneuve.

C'est à cette époque que le siège de sénéchaussée, jusqu'ici situé à Najac, semble avoir été déplacé à Villefranche avant confirmation de son établissement en 1369, dans la confirmation des privilèges de la communauté par le roi. Par cet acte, Charles V a également concédé le siège du juge-mage et du trésorier royal, censé superviser également l'atelier monétaire exploitant les ressources issues des mines d'argent à proximité⁴⁵⁸. Ces attributions ont été accompagnées de la construction d'un ensemble bâti autour d'un hôtel de la sénéchaussée, au sud-est de l'espace urbain⁴⁵⁹. Ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du XV^e siècle qu'un hôtel de la monnaie et une trésorerie ont été construits indépendamment de la sénéchaussée, à l'emplacement de l'actuelle place Bernard Lhez⁴⁶⁰. À la fin du Moyen Âge, Villefranche était donc devenue l'une des capitales politiques du Rouergue, dont le rayonnement était notamment dû à l'implantation d'institutions comme l'atelier monétaire et la trésorerie royale.

La fermeture de ces établissements au milieu du XVI^e siècle aurait donc pu provoquer un ralentissement de l'activité. Mais le renforcement du rôle judiciaire de Villefranche à cette époque, par l'érection du présidial de la ville, a permis le maintien de l'importance de la localité jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. C'est par la loi de division du territoire français, promulguée sous le Consulat en 1800, que l'ancien chef-lieu de sénéchaussée a été rétrogradé au rang de sous-préfecture, au profit de Rodez, le chef-lieu de diocèse.

2.3.4. Un système défensif construit en quelques années, mais amélioré au fil du temps

L'implantation du pouvoir administratif, et son renforcement dans le contexte de la guerre de Cent Ans, ont créé la nécessité d'une mise en défense au cours du XIV^e siècle. L'existence d'une enceinte dès les premières années de développement de la bastide reste incertaine,

⁴⁵⁵ R. Délérès, « Étude sur les origines de Villefranche », *BSAVBR*, 1985, p. 27-37.

⁴⁵⁶ E. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la Couronne et sur les origines de la centralisation administrative d'après des documents inédits*, Paris : Henri Plon, 1870, p. 177.

⁴⁵⁷ Vol. 2, III.4.2.4.

⁴⁵⁸ G. Bonnet et F. Gutierrez, « Spicilège villefrancois (I) – Les chartes de 1256 et 1369 », *MSAVBR*, 2012, p. 7-49.

⁴⁵⁹ Vol. 2, III.4.3.4.

⁴⁶⁰ Vol. 2, III.4.3.6.

sinon improbable⁴⁶¹. Il semble donc que Villefranche n'ait été dotée que d'une unique enceinte, améliorée et transformée au fil des siècles, mais jamais agrandie ou réduite.

Datée des années 1343-1351, elle était de forme presque quadrangulaire, scandée de tours et percée de cinq portes. La bastide ayant été formée initialement de quatre voies – et donc huit sorties –, la conservation de cinq portes illustre le choix de fermer certains accès. On note que les rues menant à une porte de l'enceinte semblent avoir été construites plus rapidement que les autres, où se trouvent davantage de constructions liées à des institutions, aménagées lors des siècles suivants.

L'enceinte a été érigée à distance des îlots d'habitation. Un chemin, nommé « transmur » par André Ancourt⁴⁶², permettait de circuler au pied de la muraille pour joindre simplement chaque tour et chaque porte sans devoir contourner systématiquement les îlots. L'ensemble était entouré d'un fossé qui pouvait être partiellement mis en eau grâce au ruisseau de Vénéric⁴⁶³.

À partir du milieu du XV^e siècle, le système défensif a été régulièrement renforcé par l'ajout de tours, notamment sur le front oriental. Puis, au XVI^e siècle, à la suite du saccage de la collégiale par les protestants, les murets protégeant les fossés ont été renforcés, des ravelins ont été construits devant les portes de la ville, ainsi qu'un corps de garde sur la place Notre-Dame. Malgré cela, en période d'accalmie, le dispositif défensif pouvait être détourné de ses fonctions par divers aménagements. On note en l'occurrence une demande, faite par le sénéchal au début du XVI^e siècle, de faire aménager une porte dans la tour de Grabde, accolée à l'hôtel de la sénéchaussée, pour lui permettre de sortir se promener le long de la rivière⁴⁶⁴. De même, les fossés secs pouvaient être baillés à des habitants pour qu'ils les utilisent comme jardins ou zones de pacage, de manière à réaliser des économies sur l'entretien de ceux-ci⁴⁶⁵. Le système défensif a fait l'objet d'améliorations jusqu'au XVII^e siècle, le contexte politique s'étant détendu dans la région à partir des révoltes des Croquants. Pour cette raison, et de manière consécutive à la décision royale, les fortifications de Villefranche ont été progressivement démantelées à partir du XVIII^e siècle.

2.3.5. Un état du paysage foncier de Villefranche au début du XVI^e siècle

L'un des apports importants du cas de Villefranche réside dans la conservation et l'étude d'une source fiscale du XVI^e siècle, dépouillée, interprétée et publiée par une érudite locale : Gabrielle Bonnet⁴⁶⁶. Nous avons présenté plus haut ce cadastre de 1518 (*cf.* Partie 1, 3.4.6), qui a permis une restitution précise de l'occupation du sol et du paysage foncier de trois des quatre gâches que comprenait l'agglomération au début du XVI^e siècle⁴⁶⁷. Outre la répartition des

⁴⁶¹ Vol. 2, III.4.5.2.

⁴⁶² A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, *op. cit.*

⁴⁶³ Vol. 2, III.4.5.3.

⁴⁶⁴ Vol. 2, III.4.5.5.

⁴⁶⁵ Vol. 2, III.4.5.4.

⁴⁶⁶ G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest*, *op. cit.*

⁴⁶⁷ Vol. 3, Fig. III-32 à Fig. III-36.

constructions à fonction économique, des édifices de culte, ou l'importante densité des lieux d'aisance, cette restitution a également permis d'observer l'application d'une plus forte redevance par unité de surface le long de la rue menant au pont des Consuls. Cette configuration illustre probablement une réorientation du principal axe économique de l'agglomération, constitué à l'origine par les rues de Savignac et Saint-Jean, avant de connaître un transfert vers la rue menant au pont, nommée Grand-Rue en 1823. La dynamique, qui pouvait être suspectée par le biais de l'analyse morphologique, est visible sur le plan de répartition de l'allivrement par canne carrée⁴⁶⁸.

2.3.6. Deux projets d'extensions abandonnés

Un premier projet de développement d'une extension dans le faubourg du Pont a été documenté notamment grâce à une source de 1311, mentionnant la volonté de créer une « *novam bastidam seu villam novam* »⁴⁶⁹. Ce projet date alors de l'époque où le pont des Consuls était en cours de construction, et où la dynamique d'expansion urbaine était redirigée en direction de la rivière.

Le second projet d'extension a été imaginé au début du XVII^e siècle par Pierre de Pomayrol, receveur du Bas-Rouergue. En 1616, celui-ci envisageait alors de financer une extension de Villefranche en direction du faubourg de Savignac, proposant d'en construire les maisons et les fortifications à ses frais⁴⁷⁰. On peut présumer que l'objectif était à la fois d'amortir une possible croissance démographique et de développer un secteur censé produire de nouvelles redevances. Mais malgré un développement réel du faubourg de Savignac à cette époque, visible notamment par l'implantation des Ursulines, le projet d'une nouvelle extension urbaine semble avoir été abandonné assez rapidement. Cet abandon a peut-être résulté des nouvelles crises politiques et sanitaires qui ont touché la communauté villefrancoise jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Cette étude permet de documenter ces deux projets abandonnés, qui montrent à la fois des secteurs et des périodes de fort dynamisme urbain, rarement identifiables par l'analyse du tissu urbain. Et pour cause, ces aménagements, restés au stade de projets, nous seraient inconnus si un travail d'inventaire des sources n'avait pas été fait par les historiennes et les historiens de Villefranche.

2.3.7. Les effets de la réforme catholique et le dynamisme urbain au XVII^e siècle

Comme on le perçoit par le biais du projet d'extension dans le faubourg de Savignac, le XVII^e siècle a été une période où la dynamique urbaine de Villefranche a perduré, contrairement aux autres agglomérations étudiées. En l'occurrence, malgré la fermeture de l'atelier monétaire au milieu du XVI^e siècle, qui a certainement réduit le rayonnement de la ville, la conservation du siège de sénéchaussée et l'attribution du présidial lui ont permis rester un pôle important du Rouergue.

⁴⁶⁸ Vol. 3, Fig. III-36.

⁴⁶⁹ AD 12, G 641 ; Vol. 2, III.4.6.6.

⁴⁷⁰ Vol. 2, III.4.6.3.

Au lendemain des guerres de Religion, et alors que le climat sanitaire restait incertain, l'application du concile de Trente, la réforme et la contre-réforme des institutions catholiques ont provoqué un nouvel élan de christianisation, qui s'est concentré sur les centres urbains principaux du royaume de France⁴⁷¹. Si les autres agglomérations du corpus étudié n'ont pas réellement été touchées par ce phénomène, ce sont cinq nouvelles églises et couvents qui ont été fondés à Villefranche entre 1607 et 1641. On note en effet l'implantation des Capucins en 1607, en rive gauche de l'Aveyron, les Pénitents bleus et les Pénitents noirs en 1609, les Ursulines dans le faubourg de Savignac en 1639 et enfin les Visitandines dans le centre en 1641⁴⁷².

Cette dynamique de réinvestissement centrée sur une agglomération constitue l'un des facteurs explicatifs du déclin progressif d'une part du réseau des petites agglomérations du Quercy et du Rouergue à cette époque. Indiquant certainement un transfert de dynamisme vers Villefranche.

2.3.8. Bilan

La trajectoire de Villefranche constitue donc un exemple intéressant d'une dynamique urbaine forte, qui a perduré du milieu du XIII^e à la fin du XVIII^e siècle, en comparaison d'autres agglomérations qui ont connu un déclin à partir des guerres de Religion. Par ce rôle distinctif dans le corpus étudié, l'analyse des transformations de son tissu urbain nous permet de constater l'effet de l'implantation de centres de pouvoir sur son développement. Les institutions telles que l'archiprêtré, la sénéchaussée, la trésorerie royale ou le présidial ont entraîné et entretenu son rayonnement, et par conséquent son dynamisme depuis les premières années de son développement. La trajectoire de Villefranche est celle d'une agglomération conçue pour être une capitale locale, et qui a été entretenue dans ce rôle.

La forme urbaine et le tissu urbain de cette bastide ont souvent justifié l'utilisation de Villefranche comme exemple stéréotypé des villes nouvelles du XIII^e siècle. Il faut dire que le modèle du parcellaire binaire, particulièrement efficace pour lotir de grands espaces en assurant la circulation des personnes et l'hygiène de chaque unité d'habitation, y couvre la majeure partie de l'espace urbain. Mais il est important de noter que l'analyse plus poussée du tissu urbain a montré une évolution du modèle et une application progressive le long des axes les plus dynamiques. La construction du pont des Consuls, au début du XIV^e siècle, a constitué un moment où l'orientation du parcellaire a été modifiée pour l'aligner sur ce nouvel axe. Cette polarisation a notamment pu être observée par l'étude du cadastre de 1518, qui a révélé l'application de redevances plus importantes aux habitants de cette nouvelle rue principale. De surcroît, les implications du développement de cette rue sont perceptibles par le projet de nouvelle fondation, envisagé dès le début du XIV^e siècle.

⁴⁷¹ A. Loriaud, *Les clefs du cloître*, op. cit., p. 61-62.

⁴⁷² Vol. 2, III.4.6.6 ; III.4.3.4 ; III.4.4.3 ; III.4.6.3 ; III.4.3.6.

La question du dispositif défensif a également occupé une grande part de cette étude, considérant que la construction de l'enceinte a conditionné la forme du tissu urbain. Elle en a produit les limites, encore visibles aujourd'hui par les boulevards, et a provoqué une densification focalisée en priorité sur les axes menant aux portes. Par la suite, ce dispositif défensif n'a pas été élargi ou réduit, mais des aménagements de renforcement ont été réalisés à la fin du XV^e et surtout à la fin du XVI^e siècle, dans le contexte des guerres de Religion. Ce contexte a notamment mené à la réforme de l'Église catholique, dont on perçoit les effets spécifiquement à Villefranche, par la fondation de cinq nouvelles églises ou nouveaux couvents au cours de la première moitié du XVII^e siècle. Nous avons proposé d'expliquer cette dynamique par le rayonnement encore important de cette agglomération à cette époque. Ce rayonnement a perduré jusqu'à la Révolution et notamment jusqu'à la réforme de la carte administrative, qui a rétrogradé Villefranche au statut de sous-préfecture, provoquant un recul de son dynamisme, encore observable aujourd'hui.

2.4. Caylus

Petite agglomération enclavée dans une alcôve creusée dans le causse, surmontée par une tour perchée sur un mamelon rocheux, Caylus est aujourd'hui un village dont le patrimoine bâti attire l'œil des automobilistes sur la route départementale reliant Montauban à Villefranche (Fig. 26). Mais le faible dynamisme constaté aujourd'hui dans cette commune contraste avec le ressort étendu de l'une des plus vastes châtellenies quercynaises au XIV^e siècle. Ceci témoigne d'une trajectoire initialement marquée par un fort développement de l'agglomération et du territoire défendu par son châtelain au XIII^e et au début du XIV^e siècle. Par la suite, Caylus a connu une chute de sa dynamique par paliers : un premier correspondant à la guerre de Cent Ans, un second aux guerres de Religion, et un dernier au XIX^e siècle, lors de l'exode rural.

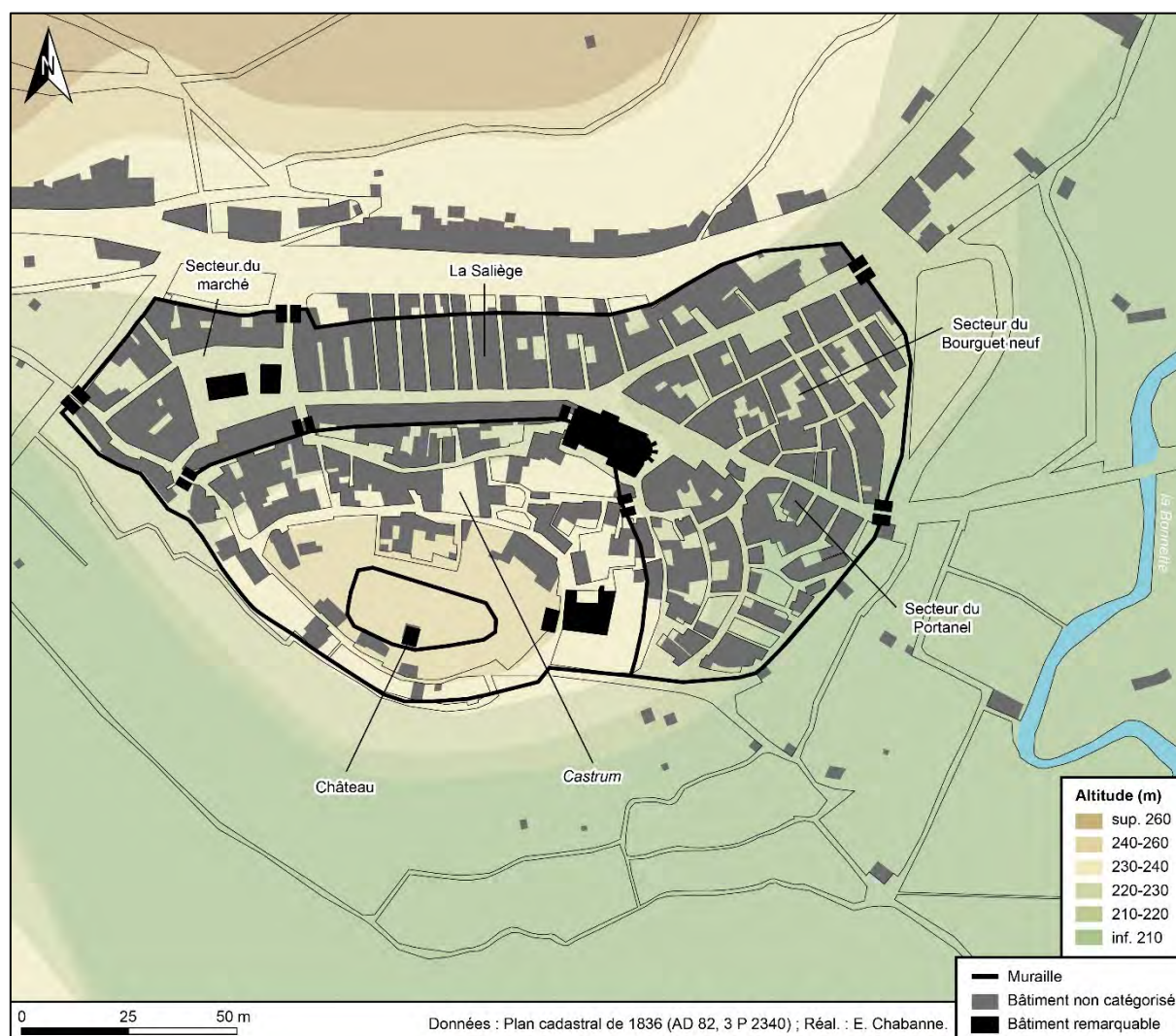


Fig. 26 : Plan général de Caylus.

L'intégration de Caylus à ce corpus d'étude est justifiée par la réalisation d'un travail de master en amont de la présente thèse, qui a porté spécifiquement sur les dynamiques morphologiques, l'urbanisme et l'évolution de l'architecture de cette petite agglomération depuis le Moyen Âge. Les données, qu'il s'agisse de celles produites en master ou des quelques travaux réalisés sur Caylus au cours des quarante dernières années, étaient donc déjà rassemblées et prêtes à être mises en perspective. Pour autant, la monographie présentée en volume annexe (Vol. 2, IV) résulte d'une réelle reprise de l'analyse morphologique du tissu urbain, qui a permis de reconsidérer certaines observations faites par le passé, notamment concernant l'interprétation de certaines spécificités morphologiques ou la prise en compte de certaines sources écrites.

2.4.1. Un site surveillant la Bonnette

Comme nous l'avons décrit quelques lignes plus haut, le site choisi pour l'implantation du château de Caylus est une alcôve, découpée dans le causse par un ancien méandre de la rivière Bonnette⁴⁷³. Celle-ci chemine du nord vers le sud et afflue en rive droite de l'Aveyron quelques kilomètres au sud, à Saint-Antonin-Noble-Val. Dans cette alcôve, le méandre de la rivière a épargné un relief, une butte rocheuse qui s'élève presque au niveau du causse, mais ne le dépasse pas. Ses pentes sont très abruptes du côté sud et plus douces sur les trois autres côtés, ce qui a favorisé le développement de l'agglomération dans ces directions, et l'utilisation de l'à-pic comme une fortification naturelle.

Le site de Caylus n'a donc pas été choisi pour contrôler visuellement un grand territoire panoramique, puisque la butte castrale ne culmine pas au-dessus du causse, mais plutôt pour surveiller la circulation dans la vallée de la Bonnette et en direction du Rouergue, grâce aux quelques passages en pente douce permettant de descendre depuis le causse.

2.4.2. Du petit site seigneurial à la grande châtelainie quercynoise

Sur cette butte rocheuse, on identifie une occupation castrale du XIII^e ou du XIV^e siècle, mais on suspecte l'existence de vestiges enfouis datant du XII^e siècle⁴⁷⁴. La période qui correspond à la première mention d'un *castrum* est assez mal documentée, mais on estime qu'avant 1176, date de la cession de Caylus au comte de Toulouse par plusieurs coseigneurs, il pouvait exister plusieurs constructions seigneuriales, certainement situées sur la butte. Sur les pentes de celle-ci, s'étendait alors un habitat aggloméré, défendu par une enceinte⁴⁷⁵.

Incendiée et partiellement détruite lors de la croisade contre les Albigeois, Caylus a rapidement connu une reprise intense de son expansion. Dès les années 1220, le développement urbain a nécessité l'aménagement de nouveaux quartiers à l'extérieur de la première enceinte.

⁴⁷³ Vol. 3, Fig. IV-13.

⁴⁷⁴ Vol. 2, IV.4.2.2.

⁴⁷⁵ Vol. 2, IV.4.2.4.

L'agglomération et sa communauté ont pris de l'importance, avec l'établissement d'un consulat et d'un bayle, mentionné dès 1257 dans le *Saisimentum Comitatus Tholosani*⁴⁷⁶. En 1268, on connaît également l'existence d'un châtelain comtal dont le ressort s'étendait sur cinquante-six paroisses⁴⁷⁷. Si l'attribution des charges de bayle et de châtelain à deux officiers distincts n'est pas certaine pour Caylus, le rôle de chef-lieu de châtellenie a pris le dessus sur celui du bailliage à cette époque. Par ailleurs, son statut a été modifié pour celui de châtelain royal lors du rattachement du comté au domaine capétien. Le ressort de cette importante châtellenie a été réduit au cours du XIV^e siècle. Sur les cinquante-six paroisses de 1268, il n'en subsistait que vingt-six en 1369⁴⁷⁸. Cette rétraction observée sur un siècle s'explique notamment par le développement de nouvelles agglomérations et l'autonomisation de leur communauté. On voit cependant que la plus forte période d'expansion de l'agglomération coïncide avec celle où l'étendue de la châtellenie était la plus importante.

2.4.3. Une extension partiellement concertée, contemporaine du développement des pouvoirs civils et stimulée par une économie favorable

Cette période d'expansion a été un moment particulièrement propice à la mise en œuvre d'aménagements concertés. En effet, le développement rapide de Caylus entre le deuxième quart du XIII^e et la moitié du XIV^e siècle a été marqué par la construction de plusieurs ensembles dont la régularité laisse percevoir des processus de lotissement.

Au même titre que pour d'autres secteurs construits à la même époque dans les agglomérations voisines, le modèle binaire a été choisi pour lotir les espaces en développement de Caylus. Après l'aménagement de la place du Marché et de la rue Droite, ancien chemin longeant les fossés du *castrum*, la partie occidentale du secteur de la Saliège a été découpée en longs îlots refendus en deux rangées de parcelles adossées. Ce dispositif, reproduit par la suite en direction de l'est, a également été repris pour l'aménagement du Bourguet neuf et du Portanel⁴⁷⁹.

La place située à l'extrémité occidentale de cette extension, qui en a polarisé les premiers aménagements, a été à la fois le centre du pouvoir consulaire naissant et un espace à fonction économique. Cette intrication des fonctions a été marquée par la construction d'une maison commune dont le rez-de-chaussée était utilisé comme une halle⁴⁸⁰.

La construction de cette nouvelle agglomération au pied du château, sur le modèle régulier des « villes-neuves » fondées à la même époque, alliant pouvoir civil et concentration de l'activité économique, a valu à Caylus la désignation de « castelnau »⁴⁸¹. La formule est bien celle proposée

⁴⁷⁶ Y. Dossat, *Saisimentum comitatus Tholosani*, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁷⁷ F. Galabert, « Procès-verbaux des séances : séance du 1^{er} février 1899. La châtellenie de Caylus. », *BAHS.ATG*, XXVII, 1899, p. 183-184.

⁴⁷⁸ J.-U. Devais, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, *op. cit.*, p. 34, note 1.

⁴⁷⁹ Vol. 3, Fig. IV-36 ; Vol. 2, IV.4.5.2 ; IV.4.6.3 ; IV.4.6.4.

⁴⁸⁰ Vol. 2, IV.4.3.3.

⁴⁸¹ P. Garrigou Grandchamp, « Caylus aux XIII^e et XIV^e siècles », *op. cit.*

par Benoît Cursente⁴⁸², mais il faut ici résister à la tentation d'appliquer un label. En effet, ces quartiers neufs ont été le résultat de plusieurs processus d'expansion distincts qui ont été intégrés par la suite à l'intérieur d'une enceinte. L'extension urbaine de Caylus est le produit d'un processus ordinaire, lui-même réalisé par une succession d'aménagements plus ou moins concertés, et les aménagements à fonction économique ou politique en ont été les catalyseurs.

2.4.4. Un mode de construction opportuniste : l'utilisation des fossés

Dans deux cas précis, l'expansion du tissu urbain de Caylus a résulté d'actions opportunistes souvent suspectées dans d'autres agglomérations, mais qui peuvent bien être illustrées ici. L'utilisation d'anciens fossés pour construire les fondations, et parfois la cave de nouvelles maisons, a été pratiquée lors de deux phases d'expansion distinctes.

L'aménagement de l'extension du XIII^e siècle a été réalisé de cette manière. C'est ce que prouve la mention de l'autorisation donnée par le comte de Toulouse à Pons Athon en 1226⁴⁸³. L'espace désigné par cet acte correspond au front sud de la rue Droite, entre la place du Marché et l'église paroissiale, mais il y a lieu de penser que des opérations semblables ont pu être menées sur le front sud de la place et le long de l'enceinte orientale du *castrum*. Dans le secteur de la rue Droite, on peut observer le dispositif par la différence de niveau qui existe entre les parcelles situées en amont de l'ancienne enceinte et celles alignées avec l'extension, qui est de l'ordre d'un étage. La conservation de caves dans ces maisons n'est pas documentée, mais il est possible que tels aménagements aient été réalisés dans d'autres maisons. Un même processus a été observé au nord de la Saliège, dans les îlots qui ont été étendus à la suite du démantèlement de l'enceinte au XVIII^e siècle. En effet, la limite nord de l'agglomération était matérialisée par les façades septentrionales des maisons de la Saliège, certainement reliées par des murs fermant les ruelles actuelles. Ce mur d'enceinte était alors protégé par un fossé. Si on ne dispose d'aucune source mentionnant l'autorisation de construire à l'intérieur de ce fossé, on observe seulement que la plupart des maisons construites sur cette bande de parcelles, qui donnent sur la route départementale, comportent une cave enterrée sous le niveau de la route⁴⁸⁴. Les datations de ces maisons par typo-chronologie coïncident avec la période de démantèlement des fortifications et de comblement des fossés⁴⁸⁵.

L'intérêt de ces aménagements est double : profiter d'un espace déjà creusé pour n'avoir plus qu'à remblayer les structures construites et souvent également appuyer les nouvelles constructions sur des édifices préexistants.

⁴⁸² B. Cursente, *Des maisons et des hommes*, op. cit.

⁴⁸³ F. Galabert, « L'église et les vitraux de Caylus », *BAM*, VII, 1879, p. 257, note 2.

⁴⁸⁴ Vol. 3, Fig. IV-49.

⁴⁸⁵ Vol. 2, IV.4.7.

2.4.5. L'isolation du château par la construction urbaine

Du point de vue de la topographie urbaine, il est également important de noter que l'expansion de l'agglomération a isolé progressivement le château. La position surplombante de celui-ci assurait au site castral un rôle de surveillance et une défense naturelle. L'aménagement enveloppant du *castrum* autour de la butte a contribué à la création d'une nouvelle ligne de défense. À la fin du XII^e siècle, un éventuel assaillant devait d'abord pénétrer les défenses du *castrum* et le traverser, avant d'espérer atteindre la zone de repli. Mais à la suite de l'expansion de l'agglomération sur un secteur plus plat, le *castrum* et le château ont été isolés sur les hauteurs et enveloppés à leur tour par autre couche d'espace urbain. Cette compartimentation, déjà repérée à Najac (*cf.* Partie 2, 2.1.7), a été l'un des instruments de la défense de ce lieu de pouvoir. Toutefois, elle s'est opérée progressivement, à une époque où les prérogatives du châtelain tendaient à s'amenuiser au profit des communautés d'habitants.

La construction de l'enceinte du XIV^e siècle a fortement participé à cette dynamique et son renforcement au XVI^e siècle, par l'ajout de deux ravelins et de tours défensives, n'a fait qu'accentuer le phénomène⁴⁸⁶. On repère notamment cette perte de fonction du château par la rareté des mentions le concernant à partir de l'Époque moderne. Dans son étude des archives communales, Jean-Ursule Devals a fait état d'une garnison qui y avait été installée lors de la prise de Caylus par les protestants⁴⁸⁷. Cependant, le récit de cet évènement, partiellement publié par Pierre Bonnaïs⁴⁸⁸, mentionne surtout une destruction des habitations et la perpétration de massacres dans la ville, sans que la prise du château n'ait été envisagée.

2.4.6. Bilan

La restitution des dynamiques et de la trajectoire urbaine de Caylus offre donc un contrepoint essentiel à l'étude de Najac, dont le poids politique a également été important au XIII^e et au XIV^e siècle avant de connaître un déclin important. Mais elle permet aussi de repérer de nombreuses similitudes avec d'autres agglomérations dans la manière de former le tissu urbain à cette même période.

Dans ce cas précis, et comme à Najac, le relief du site d'implantation a contraint le développement urbain en direction des pentes les plus douces, tout en conservant les limites les plus abruptes comme des zones de défense naturelle. Mais à Caylus, la situation moins surplombante de l'agglomération par rapport aux environs a rendu nécessaire la construction d'une véritable muraille, sur trois côtés de l'espace urbain. L'étendue importante de la châtellenie au XIII^e siècle, malgré une réduction de celle-ci au siècle suivant, a assuré à cette agglomération un rayonnement politique important dans le Quercy médiéval. Mais la déprise des pouvoirs châtelains

⁴⁸⁶ Vol. 2, IV.4.4.2 ; IV.4.4.4.

⁴⁸⁷ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, *op. cit.*, p. 82.

⁴⁸⁸ P. Bonnaïs, « Le sac de Caylus, 1562 », *BAHLASATG*, LXVI, 1938, p. 100.

au profit d'officiers au rôle plus administratif ou judiciaire (sénéchal, juge-mage, viguier, etc.) a provoqué une perte d'importance de la localité à partir de la fin du Moyen Âge. Les épidémies de peste, la prise de la ville, et le massacre de nombreux habitants en 1562, ont également contribué à la chute du dynamisme de cette communauté. Enfin, l'exode rural a accentué le dépeuplement de cette petite agglomération, devenue un village situé en bord de route.

2.5. Nègrepelisse

La petite agglomération de Nègrepelisse, située à quelques dizaines de kilomètres de Montauban, sur la route menant à l'Albigeois par la vallée de l'Aveyron, occupe un site de plaine alluviale localisé à la confluence de cette rivière avec le ruisseau de Longues Aygues (Fig. 27). C'est dans ce secteur plutôt plat que la bastide a été fondée au XIII^e siècle, sur des terres déjà traversées par des voies de circulation. Le château n'a été construit que dans un deuxième temps à côté de l'agglomération en formation. Cette spécificité, comme la rareté du bâti résidentiel ancien, résultat de reconstructions massives à l'Époque moderne, ont justifié sa prise en compte dans cette étude. L'analyse morphologique a eu pour objectif de combler le creux documentaire, le dernier travail de synthèse se résumant à la notice produite par Florent Hautefeuille dans sa thèse⁴⁸⁹.



Fig. 27 : Plan général de Nègrepelisse.

⁴⁸⁹ F. Hautefeuille, *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain*, op. cit., notice 1 134 02 E, vol. 5.

2.5.1. Un site de plaine bordant l'Aveyron

Le site choisi pour l'implantation de Nègrepelisse se caractérise par la proximité avec l'Aveyron, dans un secteur de plaine alluviale, à la pointe externe d'un méandre. Le lit de la rivière forme alors la limite septentrionale de l'agglomération, aujourd'hui constituée par le canal d'alimentation du moulin. En effet, ce canal n'est pas représenté sur les deux vues du XVII^e siècle, et le modèle numérique de terrain permet de suspecter un déplacement du lit de l'Aveyron vers le nord-est⁴⁹⁰. À l'est, le ruisseau de Longues Aygues forme une dépression suffisamment profonde – environ six mètres – pour assurer une défense naturelle. Le site d'implantation de la bastide présente donc des avantages défensifs, malgré la faiblesse du relief dans ce secteur.

À cet emplacement, on est en mesure de suspecter l'existence d'un croisement entre plusieurs routes en amont de la fondation de la bastide. Un premier chemin devait longer la rivière depuis la confluence avec le Tarn jusqu'aux *castra* de Bruniquel et de Penne vers l'est, alors qu'un autre chemin devait rejoindre celui-ci depuis Montauban. C'est ce croisement qui a été repris pour l'aménagement de la bastide, au XIII^e siècle, dans un secteur qui comprenait l'église de Graulier⁴⁹¹ et probablement les vestiges d'une occupation rurale assez mal identifiée⁴⁹².

2.5.2. Des occupations antérieures à l'agglomération

La connaissance que nous avons du site de Nègrepelisse nous permet de documenter deux occupations antérieures à la fondation de la bastide, qui ont certainement contribué au défrichement et à l'entretien du terrain utilisé par la suite.

La première, datant des VIII^e-IX^e siècles, a été mise en évidence lors des fouilles réalisées sur le château, qui ont identifié des fosses-dépotoirs. Un fossé fermant le petit éperon, datant des X^e-XI^e siècles, a également été trouvé lors de cette opération⁴⁹³. L'occupation, difficile à interpréter en raison des perturbations occasionnées par la construction du château, a certainement été accompagnée de défrichements, mais aussi de l'entretien des chemins d'accès repris ensuite pour la trame de la bastide⁴⁹⁴.

Le second site antérieur à la fondation de Nègrepelisse se situe quelques dizaines de mètres à l'est de l'occupation mentionnée plus haut, en rive droite du ruisseau de Longue Aygues. L'église Saint-Pierre de Graulier, dont la paroisse était mentionnée quelques années avant la fondation de

⁴⁹⁰ Vol. 3, Fig. V-2, Fig. V-3 et Fig. V-12.

⁴⁹¹ « *Tauge usque ad locum vocatum del Graulier* », AD 82, G 473.

⁴⁹² Vol. 2, V.4.3.2.

⁴⁹³ Vol. 2, V.4.3.2.

⁴⁹⁴ L'occupation peut avoir un lien avec le site de *Sinrag*, un projet de sauveté mentionné en 1097, mais l'hypothèse est assez mal étayée. Voir AD 82, G 669.

la bastide⁴⁹⁵, se situait en bordure de l'Aveyron, où se trouve encore le cimetière⁴⁹⁶. Elle a accueilli le siège de paroisse *a minima* jusqu'au début de l'Époque moderne⁴⁹⁷. Ce site a donc assuré une continuité d'occupation, depuis une date inconnue, avec le développement de la bastide.

2.5.3. Une bastide et son château

L'agglomération a été fondée à une date incertaine, située entre 1270 et 1286. Ces deux dates correspondent respectivement à la première mention d'une *bastida*⁴⁹⁸ – désignant une juridiction – et à l'octroi de la charte de coutumes⁴⁹⁹. Elle semble avoir été initialement constituée d'un ensemble de huit îlots répartis autour de la place centrale⁵⁰⁰.

Le parcellaire qu'on observe à Nègrepelisse présente une très forte régularité d'orientation et de dimensions⁵⁰¹. Pourtant, il ne correspond pas la structure binaire qui a pu être observée à Caylus ou à Villefranche. Les venelles y sont plus rares, et le découpage binaire n'est pas organisé en îlots indépendants. Cela résulte peut-être d'une variabilité régionale, mais il est également possible que des modifications aient été réalisées sur le parcellaire à la suite des reconstructions survenues au XVII^e et au XVIII^e siècles. En effet, le siège par les troupes du roi en 1622 s'est terminé par le saccage de l'agglomération, obligeant une réédification presque intégrale du bâti résidentiel et expliquant la disparition des maisons médiévales⁵⁰².

Au début du XIV^e siècle, un château a été construit à l'emplacement de l'ancien site carolingien, sur la bande de terre formée par la confluence du ruisseau de Longues Aygues avec l'Aveyron⁵⁰³. Il est difficile de savoir si des indices de cette ancienne occupation existaient encore au moment de son édification, à l'exception peut-être des rues formant la trame initiale de la bastide, qui semblent s'y diriger. On note cependant que la construction de l'édifice a perturbé tout ce secteur, à l'exception des fosses-dépotoirs et du fossé découverts en fouille.

La construction d'un château après la fondation d'une bastide est un fait assez rare. En revanche, sa position excentrée par rapport à l'agglomération n'a pas empêché son intégration au système défensif de Nègrepelisse, probablement à l'Époque moderne.

2.5.4. Le système défensif de Nègrepelisse

Le dispositif défensif de cette petite agglomération a vraisemblablement connu deux phases successives : un premier état médiéval et deuxième un état moderne. L'analyse morphologique et

⁴⁹⁵ « *in parrochia ecclesie del Granlier* », AD 82, 25 J 108, n° 2.

⁴⁹⁶ Vol. 2, V.4.2.1.

⁴⁹⁷ Vol. 2, V.4.2.2.

⁴⁹⁸ Y. Dossat, *Saisimentum comitatus Tholosani*, *op. cit.*, p. 311.

⁴⁹⁹ J.-U. Devals, *Histoire de la ville de Nègrepelisse*, Toulouse : Charles Douladoure, 1862.

⁵⁰⁰ Vol. 3, Fig. V-35, phases 3 et 4.

⁵⁰¹ Vol. 2, V.3.4.

⁵⁰² P. Bergeon, « Nègrepelisse et les malheurs de 1622 », *op. cit.*

⁵⁰³ Vol. 2, V.4.3.3.

les sources écrites ont révélé que la première enceinte n'avait probablement intégré que les huit îlots entourant la place. En effet, la mention d'un faubourg, au XV^e siècle, suggère une expansion du tissu urbain au-delà de cette première enceinte. Aucun indice ne permet de situer ce faubourg ailleurs que dans les prolongements nord-ouest ou sud-est de ce secteur central⁵⁰⁴. La fortification du XIV^e siècle devait donc correspondre à une forme de réduit villageois.

Le deuxième état a été le résultat d'une adaptation moderne du système défensif aux évolutions de l'armement, et une intégration des faubourgs aménagés depuis la fin de la guerre de Cent Ans. Cette enceinte a été représentée sur plusieurs vues produites au XVII^e siècle⁵⁰⁵. Nous avons pu montrer que si aucune source écrite connue ne documentait ce réaménagement, certaines limites parcellaires coïncidaient avec les tracés représentés sur ces vues⁵⁰⁶. La mise en œuvre de ces défenses daterait donc de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle et s'explique assez bien par le contexte des guerres de Religion et la mise à sac du château par les Montalbanais en 1568 et 1621⁵⁰⁷. La mise en défense a consisté en l'édification d'une muraille légèrement éloignée des façades arrière de maisons, le creusement de fossés secs et humides des deux côtés du ruisseau et l'ajout de ravelins aux portes Haute et Basse. Par cette opération, l'enceinte du château semble avoir été connectée à celle de l'agglomération, ce qui explique notamment le rôle de refuge qu'il a joué lors des événements de 1622⁵⁰⁸. C'est la prise de l'agglomération, et sa destruction par les troupes du roi, qui a certainement marqué l'ouverture de l'espace urbain par la destruction des murailles, un siècle avant les agglomérations voisines.

2.5.5. Une reconstruction du bâti urbain presque intégrale à l'Époque moderne

L'évènement de la prise de Nègrepelisse par les troupes du roi, en mai 1622, a été marqué par un siège de cinq jours et le massacre de nombreux habitants. Le récit qu'en a fait le Maréchal de Bassompierre fait état de destructions importantes : « *tout y fut tué (...). On en sauva néanmoins ce que l'on peut, mais non pas la ville d'estre entièrement bruslée* »⁵⁰⁹. Le fait qu'il ne subsiste quasiment plus aucune maison antérieure aux XVII^e-XVIII^e siècles s'explique donc probablement par cet épisode. Les informations encore lacunaires de la conservation de caves médiévales sous les maisons modernes, permettent également d'étayer cette hypothèse. Cette période de reconstruction semble avoir permis à la communauté de retrouver un certain dynamisme à la fin de l'Époque moderne, qui s'est accentué à partir du XIX^e siècle. La proximité avec Montauban, préfecture du département

⁵⁰⁴ Vol. 2, V.4.2.2.

⁵⁰⁵ Vol. 3, Fig. V-2 et Fig. V-3.

⁵⁰⁶ Vol. 3, Fig. V-32.

⁵⁰⁷ A. Lombrail, « Le château et les seigneurs de Nègrepelisse », *BSATG*, CXII, 1987, p. 47-63. ; A. Lombrail, « Prise de Nègrepelisse par les Montalbanais (décembre 1621) », *BSATG*, CXXIII, 1998, p. 219-224.

⁵⁰⁸ Vol. 2, V.4.4.

⁵⁰⁹ F. de Bassompierre, *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre. Première édition, conforme au manuscrit original, publiée avec fragments inédits pour la société de l'histoire de France par le marquis de Chatéauneuf*, Paris : Renouard, édition de 1870-1877, 1665, t. 3, p. 67.

de Tarn-et-Garonne, créé en 1808, a été à l'origine de ce développement récent et de l'importante périurbanisation constatée aujourd'hui à Nègrepelisse.

2.5.6. Bilan

Nègrepelisse résulte d'une histoire plus longue et plus dense que celle d'une simple bastide du XIII^e siècle. Les deux occupations antérieures à celle-ci, dans ce secteur marqué par la proximité avec la rivière, et donc le contrôle visuel sur le trafic fluvial, ont certainement permis de préparer et d'entretenir un terrain, qui s'est ensuite avéré propice pour l'aménagement d'une agglomération. L'établissement d'une nouvelle juridiction nommée Nègrepelisse a permis le développement d'un espace urbanisé à la trame et au parcellaire réguliers, protégé par une enceinte au XIV^e siècle. Le contexte des guerres de Religion a mené à la destruction partielle de la localité, malgré la mise en place de solides défenses entre la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle. Cet épisode a été suivi d'une reconstruction lente de l'agglomération et d'un nouveau développement à partir de la fin du XVIII^e siècle, dû à la proximité de la préfecture du nouveau département de Tarn-et-Garonne.

Cette trajectoire de bastide fondée à proximité d'un site plus ancien, dotée d'un château à partir du XIV^e siècle, qui a été presque entièrement rasée puis reconstruite au XVII^e siècle, constitue un point d'intérêt majeur pour l'étude des dynamiques des petites agglomérations. Loin d'être un cas représentatif, l'histoire de Nègrepelisse permet d'ajouter un contrepoint à la manière souvent stéréotypée dont la question des bastides a souvent été traitée.

2.6. Septfonds

Septfonds est aujourd'hui une petite agglomération sur la route départementale menant de Montauban à Villefranche, en passant par Caussade et Caylus (Fig. 28). Uniquement desservie par les moyens de transport motorisés, elle profite aujourd'hui du dynamisme de Caussade. Pourtant, comme pour Nègrepelisse, la trajectoire de Septfonds est atypique à plus d'un titre. La fondation d'une bastide sur les terres d'un ancien monastère et d'un possible projet de sauve-té, son développement et la constitution d'un réduit fortifié qui a perduré jusqu'à la fin de l'Époque moderne en font un cas d'étude particulièrement intéressant. À l'instar de l'étude de Nègrepelisse, la faiblesse du dossier bibliographique, la sporadicité des sources écrites comme des données archéologiques font de Septfonds un sujet d'étude à fort potentiel, pour lequel il convenait d'établir une synthèse des éléments connus à ce jour.

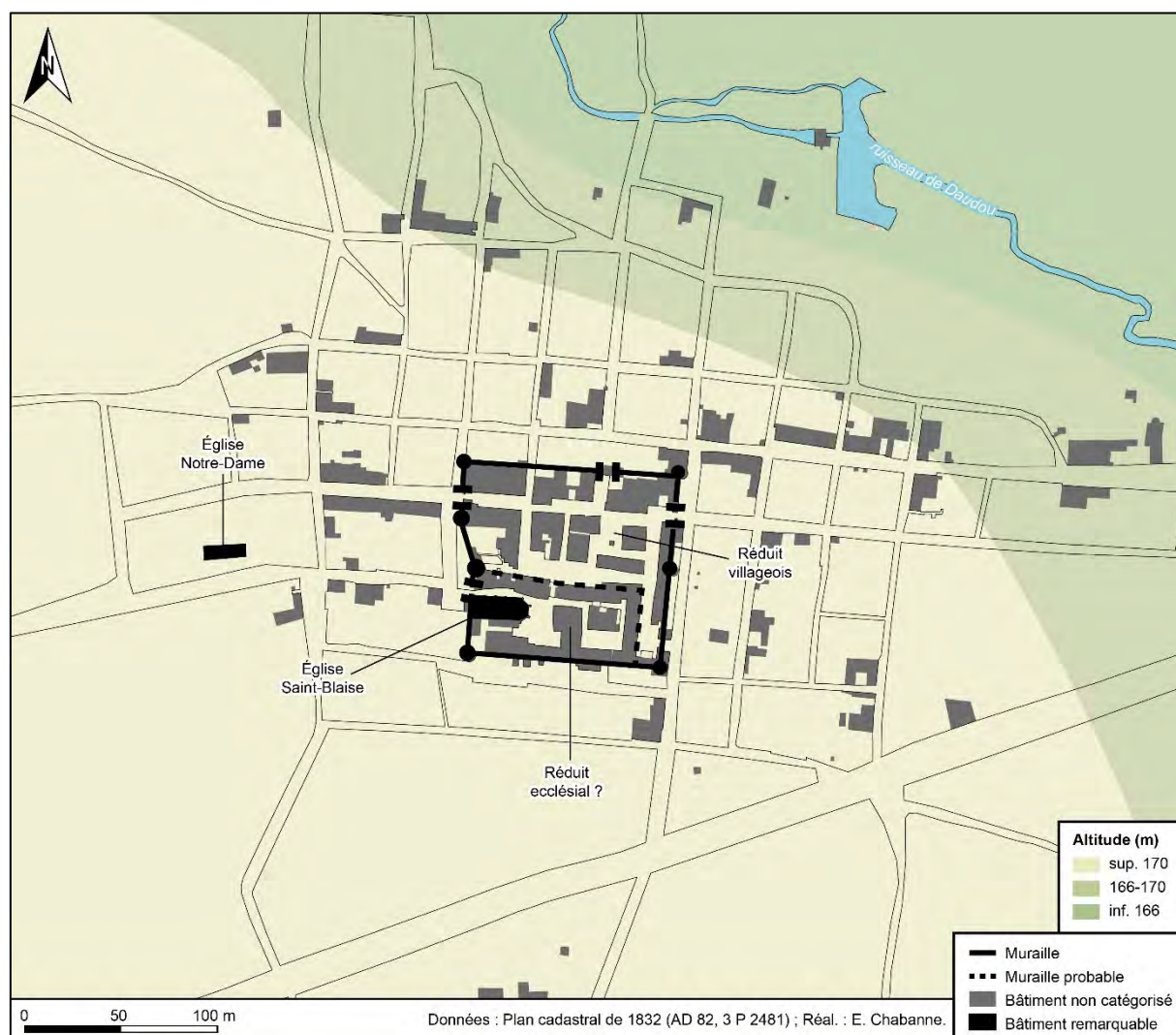


Fig. 28 : Plan général de Septfonds.

2.6.1. Un espace bien irrigué sur les pentes du causse de Caylus

Le site sur lequel la bastide de Septfonds a été aménagée se trouve sur la pente douce formée par le causse de Caylus, séparée des premiers reliefs du Quercy-blanc par la vallée de la Lère. Cet affluent de l'Aveyron est alimenté par un réseau dense de ruisseaux, et en particulier par le Daudou⁵¹⁰, qui coule à côté de Septfonds, dans un secteur assez plat. C'est cet espace qui a été choisi pour l'installation d'un monastère, au XII^e siècle, puis de la bastide au XIII^e siècle. Le nombre important de points d'eau de ce secteur a donné le nom de Septfonds.

2.6.2. Un monastère éphémère à Septfonds

Les sources écrites document la fondation d'un monastère en 1134, à la suite d'une donation faite par l'abbaye voisine de Saint-Antonin. Dans le texte de cette donation, il est fait mention de croix définissant l'espace de ce monastère, ce qui a souvent été lié à un projet de sauvegarde⁵¹¹. Pourtant, aucun indice morphologique dans le tissu urbain de Septfonds n'a permis de documenter cet état de fait, et la mention désigne le périmètre du monastère, plutôt que celui d'une agglomération. Quatorze ans plus tard, les moines ont décidé de partir pour fonder le monastère de Saint-Marcel, quelques kilomètres à l'ouest de Septfonds⁵¹². Toutefois, il est bien probable qu'ils aient gardé une présence sur ce site, par le biais d'une grange. Cette continuité d'une occupation peu dense s'observe par plusieurs mentions des habitants de Septfonds au cours du XII^e siècle.

2.6.3. La bastide de Septfonds

Ce monastère éphémère, ainsi que la possible grange et les habitants du lieu ont donc constitué, au même titre que pour Nègrepelisse, une occupation qui a pu permettre l'entretien du site, le rendant attractif pour l'installation de la bastide. La première mention de cette nouvelle juridiction est estimée autour de 1260⁵¹³, lors de l'acquisition des droits sur celle-ci par Alphonse de Poitiers. Le développement d'un habitat aggloméré s'est ainsi opéré au cours des dix années suivantes, une charte de coutumes ayant été octroyée à la communauté en 1270, et la localité étant citée comme chef-lieu de bailliage en 1271⁵¹⁴. On estime qu'un premier noyau était en cours de constitution à cette époque autour de la place de marché⁵¹⁵.

⁵¹⁰ Vol. 3, Fig. VI-11.

⁵¹¹ « *Deo et beate Marie de Septemfontibus, eternaliter concesserunt terram que Fonsclarus dicitur, quantum infra cruces circumpositas continetur, ad construendum monasterium* », publié dans D. de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, op. cit., t. I, Instrumenta, p. 46.

⁵¹² « *Cum inter monachos de Septemfontibus qui in loco Sancti Marcelli maxima discordia diutius agitaretur, causa pacis et concordie W. abbas de Septemfontibus et Arnaldus de Broza, qui tunc temporis Sancti Marcelli prior dicebatur, predicto decano Arnaldo de Mota, et monachis Cariacensibus tali pacto L. solidos accommodaverunt* », Ibid., p. 46.

⁵¹³ F. Hautefeuille, *Structures de l'habitat rural*, op. cit., notice 1 179 01 E, vol. 5.

⁵¹⁴ É. Laval, « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alphonse de Poitiers », op. cit., p. 89 ; Y. Dossat, *Saisimentum comitatus Tholosani*, op. cit., p. 56-57.

⁵¹⁵ Vol. 2, VI.4.2.

Ce développement relativement lent n'a pas empêché l'aménagement de petits lotissements, généralement constitués de moins de dix parcelles⁵¹⁶. Toutefois, la mauvaise conservation du bâti ancien ne permet pas d'être certain que ces lotissements soient bien datés de la phase médiévale de son développement.

La forme connue du tissu urbain de Septfonds, restituée grâce sur le plan cadastral du XIX^e siècle, montre un effacement partiel de la structure en îlots de la bastide dans le secteur le plus dense. Cela plaide en faveur d'une densification du bâti suffisamment faible pour que les limites des îlots aient été effacées. Ici, la bastide a bien été une simple juridiction, et l'agglomération est certainement restée un petit amas d'habitations au caractère urbain assez marginal. Il est possible qu'une partie des habitations aient été disséminées sur l'ensemble du quadrillage de la bastide⁵¹⁷. Mais cet espace a fait l'objet d'une mise en défense, certainement au XIV^e siècle, qui a confiné la densification du bâti dans une emprise réduite.

2.6.4. Un réduit fortifié du XIV^e siècle ?

Ce réduit fortifié est encore visible sur le plan cadastral de 1832, par la disposition de cinq tours circulaires autour d'une enceinte presque carrée, marquée par des limites parcellaires assez nettes⁵¹⁸. Sa forme et ses dimensions sont conformes au modèle du fort villageois, bien connu dans la région⁵¹⁹. L'analyse morphologique a notamment révélé l'existence d'une forme de compartimentation interne entre un secteur organisé autour de l'église et un autre au niveau de la place de ville. Ces deux zones étaient occupées au Moyen Âge, comme en témoignent les deux seules maisons médiévales de Septfonds⁵²⁰. En revanche, l'intégration de l'église, dès le XIV^e siècle, à l'intérieur du fort villageois, est plus incertaine.

2.6.5. De la perte de vitesse à la fin du Moyen Âge à la périurbanisation contemporaine

Entre la fin du Moyen Âge et celle de l'Époque moderne, les modifications du tissu urbain de Septfonds sont difficiles à identifier. Mais l'impression d'une absence de transformation est biaisée par la rareté des données archéologiques et textuelles renseignant avec précision cette période. On peut en trouver quelques exceptions, comme la mention des consuls et de la localité de Septfonds dans les comptes consulaires de Caylus lors des guerres de Religion⁵²¹. De même, la conservation de plusieurs compoix incomplets, ainsi que des délibérations consulaires d'Époque moderne, montrent aussi un certain dynamisme de cette communauté. Mais l'agglomération de Septfonds ne semble pas avoir été fortement modifiée entre la fin du Moyen Âge et celle de

⁵¹⁶ Vol. 3, Fig. VI-36.

⁵¹⁷ Vol. 2, VI.4.2.3 ; VI.4.3 à VI.4.6.

⁵¹⁸ Vol. 3, Fig. VI-7.

⁵¹⁹ C. Lacroix, *La défense collective en Toulousain à la fin du Moyen Âge*, op. cit.

⁵²⁰ Vol. 2, VI.4.2.2 et VI.4.2.4 ; Vol. 3, Fig. VI-24 et Fig. VI-26

⁵²¹ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, op. cit., p. 98, 106, 125, 129, 133, 141.

l'Époque moderne. C'est véritablement à partir de la construction de la route royale reliant Montauban à Villefranche, et encore davantage avec le développement économique de Caussade, lors des deux derniers siècles, que Septfonds a connu un réel renouveau de son tissu urbain, marqué notamment par une forte périurbanisation.

2.6.6. Bilan

La petite agglomération de Septfonds, fondée certainement à côté d'une grange cistercienne, et dans un secteur encore occupé par de l'habitat dispersé, a connu un développement moins intense que les autres sites étudiés. Sa faible expansion, suivie rapidement par l'établissement d'un périmètre fortifié réduit, a contribué à l'amenuisement du rayonnement de cet ancien chef-lieu de bailliage, certainement au profit des agglomérations voisines de Caussade, Caylus, ou Saint-Antonin. Si la trajectoire mise en évidence présente un intérêt certain pour l'étude des petites agglomérations, et en particulier vis-à-vis des trajectoires observées pour les deux autres bastides du corpus (Villefranche et Nègrepelisse), le dossier documentaire n'est pas encore entièrement exploité.

L'étude de ces six agglomérations révèle un ensemble de spécificités et de ressemblances. Leur trajectoire illustre une forte accélération de la construction et de l'expansion urbaine au cours du XIII^e siècle, qui a parfois perduré jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Ce phénomène, facilité par une économie dynamique et par une intervention des pouvoirs seigneuriaux et royaux, a également été marqué par une autonomisation des communautés d'habitants. Il s'observe par l'aménagement d'extensions urbaines et par la fondation de nouvelles agglomérations. Leur développement a été conditionné par des facteurs endogènes, liés à l'importance propre de la seigneurie, du consulat, ou encore au rayonnement du marché de la localité, mais il a également été influencé par l'évolution du contexte politique, économique et sanitaire aux échelles locale et régionale.

L'analyse morphologique a permis d'établir une chronologie relative des aménagements, datés grâce à des mentions dans les sources écrites, des résultats de fouilles archéologiques et l'étude du bâti urbain conservé. Mais les formes du tissu urbain révèlent également la manière dont celui-ci a été implanté, constitué et transformé au fil du temps. Cette manière de produire le tissu urbain, par la succession d'aménagements ordinaires, ou au contraire par la concertation portant sur un ensemble de règles à respecter, constitue un objet d'étude à part entière.

PARTIE 3. CONFIGURATIONS ET DYNAMIQUES MORPHOLOGIQUES DES TISSUS URBAINS

Cette troisième partie constitue une analyse en quatre chapitres de la manière dont le tissu urbain des six cas d'étude a été constitué et transformé au fil du temps. Un premier chapitre propose de s'intéresser à la manière dont l'espace urbain a été implanté et fixé sur un site, aux acteurs de cette implantation et aux répercussions de celle-ci sur la forme urbaine. Le deuxième chapitre traite des caractéristiques et des transformations opérées sur la trame urbaine, en questionnant notamment les interactions de celle-ci avec les caractéristiques du site d'implantation et les autres composantes du tissu urbain. Le troisième chapitre étudie les dynamiques des parcellaires urbains, de la délimitation de l'îlot à la transformation de ce découpage foncier. Il analyse également la question du degré de planification du parcellaire et de l'usage effectif du sol qui peut avoir été bâti ou non. Enfin, le quatrième et dernier chapitre s'intéresse au bâti urbain, sa forme et sa localisation. Il vise à faire émerger quelques grandes tendances liées à la construction institutionnelle, résidentielle ou défensive à partir des six cas d'étude, et à la manière dont ce bâti a été modifié depuis le Moyen Âge.

1. LA FIXATION DU TISSU URBAIN : FONDATIONS, ACTEURS ET PROCESSUS

La fixation du tissu urbain est un phénomène hétérogène. Elle résulte d'un ensemble de processus qui varient selon les acteurs en jeu, les contraintes inhérentes au site d'implantation et la conservation ou non de structures liées à des occupations antérieures. Elle peut être le résultat d'une décision d'un individu unique comme d'une succession d'aménagements non coordonnés dont l'accumulation mène à la reconnaissance d'un statut d'agglomération. Le choix d'implantation peut conférer des avantages et des inconvénients par la présence de limites naturelles qui contraignent le développement urbain ou qui le canalisent dans une direction. De même, le statut de l'individu ou du groupe à l'origine de ce processus a une incidence sur la manière dont l'agglomération est créée.

1.1. Fonder ou étendre, des processus comparables

Dans l'essentiel des travaux portant sur l'histoire des petites agglomérations, les fondations et les aménagements d'extensions ont fait l'objet d'un traitement distinct. Pourtant, à plus d'un égard, ces processus sont comparables. Ils relèvent de la décision d'occuper un nouvel espace, et on note que les formes données à leur tissu urbain présentent souvent des similarités notables. Une exception à l'élusion de cette question dans la bibliographie doit être relevée dans les travaux de Benoît Cursente. Dans la publication issue de son habilitation à diriger des recherches, il a noté la ressemblance entre les extensions de certains *castra* et les bastides du Sud-Ouest. Il a proposé de faire le lien entre ces extensions, les castelnaux « rehaussés par le verbe au rang de bastides » et les agglomérations nouvellement créées, en regroupant ce phénomène dans la notion « d'embastidement »⁵²². Le parallèle est pertinent, d'autant qu'il a souvent mené à des aménagements similaires.

Pour se référer à un cas étudié ici, le projet d'extension de Villefranche, mentionné en 1311, a été initié par le sénéchal de Rouergue qui souhaitait construire une « *novam bastidam seu villam novam (...) ubi dictum augmentum ville fieri debet* »⁵²³. La mention semble claire : apparemment, il s'agit bien d'une tentative de création d'une nouvelle ville, qui doit faire office d'agrandissement de la ville. À ce titre, on perçoit bien la frontière floue qui existait entre la fondation et l'aménagement d'une extension urbaine, qui mérite *a minima* d'examiner ces deux phénomènes en parallèle, plutôt que de considérer qu'ils sont absolument distincts.

⁵²² B. Cursente, *Des maisons et des hommes, op. cit.*, p. 199.

⁵²³ AD 12, G 641.

1.2. Implanter l'agglomération

1.2.1. Site d'implantation, emprises de développement et limites urbaines

Le site d'implantation a joué un rôle important dans la définition des formes urbaines. S'il est possible de distinguer plusieurs grandes catégories de sites, comme les « éperons de confluence » ou les « sommités » identifiés par Pierre Toubert dans le Latium médiéval⁵²⁴, chaque implantation d'agglomération est unique. Cette singularité est le produit d'une combinaison entre le relief, le réseau hydrographique, le sol et le climat. Mais pour traiter des dynamiques des formes urbaines, les deux facteurs les plus déterminants sont le relief et les formes du réseau hydrographique (cf. Partie 1, 3.1). Ceux-ci sont pris en compte comme des facteurs tantôt facilitants et tantôt limitants pour le développement urbain.

Par exemple, Villefranche a été aménagée sur un replat formé par l'affluence de deux cours d'eau dans l'Aveyron, où plusieurs routes convergeaient également. La rivière a constitué une limite à l'expansion de l'agglomération vers le sud autant qu'un avantage défensif (Fig. 29). On voit d'ailleurs que si l'emprise initiale de la bastide se trouvait en retrait de la rivière, sa forme étendue a utilisé la rive comme limite sud. Le relief a aussi joué un rôle dans ce développement urbain. La plaine est bordée de collines qui ont contraint l'expansion de Villefranche sur les fronts nord, est et ouest. L'humidité de ce secteur, expliquée par le passage des deux affluents, a nécessité un assainissement en amont de l'aménagement de la bastide⁵²⁵. Le site a donc procuré des avantages à l'installation de la bastide, mais aussi des contraintes avec lesquelles il a été nécessaire de composer.

La situation est assez semblable à Nègrepelisse, qui a été aménagée à l'affluence du ruisseau de Longues Aygues dans l'Aveyron, et le long de la route accédant à Bruniquel, sièges de vicomtes qui ont joué un rôle dans l'établissement de la bastide. L'humidité moins importante du site, dont l'assiette est plus élevée par rapport au niveau de l'eau, n'a certainement pas nécessité d'assainissement préalable. En revanche, les cours d'eau ont été mis à profit pour la réalisation des différents tracés d'enceinte.

⁵²⁴ P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Rome : École française de Rome, 1973, p. 201.

⁵²⁵ Vol. 2, III.4.3.6.

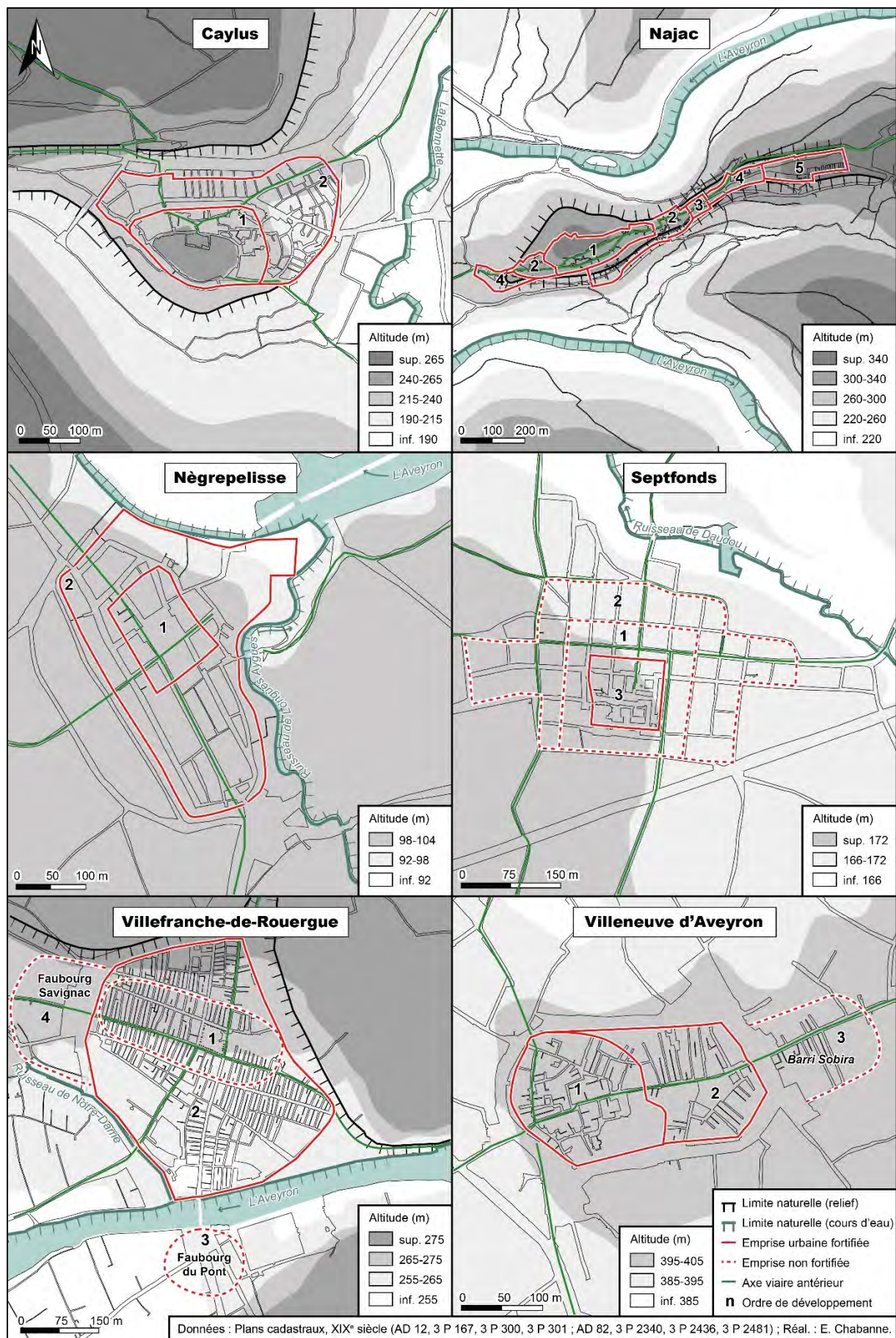


Fig. 29 : Sites d'implantation, limites naturelles et limites urbaines.

À Caylus et à Najac, c'est le relief qui a joué le rôle de limite pour l'agglomération, mais aussi pour la circulation. La position surplombante du site a été utilisée comme un avantage défensif, notamment lors de la première étape du développement urbain. À Caylus, on accédait au *castrum* par une pente assez escarpée depuis le nord, l'est et l'ouest. Son emprise entourait le mamelon rocheux en utilisant l'importante pente méridionale comme limite. L'agglomération développée au cours du XIII^e siècle a alors occupé tout l'espace jusqu'à la pente du causse au nord, qui en a formé la nouvelle limite. Si celle-ci ne constituait pas un avantage défensif, elle a compliqué toute nouvelle expansion dans cette direction. Pour cette raison, l'emprise urbaine a progressivement été étendue vers l'est, le long des principaux axes routiers. Notons que si la limite fortifiée fixée au XIV^e siècle n'atteignait pas la rivière, cela lui permettait de conserver pour partie l'avantage défensif lié au relief. À Najac, le long de la route de crête menant au château, les pentes, encore plus prononcées qu'à Caylus, ont simplifié l'implantation des dispositifs défensifs. Cependant, elles ont constitué des contraintes pour le développement urbain, ce qui explique cette forme allongée de l'agglomération.

Pour Villeneuve, nous avons noté l'absence d'eau de surface à proximité de l'agglomération et un relief assez peu prononcé. L'espace urbain est situé sur un léger surplomb qui s'étend d'ouest en est, le long duquel la route qui structure Villeneuve a été aménagée. Si le développement urbain n'a pas été limité par le site d'implantation, c'est bien le long du tracé viaire qui suivait cette crête que l'agglomération a été formée et étendue dans un second temps.

Enfin à Septfonds, ce n'est pas le relief – presque inexistant – qui a pu conférer des avantages défensifs ou agir comme une limite. Sur ce causse traversé par le ruisseau de Daudou, c'est certainement l'existence de plusieurs sources qui a motivé la construction du monastère, ces « *septem fontibus* »⁵²⁶ ayant donné leur nom au secteur, puis à la bastide. Plusieurs routes se croisaient alors à l'emplacement où l'agglomération a été fondée. Mais l'analyse morphologique a permis de montrer que l'emprise de la bastide, c'est-à-dire des îlots réguliers relevant de sa juridiction, n'était pas la même que celle de l'agglomération, beaucoup plus réduite. Les spécificités du site d'implantation n'ont alors pas pu constituer des limites au développement urbain, qui a été très faible dans ce cas.

Le choix du site sur lequel les agglomérations ont été fondées a eu une incidence certaine sur la manière dont les espaces urbains ont été structurés. Dans les espaces caractérisés par une absence de relief, il a été étendu de manière plutôt homogène. En revanche, sur les sites à fort relief ou implantés sur les rives d'un cours d'eau, les importantes ruptures de pente et les lignes de rivage ont été exploitées pour faciliter l'aménagement des dispositifs défensifs. Mais dans plusieurs cas, ces ruptures ont constitué des limites au développement urbain, qui a systématiquement été réalisé dans les directions les moins contraignantes, et de préférence le long des principaux axes viaires.

⁵²⁶ D. de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, *op. cit.*, t. I, Instrumenta, p. 46.

1.2.2. Le rapport aux occupations antérieures : continuité ou discontinuité ?

On questionne souvent la création urbaine au regard d'une continuité ou d'une discontinuité par rapport à des occupations antérieures. Pourtant ces deux notions relèvent d'une lecture binaire de phénomènes bien plus nuancés. Par exemple, la notion d'*ex nihilo* a souvent été mobilisée pour expliquer la multiplication des habitats agglomérés à partir du XI^e siècle en France. On la trouve dans de nombreux travaux, et en particulier ceux qui se sont inscrits dans la lignée des recherches de Charles Higounet⁵²⁷. Pourtant, dans un article de 1975, l'historien utilisait cette notion uniquement pour distinguer deux catégories de bastides : celles qui correspondaient à des peuplements nouveaux et celles qui avaient reçu ce statut *a posteriori*. En outre, dès cette époque, Charles Higounet signalait que ces bastides avaient été fondée « plus ou moins *ex nihilo* »⁵²⁸. Cette relativisation sous-entendait l'inefficacité de la notion pour exprimer les différents degrés possibles de continuité entre deux occupations. Trente ans plus tard, les résultats du GDR du CNRS portant sur les « Sociétés et cadres de vie au Moyen Âge » ont permis d'affirmer que cette approche tendait « à montrer qu'il n'y a guère de fondation *ex nihilo* en ce sens qu'on ne fait jamais complètement table rase des structures antérieures, mais qu'il existe différents degrés de prise en compte de celles-ci »⁵²⁹. On est donc en mesure de s'interroger sur les critères permettant d'identifier ces différents degrés de continuité et sur la manière de les analyser.

La notion de continuité renvoie à la combinaison d'une dimension spatiale et d'une dimension temporelle. Pour identifier une discontinuité entre deux occupations, on doit démontrer soit que la distance qui les sépare est trop importante, soit qu'elles relèvent de deux périodes trop éloignées l'une de l'autre pour qu'un lien puisse être établi.

Si une agglomération est établie de manière juxtaposée ou superposée à une autre occupation, il est fondé d'interroger le lien qui peut exister entre les deux. À l'inverse, la distance entre deux occupations, ou la présence de limites naturelles – notamment les cours d'eau – peut être utilisée comme argument pour interpréter une discontinuité spatiale. On peut alors se demander à partir de quelle distance on considère qu'un lien spatial existe. Si aucune règle n'a été établie sur ce point, les quelques cas mentionnés par Nelly Pousthomis-Dalle dans son travail d'habilitation correspondent à des agglomérations situées à une distance d'environ cent mètres de l'abbaye, pour lesquelles un cours d'eau sépare parfois ces deux pôles⁵³⁰. De même, on sait que « l'arbalétrée », c'est-à-dire la portée d'un tir d'arbalète, était utilisée à la fin du Moyen Âge comme une mesure

⁵²⁷ On peut prendre les exemples de M. Berthe, « Les territoires des bastides », *op. cit.* ; P. Garmy, *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution de l'archéologie*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2009, p. 18 ; É. Zadora-Rio, « La confrontation des sources. Les actes de fondation et la question de la planification », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003, p. 465.

⁵²⁸ C. Higounet, « Pour l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la France du Sud-Ouest, du XI^e au XIV^e siècle », dans *Paysages et villages neufs du Moyen Âge : recueil d'articles*, Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1975, p. 387 ; L'idée est reprise quasiment mot pour mot dans M. Berthe, « Naissance d'un mythe », *op. cit.*, p. 12.

⁵²⁹ B. Gauthiez et al., *Village et ville au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 31.

⁵³⁰ N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.*, p. 140.

« dans la vie courante »⁵³¹. On en trouve un exemple dans le conflit judiciaire entre plusieurs communautés villageoises du secteur de Castelferrus et de Saint-Aignan, en Tarn-et-Garonne, lors duquel « *troys ou quatre traitz darbalesthe* » entre plusieurs unités d'habitation permettent de les qualifier « d'isolées »⁵³². Cette valeur semble renvoyer ici à plusieurs centaines de mètres. On voit donc que la distance entre plusieurs occupations a joué un rôle sur l'idée qu'on se faisait au Moyen Âge de la continuité. Les ordres de grandeur dans lesquels celle-ci est suspectée s'étendent alors jusqu'à plusieurs centaines de mètres.

Par ailleurs, une continuité temporelle stricte est observée dès lors que les deux sites ont été occupés sur une même période. Mais on peut également considérer qu'une forme de continuité existe lorsque la période de discontinuité est de courte durée. Dans ce cas, il est important de s'interroger sur la durée qui correspond à la conservation de la mémoire soit par la présence de vestiges, soit par la tradition orale. S'il est impossible de définir des seuils précis, on sait que le souvenir d'un lieu ou d'un événement tend à s'estomper dans une échelle qui correspond à une ou plusieurs générations. En revanche en fonction des matériaux utilisés, du climat et de l'intensité des réoccupations, des vestiges archéologiques peuvent se conserver sur un temps beaucoup plus long. La continuité temporelle peut donc concerner une période d'une ou de plusieurs générations. Ce qui illustre la complexité d'attribution du caractère *ex nihilo*.

Une continuité spatiale et temporelle stricte peut être observée dans les cas de Villeneuve, de Caylus et de Najac, pour lesquels l'habitat aggloméré a directement été construit contre un établissement préexistant⁵³³. De même, l'aménagement des extensions urbaines étant inclus dans les processus de fondation, on peut considérer que leur construction s'inscrit également dans une continuité spatiale et temporelle. En revanche, les trois autres agglomérations ont été fondées dans des contextes assez différents, qu'il est intéressant de détailler.

À Villefranche, on peut observer une continuité temporelle avec l'établissement de l'ordre du Temple, construit en rive gauche de l'Aveyron quelques années avant la fondation de la bastide⁵³⁴. En revanche, la distance relativement importante avec la limite sud initiale de la bastide (environ 250 mètres) et l'Aveyron sont autant d'éléments permettant de nuancer l'idée d'une continuité spatiale. La situation est la même si on analyse le lien potentiel entre la bastide et le *castrum* d'Aigremont⁵³⁵, distants d'environ 650 mètres, ou bien des mines de plomb argentifère de Saint-Memory, exploitées depuis l'Antiquité, qui ont certainement provoqué un important trafic routier dans le secteur. Il apparaît donc que Villefranche a été aménagée dans un espace caractérisé par une importante circulation liée aux mines d'argent exploitées depuis l'Antiquité, fortement anthropisé par la proximité avec un établissement templier et un petit *castrum*, mais dont la

⁵³¹ R. Verdier, *La bataille d'Anthon (1430). Lyon et le Dauphiné restent français*, Grenoble : PUG, 2018, p. 153, note 325.

⁵³² G. Lebreton, « En pleine figure ! La représentation figurée de Castelferrus et Saint-Aignan (Tarn-et-Garonne) en 1525 : preuve et support de règlement judiciaire entre communautés villageoises », *AMM*, 34, 2016, p. 89.

⁵³³ Vol. 2, II.4.3 ; IV.4.2.4 ; I.4.5.

⁵³⁴ Vol. 2, III.4.6.6 et III.4.2.

⁵³⁵ Vol. 2, III.4.6.5.

continuité est particulièrement difficile à établir. Il s'agit d'une fondation *ex nihilo* au regard du site, mais pas au regard du degré d'anthropisation du secteur. La situation est assez semblable à Septfonds et à Nègrepelisse, marquées par l'installation d'églises à proximité dans les deux cas, et d'occupations attestées dans le secteur avant la fondation⁵³⁶. La continuité spatiale existe à Septfonds et en partie à Nègrepelisse, alors que la continuité temporelle n'est certaine que pour l'église Saint-Pierre de Graulier⁵³⁷. L'aménagement de ces bastides n'est pas *ex nihilo*, compte-tenu du niveau d'anthropisation encore élevé du site choisi.

Ainsi, dans ces trois cas, l'installation a été réalisée de préférence dans un secteur déjà occupé, qui peut avoir permis une préparation, un défrichement voire un assainissement des sols en amont.

1.2.3. Définir « l'échec » urbain

Un dernier point qu'il semble essentiel d'aborder pour traiter de l'implantation et du développement d'une agglomération est celui de l'échec urbain. Lors du 21^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (SHMESP), Mireille Mousnier a proposé de réfléchir à la question de l'échec des bastides en Gascogne toulousaine⁵³⁸. Elle s'est appuyée sur le faible degré d'urbanisation de ces localités, faisant état des « implantations parfois difficiles » et du « maintien laborieux » du peuplement. Pourtant, des travaux plus récents ont montré que ces fondations n'ont pas toujours eu pour objectif de créer une agglomération⁵³⁹. À ce titre, il semble important de signifier que le processus urbain ne peut être considéré comme un échec que s'il est possible de prouver l'intention du développement d'une agglomération.

Sur les six cas étudiés ici, on dispose de deux exemples qui peuvent réellement être considérés comme des échecs : ce sont les deux projets d'extension de Villefranche, planifiés respectivement en 1311 et 1616, et visiblement jamais mis en œuvre⁵⁴⁰. Dans ces deux cas, l'objectif a été mentionné de manière explicite. De surcroît, pour l'extension moderne, la raison de l'échec a même été évoquée dans les *Annales et fastes consulaires* de la ville, rédigés trente ans plus tard, qui signalent que « *ce louable desseing cessa accause des guerres* »⁵⁴¹. En revanche, il paraît exagéré de considérer que le faible développement de la bastide de Septfonds constituerait un échec, puisqu'on ne dispose d'aucune source mentionnant la volonté d'y former une agglomération d'importance. Il semble donc important d'affirmer que la notion d'échec urbain doit donc être utilisée avec précaution, sous réserve de pouvoir prouver l'intentionnalité du processus d'agglomération.

⁵³⁶ Vol. 2, V.4.3.2, VI.4.3 et VI.4.5.

⁵³⁷ Vol. 2, V.4.2.2.

⁵³⁸ M. Mousnier-Kerguen, « Bastides de Gascogne toulousaine. Un échec ? », dans *Villages et villageois au Moyen Âge*, 21^e congrès de la SHMESP, Caen, 1990, Paris : Publications de la Sorbonne, 1992, p. 101-116.

⁵³⁹ F. Hautefeuille, « La bastide : une juridiction avant le village », *op. cit.* ; B. Gauthiez et É. Zadora-Rio, « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003, p. 299-348.

⁵⁴⁰ Vol. 2, III.4.6.3 et III.4.6.6.

⁵⁴¹ Extrait des *Annales et fastes consulaires de la ville de Villefranche de Rouergue* pour l'année 1646, transcrit dans A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, *op. cit.*, p. 158.

1.3. Des points de fixation aux formes urbaines

Dans le processus de création urbaine, la formation du tissu aggloméré procède d'une forme de diffusion depuis un centre, que nous nommerons « point de fixation ». La caractérisation et l'étude de ces points de fixation sont à l'origine de nombreux travaux portant sur les petites agglomérations, dont la classification historique est directement tirée (*cf.* Partie 1, 1.1.2).

1.3.1. Réviser la classification historique pour catégoriser les points de fixation

Cette classification distingue les agglomérations d'**origine castrale**, celles d'**origine ecclésiale** et les **agglomérations nouvelles**. En examinant le choix de vocabulaire, on constate que les deux premières catégories sont effectivement décrites par le point de fixation du tissu urbain, soit une église ou un site fortifié. Cependant, la troisième catégorie se distingue par le processus de formation, dont la caractéristique est sa nouveauté.

Cette désignation d'agglomération « nouvelle » semble d'ailleurs sous-entendre une absence de point de fixation. Toutefois, nous avons déjà montré que les agglomérations étudiées présentaient systématiquement une forme de continuité avec des occupations antérieures (*cf.* Partie 3, 1.2.2). En l'occurrence, la préexistence d'une voirie est mise en évidence par l'analyse morphologique⁵⁴². Or, si le tissu urbain a été conçu par rapport à cette voirie préexistante, c'est probablement en raison de son rôle déterminant. Il s'agit bien d'une forme de fixation urbaine à partir d'un espace d'échange : l'échange social par la rencontre, l'échange spatial par le déplacement, l'échange économique par le commerce et la production.

On aboutit donc à une catégorisation tripartite des points de fixation, qui distingue les processus d'agglomération à partir d'un site castral, d'un site ecclésial ou d'un espace d'échange.

1.3.2. La fixation urbaine d'origine castrale

La notion de fixation urbaine d'origine castrale nécessite de revenir sur la question du site d'implantation, dont l'influence est majeure sur ce type de fondation. Pierre Lavedan a mis en évidence deux types d'organisation de l'espace : l'aménagement le long d'un axe viaire ou hydrographique longeant le château et l'enveloppement du site castral⁵⁴³. Par ailleurs, dans son étude centrée sur le Latium, Pierre Toubert a proposé de faire plutôt la distinction entre des habitats castraux de butte, présentant une structure radioconcentrique, et des villages d'éperon de confluence, présentant un urbanisme « plus anarchique »⁵⁴⁴. Au-delà du caractère unique de chaque site d'implantation, qui a été déjà exposé (*cf.* Partie 3, 1.2.1), on constate le rôle des limites naturelles sur la forme urbaine et sur son potentiel développement.

⁵⁴² Vol. 3, Fig. III-26, Fig. V-14 et Fig. VI-14.

⁵⁴³ P. Lavedan, *Les villes françaises*, Paris : Éditions Vincent, Fréal et C^{ie}, 1960, p. 65-70.

⁵⁴⁴ P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval*, *op. cit.*, p. 202-203.

À l'examen de la bibliographie récente, on se rend compte que les caractéristiques des sites d'implantation sont encore au cœur des tentatives de classification des agglomérations d'origine castrale. Une enquête réalisée par Hervé Mouillebouche et Laure Saligny a permis d'identifier les paramètres topographiques les plus déterminants pour l'installation des châteaux. Il s'agit notamment de l'altitude, de l'orientation, de l'ensoleillement et de l'aire de surveillance⁵⁴⁵. Mais bien que l'étude ait permis de saisir le rôle prépondérant du choix du site, celle-ci n'a pas exploré son incidence sur les formes urbaines. Cette question est parfois sous-entendue dans les formulations utilisées pour désigner des types d'espaces agglomérés, comme la distinction faite par Mélinda Bizri entre des urbanisations étagées et concentriques⁵⁴⁶. Mais malgré une catégorisation par type de site, l'incidence de la topographie sur la forme du tissu urbain n'est que trop rarement questionnée. À Caylus, la butte castrale, occupée par les coseigneurs ou constituée en zone de repli au XII^e siècle, a été le point de fixation du *castrum*⁵⁴⁷. Ce secteur se caractérise par un alignement d'une partie de la voirie et des limites fortifiées sur les courbes de niveau, qui a produit une forme partiellement

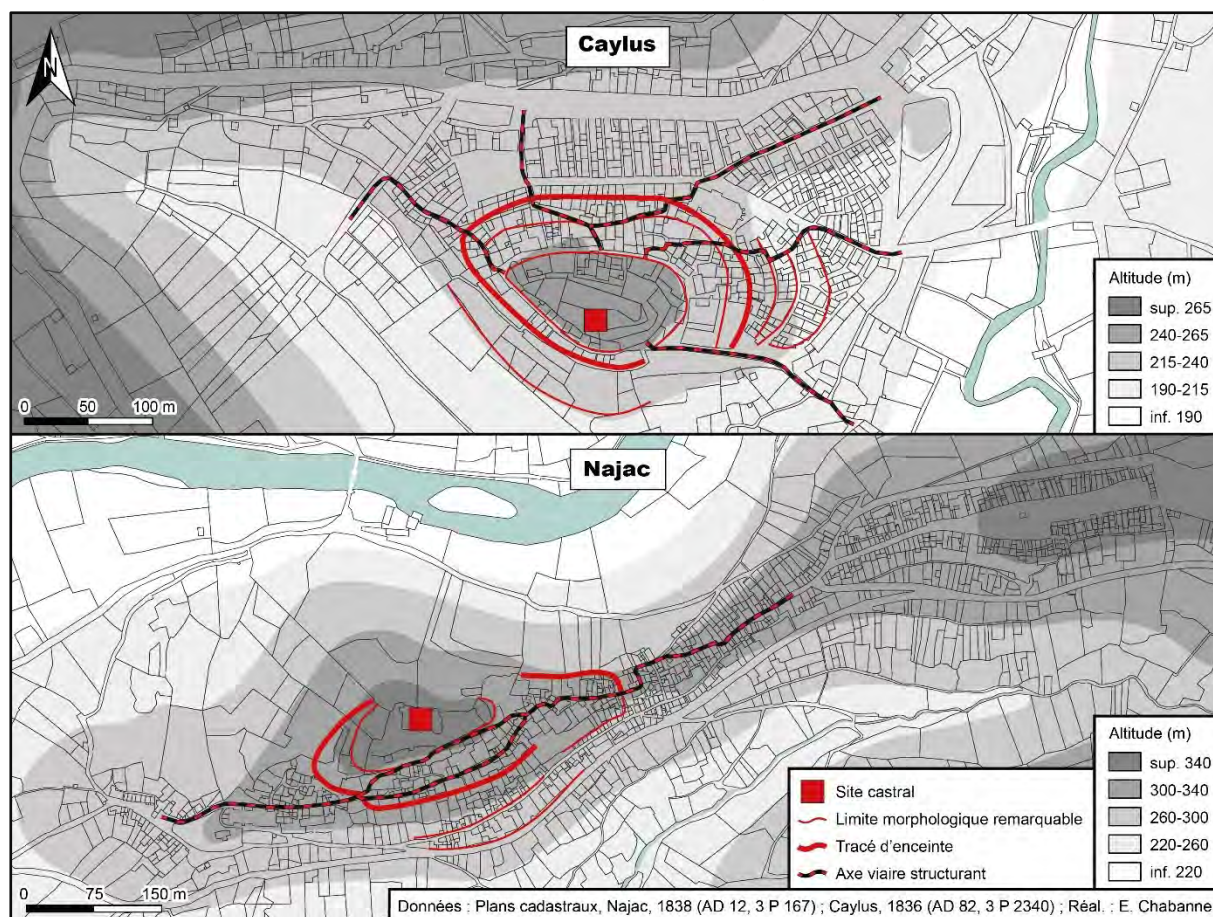


Fig. 30 : La fixation urbaine d'origine castrale à Caylus et Najac.

⁵⁴⁵ H. Mouillebouche et L. Saligny, « Les châteaux forts sont-ils toujours bâtis au sommet des montagnes ? », *UB Sciences : revue annuelle de la recherche de l'Université de Bourgogne*, 3, 2008, p. 46-51. ; H. Mouillebouche et L. Saligny, « Topographie et habitats fortifiés en Bourgogne du Nord : implantation, orientation et surveillance », dans *Le château, autour et alentours (XIV^e-XV^e siècles). Paysage, parc, jardin et domaine*, J.-M. Cauchies, J. Guisset (éd.), Turnhout : Brepols, 2008, p. 29-55.

⁵⁴⁶ M. Bizri, *Construction et pratique sociale de l'espace fortifié en Velay (XIII^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Bruno Phalip, UBP, Clermont-Ferrand, 2017, vol. 1, p. 112.

⁵⁴⁷ Vol. 2, IV.4.2.4.

radioconcentrique (Fig. 30). Cette description est conforme à l'habitat castral de butte, décrit par Pierre Toubert. Dans le cas de Najac, l'agglomération a été aménagée sur un éperon de méandre qui est lui-même surmonté d'une butte rocheuse. Une part importante de la voirie et des fortifications est également alignée sur les courbes isohypses. En revanche, le caractère « anarchique », censé être inhérent au site d'éperon, ne se retrouve pas à Najac.

On constate donc que le site d'implantation est particulièrement déterminant pour les agglomérations dont le point de fixation est un site castral. Dans ces cas, l'emprise urbaine, qui est délimitée par les fortifications, a été le résultat d'une adaptation au relief.

1.3.3. La fixation urbaine d'origine ecclésiale

Ici encore, les travaux de Pierre Lavedan ont posé les fondations de l'étude de ces agglomérations, et notamment les « villes d'origine monastique » qu'il a analysées par le prisme de la position de l'édifice de culte par rapport à l'espace urbain⁵⁴⁸. Dans ses travaux, l'urbaniste s'est intéressé au degré de juxtaposition – ou de subordination – de l'espace urbain à l'établissement.

Par l'étude des villages ecclésiaux dans le Midi de la France, Dominique Baudreu et Jean-Paul Cazes ont montré que les unités d'habitation tendaient à être agglomérées dans un périmètre plus ou moins étendu autour de l'église⁵⁴⁹. Dominique Baudreu a établi un parallèle entre les villages audois et les *celleres* du Roussillon, ou encore les *sagreres* catalanes⁵⁵⁰. Toutefois, la formation urbaine autour d'une église ne constitue qu'une variante des agglomérations d'origine ecclésiale. Certaines localités ont été fondées à côté de l'établissement, notamment dans les contextes monastiques⁵⁵¹. De même, il faut compter les sauvetés dans cette catégorie, peuplements dont l'emprise pouvait être délimitée par des croix, ce qui a pu produire des formes régulières.

Dans le présent corpus, deux secteurs ont été aménagés à partir d'un point ecclésial de fixation (Fig. 31). Villeneuve, qui semble avoir été une sauveté à l'origine⁵⁵², conserve les traces d'un aménagement urbain à côté de l'établissement ecclésial. On ne constate pas d'enveloppement autour de l'enclos monastique, mais plutôt un aménagement lié à la rue principale. Le point de fixation du tissu urbain est donc à la fois d'origine ecclésiale et lié à un espace d'échange. En revanche, on peut observer une polarisation de la voirie par l'église qui se trouve au niveau d'une intersection marquée par une place. La configuration observée ici est alors comparable aux cas présentés par Pierre Lavedan, pour lesquels il relevait la récurrence d'une polarisation de la trame

⁵⁴⁸ P. Lavedan, *Les villes françaises*, *op. cit.*, p. 62.

⁵⁴⁹ D. Baudreu et J.-P. Cazes, « Les villages ecclésiaux dans le bassin de l'Aude », *op. cit.* ; D. Baudreu, « Formes et formation des villages médiévaux dans le bassin de l'Aude », *op. cit.*

⁵⁵⁰ A. Catafau, *Les Celleres et la naissance du village en Roussillon : X^e-XV^e siècles*, Perpignan : PUP, 1998 ; P. Bonnassie, « Les *sagreres* catalanes : la concentration de l'habitat dans le « cercle de paix » des églises (XI^e s.) », dans *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994, p. 68-79.

⁵⁵¹ N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.*, p. 130-133.

⁵⁵² Vol. 2, II.4.3.2.

viaire par rapport à l'église. Elle est également conforme à sa description d'un espace *intra-muros* caractérisé par un « tracé souple »⁵⁵³, c'est-à-dire une absence apparente d'organisation.

Par ailleurs, à Najac, l'installation du prieuré au XII^e siècle a également été à l'origine du développement d'un véritable petit bourg⁵⁵⁴. La forme de cet ensemble a été structurée par une rue principale, qui suit la crête de l'éperon, mais on observe également une ruelle de contournement vers le nord. Le secteur ecclésial de Najac présente également une forme de « tracé souple », dont la limite périphérique est formée par le relief abrupt du site.

Si les deux cas exposés ici ont pour point commun une forme plutôt circulaire, plusieurs travaux ont déjà établi qu'il ne s'agissait pas d'une constante⁵⁵⁵. Toutefois, l'existence d'un périmètre contenant l'espace urbain est systématique, malgré la diversité de ses formes et des modes de délimitation (bornage réalisé par des croix, fossé, enceinte, limites naturelles).

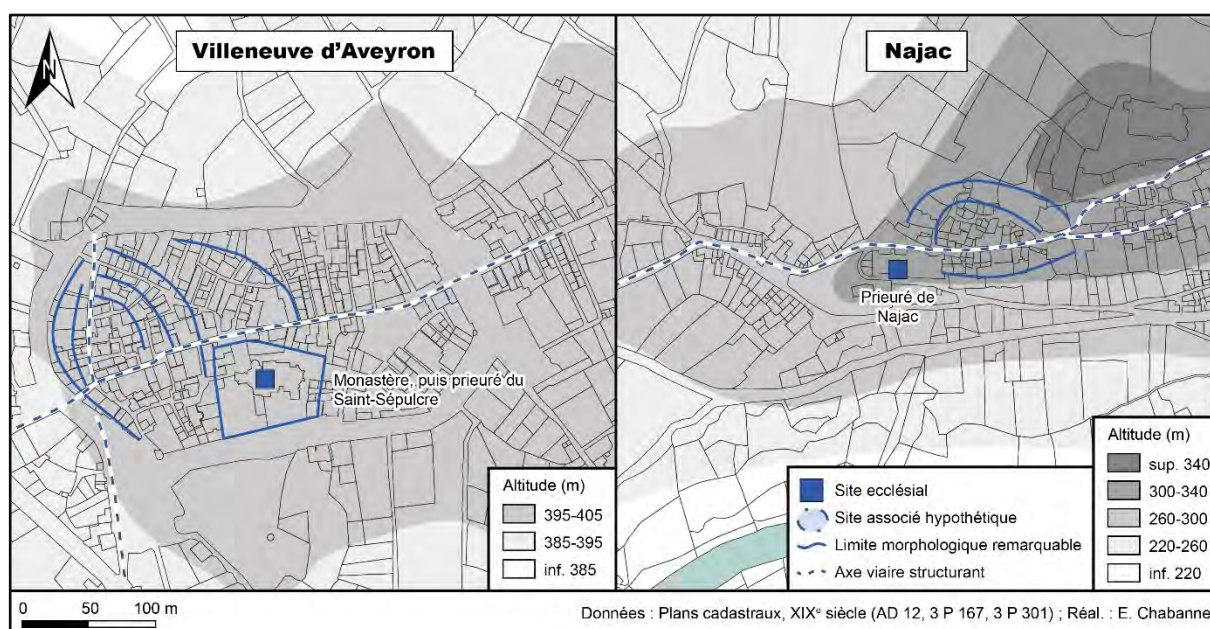


Fig. 31 : La fixation urbaine d'origine ecclésiale.

1.3.4. La fixation urbaine à partir d'un espace d'échange

L'implantation d'espaces d'échange – qu'il s'agisse de places ou de rues – a été un phénomène essentiel pour le développement de toutes les agglomérations, sur lequel nous reviendrons en détail (*cf.* Partie 3, 2). Mais au-delà de son caractère structurant, la trame urbaine a également joué le rôle de point de fixation pour des agglomérations et des secteurs nouveaux. Dans la plupart des cas, cette voirie a été aménagée pour remplir des fonctions économiques, comme dans le cas des bourgs « mercadiers »⁵⁵⁶, au cours du XII^e siècle, ou des bastides du XIII^e-XIV^e siècle. Mais il est

⁵⁵³ P. Lavedan, *Géographie des villes*, *op. cit.*, p. 121.

⁵⁵⁴ Vol. 2, I.4.4.

⁵⁵⁵ F. Hautefeuille, *Structures de l'habitat rural*, *op. cit.* ; N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, *op. cit.*

⁵⁵⁶ F. Hautefeuille, « La fondation des villes neuves », *op. cit.*

important de noter que le phénomène a pu être documenté dans toute l'Europe, avec les *market towns*⁵⁵⁷ ou encore les *emporia* du premier Moyen Âge⁵⁵⁸.

La configuration la plus représentée dans ce corpus correspond aux bastides, dont la fixation du tissu urbain a été établie par une voirie en grille, comportant une place de marché au centre. Pour ces fondations, l'absence de château et d'église paroissiale sur le site au moment de la formation urbaine a été une constante. En revanche, l'analyse morphologique a révélé l'existence systématique d'une voirie antérieure, qui a servi de base au quadrillage de la bastide (Fig. 32).

Il est également intéressant d'examiner les extensions urbaines dont le point de fixation est aussi un espace d'échange. À Caylus, au pied du *castrum* formé au cours du XII^e siècle, l'extension du XIII^e siècle a été implantée autour d'une place de marché et le long de l'ancien chemin qui longeait les fossés du bourg⁵⁵⁹. Ce secteur a rapidement été doté d'aménagements à fonction économique, comme les couverts occupant le sud de la place et les nombreuses maisons à programme polyvalent donnant sur la rue Droite. Une situation très comparable peut être observée à Villeneuve, dont le *barri Sobira*, aménagé à partir du milieu du XIII^e siècle, est encore bordé de nombreuses maisons à arcades ou à couverts⁵⁶⁰. Enfin à Najac, ce sont quatre extensions distinctes qui ont été aménagées, entre le XIII^e et le XVI^e siècle, le long de rues ou de places⁵⁶¹.

Notons enfin que si les espaces d'échange ont constitué des points de fixation pour des agglomérations comme les bastides ou certaines extensions urbaines, ils ont également joué un rôle dans le développement d'autres types de localités. À Villeneuve, par exemple, le point de fixation initial correspond au monastère, fondé autour de 1053. Mais dès les années 1070, alors que l'agglomération était en cours de formation, l'évêque de Rodez y a instauré un marché dans l'objectif d'attirer de nouveaux habitants⁵⁶².

La localisation exacte de ce lieu d'échange est incertaine, mais l'analyse morphologique a révélé qu'il devait se trouver le long de la rue principale, en raison de l'enveloppement des unités de plans autour de ce secteur. Dans ce cas, si le point de fixation du monastère a bien été de nature ecclésiale, le tissu urbain a plutôt été aménagé par rapport à cet espace d'échange. Ce dernier cas montre la possibilité d'une influence conjointe de plusieurs points de fixation sur un même tissu urbain.

⁵⁵⁷ C. Dyer, « Market Towns and the Countryside in Late Medieval England », *Canadian Journal of History*, 31-1, 1996, p. 17-35.

⁵⁵⁸ S. Sindbæk, « Viking-Age Markets and Emporia », dans *Muslims on the Volga in the Viking Age: In the Footsteps of Ibn Fadlan*, J. Shepard, L. Treadwell (éd.), London : I. B. Tauris, 2023, p. 199-214.

⁵⁵⁹ Vol. 2, IV.4.3.

⁵⁶⁰ Vol. 2, II.4.4.2.

⁵⁶¹ Vol. 2, I.4.3, I.4.7.2, I.4.9, I.4.10.

⁵⁶² « *fieri mercatum in eodem loco, causa meliorationis et augmentationis* », BN, coll. Doat 131, fol. 287-288, publié dans D. de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, op. cit., t. I, Instrumenta, p. 50.

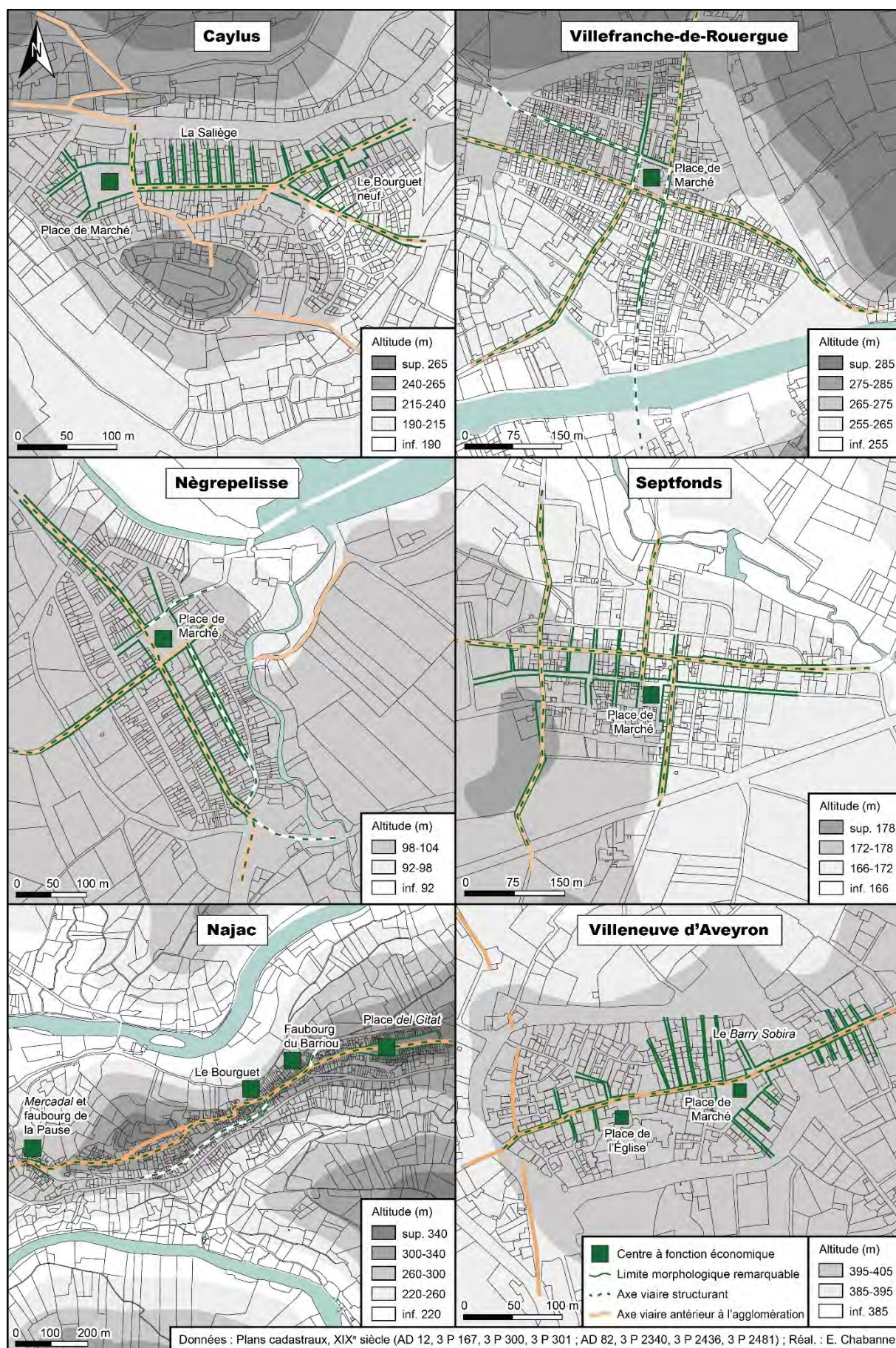


Fig. 32 : La fixation urbaine à partir d'un espace d'échange.

1.4. Les acteurs de la fondation urbaine

1.4.1. Les autorités fondatrices

L'identification des acteurs de la fondation urbaine est une tâche difficile, car les sources écrites sont souvent hétérogènes. En effet, les cas de mentions explicites de l'intervention d'un ou de plusieurs individus pour la création d'une agglomération sont assez rares, et sont liés en particulier aux quelques chartes de paréage qui nous sont parvenues⁵⁶³.

En 1978, Charles Higounet a dressé, pour le Périgord, une liste des fondations de bastides, en y attachant leurs « autorités fondatrices »⁵⁶⁴. Sur les vingt-trois bastides mentionnées, l'historien disposait d'informations concernant le paréage de deux d'entre elles : Monpazier et Saint-Louis. Pour les vingt-et-une autres, seule l'autorité principale était connue (roi de France, comtes, sénéchaux, officiers du roi-duc). On perçoit donc la difficulté d'identification de ces acteurs de ces fondations.

Depuis cette contribution, quelques études monographiques ont permis de repérer des indices textuels renvoyant à certains acteurs, voire de comprendre l'implication de ceux-ci par déduction et analogie. Ces rapprochements ont été rendus possibles par le croisement entre des cas bien documentés et bien datés et d'autres aménagements réalisés au même moment dans des secteurs proches. La question a notamment fait l'objet d'une synthèse par Josiane Teyssot dans l'ouvrage *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*⁵⁶⁵, qui a questionné à la fois les processus de fondation planifiée et les lotissements médiévaux. Cette synthèse a permis de conclure à la participation de « toutes les couches sociales possédant l'autorité, judiciaire et politique, et les moyens, financiers et matériels »⁵⁶⁶, c'est-à-dire les seigneurs, laïcs comme ecclésiastiques.

Dans les cas étudiés ici, on observe des éléments semblables aux conclusions de Charles Higounet et de Josiane Teyssot. Tout d'abord, l'inégale répartition des sources écrites constitue, ici aussi, un frein à l'identification précise de tous les acteurs de ces fondations. On peut cependant s'appuyer sur des mentions qui indiquaient, avant la fondation, les droits que détenait un seigneur sur ces terres. De même, les revendications ou les procès en spoliation postérieurs au processus de création peuvent signifier l'existence de droits qui n'ont pas été respectés. On peut alors proposer de synthétiser ces informations par le tableau suivant (Tableau 11).

⁵⁶³ É. Zadora-Rio, « La confrontation des sources. Les actes de fondation et la question de la planification », *op. cit.*

⁵⁶⁴ C. Higounet, « Les bastides du Périgord. Une révision », *op. cit.*, p. 101.

⁵⁶⁵ J. Teyssot, « Les acteurs. Les promoteurs de l'urbanisme », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003, p. 447-451.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p. 447.

Nom	Date	Fondateur(s)
Villeneuve (bourg ecclésial)	1053 - v. 1070	Ozil et Raoul (seigneurs de Morlhon) Pierre Bérenger (évêque de Rodez) Déodat de Séverac (prieur)
Villeneuve (extension)	XIII ^e siècle	Raymond VII (comte de Toulouse) – attribution incertaine
Najac (<i>castrum</i>)	XII ^e siècle	Seigneurs « de Najac », « de Cadoule » et « Gros » (coseigneurs)
Najac (extensions)	XIII ^e siècle	Raimond Bernard de Najac et Giraud de Cadoule (coseigneurs en 1211) Raymond VII (comte de Toulouse) – rachat des droits sur le <i>castellum</i> (1227) Alphonse de Poitiers (comte de Toulouse)
Caylus (<i>castrum</i>)	v. 1176	Arnaud et Bertrand de Montpezat, Bertrand de Villemur (coseigneurs av. 1176) Raymond V (comte de Toulouse, récupère les droits en 1176)
Caylus (extension)	v. 1226	Raymond VII (comte de Toulouse) Pons Athon ? (« damoiseau de Caylus »)
Nègrepelisse (bastide)	av. 1270	Alphonse de Poitiers (comte de Toulouse) Évêque de Cahors – droits sur l'église de Graulier Bertrand (vicomte de Bruniquel) – droits sur le lieu de Graulier Doyen de Cayrac – droits sur le lieu de Graulier
Septfonds (bastide)	Av. 1260	Raymond VII (comte de Toulouse) ? Abbés de Saint-Marcel et Saint-Antonin ? Alphonse de Poitiers (comte de Toulouse)
Villefranche (bastide)	1252	Jean d'Arcis (sénéchal de Rouergue) pour Alphonse de Poitiers Seigneurs de Morlhon-Saint-Mémory Ordre du Temple (?)
Villefranche (fb. du Pont)	1311	Consuls – projet non réalisé Sénéchal de Rouergue – projet non réalisé
Villefranche (fb. Savignac)	1616	Pierre de Pomayrol (receveur du Bas-Rouergue) – projet non réalisé

Tableau 11 : Tableau récapitulatif des autorités fondatrices (les cas documentés avec certitude sont indiqués en gras).

Celui-ci permet de distinguer une forme de centralisation progressive des acteurs de ces fondations entre le XI^e et le XIV^e siècle, qui a accompagné l'évolution de l'influence des comtes de Toulouse, puis du roi de France sur ces agglomérations. Entre le XI^e et le milieu du XII^e siècle, ce sont principalement des seigneurs locaux qui sont intervenus dans la formation des agglomérations, dans ces territoires plutôt éloignés des grands centres politiques du Quercy et du Rouergue. Pour les deux *castra* étudiés ici – Najac et Caylus –, des coseigneurs ont participé à la création de ces agglomérations, agissant parfois en véritables « entrepreneurs de *castra* »⁵⁶⁷ à la fin du XII^e siècle. On observe cependant que les comtes de Toulouse – de Raymond V à Raymond VII – ont

⁵⁶⁷ H. Débax, *La seigneurie collective, op. cit.*, chapitre II, paragr. 20.

activement œuvré à étendre leur influence sur ces *castra*, quitte à procéder à des échanges avec les coseigneurs, comme à Caylus.

De même, la participation des seigneurs de Morlhon à la fondation du monastère et de l'agglomération de Villeneuve s'est rapidement accompagnée de revendications de la part de l'évêque de Rodez et du prieur. Le pouvoir des Morlhon a ensuite décliné pour atteindre un niveau particulièrement bas à partir de la croisade contre les Albigeois. Un regain d'influence des comtes de Toulouse a marqué la première moitié du XIII^e siècle, période caractérisée ici par l'aménagement de l'extension de Villeneuve au-delà des limites du premier bourg.

Cette participation grandissante des comtes de Toulouse à la croissance urbaine, à partir de 1220, avait certainement pour objectif le rétablissement d'une influence partiellement perdue lors de la croisade contre les Albigeois. Cette politique semble avoir partiellement fonctionné, puisqu'à la disparition de Raymond VII, les consuls et les coseigneurs de Najac se sont révoltés contre l'accession au pouvoir d'Alphonse de Poitiers⁵⁶⁸. L'événement est resté marginal, en raison de la poursuite de cette politique par le nouveau comte, et les nombreuses concessions réalisées avec les communautés villageoises et urbaines du comté.

En effet, Alphonse de Poitiers est connu pour avoir favorisé le développement des petites agglomérations et l'autonomisation de leurs communautés, notamment en participant à la fondation de nombreuses bastides⁵⁶⁹. Pourtant, sur les trois agglomérations étudiées ici qui dépendent de cette catégorie, son implication ne peut être suspectée que pour Villefranche-de-Rouergue, fondée par Jean d'Arcis sur des terres appartenant vraisemblablement aux Morlhon-Saint-Memory. Pour Nègrepelisse et Septfonds, on sait seulement que des établissements ecclésiastiques dépendant des abbayes de Saint-Antonin, de Saint-Marcel et de l'évêché de Cahors leur préexistaient, et que le vicomte de Bruniquel avait aussi des droits sur les terres où Nègrepelisse a été aménagée. Ces fondations semblent donc résulter d'associations entre des seigneurs locaux et des représentants de grands établissements du secteur.

Enfin, les deux extensions annulées de Villefranche nous permettent de saisir cette centralisation croissante après le XIII^e siècle. Si ces projets n'ont jamais été mis en œuvre, on note que la récupération des terres de Macarou par les consuls au début du XIV^e siècle a été permise par la suppression de l'ordre du Temple à la demande de Philippe le Bel. Cet espace a alors été cédé par le roi aux consuls, et le projet a été initié par le sénéchal de Rouergue⁵⁷⁰. De la même manière, le projet d'extension du début du XVII^e siècle, dans le faubourg de Savignac, a été formulé à l'initiative d'un officier royal : Pierre de Pomayrol, receveur du Bas-Rouergue⁵⁷¹.

⁵⁶⁸ J. de Laborde, *Layettes du trésor des chartes*, t. III, p. 133-135, n° 3947.

⁵⁶⁹ C. Higounet, « La frange orientale des bastides », *Annales du Midi*, 61-7, 1949, p. 366.

⁵⁷⁰ AD 12, G 641.

⁵⁷¹ Vol. 2, III.6.5.

La fondation d'agglomérations ou d'extensions urbaines a donc fait intervenir de nombreux acteurs, dont l'identité et le rang a changé au cours des périodes médiévale et moderne. Dans ce secteur, le XI^e et le XII^e siècle ont été marqués par l'intervention des seigneurs locaux, parfois conjointement avec des seigneurs plus importants comme l'évêque de Rodez. Par la suite, le renforcement de l'influence des comtes de Toulouse, à la fin du XII^e siècle, et les changements intervenus au cours du XIII^e siècle ont mené à une certaine centralisation du processus de fondation, initié dès lors par des officiers du comte, du sénéchal, voire du roi. Mais dans la fondation d'une agglomération, la question des habitants et de leur provenance doit aussi être abordée pour tenter de comprendre le processus.

1.4.2. Les habitants et leur provenance

La question des processus de peuplement associés aux fondations urbaines a rarement fait l'objet de longs développements, et pour cause : les sources écrites comme archéologiques sont particulièrement mutiques sur ce point. Pour tenter de combler ce manque, en 1979, Charles Higounet s'est interrogé sur les objectifs visés et les stratégies qui ont mené à la multiplication des agglomérations entre le XI^e et le XIV^e siècle dans l'Europe méridionale⁵⁷². Du point de vue des habitants, la question des privilèges octroyés aux communautés villageoises et urbaines a été bien documentée. Les promesses de sécurité et de prospérité sous-entendues dans les chartes de coutumes ont certainement été décisives dans l'accélération du phénomène urbain à partir du XIII^e siècle. Du point de vue des pouvoirs à l'origine de ces fondations, celles-ci ont pu avoir pour objectif d'absorber un surplus démographique, ou bien de créer un pôle d'attraction pour des raisons de défense, de mise en valeur du sol ou d'augmentation des redevances.

En posant cette distinction, on se rend compte que les deux objectifs ne s'excluent pas forcément mutuellement. L'opportunité permise par une conjoncture démographique favorable est compatible avec une volonté de renforcement des réseaux d'agglomérations. C'est d'ailleurs l'observation qu'en a fait Charles Higounet. L'exemple du bourg d'Argenton-Château en Poitou est assez intéressant, puisque la mention de l'augmentation de population était directement liée avec celle de la croissance du bourg⁵⁷³. Dans la plupart des cas, la croissance démographique a été invoquée pour justifier des constructions d'édifices. À Najac, au XIII^e siècle, une grande église a été construite à la place du prieuré qui en comptait déjà deux, parce qu'elles ne suffisaient pas à accueillir toute la population⁵⁷⁴. Ici, le motif de l'augmentation démographique a bien été utilisé pour justifier la construction d'une nouvelle église, mais aucun élément n'indique le lieu

⁵⁷² C. Higounet, « *Congregare populationem* : politiques de peuplement dans l'Europe méridionale (X^e-XIV^e siècles) », *Annales de Démographie Historique*, 1979, p. 135-144.

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 136.

⁵⁷⁴ « *vidissent ejus capacitatem non sufficere ad recipiendum populum dicti loci* », BN, coll. Doat 146, fol. 18, avril 1258, publié dans A. Molinier et É. Molinier, « Najac en Rouergue, notes historiques et archéologiques, second article », *op. cit.*, p. 371-372.

d'habitation de cette population. Étaient-ils issus de noyaux dispersés situés autour de Najac qui dépendent de cette paroisse, ou s'agissait-il de véritables habitants du *castrum* ?

En revanche, le motif de la création volontaire d'un pôle d'attraction pour regrouper les habitants des hameaux alentours est mieux documenté. Outre les nombreux exemples commentés par Charles Higounet dans son article de 1979, on peut citer la charte passée entre l'évêque de Rodez et le prieur de Villeneuve vers 1070, qui a acté la création d'un marché « *causa meliorationis et augmentationis* »⁵⁷⁵. On repère plus difficilement le processus de déplacement des populations dispersées vers le centre urbain, qui peut être perçu indirectement, par la disparition progressive de ces habitats périphériques. Maurice Berthe a illustré ce cas de figure avec l'exemple de Montréal, dans le département du Gers, dont dix paroisses sur les dix-neuf énumérées dans la charte de 1255 ont rapidement été vidées de leur population au lendemain de la fondation de la bastide⁵⁷⁶. S'il est possible d'être critique du parallèle opéré entre paroisse et village, cette transformation du cadre paroissial peut avoir constitué un indice d'une forme de mouvement de population.

Le phénomène est certainement plus explicite à Grenade-sur-Garonne, dans le département de la Haute-Garonne. Les travaux de Cédric Lavigne ont notamment permis de restituer l'évolution des paysages agraires lors de la fondation de plusieurs bastides gasconnes. Sur le fondement de ces analyses, on constate la rareté des hameaux entourant Grenade, contrairement aux agglomérations voisines d'Ondes et de Saint-Caprais⁵⁷⁷. Il est pourtant admis que malgré l'existence d'un peuplement important à Grenade dès les premières années de sa fondation, celui-ci a été moins important qu'escompté⁵⁷⁸. L'interprétation la plus vraisemblable est donc celle d'un drainage d'une population dispersée dans des hameaux, vers l'agglomération nouvelle. Dans ce cas, le potentiel d'accueil de la bastide n'ayant pas été atteint, on peut penser qu'un regroupement des populations alentours et une croissance démographique importante avaient été anticipés.

De même, pourrait-on identifier de tels processus de déplacement des populations entre deux secteurs d'une même agglomération ? En effet, dans les cas d'extensions urbaines, on peut envisager que le dynamisme des secteurs neufs ait provoqué des déplacements d'individus depuis le bourg ancien. À Caylus, l'aménagement de l'extension autour de la place du Marché et de la rue Droite a été réalisé à partir de 1226, jusqu'à la fin du Moyen Âge, et a notamment attiré des populations intéressées par les activités économiques. On sait par ailleurs qu'aucun aménagement antérieur à la fin du XIII^e siècle ne subsiste dans le périmètre du *castrum*, ce qui est généralement expliqué par les destructions occasionnées par les troupes de Simon de Montfort⁵⁷⁹. Se peut-il alors

⁵⁷⁵ Vol. 2, II.4.2.4.

⁵⁷⁶ M. Berthe, « Les désertions de villages au Moyen Âge, phénomène lié à la croissance ou phénomène lié à la crise ? L'exemple du sud-ouest de la France », dans *Terres et Hommes du Sud. Hommage à Pierre Tucoo-Chala*, C. Desplat (éd.), Bayonne : J&D éditions, 1992, p. 93-106.

⁵⁷⁷ C. Lavigne, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)*, Pessac : Ausonius, 2002.

⁵⁷⁸ M. Berthe, « La dernière génération des bastides du Sud-Ouest (1290-1342) », *AMM*, 34, 2016, p. 183.

⁵⁷⁹ Vol. 2, IV.4.2.4.

que la destruction partielle de *castrum* ait encouragé les habitants de Caylus à migrer vers les secteurs neufs à partir de 1226 ? L'hypothèse reste invérifiable, mais il semble pertinent de l'énoncer. De la même manière, on note que le *castrum* de Najac s'étendait sur une surface assez importante, sur laquelle les vestiges conservés sont assez rares. L'analyse du compoix de 1616 réalisée par Élodie Cassan-Pisani n'a permis de restituer qu'une cinquantaine de constructions dans ce « secteur déserté au parcellaire largement remanié »⁵⁸⁰. Or si la datation de cette désertion du *castrum* est incertaine, le dynamisme des secteurs du Bourguet et du Barriou aux XIII^e et XIV^e siècles, au même titre que celui du Barry aux XV^e et XVI^e siècles, peuvent faire partie de l'explication.

En définitive, si le détail des processus de peuplement reste difficile à saisir, il est certain que ceux-ci ont découlé d'intérêts convergents entre des populations en quête de sécurité et de dynamisme économique et des seigneurs dont les objectifs étaient d'augmenter leurs revenus ou d'asseoir leur contrôle sur des secteurs stratégiques. Ces processus se sont alors déroulés à la fois grâce à un accroissement du dynamisme démographique et des déplacements des populations tantôt spontanés, tantôt encouragés par l'octroi de privilèges.

Les contextes dans lesquels les fondations et les extensions d'agglomérations se sont produites, au même titre que les modalités de ces processus, ont eu une incidence manifeste sur les formes urbaines. En effet, malgré le constat d'une historiographie particulièrement centrée sur ces questions, ces quelques pages nous ont permis de voir que des interrogations restaient en suspens, notamment en raison de la conservation inégale des sources écrites et matérielles.

En examinant la question par le prisme de la morphologie du tissu urbain, nous avons traité les phénomènes de fondation à partir de deux paramètres principaux. L'analyse des contextes d'implantation a montré que le relief et le réseau hydrographique ont eu une incidence particulièrement importante sur les emprises de développement et les limites des agglomérations. Lorsque le relief était faible ou inexistant – comme à Septfonds ou Villeneuve – l'emprise de l'agglomération a évolué de manière plutôt homogène. En revanche, pour les sites de hauteur – comme à Caylus ou Najac – jusqu'à la fin du XII^e siècle, ce sont les secteurs les mieux protégés par le relief qui ont constitué les *castra*. Puis à partir du XIII^e siècle, les extensions urbaines ont été aménagées dans des secteurs souvent plus accessibles. Dans les six cas étudiés, un lien a pu être établi entre l'agglomération fondée et des occupations antérieures. Cette continuité est aisée à mettre en évidence pour les agglomérations créées au contact d'un château ou d'une église. Cependant, nous avons vu que les bastides étudiées ont été implantées à proximité d'autres

⁵⁸⁰ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit., p. 86, fig. VII.

établissements, à l'emplacement de carrefours routiers qui ont conditionné l'orientation du tissu urbain.

Il a été possible de faire le lien entre la nature des points de fixation de ces agglomérations et certaines caractéristiques morphologiques. En effet, nous avons pu montrer que dans les cas étudiés, un lien pouvait être établi entre une fixation urbaine d'origine ecclésiale et une délimitation périphérique (enclos, bornage ou utilisation de limites naturelles) à l'intérieur de laquelle on pouvait observer les caractères d'une urbanisation peu concertée. L'identification des modalités précises de cette délimitation et de ce processus de formation urbaine apparemment non dirigé n'ont pas été possibles ici. Dans le cas des points de fixation castraux, nous avons confirmé l'hypothèse de Pierre Toubert, selon laquelle la topographie du site constituait le facteur déterminant pour expliquer les spécificités des formes urbaines. Enfin, pour les points de fixation liés à des espaces d'échange, il a été possible de montrer que les aménagements ont été produits par la délimitation d'une place et souvent aussi d'une rue principale qui a notamment centralisé les activités économiques.

D'un point de vue plus ancré dans une approche historique, nous nous sommes interrogés sur les acteurs de ces fondations urbaines, leur identité, leurs objectifs, leurs intérêts et leurs méthodes. Nous avons alors distingué les autorités fondatrices des habitants. Les premiers, qui ont été les propriétaires terriens ou les promoteurs de ces aménagements, sont les plus visibles dans les sources écrites. Aux XI^e et XII^e siècles, il s'est surtout agi de petits seigneurs locaux souvent organisés en coseigneuries, mais aussi de seigneurs ecclésiastiques. À partir de la fin du XII^e et jusqu'au milieu du XIII^e siècle, ce sont les comtes de Toulouse, et en particulier Raymond VII et Alphonse de Poitiers, qui ont permis et encouragé plusieurs extensions urbaines. Dans un second temps, la question des habitants et de leur provenance nous a permis de voir que ces fondations ont été le résultat d'intérêts convergents entre ceux-ci et les autorités fondatrices. Ainsi, dans ces secteurs dépourvus de grandes villes, la croissance démographique du second Moyen Âge a été canalisée en direction du peuplement de ces petites agglomérations en développement, notamment par l'octroi d'une certaine sécurité et de privilèges divers.

Ces éléments nous incitent à interroger davantage la structure du tissu urbain, en commençant par les dynamiques propres aux trames urbaines.

2. FORMES ET MODIFICATION DES TRAMES URBAINES

La voirie est une composante structurante du tissu urbain. Elle permet une orientation et une canalisation des déplacements des individus grâce à des espaces de libre circulation, de rétention ou de blocage. C'est également un réseau dont on distingue les arêtes (les rues) et les nœuds (les intersections et les places). Son étude nécessite de s'interroger sur les processus de son établissement et de sa transformation⁵⁸¹. Son rôle structurant justifie aussi qu'on observe l'influence de la voirie sur les autres composantes du tissu urbain, et réciproquement. Enfin, il s'agit aussi d'un aménagement qui concentre les activités et les fonctions. Son étude renseigne donc sur la dimension pratique et vécue de l'espace urbain.

2.1. Développement et transformations de la trame

2.1.1. Tracés antérieurs et circulation urbaine

Nous avons établi le constat d'une coïncidence entre les tracés viaires des agglomérations étudiées et des chemins antérieurs. Un lien de causalité a été proposé entre ces voies, véritables points de fixation du tissu urbain, et les formes produites (*cf.* Partie 3, 1.3.4).

Il est cependant nécessaire de chercher à déterminer si ces chemins et ces routes ont réellement pu préexister à l'implantation urbaine. Pour examiner cette question, on ne dispose pas d'indices archéologiques, puisque ces centres urbains et leurs alentours n'ont pas été fouillés. De même, les travaux cherchant à restituer les grands itinéraires dans la région étudiée sont généralement centrés sur la période antique⁵⁸² et parfois particulièrement anciens⁵⁸³. Mais il existe un faisceau d'indices concordants qui autorise à considérer raisonnablement cette hypothèse.

Tout d'abord, dans le cas des agglomérations régulières (Villefranche, Nègrepelisse, Septfonds), on peut faire état d'un contraste entre ces chemins et la trame ayant assurément fait l'objet d'une planification. En l'occurrence, c'est grâce à cette différence de régularité que nous avons été en mesure de les identifier et de suspecter une diachronie. De plus, nous avons établi que toutes les fondations étudiées avaient été réalisées dans des secteurs anthropisés, qui présentaient parfois déjà un site castral ou ecclésial (*cf.* Partie 3, 1.2.2). Il était donc essentiel de pouvoir se rendre sur ces sites, par des chemins qui devaient être entretenus. On peut donc affirmer qu'un réseau viaire existait dans le secteur de ces six agglomérations avant la formation.

⁵⁸¹ M. Watteaux, *La dynamique de la planimétrie parcellaire*, *op. cit.*

⁵⁸² P. Pisani, « Quelques remarques à propos des voies de communication rutènes », dans *Les Rutènes : du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.)*, P. Gruat, J.-M. Pailler, D. Schaad (éd.), colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Bordeaux : *Aquitania*, supplément 25, 2011, p. 333-354.

⁵⁸³ J.-U. Devals, « Les voies antiques du département de Tarn-et-Garonne », *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 1868, p. 43-61.

En revanche, la restitution exacte de leurs tracés est bien plus complexe. Les travaux de Sandrine Robert et de Magali Watteaux ont d'ailleurs montré la forte variabilité et la structure « en faisceau » de ces tracés, malgré une continuité des itinéraires⁵⁸⁴. Toutefois, on peut trouver certains tronçons qui ont été continus, notamment en lien avec des « corridors paysagers »⁵⁸⁵, des couloirs naturels favorisant des alignements viaires et parcellaires. Sur les sites présentant des éléments aptes à limiter le déplacement (relief, limite hydrographique), on note que les routes principales ont majoritairement emprunté le chemin le moins contraignant, suivant alors ces corridors⁵⁸⁶. La formation urbaine a ensuite fossilisé ces tracés sous la forme de rues. À ce titre, ce faisceau d'indice tend à montrer l'influence de la voirie antérieure sur la forme et l'orientation de l'espace urbain. Mais les tracés antérieurs ne sont pas les seuls points de fixation à étudier.

2.1.2. Formation et disparition des places

À la fois centres économiques et espaces où se déroulait une part importante de la vie politique et religieuse de la communauté, les places présentent une certaine diversité de dimensions et de formes. À partir des six cas étudiés ici, on en recense trente-six, dont vingt-quatre *intra-muros*⁵⁸⁷. Dans le développement suivant, les places intra-urbaines ont été nommées par des lettres capitales (**A-W**) et les périurbaines sont désignées par des lettres minuscules (**a-m**). Cette séparation entre intra et extra-urbain est rendue nécessaire par la difficile délimitation des places externes, qui sont souvent intégrées à un parcellaire non bâti, ce qui n'a pas toujours permis d'en pérenniser les limites.

Pour les places *intra-muros*, quatre catégories de formes peuvent être proposées (Fig. 33) :

- les places triangulaires (**A-F**) ;
- les places quadrangulaires (**G-N**) ;
- les places irrégulières (**O-V**) ;
- une place formée par un carrefour « en turbine » (**W**).

Ces caractéristiques peuvent constituer des indices de leur processus de formation. Les places triangulaires sont formées ici par un éloignement ou un rapprochement progressif des fronts d'îlots. Dans ce corpus, elles sont systématiquement aménagées au contact d'une porte de ville. Leurs dimensions sont assez variables de 133 m² pour la plus réduite (**C**) à presque 4 000 m² pour la place du Faubourg de Najac (**A1**) et 8 000 m² si on compte son extension du XV^e siècle (**A1+A2**).

⁵⁸⁴ Pour rappel, l'itinéraire correspond au lien exprimé à l'échelle du réseau, quand le tracé désigne sa projection véritable en plan : S. Robert, « De la route-monument au réseau routier », *op. cit.* ; M. Watteaux, « The Road Network in the Longue Durée », *op. cit.*

⁵⁸⁵ M. Watteaux, *La dynamique de la planimétrie parcellaire*, *op. cit.*, vol. 1, p. 372.

⁵⁸⁶ Vol. 3, Fig. I-12, Fig. II-11, etc.

⁵⁸⁷ Le terme *intra-muros* désigne ici le dernier tracé d'enceinte connu.



Fig. 33 : Forme, dimensions et équipements des places intra-urbaines.

Les versions quadrangulaires présentent deux sous-groupes selon que des couverts ont été identifiés (**G-J**) ou non (**K-N**). Ce critère permet de repérer une différence de dimensions assez signifiante, et la présence plus systématique d'une halle sur les places à couverts. Celles-ci sont ici au moins deux fois plus vastes que les autres. Dans les trois cas de bastides (**H-J**), cet espace correspond à l'un des grands îlots principaux de la trame initiale qui a été réservé pour constituer le centre de l'agglomération. En revanche, les places quadrangulaires sans couverts sont plus réduites. L'aménagement de ces espaces peut avoir résulté de plusieurs processus. L'analyse morphologique a montré que certaines ont été entourées de lotissements qui en ont délimité les contours (**G-J**). Dans ces cas, on observe une convergence des voies vers la place, ici aux angles de celle-ci, qui montre que le tissu urbain a été constitué par rapport à cet espace, à l'image de celle de Montauban⁵⁸⁸. Les autres places quadrangulaires résultent davantage d'un élargissement de rue (**L**) ou d'un îlot qui aurait pu être intégré à l'aménagement, mais qui n'a pas été construit (**K, M-N**).

Ici, les places de forme irrégulière sont le résultat d'une succession d'aménagements, qui ont réduit les contours et les angles. On note également que celle de la Mairie, à Villefranche (**S**), a été produite par l'ouverture et la perte de fonction du couvent des Visitandines après la Révolution. Sa forme a donc été produite par l'ajout et la suppression de bâtiments autour de jardins.

Enfin, une petite place en turbine — autrement nommée en « ailes de moulin » — a été identifiée à Villeneuve, sur la rue principale de l'agglomération, dans le secteur ecclésial (**W**). Ce type d'aménagement, peu courant dans le Midi, est mieux documenté dans le nord de l'Europe⁵⁸⁹. Il sera discuté plus en détail dans la suite de ce texte (cf. Partie 3, 2.1.3). Toutefois, à Villeneuve, c'est la position de cette intersection qui interroge. Elle est située sur l'axe principal et structurant du tissu urbain, et a provoqué un décalage du tracé de cette rue. Son processus de formation reste donc assez incertain.

Les places périurbaines, souvent désignées par le terme de foirail⁵⁹⁰ présentent des formes moins définies (Fig. 34). En effet, leurs limites sont assez floues, en raison de la rareté du bâti ancien qui aurait pu pérenniser des limites parcellaires. De même, ces espaces ont souvent été perturbés par la construction, puis la destruction des murailles, des fossés, mais aussi des défenses avancées de l'Époque moderne. Si ces dispositifs ont été effectivement détruits depuis, on peut en attester l'existence dans les cas de la promenade de Villeneuve à Villefranche (**j**), celle du Vignal à Caylus (**a**) et celle de Nègrepelisse (**d**).

⁵⁸⁸ C. Higounet, « La place dans les bastides médiévales », dans *“Plazas” et sociabilité en Europe et Amérique latine*, colloque des 8-9 mai 1979, Madrid : Casa de Velázquez, 1982, p. 119-129.

⁵⁸⁹ É. Joyant, *Traité d'urbanisme, op. cit.*, vol. 1, p. 40.

⁵⁹⁰ J. Petrowiste, « Infrastructures commerciales et dynamiques de l'habitat dans le Midi toulousain des XIII^e-XIV^e siècles », *AMM*, 34, 2016, p. 217-233.

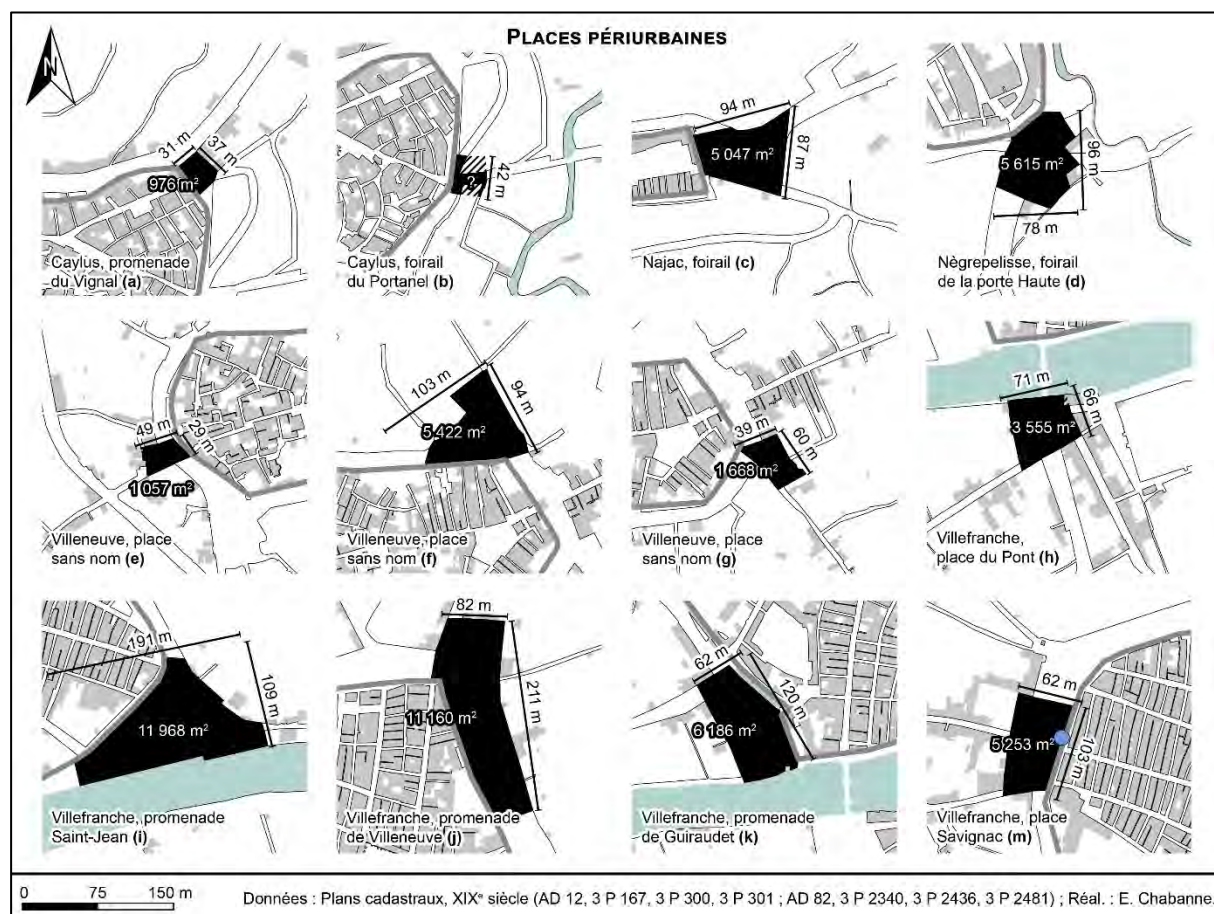


Fig. 34 : Forme, dimensions et équipements des places périurbaines.

Notons qu'à Villefranche, ce sont les places périurbaines du Pont (h) et Savignac (m), qui ont fait l'objet d'un projet d'extension, respectivement au XIV^e et au XVII^e siècle⁵⁹¹. On peut se focaliser davantage sur la première, qui présente une forme quadrangulaire assez vaste (environ 3 500 m²) et qui s'étend devant le pont des Consuls. Cet espace ouvert est assez semblable aux places quadrangulaires à couverts mentionnées plus haut (jusqu'à 3 288 m²), ce qui est intéressant compte-tenu de la mention d'un *gitat* construit à cet endroit en 1322⁵⁹². Il est donc possible que cette place, pensée comme le point d'insertion du tissu urbain, ait été aménagée malgré l'abandon du projet d'extension.

On constate que les places ont été des dispositifs primordiaux pour l'aménagement de nouveaux espaces urbains tout au long du Moyen Âge, mais également au cours de l'Époque moderne. Elles ont constitué des nœuds du réseau viaire jouant un rôle centralisateur dans le tissu urbain. Comme l'a relevé Anaïs Comet pour les bourgs du Gers, elles ont été aménagées soit par l'éloignement de deux fronts de rue (forme triangulaire et quelques cas de forme quadrangulaire), soit par l'utilisation d'un espace encore peu densifié, soit par la soustraction d'un îlot ou d'une partie d'îlot⁵⁹³.

⁵⁹¹ Vol. 2, III.6.5.

⁵⁹² É. Cabrol, *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, op. cit., t. I, p. 183.

⁵⁹³ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, op. cit., vol. 1, p. 211-213.

On observe également des indices de modification, voire de disparition de certaines de ces places. C'est le cas à Caylus, dans le secteur du Portanel, avec une place triangulaire située à l'intérieur des murs (**E**), dont nous avons identifié l'existence par la superposition de deux lotissements binaires successifs. Cet espace a été réduit par le second lotissement, probablement au XV^e ou au XVI^e siècle, compte-tenu de la datation des maisons⁵⁹⁴. Un processus semblable a été mis en évidence sur la place de l'Église de Villeneuve (**N**), dont les bâtiments formant le front ouest ont été ajoutés à la fin de l'Époque moderne⁵⁹⁵. La densification de la place est certainement intervenue à une période où son utilité avait commencé à décroître, soit par une baisse de l'activité économique, soit en raison du développement de secteurs plus dynamiques. Enfin, à Najac, la place dite « *del Mercat* » est connue une mention de la porte du même nom, à la fin du XIII^e siècle⁵⁹⁶. Elle s'étendait à l'extérieur de la porte du *castrum*, sur une petite esplanade qui était notamment associée à un *mazél* construit dans le fossé, en contrebas⁵⁹⁷. Au cours du XIV^e siècle, les activités marchandes ont été déplacées sur la place Saint-Barthélemy, et ce *mercadal* a été transformé en barbacane⁵⁹⁸. Malgré la disparition de cet espace, cette dynamique d'expansion, par des places *extra-muros* provoquant un développement urbain, laisse penser que la place urbaine est un foirail qui a été intégré à l'espace urbain.

2.1.3. Les intersections et places « en turbine », un type d'aménagement atypique

Nous avons mentionné la petite place formée par l'intersection en turbine de Villeneuve (Fig. 33, **W**), dans le secteur ecclésial, dont l'aménagement est le plus ancien de l'agglomération. Cet aménagement a retenu notre attention, en raison de la déviation qu'elle provoque sur l'axe de circulation principal. Pour tenter de comprendre l'intérêt d'un tel aménagement, nous avons procédé à un recensement à partir de trois corpus d'analyse morphologique : les ouvrages *Village et ville au Moyen Âge*⁵⁹⁹ (55 agglomérations) et *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*⁶⁰⁰ (12 agglomérations), ainsi que le présent corpus d'étude (6 agglomérations). On trouve cinq cas sur les soixante-quatorze cas étudiés, soit un taux de 6,8 %. Ils sont présentés dans la figure suivante (Fig. 35).

L'une de ces intersections a été identifiée par Julien Foltran dans la ville audoise de Lagrasse, à proximité de l'église Saint-Michel. Cette place de la Bouquerie tirerait ici son nom de l'activité bouchère qui s'y déroulait alors⁶⁰¹. Cet espace est situé à quelques encâblures de la place principale où se trouve la halle, ce qui en fait une place secondaire.

⁵⁹⁴ Vol. 2, IV.4.6.4.

⁵⁹⁵ Vol. 2, II.4.2.4.

⁵⁹⁶ J. Miquel, *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge*, thèse de doctorat de 3^e cycle, UTM, Toulouse, 1979, p. 324.

⁵⁹⁷ J. Petrowiste, « Infrastructures commerciales », *op. cit.*

⁵⁹⁸ Vol. 2, I.4.7.2.

⁵⁹⁹ B. Gauthiez et al., *Village et ville au Moyen Âge*, *op. cit.*

⁶⁰⁰ L. Bourgeois, *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*, *op. cit.*

⁶⁰¹ J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, *op. cit.*, vol. 1, p. 276.

On trouve un troisième exemple à Saint-Hilaire, petite agglomération également située dans le département de l'Aude, dont l'abbaye carolingienne a permis le développement d'un bourg circonscrit par un enclos⁶⁰². L'espace urbain a ensuite été étendu vers le sud-est à une période assez mal datée. C'est dans le secteur le plus proche de l'enclos abbatial que se trouve la place aujourd'hui sobrement nommée la Placette, qui présente une forme en turbine. Ici, l'intersection n'est pas située dans l'enceinte du premier bourg mais bien dans l'extension. Il est toutefois difficile de connaître le degré d'aménagement de ce premier bourg, et il est par conséquent impossible d'exclure l'éventualité d'un rattachement de cette placette à un état ancien de l'agglomération.

À Lodève, dans l'Hérault, cette intersection a été désignée sous le nom de *Bossanelle* dans le compoix de 1401⁶⁰³, où elle occupe la limite nord-ouest d'un secteur résidentiel. Cette place s'étend devant l'église Saint-André, mentionnée pour la première fois en 1162 sur le territoire d'un *castrum* préexistant, lui-même lié à l'abbaye Saint-Sauveur⁶⁰⁴. La proximité avec les établissements ecclésiastiques peut être relevée ici aussi. On voit également que si la place est moins rectangulaire que celles décrites plus haut, ses dimensions sont aussi bien plus importantes (1 152 m²).

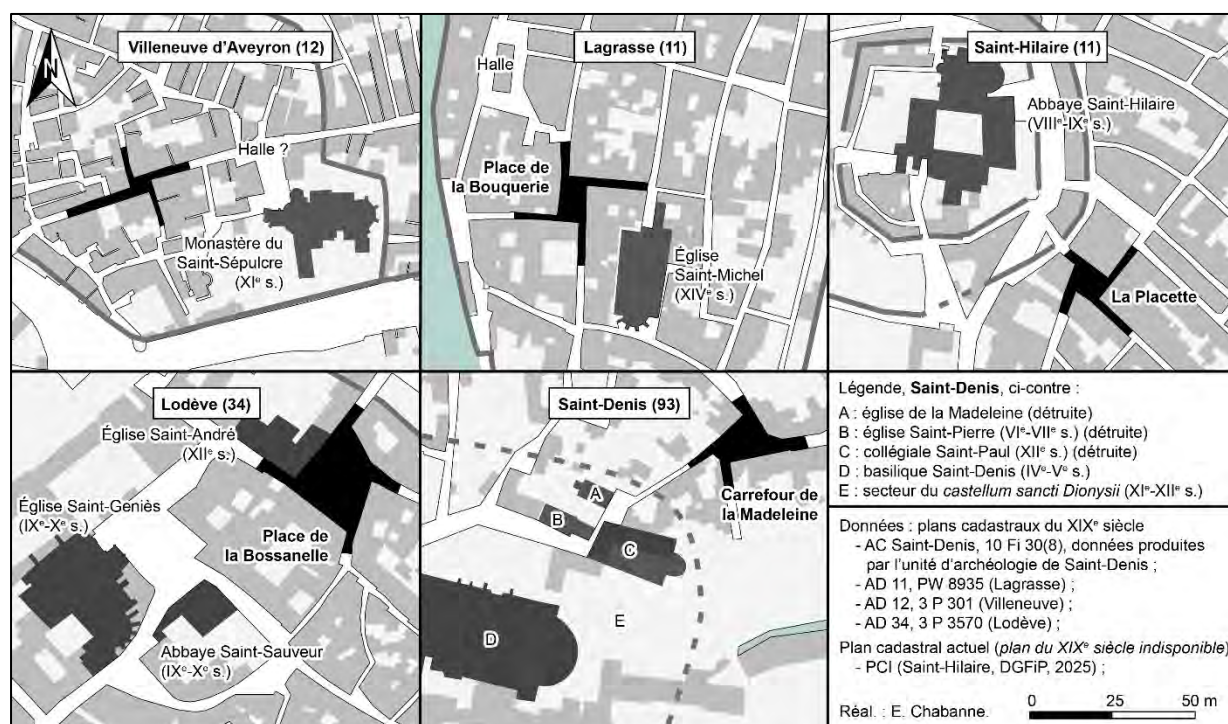


Fig. 35 : Exemples de carrefours en turbine.

⁶⁰² D. Baudreu, « Les enclos ecclésiastiques dans les anciens diocèses de Narbonne : la pluralité des formes », dans *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*. Table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, G. Fabre, M. Bourin, J. Caille, et al. (éd.), Montpellier, Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 189-203.

⁶⁰³ E. Demaille, « Le compoix de Lodève de 1401 à l'épreuve de la cartographie (Représentation spatiale des activités économiques et de la propriété foncière) », *AMM*, 18, 2000, p. 161-189.

⁶⁰⁴ B. Gauthiez et al., *Village et ville au Moyen Âge*, op. cit., p. 219.

Enfin, un dernier exemple se trouve dans la ville de Saint-Denis, dont le développement a été consécutif à celui du monastère et de son important complexe⁶⁰⁵. L'occupation a vraisemblablement été continue depuis l'Antiquité tardive. Le carrefour de la Madeleine – tel qu'il est désigné sur le plan cadastral du XIX^e siècle – se situe à environ cent-dix mètres de la basilique actuelle, à quelques pas de l'ancienne église Saint-Paul. L'intersection n'est pas symétrique, contrairement à celles de Lagrasse ou de Villeneuve, mais il s'agit bien d'un carrefour en turbine dans l'emprise d'un bourg monastique.

Il est alors intéressant de voir que sur l'échantillon étudié ici, seulement 6,8 % des agglomérations présentent ce type d'intersection. Ces carrefours sont systématiquement situés dans des secteurs proches d'une église. Toutefois, il est difficile d'établir un lien explicite. S'agit-il d'un type d'intersection lié à une fonction spécifique ? Découle-t-il d'un aménagement propre à un type d'acteur urbain ? On peut également s'interroger sur le processus de formation de ces intersections et de ces places, mais ces questions dépassent le cadre de la présente étude. Le lien avec des établissements ou des secteurs ecclésiastiques questionne toutefois.

2.1.4. Des exemples d'ajout de rues dans un tissu urbain en cours de formation

Parmi les processus de transformation de la trame urbaine, il est intéressant d'étudier l'aménagement de nouvelles rues. Celles-ci ont pu être ajoutées dans un tissu urbain déjà formé et consolidé par des constructions, ou, comme nous allons le voir ici, elles ont parfois été aménagées dans des secteurs encore en formation.

C'est le cas de la rue des Pénitents Bleus, aussi nommée rue de Grabde ou rue du Sénéchal, à Villefranche, dont l'orientation n'est pas conforme à la structure primaire de la bastide⁶⁰⁶. Elle s'étend de la place où se trouve la fontaine du Griffoul, jusqu'à un secteur composé principalement de parcelles non bâties au XIX^e siècle. À partir de 1371, ce secteur a notamment abrité les bâtiments et les jardins de la sénéchaussée de Rouergue, puis le couvent des Augustins, du côté nord, à la fin du XV^e siècle. À son extrémité, entre 1366 et 1367, les Anglais ont construit la tour de Grabde, qui devait permettre de surveiller la rivière⁶⁰⁷. Compte-tenu de l'orientation du parcellaire et des îlots d'habitation par rapport à la trame primaire de la bastide, il est pertinent de penser que la rue a été postérieure à l'établissement des limites parcellaires⁶⁰⁸. En revanche, le bâti résidentiel n'y est pas antérieur au XVI^e siècle. L'hypothèse la plus probable est celle du percement d'une rue pour rejoindre la tour de Grabde, à la fin du XIV^e siècle. À cette époque, la délimitation des îlots et des parcelles existait déjà, mais aucune maison ne devait être construite. C'est certainement l'installation

⁶⁰⁵ M. Wyss, « Saint-Denis : évolution d'un paysage urbain vue au travers de l'archéologie », dans *Comprendre les paysages urbains*, P. Pinon (éd.), 135^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Neuchâtel, 2010, Paris : Éditions du CTHS, 2013, p. 73-87.

⁶⁰⁶ Vol. 3, Fig. III-26.

⁶⁰⁷ Vol. 2, III.4.3.4.

⁶⁰⁸ Vol. 3, Fig. III-48.

des Augustins, et plus tard des Pénitents bleus, qui a dynamisé ce secteur à partir du XVI^e siècle. Ici, l'aménagement de la rue a coupé une partie des îlots, mais n'a pas fait disparaître la structure initiale.

Une configuration différente a été observée à Villeneuve, dans le secteur aménagé à partir du XIII^e siècle⁶⁰⁹. Nous avons mentionné précédemment la forme triangulaire de la place des Conques, résultat du rapprochement des fronts bâtis d'ouest en est, créant une transition de la place au faubourg (*cf.* Partie 3, 2.1.2). Or, le modèle similaire des lotissements formant les front nord et sud-est laisse deviner une contemporanéité de leur aménagement, qui n'est pas conforme avec l'organisation générale de l'extension. Il paraît étonnant d'avoir construit un front rectiligne au nord, suivant l'alignement de la rue principale, et d'avoir formé une place triangulaire, qui se ferme d'ouest en est. La présence d'une porte fermant la première agglomération à proximité de l'église, aurait dû produire une patte d'oie, éventuellement utilisée pour former la place. Ici, la seule explication plausible est celle d'une rue qui devait contourner le monastère par le sud pour rejoindre le faubourg, dont le tracé a été utilisé pour le front sud-est de la place⁶¹⁰. L'aménagement viaire a été réalisé en amont de la consolidation du tissu urbain. Il a fixé, dans le front bâti de la place, le tracé de cette rue de contournement.

Un dernier cas, dont l'aménagement est beaucoup plus récent, peut être abordé ici. La construction de la route royale, consécutive à la réalisation des plans Trudaine, au XVIII^e siècle, a eu des effets assez divers selon les agglomérations. Nous nous sommes focalisés sur cet aménagement dans le cas de Caylus, dont la route a repris le tracé de l'ancien chemin qui longeait les fossés⁶¹¹. Comme dans les autres agglomérations touchées par cette opération, la construction de la route royale a accéléré le démantèlement des murailles. Elle a également dynamisé son tracé, dont les fronts nord et sud ont été construits avant 1836⁶¹². L'aménagement de la route royale, reprenant un tracé préexistant, dans un secteur qui n'était pas encore aménagé, a provoqué le développement urbain de Caylus. On constate donc que les ajouts de rues dans des secteurs en cours de formation ont eu tendance à créer des alignements ou des ensembles atypiques par rapport au tissu urbain préexistant, par le dynamisme que ces nouveaux aménagements ont apporté à ces espaces. Mais on trouve aussi des cas de percées dans des secteurs déjà densifiés.

2.1.5. Des percements de nouvelles rues

En effet, dans certains cas, on peut faire état d'aménagements réalisés dans des secteurs qui avaient déjà été bâtis et qui ont nécessité la destruction ou la modification de bâtiments. Pour certaines agglomérations, on dispose de plans d'alignement qui documentent des percées ou des

⁶⁰⁹ Vol. 3, Fig. II-36.

⁶¹⁰ Vol. 3, Fig. II-63, phases 2 à 4.

⁶¹¹ Vol. 3, Fig. IV-2.

⁶¹² Vol. 3, Fig. IV-49.

élargissements de voies, réalisées à partir du XVIII^e siècle⁶¹³. En revanche, l'identification d'opérations plus anciennes nécessite souvent le recours aux sources écrites ou archéologiques. Dans notre cas, en l'absence de telles données, les seules opérations identifiées datent du XIX^e siècle.

Une percée a été identifiée à Najac, dans le secteur du Barriou. À partir de la fin du Moyen Âge, le front sud de cette unité de plan était délimité par une enceinte, formée par les façades arrière des maisons. Une petite porte avait été construite dans cette enceinte, pour rejoindre la rue de la Loge. Entre le XVIII^e siècle et 1839, cette porte a été détruite, en même temps que les maisons attenantes, pour élargir la rue de la Loge. Cette opération a notamment produit des parcelles triangulaires, et est encore visible par les traces de destruction de certaines façades⁶¹⁴.

La seconde opération a été réalisée à Caylus en 1863. L'objectif était de percer une rue dans les secteurs situés à l'est de l'agglomération, pour relier la route de Saint-Antonin sans franchir la rivière. Un plan a été réalisé pour déterminer quelles maisons devaient être détruites, et quelles façades devaient être alignées. Trente-six édifices ont été touchés par cet aménagement, dont au moins dix-sept entièrement détruits⁶¹⁵. On constate que certaines constructions encore en élévation ont désormais un angle très aigu.

L'aménagement de nouvelles voies dans un tissu urbain dont le bâti est dense est une opération assez lourde. Elle demande un processus préalable d'acquisition ou de préemption des édifices à détruire par l'autorité aménageuse. C'est donc une pratique qui semble avoir été relativement rare dans les petites agglomérations étudiées, avant le XIX^e siècle. Il s'agit d'une spécificité de ces cas d'études, ou de la catégorie analysée, en comparaison des grandes villes où ces opérations ont été quasiment systématiques.

2.1.6. L'effacement de la voirie par l'obsolescence des tracés

On peut enfin s'interroger sur les raisons de la disparition ou de l'effacement d'un tracé viaire. Les travaux d'Éric Vion sur les réseaux routiers sur le temps long ont fait émerger trois états distincts pour les itinéraires : pour chaque période donnée, ils pouvaient être définis comme « actifs, léthargiques ou désuets »⁶¹⁶. Des travaux plus récents ont montré que c'était spécifiquement la capacité de la voirie – et dans une plus faible mesure du parcellaire – à correspondre « aux besoins des acteurs » sur la longue durée qui forgeait sa résilience⁶¹⁷. Cette désuétude de l'itinéraire, mais surtout ici du tracé viaire, est précisément le facteur qui peut provoquer un changement structurel.

⁶¹³ P. Pinon, « Les plans d'alignement comme source cartographique. La France à grande échelle aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Bulletin du Comité français de cartographie*, 148, 1996, p. 79-87.

⁶¹⁴ Vol. 2, I.4.9.4 ; Vol. 3, Fig. I-51, porte n° 12 ; Fig. I-59.

⁶¹⁵ Vol. 2, IV.4.6.2 ; Vol. 3, Fig. IV-47.

⁶¹⁶ É. Vion, « L'analyse archéologique des réseaux routiers », *op. cit.*, p. 74.

⁶¹⁷ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 150-152.

On trouve un cas d'effacement d'une rue à Villefranche, entre 1518 et 1823, date des deux cadastres étudiés⁶¹⁸. Le tracé concerné était une rue qui contournait le couvent des Cordeliers par le nord-ouest et l'ouest, et qui accédait notamment à la tour de Saignes⁶¹⁹. Elle est connue par la mention d'une « *carriera vocata de la Verdesca* » en 1484⁶²⁰, et d'une ruelle « *de la Verdesque* » dans le « cadastre » de 1518, qui séparait le couvent et un secteur composé de maisons et de jardins⁶²¹. Compte-tenu de sa position et de sa direction, il est possible de penser que cette ruelle a été tracée pour rejoindre la tour de Saignes et la rue longeant l'enceinte. Sa disparition a été postérieure à la construction du collège des Doctrinaires, entre 1621 et 1630 et antérieure à la réalisation du cadastre napoléonien⁶²². On ne connaît pas exactement sa date, mais il y a lieu de penser qu'elle a été consécutive à la destruction de la tour de Saignes en 1715⁶²³. En définitive, les deux siècles séparant la construction du collège des Doctrinaires et la réalisation du cadastre napoléonien correspondent à la période d'apaisement du contexte local, et donc de perte de fonction des fortifications. Le lien entre la disparition de cette rue et le moment où l'accès à la tour n'a plus été nécessaire illustre bien l'effet de l'obsolescence sur le tracé viaire.

Il est également possible de s'interroger sur la rue du Couvent, à Villeneuve, qui longe les maisons bâties contre la courtine ouest. Le tracé presque rectiligne de cette rue, bordée par des maisons du XIII^e siècle, nous a permis de la rattacher supposément à un tracé antérieur à la consolidation du tissu urbain⁶²⁴. Dans ce cas, elle pourrait constituer un vestige de la première route, orientée nord/sud, qui reliait Figeac à l'Albigeois. C'est la construction de la première enceinte de Villeneuve, avant le XIII^e siècle, par laquelle ce tracé nord/sud aurait été décalé en périphérie de l'agglomération, que l'objet de cette rue aurait disparu, provoquant l'effacement de ses tronçons nord et sud⁶²⁵. Ce second cas est plus hypothétique, mais il peut constituer un exemple de la disparition de tracés viaires par l'obsolescence.

2.2. Interactions et interférences entre la trame et le tissu urbain

2.2.1. Les portes et « l'effet patte d'oie »

La patte d'oie est un type d'intersection, désigné comme un « système de raccordements viaires convergeant vers un point de passage obligé »⁶²⁶. Ce passage obligé peut être un pont mais dans la plupart des cas, la notion « d'effet patte d'oie » désigne le résultat produit par une porte de

⁶¹⁸ Vol. 3, Fig. III-9 et Fig. III-32.

⁶¹⁹ Vol. 3, Fig. III-55.

⁶²⁰ A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, op. cit., p. 96.

⁶²¹ G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest*, op. cit., fasc. 3, p. 29-31.

⁶²² Vol. 2, III.4.3.5 ; Vol. 3, Fig. III-7.

⁶²³ A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, op. cit., p. 225.

⁶²⁴ Vol. 2, II.4.3.1 ; Vol. 3, Fig. II-29, rue n° 4.

⁶²⁵ Vol. 3, Fig. II-63 et Fig. II-66.

⁶²⁶ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, op. cit., p. 344.

ville. Le phénomène a été mis en évidence dans de nombreux travaux, notamment depuis ceux de Pierre Lavedan⁶²⁷, mais aussi dans des études monographiques, comme à Bordeaux ou à Rouen⁶²⁸.

Dans le corpus étudié, de nombreuses intersections présentant une forme de patte d'oie peuvent être identifiées. En revanche, seules trois des six agglomérations analysées comportent ce type d'aménagement dont l'intersection converge vers une porte ou une structure de franchissement (Fig. 36). En effet, on peut en observer à Villeneuve, Nègrepelisse et Septfonds, mais elles se situent en périphérie de l'agglomération, et correspondent donc au réseau viaire rural. Pour Nègrepelisse et Septfonds, la trame quadrillée produite par la planification urbaine explique cette absence, mais pas pour Villeneuve.

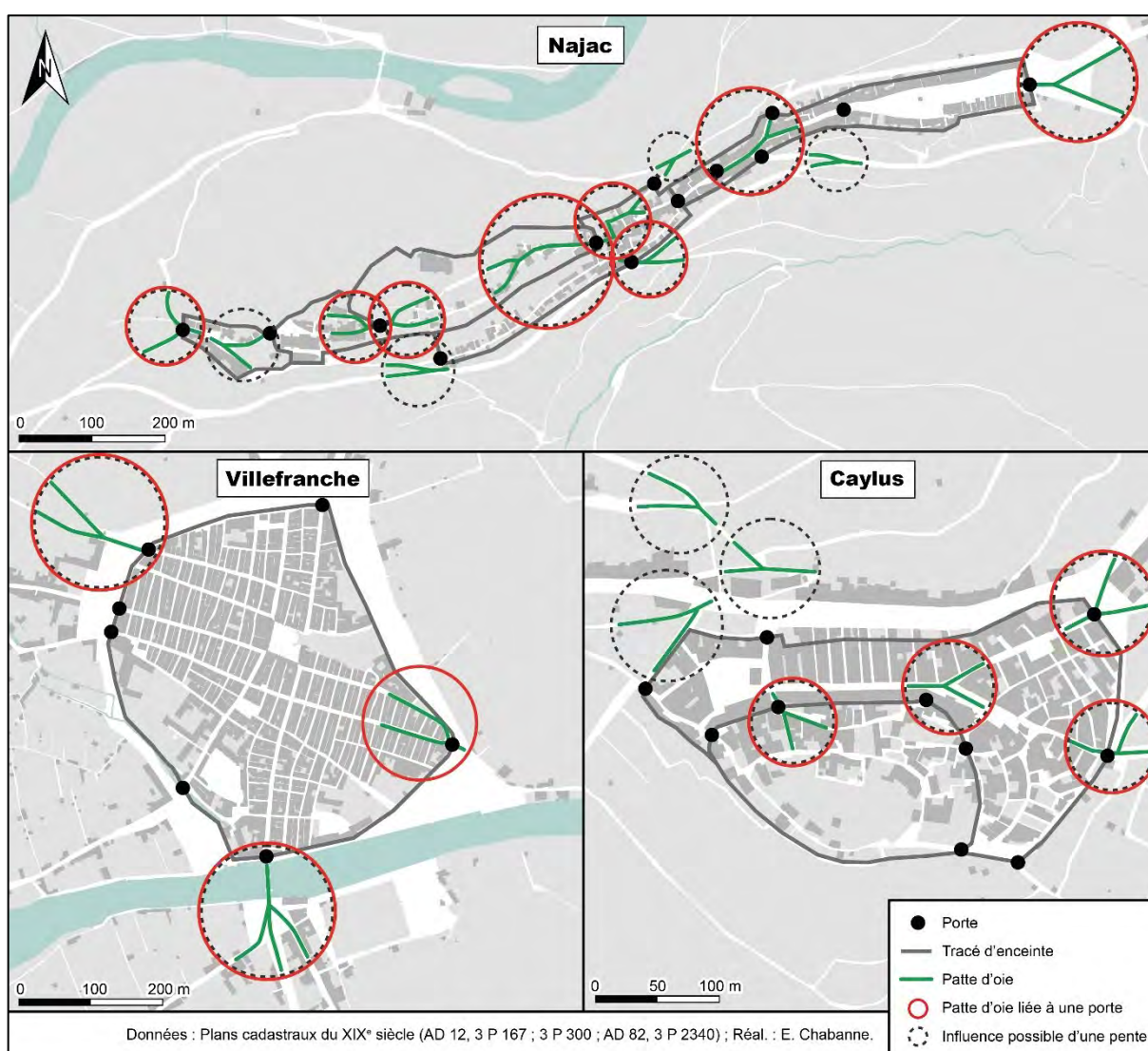


Fig. 36 : Pattes d'oie et portes de ville.

⁶²⁷ P. Lavedan, *Géographie des villes*, op. cit., p. 101.

⁶²⁸ E. Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge*, op. cit. ; B. Gauthiez, « Approche morphologique des plans de villes », op. cit.

En revanche, on constate qu'à Najac, Caylus et Villefranche, toutes les intersections de ce type ne convergent pas vers une porte. À Najac, sur les douze pattes d'oie mises en valeur à proximité du centre urbain, huit sont conformes à la définition donnée plus haut et quatre ne le sont pas. De même, à Caylus, trois des sept pattes d'oies mises en valeur ne convergent pas vers une porte. On peut donc affirmer que la formation de ce type d'intersection à proximité d'une porte n'est pas systématique. Sa fréquence peut notamment avoir un lien avec le niveau de centralité de l'agglomération en question. En effet, les trois cas présentés ici étaient des centres politiques importants au Moyen Âge : deux chefs-lieux de châtellenies et un chef-lieu de sénéchaussée. En comparaison, Septfonds et Villeneuve étaient des chefs-lieux de bailliage, et Nègrepelisse était une châtellenie mineure au XIV^e siècle.

On remarque également que les agglomérations qui présentent le plus d'intersections de ce type sont celles dont le relief est le plus important. Ici, de nombreuses pattes d'oies correspondent à des embranchements entre deux tracés viaires dont la pente est différente. Leur mise en évidence permet de constater l'importance de ce lien. Cette forme viaire est donc un dispositif produit par la convergence de plusieurs tracés vers un « point de passage obligé », mais en plus d'une porte et d'un franchissement, ce « passage obligé »⁶²⁹ peut être un point de bifurcation entre deux directions empruntant des pentes distinctes.

2.2.2. La dynamisation d'un secteur par l'aménagement viaire : l'exemple du pont des Consuls de Villefranche

Il est intéressant d'examiner l'effet produit par l'ajout d'un point de passage contraint, c'est-à-dire d'une porte ou d'un pont, dans un tissu urbain en développement. Sur les six cas étudiés ici, on ne dispose que d'un exemple suffisamment bien connu pour être exposé.

L'influence de la construction du pont des Consuls de Villefranche a été manifeste. Cet édifice a été construit entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, à une époque où le tissu urbain de la bastide était plus dense le long des quatre principaux axes est/ouest. Un passage à gué existait probablement déjà pour traverser l'Aveyron et rejoindre le *capmas* de Macarou et la maison de l'ordre du Temple⁶³⁰. La construction du pont a provoqué l'expansion du tissu urbain en direction de la rivière, le long d'une rue qui a été bordée de lotissements orientés de manière orthogonale par rapport à la structure initiale de la bastide⁶³¹. Ce changement, à lui seul, illustre l'influence majeure d'un tel aménagement.

Mais par ailleurs, il est intéressant de constater que c'est pendant la construction de ce pont que le projet d'aménagement d'une extension en rive gauche a été initié⁶³², dans le prolongement

⁶²⁹ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, op. cit., p. 344.

⁶³⁰ Vol. 2, III.4.6.6 ; Vol. 3, Fig. III-64, phase 4.

⁶³¹ Vol. 2, III.4.3.3.

⁶³² Vol. 2, III.4.6.6 et III.6.5.

de l'axe désigné plus tard comme la « Grand-Rue ». L'importance majeure de cette voie est confirmée par un niveau d'allivrement très important au début du XVI^e siècle. Cela démontre que la construction du pont a fait pivoter l'axe principal de la bastide entre le XIV^e et le XVI^e siècle⁶³³. Ce cas illustre bien l'effet dynamisant de l'aménagement de certains points de passage contraints, qui ont provoqué une concentration des activités et un développement urbain accru.

2.2.3. Circulation et espaces non bâtis

La circulation à l'intérieur de l'espace urbain est majoritairement assurée par la voirie, dont nous avons décrit des exemples de formation et de transformation. Pourtant, on peut s'interroger sur la possibilité d'une circulation en dehors de ces espaces, sur des parcelles non bâties constituant des cours, des jardins ou des parcelles encore non attribuées. Malheureusement, ce type de circulation échappe à l'analyse morphologique. L'archéologie peut en faire la démonstration, par la mise au jour de chemins, de ruelles ou de couloirs intra-parcellaires, comme dans les fouilles de la rue des Mazels à Moissac⁶³⁴. Dans ce cas, le couloir était peut-être associé à la maison, mais il permettait tout-de-même d'accéder au cœur d'îlot.

Mais ici, les données sont trop partielles pour documenter ce phénomène. En revanche, il est possible de s'interroger sur la possibilité d'une circulation au pied de l'enceinte moderne de Nègrepelisse. Son tracé a été restitué grâce à la superposition d'un plan du XVII^e siècle et du plan cadastral de 1809⁶³⁵. L'examen de ces deux plans a montré l'existence d'un espace entre les façades postérieures des maisons et le mur d'enceinte, qui peut être interprété comme une rue ou un « transmur », comme documenté à Villefranche⁶³⁶. Mais à Nègrepelisse, ce sont des parcelles non bâties qui ont été représentées, dans le prolongement de celles occupées par les maisons en front de rue. Il n'est donc pas possible de savoir s'il existait une véritable rue entre les façades postérieures des maisons et la muraille, ou si ce secteur était seulement doté de jardins. Mais dans cette deuxième éventualité, il paraît probable qu'une réglementation ait existé pour empêcher la construction contre le mur d'enceinte, ce qui signale *a minima* une volonté de permettre le passage au pied de l'enceinte.

Ce type de circulation, peu perceptible à partir de l'analyse morphologique nécessite une attention particulière des archéologues intervenant dans ces contextes. Elle correspond à une forme d'usage détourné de la parcelle non bâtie à des fins de circulation.

2.2.4. Une influence de l'enceinte difficile à estimer

La construction de l'enceinte urbaine a généralement été une étape charnière dans le développement urbain, provoquant souvent une densification progressive du bâti à l'intérieur, et

⁶³³ Vol. 3, Fig. III-18 ; Fig. III-36.

⁶³⁴ B. Lefebvre, *Moissac (82). Fouille archéologique dans le parking rue des Mazels. Une zone humide aménagée et des occupations domestiques et artisanales médiévales et modernes. Rapport final d'opération*, 2019, p. 434-437.

⁶³⁵ Vol. 3, Fig. V-32.

⁶³⁶ Vol. 2, III.4.5.3.

formant dans certains cas une limite stricte à l'expansion urbaine. De même, nous avons montré l'importance de la mise en place d'un point de passage – en l'occurrence un pont – sur le dynamisme d'une rue (*cf.* Partie 3, 2.2.2). En revanche, on constate que l'influence de la construction d'une enceinte sur la voirie est plus difficile à mettre en évidence, notamment dans des cas mal documentés par l'archéologie. Dans notre cas, on ne peut identifier que des cas de rues transformées en impasses.

2.3. Rues, places et activités urbaines

2.3.1. Les rues : forme et fonction

La localisation des activités, dans le centre ou dans les secteurs périurbains, a fait l'objet de réflexions depuis plusieurs décennies. Ces recherches ont permis de comprendre certaines tendances, et notamment certaines habitudes d'implantation liées à des activités spécifiques. C'est le cas des activités drapières, à Paris, qui étaient localisées sur de grandes parcelles proches de l'enceinte, permettant d'étendre les draps de grandes dimensions au moyen de poulies⁶³⁷. D'autres travaux, comme ceux de Léa Hermenault, ont montré qu'il existait un lien entre l'activité et la forme tissu urbain. Dans un article récent, cette dernière a établi une corrélation entre le dynamisme économique d'une rue et le ratio d'élongation des parcelles dans la capitale, prouvant la réalité du lien entre forme et fonction⁶³⁸.

Dans les cas étudiés ici, la définition des données est bien moins importante que pour Paris, mais les quelques informations dont nous disposons méritent d'être présentées. Ici, aucune donnée fiable ne permet de lier avec certitude un secteur urbain avec une activité économique spécifique. En revanche, on dispose d'indices toponymiques. À Caylus et Septfonds, les odonymes ne sont désignés que sur les plans actuels et aucune information plus ancienne ne nous renseigne davantage. En revanche, il est possible d'évoquer les deux rues « d'Argentières », à Najac, qui ont été aménagées en arrière de la rue principale, contre le tracé de l'enceinte⁶³⁹. L'activité liée aux mines de plomb argentifère situées entre Najac et Villefranche a notamment fait la richesse des seigneurs de ce secteur. De même, à Villeneuve, il existe une rue du Four, dans le sud du secteur de l'église, où le cadastre de 1821 a permis d'identifier un bâtiment quadrangulaire à abside, désigné comme un four⁶⁴⁰. Une rue de la Teule y est également connue de nos jours. À Nègrepelisse, on trouve une rue des Pêcheurs, indiquée sur le plan cadastral de 1809, dans un secteur dont les maisons bordent

⁶³⁷ B. Bove, Y.H. Le Maresquier, C. Bourlet *et al.*, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à Paris à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 134/135, 2007, p. 7-47.

⁶³⁸ L. Hermenault, « Matérialité urbaine et trajectoires des lieux d'activités économiques dans la ville. Proposition d'analyse de la stabilité des rues très commerçantes à Paris entre le XIV^e et le XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, 72-1, 2025, p. 81-98.

⁶³⁹ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 57.

⁶⁴⁰ Vol. 3, Fig. II-22.

le ruisseau⁶⁴¹. Ces indices paraissent pertinents compte-tenu de la localisation des rues dans l'espace urbain, mais ils ne constituent pas pour autant des preuves de spécialisation.

Villefranche constitue une exception à cette rareté des données. La mention systématique des noms de rues sur le plan cadastral napoléonien et l'analyse tirée du « cadastre » de 1518 permettent de faire état d'une répartition assez hétérogène des activités sur l'intégralité de l'espace urbain⁶⁴². Toutefois, trois secteurs légèrement plus spécialisés peuvent être mentionnés. Le premier correspond à l'ensemble des bâtiments de la sénéchaussée qui se trouvent à proximité de la rivière. Ils ont vraisemblablement été aménagés ici en raison de la disponibilité de vastes parcelles, alors que le centre de la bastide était déjà construit. Le second secteur se trouve le long du ruisseau de Vénéric et sur les parcelles situées entre la porte de Guiraudet et celle du Pont. Le « cadastre » de 1518 permet d'y localiser deux moulins, une fontaine, mais aussi plusieurs étables et des viviers. Dans cette zone, c'est probablement l'accès facilité à l'eau qui a induit cette concentration des activités. Enfin, on peut citer l'installation d'activités potières dans le faubourg Savignac à l'Époque moderne⁶⁴³, également permise par le passage du Vénéric⁶⁴⁴.

On constate donc la faible spécialisation de l'espace urbain des petites agglomérations. Pour autant, il est intéressant de constater que certaines rues présentent un nom ou des caractéristiques morphologiques qui peuvent être liées avec leur processus de formation, mais aussi avec la concentration des activités commerciales. Dans les cas étudiés ici, il n'est pas possible d'établir un lien entre la forme du parcellaire ou de la voirie et une activité. Mais il est intéressant de s'interroger sur le cas particulier de la « rue Droite ». Cet aménagement, connu à Caylus et à Najac, traverse notamment des extensions urbaines aménagées entre le XIII^e et le début du XIV^e siècle. Dans le cas de Najac, ce nom a été utilisé pour désigner l'intégralité du tracé de la rue principale, en raison de son origine en occitan : « *carriera drecha* », qui peut aussi être traduit par « rue directe »⁶⁴⁵. La régularité de son tracé n'est pas toujours parfaite, comme le montrent les exemples de Saint-Antonin⁶⁴⁶ ou de Bruniquel⁶⁴⁷, mais elle correspond généralement à un axe viaire principal, souvent désigné aussi comme la « grande rue » où se concentraient les activités économiques. Cette question d'une « rue directe », plutôt régulière et créée généralement dans les extensions du XIII^e et du XIV^e siècle, induit l'idée d'une forme qui permettrait de canaliser les déplacements dans des lieux concentrant les aménagements à fonction commerciale. Cette question nécessite assurément une enquête plus large et plus systématique, qui dépasse le cadre de cette thèse. Mais la réflexion à propos des rues Droites ouvre des perspectives intéressantes au sujet du rapport entre forme et fonction.

⁶⁴¹ Vol. 3, Fig. V-6.

⁶⁴² Vol. 3, Fig. III-19.

⁶⁴³ H.-L. Bérard, « Un ancien four de potier au faubourg Savignac à Villefranche-de-Rouergue », *MSAVBR*, 6-1, 1959, p. 13-17.

⁶⁴⁴ Vol. 2, III.4.6.3 ; Vol. 3, Fig. III-33 à Fig. III-35.

⁶⁴⁵ P.-A. Clément, *Foires et marchés d'Occitanie : de l'Antiquité à l'an 2000*, Montpellier : Presses du Languedoc, 1999, p. 65.

⁶⁴⁶ C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence*, *op. cit.*

⁶⁴⁷ L. de R. D'Alauzier, « Un village fortifié, Bruniquel », *BAHSATG*, LXXVII, 1950, p. 71-80.

2.3.2. Place et activités

La place et les activités qui s'y déroulaient au Moyen Âge ont fait l'objet de publications assez anciennes, mais qui n'ont pas réellement été mises en doute. Les articles de Charles Higounet, portant sur les places des bastides du Sud-Ouest et des villes neuves italiennes⁶⁴⁸, ont apporté un éclairage tout à fait pertinent sur ce point. L'historien a proposé de distinguer trois fonctions de cet espace : c'est un centre économique, un centre politique et un espace d'expression de son niveau social par le bâti, qui attire les individus souhaitant affirmer leur position sociale. Les places mises en évidence dans ce travail ne dérogent pas à ces observations. Le rôle économique est confirmé dans les six agglomérations étudiées, chacune présentant au moins une place à couverts (Fig. 33). Des halles sont notamment attestées à Caylus, à Villefranche, à Villeneuve et à Najac, mais seule celle de Caylus a été conservée⁶⁴⁹. Le rôle politique de ces espaces est également bien attesté, avec l'implantation de la maison consulaire sur une place de Caylus et de Najac, ou à proximité, comme à Villefranche. En revanche, dans certains cas, comme à Villeneuve, la maison consulaire a été placée en retrait, dans un espace isolé, alors qu'un édifice utilisé par le bayle royal a été construit sur la place⁶⁵⁰. Concernant le rôle de distinction sociale, on peut apporter du crédit à cette observation dans les cas étudiés, par le décor remarquable des maisons qui y sont construites⁶⁵¹. On peut aussi relever l'implantation récurrente d'édifices monumentaux, comme la collégiale de Villefranche, l'église de Caylus, qui fait face à la maison des Loups, ou celle de Najac⁶⁵². Enfin, on constate le rôle social de certaines de ces places, lié à la présence de fontaines publiques, comme les fontaines du XIV^e siècle, dites « du Griffoul » à Najac et à Villefranche, celle de Chantepleurs à Caylus, mais aussi des fontaines *extra-muros*, comme celle de Lifernet à Caylus, et celle construite sur le faubourg Savignac de Villefranche⁶⁵³.

Les fonctions économiques, politiques et sociales de la place sont donc bien confirmées par les cas étudiés. La présence d'édifices symbolisant ou abritant certains pouvoirs, certaines activités économiques et répondant aux besoins des habitants, qui devaient s'y retrouver, prouve ces rôles multiples de la place de ville, mais aussi de la place *extra-muros* depuis le Moyen Âge.

Ce chapitre a permis de montrer le rôle structurant de la voirie, qui a souvent été aménagée par la réactivation de tracés viaires antérieurs à la fondation urbaine, sur lesquels un réseau a été

⁶⁴⁸ C. Higounet, « La place dans les bastides médiévales », *op. cit.* ; C. Higounet, « La place dans les villes neuves de l'Italie médiévale », *Journal des Savants*, 3-1, 1989, p. 217-239.

⁶⁴⁹ La question des édifices publics est détaillée plus bas (*cf.* Partie 3, 4.5.3) ; Vol. 3, Fig. IV-31.

⁶⁵⁰ Vol. 2, II.4.4.4.

⁶⁵¹ Vol. 3, Fig. II-21, Fig. II-39, Fig. II-40, Fig. II-43, Fig. III-39, Fig. III-40, Fig. III-43.

⁶⁵² Vol. 3, Fig. III-46, Fig. IV-38, Fig. I-35.

⁶⁵³ Vol. 2, III.4.6.3 ; IV.4.4.2 ; Vol. 3, Fig. I-50, Fig. III-49, Fig. IV-48.

agrégé au fil du temps. Il s'est attaché à faire état de certains processus de transformation de cette composante du tissu urbain, comme l'ajout d'une rue dans un secteur en cours d'expansion, la réalisation d'une percée dans une zone déjà densifiée, ou la disparition de rues et de places, du fait de leur obsolescence et d'une densification croissante.

Il a également été question des effets de l'aménagement de la voirie sur le dynamisme d'un secteur, mais aussi des interactions de celle-ci avec l'enceinte et les portes de ville. Ces interactions sont particulièrement complexes à identifier et à démontrer dans le cadre des petites agglomérations, pour lesquelles les données archéologiques sont rares.

Enfin, une dernière section a concerné la localisation des activités et des fonctions urbaines par rapport à cette composante. Ce questionnement a permis de montrer l'absence apparente de spécialisation de l'espace urbain dans les petites agglomérations, malgré une concentration des activités marchandes sur les rues principales. La notion de « rue Droite » a été interrogée, pour chercher à déterminer si la forme et le caractère traversant de ces axes viaires avaient constitué des paramètres déterminants pour l'urbanisme du XIII^e et du XIV^e siècle. En revenant sur les places de ville, ce chapitre a proposé un état de la répartition des fonctions urbaines, confirmant les rôles économique, politique et social de ces espaces, véritables points de concentration des activités.

Mais il est également important de traiter des autres composantes du tissu urbain, et en particulier le découpage du sol, et la caractérisation des activités qui s'y sont déroulées.

3. DYNAMIQUES DES PARCELLAIRES

La parcelle est un élément fondamental de l'espace urbain, défini comme une « projection au sol d'un rapport de propriété »⁶⁵⁴. Elle a une réalité physique, qui peut être matérialisée par un bornage ou des limites bâties, et c'est en même temps un objet immatériel à fonction fiscale. Cette double dimension en a fait un sujet privilégié pour l'analyse morphologique, considéré comme « l'image la plus précise de l'histoire d'un espace »⁶⁵⁵. Dans les agglomérations étudiées, la bonne conservation d'une partie du bâti médiéval et moderne permet de constater la pérennité de certaines limites parcellaires, ce qui autorise à raisonner à partir des plans cadastraux napoléoniens. Dans d'autres cas, elle permet d'identifier des remaniements et des transformations de cette composante. Toutefois, il est important de toujours garder à l'esprit que ces données restent incomplètes et imparfaites. Dans ce chapitre, nous allons d'abord nous interroger sur les formes des îlots et des parcelles au XIX^e siècle. Ces constats serviront de fondement à un questionnement sur leur formation, et sur leur caractère concerté ou non concerté. Enfin, nous présenterons plusieurs exemples de transformations des parcellaires au fil du temps.

3.1. De l'îlot au découpage parcellaire : configurations et paramètres, d'après les plans cadastraux du XIX^e siècle

3.1.1. Formes d'îlots, accès et schémas d'organisation parcellaire

L'examen à l'échelle de l'îlot permet d'identifier les liens et les dynamiques communes entre la trame et le parcellaire. Ce niveau d'analyse a souvent été choisi pour étudier des dynamiques fines du parcellaire urbain et circonscrire un périmètre d'étude, comme dans le cas des îlots Tramassac et du Lac à Lyon⁶⁵⁶, ou encore celui de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val⁶⁵⁷. Cette approche permet de prendre en compte les parcelles comme des subdivisions d'un espace déjà délimité, plutôt que des entités indépendantes. La subdivision de l'îlot – dont nous empruntons le terme de « schéma d'organisation parcellaire » à l'étude fondatrice du quartier des Halles de Paris⁶⁵⁸ – a été réalisée selon des règles qui peuvent avoir été concertées ou non.

⁶⁵⁴ F. Bourillon et C. Jaquand, *La parcelle dans tous ses états* : PUR, 2022, p. 7.

⁶⁵⁵ P. Merlin et F. Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF, 1988, p. 468.

⁶⁵⁶ C. Arlaud, J. Burnouf, J.-P. Bravard et al., *Lyon Saint-Jean, les fouilles de l'îlot Tramassac*, Lyon : Alpara, 1994 ; A.-S. Cléménçon, « L'îlot du lac : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines », *Études rurales*, 188, 2011, p. 155-178.

⁶⁵⁷ C. Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain », *op. cit.*

⁶⁵⁸ F. Boudon et al., *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.*

Sur la base des plans cadastraux du XIX^e siècle, il est possible de distinguer ici cinq configurations d'îlots (Fig. 37 et Fig. 38) :

- **les îlots quadrangulaires allongés (A-N)**, qui se composent d'une à trois lanières de parcelles juxtaposées, parfois séparées par une venelle, trop étroite pour y circuler. Le dernier exemple (N) comporte deux îlots allongés séparés par une ruelle dans laquelle il est possible de circuler, qui mesure entre 0,8 et 1,2 mètres de large ;
- **les îlots linéaires, adossés à une limite naturelle ou bâtie (O-R)**, qui présentent un alignement de parcelles sur la rue et sur cette limite arrière ;
- **les îlots quadrangulaires sur cour (S-T)**, caractérisés par un espace ouvert au centre, à l'image des îlots pré-haussmanniens des grandes villes⁶⁵⁹ ;
- **les îlots sans forme remarquable et de grandes dimensions (U-X)**, souvent composés de vastes parcelles non bâties (jardins, cimetière, etc.) et parfois des bâtiments institutionnels ;
- **les îlots composites (Y-AD)**, qui sont des mélanges variables des quatre formes précédentes, nommés « îlots épais » dans l'étude du quartier des Halles⁶⁶⁰ ;

Dans les agglomérations étudiées ici, on observe une forte proportion des îlots quadrangulaires allongés, dans des secteurs majoritairement aménagés entre le XIII^e et le début du XIV^e siècle (Fig. 39). Cela s'explique par le nombre important des lotissements à parcellaire binaire aménagés à cette époque dans ces localités (cf. Partie 3, 3.2.3). C'est le cas à Villefranche, dans les extensions de Caylus et de Villeneuve, mais aussi à Nègrepelisse. Les îlots composites sont également assez représentés, puisqu'ils ont probablement résulté d'une fusion de plusieurs ensembles préexistants. De même, le type linéaire s'observe partout, mais il est particulièrement récurrent à Najac en raison du relief. On note enfin une très faible proportion d'îlots quadrangulaires sur cour, avec seulement quatre exemples repérés à Caylus, à Villefranche et à Nègrepelisse.

La répartition spatiale de ces types d'îlots révèle surtout une tendance au positionnement des espaces les plus vastes en bordure des agglomérations, probablement en raison d'une densification progressive du centre vers la périphérie. L'exemple le plus flagrant se trouve à Villefranche, dont les courtines sud-ouest et sud-est étaient bordées de vastes parcelles respectivement occupées par les Cordeliers, la sénéchaussée et les Augustins au Moyen Âge et à l'Époque moderne.

⁶⁵⁹ P. Panerai, J. Castex et J.-C. Depaule, *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille : Parenthèses, 1997, p. 30-32.

⁶⁶⁰ F. Boudon *et al.*, *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.*, p. 55.

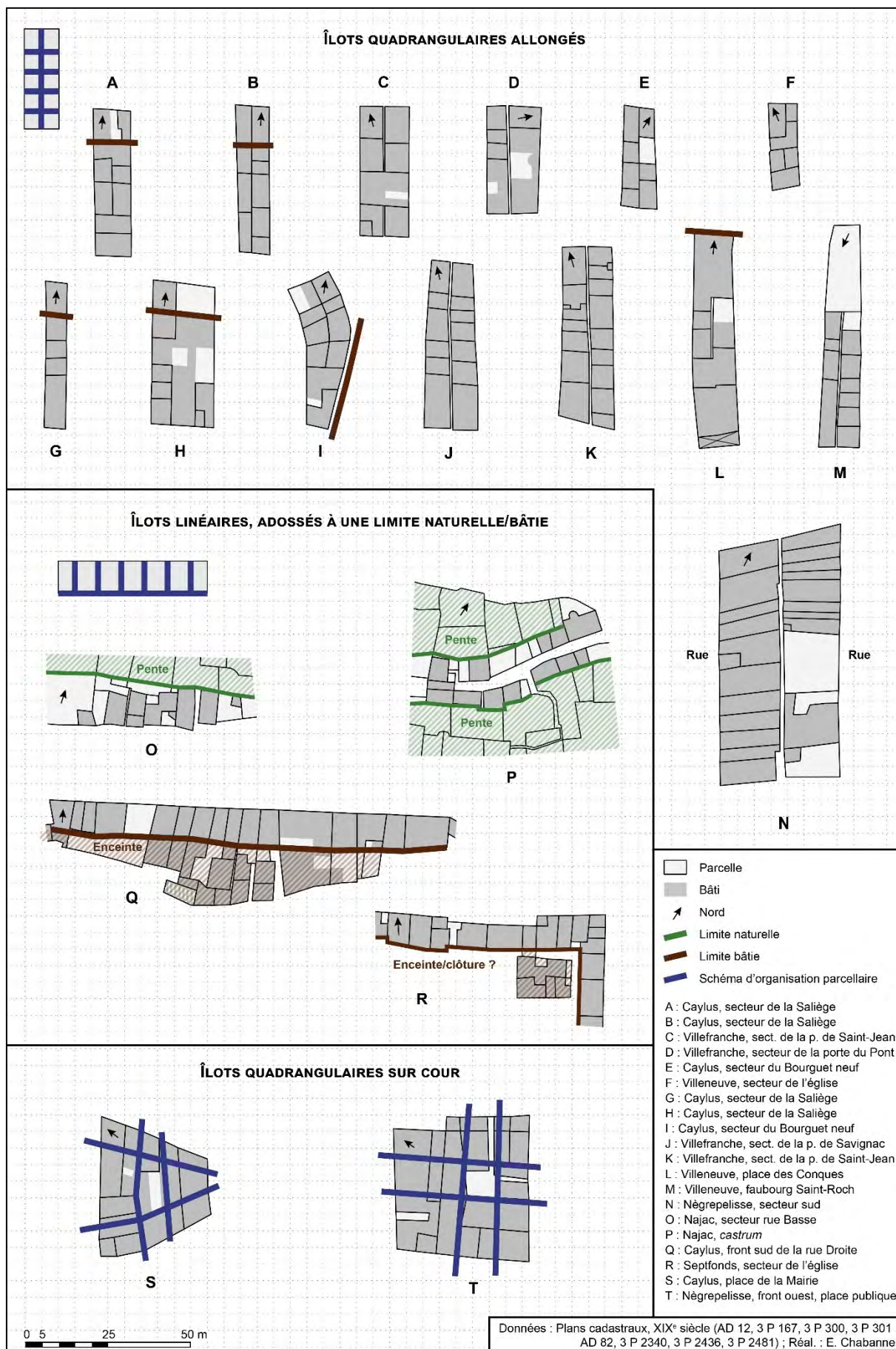


Fig. 37 : Configurations d'îlots et schémas d'organisation parcellaire (1/2).

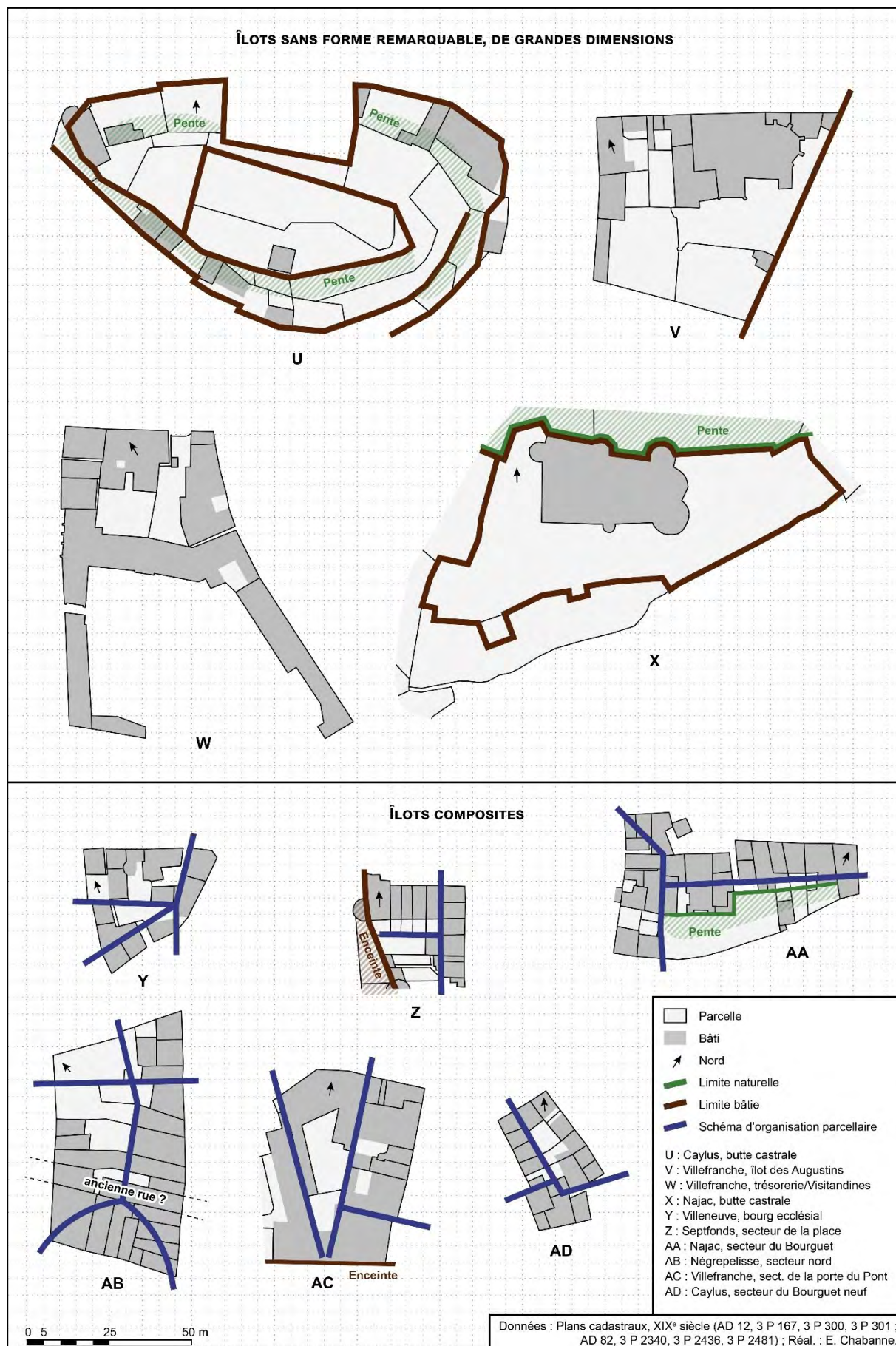


Fig. 38 : Configurations d'îlots et schémas d'organisation parcellaire (2/2).

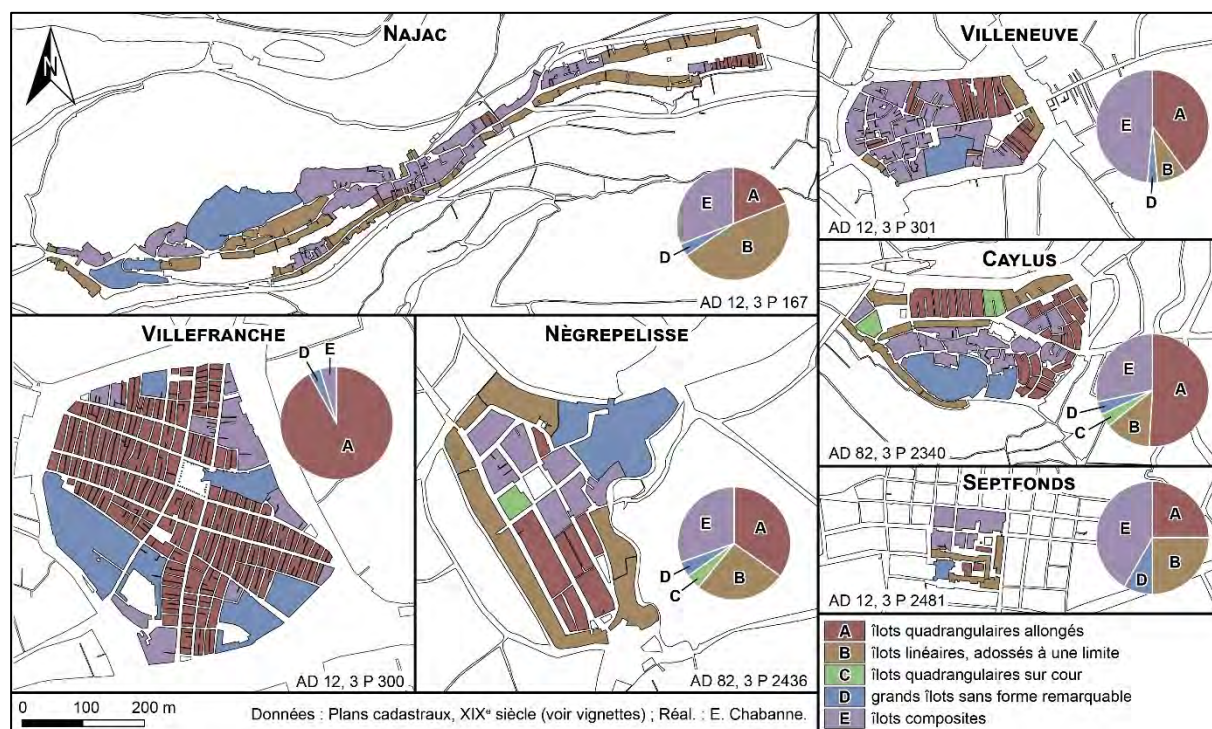


Fig. 39 : Répartition et proportion des types d'îlots.

Dans le développement précédent, centré sur l'analyse des dynamiques propres aux trames urbaines (*cf.* Partie 3, 2.2), nous avons discuté du rôle structurant et dynamisant de cette composante sur le tissu urbain. Le tracé de la trame définit les limites d'îlots, et donc ses dimensions et son orientation. De plus, la voirie permet l'accès aux parcelles, qui est peu contraignant pour les îlots quadrangulaires ou linéaires, mais plus complexe pour les îlots composites et sans forme remarquable. Dans leur cas, d'autres stratégies ont été mises en œuvre pour permettre l'accès aux parcelles situées en cœur d'îlot. On peut en distinguer trois principales :

- **les ruelles de desserte**, situées entre plusieurs parcelles (Fig. 38, **Y** et **AA**), ce sont des espaces dédiés à la circulation qui sont intégrés à l'îlot ;
- **l'accès par un espace non bâti**, comme une cour ou un jardin (Fig. 38, **Y** et **AD**) ;
- **l'accès par une parcelle bâtie**, qu'il s'agisse d'un passage couvert ou d'une traversée à l'intérieur d'une maison pour accéder au jardin attenant (Fig. 38, **Z**, **AB** et **AC**) ;

La forme d'îlot et les contraintes d'accès sont liées à l'agencement des parcelles à l'intérieur de celui-ci. L'identification d'un schéma d'organisation parcellaire permet parfois de supposer une diachronie dans l'aménagement. Dans certains cas, on peut faire la distinction entre une partie d'un îlot qui a fait l'objet d'un lotissement, et une autre partie dont l'aménagement a été moins dirigé et probablement asynchrone. Par exemple, dans la partie centrale du Bourguet neuf de Caylus, l'un des îlots comporte deux principaux ensembles accolés qui ont été fusionnés (Fig. 38, **AD**). De même, l'ensemble de l'hôpital de Villefranche (Fig. 38, **AC**) se compose d'un groupe de parcelles

alignées sur la Grand-Rue, à l'est, alors qu'un grand bâtiment triangulaire occupe la partie médiane de l'îlot. L'étude archéologique du bâti de ce secteur a montré l'existence d'un fort remaniement du bâtiment triangulaire⁶⁶¹. Dans ce cas, c'est donc bien la diachronie qui est à l'origine du caractère composite de l'îlot. Dans une autre mesure, il est intéressant d'examiner le grand îlot occupant le « *Barry bas* » de Nègrepelisse (Fig. 38, **AB**), dont une partie du parcellaire est en épi. L'analyse morphologique a montré que le passage de la rue principale de la bastide, avant le déplacement de la porte nord, devait séparer la partie en épi de celle divisée en lanières⁶⁶². Au-delà du découpage parcellaire atypique vis-à-vis du corpus, mais connu par ailleurs dans de plus grandes agglomérations⁶⁶³, cette différence de schéma d'organisation constitue un indice de diachronie.

Mais tous les îlots composites ne sont pas nécessairement le résultat d'un aménagement en plusieurs phases. À Septfonds, dans le secteur nord-ouest du réduit fortifié (Fig. 38, **Z**), on constate trois groupements de parcelles : le premier, au nord, se compose de cinq parcelles laniérées juxtaposées, avec un petit jardin arrière ; le second, à l'est, présente sept parcelles presque carrées mitoyennes ; enfin le troisième, au centre de l'îlot, comporte principalement des parcelles non bâties, des friches ou des jardins. Cet ensemble peut avoir résulté d'une même opération de lotissement, avec une contrainte de construction sur les deux rues, et la possibilité de garder des jardins en arrière.

L'analyse des formes d'îlots, des stratégies d'accès et des schémas d'organisation parcellaire révèle donc une diversité des stratégies d'aménagement. Ces ensembles sont contraints par la voirie, qui en forme les limites, mais dont certaines ruelles permettent aussi d'accéder à la majeure partie des parcelles. Il convient maintenant de progresser à l'échelle de la parcelle, pour en examiner les paramètres physiques et leur répartition dans les agglomérations.

3.1.2. La parcelle et ses paramètres physiques

En examinant cette composante du tissu urbain, on cherche notamment à comprendre les règles ou les décisions qui ont mené à sa formation et à sa transformation jusqu'au XIX^e siècle. Les caractéristiques physiques des parcelles (longueur, largeur, surface, etc.) peuvent nous renseigner sur l'évolution des pratiques de découpage de l'espace, lorsqu'on est en mesure d'affirmer leur ancienneté. Mais on peut aussi postuler qu'une différence de dimensions, lorsqu'elle est manifeste, récurrente, voire fossilisée par du bâti bien daté, peut constituer un indice de diachronie.

La majeure partie des travaux analysant des parcellaires aménagés entre le XI^e et le XV^e siècle ont montré que la largeur moyenne des parcelles variait entre quatre et huit mètres dans les secteurs

⁶⁶¹ Vol. 3, Fig. III-52.

⁶⁶² Vol. 3, Fig. V-26.

⁶⁶³ F. Boudon *et al.*, *Système de l'architecture urbaine*, *op. cit.*, p. 55 ; E. Jean-Courret, *La morphogenèse de Bordeaux*, *op. cit.*, p. 536.

résidentiels⁶⁶⁴. Malgré toutes les précautions de rigueur lorsqu'on opère des mesures sur la base du plan cadastral du XIX^e siècle (*cf.* Partie 1, 4.2.3.3), on constate que cette tendance s'applique aux six agglomérations étudiées (Fig. 40). L'explication la plus fréquemment proposée à ce sujet renvoie à la capacité de portée maximale d'une poutre, de même que les limites inhérentes aux charpentes à pannes et chevrons, assez courantes dans les maisons médiévales méridionales⁶⁶⁵. En l'état actuel des données, il n'est pas possible de prouver de manière indubitable la corrélation entre la période de délimitation des parcelles et leurs dimensions. En revanche, on note que les maisons médiévales mentionnées dans les monographies se situent majoritairement dans cet intervalle⁶⁶⁶.

On observe également un second pic de largeurs autour de dix mètres, pour les agglomérations de Caylus, Septfonds, Nègrepelisse et Villeneuve. Celui-ci renvoie davantage à des maisons donnant sur la rue principale qui, dans de nombreux cas, occupent la largeur complète d'un îlot (deux parcelles de cinq mètres).

En revanche, les longueurs de parcelles sont moins régulières (Fig. 40), ce qui s'explique certainement par l'existence de règles d'aménagement plus spécifiques à chaque agglomération, voire à une absence de règle. À Villefranche-de-Rouergue, bastide qui a fait l'objet d'une planification à large échelle, la grande majorité des longueurs de parcelles sont inférieures à dix mètres. Cependant, il est plus difficile de faire émerger des tendances aussi claires dans les cinq autres cas. Cela peut s'expliquer par une modification plus importante du parcellaire de ces agglomérations, mais aussi par l'absence d'une planification globale.

En comparant ces observations avec la mesure des surfaces parcellaires, on peut voir que ce paramètre fait émerger de réelles tendances (Fig. 41). À l'exception de Nègrepelisse, les agglomérations étudiées présentent toutes un pic de surface entre 30 et 60 m². Elles sont parfois situées dans des secteurs aménagés à partir du XIII^e siècle comme la Saliège de Caylus, ou le Bourguet de Najac. À Villeneuve, la plus forte concentration de ces petites parcelles se trouve dans l'emprise du bourg monastique. Cette tendance résulte assurément d'une largeur plutôt stable des parcelles, associée à un faible allongement de celles-ci (Fig. 42).

⁶⁶⁴ P. Garrigou Grandchamp, *Demeures médiévales : cœur de la cité*, Paris : Rempart, 2^e édition 1996, 1992, p. 30 ; P. Garrigou Grandchamp, M. Jones, G. Meirion-Jones *et al.*, *La ville de Cluny et ses maisons : XI^e-XIV^e siècles*, Paris : Picard, 1997 ; N. Pousthomis-Dalle, « Mesurer les façades de maisons médiévales », *op. cit.* On peut néanmoins citer l'exception que constitue le cas de Saint-Antonin-Noble-Val, dont la proportion de maisons patriciennes est plus importante qu'ailleurs : C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence*, *op. cit.*, vol. 1, p. 225-226.

⁶⁶⁵ P. Carcy et M. Scellès, « Couvertures et charpentes dans le Midi de la France au Moyen Âge : les exemples de l'architecture civile », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 214.

⁶⁶⁶ Parmi l'ensemble de maisons le plus complet, celui de Najac, 53 des 71 maisons (74,65 %) se situent dans cet intervalle.

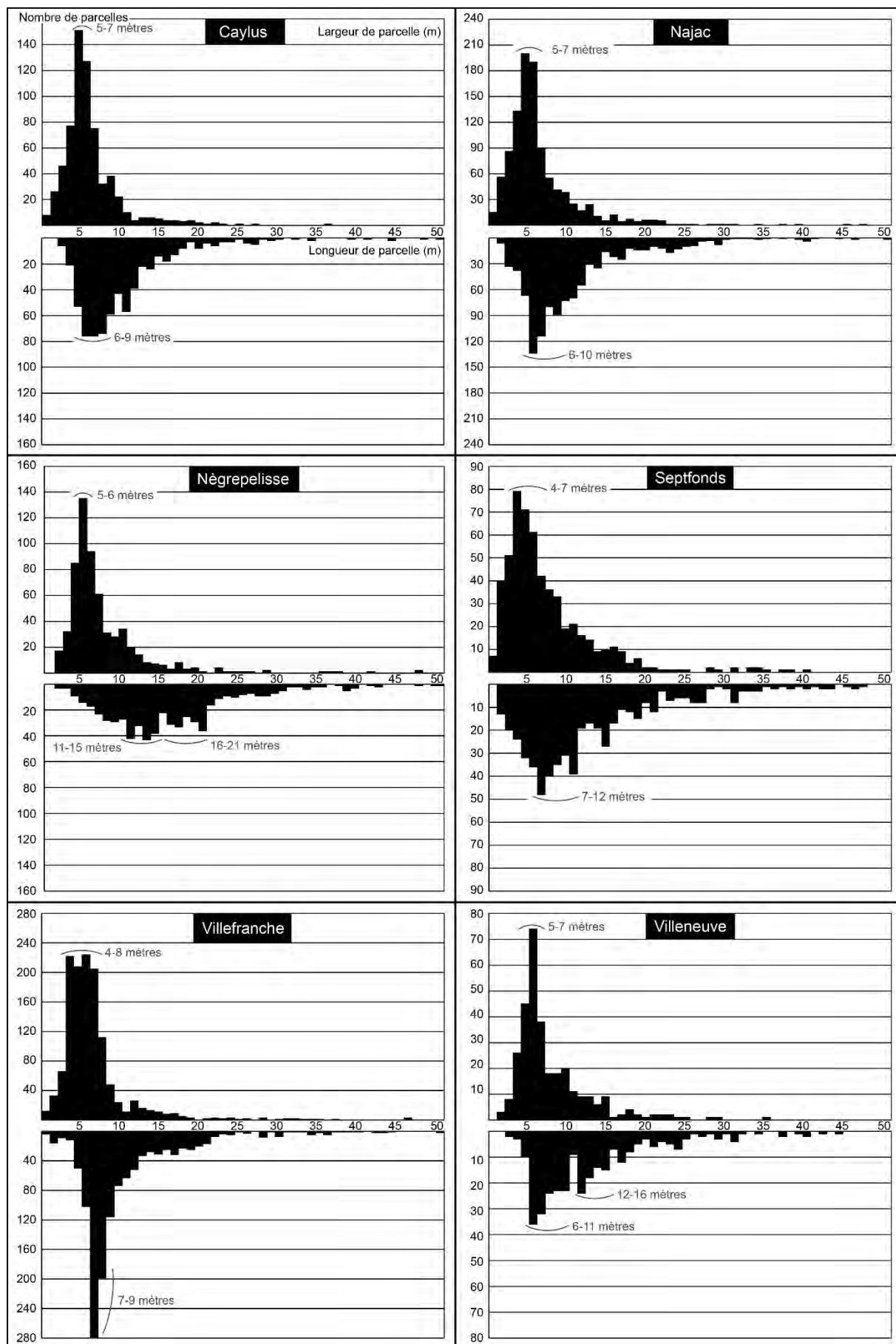


Fig. 40 : Analyse de la fréquence des largeurs et longueurs de parcelles.

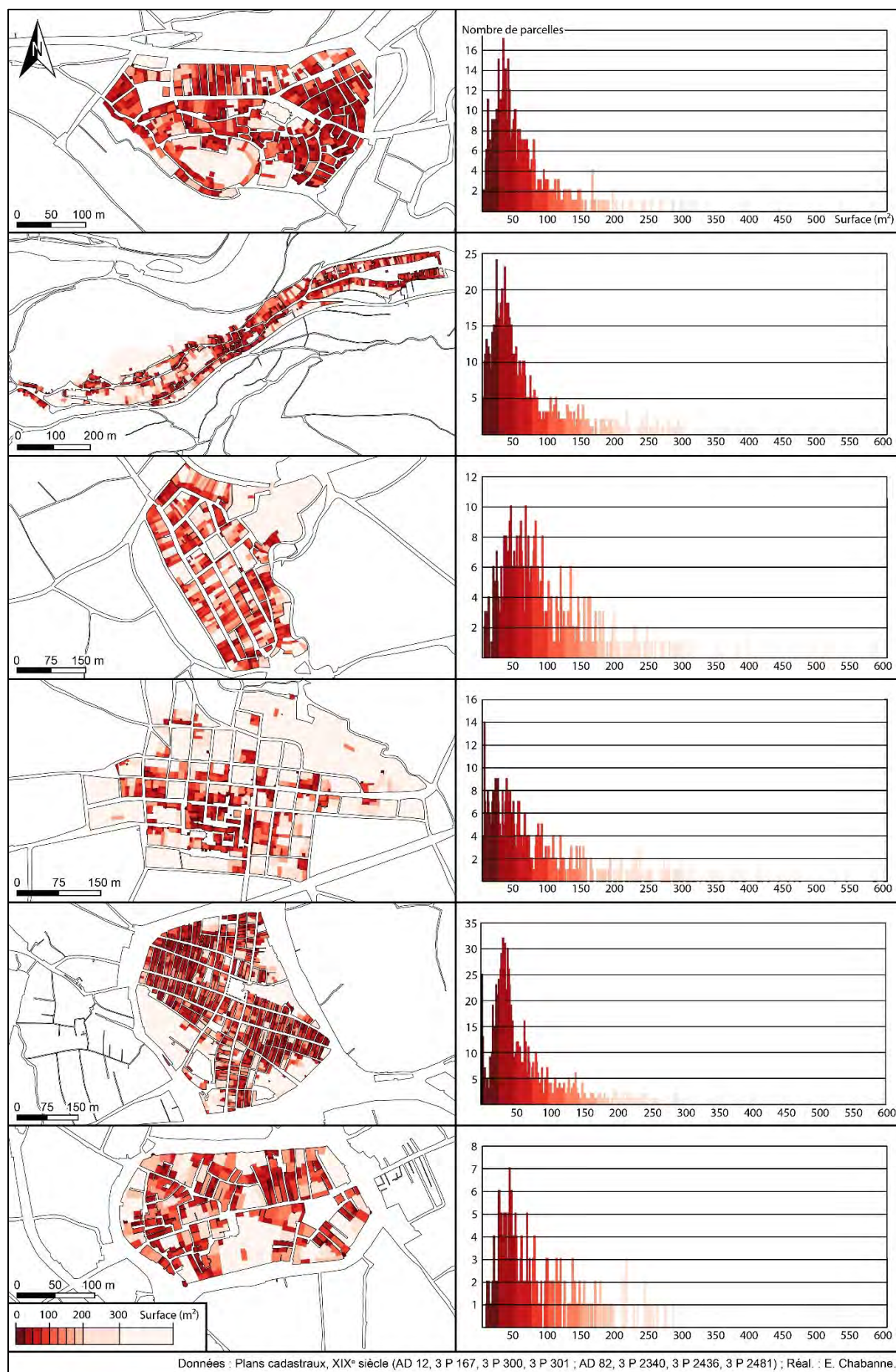


Fig. 41 : Analyse de la fréquence et de la répartition spatiale des surfaces parcellaires.

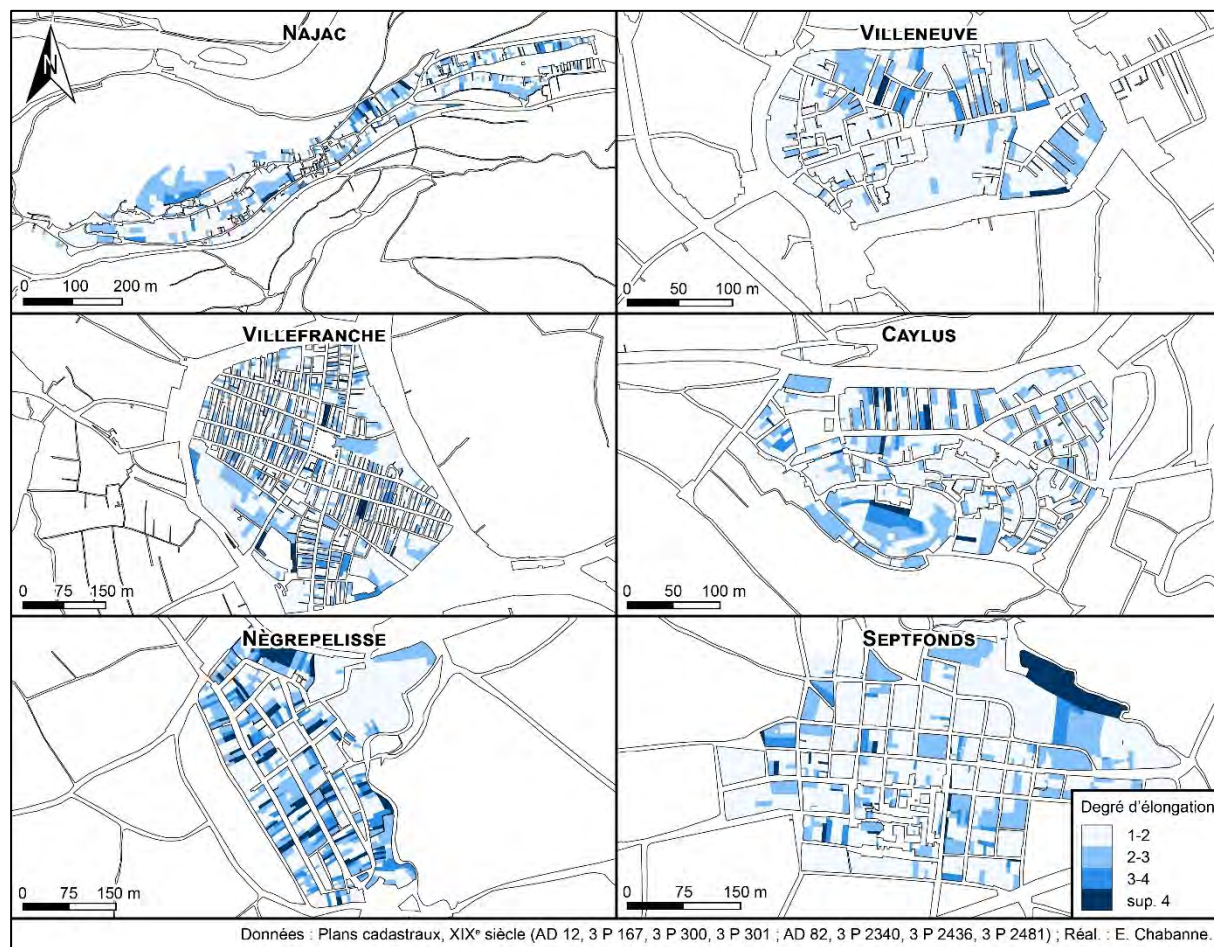


Fig. 42 : Analyse du degré d'élongation des parcelles.

Le cas de Nègrepelisse est particulier, en raison d'une régularité de largeur couplée à une plus grande variabilité de longueur, qui produit une plus forte diversité des surfaces. Cette situation peut résulter d'une spécificité de l'agglomération, mais elle peut aussi s'expliquer par la perturbation massive de son tissu urbain survenue à l'Époque moderne (*cf.* Partie 2, 2.5.5).

Enfin, notons que l'hypothèse exposée par Léa Hermenault à partir de l'analyse de Paris ne se vérifie pas ici⁶⁶⁷. Le niveau hiérarchique des rues et l'importance estimée de l'activité économique ne transparait pas dans le degré d'élongation des parcelles des cas étudiés (Fig. 42). Comme pour les autres analyses, cela résulte soit d'une perturbation de parcellaires qui étaient initialement conformes au modèle proposé par Léa Hermenault, soit d'une différence intrinsèque entre les grandes villes et les petites agglomérations étudiées.

Ainsi, les formes et les dimensions parcellaires peuvent nous renseigner sur des tendances historiques d'aménagement, mais aussi sur le niveau de concertation de certains tissus urbains.

⁶⁶⁷ L. Hermenault, « Matérialité urbaine et trajectoires », *op. cit.*

3.1.3. Le non-bâti : utilisation du « vide » et réserve foncière ?

Nous disposons de données sur la nature des propriétés non bâties de Najac et de Villeneuve pour le XIX^e siècle, pour trois des quatre gâches de Villefranche au début du XVI^e siècle et pour la Saliège de Caylus entre 1656 et 1787⁶⁶⁸. Ces données révèlent déjà le nombre important de propriétés ou de parties de propriétés non bâties, entre l'Époque moderne et le XIX^e siècle, à l'intérieur des murs de ces agglomérations (Fig. 43). Ce constat interroge quant à la lenteur du processus de densification, qui doit être mis en balance avec la possibilité d'une baisse antérieure de densité du bâti. En effet, l'aménagement urbain et l'évolution de la démographie n'ont pas été linéaires depuis le Moyen Âge. Ces deux processus ont varié en fonction des conjonctures, et ont notamment connu un recul à la fin du XIV^e et au XV^e siècle (*cf.* Partie 4, 1.2.1). Il est donc envisageable, mais impossible à prouver en l'état des connaissances, que la proportion des bâtiments, par rapport aux propriétés non bâties, ait été plus importante au Moyen Âge qu'à l'Époque moderne.

Par ailleurs, on peut constater des tendances dans la localisation de ces espaces non bâtis. Dans les quatre agglomérations analysées, ces propriétés sont majoritairement situées à proximité de l'enceinte, ou, dans le cas de Najac, dans le secteur castral. Dans ce dernier cas, il est possible d'interpréter cette faible densité du bâti, notamment dans le *castrum*, par un abandon relatif de ce secteur au profit de quartiers plus dynamiques. Mais l'état restitué à Villefranche, Villeneuve et Caylus peut aussi correspondre à la conservation délibérée de jardins ou de friches, ou encore à une forme de « réserve foncière » pour des aménagements futurs. Le principe est connu par ailleurs, en particulier par le phénomène de la *fringe-belt*, mis en évidence par Michael Conzen⁶⁶⁹, mais aussi

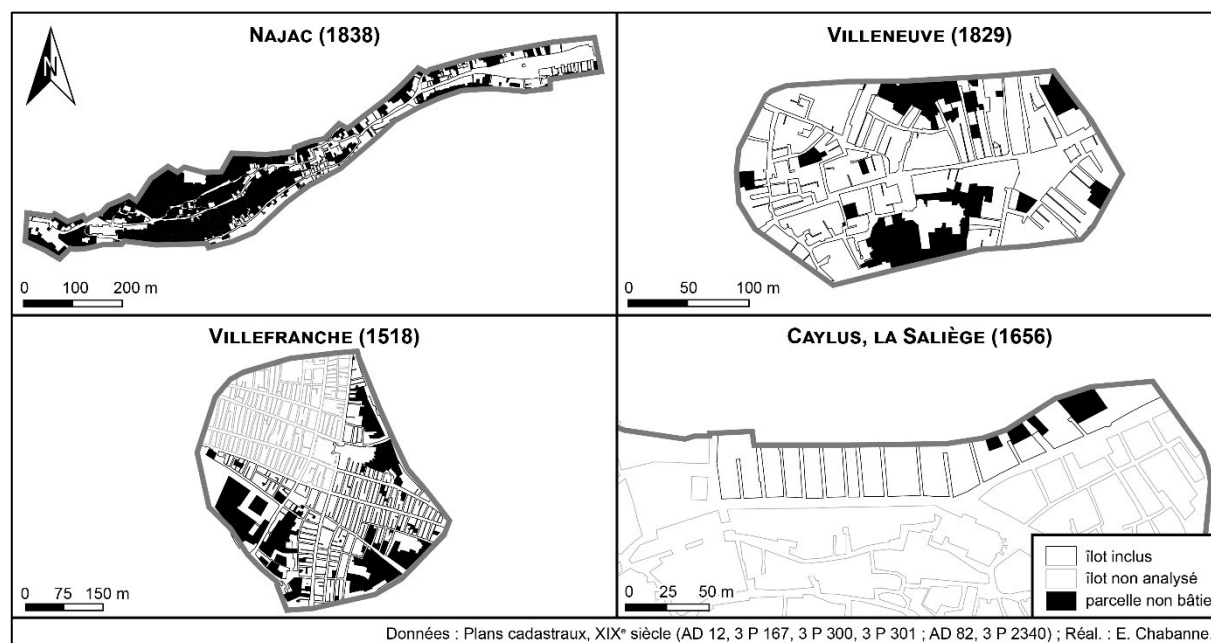


Fig. 43 : Parcelles non bâties dans l'espace *intra-muros*.

⁶⁶⁸ Vol. 3, Fig. I-16, Fig. II-15, Fig. III-30 ; É. Chabanne, « Le quartier de la Saliège à Caylus », *op. cit.*

⁶⁶⁹ M. R. G. Conzen, *Alnwick, Northumberland: A Study in Town-plan Analysis*, London : George Philip, 1960.

dans le lotissement de l'enceinte parisienne de Charles V, au XVII^e siècle⁶⁷⁰. Le « cadastre » de 1518 de Villefranche mentionne notamment des *ayrals*, terme qui renvoie à un emplacement de maison en ruine ou à bâtir. Il s'agit ici de parcelles isolées, mais l'étendue des jardins de la sénéchaussée, des Augustins et des Cordeliers, alors que nous ne disposons d'aucune mention de rachat ou de destruction d'édifices préexistants, laisse supposer l'utilisation d'une telle réserve pour leur installation.

Précisons enfin que les espaces non bâtis n'étaient pas abandonnés pour autant. Les sources modernes et le cadastre du XIX^e siècle mentionnent des jardins, des terres, des *bouygues* (friches), des *patus* (cours), souvent dans l'espace *intra-muros*, alors que des parcelles arborées, des vignes, des pâtures et des prés sont plus souvent mentionnés à l'extérieur de l'agglomération. Toutefois, le caractère chronologiquement situé de ces mentions ne permet pas d'en tirer de grandes conclusions.

3.2. Régularité des parcellaire, concertation et absence de concertation

3.2.1. Définitions et cadre théorique

La notion de régularité occupe une place importante dans le corpus des études utilisant l'analyse morphologique. Et pour cause, le caractère signifiant d'une récurrence est toujours plus important que celui de son absence. La régularité morphologique s'observe par une variété de paramètres, de l'orientation des limites parcellaires à leur caractère rectilinéaire, de la récurrence de leurs dimensions ou de leur surface à l'existence de rythmes plus subtils. Ce sont ces indices qui doivent être pris en compte pour avancer l'hypothèse d'une formation concertée d'un espace par un groupe d'individus. Et c'est uniquement par leur accumulation qu'on peut espérer comprendre l'ensemble des règles qui ont été discutées et adoptées par ces individus, dans l'objectif de créer de l'urbain. À ce titre, par la prise en compte des régularités dans le tissu urbain, on cherche à toucher l'une des rares preuves d'une forme d'urbanisme médiéval, au sens d'un aménagement « suivant des techniques de programmation et de composition urbaine »⁶⁷¹.

Il est toutefois important de rappeler que les catégories généralement admises de « planifié » et de « non planifié » relèvent d'une simplification. Tout aménagement ordinaire comporte une part de planification, et tout aménagement planifié est réalisé avec une forme de spontanéité. Pour cette raison, il convient davantage de saisir le degré de planification ou d'absence de planification d'un aménagement que de le classer dans l'une ou l'autre des catégories. À ce titre, la notion de lotissement, généralement appliquée à des opérations de planification à grand échelle, peut désigner des réalités plus complexes. L'action de lotir désigne la division d'un espace en plusieurs lots destinés à être vendus, loués ou concédés en vue d'une construction ou d'une subdivision. Elle renvoie également à la rapidité de l'aménagement, dont on considère souvent qu'il a été réalisé sur

⁶⁷⁰ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 77-78.

⁶⁷¹ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie, op. cit.*, p. 254.

une période de l'ordre de la génération⁶⁷². Anne-Sophie Cléménçon et Hélène Noizet ont proposé une catégorisation de leur niveau de planification. Sur le fondement du modèle tripartite de description du tissu urbain (*cf.* Partie 1, 1.2.2) elles ont mis en évidence six niveaux distincts⁶⁷³ :

- **type 1 - le lotissement viaire (*a minima*)** : seuls les tracés viaires, et donc les contours d'îlots, ont fait l'objet d'une planification ;
- **type 2 - le lotissement viaire et par lots** : les tracés viaires et de grands lots ont été définis en amont, laissant leur subdivision en parcelles aux futurs occupants ;
- **type 3 - le lotissement viaire avec des contraintes parcellaires** : les tracés viaires ont été définis par le lotisseur, qui a pu placer des limites internes, souvent perpendiculaires ou parallèles aux rues, et parfois un module de parcelle ;
- **type 4 - le lotissement viaire et parcellaire** : les contours d'îlots et les emprises de parcelles ont fait l'objet d'une planification, mais pas le bâti ;
- **type 5 - le lotissement viaire et parcellaire avec des contraintes pour le bâti** : la voirie et le parcellaire ont été planifiés et un ensemble de règles concernant le bâti ont été édictées par le lotisseur (emprise au sol des bâtiments, hauteurs d'élévations, etc.) ;
- **type 6 - le lotissement viaire, parcellaire et bâti (*a maxima*)** : la voirie, le parcellaire et le bâti ont été planifiés et livrés dans une forme homogène et finie ;

Ces catégories, qui ne sont pas fermées, constituent seulement des jalons pour estimer le niveau de planification des lotissements. Elles ne retranscrivent pas toute la complexité du phénomène, comme le précisent les chercheuses⁶⁷⁴. De plus, cette classification est établie à partir d'études produites sur de grandes villes (Paris, Nice, Tours, etc.), pour lesquelles la masse d'informations à traiter, mais aussi les dimensions des aménagements sont plus importantes que pour les agglomérations étudiées ici. Pour cette raison, il est intéressant de chercher à éprouver ces catégories.

3.2.2. Des degrés de lotissement divers

Au travers des études monographiques, nous avons cherché à identifier les secteurs dont la forme, les dimensions des îlots ou celles des parcelles avaient fait l'objet d'une concertation. Les mesures effectuées sur les plans cadastraux ont permis de repérer des récurrences et de mettre en évidence des lotissements. Ceux-ci ont pu porter sur des îlots entiers ou sur des ensembles plus réduits. De ce second cas, on parle de « sous-lotissement »⁶⁷⁵ lorsqu'il s'agit du découpage d'un ensemble déjà loti, et le cas échéant, nous avons utilisé le terme de « lotissement de comblement »⁶⁷⁶. Ces aménagements ont fait l'objet de synthèses à la fin de chaque monographie⁶⁷⁷,

⁶⁷² H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 10.

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 123-140.

⁶⁷⁴ *Ibid.*, p. 123.

⁶⁷⁵ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie, op. cit.*, p. 63.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p. 238.

⁶⁷⁷ Vol. 2, I.6.8 ; II.6.4 ; III.6.2 ; IV.6.3 ; V.6.3 ; VI.6.3.

Agglomération	Secteur	Date de l'aménagement	Type de lotissement
Najac (Vol. 3, Fig. I-73)	Extension du Bourguet	XIII ^e -XIV ^e siècle	Type 3
	Portions de la rue Basse	XIII ^e -XIV ^e siècle	Type 3
	Extension du <i>castrum</i>	XVII ^e siècle ?	Type 3 ?
	Barriou	XIV ^e -XV ^e siècle	Type 5 ?
	Place <i>del Gitat</i>	XV ^e -XVI ^e siècle	Type 5 ou 6 ?
Villeneuve (Vol. 3, Fig. II-67)	Rue Pavée et place des Conques	Première moitié XIII ^e siècle	Type 4
Villefranche (Vol. 3, Fig. III-68)	Place Notre-Dame	Troisième quart XIII ^e siècle	Type 3
	Rues Savignac et Saint-Jean	Dernier quart XIII ^e siècle	Type 4
	Grand-Rue	Fin XIII ^e -XIV ^e siècle	Type 3
	Rue de Villeneuve	XIV ^e -XVII ^e siècle	Type 3
Caylus (Vol. 3, Fig. IV-55)	Partie occidentale de la Saliège	2 ^e moitié XIII ^e siècle	Type 5
	Partie centrale de la Saliège	XIV ^e siècle	Type 3 ?
	Rue du Portanel (ancien)	XIV ^e siècle	Type 3
	Rue du Portanel (nouveau)	XV ^e -XVI ^e siècle	Type 3
	Place de l'Olm	XIV ^e -XV ^e siècle	Type 4 ?
Nègrepelisse (Vol. 3, Fig. V-38)	Place publique, front nord	Indéterminé	Type 4 ?
	Place publique, angle nord-est	Indéterminé	Type 4 ?
	Place publique, angle nord-ouest	Indéterminé	Type 4 ?
	Secteur du château	XVII ^e -XVIII ^e siècle ?	Type 4 ?
	Barry bas (îlot nord)	Indéterminé	Type 4 ?
	Périmètre de l'agglomération, contre l'enceinte	XVII ^e -XVIII ^e siècle ?	Type 5 ?
Septfonds (Vol. 3, Fig. VI-36)	Angle sud-ouest, entre les rues de la République et des Usines	Indéterminé	Type 5
	Angle nord-ouest, entre les rues de la République et des Usines	Indéterminé	Type 5
	Place de la Mairie, front ouest	Indéterminé	Type 4 ?
	Clôture du réduit de l'église	Indéterminé	Type 3 ?

Tableau 12 : Récapitulatif et catégorisation des principaux lotissements identifiés.

On constate que la classification des lotissements en six degrés distincts est assez fonctionnelle, et permet de réfléchir efficacement au niveau de concertation de l'aménagement. En revanche, elle n'a pas pour objectif d'analyser la forme de ces lotissements. Un type particulier d'aménagement a retenu notre attention : les lotissements à parcellaire binaire.

3.2.3. Le parcellaire binaire, un modèle régional et strictement médiéval ?

La paternité de l'expression de « parcellaire binaire » revient à Gilles Séraphin, dans une contribution au colloque de 2006 de la SAMF, intitulé *La maison médiévale dans le Midi de la France*⁶⁷⁹. À partir d'un corpus d'agglomérations centré sur le Quercy et le Bas-Rouergue, celui-ci avait proposé, quelques années plus tôt, l'établissement d'un modèle d'urbanisation dit « quercynois »⁶⁸⁰, qui reposait précisément sur ce type de parcellaire. Ce type d'organisation, également dit en « arêtes de poisson »⁶⁸¹, est produit par un axe viaire principal auquel des ruelles sont rattachées à intervalles réguliers. Celles-ci marquent la délimitation d'îlots parfois subdivisés à l'aide d'une simple limite parcellaire longitudinale, ou en réservant un espace étroit entre les maisons, nommé venelle ou entremis⁶⁸². Le parcellaire binaire serait alors l'expression de ce modèle quercynois dans cette composante du tissu urbain. Il a été construit en complément du modèle gascon, associé à une structure en maisons mitoyennes à gouttereau sur rue, avec un espace libre en fond de parcelle, et au modèle aquitain qui renvoie à des maisons à pignon sur rue séparées par des venelles.

Il est légitime de s'interroger sur la pertinence de cette classification régionaliste, qui sous-entend l'existence de différences culturelles dans la manière de produire le tissu urbain. Le choix de dénomination a d'ailleurs été nuancé dès son invention. Dans l'ouvrage *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, les auteurs ont précisé que ce modèle existait jusqu'en Espagne, dans le Piémont italien et sur la côte ligure⁶⁸³, qualifiant même le terme « d'impropre »⁶⁸⁴. Mais au-delà de la notion de « modèle d'urbanisation », un rapide tour d'horizon de plusieurs corpus d'analyse morphologique⁶⁸⁵ permet de trouver des exemples de parcellaires binaires hors de la zone d'étude (Fig. 45). C'est le cas à Lekeitio, dans le Pays basque espagnol, mais aussi dans des régions plus septentrionales, à Thouars (79), jusqu'en Normandie, à La Ferrière-sur-Risle (27). On constate une dimension assez variable des îlots, mais aussi une présence de venelles qui n'est pas systématique. Il est toutefois possible que dans ces cas, le parcellaire ait été conservé, mais pas cette séparation physique, qui relève davantage du domaine construit, et qui n'est pas toujours représentée sur les plans cadastraux.

De même, la contribution de Gilles Séraphin fait état d'un ancrage temporel de ce type d'aménagements entre le XIII^e et le XIV^e siècle. En repartant des six agglomérations étudiées ici, on peut trouver des exemples qui débordent de cette fourchette chronologique (Fig. 46).

⁶⁷⁹ G. Séraphin, « Un modèle de parcellaire médiéval », *op. cit.*

⁶⁸⁰ A. Lauret *et al.*, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 64-65.

⁶⁸¹ P. Lavedan et J. Hugueney, *L'urbanisme au Moyen âge*, Paris : Arts et métiers graphiques, 1974, p. 77.

⁶⁸² P. Garrigou Grandchamp, « Caylus aux XIII^e et XIV^e siècles », *op. cit.*, p. 202.

⁶⁸³ A. Lauret *et al.*, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 64.

⁶⁸⁴ G. Séraphin, « Un modèle de parcellaire médiéval », *op. cit.*, p. 38.

⁶⁸⁵ C. Calmettes, *New Medieval Towns of the South West with Regular Layout: a Collection of Documents*, Coimbra : éd. IERU, 2007 ; B. Gauthiez *et al.*, *Village et ville au Moyen Âge*, *op. cit.* ; P. Martínez Sopena et M. Urteaga, *Las villas nuevas medievales del Suroeste europeo: de la fundación medieval al siglo XXI : análisis histórico y lectura contemporánea : actas de las Jornadas interregionales de Hondarribia (16-18 noviembre 2006)*, Irún : Centro de estudios e investigaciones histórico-arqueológicas, 2006, 445 p.

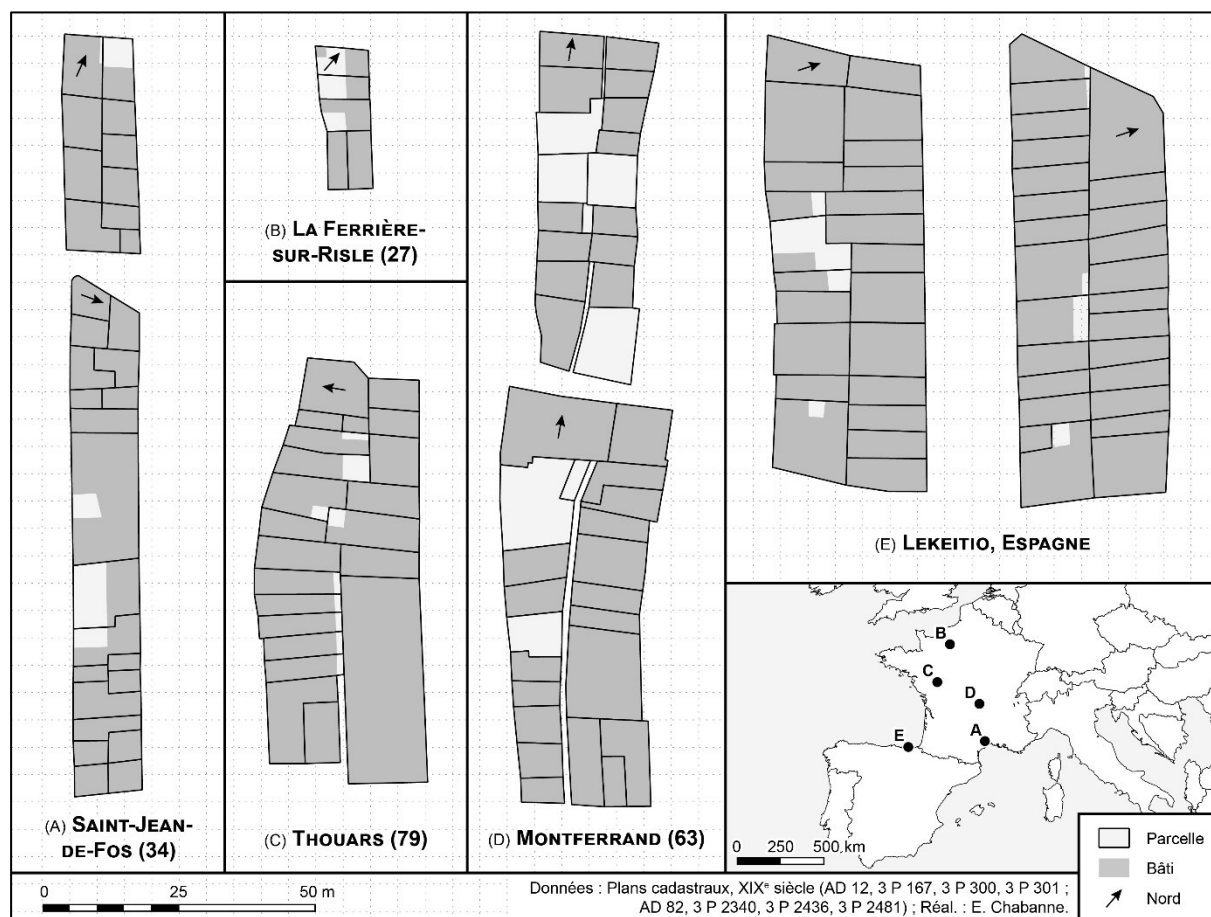


Fig. 45 : Exemples d'îlots découpés de manière binaire, hors du Quercy et du Rouergue.

C'est le cas de l'aménagement de la place *del Gitat* à Najac (**L-N**), dont les îlots ont été constitués et découpés entre la fin du XV^e et le XVI^e siècle. Les dimensions parcellaires sont ici particulièrement semblables aux îlots binaires bien datés du XIII^e siècle, comme ceux de l'ouest de la Saliège à Caylus (**A-C**), ou de la première emprise de Villefranche (**S-X**). De même, nous avons pu montrer que l'îlot du secteur du Portanel de Caylus (**H**) avait été le résultat d'un aménagement en deux temps⁶⁸⁶. Une première étape, dont on peut estimer la datation au cours du XIV^e siècle, a consisté en l'aménagement d'un ensemble d'îlots binaires formant le front d'une place triangulaire. Dans un second temps, probablement au cours du XV^e ou du XVI^e siècle, cet espace a été comblé par la construction de nouveaux îlots binaires, orientés selon le nouveau front de rue. Enfin, pour le cas du lotissement de l'extension du *castrum* de Najac (**J**)⁶⁸⁷, Élodie Cassan-Pisani a relevé une majorité de vestiges du XVII^e siècle dans cet ensemble⁶⁸⁸, ce qui pourrait constituer un cas bien plus tardif de lotissement binaire.

⁶⁸⁶ Vol. 2, IV.4.6.4 ; Vol. 3, Fig. IV-55

⁶⁸⁷ Vol. 3, Fig. I-73.

⁶⁸⁸ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit., fig. XIV, p. 92.

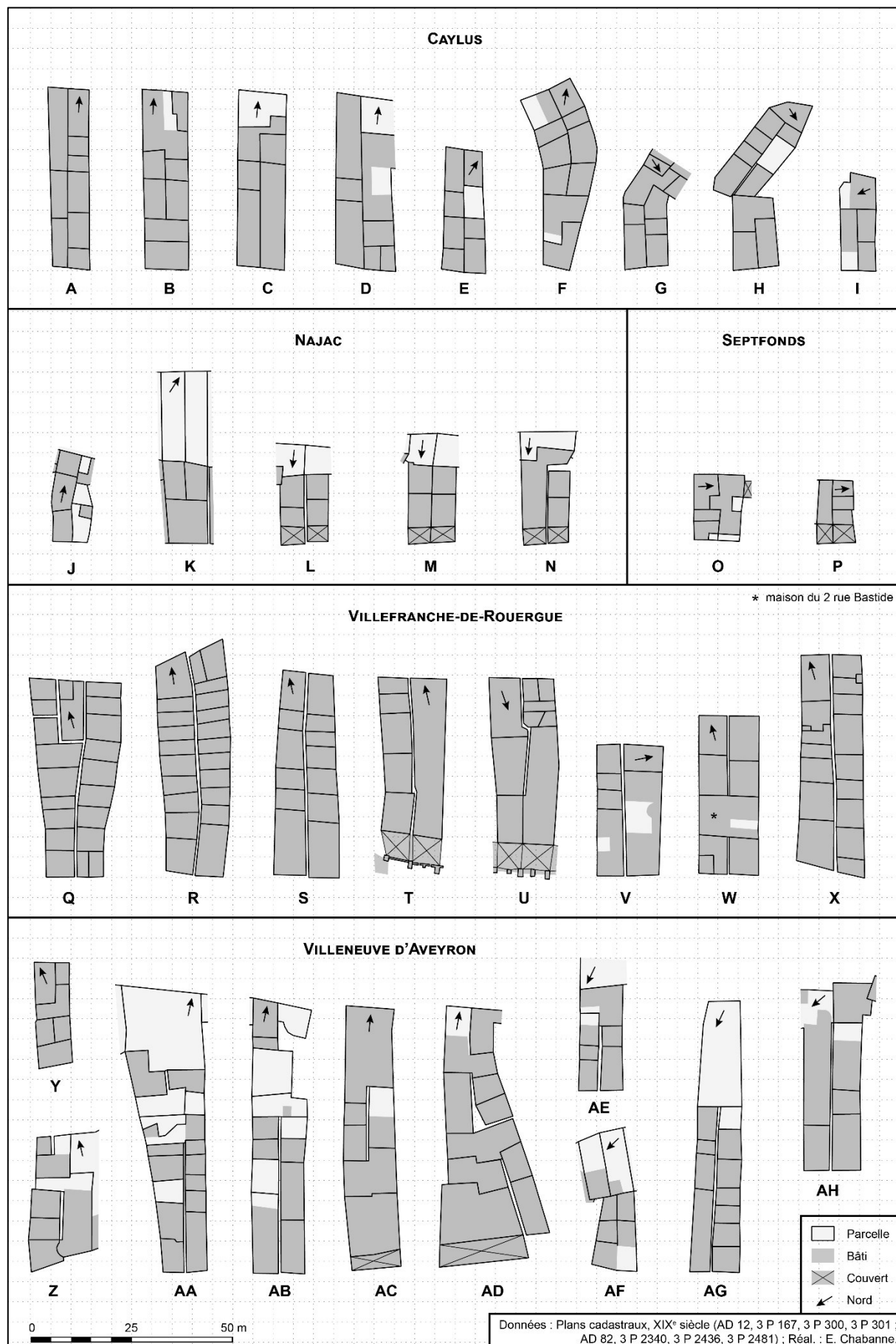


Fig. 46 : Planche comparative d'exemples de parcellaires binaires observés.

Le découpage parcellaire binaire a donc été une modalité de lotissement assez courante au Moyen Âge et à l'Époque moderne, en particulier dans les agglomérations du Midi rouergat et quercynois. Mais cette forte concentration n'est pas la preuve d'une spécificité régionale, comme nous l'avons montré à partir de plusieurs cas normands, espagnols ou même italiens. De même, si cette pratique urbanistique a permis de produire une majorité d'aménagements médiévaux, elle a perduré à l'Époque moderne. Pour autant, si certains des ensembles correspondent bien au modèle décrit par Gilles Séraphin, dans d'autres cas, on peut observer d'importantes variations. Elles concernent la forme de l'îlot, la circulation autour et à l'intérieur de celui-ci, et parfois sur les dimensions des ensembles lotis, qui peuvent relever d'une forme de lotissement de comblement.

3.2.4. Exemples de sous-lotissement et de lotissement de comblement

L'analyse des régularités parcellaires a permis de mettre en évidence des ensembles plus réduits, qui sont difficilement attribuables à des opérations de planification globale. Leurs dimensions réduites constituent parfois des indices d'une subdivision d'un espace déjà loti : un sous-lotissement. Mais dans de nombreux cas, on ne trouve pas de traces d'un lotissement antérieur. La division régulière de plusieurs parcelles mitoyennes, ou séparées par des ruelles, apparaît alors comme un petit ensemble indépendant, pour lequel nous avons repris la notion de « lotissement de comblement »⁶⁸⁹. Quatre exemples d'aménagements de ce type sont présentés dans la figure suivante (Fig. 47).

L'un des cas présentés peut correspondre à un sous-lotissement s'inscrivant dans un îlot dont on peut dater avec certitude l'aménagement au XIII^e siècle. En effet, il s'agit d'un ensemble situé dans le secteur étendu de Villeneuve (**D**), le long de la rue principale, et à proximité de la place centrale. Il a été délimité lors de la phase d'expansion de l'agglomération, et sa structure binaire, bien que majoritairement effacée par la reconstruction de la maison à couvert, est assez proche de celle des îlots bordant la place⁶⁹⁰. La structure que nous proposons d'interpréter comme un sous-lotissement forme le front de la rue Pavée, et se compose de deux paires de parcelles. On peut confirmer l'ancienneté de ce front de rue par l'existence de deux maisons, qui ont été datées respectivement du XIII^e siècle et de la transition entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Le lotissement initial a probablement consisté en la délimitation d'un contour d'îlot et l'établissement de règles portant sur le découpage parcellaire (type 2 ?). C'est dans un deuxième temps, lors de la prise de lot progressive, que des maisons ont été aménagées sur ce front de rue, par des divisions qui peuvent être apparentées à des sous-lotissements. Toutefois, on ne peut pas exclure l'éventualité d'un remaniement des limites parcellaires, après la construction des maisons.

Pour les autres aménagements mis en évidence, respectivement à Caylus (**A** et **B**) et à Najac (**C**), il est plus difficile de démontrer l'existence d'un lotissement initial. Le cas de la rue

⁶⁸⁹ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, op. cit., p. 238.

⁶⁹⁰ Vol. 2, II.4.4.2.

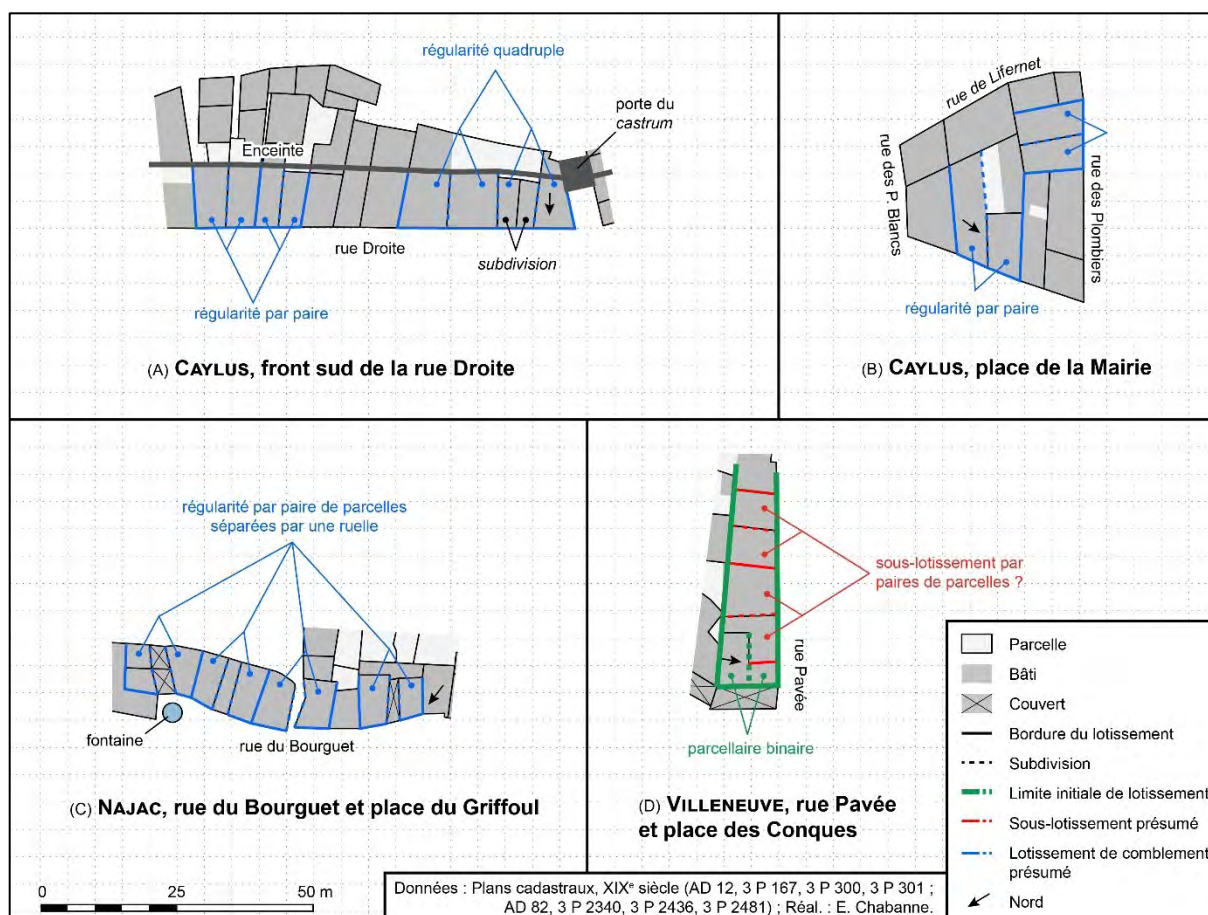


Fig. 47 : Exemples de sous-lotissements et de lotissements de comblement présumés.

Droite de Caylus (A) peut résulter d'une formation similaire à celui de Villeneuve (D), mais les indices en sont encore plus ténus. Ces ensembles ont vraisemblablement été le produit de lotissements de comblement qui ont porté sur deux à quatre paires de parcelles. Dans l'exemple de Najac (C), les parcelles de même largeur ont été séparées par un espace plus étroit, qui a parfois été bâti, mais qui, dans certains cas, comportait un passage couvert lors de la réalisation du cadastre du XIX^e siècle.

On constate que l'essentiel de ces groupes de parcelles fonctionnent par paires, reprenant le rythme binaire déjà décrit pour les îlots. Il est difficile de dater ces aménagements en l'absence de données plus précises. Mais la récurrence de ces petits ensembles a été relevée dans tous les cas étudiés, ce qui peut constituer l'indice d'une pratique généralisée, bien que très discrète, qui s'inscrit dans un processus de densification peu concertée du tissu urbain.

On en trouve notamment un exemple assez concret à Septfonds. En effet, le tissu urbain représenté au XIX^e siècle permet de distinguer la part du parcellaire et du bâti qui est conforme au modèle initial (dont les deux édifices médiévaux identifiés) et celle qui correspond aux aménagements non concertés⁶⁹¹. Parmi ces aménagements non concertés, on trouve des divisions régulières de parcelles, qui peuvent correspondre à des sous-lotissements. À ce titre, le centre de

⁶⁹¹ Vol. 2, VI.6.3 ; Vol. 3, Fig. VI-37.

Septfonds est un bon exemple de constitution du tissu urbain par l'enchevêtrement de projets planifiés et d'aménagements moins concertés.

3.3. La transformation des parcellaires : fusions, réallocations, effacements

3.3.1. Changement de fonction et transformation parcellaire : la place Bernard Lhez à Villefranche

La localisation des fonctions urbaines n'a pas toujours été stable dans les agglomérations étudiées. Dans plusieurs cas, nous disposons d'informations indiquant le changement de fonction d'un espace dans le temps, grâce à une ou plusieurs mentions écrites. Par exemple, c'est le cas de la maison commune de Najac, dont on connaît trois emplacements successifs⁶⁹². Mais pour saisir l'influence de ces déplacements – ou du changement de fonction d'un espace donné – sur le tissu urbain, il est notamment utile d'avoir recours aux données archéologiques.

Sur ce sujet, l'histoire de l'îlot de l'actuelle place Bernard Lhez de Villefranche constitue un cas intéressant. Dans ce secteur, contenu entre la rue de la Fontaine et la rue de la Trésorerie, les données issues des sources fiscales⁶⁹³ ont été croisées avec les résultats du diagnostic archéologique réalisé sur la place⁶⁹⁴. Il a été possible de restituer une succession d'occupations depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin de l'Époque moderne dans ce secteur⁶⁹⁵. Une première phase, assez hypothétique, situe un premier couvent des Cordeliers dans ce secteur à partir de la fin du XIII^e siècle. Les sondages archéologiques n'ont pas permis de repérer de vestiges de cette occupation. En revanche, ils ont mis au jour des îlots d'habitation datant de cette période, dans l'alignement de l'ensemble menant au pont des Consuls. Vers 1375, après un incendie du premier couvent, dont la localisation reste incertaine, celui-ci a été reconstruit dans les jardins situés de l'autre côté de la rue de la Fontaine. Le secteur de la place Bernard Lhez, qui peut avoir été inoccupé pendant plusieurs années, a été réinvesti au XV^e siècle par l'aménagement de la trésorerie et de l'atelier monétaire, détachés de l'hôtel de la sénéchaussée⁶⁹⁶. Au début du XVI^e siècle, le « cadastre » de Villefranche indique que le centre de cet îlot était occupé par des jardins et des vergers, alors que son pourtour était majoritairement constitué de maisons et de bâtiments divers. Cependant, on note que les parcelles situées au sud, les plus proches du ruisseau, se composaient d'autres jardins, de viviers et d'une fontaine⁶⁹⁷. L'îlot était alors assez hétérogène à cette époque. La fermeture de l'atelier monétaire, au milieu du XVI^e siècle, a libéré un espace et des bâtiments aux dimensions importantes, qui ont été réinvestis par les visitandines au XVII^e siècle. Elles se sont installées dans

⁶⁹² Vol. 2, I.6.7.

⁶⁹³ G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest*, op. cit.

⁶⁹⁴ J. Trescarte, P. Abraham et J. Hantrais, *Villefranche-de-Rouergue (12), place Bernard Lhez*, op. cit.

⁶⁹⁵ Vol. 2, III.4.3.6 ; Vol. 3, Fig. III-52.

⁶⁹⁶ Vol. 2, III.4.3.5 ; III.4.3.4.

⁶⁹⁷ G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest*, op. cit., fasc. 4, p. 92-93.

les bâtiments de l'atelier et de la trésorerie, les jardins, et ont progressivement acquis certaines des maisons de ce secteur, pour y installer un grand couvent. Enfin, à la fin du XVIII^e siècle, une partie des bâtiments conventuels ont été récupérés pour y installer la mairie, et les jardins du cloître ont été transformés en place publique.

Ce secteur a donc subi une multitude de transformations fonctionnelles depuis le XIII^e siècle, avec des occupations de nature cultuelle et résidentielle, suivies par l'installation de bâtiments publics et de viviers. La partie orientale de l'ensemble a été initialement intégrée dans le lotissement réalisé en direction du pont des Consuls entre la fin du XIII^e et le XIV^e siècle, avant d'être partiellement détruite lors de la construction de l'atelier monétaire. La réutilisation de ces bâtiments publics, et de leur jardin, pour aménager un couvent a marqué un nouveau changement de fonction, avant la transformation en mairie et en place publique. Cet exemple illustre à la fois des processus de « reconstruction de la ville sur elle-même »⁶⁹⁸ et de changement de fonction sans modification manifeste de la structure spatiale du tissu urbain.

3.3.2. L'extension d'un lotissement : prolongation et glissement du modèle

La transformation d'un ensemble parcellaire peut se manifester par la reproduction du modèle initial lors d'une extension de celui-ci. Cette dynamique diachronique, bien qu'elle concerne un type d'aménagement *a priori* conçu pour une mise en œuvre rapide (cf. Partie 3, 3.2.1), révèle un glissement progressif du modèle d'origine à mesure de sa duplication. Ce glissement s'explique vraisemblablement par une évolution des pratiques constructives au fil du temps.

Ce phénomène a été observé par l'analyse de la Saliège de Caylus, qui a permis d'identifier un développement initial assez bref suivi d'une expansion plus lente de l'ensemble. En effet, l'aménagement de ce secteur urbain, initié autour des années 1250-1275, a perduré jusqu'à la fin du Moyen Âge et le début de l'Époque moderne. Il a été possible de mettre en évidence la succession de plusieurs phases de lotissement⁶⁹⁹.

La première phase, au XIII^e siècle, a été marquée par le lotissement (type 5) des six îlots situés à l'ouest, selon une configuration binaire. Dans un second temps, probablement au cours du XIV^e siècle, les îlots suivants ont été aménagés jusqu'à l'inflexion marquée par l'intersection entre la rue Droite et la rue du Long. Ils ont également été conçus sur le modèle binaire, mais dans des dimensions moins régulières, utilisant un lotissement de type 3. Enfin, la troisième phase a consisté en l'aménagement de la partie orientale de l'ensemble, probablement à partir du milieu du XIV^e siècle – après la construction de l'enceinte –, et jusqu'au début de l'Époque moderne. La structure en îlots allongés se retrouve partiellement dans ce secteur, mais elle semble avoir découlé d'une reproduction du modèle plutôt que d'un nouveau lotissement.

⁶⁹⁸ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 75.

⁶⁹⁹ Vol. 2, IV.4.5.2.

Le front sud-est de la place des Conques de Villeneuve comporte des éléments similaires. Nous avons pu montrer que les premiers aménagements de cet ensemble dataient du XIII^e siècle et correspondaient à plusieurs îlots binaires construits en vis-à-vis des grands îlots donnant sur le nord de la place, probablement le long d'une rue de contournement du premier noyau fortifié⁷⁰⁰. Par la suite, ce front bâti a été réaménagé ou prolongé vers le sud au Moyen Âge et à l'Époque moderne. L'un des îlots, construit entre la fin du XIII^e et le XIV^e siècle, a notamment empiété sur la place, malgré un respect du modèle de lotissement pour les limites latérales et internes. Plus au sud encore, le dernier îlot a repris l'alignement initial des façades, alors que les maisons datent des XIV^e-XV^e siècles. On peut donc proposer deux hypothèses. La première serait celle d'une délimitation initiale des îlots, mais une construction partielle du front de rue. Cette diachronie de la construction expliquerait le décalage des façades. Dans la seconde hypothèse, l'ensemble aurait été bâti dès l'origine, mais les irrégularités seraient le fruit de reconstructions ayant entériné certaines limites et en ayant effacé d'autres.

À partir de ces deux exemples, on comprend que la régularité n'a pas toujours été le fruit d'une planification. Elle peut parfois avoir résulté d'une copie d'un modèle initialement appliqué à un lotissement, dont certaines règles ont perduré dans le temps. Ce glissement du modèle interroge notre lecture de l'espace urbain en nous poussant à observer et mesurer les aménagements dans le détail. Mais il existe aussi des cas de fusion ou d'assemblage de plusieurs parcelles.

3.3.3. Des fusions de parcelles

On trouve des cas de fusions parcellaires dans les agglomérations d'origine médiévale, parfois visibles par l'implantation de grandes demeures de la fin du Moyen Âge. Cette concentration de la propriété foncière a surtout été le résultat d'une transformation du marché de l'immobilier, documentée notamment à Paris et mise en lien avec l'effondrement démographique et économique de cette période⁷⁰¹. Le modèle proposé par Françoise Boudon et Jean Blécon a identifié une baisse temporaire du nombre de parcelles par îlot du XIV^e au XV^e siècle⁷⁰². Ce phénomène a été étudié dans d'autres agglomérations, ce qui a permis de montrer qu'il n'était pas systématique⁷⁰³.

Qu'en est-il alors pour les petites agglomérations ? Compte-tenu du manque de précision des données utilisées, une approche statistique par siècle n'est pas envisageable. En revanche, on constate que plusieurs maisons de grandes dimensions ont été construites spécifiquement à cette période. De surcroît, elles ont été édifiées dans des secteurs dont le lotissement préalable avait défini un découpage foncier bien plus resserré, ce qui plaide en faveur d'une fusion parcellaire.

⁷⁰⁰ Vol. 3, Fig. II-38.

⁷⁰¹ B. Bove, « Crise locale, crises nationales. Rythmes et limites de la crise de la fin du Moyen Âge à Paris au miroir des prix fonciers », *Histoire urbaine*, 33-1, 2014, p. 81-106.

⁷⁰² F. Boudon et J. Blécon, « Tissu urbain et architecture », *op. cit.*, p. 778.

⁷⁰³ B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours*, *op. cit.*, p. 273-274.

Le cas du lotissement sud-est de la place des Conques de Villeneuve a déjà été présenté (cf. Partie 3, 3.3.2) pour son parcellaire binaire qui a été transformé ou densifié progressivement jusqu'à la fin du Moyen Âge⁷⁰⁴. Mais cet ensemble comporte également une grande demeure dont l'emprise s'inscrit dans un îlot entier et empiète sur le voisin. Construite au cours du XIV^e siècle, cette maison patricienne conserve les dimensions et les limites du parcellaire initial dans ses travées latérales. En revanche, sa travée centrale est plus large, en raison de l'intégration de la ruelle prévue initialement. L'étude de bâti, réalisée notamment par Séverine Goutal⁷⁰⁵, a révélé une construction de l'édifice en une phase principale. Cette maison a résulté de l'acquisition et de la fusion de trois parcelles donnant sur la place avant le milieu du XIV^e siècle. En effet, la construction de la maison est datée de 1342, soit avant l'effondrement documenté du marché immobilier à une échelle plus large. Mais nous avons aussi relevé une précocité de la perte de dynamisme à Villeneuve, à partir du début du XIV^e siècle, qui peut s'expliquer par le développement très important de l'agglomération voisine de Villefranche à cette période⁷⁰⁶. Il est donc possible que l'assèchement du marché immobilier de Villeneuve ait précédé celui des autres localités, en raison de la forte concurrence de Villefranche.

En revanche, la situation a été différente dans cette agglomération voisine, qui compte des maisons de grandes dimensions, construites jusqu'au début de l'Époque moderne. C'est le cas d'un édifice situé dans l'îlot de l'ancien hôpital Saint-Loup, entre le ruisseau de Vénéric et la porte du Pont⁷⁰⁷. Aux XIII^e-XIV^e siècles, cet ensemble était composé de deux corps de bâtiments distincts, non alignés et séparés par une ruelle. Il a fait l'objet d'une importante campagne de reconstruction entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle. Celle-ci a consisté en la construction d'un troisième corps de bâtiment reliant les deux premiers, et formant une cour centrale à la place de la ruelle. À la fin du Moyen Âge, cette maison était donc un grand édifice sur cour, produit de la fusion entre deux maisons. On sait, par ailleurs, qu'il était tenu, en 1518, par « *Lo Noble Mossen Johan Toupignon (...) Advocat del rey* »⁷⁰⁸. Le statut privilégié de son occupant est donc plutôt établi.

On trouve donc bien des traces de cette tendance à la fusion parcellaire, ou à la diminution du nombre de parcelles par îlot, entre le XIV^e et le début du XVI^e siècle. On peut également constater que malgré les raisons conjoncturelles communes au cas de Paris, ce phénomène a pu être plus précoce, dans le cas d'assèchements du marché immobilier, lié à des dynamiques de concurrence.

⁷⁰⁴ Vol. 2, II.4.4.2 ; Vol. 3, Fig. II-41, maison n° 21.

⁷⁰⁵ S. Goutal, *Les maisons médiévales de Villeneuve d'Aveyron (XIII^e-XIV^e siècles)*, mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger, UTM, Toulouse, 2001.

⁷⁰⁶ Vol. 2, II.5.3.

⁷⁰⁷ Vol. 2, III.4.3.7 ; Vol. 3, Fig. III-52, maison n° 17.

⁷⁰⁸ G. Bonnet, « Histoire d'un îlot, l'îlot de l'ancien hôpital Saint-Loup », *MSA/BR*, 2006, p. 10.

3.3.4. Le déplacement des limites parcellaires

La transformation des parcellaires peut également se caractériser par des changements discrets, dont l'étude nécessite souvent l'apport des données bâties. En effet, ces déplacements de limites internes à des îlots ou des parcelles ne sont généralement identifiables que par les vestiges d'anciennes séparations de l'espace. L'étude de l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val en est un exemple particulièrement édifiant⁷⁰⁹. Dans ce travail, Cécile Gloriès a démontré la mobilité importante de certaines limites parcellaires, des limites « faibles », qui ont été modifiées par des transformations opérées sur le bâti au Moyen Âge et à l'Époque moderne. Elles s'opposent à des « limites fortes » ayant perduré sur toute la période d'étude.

Les analyses réalisées ici n'ont pas réellement permis d'atteindre un niveau de précision aussi avancé. En revanche, on dispose de deux exemples, tirés de deux études distinctes réalisées à Caylus, qui illustrent cette mobilité des limites parcellaires « faibles » (Fig. 48).

Le premier cas se situe dans le sixième îlot de la Saliège (A), situé entre la rue de l'Hôtel et l'impasse de l'Abattoir. Son étude a révélé l'existence de plusieurs piliers médians au rez-de-chaussée et au premier étage des maisons situées les plus méridionales⁷¹⁰. Ces structures, supportant la poutre ou le sommier, et les solives des niveaux supérieurs, servent encore à ancrer des cloisons

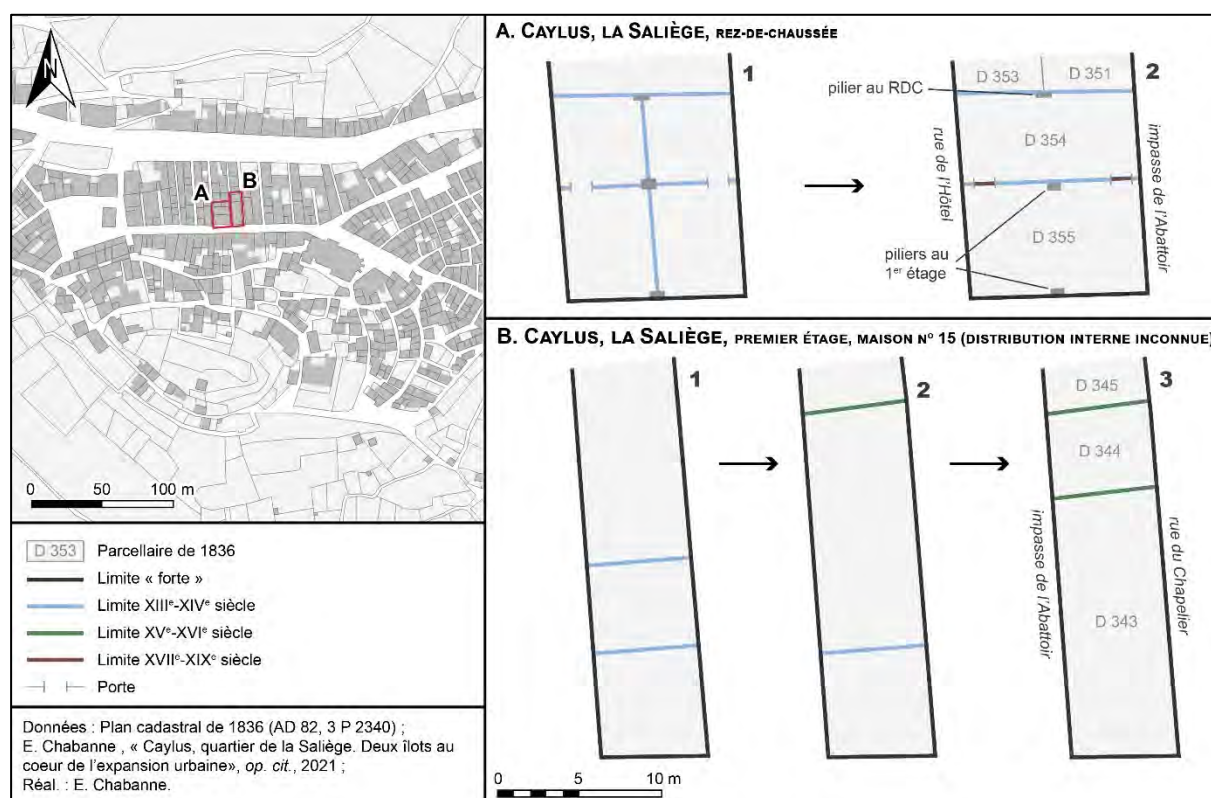


Fig. 48 : Deux exemples de déplacements de limites parcellaires à Caylus.

⁷⁰⁹ C. Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain », *op. cit.*

⁷¹⁰ É. Chabanne, « Caylus, quartier de la Saliège. Deux îlots au cœur de l'expansion urbaine, XIII^e-XIX^e siècle », *BM*, 179-4, 2021, p. 403-408.

de séparation entre des pièces situées à l'ouest et à l'est de chaque parcelle. De plus, des ouvertures aujourd'hui condamnées permettaient de circuler entre les deux parcelles. Une hypothèse crédible restitue alors à l'origine une séparation nord/sud – plus conforme au modèle de parcellaire binaire –, qui a été transformée en une séparation est/ouest à l'Époque moderne.

Le second exemple se trouve dans l'îlot voisin (**B**), qui est composé d'une unique bande de parcelles. Il comporte aujourd'hui une vaste et longue maison donnant sur la rue Droite, suivie par plusieurs autres maisons de dimensions plus réduites⁷¹¹. L'analyse archéologique du bâti a permis de restituer trois états successifs correspondant à une division du premier étage par l'ajout et la suppression de murs de refend. Lors d'une première phase, l'actuelle parcelle de tête était vraisemblablement composée de deux espaces distincts, accessibles chacun par une entrée au rez-de-chaussée. Une seconde étape, au début de l'Époque moderne, a été marquée par l'allongement de la parcelle arrière, visible par l'ajout de plusieurs fenêtres à croisée de même facture sur l'élévation orientale. Enfin, un dernier mur de refend, comprenant une grande cheminée, a été ajouté vers le XVI^e siècle.

Ces mouvements de limites parcellaires sont particulièrement difficiles à mettre en évidence, et le lien entre l'ajout de cloisons et un véritable découpage parcellaire doit être établi avec prudence. Toutefois ils permettent de saisir la grande plasticité du découpage de l'espace à l'intérieur-même d'îlots dont les limites ont été beaucoup plus stables.

L'analyse spécifique des ensembles parcellaires a permis d'établir un certain nombre de constats sur les formes et les transformations urbaines depuis le Moyen Âge aux échelles de l'îlot et de la parcelle. En dressant en premier lieu un état de cette composante à différentes époques, nous avons pu par la suite identifier des aménagements relevant d'une formation plus ou moins concertée du tissu urbain et chercher à percevoir les types de transformations réalisées.

L'étude des configurations parcellaires, sur la base des plans cadastraux du XIX^e siècle, a révélé l'existence de cinq principaux types d'îlots dans les agglomérations étudiées. La grande majorité d'entre eux sont quadrangulaires, de forme allongée ou sont le résultat de l'accrétion de petits îlots, formant un ensemble plus vaste et irrégulier. En revanche, on constate que les îlots quadrangulaires sur cour, assez courants dans les grandes agglomérations⁷¹² sont très rares ici. L'analyse des dimensions parcellaires a révélé l'existence de modules liés notamment à des contraintes bâties (capacité de portée de poutres). Toutefois, elle a également permis de mettre en évidence des différences entre Nègrepelisse, dont le bâti a été fortement perturbé lors des guerres

⁷¹¹ Vol. 2, IV.4.5.2, maison n° 15.

⁷¹² P. Panerai *et al.*, *Formes urbaines*, *op. cit.*

de Religion, et les autres agglomérations, qui comportent encore des maisons médiévales. Cette différence plaide plutôt en faveur d'une bonne préservation du tissu urbain de ces cinq autres cas. De même, l'analyse de l'état représenté par le cadastre napoléonien, mais aussi de plusieurs sources modernes, a permis de s'interroger sur la part du bâti et du non-bâti, la position des jardins et des cours et leur rôle probable de réserve foncière.

Les notions de régularité parcellaire, de planification et d'absence de planification ont fait l'objet d'un développement spécifique. À ce titre, nous avons cherché à comprendre les mécanismes du lotissement urbain, fondant nos réflexions sur une classification récente⁷¹³. Nous avons montré que la proportion d'aménagements fortement planifiés (types 4 à 6) avait augmenté entre le Moyen Âge et l'Époque moderne, considérant que la possibilité d'un différentiel de conservation devait être prise en compte. Un développement spécifique a été consacré au parcellaire binaire, une configuration particulièrement courante dans les agglomérations étudiées. Enfin, l'examen des régularités parcellaires a permis de mettre en évidence des opérations réalisées à petite échelle, sur deux à quatre couples de parcelles, qui révèlent un recours accru au sous-lotissement et au lotissement de comblement dans les phases de densification du tissu urbain.

Un dernier développement a été consacré à des pratiques de transformation des parcellaires. La portée réduite du corpus étudié ne permettant pas de faire émerger de grandes tendances, il a été décidé d'examiner des cas spécifiques.

Ainsi, après avoir interrogé les dynamiques liant la trame et les unités de plans, puis la question spécifique des parcellaires, il reste à analyser la composante bâtie des tissus urbains, dont l'état médiéval est particulièrement bien conservé dans le secteur étudié.

⁷¹³ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*

4. LA COMPOSANTE BÂTIE DES TISSUS URBAINS

Le bâti donne une matérialité aux fonctions urbaines. En cela, il est l'un des principaux marqueurs des activités passées ou présentes. En général, son étude, par l'archéologie, mais aussi par l'architecture, l'histoire et l'histoire de l'art, repose soit sur des questionnements liés aux pratiques constructives⁷¹⁴, soit sur des monographies d'édifices⁷¹⁵. En revanche, le domaine construit est rarement interrogé comme une composante à part entière du tissu urbain. La raison principale de cet écueil réside dans l'inégale répartition des données. Dans les grandes villes, la multiplication des opérations archéologiques, et de surcroît des interventions archéologiques sur le bâti, permet parfois de combler ce manque. Mais ce n'est pas le cas des petites agglomérations. Il est alors nécessaire de trouver un autre moyen pour aborder cette question. C'est l'objet de la première section de ce chapitre, qui explicite le choix d'une approche par catégories de bâtiments. Cette réflexion est accompagnée d'un point général sur la densité du bâti dans l'espace urbain au XIX^e siècle, pour interroger notamment des disparités entre les différents cas d'étude. Les sections suivantes sont focalisées sur les types d'édifices liés aux différentes institutions, à la collectivité, à l'habitat et à la défense urbaine, en interrogeant leurs dynamiques propres et leur rapport avec l'espace urbain.

4.1. Le domaine construit par rapport au tissu urbain

4.1.1. La difficile intégration du domaine construit à l'analyse du tissu urbain

Si les constructions sont parfois mentionnées et étudiées dans des travaux qui adoptent l'angle du tissu urbain, elles le sont davantage pour ancrer les analyses dans une forme de matérialité que pour leurs interactions avec les autres composantes. Et pour cause, nous avons affirmé que leur intégration à une analyse systémique du tissu urbain dépendait de la quantité et de la précision des données disponibles. Les sources planimétriques et écrites fournissent rarement une représentation ou une description du bâti. Par ailleurs, lorsqu'elle existe, cette information présente parfois des inexactitudes qui peuvent biaiser l'analyse⁷¹⁶. Pour s'appuyer sur une information fiable,

⁷¹⁴ Parmi les dernières parutions sur le sujet : C. Alix et J. Noblet, *Bâtir en pan de bois, à la campagne et à la ville (XIII^e-XIX^e siècles)*, Tours : PUFR, 2024 ; É. Leal, C.-A. de Chazelles et P. Devillers, *Architecture et construction en terre crue. Approches historiques, sociologiques, économiques. Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue 5*. Table-ronde internationale de Montpellier, ENSAM, 23-24 octobre 2019, Montpellier : Éditions de l'Espérou, 2022.

⁷¹⁵ La tradition de l'archéologie « monumentale » repose notamment sur cette pratique, comme le montrent l'essentiel des publications dans le *Bulletin monumental* et le *Congrès archéologique de France*.

⁷¹⁶ M. Fernandez et M. Gribaudi, « Les pièges du plan parcellaire Vasserot. Pour la reconstitution du bâti parisien de la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire urbaine*, 61-2, 2021, p. 119-153.

la meilleure démarche consiste donc à se saisir des données archéologiques, dont le traitement quantitatif et qualitatif peut permettre de faire émerger des tendances⁷¹⁷.

Dans le cas des petites agglomérations, on ne dispose pas de telles données. Il est donc nécessaire de trouver une autre manière d'aborder le domaine construit. Plusieurs travaux universitaires des dix dernières années ont reposé sur une collaboration avec l'Inventaire du patrimoine⁷¹⁸. L'utilisation d'une méthode fondée sur la rédaction de notices synthétiques, a permis de produire des résultats très encourageants sur le bâti résidentiel, mais s'est révélée moins adaptée à l'interrogation du lien entre domaine construit et tissu urbain. En effet, en raison de l'objectif patrimonial de ce service, les notices renseignent davantage le remarquable que l'ordinaire, et décrivent toujours plus l'aspect du bâtiment que son rapport à l'espace urbain. Cela ne signifie pas qu'il faille éluder ces données. Au contraire, elles forment un socle solide de connaissances, et souvent un échantillonnage conséquent du bâti d'une agglomération. Il est donc intéressant de se servir de ce jeu de données pour produire une réflexion sur le tissu urbain.

Dans cet objectif, l'approche la plus cohérente consiste certainement à décliner l'étude par fonction ou par type de bâtiment. En effet, la recherche étant souvent thématique ou monographique, on dispose de référentiels par catégories d'édifices, qui constituent *a minima* un point de comparaison formel et qui, dans le meilleur des cas, ont interrogé le lien entre le bâtiment et le tissu urbain.

Par exemple, pour le bâti résidentiel, une approche a été développée dans la continuité des travaux d'architectes urbanistes, notamment issus de l'école italienne. Les publications de Saverio Muratori⁷¹⁹ sont souvent considérées à l'origine de cette réflexion sur les liens entre le bâti et l'espace urbain. Elles ont infusé en France, avec l'étude du quartier des Halles de Paris⁷²⁰, mais aussi au travers de certains travaux de Pierre Garrigou Grandchamp⁷²¹. La méthode consiste d'abord à restituer l'évolution des maisons d'un secteur ou d'une agglomération, en plan et en volume. Dans un second temps, il s'agit d'en interroger les rapports avec la rue, avec la parcelle, les dispositifs de circulation, ou encore le lien entre le programme constructif et la localisation et l'édifice. Dans notre cas, nous verrons que si les données ne sont pas aussi exhaustives que dans ces travaux, elles offrent des points de comparaison et permettent parfois de faire émerger des tendances.

Concernant les édifices religieux, on trouve de nombreux travaux qui ont interrogé ce lien entre bâti, voirie et parcellaire. Dans le Midi, les travaux de Nelly Pousthomis-Dalle font

⁷¹⁷ B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours*, op. cit., p. 282-298.

⁷¹⁸ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, op. cit. ; J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, op. cit. ; L. Gérardin, *Les maisons en pan-de-bois du bourg de Montroux, Tarn-et-Garonne*, mémoire de master 2 réalisé sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle, UTM, Toulouse, 2012.

⁷¹⁹ S. Muratori, *Studi per una operante storia urbana di Venezia*, op. cit.

⁷²⁰ F. Boudon et al., *Système de l'architecture urbaine*, op. cit.

⁷²¹ P. Garrigou Grandchamp, « Les maisons urbaines du X^e au milieu du XIII^e siècle : état de la question », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 75-107.

référence⁷²², mais on peut aussi mentionner ceux d'Élisabeth Lorans dans le centre de la France ou l'Angleterre⁷²³. Il est établi que l'implantation de ces établissements et leurs dynamiques propres ont joué un rôle majeur dans la structuration du tissu proche⁷²⁴. La même remarque peut être faite au sujet des châteaux et des *castra*⁷²⁵ ou encore des espaces à fonction économique⁷²⁶.

Dans chacun de ces cas, le questionnement est focalisé sur un type d'édifice ou une fonction urbaine. En général, sa forme et son organisation propres sont exposées en premier lieu, et le rapport au tissu urbain est traité de manière secondaire. Cette approche permet d'explorer les effets respectifs de chaque type d'aménagement et semble donc, à ce titre, la plus pertinente en l'absence de données exhaustives. Cependant, il est nécessaire de garder à l'esprit plusieurs interrogations :

- **quel est le rôle de ce bâtiment dans la structuration du tissu urbain ?** Agit-il comme un élément polarisant ? A-t-il attiré d'autres constructions ? Au contraire, est-il isolé ? A-t-il nécessité l'aménagement ou provoqué la disparition de rues ?
- **quelles sont les dynamiques propres de cet aménagement urbain ?** Comment et quand a-t-il été transformé ? S'il a été agrandi, l'espace a-t-il été pris sur la rue, sur des parcelles non bâties, sur des bâtiments détruits à cet effet ? A-t-il été déplacé ?
- **quel est le rapport quantitatif et spatial entre le bâti et le non-bâti ?** Comment les constructions sont-elles organisées dans la parcelle et l'îlot ? Quelle est la densité du bâti ?

Toutes ces questions peuvent se poser à l'échelle du bâtiment, mais cette dernière peut être traitée à une échelle plus large : celle de l'agglomération. C'est la question de la composition du tissu urbain et des proportions entre les différentes composantes.

4.1.2. La densité horizontale du bâti : un état général au XIX^e siècle

La proportion de surface occupée par le bâti urbain peut être mesurée sur les plans cadastraux napoléoniens. À ce titre, son analyse offre une possibilité de comparaison. Dans certains cas, l'évolution de ce paramètre peut être examinée grâce à une succession d'états restitués, à partir d'autres sources fiscales. Mais pour les périodes les plus anciennes, il est souvent difficile de différencier la part réelle du bâti et du non-bâti sur les parcelles. Il s'agit d'une difficulté relevée par

⁷²² N. Pousthomis-Dalle, *À l'ombre du Moustier*, op. cit. ; L. Macé et N. Pousthomis-Dalle, « Structurer et modifier l'espace en milieu urbain : la commanderie de l'Hôpital de Toulouse au XII^e siècle », *AMM*, 28, 2010, p. 317-330.

⁷²³ E. Lorans, « La christianisation de l'espace urbain en Angleterre du VII^e au XI^e siècle : approche archéologique », *congrès de la SHMESP*, 37-1, 2006, p. 243-261. ; É. Lorans, É. Marot et G. Simon, « Marmoutier (Tours) : de l'hôtellerie médiévale à la maison du Grand Prieur », *BUCEMA*, hors-série 8, 2015.

⁷²⁴ H. Noizet, « La gestion de la distance ou la production sociale de l'urbain : environnements ecclésiastiques et parcellaire à Paris », dans *Pour une archéologie indisciplinée. Réflexions croisées autour de Joëlle Burnouf*, F. Journot (éd.), Paris : Éditions Mergoïl, 2018, p. 223-232.

⁷²⁵ P.-Y. Laffont et F. Bréchon, « Châteaux, *incastellamento* et réseau viaire au Moyen Âge en France méridionale », dans *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques : de la construction des paysages pré-industriels à leur perception par les sociétés contemporaines*, R. Compatangelo-Soussignan, J.-R. Bertrand, J. Chapman, et al. (éd.), colloque COST, Le Mans, 7-9 décembre 2006, Rennes : PUR, 2008, p. 149-162.

⁷²⁶ J. Petrowiste, « Infrastructures commerciales », op. cit.

Julien Foltran, dans le cas des cours de maisons à Lagrasse⁷²⁷. La meilleure solution résulterait alors d'une approche archéologique intégrale, qui permettrait de croiser les données fiscales avec la restitution de l'implantation et des transformations de chaque bâtiment. Dans une certaine mesure, c'est ce qui a été réalisé par Bastien Lefebvre sur le secteur de l'amphithéâtre de Tours⁷²⁸, à partir d'une documentation minutieuse d'un groupe de maisons. L'application d'une telle méthode à des agglomérations entières ne se conçoit pas dans le temps d'une thèse, surtout compte-tenu de la faible précision des données dont nous disposons. En revanche, la comparaison de l'état représenté au XIX^e siècle avec ces autres cas, renseignés à l'échelle d'une agglomération ou d'un secteur, peut être intéressante.

Sur les six agglomérations étudiées, cette mesure a été réalisée sur le fondement des plans cadastraux numérisés, qui représentent l'emprise des parcelles, celle du bâti, mais aussi du non-bâti intra-parcellaire (cours et jardins). Il a semblé judicieux de distinguer d'une part la proportion du bâti par rapport au parcellaire non bâti, aux rues et places (densité bâtie à l'échelle de l'espace urbain), et d'autre part cette proportion uniquement par rapport au parcellaire non bâti (densité bâtie par îlot). Cette distinction vise principalement à permettre les comparaisons avec les différentes études, qui n'utilisent pas toutes la même méthode de calcul. De même, pour éviter la surreprésentation d'une voirie formée à la suite de la destruction des enceintes et du comblement des fossés, l'emprise de l'agglomération *intra-muros* a été définie comme limite de mesure. Seuls les espaces contenus à l'intérieur du tracé d'enceinte ont été compris dans l'analyse ci-dessous (Fig. 49).

Un premier constat s'impose : les proportions respectives de chaque composante sont hétérogènes. À l'échelle de l'agglomération, le taux d'espace bâti varie entre 35,9 et 61,2 %, ce qui montre de fortes disparités, qui ne sont pas pour autant éloignées de ce qui est connu par ailleurs. Les taux mesurés à Tours au XVIII^e siècle, dans l'emprise de l'ancien amphithéâtre et dans sa périphérie, oscillent entre 38,5 et 41,2 %⁷²⁹. Mais dans ce cas, cette faible proportion du bâti est due à une surface importante des jardins et des cours. À Caylus, à Nègrepelisse et à plus forte raison à Najac, les trois agglomérations dont le taux examiné est inférieur à 50 %, on constate l'existence d'un château entouré de vastes parcelles non bâties, qui expliquent certainement cela. En l'absence de château, le pourcentage de bâti dans l'espace urbain varie entre 50,2 et 61,2 %, ce qui est davantage conforme aux observations réalisées à Lagrasse, où ce taux a évolué entre 44,7 et 51,1 % entre 1623 et 1831⁷³⁰. À ce titre, la composition générale du tissu urbain des agglomérations étudiées est assez proche de celle de Lagrasse.

⁷²⁷ J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, op. cit., vol. 1, p. 237.

⁷²⁸ B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours*, op. cit.

⁷²⁹ *Ibid.*, p. 350.

⁷³⁰ J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, op. cit., vol. 1, p. 233-234.

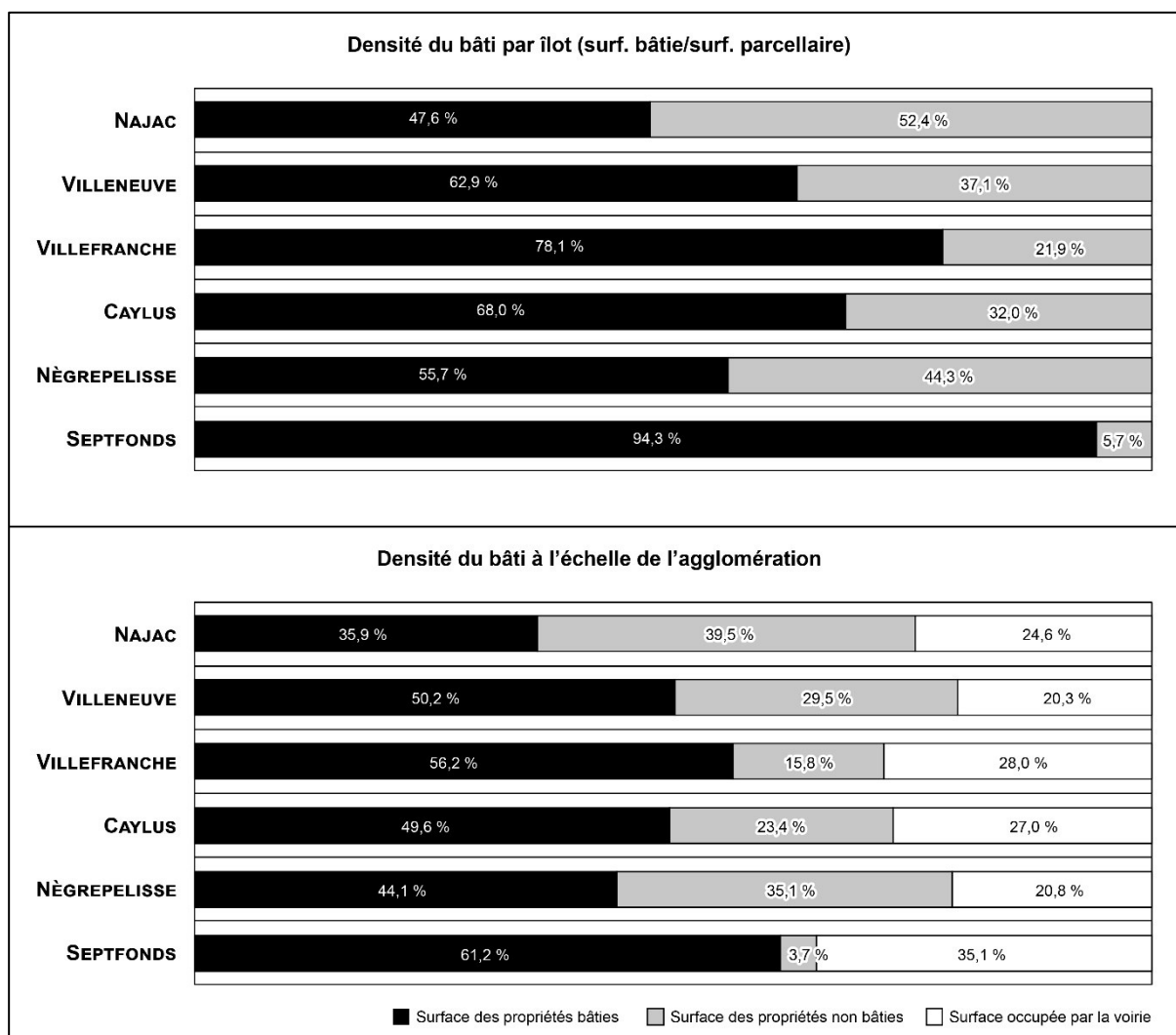


Fig. 49 : Proportion des surfaces de la voirie, du parcellaire non bâti et du bâti au XIX^e siècle.

Une exception émerge de cette analyse, c'est le cas de Septfonds. En effet, on note une très forte proportion d'espace bâti, permise par la faible représentation des parcelles non bâties. Cette configuration résulte probablement de l'étendue réduite de l'espace fortifié, qui a pu provoquer une plus grande concentration, et probablement une relocalisation des jardins en périphérie.

En examinant maintenant la densité bâtie par îlot, on identifie un taux de densification entre 47,6 et 78,1 %, en excluant Septfonds (94,3 %), qui fait office d'exception. Les catégories proposées par Hélène Noizet et Anne-Sophie Cléménçon, à partir du cas de Lyon au XIX^e et au XX^e siècle, déterminent deux jalons distincts : 20 % et 60 %. Entre ces deux valeurs, le niveau de densification est « médian ». Au-dessus, le processus peut être considéré comme « achevé », et en-dessous, il est « débutant »⁷³¹. Ne nous y trompons pas, cette terminologie déterministe a ici une valeur descriptive. Elle désigne un processus de densification qui a été observé et documenté. À ce titre, dans le cadre de l'étude de ce processus, l'emploi de ces termes se justifie. Mais s'ils ne sont

⁷³¹ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville, op. cit.*, p. 83.

pas transposables aux cas étudiés ici, qui renseignent un état davantage qu'un processus, on peut utiliser les jalons proposés comme points de comparaison. On constate une densité médiane ou importante des agglomérations examinées. Ces taux sont semblables à ceux de Lagrasse, calculés à partir des données fournies dans l'étude de Julien Foltran (54,6-68,7 %) ⁷³².

L'examen de ces paramètres révèle une densité manifeste du bâti des six agglomérations étudiées, *a minima* au cours du XIX^e siècle. L'impossibilité d'un suivi précis de son évolution dans le temps, au regard des sources utilisées, limite les interprétations. On constate seulement une composition similaire à celle observée à Lagrasse, qui est également une petite agglomération. En revanche, le cas de Tours laisse supposer l'existence d'une réserve foncière plus importante dans les grandes villes. À l'opposé, la composition de Septfonds, réduit fortifié dont la densité du bâti était très importante au XIX^e siècle, constitue peut-être la réciproque.

4.2. Constructions du pouvoir laïc

Les édifices liés au pouvoir laïc se divisent en plusieurs catégories. La distinction qui est opérée ici s'appuie sur la diversité de ces représentants du pouvoir, que nous séparons en trois groupes : les individus incarnant un pouvoir direct (roi, seigneurs et coseigneurs) ; les individus ou institutions représentant ce pouvoir par délégation (sénéchal, bayle, viguier, juge-mage, etc.) ; les individus représentant la communauté des habitants (les consuls).

Au-delà d'un simple cadre de l'exercice du pouvoir, ces constructions peuvent également avoir eu des fonctions résidentielles, défensives, ou d'affirmation symbolique d'un statut social. Celles-ci justifient l'acquisition du statut de « monuments » au XIX^e siècle, qui explique une interrogation spécifique, distincte de l'habitat. Cependant, il est important de noter que certaines de ces constructions ont été détruites à la Révolution, ou parfois plus récemment. À ce titre, ces édifices ne peuvent être documentés que par les maigres indices qui nous sont parvenues.

4.2.1. Les châteaux : édifices liés au pouvoir royal, comtal ou seigneurial

Les châteaux ont occupé une place importante dans l'historiographie du Moyen Âge. Les travaux fondateurs de Michel de Bouïard ont permis d'initier, en 1962, les colloques de castellologie, dits *Château Gaillard*. Mais au cours des 31 éditions de cet événement, on constate que la question du lien entre le château et l'espace urbain n'a été beaucoup explorée ⁷³³. Ce sont davantage les recherches de Pierre Toubert sur le phénomène d'*incastellamento* et celles d'André Debord sur les bourgs castraux, qui ont abordé le rôle structurant et attractif de ces constructions sur l'habitat.

⁷³² J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain, op. cit.*, vol. 1, p. 233-234.

⁷³³ Le sommaire des publications est disponible à cette adresse :

<https://www.colloquechateaugaillard.org/index.php/publications/>. Consulté le 20 août 2025.

Toutefois, plus récemment, la transformation des anciens espaces castraux en ville⁷³⁴ et l'incidence de ces constructions sur les formes urbaines ont été abordées dans plusieurs travaux⁷³⁵.

Sur les six agglomérations, la moitié comporte un château (Tableau 13). Cependant, la connaissance que nous avons de ces édifices est plutôt sommaire. Sur ces trois châteaux, ceux de Najac et de Caylus ont seulement fait l'objet d'un sondage archéologique sur une faible surface, sans étude de bâti. Seul le château de Nègrepelisse a été étudié à plusieurs reprises, ce qui explique le crédit supplémentaire qui peut être porté à sa datation.

Agglomération	Date de construction estimée	Localisation
Najac (Vol. 2, I.4.2.2)	<u>Hypothèse 1</u> : Tour carrée et logis : vers 1248 Tours circulaires et courtines : après 1249	Butte rocheuse, au centre du <i>castrum</i> . Origine du développement urbain
	<u>Hypothèse 2</u> : Tour carrée : début XII ^e siècle Courtines et partie occidentale de l'enceinte : milieu XII ^e siècle Tours circulaire et suite de l'enceinte : milieu XIII ^e siècle	
Villeneuve	Pas de mention connue	
Villefranche	Pas de mention connue	
Caylus (Vol. 2, IV.4.2.2)	Tour ronde : XII ^e ou XIII ^e siècle Tour carrée et bâtiments attenants : fin XIII ^e -début XIV ^e siècle	Butte rocheuse, au centre du <i>castrum</i> . Origine du développement urbain
Nègrepelisse (Vol. 2, V.4.3.3)	Début XIV ^e siècle, avant 1315. Une quarantaine d'années après la fondation de la bastide.	Promontoire, en marge de la bastide
Septfonds	Pas de mention connue	

Tableau 13 : Récapitulatif des châteaux se trouvant dans les agglomérations étudiées.

Du point de vue de la chronologie d'implantation, il est admis qu'une première occupation fortifiée, liée à des coseigneurs, a existé à Caylus et à Najac, en amont développement urbain. Cependant, les vestiges conservés sont plutôt attribués aux comtes de Toulouse. On ne peut donc pas savoir comment s'organisait la coseigneurie sur ces sites. Les divers travaux réalisés sur cette question tendent à prouver l'existence de plusieurs cas de figure. Les coseigneurs ont pu partager la tour maîtresse⁷³⁶, disposer chacun de leur fortification⁷³⁷, ou de résidences dans le *castrum*⁷³⁸. En l'état actuel des connaissances, aucune de ces trois possibilités ne peut être écartée. L'histoire est assez différente à Nègrepelisse, où le château a été construit après la formation de la bastide, légèrement à l'écart de celle-ci. Il a été édifié entre 1300 et 1315, avant d'être cédé par le roi au

⁷³⁴ Le Boulch, *Rennes, fabrique et formes de la ville, 1420-1720*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Gauthier Aubert et Pierre-Yves Laffont, Université Rennes 2, Rennes, 2020.

⁷³⁵ P.-Y. Laffont et F. Bréchon, « Châteaux, *incastellamento* et réseau viaire », *op. cit.* ; T. Vergine, *Les agglomérations d'origine castrale dans le Nord de la Bourgogne ducale au Moyen Âge (bailliages d'Auxois et de la Montagne) : morphogenèse, topographie et dynamiques*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Luc Bourgeois, Normandie Université, Caen, 2024.

⁷³⁶ H. Débax, *La seigneurie collective*, *op. cit.*, chapitre III.

⁷³⁷ F. Guillot, « Penne (Tarn). Château de Penne », *Archéologie médiévale*, 51, 2021, p. 259-260.

⁷³⁸ P.-Y. Laffont, « Les manifestations architecturales de la coseigneurie : châteaux et coseigneuries en France », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 122-1, 2010, p. 13-34.

comte d'Évreux, puis de passer aux mains de plusieurs seigneurs successifs. Dans le déroulement de l'implantation, on constate donc une différence entre des sites castraux qui ont été à l'origine du développement urbain et un château qui a été construit à côté d'une agglomération en formation.

Le rôle structurant qu'a pu jouer le château pour le tissu urbain a déjà été discuté dans le cadre de la fixation urbaine (*cf.* Partie 3, 1.3). En revanche, il est intéressant de s'interroger sur le lien qui existait entre la voirie et l'édifice, sur sa position dans l'espace urbain et par rapport aux réseaux routiers. Pierre-Yves Laffont et Franck Bréchon ont examiné cette thématique à partir d'un corpus situé dans le nord du Languedoc⁷³⁹. Ils ont mis en évidence trois cas de figure théoriques : une absence de lien manifeste entre la route et le château ; l'implantation d'une route à proximité d'un château préexistant ; l'implantation d'un château à proximité d'une route préexistante. Dans la zone qu'ils ont étudiée, les deux tiers des châteaux n'avaient pas de lien apparent avec la route, souvent en raison de l'importance mineure de leur seigneurie. Le deuxième cas de figure, l'aménagement d'une route spécifique pour rejoindre un château ou un *castrum*, est très peu représenté. En revanche, un tiers des châteaux étudiés ont été implantés le long d'une route préexistante, probablement dans un objectif de perception des droits de péage.

Notons que l'appréhension de ces catégories relève d'un part d'interprétation. Elle s'appuie sur la restitution de réseaux viaires territoriaux, dont nous avons souligné la complexité et la mobilité au Moyen Âge⁷⁴⁰. Toutefois, en Vivarais, les travaux de Franck Bréchon ont permis une restitution crédible de ce réseau⁷⁴¹. De même, la définition floue de l'absence de relation topologique complique l'application de ce cadre d'analyse⁷⁴². Les exemples présentés semblent toutefois correspondre à un contact direct entre le tracé viaire et le fossé ou l'enceinte du château. À ce titre, les trois châteaux étudiés ici se situent à distance d'itinéraires régionaux (Fig. 50). Le tracé qui longe l'enceinte de celui de Najac renvoie davantage à un chemin d'accès à la butte rocheuse qu'à un point de passage routier permettant d'installer un péage. À Caylus et Nègrepelisse, les tracés passent à l'intérieur de l'agglomération, à distance du château. Ces trois cas s'inscrivent donc dans la configuration majoritairement observée en Languedoc septentrional.

En revanche, par rapport à l'espace urbain et aux portes de villes, on constate que les deux châteaux liés à un *castrum* se situent à peu près au milieu de celui-ci. C'est ce que montre notamment la mesure des distances entre la porte connue ou présumée de l'enceinte castrale et celles du *castrum*.

⁷³⁹ P.-Y. Laffont et F. Bréchon, « Châteaux, *incastellamento* et réseau viaire », *op. cit.*

⁷⁴⁰ M. Watteaux, « The Road Network in the Longue Durée », *op. cit.*

⁷⁴¹ F. Bréchon, *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Marie-Thérèse Lorcin, ULL2, Lyon, 2000.

⁷⁴² « si ce dernier est loin de tout axe de circulation » P.-Y. Laffont et F. Bréchon, « Châteaux, *incastellamento* et réseau viaire », *op. cit.*, p. 157.

Cette distance (112 à 203 mètres) permet de calculer un temps de déplacement inférieur à cinq minutes⁷⁴³. On constate donc que malgré le dénivelé important, le château reste accessible depuis les portes du *castrum*. La situation est semblable à Nègrepelisse avec des distances et des temps de déplacement équivalents. En revanche, les enceintes protégeant les extensions urbaines ont tendu à provoquer un isolement du château. Cette observation est particulièrement vraie à Najac, dont l'espace urbain a été compartimenté dès la fin du XIV^e siècle. Le temps d'accès à cet édifice a atteint *a minima* une quinzaine de minutes de marche au début du XVI^e siècle.

On peut interroger la raison et les effets de cet isolement progressif du château sur son dynamisme. Celui-ci a coïncidé avec l'installation d'espaces à fonction économique dans les secteurs étendus, alors que certaines activités devaient se tenir initialement dans le *castrum*. L'expansion

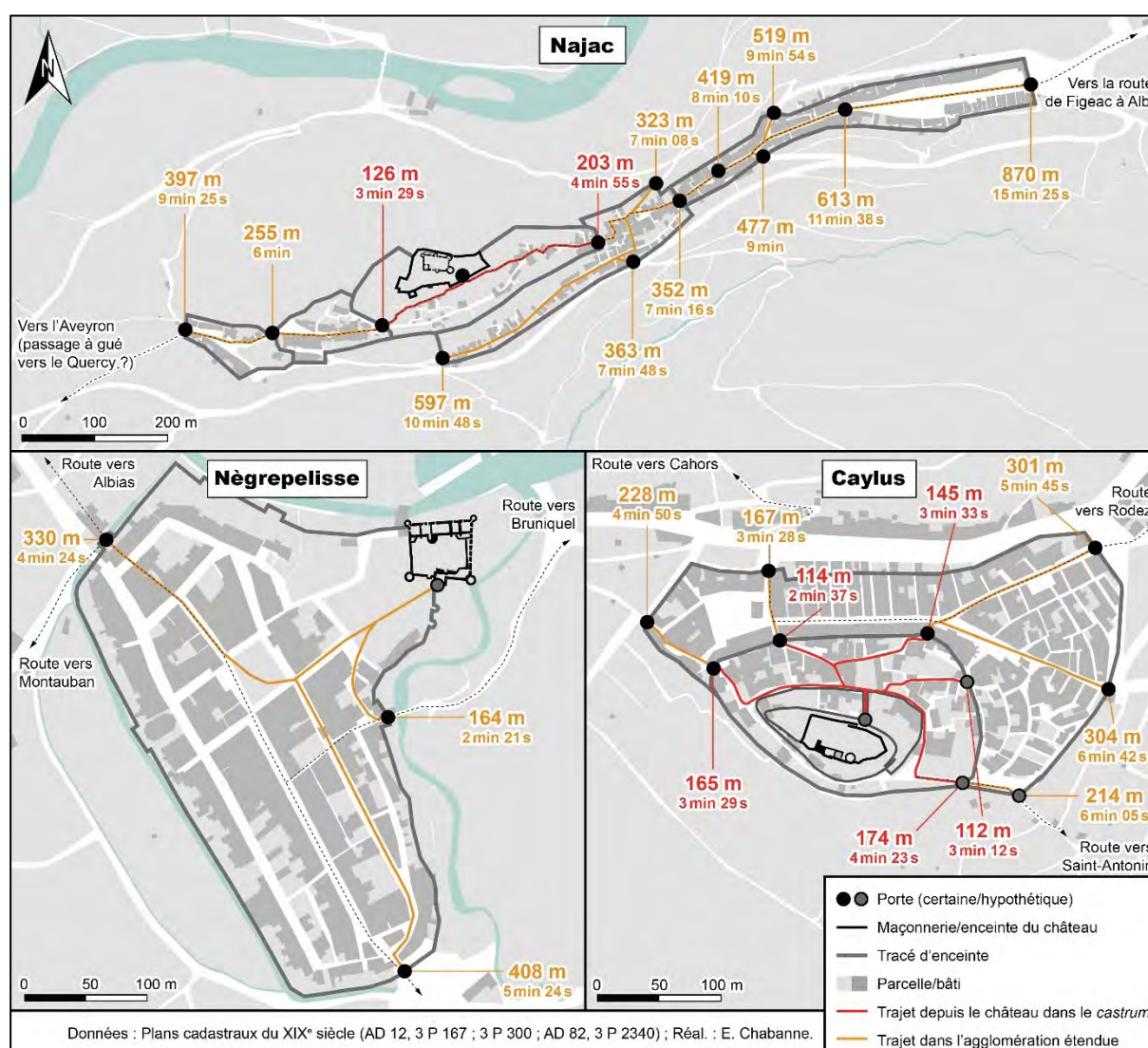


Fig. 50 : Localisation des châteaux par rapport au tissu urbain et aux tracés routiers.

⁷⁴³ Le calcul a été effectué selon le modèle proposé dans : W. Tobler, *Three Presentations On Geographical Analysis and Modeling. Non-Isotropic Modeling, Speculations on the Geometry of Geography, Global Spatial Analysis*, Santa Barbara : University of California, Technical Report, 93-1, 1993. Il s'agit d'un calcul de temps de déplacement prenant en compte la pente moyenne et la distance, d'après le calcul : $W = 6e^{-3,5|s|+0,05|}$ (W : vitesse de marche en km/h ; s : pente moyenne).

urbaine a certainement procédé d'un transfert de dynamique, qui s'est fait au détriment du secteur castral. Le déclin de la fonction économique de ces châteaux a probablement été assez précoce, au XIII^e siècle, lors du développement de nouveaux espaces très dynamiques. Leur fonction militaire a perduré plus longtemps. On sait notamment que les châteaux de Caylus et de Najac ont été occupés lors des guerres de Religion, mais les aménagements défensifs qui y sont conservés ne dénotent pas d'une adaptation aux armes à feu. On peut considérer qu'à la fin du XVI^e siècle, ces constructions ont été davantage utilisées comme des zones de repli et des postes de surveillance que comme de réels édifices militaires. En effet, la défense était assurée par les fortifications urbaines, qui faisaient l'objet de nombreux réaménagements et réparations. Seul le château de Nègrepelisse, vulnérable en raison de l'absence de relief, a été renforcé et protégé par l'ajout de plusieurs lignes fossoyées, défendant également l'agglomération. On note toutefois qu'à partir du début du XVII^e siècle, ces trois châteaux ont été partiellement abandonnés et ruinés, comme l'indiquent des descriptions réalisées lors de visites⁷⁴⁴.

Le rôle des châteaux a été structurant pour la fixation urbaine des *castra* de Caylus et de Najac. On ne connaît pas l'aspect des édifices liés aux coseigneurs qui occupaient ces espaces, mais on peut voir de quelle manière le réseau viaire a été aménagé pour desservir leur entrée principale. De même, on constate le caractère central du château dans ces *castra*. En revanche, les aménagements postérieurs, liés à l'expansion de ces *castra*, ou à la construction du château de Nègrepelisse à côté de la bastide, n'ont pas été conçus avec la même logique. Le tissu urbain de ces secteurs a été structuré indépendamment du château, plutôt par rapport aux points de fixation de ces extensions. Les édifices castraux ont progressivement perdu leurs fonctions économiques, puis militaires, au cours de la fin du Moyen Âge et jusqu'au XVII^e siècle.

4.2.2. Lieux d'exercice des représentants de ces pouvoirs

Dans le Midi de la France, des officiers représentant le pouvoir royal, comtal ou seigneurial sont mentionnés à partir du XIII^e siècle dans les sources écrites⁷⁴⁵. Dépositaires d'un pouvoir militaire (châtelain), judiciaire (viguier, juge-mage) ou mixte (bayle, sénéchal), ils l'ont nécessairement exercé dans des édifices dédiés dont il peut rester des traces écrites ou matérielles (Tableau 14).

Avant tout, notons que le tableau ci-dessous illustre parfaitement la continuité des fonctions entre l'administration des comtes de Toulouse et celle du roi. Pourtant, si ces fonctions sont bien conservées, il existe une différence entre le sénéchal de Rouergue mentionné en 1226 et celui instauré par Alphonse de Poitiers en 1251⁷⁴⁶. La nature du pouvoir incarné par ces officiers a été modifiée à mesure que la hiérarchie administrative a été consolidée et restructurée⁷⁴⁷. Cette opération coïncide avec l'implantation des premiers édifices, ou des premiers secteurs urbains

⁷⁴⁴ H. Nodet, « Le château de Najac en Rouergue (suite et fin) », *op. cit.* ; J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, *op. cit.*, p. 140.

⁷⁴⁵ H. Debax, *La seigneurie collective*, *op. cit.*, p. 282-285.

⁷⁴⁶ E. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, *op. cit.*, 1870, p. 167-168.

⁷⁴⁷ F. Ripart, « Les territoires d'Alphonse de Poitiers », *op. cit.*

associés à ces officiers, comme le sous-entend la mention de la porte du Bayle de Najac en 1261-1262. De même, les châtelains, dont la fonction était de tenir les châteaux et de protéger le territoire de la châtelainie, sont mentionnés ici depuis la récupération du comté par Alphonse de Poitiers

	Date estimée	Nature de l'édifice	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I.4.2.3) ⁷⁴⁸	1226	Mention d'un sénéchal de Rouergue institué à Najac par le comte	Pas de traces
	1251	<u>Château</u> : mention du châtelain	Butte castrale (mentionné plus haut)
	1261-1262	Un secteur du <i>castrum</i> est associé au bayle seigneurial, ce qui laisse supposer l'existence d'un édifice	Porte du Bayle, identifiée comme l'actuelle porte de la Pique, dans le futur secteur de la viguerie
	1434	Mention d'une « <u>maison du viguier</u> »	Indéterminée (pas de traces)
	1589	Mention d'une « <u>tour de la Viguerie</u> »	Sur les parcelles bordant la limite ouest du château (vestiges de maçonneries)
Villeneuve (Vol. 2, II.2.1.2 ; II.4.4.3)	1208	Mention d'un bayle comtal à Villeneuve	Pas de traces
	1311	Mention d'un <u>bâtiment fortifié</u> dépendant probablement du bayle	À l'est de la place des Conques, à l'emplacement de la mairie actuelle (pas de traces)
Villefranche (Vol. 2, III.4.3.4 ; III.4.3.6)	Vers 1371	<u>Palais de justice et hôtel de la sénéchaussée</u> , avec un atelier monétaire dans les dépendances	Gâche du Gua, sur les grandes parcelles situées dans l'angle sud-est de l'agglomération (pas de traces)
	Deuxième moitié du XV ^e siècle	Construction d'une <u>trésorerie royale et d'un atelier monétaire</u> en dehors des bâtiments de la sénéchaussée	Secteur de l'actuelle place Bernard Lhez, dans les îlots situés entre les portes du Pont et de Guiraudet (vestiges identifiés en fouille)
Caylus (Vol. 2, IV.2.1)	1257	Pas d'édifice connu, mais mention d'un bailliage de <i>Caslucio</i>	Pas de traces
	1270	<u>Château</u> : mention d'un châtelain	Butte castrale (mentionné plus haut)
Nègrepelisse (Vol. 2, V.2)	1315	<u>Château</u> : mention d'une châtelainie de Nègrepelisse	Bord de rivière (mentionné plus haut)
Septfonds (Vol. 2, VI.2)	1271	Pas d'édifice connu, mais mention d'un bailliage de <i>Septem Fontibus</i>	Pas de traces

Tableau 14 : Récapitulatif des édifices liés aux représentants du pouvoir seigneurial puis royal.

Le rattachement du comté de Toulouse au domaine royal (1271) a marqué la multiplication des édifices dédiés spécifiquement à l'exercice délégué du pouvoir que remplissaient ces officiers (Fig. 51). L'exemple le plus marquant concerne certainement les bâtiments de la sénéchaussée de Rouergue à Villefranche. Les données recueillies documentent un premier ensemble, dans la gâche du Gua, qui comprenait en 1371 l'hôtel de la sénéchaussée, le palais de justice et l'atelier monétaire. Dans un second temps, au XV^e siècle, l'atelier monétaire a été détaché de la sénéchaussée et installé plus à l'ouest. Les espaces dédiés à chaque fonction ont donc été multipliés à cette occasion, assurant une présence importante de ces représentants du pouvoir laïc en ville.

⁷⁴⁸ Voir aussi É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, op. cit., note 8 p. 24, p. 27, p. 64-65.

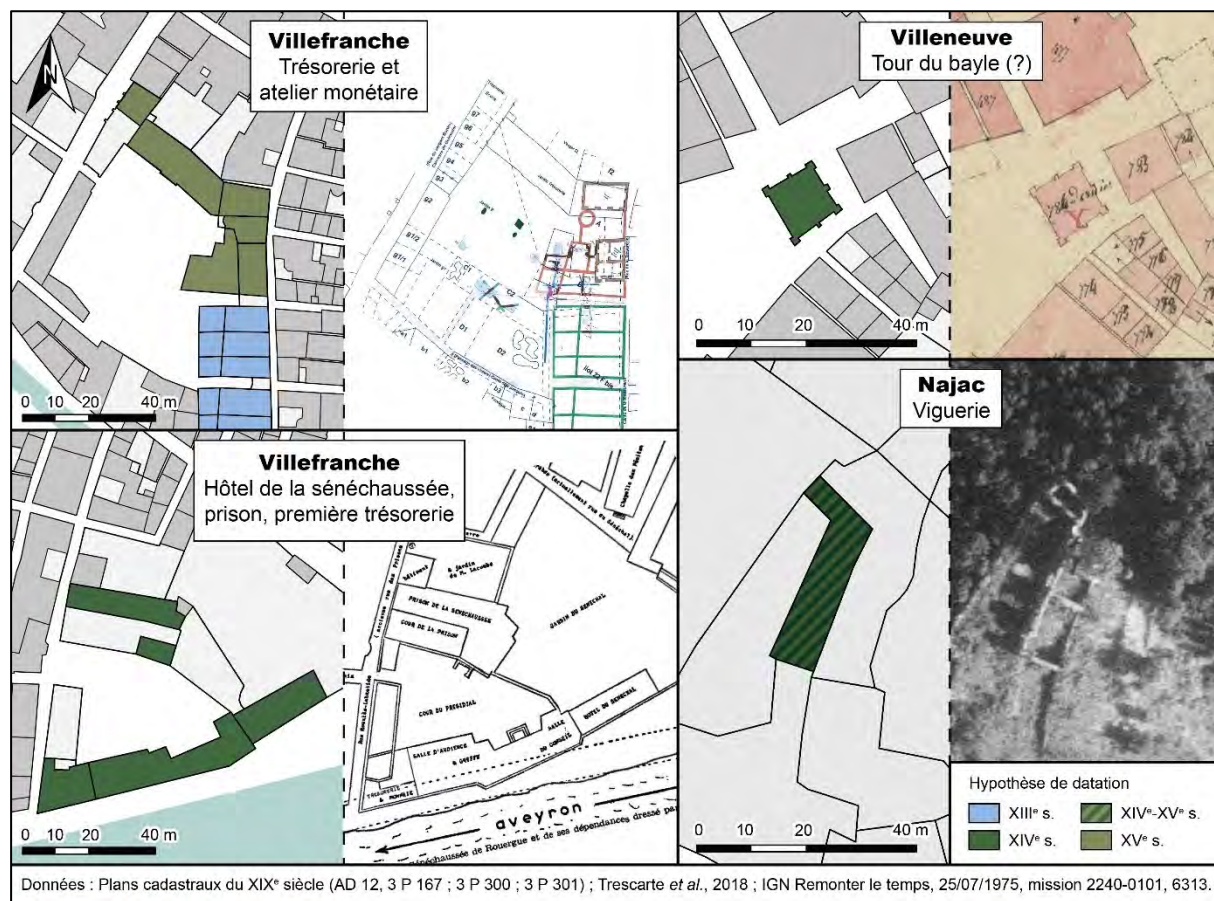


Fig. 51 : Plans et vues des édifices liés aux représentants du pouvoir seigneurial et royal.

La difficulté rencontrée dans cette partie de l'enquête réside dans le décalage entre les sources écrites documentant ces pouvoirs, qui sont relativement nombreuses, et la rareté des édifices conservés ou fouillés. Sur les huit édifices recensés ici (soulignés dans le tableau), seul le château de Nègrepelisse a fait l'objet d'études précises. Comme mentionné plus haut, les châteaux de Caylus et de Najac ont été étudiés de manière plus sommaire. Par ailleurs, les possibles vestiges de la tour de la Viguerie de Najac ont seulement été mentionnés par Élodie Cassan-Pisani, sans faire l'objet de relevé ni d'observations fines. Ainsi, à l'exception des châteaux, occupés par des seigneurs ou des châtelains, on ne dispose que d'informations très lacunaires sur les constructions dédiées aux officiers représentant les pouvoirs royaux, comtaux et seigneuriaux.

Le diagnostic de la place Bernard Lhez à Villefranche a permis de repérer des maçonneries de l'atelier monétaire et de la trésorerie, dont le plan coïncide assez bien avec les projections réalisées par Gabrielle Bonnet⁷⁴⁹. Elles sont très arasées et, à l'exception d'une salle basse de l'hôtel de la monnaie, seule leur emprise au sol a pu être restituée, en raison du caractère réduit de la prescription de diagnostic. Cependant, ces données convergent, et nous autorisent à affirmer que ces constructions ont plutôt été édifiées dans des secteurs non densifiés. À l'exception de la

⁷⁴⁹ G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest*, op. cit., fasc. 4, p. 92.

trésorerie de Villefranche, où plusieurs vestiges d'habitations ont été découverts, ces espaces n'étaient probablement pas construits avant ces aménagements. Par ailleurs, la présence des lieux d'exercices et des résidences des délégués seigneuriaux et royaux ne semble pas avoir eu d'incidence majeure sur le tissu urbain. Les bâtiments de la sénéchaussée, également à Villefranche, ont été construits dans un secteur situé à l'écart de la place centrale, probablement dans des jardins qui se situaient au bord de l'Aveyron. L'installation de ces édifices n'a pas provoqué de perturbation réelle du tissu urbain. L'accès s'y faisait par l'ouest, grâce à une simple rue reprenant le modèle d'urbanisme de la bastide. Seule la rue arrière, un axe en diagonale dont nous avons déjà discuté la formation (*cf.* Partie 3, 2.1.4), peut avoir été pensé pour permettre un accès à ces bâtiments, bien que l'hypothèse d'un accès à la tour de Grabde soit aussi probable.

En somme, l'aménagement de ces lieux d'exercice et de résidence des représentants du pouvoir a été réalisé, dans les cas étudiés, par une forme d'opportunisme. Ce sont surtout des espaces disponibles, probablement encore non bâtis, qui ont été investis et aménagés. De plus, s'il est possible de repérer de légères transformations ou absences de transformation (absence de densification, destruction de quelques bâtiments), leur installation ne semble pas avoir eu d'incidence majeure sur le tissu urbain.

4.2.3. Les maisons consulaires : implantation et mobilité

Dans le secteur étudié, l'importance croissante des consulats à partir du XIII^e siècle a rapidement nécessité la construction d'édifices destinés à tenir lieu d'espaces de rencontre et de symboles de ce pouvoir. La localisation, l'architecture et les dynamiques propres à ces constructions ne sont pas toujours simples à documenter, notamment du fait de leur destruction souvent précoce. Elles ne sont connues que pour quatre agglomérations de ce corpus (Tableau 15).

En observant ce tableau, on se rend compte que l'essentiel des vestiges de maisons communes datent du XVII^e ou du XVIII^e siècle. C'est le cas de l'actuelle mairie de Najac, qui correspond à l'hôtel de ville depuis le XVII^e siècle, comme de la maison de la rue Belle-Isle de Villefranche, qui date du XVIII^e siècle et qui a rapidement été désertée par les consuls. Pour la période antérieure, on connaît l'emplacement de ces édifices, mais ils ont quasiment toujours été rasés à la fin de l'Époque moderne. Toutefois, on constate la mobilité de ces centres de pouvoir au cours du Moyen Âge et de l'Époque moderne, en particulier à Najac et à Villefranche. Dans ces deux agglomérations, on est en mesure de restituer respectivement quatre et cinq emplacements pour des maisons consulaires construites ou occupées entre 1249 et 1792. Le cas de Villeneuve est également assez intéressant, puisque si une maison a été attestée dès la fin du XIII^e siècle, il semble que les consuls aient préféré tenir leurs réunions dans leurs propres demeures, plutôt que d'investir cet édifice dédié⁷⁵⁰.

⁷⁵⁰ Vol. 2, II.4.4.4.

En revanche, une seule maison consulaire est mentionnée à Caylus. Celle-ci se trouvait sur la place du Marché, à l'emplacement actuel de la halle. Cependant, il est impossible de savoir si les réunions des consuls se tenaient toujours dans cet édifice, ou si elles ont pu se dérouler également dans d'autres lieux.

	Date estimée	Nature de l'activité	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I.6.7)	1249	Location d'une maison par les consuls	Indéterminée (non conservé)
	1276-1316	Construction d'une maison consulaire et aménagement d'une place de marché	Place <i>del Relotche</i> , dans le <i>castrum</i> (non conservé)
	Avant 1616	Construction d'une nouvelle maison commune	Secteur du Bourguet, contre la porte de Missandre (non conservé)
	Fin XVII ^e -début XVIII ^e siècle	Déplacement de la maison commune	Secteur du Barriou, emplacement de l'actuelle mairie (édifice remanié, maison n° 49)
Villeneuve (Vol. 2, II.4.4.4)	Avant 1296	Construction d'une <i>aula consularis Villenove</i>	En bordure nord de l'extension du XIII ^e siècle (pas de traces)
Villefranche (Vol. 2, III.2.3.1)	Fin XIII ^e siècle	Mention d'une première maison commune	Indéterminée (pas de traces)
	Vers 1350	Construction d'une autre maison commune	Au cœur de l'îlot occidental, front sud de la place N.-Dame (édifice remanié)
	1707	Déplacement des consuls dans un édifice plus grand et moins enclavé dans un îlot	Maison située au sud du cimetière, sur la rue Belle-Isle (édifice remanié)
	1716	Retour dans l'édifice précédent	Au cœur de l'îlot occidental formant le front sud de la place Notre-Dame (édifice remanié)
	1792	Les consuls récupèrent le couvent de la Visitation	Ancien couvent de la Visitation, actuelle place Bernard Lhez (édifice remanié)
Caylus (Vol. 2, IV.2.2)	Avant 1351	Mention d'une maison commune récemment construite	Sur la place de Marché (pas de traces)
Nègrepelisse	Pas de mention connue		
Septfonds	Pas de mention connue		

Tableau 15 : Récapitulatif des maisons communes mentionnées dans les agglomérations étudiées.

Les travaux récents portant sur ce sujet confirment cette tendance à la multiplicité des lieux de réunion. C'est notamment le cas dans les grandes villes, comme illustré par l'étude de la Jurade de Bordeaux à la fin du Moyen Âge⁷⁵¹, mais cela a également été observé dans des agglomérations bretonnes de dimensions variées⁷⁵². La composante bâtie matérialisant le pouvoir consulaire est

⁷⁵¹ É. Jean-Courret, « Faire maison commune. Les lieux de réunion de la Jurade à Bordeaux (XIII^e-XV^e siècle) », dans *Le bazar de l'hôtel de ville. Les attributs matériels du gouvernement urbain dans le Midi médiéval*, É. Jean-Courret, S. Lavaud, J. Petrowiste, et al. (éd.), Pessac : Ausonius, 2016, p. 111-136.

⁷⁵² J.-P. Leguay, « Lieux de réunion et maisons communes en Bretagne médiévale », dans *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, A. Salamagne (éd.), Rennes, Tours : PUR, PUF, 2015, p. 209-227.

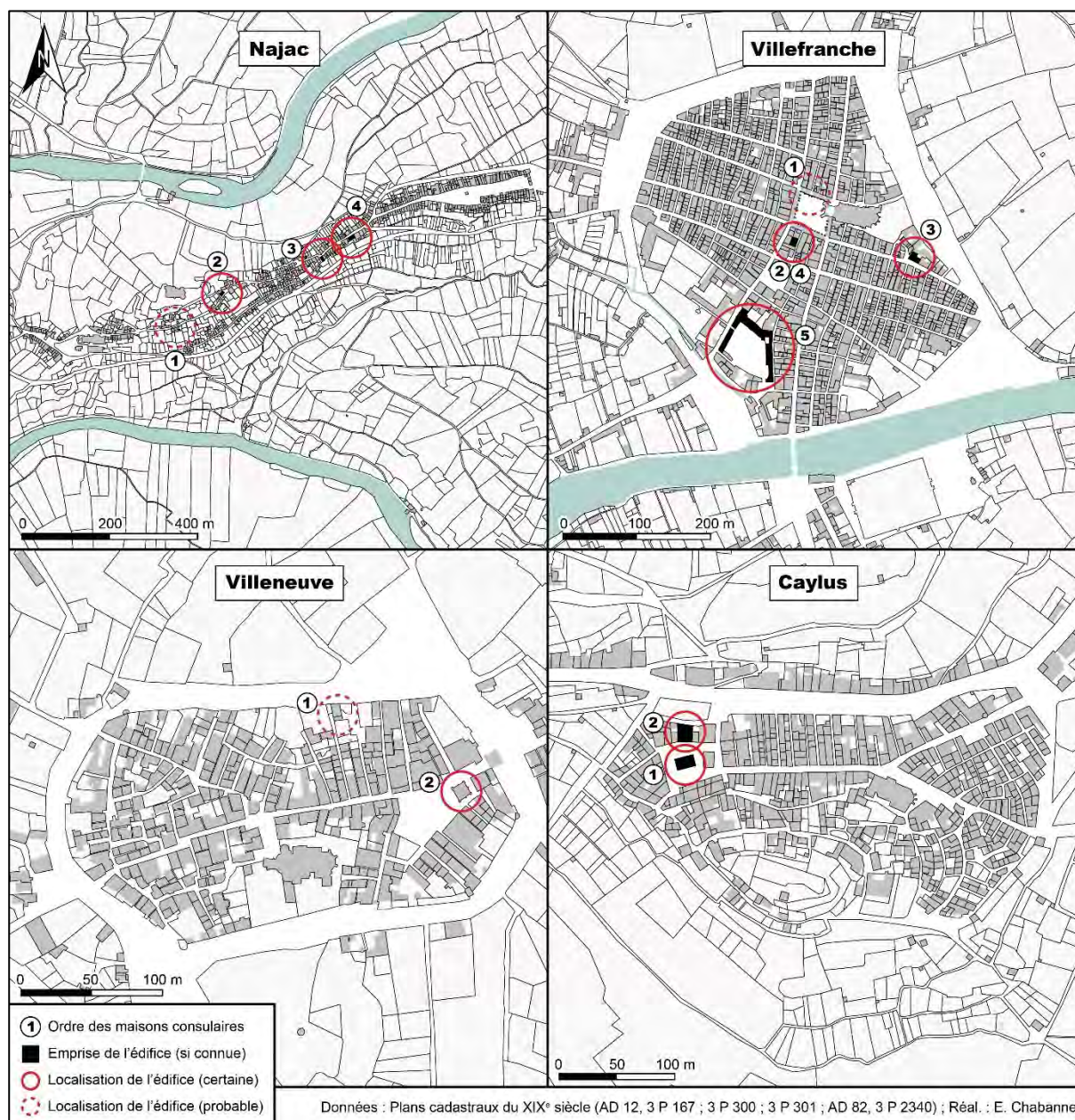


Fig. 52 : Localisation des différentes maisons consulaires et hôtels de ville connus.

donc particulièrement difficile à documenter, de même que son lien avec la trame et le parcellaire. Dans certains cas, la fonction consulaire a pu se rattacher à un édifice central et monumental. Il est probable que les maisons communes de Caylus, de Najac (place *del Relotche*) ou de Villefranche (place Notre-Dame) s'inscrivent dans cette tendance, avec l'aménagement conjoint d'une halle et parfois l'ajout d'une cloche et d'une horloge à l'édifice. Mais au-delà de ces exemples, on ne peut que constater que l'expression matérielle du pouvoir consulaire est restée rare et peu structurante pour le tissu urbain.

4.3. Édifices religieux et espaces funéraires

Les édifices religieux et les aires d'inhumation ont occupé une place importante dans les agglomérations étudiées. Leur emprise spatiale, mais aussi leur présence monumentale en ont fait des points structurants du tissu urbain. Mais dans les petites agglomérations, l'église n'a pas toujours été une composante indispensable de cet espace : dans certains cas, elle a initialement été construite en marge de l'espace urbain.

4.3.1. Un nombre important d'édifices religieux

En premier lieu, commençons par présenter le corpus d'analyse. Sur les six agglomérations étudiées ici, on compte vingt-neuf édifices religieux (églises, couvents, monastères, etc.). Treize sont recensés à Villefranche-de-Rouergue, ce qui est important en comparaison des autres agglomérations. Toutefois, nous n'avons pas pris en compte les chapelles castrales (seule celle de Caylus est connue à la fin de l'Époque moderne) et celles liées aux hôpitaux et maladreries, qui sont mentionnées dans le développement dédié à ces institutions (*cf.* Partie 3, 4.4).

En observant les périodes de début de chantier connues ou suspectées par demi-siècle (Tableau 16), on se rend compte de l'existence d'un pic de construction au cours de la seconde moitié du XIII^e siècle. Celui-ci correspond certainement à une période à laquelle trois agglomérations du corpus ont été fondées (Nègrepelisse, Septfonds, Villefranche), mais c'est aussi la période à laquelle les agglomérations préexistantes ont été étendues. Un second pic, au cours de la première moitié du XVII^e siècle correspond à la contre-réforme, spécifiquement à Villefranche. On voit à cette période l'implantation des Pénitents noirs et bleus, des Capucins, des Ursulines et des Visitandines, en réaction à la fin des guerres de Religion. On sait également que les Pénitents blancs se sont installés à Caylus à cette même époque.

Agglomération	1050-1100	1100-1150	1150-1200	1200-1250	1250-1300	1300-1350	1350-1400	1400-1450	1450-1500	1500-1550	1550-1600	1600-1650	1650-1700	1700-1750	1750-1800
Najac			2		1										
Villeneuve	1														
Villefranche	1				3	1	1		2			4	1		
Caylus			1	1			1			1			1		
Nègrepelisse					2										
Septfonds		1			1				1					1	
Total	2	1	3	1	7	1	2	0	3	2	0	4	2	1	0

Tableau 16 : Répartition du début de construction (en gris, période antérieure à l'agglomération).

Agglomération	Datation	Nature de l'édifice	Localisation (X = détruit)
Najac (Vol. 2, I.2.7)	1153	Église Saint-Martin	<i>Extra-muros</i> (X)
	1150-1200	Église Saint-Jean	<i>Extra-muros</i> (X)
	1258-1363	Église St.-Jean-l'Évangéliste (reconstr.)	Sur portion d'enceinte
Villeneuve (Vol. 2, II.2.6)	1053-1070	Monastère du Saint-Sépulcre	Sur portion d'enceinte
Villefranche (Vol. 2, III.2.6)	1099	Église Saint-Carpil	<i>Extra-muros</i>
	1260	Chapelle, dépendance de Saint-Carpil	Indéterminé (X)
	1281	Maison du Temple	<i>Extra-muros</i> (X)
	1285	Couvent des Cordeliers	Indéterminé (X)
	Vers 1301	Église Notre-Dame	Espace urbain sans enceinte
	Fin XIV ^e siècle	Couvent des Cordeliers (reconstruction)	<i>Intra-muros</i> (X)
	1452	Chartreuse Saint-Sauveur	<i>Extra-muros</i>
	1488	Couvent des Augustins	<i>Intra-muros</i>
	1608	Couvent des Capucins	<i>Extra-muros</i> (X)
	1610	Chapelle des Pénitents bleus	<i>Intra-muros</i>
	1639	Couvent des Ursulines	<i>Extra-muros</i> (X)
	1642	Chapelle des Pénitents noirs	<i>Intra-muros</i>
	1658	Couvent des Visitandines	<i>Intra-muros</i> (X)
Caylus (Vol. 2, IV.2.6)	1175	Église Saint-Michel	Indéterminé (X)
	1226-1270	Première église Saint-Jean-Baptiste	Indéterminé (X)
	1342-1374	Église Saint-Jean-Baptiste	Sur portion d'enceinte
	Avant 1511	Église Saint-Michel (reconstruction ? agrandissement ?)	<i>Extra-muros</i> (X)
	Avant 1667	Chapelle des Pénitents blancs	<i>Intra-muros</i> (X)
Nègrepelisse (Vol. 2, V.2)	1264	Église Saint-Pierre de Graulier	<i>Extra-muros</i> (X)
	Vers 1300	Église paroissiale ? (Dédicace inconnue)	Indéterminé (X)
	1509	Église Saint-Blaise	<i>Intra-muros</i>
Septfonds (Vol. 2, VI.2, VI.4.2.2, VI.4.3, VI.4.5)	1134	Monastère de Septfonds	<i>Extra-muros</i> (X)
	1285	Église Sainte-Catherine	<i>Extra-muros</i> (X)
	1497	Église Saint-Blaise	<i>Intra-muros</i>
	XVIII ^e siècle	Chapelle Notre-Dame	<i>Extra-muros</i>

Tableau 17 : Récapitulatif des édifices religieux, date de début de construction, localisation et état.

Si ces édifices ne sont pas tous conservés, ils sont bien mieux représentés que les constructions liées au pouvoir laïc. Il est donc plus aisé d'en analyser la répartition spatiale et les rythmes de construction et de reconstruction.

4.3.2. L'église et le cimetière par rapport à l'espace urbain

La question de la localisation de l'église par rapport à l'espace urbain n'est pas nouvelle, et en particulier les interrogations concernant l'absence d'église à l'intérieur des bourgs. En 1968, Jacques Clémens avait déjà identifié de nombreuses localités correspondant à cette description dans l'Agenais⁷⁵³. Une trentaine d'année plus tard, Benoît Cursente a pu montrer, sur un corpus de 144 *castra* gascons, que l'église avait été construite à l'extérieur du *castrum* dans 61 % des cas⁷⁵⁴.

Un constat similaire a été établi par Anaïs Comet au cours de sa thèse⁷⁵⁵. Dans ce travail, elle a fait la distinction entre trois catégories topologiques : l'église située *intra-muros* ; l'église implantée sur une portion d'enceinte ; l'église *extra-muros*. À partir de ces catégories, sur la période étudiée (1250-1550), elle a montré qu'entre un tiers et la moitié des églises ont été construites à l'intérieur de l'enceinte, alors que les deux autres catégories fluctuent entre 15 et 46 %.

La taille réduite de l'échantillon dont nous disposons ici ne permet pas un tel traitement statistique. Cependant, il est intéressant de voir que ces différentes catégories sont bien représentées (Fig. 53), malgré l'élargissement de l'empan chronologique (XI^e-XVIII^e siècles). Notons toutefois l'ajout d'une catégorie : l'église située dans un espace urbanisé sans enceinte (Tableau 17). Cette catégorie fonctionne surtout pour Villefranche, qui est la seule bastide du corpus ayant été dotée d'une église dans l'espace urbain quelques années seulement après sa fondation. Ainsi, si l'on exclut les édifices dont l'emplacement est inconnu, la proportion d'églises *extra-muros* au moment de leur construction est de 50 %, contre environ 33 % pour les églises *intra-muros* et 12 % sur l'enceinte. Ces observations sont cohérentes avec les analyses de Benoît Cursente et Anaïs Comet.

Il est également intéressant d'examiner la position des aires funéraires par rapport aux églises. Il convient cependant d'être prudent sur ce point, puisque les informations dont nous disposons pour localiser les cimetières datent généralement de l'Époque moderne. Une exception notable est Villeneuve, où des tranchées ont été réalisées autour de l'église⁷⁵⁶, confirmant la position du cimetière avant son déplacement hors-les-murs au XIX^e siècle. Le modèle généralement admis de la polarisation des aires funéraires par les églises à l'époque médiévale s'applique ici⁷⁵⁷. Les cimetières qu'on est en mesure de localiser sont associés à un édifice, qui se trouve être l'église la plus ancienne du secteur, dans quatre cas *a minima*. Pour Septfonds et Caylus, c'est surtout la difficulté que nous avons à restituer la topographie religieuse de ces secteurs aux XII^e et XIII^e siècles qui empêche de se prononcer. Le cimetière était situé à l'intérieur des murs dans deux cas, à Villefranche et à Villeneuve.

⁷⁵³ J. Clémens, « Églises paroissiales et bourgs dans le diocèse d'Agen », *Revue de l'Agenais*, 94-1, 1968, p. 3-15.

⁷⁵⁴ B. Cursente, « Église et habitat », *op. cit.*, p. 126.

⁷⁵⁵ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, *op. cit.*, vol. 1, p. 202-204.

⁷⁵⁶ Vol. 2, II.4.2.3.

⁷⁵⁷ M. Lauwers, « Le cimetière au village ou le village au cimetière ? Spatialisation et communautarisation des rapports sociaux dans l'Occident médiéval », dans *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, C. Treffort (éd.), XXXV^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 11-12 octobre 2013, Toulouse : PUM, 2015, p. 41-60.

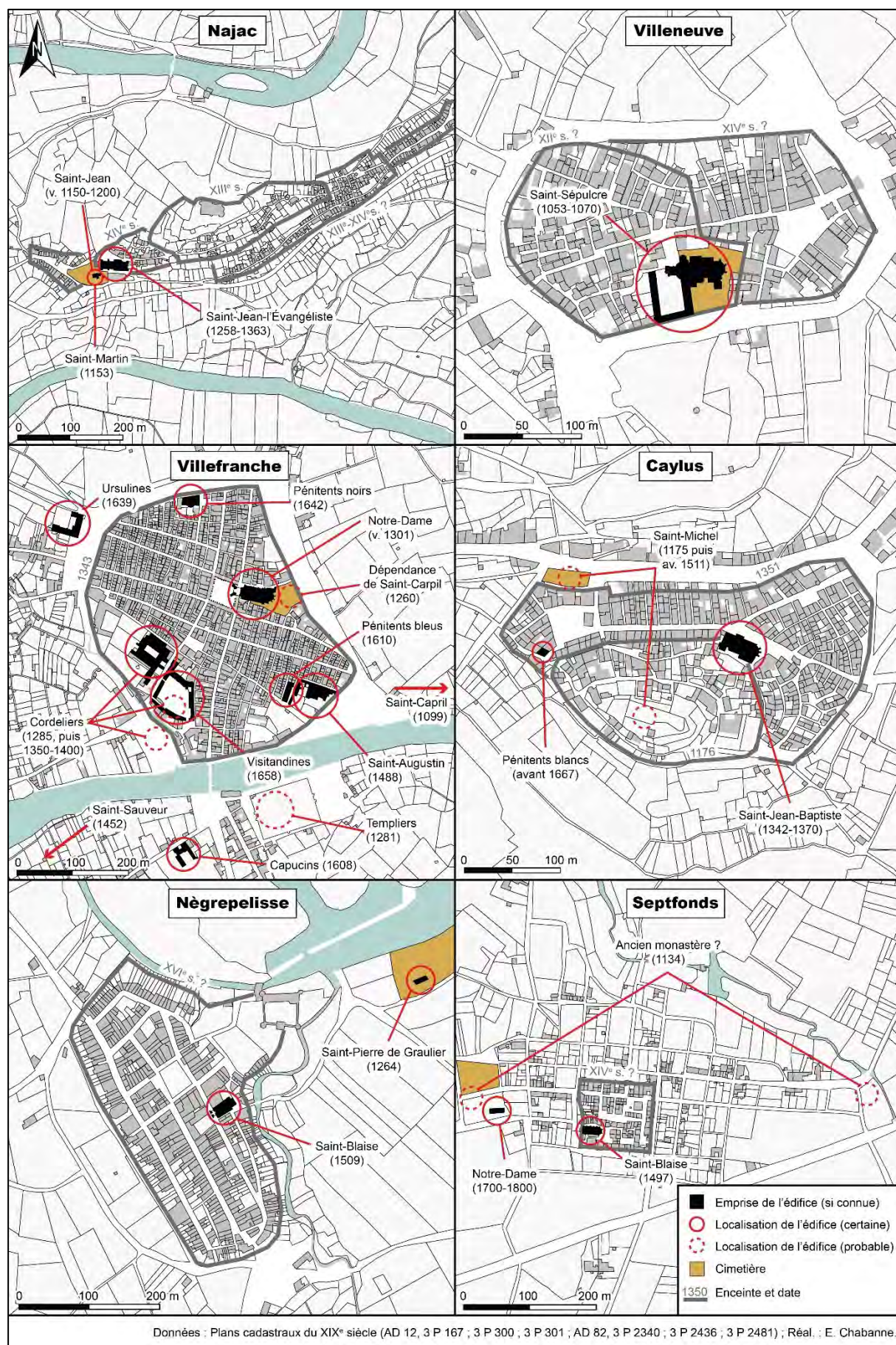


Fig. 53 : Localisation des édifices religieux.

En revanche, à Najac, il a été intégré à l'espace urbain par l'expansion et la constitution du faubourg de la Pause. Enfin, il se trouvait en périphérie de Caylus, Nègrepelisse et Septfonds. À Caylus, il est possible que des inhumations aient été pratiquées à côté ou dans l'église paroissiale *intra-muros*, mais aucune donnée archéologique ou textuelle ne permet de le confirmer. En l'occurrence, nous avons précédemment noté l'anomalie formée par les parcelles jouxtant l'est de cette église⁷⁵⁸, sous-entendant qu'elle pouvait être le signe de l'ancienne limite d'un cimetière.

4.3.3. L'église et le tissu urbain

Le rapport entre les édifices ecclésiastiques et le tissu urbain a été étudié à plusieurs reprises, généralement dans des travaux monographiques⁷⁵⁹. En revanche, de nombreuses études ont été focalisées sur le rôle de pôle d'attraction de l'église pour l'habitat et sur l'incidence du cimetière ou de l'enclos sur la forme urbaine⁷⁶⁰. Plus récemment, Hélène Noizet s'est interrogée sur l'influence des églises sur les comportements parcellaires, notamment en fonction de leur statut séculier ou régulier⁷⁶¹. Dans le cas de Paris, ce travail a révélé une propension à la densification parcellaire plus importante dans le cas d'églises séculières, tendance expliquée par une « réticence de la proximité avec le siècle »⁷⁶² de la part des moines.

On peut s'attacher à tester cette hypothèse pour l'espace intra-urbain des petites agglomérations. Toutefois, dans de nombreux cas, ce statut a changé au cours du temps. À ce titre, on ne peut analyser que les édifices pour lequel ce paramètre n'a pas varié. On dénombre sept édifices dans le corpus : quatre qui sont rattachés au clergé séculier (Notre-Dame de Villefranche, Saint-Jean-Baptiste de Caylus, Saint-Blaise de Nègrepelisse et Saint-Blaise de Septfonds) ; trois au clergé régulier (le couvent des Cordeliers, celui de la Visitation et celui des Augustins à Villefranche).

Par ailleurs, l'analyse proposée par Hélène Noizet a reposé sur quatre emprises de mesure (50, 100, 150, 200 mètres). Compte-tenu des dimensions assez réduites des agglomérations étudiées, l'emprise de 200 mètres déborde systématiquement de l'espace urbain, ce qui fausse le calcul de densité. Dans notre cas, elle est donc exclue des mesures. Enfin, on constate encore que l'analyse ne peut être effectuée qu'à partir du plan cadastral napoléonien, et ne s'applique donc réellement qu'au XIX^e siècle. Toutes ces précautions prises, on constate que la tendance énoncée par Hélène Noizet se vérifie ici également (Tableau 18).

⁷⁵⁸ É. Chabanne, *Architecture et évolutions du tissu urbain à Caylus* (82), *op. cit.*

⁷⁵⁹ F. Chaléat, « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu », *op. cit.* ; J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain*, *op. cit.* ; H. Noizet, *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine à Tours*, *op. cit.*

⁷⁶⁰ D. Baudreu, « Les enclos ecclésiastiques dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne », *op. cit.* ; D. Baudreu, « Formes et formation », *op. cit.*

⁷⁶¹ H. Noizet, « La gestion de la distance ou la production sociale de l'urbain », *op. cit.*

⁷⁶² *Ibid.*, p. 227.

Rayon d'analyse	Nombre de parcelles		Surface parcellaire totale (m²)		Surface parcellaire moyenne (m²)		Densité parcellaire (nb. de parcelles/ha)	
	Églises régulières	Églises séculières	Églises régulières	Églises séculières	Églises régulières	Églises séculières	Églises régulières	Églises séculières
50 m	140	293	23 225	33 547	166	114	60,28	87,34
100 m	459	988	64 941	132 880	141	135	70,68	74,35
150 m	815	1862	136 849	332 073	168	178	59,55	56,07

Tableau 18 : Caractéristiques métrologiques des parcelles environnant les églises.

Le niveau de densité parcellaire est effectivement plus élevé pour les églises séculières que régulières, à l'exception de l'emprise de 150 mètres, qui est aussi parfois trop importante pour la surface urbaine. Toutefois, le différentiel reste assez faible ici. Cela peut s'expliquer par l'absence de véritables quartiers dépendant des églises. Dans les agglomérations étudiées, les édifices religieux sont implantés en ville, mais ils constituent rarement des points de fixation de l'habitat, ou des centres de juridictions urbaines. C'est notamment pour cette raison que l'analyse de la densité viaire, proposée par Hélène Noizet à la suite de celle du parcellaire⁷⁶³, ne peut pas s'appliquer ici. Le réseau viaire entourant ces églises n'est pas le fruit d'un aménagement urbain dans une juridiction propre, et sa structure générale ne peut donc pas être analysée par rapport à l'église. En revanche, malgré l'absence de juridiction spatialement définie, le constat d'un plus fort niveau de densification auprès des églises séculières se vérifie.

Pour examiner le lien entre l'église et la voirie, Julien Foltran a abordé la question par la pratique de l'espace. L'analyse d'un « parcours monumentalisé », autour et à l'intérieur de l'enclos monastique d'Alet, l'a amené à s'interroger sur la fonction de la trame urbaine dans le trajet des fidèles⁷⁶⁴. Si la restitution d'un tel parcours n'est pas possible dans notre cas, elle permet de constater que toutes les églises paroissiales intra-urbaines des agglomérations étudiées sont situées sur des axes majeurs de circulation. Si aucune rue ne semble avoir été percée pour créer un parcours d'accès à ces édifices, c'est précisément en raison d'une co-construction entre la trame et le lieu de culte. Les églises ont certainement été implantées sur des lieux de passage importants, le long de voies déjà dynamiques, et leur existence a contribué au dynamisme de ces voies. La seule exception à cette tendance correspond au couvent des ermites de Saint-Augustin de Villefranche, dont le statut est cohérent avec l'isolation⁷⁶⁵.

En somme, si le tissu urbain de ces agglomérations n'a pas fait l'objet d'un contrôle et d'une planification par le pouvoir religieux, l'implantation des églises a exercé une influence réelle sur la forme des rues, sur leur dynamisme, et sur les comportements parcellaires.

⁷⁶³ H. Noizet, « La ville comme gestion de l'altérité, espaces et spatialités à Paris (IX^e-XIX^e siècles) », dans *Cartes d'identités. L'espace au singulier*, Y. Calbérac, O. Lazzarotti, J. Lévy, et al. (éd.), Paris : Hermann, 2019, p. 269-282.

⁷⁶⁴ J. Foltran, *Les monastères et l'espace urbain, op. cit.*, vol. 1, p. 292-294.

⁷⁶⁵ Vol. 2, III.4.3.4.

4.3.4. Reconstructions, agrandissements et déplacements d'églises

Dans le corpus étudié, on trouve plusieurs exemples de reconstructions intégrales ou de déplacements d'édifices religieux. Les raisons invoquées sont alors multiples, de la nécessité d'un agrandissement à l'éloignement vis-à-vis d'un lieu de sinistre.

Deux cas de déplacements peuvent être mentionnés ici. En premier lieu, on peut citer le couvent des Cordeliers de Villefranche, mentionné dans les sources écrites depuis les premières années d'existence de l'agglomération. Vraisemblablement situé dans le secteur sud-ouest de Villefranche⁷⁶⁶, ce premier couvent a été détruit par un incendie à la fin du XIV^e siècle. C'est grâce aux donations de terres par plusieurs habitants de l'agglomération que les Cordeliers ont pu se réinstaller dans la gâche de la Fontaine avant 1400⁷⁶⁷. Ici, le déplacement et la construction du nouveau couvent semblent avoir été réalisés sur environ un quart de siècle, ce qui est relativement court par rapport aux autres constructions du corpus.

L'opération est plus difficile à tracer à Caylus. L'église Saint-Michel correspond à la première mention connue de Caylus, en 1175. Elle est généralement restituée à proximité de la butte castrale⁷⁶⁸. Elle a perdu sa fonction paroissiale à partir du XIII^e siècle, lors de l'édification de l'église Saint-Jean-Baptiste, avant de réapparaître dans les sources comme une chapelle hors-les-murs en 1511. Elle était alors associée au cimetière de la ville, construit à côté de la sortie nord de la place du Marché. L'hypothèse qui a souvent été proposée dans la bibliographie est celle d'un déplacement de cet édifice entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle. Toutefois, l'absence de sources écrites précises ou de données archéologiques fait planer le doute sur ce déplacement.

Dans certains cas, l'opération a consisté en une reconstruction de l'édifice au même emplacement. Le prieuré de Najac était constitué de deux églises au XII^e siècle, avant la démolition de l'une d'elles pour l'édification de l'actuelle église Saint-Jean-l'Évangéliste à partir de 1258. On ne sait rien de la première église Saint-Jean, mais il semble que l'emplacement de l'édifice actuel recouvre également celui de l'ancien. Le motif de cette reconstruction nous est connu : l'église précédente n'était pas suffisamment grande pour accueillir l'intégralité de la communauté⁷⁶⁹.

Enfin, de nombreux édifices ont été progressivement transformés et agrandis. On en trouve des indices sur l'église de Villeneuve, sur la collégiale de Villefranche et sa chartreuse. C'est aussi le cas de l'église Saint-Jean-Baptiste de Caylus, dont la localisation actuelle correspond à la description faite en 1226⁷⁷⁰. L'édifice du XIV^e siècle a certainement consisté en un agrandissement de l'église précédente, qui a nécessité un important terrassement effectué par *Esteve de la Roca de Negrapelhissa*⁷⁷¹.

⁷⁶⁶ Vol. 3, Fig. III-52.

⁷⁶⁷ Vol. 2, III.2.6.3.

⁷⁶⁸ Vol. 2, IV.4.2.3.

⁷⁶⁹ Vol. 2, I.2.4.

⁷⁷⁰ Vol. 3, Fig. II-30, Fig. II-31, Fig. III-44, Fig. III-63 ; Vol. 2, IV.4.3.2.

⁷⁷¹ A. Bongiu, *Dossier d'inventaire fondamental, Caylus (82), église paroissiale Saint-Jean-Baptiste*, Inventaire général, 1983, annexe I. Mentionné dans Vol. 3, IV.8.4.1.

L'incidence de ces transformations d'édifices sur le tissu urbain est difficile à identifier. On constate *a minima* une corrélation entre la période de construction de certains grands édifices et la densification urbaine dans leur périmètre. À Najac, le début de la construction de la grande église Saint-Jean-l'Évangéliste (1258) a précédé de quelques années l'installation des premières maisons, mais il est difficile de déterminer si l'attraction de ce secteur a résulté véritablement de cette reconstruction. Elle peut également s'expliquer par l'aménagement de l'hôpital Saint-Jacques ou de la place marchande qui se trouvait entre les deux édifices⁷⁷². Par ailleurs, le déplacement probable du couvent des Cordeliers de Villefranche ne semble pas avoir eu d'effet dynamisant sur le tissu urbain. Tout au plus, l'installation du nouvel établissement a permis de préserver les jardins à proximité. Mais on ne trouve pas d'indices d'une adaptation du tissu urbain à ce nouveau couvent.

On peut également s'interroger sur l'incidence localisée de ces transformations d'édifices. Sur quels types de parcelles ou d'aménagements ces églises ont-elles été construites ou agrandies ? Dans la majeure partie des cas, les nouvelles installations semblent avoir été réalisées sur des espaces ouverts qui étaient surtout des jardins. On ne trouve pas de traces de la destruction d'ensembles bâtis pour l'aménagement d'une église, dans le présent corpus. En revanche, il est certain que plusieurs extensions d'églises (Saint-Sépulcre de Villeneuve, Notre-Dame de Villefranche) ont été réalisées sur l'emprise du cimetière. Les sépultures ont-elles été déplacées pour permettre la construction, ou ont-elles été ignorées et détruites par les travaux ? L'absence de fouilles archéologiques dans ces églises nous oblige à laisser cette question ouverte.

4.3.5. La participation des églises au dispositif défensif

Un dernier point qu'il nous semble essentiel d'aborder est l'intégration des églises au système défensif des agglomérations. Cette pratique, documentée depuis plus d'un siècle⁷⁷³, a fait l'objet d'une publication dédiée au Rouergue et au Languedoc, à l'issue d'un séminaire tenu en 2007⁷⁷⁴. De même, en Gascogne, Anaïs Comet a fait état de trois églises fortifiées avant la guerre de Cent Ans, situées soit à l'intérieur du bourg, soit sur le tracé de l'enceinte⁷⁷⁵.

Dans le corpus étudié, plusieurs édifices semblent intégrés à cette catégorie, bien que ces aménagements datent de la guerre de Cent Ans ou de l'Époque moderne. Sur l'église paroissiale de Caylus, les corbeaux conservés sur les contreforts du chœur polygonal signalent en effet l'aménagement de hourds. Ceux-ci sont intégrés aux maçonneries édifiées entre 1342 et 1374, à une époque où l'église était située sur le premier tracé d'enceinte. En effet, au XIV^e siècle, l'édifice était localisé au centre de l'agglomération. À ce titre, ces hourds ont certainement joué un rôle de poste d'observation et de guet plutôt que de défense active. À Villefranche, on trouve également

⁷⁷² Vol. 2, I.4.4.

⁷⁷³ R. Rey, *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, Paris : Henri Laurens, 1925.

⁷⁷⁴ J. Crozier et G. Ferrand, « La mise en défense d'un lieu-refuge spécifique : l'exemple des églises fortifiées en Rouergue et Languedoc », *AMM*, 25, 2007, p. 135-140.

⁷⁷⁵ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, *op. cit.*, vol. 1, p. 208-209.

une mention de l'utilisation d'une église comme dispositif défensif, bien qu'aucun aménagement dédié ne soit évoqué. En effet, en 1561, la présence de protestants à proximité de l'agglomération a encouragé les Cordeliers à s'armer. L'un d'eux, posté dans le clocher du couvent, a alors abattu un protestant d'un tir d'arquebuse⁷⁷⁶. Ici, aucune information ne permet de restituer d'aménagement militaire, mais le surplomb du clocher a bien fait office de dispositif défensif.

On peut encore mentionner la position de l'église de Septfonds, dont le pignon occidental constituait probablement un tronçon de l'enceinte⁷⁷⁷. Ces quelques cas de figure permettent de comprendre que même si la fonction initiale de ces édifices religieux n'était pas défensive, leur position surplombante et l'épaisseur de leurs maçonneries ont parfois été mises à profit. À ce titre, il n'est pas incohérent de s'interroger sur la possibilité de l'adaptation des tracés d'enceintes à cet avantage stratégique. Cette possibilité est connue dans le cas des réduits villageois de la guerre de Cent Ans, construits parfois dans une recherche d'économie de moyens et de matériaux⁷⁷⁸. Elle s'applique à Septfonds, mais aussi aux *castra* de Caylus et Najac.

4.4. Lieux d'assistance, de soin et de transmission du savoir

Les six agglomérations étudiées ont livré des traces textuelles et matérielles d'édifices ayant joué un rôle pour l'assistance, le soin ou la transmission du savoir. Il s'agit principalement d'hôpitaux ou de maisons-Dieu, de maladreries, d'un collège et d'une école.

4.4.1. L'installation des hôpitaux dans les centres urbains en développement

La question de la multiplication des hôpitaux au Moyen Âge a connu un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années, en particulier dans le nord de la France. Les travaux de François-Olivier Touati ont permis de mettre en évidence un déplacement de la charge de l'assistance des monastères et des abbayes vers les pouvoirs laïcs aux XII^e-XIII^e siècles⁷⁷⁹. À partir de cette période, et en particulier au XIII^e siècle, le réseau hospitalier a été développé de manière importante. Cette dynamique a surtout été portée par des seigneurs au XIII^e siècle, puis par des bourgeois au cours des XIV^e et XV^e siècles⁷⁸⁰. Les hôpitaux étaient alors implantés de préférence à proximité des édifices de culte, ou sur les axes principaux, à côté ou en dehors des portes de ville⁷⁸¹.

⁷⁷⁶ Vol. 2, III.2.6.3.

⁷⁷⁷ Vol. 3, Fig. VI-19.

⁷⁷⁸ C. Lacroix, *La défense collective en Toulousain à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*

⁷⁷⁹ F.-O. Touati, « De l'infirmerie monastique à l'hôpital moderne », *op. cit.*

⁷⁸⁰ F. Chaumot, « Le réseau hospitalier de l'Anjou au Moyen Âge (XII^e-mi XVI^e siècle) », *op. cit.* ; L.-H. Gouffran, « Les acteurs de l'assistance : hôpitaux et élites urbaines à Marseille à la fin du Moyen Âge (fin XIV^e-début XV^e siècle) », *Mediterranea. Recherche Historique*, 36, 2016, p. 75-92.

⁷⁸¹ M. Pauly, « L'emplacement des hôpitaux dans les villes mosanes et ardennaises au Moyen Âge », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 89-2, 2011, p. 585-603.

On dénombre sept hôpitaux dans les agglomérations étudiées (Tableau 19). Ceux de Najac et de Villeneuve ont été fondés au cours du XIII^e siècle, et les trois hôpitaux de Villefranche datent du XIV^e siècle. À l'exception de celui de Villeneuve, dont on conserve un bloc épigraphié mentionnant la fondation par le comte de Toulouse⁷⁸², on ne connaît pas les fondateurs de ces établissements. On sait seulement que la création de l'hôpital Saint-Martial de Villefranche est liée au legs testamentaire de « *Bartélemy de Podio* »⁷⁸³. De même, l'hôpital Saint-Barthélemy de Najac est mentionné dans les dépendances de l'hôpital d'Aubrac, mais on ignore la part prise par celui-ci dans sa fondation⁷⁸⁴.

Agglomération	Date estimée	Nature de l'édifice	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I.2.8)	1286	Première mention de l'Hôpital Saint-Barthélemy	Au centre du secteur du Bourguet, à l'est du <i>castrum</i> (édifice remanié)
	Deuxième moitié du XIII ^e siècle	Construction de l'Hôpital Saint-Jacques	Sur la place de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste (édifice remanié)
Villeneuve (Vol. 2, II.2.7)	Deuxième quart du XIII ^e siècle	Hôpital de Villeneuve	En bordure de l'extension, à côté de la porte Soubirane (vestiges)
Villefranche (Vol. 2, III.2.6)	1339	Première mention de l'hôpital Saint-Jacques	Secteur nord de l'agglomération, sur la rue de Villeneuve (édifice remanié)
	1348-1349	Fondation de l'hôpital Saint-Martial	Sur la place Notre-Dame, front est, à côté de l'église (non conservé)
	Avant 1381	Implantation de l'hôpital Saint-Loup	Secteur sud de l'agglomération, à la confluence entre le ruisseau de Vénéric et l'Aveyron (non conservé)
Caylus (Vol. 2, IV.2.7)	XVIII ^e siècle	Mention d'un hôpital Saint-Barthélemy	Dans le <i>castrum</i> (non conservé)
	1702-1708	Donation d'une maison pour « le soulagement des pauvres »	Dans le <i>castrum</i> (édifice conservé)
Nègrepelisse	Pas de mention connue		
Septfonds	Pas de mention connue		

Tableau 19 : Récapitulatif des hôpitaux et des maisons des pauvres.

Ils ont été implantés sur axe majeur, en général dans un secteur en cours de développement, mais qui n'était pas encore compris dans l'enceinte (Fig. 54). L'hôpital Saint-Barthélemy de Najac a en effet été construit sur la place du même nom, dans le secteur du Bourguet, qui était en pleine expansion au XIII^e siècle. Il comprenait notamment une chapelle qui a été construite au siècle suivant. Seule la datation incertaine de la fondation de l'hôpital Saint-Loup de Villefranche ne permet pas de savoir s'il a été aménagé avant l'enceinte⁷⁸⁵, mais sa position jouxtant le pont des Consuls est cohérente avec ce qui est connu par ailleurs⁷⁸⁶.

⁷⁸² Vol. 3, Fig. II-48.

⁷⁸³ Vol. 2, III.2.2.6.

⁷⁸⁴ Vol. 2, I.4.7.3.

⁷⁸⁵ Vol. 2, III.4.3.7.

⁷⁸⁶ M. Pauly, « L'emplacement des hôpitaux dans les villes mosanes et ardennaises au Moyen Âge », *op. cit.*

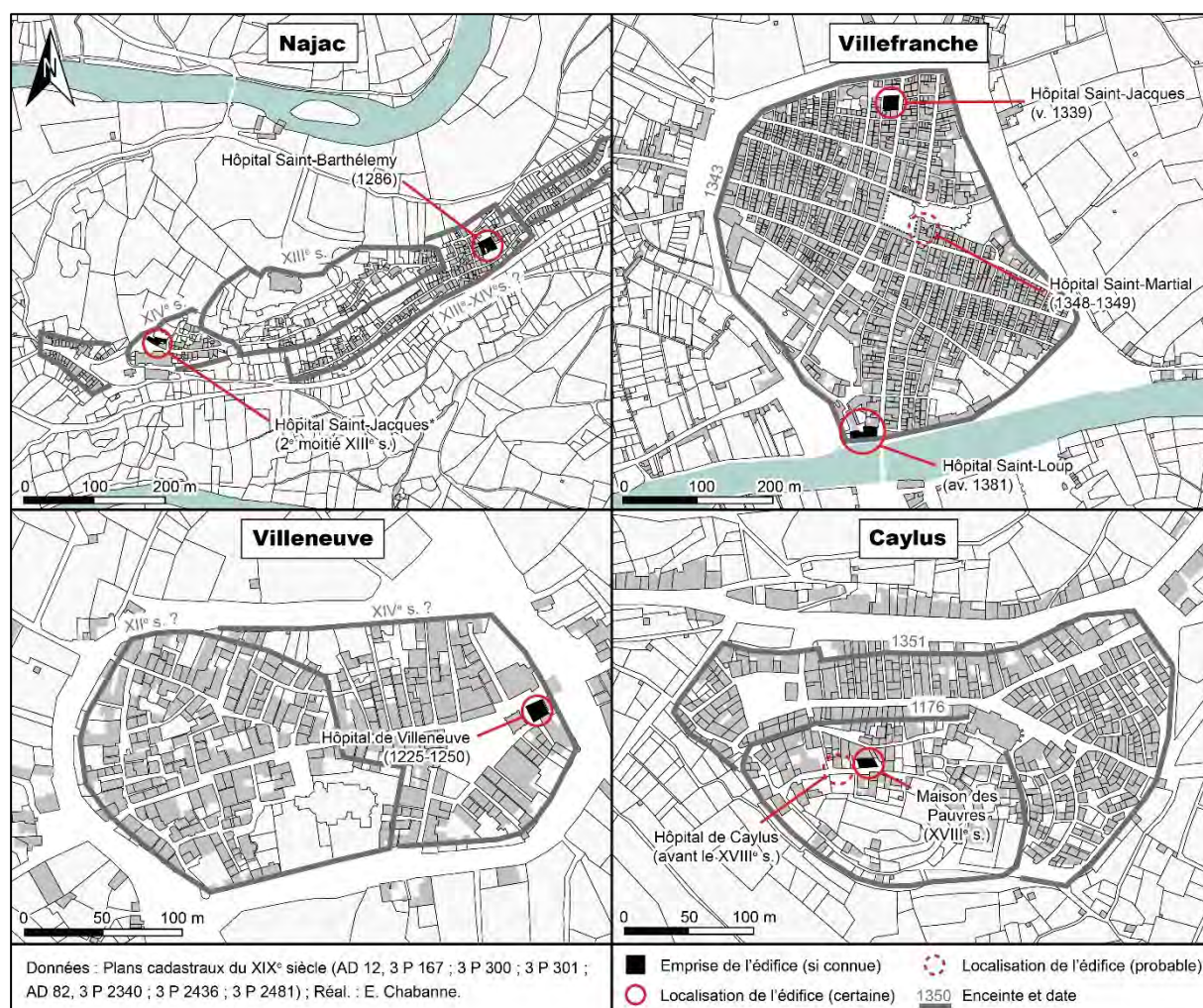


Fig. 54 : Localisation des hôpitaux recensés.

Enfin, l'hôpital Saint-Martial de Villefranche, construit sur la place, contre le gouttereau sud de l'église Notre-Dame, a bien été aménagé sur un axe principal, mais plutôt au cœur de l'espace urbain que sur les marges.

Il est également intéressant de mentionner la maison des Pauvres de Caylus, établissement fondé à la fin de l'Époque moderne dans l'enceinte du *castrum*. Celle-ci a repris les fonctions d'un hôpital Saint-Barthélemy dont on ne conserve aucune mention précise. L'une des particularités de ces édifices est leur intégration progressive au tissu urbain « ordinaire ».

Au cours du Moyen Âge, ces hôpitaux et maisons-Dieu occupaient une fonction importante pour l'accueil des pèlerins, des pauvres et de certains malades. Il s'agissait donc de réels établissements dont la localisation a pu être un enjeu important, dans un objectif d'accessibilité. La perte progressive de leur fonction n'a pas mené à la disparition complète de ces édifices, contrairement à certaines chapelles abandonnées ou à certaines maladreries. Au contraire, la majeure partie des hôpitaux identifiés ont été progressivement transformés en habitations et

intégrés au tissu urbain. Cette trajectoire spécifique de ces établissements est assez intéressante à relever. L'étude des mutations de l'îlot de l'hôpital Saint-Loup de Villefranche à l'Époque moderne a d'ailleurs montré ces acquisitions progressives de particuliers à la fin de l'Époque moderne⁷⁸⁷.

4.4.2. L'exclusion des léproseries

Le traitement et la ségrégation des lépreux au Moyen Âge et à l'Époque moderne nous est perceptible notamment par les établissements où ils étaient regroupés : les léproseries ou maladreries. Si le nombre de ces sites a souvent été exagéré dans la bibliographie⁷⁸⁸, il est certain que le maillage territorial des maladreries était relativement resserré⁷⁸⁹.

Les agglomérations étudiées ne démentent pas cet état de fait (Tableau 20), avec quatre établissements dont l'existence est attestée entre 1265 et 1351. Ces sites ont été particulièrement actifs au cours du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne. Leur abandon a été progressif à partir du XVII^e siècle, comme le prouve la visite pastorale de la « *ladrerie* » de Villeneuve en 1669, qui la qualifie de « *ruine* ». Un constat similaire a été dressé en 1677 pour celle de Villefranche⁷⁹⁰.

Agglomération	Date estimée	Nature de l'édifice	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I.2.4)	1265	Maladrerie associée à une chapelle Saint-Blaise	En rive droite de l'Aveyron, à côté du pont Saint-Blaise (non conservé)
Villeneuve (Vol. 2, II.4.5.3)	1269	Maladrerie	Plusieurs centaines de mètres à l'ouest de l'agglomération (édifice remanié)
Villefranche (Vol. 2, III.4.6.8)	1269	Maladrerie, puis ajout d'une chapelle et d'un « couvent » en 1368	Site de Saint-Memory, au sud de l'agglomération (non conservé)
Caylus (Vol. 2, IV.2.7)	1351	Léproserie	Entre la porte du Portanel et la Bonnette (non conservé)
Nègrepelisse	Pas de mention connue		
Septfonds	Pas de mention connue		

Tableau 20 : Récapitulatif des léproseries recensées.

La localisation de ce type d'établissement par rapport à l'espace urbain a constitué un enjeu important au Moyen Âge. Dans les cas étudiés, la nécessité de garder à l'écart les individus touchés par la maladie s'observe par une implantation systématiquement *extra-muros*, et ici majoritairement à côté d'un cours d'eau. Mais la distance qui sépare l'agglomération et la maladrerie est une donnée assez variable. On trouve ainsi des établissements dont on peut estimer la localisation à quelques dizaines de mètres par rapport aux portes de la ville, comme à Caylus (Fig. 55). Par ailleurs, on note

⁷⁸⁷ G. Bonnet, « Histoire d'un îlot, l'îlot de l'ancien hôpital Saint-Loup », *op. cit.*

⁷⁸⁸ B. Tabuteau, « Vingt mille léproseries au Moyen Âge ? Tradition française d'un poncif historiographique », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 88-4, 2010, p. 1293-1300.

⁷⁸⁹ F.-O. Touati, *Archives de la lèpre : atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*, Paris : Éditions du CTHS, 1996.

⁷⁹⁰ Vol. 2, II.4.5.3 ; III.4.6.8.

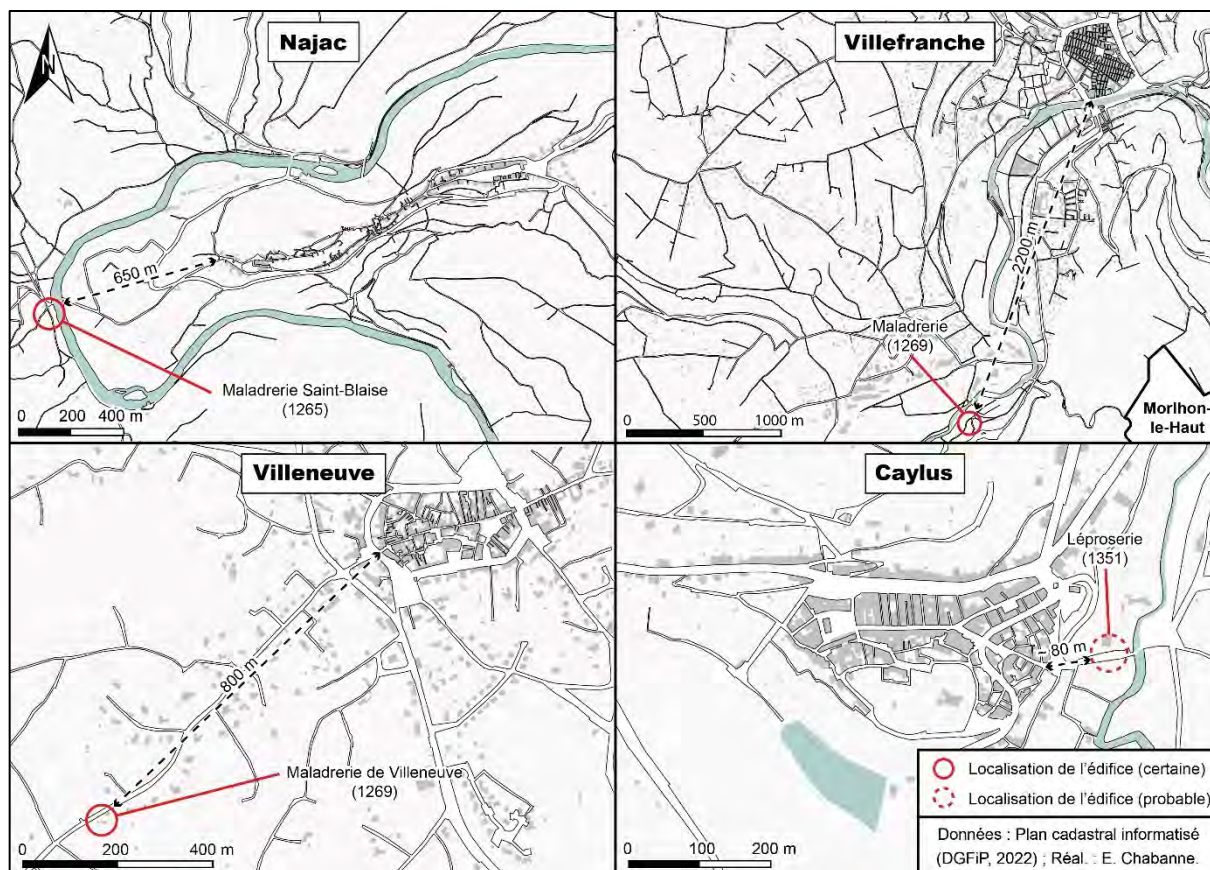


Fig. 55 : Localisation des léproseries recensées.

que la maladrerie de Villefranche se trouvait à plus de deux kilomètres de l'agglomération. Cette différence est assez difficile à expliquer, mais il est possible que la logique de dépendance à un pouvoir ou à un autre renferme une part de la réponse. En l'occurrence, on sait que si les maladreries de Najac et de Villeneuve dépendaient des consuls, celle de Villefranche était du ressort de l'évêque de Rodez, dont les relations avec les consuls et le sénéchal n'étaient pas toujours apaisées. Les litiges connus entre ces différents partis concernaient surtout le terroir de Macarou, en rive gauche de l'Aveyron⁷⁹¹. L'installation à plus de deux kilomètres du centre urbain a donc pu constituer une manière de se prémunir de possibles ingérences.

À ce titre, l'effet de ces établissements sur le tissu urbain a probablement été très faible, voire nul. On peut estimer qu'ils ont été aménagés le long de tracés routiers préexistants, mais leur incidence sur la densité du trafic, par un quelconque effet répulsif ou attractif, reste inconnue.

⁷⁹¹ Vol. 2, III.4.6.6.

4.4.3. Mobilité et implantation de l'instruction

L'examen de la bibliographie et des sources écrites révèle quelques rares mentions, et quelques travaux qui ont tenté de dresser un état de la question de l'instruction au Moyen Âge et à l'Époque moderne dans le secteur étudié.

Des établissements remplissant cette fonction ont pu être documentés à Villefranche et à Caylus (Tableau 21), grâce aux travaux de E. Goudal pour la première⁷⁹² et de Firmin Galabert pour la seconde⁷⁹³. Ces études nous permettent de dater le développement de l'instruction, en Quercy et en Rouergue, aux XIV^e et XV^e siècles. Les établissements étaient systématiquement localisés *intra-muros*, mais ils n'ont pas disposé de locaux dès l'origine. À Villefranche, l'instruction était réalisée dans une maison prêtée par les consuls⁷⁹⁴, alors qu'à Caylus, le régent officiait dans un local appartenant au collège Pélégry de Cahors⁷⁹⁵. C'est notamment à partir du XVII^e siècle que les écoles ont disposé de bâtiments en propre, comme le collège des Doctrinaires de Villefranche, édifié après plusieurs années de tractation auprès des Jésuites par la communauté, et l'école chrétienne pour l'éducation des jeunes filles de Caylus.

Agglomération	Date estimée	Nature de l'édifice	Localisation (état)
Villefranche (Vol. 2, III.2.5)	Depuis le XIV ^e siècle	Mentions récurrentes d'une structure dédiée à l'instruction	Maison acquise par les consuls, proche de la chapelle des Pénitents noirs (non conservée/identifiée)
	1563-1585	Utilisation du couvent des Augustins	Réinvestissement du couvent déserté par les Augustins, puis récupéré par eux
	1621	Ouverture du collège des Doctrinaires	Secteur ouest de l'agglomération, entre le couvent des Cordeliers et le portail Rouge (non conservé)
Caylus (Vol. 2, IV.2.7)	1439	Mention d'une école et d'un régent	Localisation inconnue (non conservé)
	1474	Mention d'un local, dans la gâche du château, qui appartenait au collège Pélégry de Cahors et qui était utilisé pour l'instruction	Dans la partie haute du <i>castrum</i> (non conservé)
	1678	Fondation d'une école chrétienne pour l'éducation des jeunes filles	Localisation inconnue (non conservé)

Tableau 21 : Récapitulatif des informations concernant les établissements liés à l'instruction.

⁷⁹² Nous n'avons pas été en mesure de retrouver le prénom complet de l'auteur ou de l'autrice : E. Goudal, *Histoire du collège de Villefranche-de-Rouergue*, Villefranche-de-Rouergue : Salengardes, 1908.

⁷⁹³ F. Galabert, « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne », *BAHSATG*, XXXIII, 1905, p. 50-64. ; F. Galabert, « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne (suite) », *BAHSATG*, XXXIII, 1905, p. 138-162. ; F. Galabert, « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne (suite 2) », *BAHSATG*, XXXIII, 1905, p. 150-173. ; F. Galabert, « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne (suite 3) », *BAHSATG*, XXXIII, 1905, p. 362-377 ; F. Galabert, « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne (suite et fin) », *BAHSATG*, XXXIV, 1906, p. 77-85.

⁷⁹⁴ Vol. 2, III.2.5.

⁷⁹⁵ Vol. 2, IV.4.2.4.

À l'exception de la construction du collège des Doctrinaires, cette activité ne semble pas avoir joué de rôle structurant ou dynamisant sur le tissu urbain. En outre, l'attribution d'un local a surtout consisté en une mise à disposition, plutôt qu'une construction dédiée. C'est ce qui explique notamment le déplacement de ces activités dans le couvent des Augustins pendant une vingtaine d'années au XVI^e siècle. Il a été suivi, en 1589, par la saisie du local par les consuls qui souhaitaient y installer l'artillerie municipale.

4.5. Les équipements collectifs

Les constructions à usage collectif relèvent de plusieurs catégories distinctes. À partir des données recueillies, il est possible d'en identifier trois : celles liées à la gestion de l'eau (fontaines, puits), au franchissement des cours d'eaux (ponts) ou aux activités économiques (halles, moulins, fours, boucheries, etc.). Ces équipements ont joué un rôle dans la dynamisation de certains secteurs urbains et certains axes viaires. À ce titre, leur implantation, leurs déplacements et les transformations du tissu urbain à proximité constituent des points d'interrogation légitimes.

4.5.1. Les structures liées à l'approvisionnement en l'eau

La question de la place de l'eau dans les agglomérations médiévales a été intégrée à l'actualité de la recherche depuis plusieurs années, en réponse aux problématiques découlant du dérèglement climatique. Le colloque de 2021, tenu à Tours et intitulé *L'eau dans les villes d'Europe au Moyen Âge*, en est un exemple édifiant dont l'exposé liminaire a été introduit par le prisme actualiste⁷⁹⁶. Sur ce sujet, on recense quelques travaux de thèse et quelques publications assez récentes⁷⁹⁷, mais il n'existe pas de référentiel solide sur les liens entre l'approvisionnement en eau et le tissu urbain.

Nous avons été en mesure d'identifier douze structures avec certitude, qui sont soit des fontaines, soit des puits (Tableau 22). D'autres aménagements sont suspectés grâce à des indices toponymiques. C'est le cas de la place de *Las Oulès* à Villeneuve, ou du nom de la bastide de Septfonds. Mais il est certain qu'une enquête plus approfondie, incluant une visite de toutes les maisons de ces agglomérations, permettrait d'enrichir considérablement ce recensement.

Sept fontaines publiques ont été identifiées. Dans certains cas, elles ont été contemporaines du processus d'expansion urbaine. C'est le cas des fontaines du Griffoul de Najac et Villefranche, construites au cours du deuxième quart du XIV^e siècle. C'est également le cas de la fontaine de Chantepleurs de Caylus, aménagée dans le secteur du Portanel, et dont la plus ancienne mention

⁷⁹⁶ G. Simon, É. Lorans et T. Pouyet, « Introduction », dans *L'eau dans les villes d'Europe au Moyen Âge (IV^e-XV^e siècle) : un vecteur de transformation de l'espace urbain*, É. Lorans, T. Pouyet, G. Simon (éd.), colloque de Tours, 21-23 octobre 2021, Tours : RACF, supplément 84, 2023, p. 9-16.

⁷⁹⁷ Par exemple : E. Bukowiecki, H. Dessales et J. Dubouloz, *Ostie, l'eau dans la ville : châteaux d'eau et réseau d'adduction*, Rome : École française de Rome, 2008 ; C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence*, *op. cit.* ; A. Van de Luitgaarden, thèse en préparation.

connue date du XVI^e siècle. Avant cela, la plus ancienne fontaine recensée dans le corpus était située hors-les-murs. Il s'agit de celle de Lifernet à Caylus, mentionnée en 1282, et qui se trouve encore en contrebas de la place du Marché. L'enjeu de l'approvisionnement en eau a également été pris en compte à la fin du Moyen Âge et au début de l'Époque moderne, comme le montrent les fontaines de la place du Faubourg de Najac, et du faubourg Savignac de Villefranche.

Agglomération	Date estimée	Nature de la construction	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I.2.4)	1344	Construction de la fontaine du Griffoul par les consuls	Place du Griffoul, devant la porte de l'extension du Bourguet (conservée)
	XIX ^e siècle	Fontaine localisée sur le plan cadastral	Place du Barry (conservée)
	Indéterminé	Puits du château ?	À l'est du château ?
Villeneuve (Vol. 2, II.4.2)	Indéterminée	Existence supposée d'une fontaine liée au monastère	Dans le cloître ? (non conservée)
	Indéterminée	Puits ? Indice toponymique	Place de <i>Las Oulès</i> (non conservé)
	Indéterminée	Existence d'un puits public	Place de l'Église, puits visible aujourd'hui (conservé), aucune trace sur les plans et sources écrites
Villefranche (Vol. 2, III.2.3.2, Vol. 3, Fig. III-34)	1336-1340	Construction de la fontaine du Griffoul	Sur la rue menant à la porte de Guiraudet (conservée)
	1461	Construction de la fontaine <i>del Douguat</i>	Secteur ouest de l'agglomération, dans le fossé de la ville, contre la porte Savignac (non conservée)
	1518	Mention d'une fontaine dans le cadastre de 1518	Secteur des viviers, sud de l'atelier monétaire (non conservée)
Caylus (Vol. 2, IV.2.3)	1282	Mention de la fontaine de Lifernet	<i>Extra-muros</i> , en contrebas du chemin de la porte de Lifernet (remaniée)
	1351	Puits du château	Butte castrale (conservé)
	1539	Mention de la fontaine des Chantepleurs	<i>Intra-muros</i> , sur la rue descendant en direction de la porte de Portanel (remaniée)
Nègrepelisse (Vol. 2, V.4.3.3)	Indéterminée	Puits du château	Cour du château (trouvé en fouille)
Septfonds (Vol. 2, VI.3.2)	XII ^e siècle	Le toponyme « Septfonds » découle des « sept sources/fontaines »	Indéterminé

Tableau 22 : Récapitulatif des structures d'approvisionnement en eau recensées ou suspectées.

Des fontaines et des puits privés peuvent également être mentionnés. L'essentiel de ceux dont nous avons connaissance sont liés à des édifices religieux, comme le monastère de Villeneuve ou le couvent de la Visitation de Villefranche, mais aussi aux châteaux de Caylus et Nègrepelisse, qui disposaient d'un puits. En revanche, celui du château de Najac n'est pas indiqué systématiquement sur les plans, et sa localisation n'est donc pas certaine.

On constate donc que ces aménagements ont été réalisés dans deux contextes différents. Dans les espaces privés, liés aux monastères ou aux châteaux, ils permettaient une forme

d'autonomie dans l'isolation. En revanche, la part publique des fontaines et de puits a joué un rôle d'entraînement du dynamisme urbain, par leur établissement dans des secteurs en cours de développement. Pour les fontaines médiévales de Najac et de Villefranche, la petite place accueillant la fontaine a notamment été entourée de maisons plutôt remarquables et assez monumentales, ce qui signale l'attractivité de ces aménagements⁷⁹⁸.

4.5.2. Les ponts

Les ponts ont été des édifices particulièrement importants pour le développement des agglomérations au Moyen Âge. Les droits de péage qu'ils permettaient générer offraient au seigneur ou à la communauté des revenus et un contrôle sur les flux de population et de marchandises. Mais leur construction a nécessité d'importants investissements. En miroir de ces éléments, on ne peut que s'étonner de la sporadicité de la documentation archéologique qui concerne ces structures. Le développement récent de l'archéologie fluviale et la prescription d'études de bâti sur ces édifices tend à combler ce manque⁷⁹⁹, mais la documentation est encore très partielle.

Sur les six agglomérations étudiées, huit ponts sont connus (Tableau 23), et aucun d'eux n'a fait l'objet d'une étude archéologique du bâti.

Agglomération	Date estimée	Nature de la construction	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I.2.4)	1259-1274	Pont Saint-Blaise	À l'ouest de l'agglomération, dans le méandre de l'Aveyron (édifice conservé)
	1286-1288	Pont de la Frégière	Au nord de l'agglomération, à côté de la gare actuelle (non conservé)
Villeneuve	Aucun pont		
Villefranche (Vol. 2, III.2.3.2)	1298-1321	Pont des Consuls	Dans le prolongement de la Grand-Rue (édifice conservé)
Caylus (Vol. 2, IV.2.3)	1351	Mention d'une porte du Pont	Dans le prolongement de la rue du Portanel (indéterminé)
Nègrepelisse (Vol. 3, Fig. V-2)	Avant 1622	Pont Saint-Blaise	Rue partant de l'église Saint-Blaise (non conservé)
	Avant 1622	Pont du foirail de la porte Haute	Au sud de l'agglomération (non conservé)
Septfonds (Vol. 2, Fig. VI-2)	Avant 1780	Premier pont sur le Daudou	Au nord de l'agglomération (non conservé)
	Avant 1780	Deuxième pont sur le Daudou	À l'est de l'agglomération (non conservé)

Tableau 23 : Récapitulatif des ponts recensés.

⁷⁹⁸ Najac, maison n° 36, Villefranche, maison n° 15.

⁷⁹⁹ M. Guyon, « Archéologie des ponts : l'exemple du Pont de Pierre de Charlieu (42) », dans *Regards sur l'archéologie*, 3^e journée d'études, 16 novembre 2013, Montbrison : La Diana, FRAL, 2015, p. 35-65 ; M. Chaillou, *Toulouse, nouvelles informations sur le Pont Vieux de la Daurade*, Communication donnée dans le cadre de la Journée archéologique de la Haute-Garonne du 6 octobre 2023 Journée archéologique de la Haute-Garonne, Toulouse, 2023.

Néanmoins, à partir des sources écrites, planimétriques et iconographiques, on est en mesure de proposer des datations ou des *Terminus Ante Quem* pour ces édifices. Les ponts dont la construction est la mieux datée (Najac, Villefranche et Caylus) nous permettent de voir que cette opération a souvent été réalisée lors des phases d'expansion urbaine, notamment entre le milieu du XIII^e et le milieu du XIV^e siècle. À l'exception du cas de Villefranche, il est difficile de savoir si le tissu urbain a été aligné sur ces édifices, ou si les ponts ont été disposés par rapport à des formes préexistantes. Toutefois, il est certain que l'existence du pont a souvent provoqué un accroissement de la densification urbaine le long de l'axe qui le rejoignait, voire un changement d'axe majeur de l'agglomération (cf. Partie 3, 2.2.2).

4.5.3. Constructions à fonction économique

Une dernière catégorie de constructions à usage collectif mérite d'être mentionnée : celle dont la fonction est essentiellement économique. Il s'agit d'équipements dédiés à la production (moulin), à la vente (halle) ou aux deux fonctions comme les boucheries, aussi appelées « *mazels* » dans le Midi. En l'état actuel des connaissances, les seuls fours bien documentés datent de la fin de l'Époque moderne. Ces structures n'ont donc pas été incluses dans cette réflexion. De même, les couverts ont été inclus à l'étude de l'habitat (cf. Partie 3, 4.6.2.3), en raison de leur rattachement à des édifices privés. Pour les agglomérations étudiées, la précision apportée par les sources écrites et cartographique permet d'en restituer la position et la date approximative de construction (Tableau 24).

À Villefranche, le ruisseau de Vénéric, qui a été dérivé pour former le fossé de la ville, a été mis à profit pour installer deux moulins adossés à l'enceinte (Fig. 56). Celui de Nègrepelisse jouxte le château, et a donc été intégré à l'enceinte étendue⁸⁰⁰. Dans les autres cas, ces édifices ont été implantés en marge de l'agglomération. Les moulins urbains de Villefranche sont aussi ceux dont la datation proposée est la plus ancienne, puisque leurs premières mentions datent du XIV^e siècle.

Concernant les halles, la seule structure conservée se trouve à Caylus, sur la place du Marché. Notons cependant qu'elle a été déplacée d'un côté à l'autre de la place au cours du XX^e siècle, et que plusieurs travées lui ont été ajoutées lors de cette opération⁸⁰¹. On sait par ailleurs que des halles existaient au moins à Najac, à Villefranche et à Villeneuve de le XIII^e siècle. Celles-ci ont souvent été implantées sur des places dynamiques et de préférence à proximité de la maison consulaire. Les deux seules exceptions sont celle de Villeneuve, qui semble avoir été construite devant la porte du monastère, et celle de la place Saint-Barthélemy de Najac.

Enfin, les *mazels* sont surtout connus par les sources écrites. On en trouve notamment des mentions dans les chartes de coutumes qui ont réglementé leur implantation et leur fonctionnement. Pour cette raison, les premiers *mazels* de Villefranche, de Najac et de Villeneuve

⁸⁰⁰ Vol. 2, III.4.3.5 ; V.6.4.

⁸⁰¹ Vol. 3, Fig. IV-31.

sont mentionnés dès le milieu du XIII^e ou le début du XIV^e siècle. Ils ont initialement été implantés le long d'axes viaires majeurs de l'agglomération, malgré les nuisances qu'ils pouvaient provoquer.

Ainsi, à l'exception des moulins, l'essentiel des constructions collectives à fonction économique ont été édifiées *intra-muros*. Les mentions les plus anciennes permettent d'en documenter l'existence à partir du XIII^e siècle, mais il est tout à fait possible que certains de ces éléments aient existé avant cela. L'histoire de ces constructions reste difficile à retracer, tant les mentions, comme les études archéologiques, sont rares.

Agglomération	Date estimée	Nature de la construction	Localisation (état)
Najac (Vol. 2, I..2.5)	1270	Mention d'une halle sous la maison commune	Place <i>del Relotche</i> (non conservé)
	Avant 1285	Mention d'un premier <i>mazel</i>	Dans le fossé qui défendait le <i>castrum</i> , devant la porte <i>del Mercat</i> (vestiges)
	1308	Construction d'un nouveau <i>mazel</i>	Probablement sur le front nord de la place Saint-Barthélemy (non conservé)
	XVII ^e siècle	Mention d'une petite halle	Place Saint-Barthélemy (non conservée)
Villeneuve (Vol. 2, II.2.4)	1303	Mention des bouchers et d'un <i>mazel</i>	Le <i>mazel</i> semblait localisé sur la rue Pavée, devant la porte orientale du premier bourg ecclésial (non cons.)
	Époque moderne	Existence probable d'une halle	Place de l'Église (non conservé)
Villefranche (Vol. 2, III.2.3.3)	1286	Construction d'une boucherie	Probablement même emplacement que le <i>mazel</i> mentionné en 1518, place du Griffoul (non conservée)
	1355	Première mention du moulin Tranier (futur moulin des Pauvres)	Dans l'angle sud-ouest de l'agglomération, contre l'hôpital Saint-Loup (non conservé)
	Vers 1369	Construction d'un moulin qui est rapidement détruit	<i>Extra-muros</i> , devant la porte de Guiraudet (non conservé)
	Après 1369	Construction du moulin de Guiraudet	Accolé à la porte de Guiraudet, <i>intra-muros</i> (non conservé)
	1487	Construction d'une halle (ou <i>lotge</i>) par les consuls	Place Notre-Dame (non conservée)
Caylus (Vol. 2, IV.2.4)	1351	Halle d'abord sous maison consulaire	Place du Marché (non conservée)
	1505-1506	Construction d'une halle indépendante de la maison consulaire	Place du Marché (conservée mais déplacée au début du XX ^e siècle)
Nègrepelisse (Vol. 3, Fig. V-2)	Avant 1622	Moulin du château	Au pied du château, sur l'Aveyron (non conservé)
Septfonds (Vol. 3, Fig. VI-2)	Avant 1745-1780	Moulins sur le Daudou	Sur la rivière du Daudou

Tableau 24 : Récapitulatif des constructions collectives à fonction économique.

La relation de ces aménagements avec le tissu urbain dépend de leur rattachement aux activités de production ou d'échange. Les halles de ce corpus ont été installées dans des espaces commerciaux déjà aménagés. Elles ont certainement joué un rôle dans l'entretien de la dynamique de ces secteurs, mais il est difficile d'en mesurer l'étendue. La localisation des activités de boucherie était davantage liée à des aménagements permettant la gestion des écoulements.

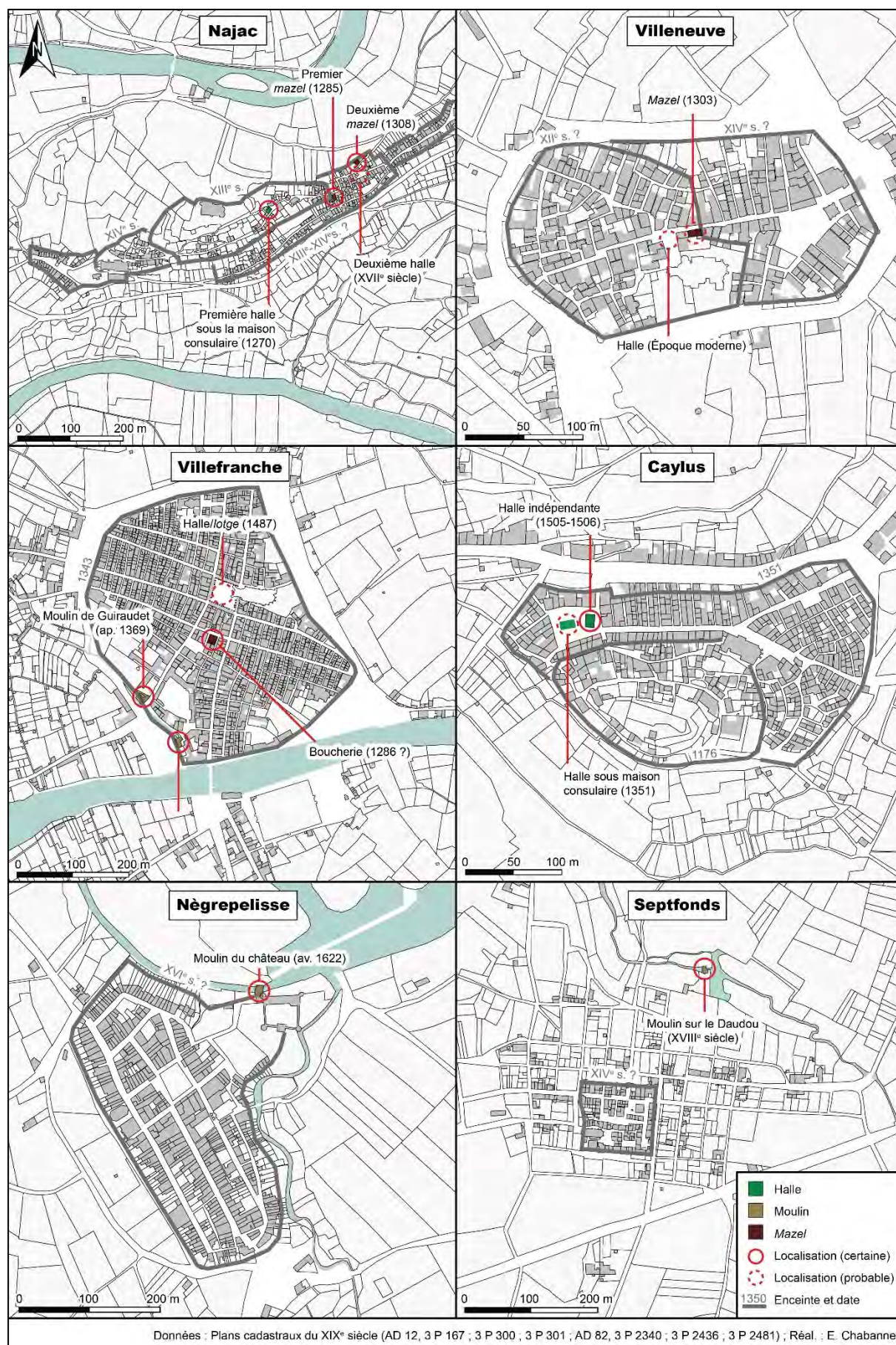


Fig. 56 : Localisation des constructions collectives à fonction économique.

Les deux *mazels* de Najac et celui de Villeneuve ont été respectivement aménagés dans un fossé, dans une pente et contre le fossé du premier bourg. Celui de Villefranche était situé au centre de la bastide, assez proche de la fontaine du Griffoul. Il est donc probable que les dispositifs d'évacuation aient été mutualisés. Ces installations ont donc certainement eu un effet sur le tissu urbain à proximité, notamment par l'ajout de contraintes sur le bâti en sous-sol.

4.6. Les formes de l'habitat

Dans les agglomérations anciennes dont on ne peut pas saisir pleinement la complexité du fonctionnement social, la notion d'habitat peut être prise dans une acception simplifiée : il s'agit de l'ensemble formé par le « logement et (...) son environnement immédiat, qui constitue le cadre de vie »⁸⁰². En somme, ce terme désigne à la fois le « logis résidentiel » et les « aménagements domestiques (...) qui lui sont associés »⁸⁰³. Ces aménagements intègrent la part résidentielle du bâti urbain, mais aussi les structures à fonction économique, qui font partie de la plupart des programmes architecturaux médiévaux et modernes⁸⁰⁴. L'habitat de ces périodes renvoie donc à ces deux fonctions, combinées et agencées de différentes manières à l'intérieur du tissu urbain.

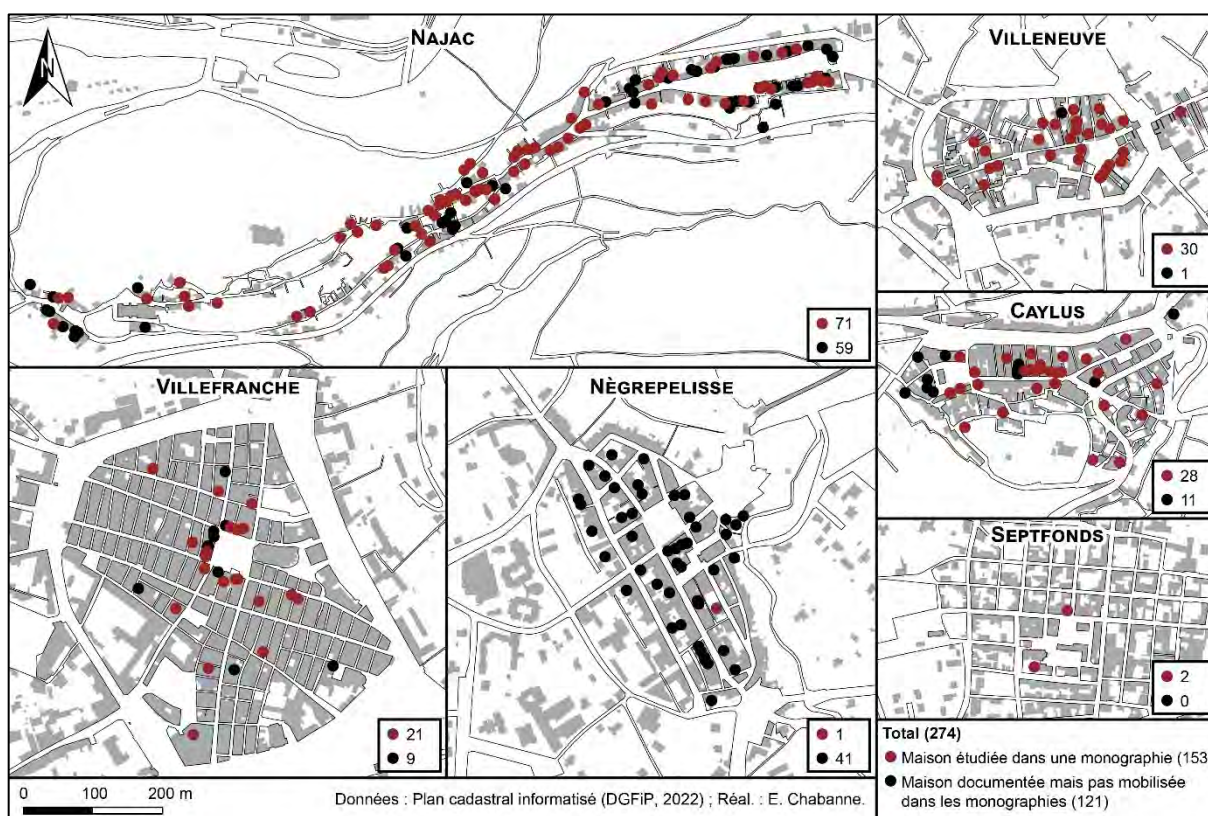


Fig. 57 : Maisons ayant fait l'objet d'une étude et maisons intégrées aux monographies.

⁸⁰² D. Pumain, T. Paquot et R. Kleinschmager, *Dictionnaire. La ville et l'urbain*, Paris : Economica, 2006, p. 137. Denise Pumain oppose à cette définition une conception plus fidèle à la notion écologique, qui intègre un espace plus vaste et les fonctionnements sociaux qui lui sont liés.

⁸⁰³ B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours*, *op. cit.*, p. 282.

⁸⁰⁴ P. Garrigou Grandchamp, *Demeures médiévales*, *op. cit.*

Il convient donc d'examiner d'abord la manière dont le bâti a été organisé par rapport aux parcelles et aux îlots, avant de chercher à saisir les évolutions et les dynamiques propres à cette composante du tissu urbain. Pour ce faire, on se fonde sur les études réalisées sur les six agglomérations du corpus, c'est-à-dire les notices d'inventaire, les rapports archéologiques, les dossiers de protection et les travaux universitaires (Fig. 57).

4.6.1. Le bâti et le non-bâti dans la parcelle résidentielle

À l'échelle de la parcelle, le rapport entre le bâti et le non-bâti est rarement examiné dans le détail. D'une manière générale, les chercheurs se sont davantage concentrés sur la maison, son décor, ses caractéristiques architecturales et les activités qui s'y déroulaient, plutôt que son lien avec la parcelle, la rue et le tissu urbain. Toutefois, quelques recherches ont abordé cette question, particulièrement au sein de l'école italienne, représentée par Saverio Muratori, ou plus récemment Enrico Guidoni⁸⁰⁵. En France, ce sont les travaux de Françoise Boudon qui ont été pionniers sur ce point⁸⁰⁶. Ils ont été repris notamment par Pierre Garrigou Grandchamp⁸⁰⁷, mais aussi dans la thèse de Bastien Lefebvre⁸⁰⁸.

Dans l'étude du secteur de l'amphithéâtre de Tours, ce dernier a cherché à établir une typologie des modèles d'organisation des maisons par rapport à la parcelle. Il en a proposé une catégorisation en dix types, associés à des modèles de transformation qui rendent compte du passage d'un type d'organisation à l'autre. L'objectif de cette approche était de permettre une analyse des transformations de ces modèles sur le temps long de l'étude.

Dans notre cas, la précision des données est insuffisante pour permettre cette approche sur le temps long. De plus, la grille de caractérisation de Bastien Lefebvre ne s'applique pas aux agglomérations étudiées. La faible densité bâtie du secteur de l'amphithéâtre de Tours, qui constituait un quartier canonial, a favorisé l'implantation de maisons dans des parcelles plus vastes. Dans les petites agglomérations étudiées ici, elle occupe souvent l'intégralité ou une grande partie de la parcelle. Toutefois, si cette grille d'analyse ne s'applique pas, il est possible de l'adapter aux édifices étudiés ici.

Les constructions prises en compte sont les maisons mentionnées et décrites dans les monographies (Fig. 57, 153 points rouges). Elles sont mieux documentées que la plupart des autres maisons de ces agglomérations, grâce aux notices d'inventaire et à certaines études ponctuelles. Cette liste exclut les constructions postérieures au XVIII^e siècle. Toutefois, la rareté des études approfondies ne permet pas de distinguer les corps de bâtiments entièrement médiévaux des

⁸⁰⁵ S. Muratori, *Studi per una operante storia urbana di Venezia*, op. cit. ; E. Guidoni, *Case medievali. Atti del convegno «La città e le case. Centri fondati e tipi edilizi nell'Italia comunale (secc. XII-XV)»*, Pieve : Electa, Storia della Città, 52, 1990.

⁸⁰⁶ F. Boudon et al., *Système de l'architecture urbaine*, op. cit., p. 75-93.

⁸⁰⁷ P. Garrigou Grandchamp, « Les maisons urbaines », op. cit.

⁸⁰⁸ B. Lefebvre, *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours*, op. cit., p. 286-294.

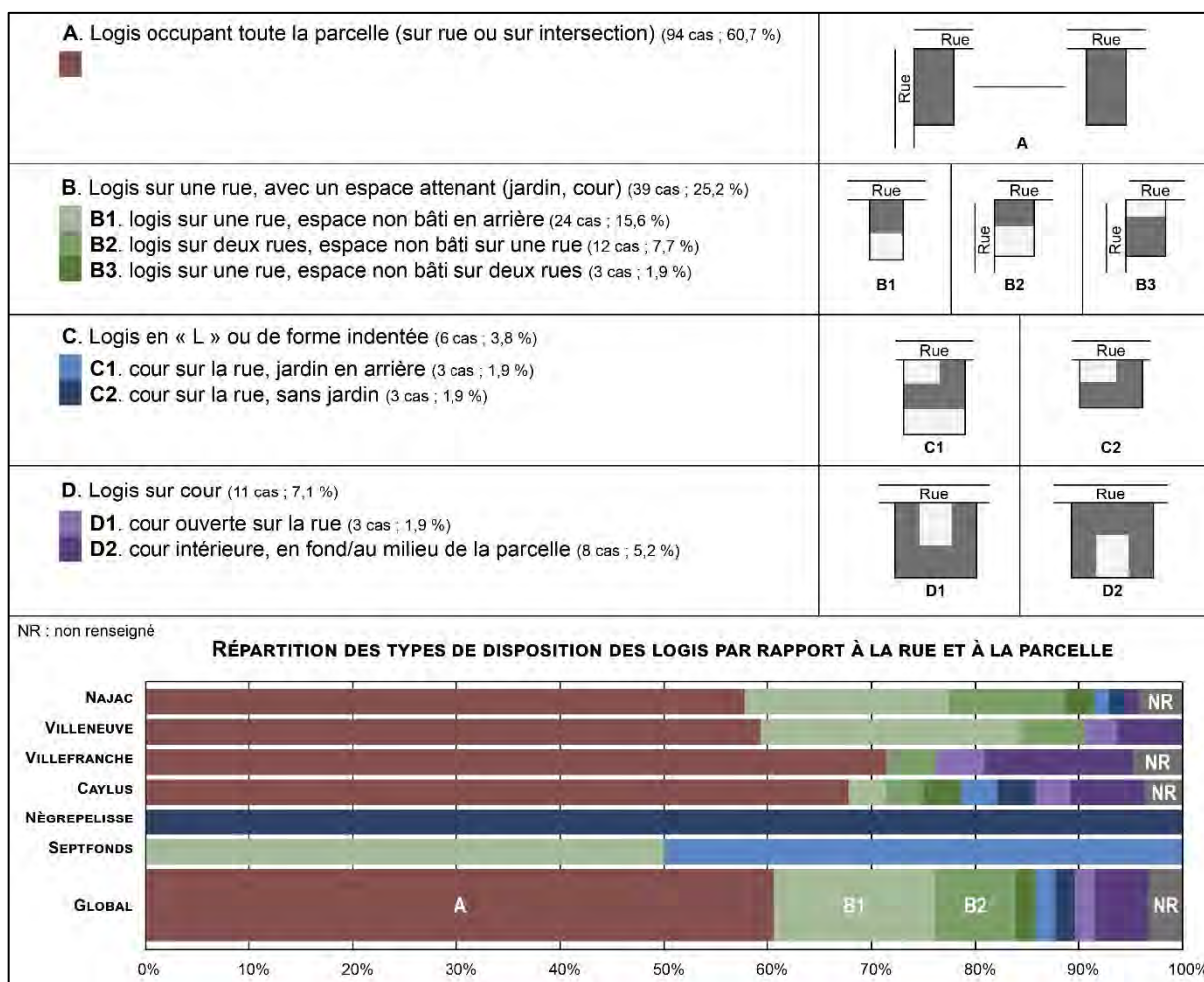


Fig. 58 : Typologie et répartition des dispositions de logis par rapport à la rue et à la parcelle.

extensions modernes et contemporaines. Il est donc nécessaire de rester prudent, considérant de surcroît que la forme parcellaire médiévale nous est inconnue. Les résultats de ces analyses révèlent donc des formes d'organisation du bâti sur la parcelle au XIX^e siècle, dont on peut supposer qu'une partie est en continuité avec un état antérieur.

En compilant les paramètres de forme du logis (quadrangulaire, en « L », sur cour) et la position des espaces non bâtis, on peut proposer huit types d'organisation (Fig. 58). En premier lieu, on constate qu'environ 60 % des édifices étudiés occupent toute la parcelle (A). Les maisons à cour intérieure (D2) et à cour ouverte (D1) sont assez rares (7,1 %), ce qui contraste avec de nombreuses grandes villes.

Les dispositions comprenant une cour ou un jardin à côté d'un logis quadrangulaire (B) ou indenté (C) correspondent à 25 à 28 % des cas. En majorité, il s'agit de maisons sur rue, disposant d'un jardin à l'arrière (B1), mais on constate également que de rares édifices ont été construits en retrait de la rue (B3). C'est le cas des maisons dites « du Gouverneur » et « du Sénéchal », à Najac,

qui sont des édifices de dimensions importantes, interprétés comme des demeures prestigieuses⁸⁰⁹. À Caylus, on recense également une construction de dimensions plus réduites, qui est située en arrière d'un petit jardin⁸¹⁰. Dans ce cas, l'organisation par rapport à la parcelle correspond davantage à une adaptation au relief important du secteur aménagé. Un autre édifice, dont le plan du logis est de forme indentée, se trouve en retrait de la rue (C2). Il s'agit de l'ancien presbytère de Caylus, dont le bâti était certainement plus étendu, et organisé autour d'une cour⁸¹¹.

Les logis de ces petites agglomérations sont donc de forme plutôt régulière et ils tendent à occuper l'intégralité de la parcelle. Dans certains cas, ils disposent d'une petite cour ou d'un jardin attenant, dont la fonction est incertaine, mais qui a pu également servir de réserve foncière en cas d'agrandissement. Par ailleurs, les quelques cas d'édifices à cour centrale, ou situés en retrait de la rue, correspondent majoritairement à des demeures de prestige.

En l'absence de données archéologiques, la fonction et l'organisation des constructions annexes est plus difficile à documenter dans ce travail, et nécessitera davantage d'investigations.

4.6.2. Les formes de l'habitat urbain depuis le Moyen Âge

Dans les six agglomérations étudiées, on conserve 93 unités d'habitation dont la première phase de construction date du Moyen Âge central, période principale du développement urbain et économique dans le Midi de la France. Par les différents types d'activités qui s'y déroulaient, mais aussi par la multiplication et la qualité des équipements de confort, on peut les rattacher à plusieurs programmes distincts et s'interroger sur l'organisation de l'espace. Mais la construction ne s'est pas arrêtée au Moyen Âge. De nombreux édifices ont été construits entre cette période et le XIX^e siècle dans les agglomérations étudiées. Ils sont les témoins d'un dynamisme fluctuant et de pratiques d'agencement urbain qui ont varié au cours du temps.

4.6.2.1. Deux creux documentaires (XI^e-XII^e et fin XIV^e-XV^e siècles)

Le corpus des maisons étudiées comporte deux principaux creux documentaires qu'il est important de mentionner. Le premier correspond à la période antérieure au XIII^e siècle. Sur les 93 édifices qui peuvent être datés des XII^e-XIV^e siècles, seules deux constructions conservent des vestiges permettant de les rattacher au XII^e siècle. Situées à Najac, ce sont respectivement la maison dite du Gouverneur, située dans le secteur du Bourguet, et l'édifice interprété comme l'ancien logis prieural, puis presbytère⁸¹². Ces deux maisons ont des dimensions assez importantes et relèvent d'un programme purement résidentiel.

⁸⁰⁹ Najac, maisons n° 23 et n° 8.

⁸¹⁰ Caylus, maison n° 2.

⁸¹¹ Caylus, maison n° 21.

⁸¹² Vol. 2, I.4.7.2 ; I.4.4.2.

On est alors fondés à s'interroger sur cette rareté des édifices antérieurs au XIII^e siècle. Un premier facteur explicatif peut se trouver dans le choix des agglomérations étudiées, dont la moitié seulement existait au XII^e siècle. Mais ce facteur n'explique pas à lui seul cette absence totale à Villeneuve et Caylus. Une seconde explication pourrait être celle d'épisodes de destruction au cours de la croisade contre les Albigeois. C'est l'explication proposée parfois pour le *castrum* de Caylus⁸¹³. Mais on sait par ailleurs que les troupes de Simon de Montfort n'ont pas attaqué Villeneuve directement. Cette hypothèse est donc également insuffisante. Il reste la possibilité d'un type de constructions difficilement identifiables, du fait de l'utilisation de matériaux périssables, ou de techniques constructives mal datées. Il est probable que chaque hypothèse constitue une part de l'explication. Pour le XII^e siècle, la construction en matériaux périssables est notamment documentée à Moissac⁸¹⁴, mais aussi dans des contextes plus ruraux, qui s'approchent davantage de l'état de ces agglomérations aux XI^e-XII^e siècles⁸¹⁵. Pour la deuxième hypothèse, il est important de rappeler qu'à l'origine, l'identification des maisons du Moyen Âge central s'appuie sur la présence d'une façade sur rue et sur la forme des ouvertures et des décors. C'est cette façade qui fournit généralement l'indice motivant une étude plus approfondie. À ce titre, c'est la conservation exceptionnelle des façades de Cluny qui a permis d'identifier autant d'édifices du XII^e siècle. On sait par ailleurs que le dispositif de la façade sur rue n'a pas été adopté dès les XI^e-XII^e siècles⁸¹⁶. Au contraire, il semble s'agir d'une pratique qui s'est répandue progressivement. On comprend alors comment des maçonneries en retrait de la rue – aujourd'hui situées à l'intérieur des maisons –, ne comportant pas d'éléments décoratifs distinctifs, ont pu passer inaperçues lors de travaux d'inventaire.

La deuxième période sous-représentée dans les édifices étudiés est celle de la guerre de Cent Ans. Le conflit qui s'est déroulé entre les années 1337 et 1453 a modifié la hiérarchie des sociétés urbaines, par l'action conjointe qu'il a eue avec les crises sanitaires de cette époque. La chute démographique qui en a résulté a permis l'accaparement, par certaines élites économiques, de biens désertés dans les espaces urbains (*cf.* Partie 3, 3.3.3).

De même, le ralentissement des échanges économiques semble avoir eu un effet sur la dynamique urbaine. Divers travaux ont déjà montré que cette période avait été marquée par des rétractions urbaines⁸¹⁷ et la constitution de forts villageois où les populations se sont concentrées⁸¹⁸. À ce titre, le bâti résidentiel de cette période reste particulièrement difficile à identifier avec certitude, ce qui donne l'impression d'une absence de développement urbain. Toutefois, il est

⁸¹³ Vol. 2, IV.4.2.4.

⁸¹⁴ B. Lefebvre, « Post-and-Plank Construction Between the 12th and 13th Centuries: Examples from Recent Excavations in Moissac (France) », *European Journal of Post-Classical Archaeologies*, 13, 2023, p. 123-145.

⁸¹⁵ L. Bourgeois et F. Prodéo, *Les seigneurs du marais : l'habitat fossoyé de la Motte de Pineuilh (Gironde, X^e-XII^e s.)*, Caen : PUC, 2024.

⁸¹⁶ P. Garrigou Grandchamp, « Les maisons urbaines », *op. cit.* ; B. Lefebvre, *The Adoption of the Street Façade in Medieval Houses (11th-13th c.)*, « Persisting with change », 30th EAA Annual Meeting, August 28-31, Rome, Italy, 2024.

⁸¹⁷ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, *op. cit.*, vol. 1, p. 224-235.

⁸¹⁸ J.-L. Abbé (coord.), *Les forts villageois du Sud-Ouest de la France (XIV^e-XVII^e siècle)*, Carcassonne : CAML, AMM, 39, numéro spécial, 2021 ; C. Lacroix, *La défense collective en Toulousain à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*

certain que l'effort de construction n'a pas été dirigé uniquement vers la défense au cours de cette période. Mais dans les agglomérations étudiées, les données actuelles ne permettent pas d'identifier beaucoup de maisons construites précisément au cours de cet épisode.

Une exception est certainement la maison de Jean de Trilhia, à Caylus, dont on identifie un premier état de construction à la fin du XIV^e siècle, mais qui a été fortement remaniée par la jonction de deux parcelles et l'ajout d'une tour d'escalier au XV^e siècle⁸¹⁹. Toutefois, cette rareté ne constitue pas la preuve d'une absence de construction à cette époque. Il est possible que des édifices bâtis au cours de la guerre de Cent Ans aient repris des caractères stylistiques généralement attribués aux périodes antérieures. De même, on peut envisager la possibilité d'une destruction partielle, ou d'une modification substantielle de ces constructions lors de la phase de restructuration de l'habitat urbain successive à la fin de ce conflit.

Ces creux documentaires relèvent donc d'une conjonction de facteurs divers : des biais taphonomiques, des biais d'échantillonnage (choix du site étudié, focalisation sur les façades) et peut-être des destructions occasionnées par les différents conflits.

4.6.2.2. La maison polyvalente : programme majoritaire ou biais d'échantillonnage ?

La maison polyvalente, telle que décrite par Pierre Garrigou Grandchamp⁸²⁰, est certainement le programme le plus documenté pour le Moyen Âge. Et pour cause, de nombreux édifices ont conservé les traces d'un cumul des fonctions résidentielles et économiques, ainsi que des éléments assurant une annonce du rang social de l'habitant. Cette distinction sociale est opérée sur l'espace public par le décor de la façade et des ouvertures, et à l'intérieur par des équipements de confort.

Sur les 93 maisons identifiées dont on peut rattacher la construction aux XII^e-XIV^e siècles, 80 relèvent du programme polyvalent (Tableau 25), comme en attestent notamment les arcades sur rue ou les rez-de-chaussée dont l'ouvroir est constitué par des piliers. Au-delà des dix maisons pour lesquelles la détermination du programme est impossible, généralement par l'insuffisante conservation des vestiges de cette époque, ce chiffre est à mettre en balance avec les trois édifices à programme résidentiel observés. Il existe donc un programme majoritaire pour les maisons du Moyen Âge central dans le secteur étudié.

En effet, il semble que la fonction économique ait été particulièrement importante dans les maisons des petites agglomérations étudiées. En parallèle des dispositifs collectifs mentionnés plus haut (cf. Partie 3, 4.5.3), on trouve également des aménagements à fonction économique dans des édifices sans ouvriers, souvent situés sur des ruelles et des rues secondaires. Il s'agit parfois d'aménagements dédiés à la production, à la stabulation⁸²¹, ou au stockage.

⁸¹⁹ Vol. 2, IV.4.5.2.

⁸²⁰ P. Garrigou Grandchamp, *Demeures médiévales*, op. cit.

⁸²¹ Vol. 3, Fig. III-35, Fig. IV-37.

Agglomération	Programme polyvalent	Programme résidentiel	Indéterminé
Najac	24	2	3
Villeneuve	26	1	1
Villefranche	14	-	1
Caylus	14	-	4
Nègrepelisse	1	-	-
Septfonds	1	-	1
Total	80	3	10

Tableau 25 : Programme des maisons médiévales recensées.

Pourtant, il est tout à fait possible que la sous-représentation des programmes résidentiels s'explique par les mêmes biais que ceux qui empêchent l'identification des édifices les plus anciens. Dans les travaux de l'Inventaire général, la datation d'un édifice est souvent proposée par la forme et le décor des ouvertures conservées. En majorité, ce sont donc les formes de couverture des arcades ainsi que la présence d'un chanfrein ou d'une mouluration torique qui permettent de déterminer cette datation. Il n'est donc pas surprenant de trouver une sur-représentation des édifices à arcades, et par conséquent du programme polyvalent. La portée de la présente étude ne permet pas d'estimer le degré de correction nécessaire à ces chiffres, mais il est important de garder ces éléments à l'esprit lorsqu'on étudie ces édifices.

4.6.2.3. Les couverts des maisons urbaines

D'une manière générale, les couverts urbains n'ont pas souvent fait l'objet d'une étude spécifique très poussée, à l'exception peut-être du cas de Bologne⁸²². En France, ils ont été principalement mentionnés dans les travaux portant sur les bastides⁸²³, ou par une approche de recensement dans les sources écrites⁸²⁴.

Sur les six agglomérations étudiées, on trouve des maisons à couverts sur le pourtour de chacune des places principales (Tableau 26). Il s'agit de la place *del Gitat* à Najac, de la place des Conques à Villeneuve, de la place Notre-Dame à Villefranche, de celle du Marché à Caylus, et des places de la Mairie de Nègrepelisse et Septfonds.

⁸²² F. Bocchi, *I portici di Bologna e l'edilizia civile medievale*, Bologna : Grafis Edizioni, 1990.

⁸²³ A. Curie-Seimbres, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*, *op. cit.*, p. 175-178 ; C. Higounet, « La place dans les bastides médiévales », *op. cit.* ; Une thèse de doctorat est également en cours de réalisation sur les couverts de Mirepoix (Ariège), par Laurent Girousse.

⁸²⁴ J. Petrowiste, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 515-519.

Agglomération	Nombre de côtés occupés par les couverts	Dimensions moyenne des travées		Date de construction estimée
		Largeur	Profondeur	
Najac	2	5,9 m	4,4 m	Fin XV ^e -début XVI ^e siècle
Villeneuve	2	14,8 m	4,5 m	Fin XIII ^e -début XIV ^e siècle
Villefranche	4	8,2 m	7,0 m	Vers 1276
Caylus	1	7,6 m	4,8 m	Vers 1242
Nègrepelisse	4	9,4 m	4,4 m	Avant le XIX ^e siècle
Septfonds	2	5,4 m	4,3 m	Avant le XIX ^e siècle

Tableau 26 : Inventaire des couverts des agglomérations étudiées.

Ils n'occupent pas systématiquement l'intégralité du pourtour de la place. On constate en effet que les quatre côtés ne sont dotés de couverts qu'à Villefranche et Nègrepelisse. Dans les autres cas, ces dispositifs sont concentrés sur un ou deux côtés. La mesure des travées représentées sur le cadastre napoléonien permet de constater une forte variabilité de la largeur des couverts, qui est adaptée à celle des maisons auxquelles ils sont intégrés. En revanche, la profondeur de ces constructions semble beaucoup plus standardisée. À l'exception de ceux de Villefranche, qui sont particulièrement profonds, l'essentiel de ces constructions mesurent entre 4,3 et 4,8 mètres de profondeur. Cette tendance se constate à la fois pour les couverts datant du XIII^e siècle que pour ceux de la place *del Gitat* de Najac, aménagés entre la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle. En revanche, la destruction du bâti médiéval de Nègrepelisse et de Villefranche ne permet pas de dater leur construction.

Certains dispositifs de circulation et notamment d'accès aux caves depuis les couverts sont connus, dans la bibliographie, grâce aux travaux de Pierre Garrigou Grandchamp⁸²⁵. En l'état des connaissances, il ne semble pas que de tels aménagements aient existé dans les agglomérations étudiées. Les couverts étaient seulement des espaces prolongeant la surface à fonction économique de la maison polyvalente, en direction de l'espace public.

4.6.2.4. Habitat et expression du niveau social

Au Moyen Âge, les maisons urbaines étaient des vitrines du niveau social des occupants. Tout du moins, elles représentaient un rang social projeté par l'habitant, plutôt que sa richesse réelle. En effet, les dimensions et le décor d'un édifice sont le résultat d'un choix d'expression. Les maisons les plus décorées étaient donc effectivement des marqueurs d'appartenance aux couches

⁸²⁵ P. Garrigou Grandchamp, « Les grands types et caractères des maisons urbaines des XI^e-XII^e siècles en Europe occidentale : une perspective comparée », dans *Burgen, Schlösser, Häuser: Festschrift für G. Ulrich Großmann zum 65. Geburtstag*, G. von Büren, M. Goer (éd.), Petersberg : Michael Imhof Verlag, 2019, p. 126-143.

supérieures de la communauté, puisqu'il s'agissait de la seule catégorie d'individus capable d'en payer la construction ou l'entretien.

Dans notre corpus, on peut faire le constat d'une diversité importante des niveaux de sophistication des décors domestiques. Plusieurs édifices peuvent être désignés comme des maisons patriciennes. C'est le cas de celle dite « du Gouverneur », à Najac⁸²⁶, dont on ne connaît pas l'emprise précise au XIV^e siècle, mais dont la surface au sol estimée (120-220 m²). Cette surface est construite sur quatre niveaux d'élévation qui lui confèrent un aspect imposant. Compte-tenu de la datation plutôt haute de cet édifice, on peut affirmer qu'il a fait partie de la première vague d'installation dans ce secteur, en amont du développement du Bourguet. À Villeneuve, une maison patricienne du XIV^e siècle occupe la largeur d'un îlot et la moitié du voisin sur le front sud de la place des Conques⁸²⁷. D'une surface encore plus importante que l'édifice précédent (425 m²), elle présente un plan sur cour et une tour quadrangulaire qui renforcent son caractère monumental. La façade principale a été reprise à la fin de l'Époque moderne, mais sur les portions médiévales conservées, on note l'utilisation du moyen appareil réglé qui contraste avec les maçonneries plus récentes. De même, à Caylus et à Villefranche, on trouve des édifices plus imposants le long des rues et des places principales, sur lesquels des modénatures finement détaillées et des éléments de décor sont parfois conservés.

Les maisons dites « bourgeoises », souvent habitées par certains notables et commerçants aisés des agglomérations, sont bien mieux représentées. De dimensions généralement plus réduites, elles peuvent conserver également un décor riche. La maison des Loups de Caylus en est certainement l'exemple le plus fastueux. D'une surface importante mais pas excessive (environ 110 m² au sol), elle conserve encore aujourd'hui les sculptures en relief et en ronde bosse à l'origine de son nom⁸²⁸. L'étude sommaire du bâti a permis de restituer un rez-de-chaussée remarquablement haut de plafond (trois à cinq mètres) supportant un étage noble éclairé par deux grandes baies à remplages. Ces constructions, dont la majeure partie sont bien moins décorées que la maison des Loups, constituent l'essentiel du corpus étudié ici.

Au contraire, l'identification des maisons occupées par les plus modestes est bien moins aisée. À l'exception de quelques constructions en cœur d'îlot, dans des quartiers lotis, on ne trouve pas de traces évidentes de cet habitat en élévation. La raison en est certainement la qualité moindre du bâti et l'absence de décors, qui ont favorisé à la fois sa dégradation et le manque d'intérêt des chercheurs. D'une manière générale, l'habitat des plus modestes est difficile à documenter par les vestiges en élévation et il nécessite souvent le recours à la fouille, ce qui explique l'absence de données ici.

⁸²⁶ Vol. 2, I.4.7.2.

⁸²⁷ Vol. 3, Fig. II-40, Fig. II-41.

⁸²⁸ Vol. 3, Fig. IV-38, Fig. IV-39.

4.6.2.5. La place des aménagements annexes : l'exemple de Villefranche en 1518

Comme nous l'avons décrit plus haut (cf. Partie 3, 4.6), nous nous fondons sur une définition de l'habitat qui comprend deux composantes : le logis et les constructions annexes. Cette deuxième composante n'est pas systématiquement documentée dans les agglomérations étudiées. Toutefois, les travaux réalisés à partir du « cadastre » de 1518 de Villefranche permettent de localiser plusieurs types d'équipements associés à l'habitat urbain au début du XVI^e siècle⁸²⁹.

Sur les trois gâches renseignées par cette source, on dénombre quatre mentions de granges, sept de pressoirs (ou treuils) et quinze d'étables. On constate que les granges sont regroupées sur un même îlot et sont associées à des maisons et des *casal*. Les pressoirs et les treuils mentionnés sont surtout localisés le long d'axes secondaires, au même titre que les étables, et sont quasiment toujours associés à une maison. Le texte du « cadastre » ne permet pas de savoir quelle était leur disposition par rapport au logis. On ne sait pas si l'ensemble était composé de plusieurs bâtiments, ou si le logis était disposé au-dessus de l'étable ou de la grange.

Plusieurs mentions de caves permettent de voir que ces constructions étaient plutôt localisées à proximité des rues principales. Toutefois, aucune étude des caves de Villefranche n'a été réalisée. Enfin, l'existence de deux escaliers est signalée dans la Grand-Rue, ainsi qu'un « pontet » entre deux maisons, dans une ruelle⁸³⁰.

Ces informations, bien que liées à un cas unique et tributaires de la précision de cette source, nous permettent surtout de constater l'existence de multiples constructions annexes au logis. Si elles ne nous renseignent pas précisément sur la structure du tissu urbain, elles montrent l'enchevêtrement des fonctions associées au logis, *a minima* jusqu'au XVI^e siècle.

4.6.2.6. Pratiques de mutualisation de l'espace bâti

En parallèle des pratiques de différenciation sociale liées au bâti, on trouve des dispositifs de partage de l'espace et de mise en commun dans ou entre les maisons médiévales. Il ne s'agit pas ici d'habitat collectif, mais plutôt de dispositifs de circulation entre plusieurs bâtiments, ou d'espaces dont les limites ont pu être amenées à varier au cours du temps.

Il est intéressant de revenir sur la maison des Loups de Caylus et sa voisine⁸³¹. Toutes deux situées en tête d'îlot, ces maisons ont été construites lors de la seconde phase d'expansion du secteur de la Saliège (fin XIII^e-XIV^e siècle). Au cours de travaux de rafraîchissement dans la cage

⁸²⁹ Vol. 3, Fig. III-35 ; G. Bonnet, *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest, op. cit.*

⁸³⁰ Vol. 3, Fig. III-34.

⁸³¹ Caylus, maisons n° 12 et n° 13.

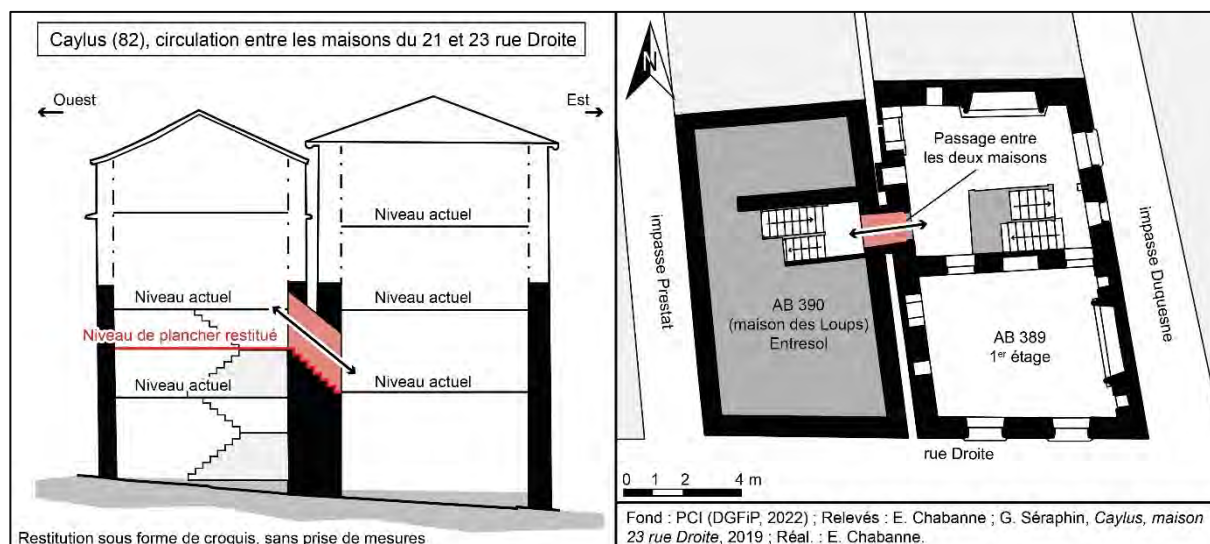


Fig. 59 : Caylus, dispositif de circulation entre le 21 et le 23 rue Droite.

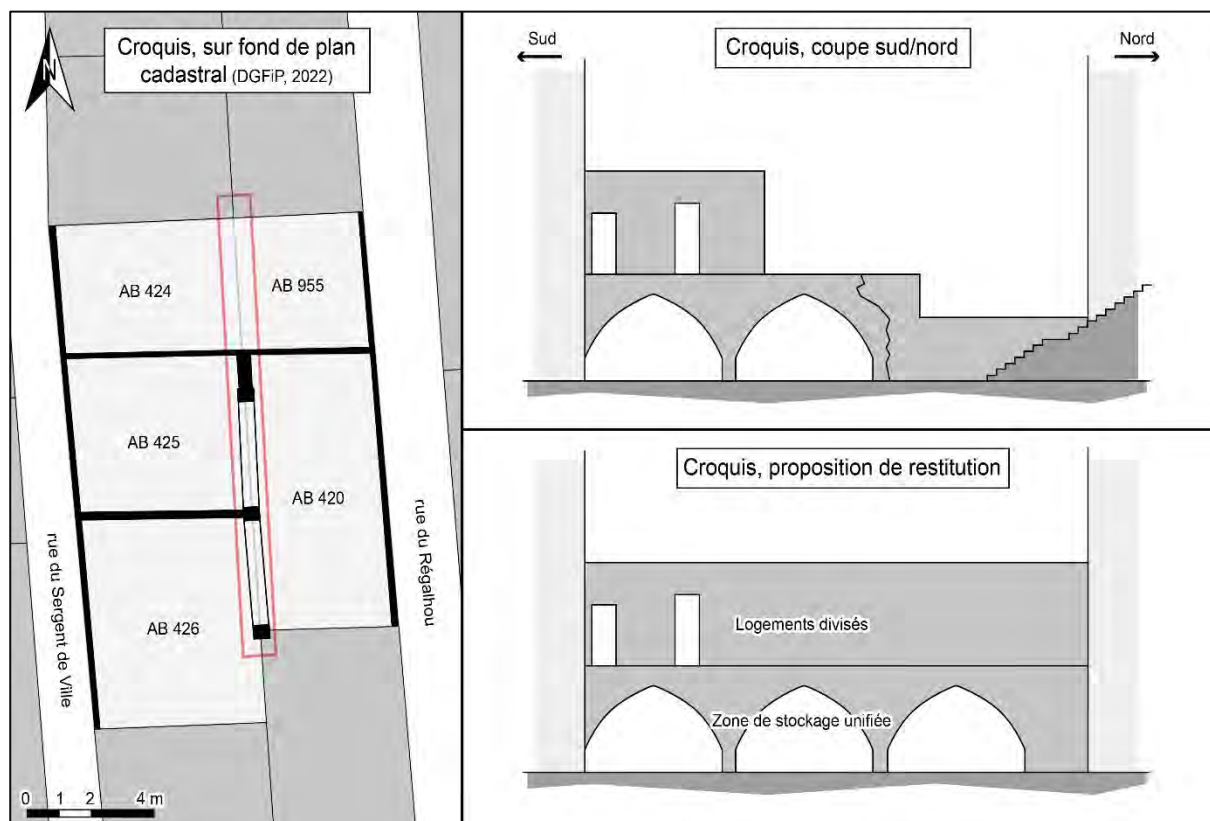


Fig. 60 : Caylus, exemple restitué de rez-de-chaussée unifié.

d'escalier de la maison des Loups, une ouverture bouchée a été observée par les propriétaires. Elle coïncide avec les observations de Gilles Séraphin, dans la maison du 23 rue Droite, qui a également évoqué la possibilité d'un dispositif de circulation entre les édifices (Fig. 59).

L'observation des niveaux d'apparition de cette ouverture permet de restituer une importante différence de niveau, qui s'explique par la hauteur de l'ancien plancher de la maison des Loups. En l'état actuel des connaissances, il est difficile de savoir si ce dispositif, qui unifiait le premier étage des deux maisons, date de la période de construction initiale. La différence de niveau plaide

cependant pour un premier état bien disjoint. De même, on ignore quel pouvait être le statut des biens, et celui des individus qui les tenaient à cette époque. Ainsi, l'hypothèse la plus pertinente voudrait que deux maisons distinctes aient été construites initialement, puis qu'un individu en ait fait l'acquisition, perçant un passage entre les deux édifices entre la fin du XIV^e et celle du XVI^e siècle (les compoix du XVII^e siècle signalent bien deux édifices distincts). Quoi qu'il en soit, cet aménagement signale bien une recherche d'unification de l'espace, *a minima* entre les deux « étages nobles » de ces maisons.

Un autre dispositif observé vise à la conservation d'un espace unifié en cœur d'îlot. Situé également à Caylus, c'est dans l'ensemble bordé par les rues du Sergent de Ville et du Régallhou qu'on trouve encore aujourd'hui un espace ouvert, coupé de manière longitudinale par deux grandes arcades⁸³². Celles-ci, qui délimitent le tracé médian de l'îlot, permettaient de supporter l'élévation supérieure, composée de logis. On dispose donc d'éléments permettant de distinguer un rez-de-chaussée unifié, dédié probablement à du stockage, et un étage à fonction résidentielle (Fig. 60). La confrontation de cette configuration avec les sources fiscales d'Époque moderne semble montrer que les deux biens situés en fond d'îlot en occupaient toute la largeur. Le bien tenu par « *Jean Fontaine, bachelhié es droictz* »⁸³³ semble correspondre à cet espace. Malheureusement, les compoix sont incomplets pour ce secteur, et aucune mention d'étage, ni de rez-de-chaussée n'est faite pour ces *items*.

4.6.3. Les transformations de l'habitat depuis le Moyen Âge

L'habitat, comme partie du domaine construit, est une composante du tissu urbain qui a été souvent et intensément modifiée au fil du temps. Ce sont ces extensions, restructurations, densifications et dédensifications, mais aussi actualisations des formes et des décors qui ont permis l'élaboration des typo-chronologies. À ce titre, l'examen des transformations de l'habitat est essentiel à la compréhension du processus de formation urbaine.

4.6.3.1. L'actualisation des formes et le nouvel habitat urbain aux XV^e-XVI^e siècles

La reprise économique qui a suivi la guerre de Cent Ans est assez bien documentée dans la bibliographie. Le XV^e et le XVI^e siècle correspondent à une période d'actualisation des formes bâties, et notamment des décors de façades. Dans le Midi, on a tendance à dater de cette période l'adoption massive de la fenêtre à meneau et traverse, mais elle est aussi associée à la multiplication des équipements de confort dans les maisons⁸³⁴, et à l'ajout de tours d'escaliers à vis.

⁸³² Vol. 3, Fig. IV-37, maison n° 11.

⁸³³ AC Caylus, CC7, fol. 64r.

⁸³⁴ A.-L. Napoléone, « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 239-263 ; G. Séraphin, « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 145-201.

On repère aisément ce mouvement dans l'ensemble étudié, puisque sur les 93 maisons construites entre le XII^e et le XIV^e siècle, des transformations bien datées des XV^e et XVI^e siècles ont été identifiées dans 45 cas, soit 48 % (Tableau 27)⁸³⁵. En comparaison, les nouvelles constructions ne concernent que 32 % de l'ensemble des édifices recensés. Toutefois, il faut rappeler que ces données proviennent surtout des travaux de l'Inventaire du patrimoine, et sont donc soumise à un double biais de conservation et d'échantillonnage. Mais elles nous permettent d'identifier des tendances qu'il convient d'interroger.

Pourcentage (nombre) de nouvelles constructions du XV ^e -XVI ^e siècle		Pourcentage (nombre) de maisons reprises aux XV ^e -XVI ^e siècles		Nombre de maisons des XII ^e -XIV ^e siècles : 93
Dates strictes	Dates flottantes	Dates strictes	Dates flottantes	
32 % (87/274)	37 % (102/274)	48 % (45/93)	57 % (53/93)	Nombre total de maisons recensées : 274

Tableau 27 : Proportion des maisons construites et reprises aux XV^e-XVI^e siècles, sur le corpus étudié dans les monographies.

Certains de ces nouveaux édifices ont constitué les demeures de familles nobles, comme le pavillon Gauléjac de Caylus dont le programme est purement résidentiel⁸³⁶. De même, le « château de Bellegarde » des Caramans, seigneurs de Nègrepelisse, a été construit à cette même époque. Cette grande demeure était dotée d'un portail à colonnes torsées reposant sur des bases prismatiques, ainsi que d'une tour prismatique hors-œuvre, haute d'une quinzaine de mètres, qui distribuait les étages⁸³⁷. Enfin, dans d'autres cas, ce sont de simples maisons à programme polyvalent qui ont été construites sur des *ayrals*, comme au 12 rue Bastide à Villefranche⁸³⁸.

Les transformations observées sur les édifices antérieurs tendent à confirmer la fonction d'expression du niveau social assurée par la façade, puisque cette période est marquée par la multiplication des décors sculptés. C'est le cas de la tour d'escalier de la maison Gaubert de Villefranche ou des modénatures à baguettes croisées et les culots sculptés des larmiers des croisées éclairant certaines maisons de Villeneuve⁸³⁹. Les équipements de confort se retrouvent également en nombre croissant, même dans des édifices dont le décor dénote un prestige moins important. À Caylus, la maison du 15 rue Droite conserve alors une cheminée monumentale de cette époque, deux évier et un placard maçonné au premier étage, ainsi que les piédroits et corbeaux ouvragés d'une seconde cheminée au niveau supérieur⁸⁴⁰.

En parallèle de cette actualisation des formes et des décors du bâti résidentiel urbain, on observe également des dynamiques de restructuration et d'extension des maisons, qui sont le reflet de la concentration du foncier urbain. Certaines restructurations sont assez discrètes. Il s'agit

⁸³⁵ Le tableau comporte des dates strictes et flottantes. Dans le premier cas, il s'agit de fourchettes de datation limitées aux XV^e-XVI^e siècles. Dans le second cas, on prend aussi en compte les fourchettes comprenant l'une des bornes (ex : XVI^e-XVII^e siècle).

⁸³⁶ Vol. 3, Fig. IV-22 et IV-23, maison n° 1.

⁸³⁷ Vol. 2, V.4.2.2, maison n° 1.

⁸³⁸ Vol. 2, III.4.2.5, maison n° 13.

⁸³⁹ Vol. 3, Fig. III-42, maison n° 3 ; Fig. II-45 à Fig. II-47, maison n° 29.

⁸⁴⁰ Caylus, maison n° 15.

notamment de déplacements de limites parcellaires déjà signalées plus haut (*cf.* Partie 3, 3.3.4), qui ont été marquées par l'ajout ou la suppression de cloisonnements à l'intérieur des édifices. Ces transformations de la distribution de certaines maisons peuvent signaler la subdivision de ces espaces en plusieurs logements, bien que les données nous manquent pour étayer cette hypothèse.

Les informations sont plus abondantes pour des opérations de plus grande ampleur, notamment sur la maison de Jean de Trilhia, à Caylus, déjà mentionnée plus haut (*cf.* Partie 3, 4.6.2.4)⁸⁴¹. Située dans la partie orientale du secteur de la Saliège, qui a connu une densification progressive au XIV^e siècle, cet édifice s'étend sur deux îlots binaires reprenant peu ou prou le modèle initial du XIII^e siècle. Les vestiges les plus anciens de cet édifice sont attribués à la fin du XIV^e siècle, mais c'est en 1461 que Jean de Trilhia, premier consul de Caylus et fermier général de la province de Toulouse, a fait construire l'édifice actuel. Il a alors fait étendre la maison sur le verger attenant et ajouter une tour d'escalier entre les deux corps de bâtiment⁸⁴².

Une dynamique semblable peut être observée sur la maison « du Gouverneur » de Najac, dont nous avons déjà abordé l'ancienneté par rapport au secteur du Bourguet (*cf.* Partie 3, 4.6.2.1)⁸⁴³. À partir d'un édifice situé en retrait par rapport à la rue, puis d'une grande maison bourgeoise des XIII^e-XIV^e siècles, cette demeure a été agrandie entre le XV^e et le XVI^e siècle par l'ajout d'une tour ronde hors-œuvre, permettant de distribuer les niveaux supérieurs. Dans ce cas, on ignore si l'agrandissement a été réalisé sur des espaces de circulation (ancien tracé de rue) ou sur des parcelles non bâties.

On constate donc une diversité de restructurations, d'extensions et de constructions de nouveaux édifices aux XV^e-XVI^e siècles. Dans les rares cas pour lesquels l'information existe, les nouveaux aménagements ont été réalisés sur des parcelles non bâties : ici un verger et un *ayral*. Mais il est également possible que certaines constructions aient nécessité la démolition d'édifices antérieurs.

4.6.3.2. Densification et renouvellement de l'habitat aux XVII^e-XVIII^e siècles

Les XVII^e et XVIII^e siècles ont également été marqués par un renouvellement de l'habitat des petites agglomérations. Celui-ci illustre une forme de continuité dans le dynamisme démographique. La part des édifices construits à cette époque est moins importante que pour les périodes précédentes, mais on constate un taux de modification des édifices entre 29 et 39 % (Tableau 28). Ici encore, les données recueillies proviennent d'un échantillonnage réalisé par l'Inventaire du patrimoine, qui tend à sous-représenter les constructions récentes par rapport au bâti médiéval. En revanche, le taux de transformation des édifices est certainement plus pertinent ici.

⁸⁴¹ Caylus, maison n° 23.

⁸⁴² Vol. 2, IV.4.5.2.

⁸⁴³ Najac, maison n° 23.

Pourcentage (nombre) de nouvelles constructions du XVII ^e -XVIII ^e siècle		Pourcentage (nombre) de maisons reprises aux XVII ^e -XVIII ^e siècles		Nombre de maisons des XII ^e -XVI ^e siècles : 180 Nombre total de maisons recensées : 274
Dates strictes	Dates flottantes	Dates strictes	Dates flottantes	
12 % (32/274)	14 % (39/274)	29 % (52/180)	39 % (70/180)	

Tableau 28 : Proportion des maisons construites et reprises aux XVII^e-XVIII^e siècles, sur le corpus étudié dans les monographies.

Ces données permettent notamment de mettre en évidence une densification de l'habitat des petites agglomérations étudiées, qui s'est déroulée de deux manières : en plan et en élévation. En effet, on constate que certaines des maisons ont été construites ou agrandies à cette époque sur l'emprise d'anciens espaces ouverts, comme des jardins ou des friches. L'étude des composites de Caylus a révélé l'existence de telles parcelles, au milieu du XVII^e siècle, à l'est du secteur de la Saliège, parcelles qui ont été construites avant la fin du XVIII^e siècle⁸⁴⁴. Mais dans de nombreux cas, cette densification a été marquée par la surélévation des édifices, souvent réalisée en pan de bois. On en trouve de nombreux exemples à Najac, ou à Caylus⁸⁴⁵. Il reste difficile de déterminer si ces surélévations étaient destinées à accueillir des logements ou d'autres activités. On constate l'existence de fenêtres vitrées fermant ces surélévations, mais les équipements de confort y sont rarement recensés.

Enfin, il est important de noter que ces constructions et modifications d'édifices sont aujourd'hui souvent dans un mauvais état. Cela peut s'expliquer autant par le manque d'entretien depuis le XIX^e siècle que par un moindre soin apporté à leur édification. L'usage généralisé du remploi, notamment des pièces formant les pans de bois, mais aussi des appareils de moellons parfois liés avec des mortiers de terre⁸⁴⁶ constituent des facteurs explicatifs de leur dégradation.

4.6.3.3. La suppression progressive des attributs du programme polyvalent

La fin de l'Époque moderne semble avoir été marquée la disparition progressive des attributs du programme polyvalent. Si le cumul des fonctions économiques et résidentielles des maisons n'a pas connu un arrêt franc à cette période, on remarque qu'un grand nombre d'arcades ou de rez-de-chaussée à ouvertures ont été murés à cette période, ne conservant qu'une porte d'accès. Ce constat se vérifie par exemple sur la maison médiévale du faubourg de Villeneuve, sur laquelle on observe plusieurs phases de reprise, ou encore celle du bourg de l'Église de Najac⁸⁴⁷.

Dans certains cas, des opérations de plus grande ampleur ont été réalisées pour transformer des maisons polyvalentes à ouvrir. C'est le cas des constructions du 13 rue Droite, à Caylus, dont

⁸⁴⁴ É. Chabanne, « Le quartier de La Saliège à Caylus », *op. cit.*

⁸⁴⁵ Najac, maison n° 35 ; Caylus, maison n° 18 et n° 19.

⁸⁴⁶ L'étude de bâti en cours dans la rue du Coin de Madone, à Caylus, secteur de la Saliège, a révélé que la surélévation réalisée lors des périodes récentes a été réalisée majoritairement en moellons remployés, liés avec un mortier de terre très inégalement réparti, qui menace aujourd'hui la stabilité de l'édifice, et justifie sa démolition partielle.

⁸⁴⁷ Vol. 3, Fig. II-59, maison n° 30 ; Fig. I-34, maison n° 4.

la structure binaire initiale a été modifiée pour former un édifice plus large sur la rue principale, qui occupe la largeur de deux parcelles. Le rez-de-chaussée sur piliers a été remplacé par une maçonnerie pleine et les étages ont été réaménagés derrière un pan de bois à grille⁸⁴⁸.

Ces modifications n'impliquent pas forcément un déplacement des fonctions économiques de l'habitat vers un autre lieu. En revanche, elles constituent un indice de leur disparition visuelle.

4.6.3.4. La discrétion des marqueurs de dédensification

Les dynamiques de dédensification correspondent à une « réduction du coefficient d'occupation du sol, par un accroissement de la surface non bâtie lors de démolitions et/ou [une] réduction du nombre d'étages des édifices existants »⁸⁴⁹. Leur identification est particulièrement difficile à partir des seules données matérielles. Elle requiert généralement un recours à une analyse régressive des sources écrites⁸⁵⁰.

Dans les agglomérations étudiées, les sources connues ne révèlent pas de dynamique évidente de dédensification. Le constat de la ruine de certains édifices, grâce aux comptes-rendus des visites paroissiales réalisées au XVII^e siècle, permet de saisir la baisse de leur fréquentation et de leur entretien. C'est le cas des maladreries, qui sont toutefois situées *extra-muros*⁸⁵¹, mais aussi du château de Caylus, qui a déjà été mentionné plus haut (*cf.* Partie 3, 4.2.1). Mais le lien entre ces édifices en ruine et une dédensification supposée n'est absolument pas établi. En l'état actuel des connaissances, on ne peut donc pas documenter de dédensification dans les petites agglomérations étudiées.

4.7. Défense urbaine et dispositifs fortifiés

Les dispositifs défensifs ont joué un rôle important pour la cohésion et la structuration des tissus urbains. Ils ont fait l'objet de nombreuses modifications et adaptations mises à l'épreuve lors des différents épisodes conflictuels. Il s'agit ici de décrire les tendances, les configurations et les transformations observées dans les six cas étudiés, en distinguant notamment l'enceinte et les dispositifs défensifs localisés, mais aussi en questionnant les usages réels et détournés de ces aménagements.

⁸⁴⁸ É. Chabanne, « Caylus, quartier de la Saliège », *op. cit.*

⁸⁴⁹ B. Gauthiez, *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, *op. cit.*, p. 243.

⁸⁵⁰ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, *op. cit.*, vol. 1, p. 233-234.

⁸⁵¹ Vol. 2, II.2.1.7, III.2.6.14.

4.7.1. Formes et transformations des enceintes urbaines

4.7.1.1. Les types d'enceintes

En préalable à ce développement, il est utile de rappeler que la construction d'une enceinte n'a pas été systématique dès l'origine du développement urbain. Cet aménagement a généralement été réalisé au XII^e et au XIV^e siècle, dans les contextes de tension politique décrits plus haut. Par la suite, pour les sites étudiés, ces dispositifs ont été construits de plusieurs manières, intégrant ou non un mur maçonné, des différences de niveaux ou des fossés (Fig. 61).

L'enceinte formée par les façades postérieures des maisons est la forme la plus représentée ici. On la retrouve à Caylus sur certains tronçons, en particulier la limite nord de la place du Marché et de la Saliège⁸⁵². Mais c'est également la configuration adoptée à Septfonds, Villeneuve, pour la rue Basse et le faubourg de la Pause de Najac, et probablement aussi pour l'état médiéval de l'enceinte de Nègrepelisse⁸⁵³. Dans certains cas, comme sur la limite nord du *castrum* de Caylus ou les secteurs orientaux de Najac, le front bâti a été adossé à une rupture de pente, et le soubassement de ces tronçons d'enceinte fait office de soutènement.

Dans d'autres cas, seule la rupture de pente naturelle a servi de limite fortifiée. Comme mentionné précédemment, la pente peut avoir été sécurisée par l'ajout de murs de soutènement, et dans certains cas, une sorte de parapet, ou de « murette » faisait office de délimitation, mais aussi probablement de dispositif de sécurité. C'est la configuration connue principalement pour les *castra* de Najac et Caylus, mais également sur la limite orientale de Nègrepelisse, le long du ruisseau de Longues Aygues et du château.

Enfin, il existe aussi des cas dans lesquels une muraille a été construite indépendamment du bâti et de la pente. Le cas le plus exemplaire est certainement l'enceinte de Villefranche, dont on sait qu'elle a été édifiée à quelques mètres des îlots bâtis, de manière à permettre la circulation au pied des murs⁸⁵⁴. Ce « transmur », tel qu'il a été nommé par André Ancourt d'après les mentions trouvées dans les sources consulaires⁸⁵⁵, correspond peut-être à l'espace identifié à Nègrepelisse, dont on ne sait pas s'il était possible d'y circuler⁸⁵⁶. On suspecte aussi l'existence d'un espace entre les îlots bâtis du Bourguet neuf de Caylus et l'enceinte, entre les portes du Vignal et du Portanel, en raison de l'absence de limite morphologique sur ces îlots. En revanche, à Villeneuve, ce sont bien les limites parcellaires des jardins formant la limite nord de l'agglomération qui nous permettent de restituer la position de l'enceinte, bien qu'aucun chemin de contournement ne puisse être identifié ici.

⁸⁵² Vol. 3, Fig. IV-34.

⁸⁵³ Vol. 3, Fig. V-32.

⁸⁵⁴ Vol. 2, III.4.5.5.

⁸⁵⁵ A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, *op. cit.*, p. 33.

⁸⁵⁶ Vol. 2, V.6.4.

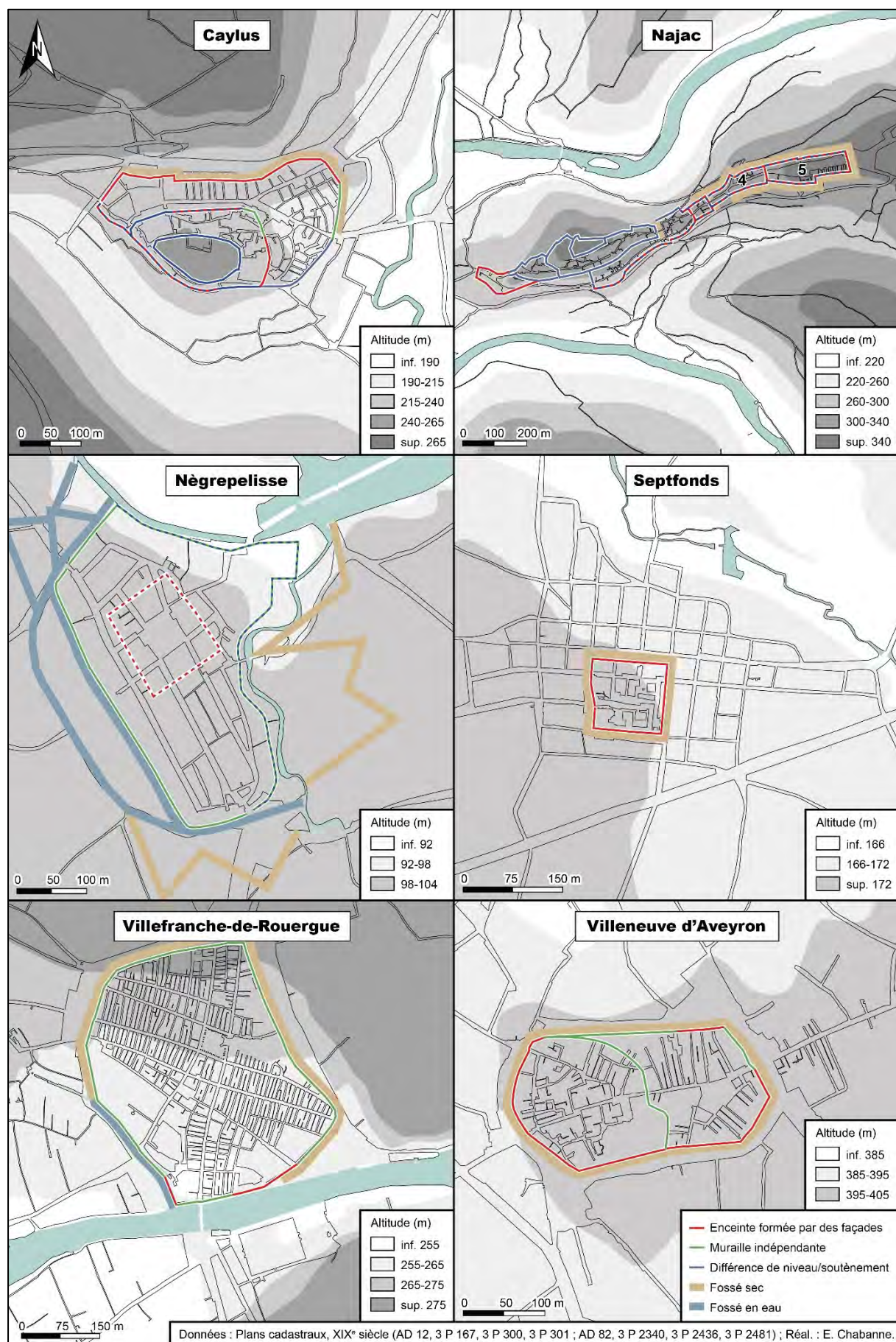


Fig. 61 : Types d'enceintes et de fossés recensés.

La question de l'existence d'un fossé, qu'il soit sec ou humide, est tout aussi intéressante. On trouve, ici encore, tous les cas de figure possibles. En premier lieu, il semble que la moitié occidentale de l'agglomération de Najac ait été dépourvue de fossés, probablement en raison de la rupture de pente importante qui faisait office de défense naturelle. Mais si cette explication est valable pour le *castrum*, ainsi que pour la rue Basse et le bourg ecclésial, on note que le faubourg de la Pause n'a pas été aménagé sur un promontoire. L'absence de fossés a donc probablement constitué un point faible dans le dispositif défensif. Il est aussi probable que le front sud du *castrum* de Caylus n'ait pas été protégé par un fossé puisque la pente y est très forte, au point de constituer une falaise par endroits.

Dans les autres cas, il est possible de restituer des fossés creusés au pied de l'enceinte. Ceux-ci ont pu être mis en eau, lorsqu'une possibilité d'adduction existait ou que les intempéries les remplissaient, mais il semble que nombre de ces fossés restaient secs la majeure partie de l'année. Les seuls fossés en eau identifiés se trouvaient à Villefranche, sur la portion occidentale de l'enceinte, et à Nègrepelisse. Ils ont été mis en eau par la dérivation de ruisseaux situés à proximité : le Vénéric dans le premier cas, et Longues Aygues dans l'autre.

À l'examen de ces différentes configurations, on se rend compte qu'il n'a pas existé une solution unique de fortification périphérique des petites agglomérations. Dans chaque cas, les particularités topographiques et hydrographiques du site ont été mises à profit pour permettre la réalisation de ces ouvrages particulièrement coûteux en matériaux et en main d'œuvre.

4.7.1.2. *L'agrandissement des enceintes urbaines*

Les dynamiques d'agrandissement des enceintes urbaines sont documentées dans trois cas de ce corpus : à Najac, à Villeneuve et à Caylus. Le cas de Nègrepelisse est plus incertain, puisque la restitution du tracé de son enceinte médiévale ne repose que sur des indices morphologiques. Il est alors intéressant de s'interroger sur les choix réalisés lors des constructions d'enceintes étendues. Celles-ci ont parfois été marquées par une mise en défense d'une partie de l'espace aménagé, mais elles ont aussi pu englober un espace plus vaste, intégrant une réserve foncière à l'intérieur des murs. La première configuration a été bien documentée par Camille Lacroix⁸⁵⁷, contrairement à la question des réserves foncières, qui reste peu explorée dans le Midi de la France.

Pourtant, à Caylus, les données recueillies tendent plutôt à documenter un tel dispositif. Le tracé de l'enceinte entourant l'extension, défini au milieu du XIV^e siècle, a intégré des îlots dont on ne trouve des traces de construction qu'à partir du XV^e siècle⁸⁵⁸. L'éventualité d'un effacement d'aménagements anciens doit être prise en compte, mais aucun indice ne permet d'étayer cette hypothèse. En l'état des connaissances, il est plus crédible de restituer des espaces non bâtis

⁸⁵⁷ C. Lacroix, *La défense collective en Toulousain à la fin du Moyen Âge*, op. cit.

⁸⁵⁸ Vol. 2, IV.4.5.2 et IV.4.6.3.

conservés à l'intérieur de l'enceinte du XIV^e siècle, peut-être pour des raisons de subsistance (jardins ?), et *a priori* aussi pour constituer cette réserve foncière. Cette stratégie a également été mise en œuvre à Villefranche, dont le tracé d'enceinte n'a probablement jamais varié (cf. Partie 3, 3.1.3).

Le cas opposé est documenté à Najac. L'expansion urbaine, à l'extérieur des limites du *castrum*, a été réalisée entre la fin du XII^e et le XVI^e siècle, par des faubourgs successifs progressivement intégrés à une enceinte urbaine⁸⁵⁹. Le relief important de l'éperon a certainement permis une économie de moyens et de matériaux, nécessitant seulement l'ajout de parapets, de quelques tours et parfois d'une portion de courtine. Ces économies expliquent peut-être la multiplication de ces opérations de mise en défense, moins coûteuses donc plus récurrentes. En revanche, on constate que ces tracés d'enceintes ont généralement été délimités pour n'intégrer qu'une partie de l'espace en cours d'urbanisation. La muraille étant majoritairement constituée des façades postérieures des maisons, on peut supposer que la mise en défense n'a été envisagée qu'à partir d'un certain degré – non mesurable – d'urbanisation de ces secteurs.

Enfin, il est intéressant d'évoquer le cas intermédiaire de Villeneuve, dont l'hybridité du processus révèle certainement une réalité plus généralisable. En effet, l'enceinte de l'extension de cette agglomération, construite au début du XIV^e siècle, a englobé la place des Conques mais pas l'intégralité de ce qui semblait être le *barri Sobira*⁸⁶⁰. Une maison de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, intégrée à une structure d'îlot identique à celle de la place, est conservée à l'extérieur de ce tracé d'enceinte⁸⁶¹. Pourtant, l'étude des dynamiques morphologiques intra-urbaines a révélé la conservation d'espaces très probablement non bâtis lors de la fortification. Les deux cas de figures sont donc représentés à Villeneuve, dont le tracé d'enceinte a exclu un secteur en cours de densification, tout en conservant une réserve foncière à l'intérieur.

Ces trois exemples permettent de montrer que les choix de délimitation des tracés d'enceintes, qu'il s'agisse d'une première fortification (cf. Partie 3, 4.7.1.1) ou d'une extension, ont été réalisés en fonction de plusieurs critères. Ces déterminants sont d'ordre topographique, prenant en compte l'utilisation de limites naturelles, mais ils sont aussi d'ordre urbanistique. En effet, le choix du tracé d'enceinte relève d'un équilibre entre le niveau de densité atteint – surtout lorsque les façades des maisons forment cette enceinte – et probablement la conservation d'une réserve foncière.

4.7.2. Surveillance, contrôle, défense et repli : du centre urbain à la périphérie

Au Moyen Âge et à l'Époque moderne, la défense des petites agglomérations reposait sur plusieurs types d'ouvrages localisés à divers emplacements du tissu urbain. Leur forme et leur usage a varié avec l'évolution des techniques et de la poliorcétique, pour répondre à quatre principaux objectifs : surveiller, contrôler des points de passage, assurer une défense efficace et permettre un

⁸⁵⁹ Vol. 2, I.6.4 ; Vol. 3, Fig. I-72.

⁸⁶⁰ Vol. 2, II.4.4 et II.6.4.

⁸⁶¹ Vol. 2 et 3, monographie II. Villeneuve, maison n° 30.

repli en sécurité. Cette adaptation du bâti en fonction des besoins s'observe alors à la fois à l'intérieur de l'espace urbain, sur le tracé de l'enceinte, et en périphérie de celui-ci.

4.7.2.1. *Adaptation et changements d'usage des dispositifs défensifs internes*

Dans les espaces *intra-muros*, on trouve des constructions initialement destinées à la défense et d'autres édifices qui ont été adaptés à cet usage. Ils peuvent avoir servi de point de surveillance ou bien de zone de repli pour une partie de la population. Ces différentes fonctions défensives ont ainsi pu être déplacées en fonction de la configuration et des évolutions du tissu urbain. On observe en particulier une différence importante entre les dispositifs défensifs internes au cours de la guerre de Cent Ans et ceux des guerres de Religion.

Les points hauts des agglomérations ont été mis à profit pour la surveillance des environs depuis la construction des châteaux et des premiers *castra*. C'est le cas des châteaux de Najac et de Caylus, qui assuraient une surveillance particulièrement efficace du cours d'eau et de la vallée la plus proche. À l'origine, ces constructions jouaient un rôle militaire de forteresse qui était essentiel pour la défense de l'espace aggloméré (cf. Partie 3, 4.2.1). Mais progressivement, l'expansion urbaine a créé une zone d'éloignement assez importante entre le château et l'espace *extra-muros*. C'est l'enceinte urbaine qui a récupéré la fonction de contrôle et de défense, et ces châteaux sont devenus uniquement des lieux de surveillance, de repli, peut-être partiellement de résidence (pour une garnison) et éventuellement des centres administratifs. On repère notamment cette perte de fonctions du château à Caylus, où l'on sait qu'en 1562, les consuls avaient prié le châtelain royal de réinvestir l'édifice pour en assurer la défense⁸⁶². C'est peut-être cette perte de fonction qui explique l'absence d'adaptation des châteaux de Najac et Caylus au développement de l'artillerie à poudre.

La situation est légèrement différente à Nègrepelisse, puisque le château a été implanté proche de l'espace urbain, quelques mètres plus bas que l'agglomération. À ce titre, l'élévation de ses tours devait permettre d'avoir une vue légèrement surplombante sur la bastide et sur l'Aveyron, mais la situation non enclavée de l'édifice le rendait accessible à de possibles attaques, malgré l'existence d'une enceinte urbaine. En effet, ce château a été utilisé comme zone de repli lors du siège de la localité par le roi en 1622, et sa prise a constitué la dernière étape de cette opération. Pour cette raison, il n'est pas étonnant de retrouver des canonnières dans une description de l'édifice, faite au début du XIX^e siècle⁸⁶³.

On constate que l'adaptation à l'innovation technique a été différente selon la conservation ou non des fonctions défensives par le château, et peut-être aussi en fonction de la situation topographique des sites. Au contraire, certains autres édifices ont aussi été des lieux de surveillance et de repli. C'est le cas des églises, dont le clocher offrait un poste d'observation privilégié

⁸⁶² Vol. 2, IV.6.6.

⁸⁶³ Vol. 2, V.4.3.3 et V.6.5.

(cf. Partie 3, 4.3.5). À Caylus, on apprend qu'en 1498, « selon un ancien usage, les consuls entretiennent un garde placé dans le clocher de l'église »⁸⁶⁴. Un usage semblable a été fait du clocher de Villefranche, encore en construction à l'époque, qui a servi de refuge aux religieux lors de la prise de l'agglomération par les protestants en 1561⁸⁶⁵.

Enfin, certains bâtiments ont été adaptés pour devenir des casernes ou des corps de garde. C'est le cas de la halle située sur la place Notre-Dame de Villefranche, construite en 1487 et fermée en 1573 pour en faire un corps de garde destiné à protéger l'église. L'aspect de cet édifice nous est inconnu, en raison de sa destruction avant la réalisation des cadastres, mais un plan reproduit par l'abbé Mayran permet de restituer la « citadelle » construite autour du clocher de l'église en 1581⁸⁶⁶.

La défense des agglomérations a donc reposé sur des édifices *intra-muros* dont les caractéristiques présentaient un avantage pour la surveillance (les châteaux et les clochers d'églises), mais aussi pour l'ajout de lignes de défense. Cette modularité du dispositif défensif a été particulièrement poussée au cours des guerres de Religion, alors que le tissu urbain était déjà étendu et partiellement consolidé.

4.7.2.2. Tours et portes : une variable d'ajustement de la défense urbaine

Les portes et les tours sont des éléments importants dans le dispositif défensif, qui ont joué un rôle dans la formation et les transformations du tissu urbain. Leur implantation a notamment structuré la voirie, comme indiqué plus haut (cf. Partie 3, 2.2.1 et 2.2.3). Mais dans certains cas, ces ouvrages semblent avoir constitué une véritable variable d'ajustement du système défensif, par exemple lorsqu'il était nécessaire de le renforcer en ajoutant une tour ou en murant une porte.

On dispose d'un exemple particulièrement intéressant grâce à l'enquête réalisée par les agents du roi, en 1351, pour inventorier l'ensemble des redevances qu'il devait percevoir sur la châtellenie de Caylus⁸⁶⁷. Dans ce document, on trouve la mention de dix-sept passages construits dans les différentes enceintes de l'agglomération : cinq dont nous avons pu restituer la position avec certitude, quatre pour lesquelles les hypothèses sont relativement solides, et huit dont la position nous échappe⁸⁶⁸. Dans ce cas, il est probable que le décompte intègre des poternes, de simples passages mal définis ou même des ouvrages liés à d'autres localités. Mais la comparaison de cette situation à celle du XV^e siècle, où seulement quatre portes sont encore mentionnées, laisse penser qu'un certain nombre d'entre elles ont dû être détruites ou murées. Cette diminution du nombre de passages a certainement constitué une amélioration du dispositif défensif, en limitant le nombre de portes à surveiller. On peut aussi postuler que cette opération a eu un effet sur le tissu urbain,

⁸⁶⁴ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, op. cit., p. 54-55.

⁸⁶⁵ Vol. 2, III.4.5.5.

⁸⁶⁶ Vol. 2, III.4.2.2 et III.4.5.5 ; Vol. 3, Fig. III-55.

⁸⁶⁷ Cette source est partiellement traduite et publiée dans : E. Albe, « La châtellenie de Caylus au XIV^e siècle », *BAHSATG*, XXXIII, 1905, p. 317-361.

⁸⁶⁸ Vol. 2, IV.4.4.2 et IV.4.4.3.

ôtant l'utilité de certaines rues, et ouvrant alors la possibilité de leur suppression au profit de nouveaux aménagements (cf. Partie 3, 2.1.6).

Une question semblable se pose pour les bastides de ce corpus, dont la trame initiale offrait systématiquement au moins huit entrées ou sorties de l'espace urbain. Pour chacune d'entre elles, la fortification a mené à la conservation de certains passages, alors que d'autres ont été bloqués. On restitue cinq sorties à Villefranche au XVI^e siècle et quatre à Nègrepelisse au XVII^e siècle⁸⁶⁹, sur un nombre théorique de huit portes possibles à l'origine. Cependant, les sources fiscales d'Époque moderne permettent de constater une augmentation du nombre de portes à Villefranche aux XVI^e-XVII^e siècles (portes n° 1 et n° 6). Cette dynamique est localisée dans le secteur nord-ouest, et peut donc être mise en lien avec le développement important du faubourg Savignac à cette époque. Toutefois, il est difficile de savoir si les portes ont stimulé le trafic dans ce faubourg, ou si son dynamisme a motivé leur construction.

Sur l'essentiel des cas étudiés, on constate donc une réduction du nombre de portes entre le XIV^e et le XV^e siècle, probablement pour faciliter leur surveillance, puis une nouvelle augmentation à partir du XVI^e et du XVII^e siècle à Villefranche.

Une dynamique différente concerne la variation du nombre de tours de flanquement, qui semble n'avoir fait qu'augmenter entre le XIV^e et le XVII^e siècle. Sur ce point, malheureusement, l'enquête de 1351 portant sur la châtellenie de Caylus ne nous est d'aucun secours. Tout au plus, ce sont des *gachils* (échauguettes) qui sont mentionnés dans les fortifications appartenant au roi⁸⁷⁰. En revanche, l'ouvrage de Jean-Ursule Devals fait état de six nouvelles tours⁸⁷¹ ajoutées à l'enceinte entre 1568 et 1577, soit en réaction aux événements de 1561. Le plan réalisé par André Pégrier restitue quatre tours-portes et une tour simple pendant la guerre de Cent Ans, qui ont été augmentées de dix-sept ouvrages au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle⁸⁷². On peut estimer que ces chiffres sont sous-évalués pour le XIV^e siècle, mais ils permettent de dégager une tendance à la multiplication des tours de flanquement à l'Époque moderne. La rareté de ces ouvrages mentionnés au XIV^e siècle s'explique certainement par le recours plus récurrent aux *gachils* ou *gachiels*, particulièrement bien documentés dans le cas de Najac dans des secteurs surplombants⁸⁷³.

À Villefranche, on est en mesure de restituer l'existence de deux tours de flanquement au XIV^e siècle, auxquelles ont été ajoutés trois ouvrages de ce type au XV^e siècle, six au XVI^e et un au XVII^e siècle⁸⁷⁴. Si la répartition est plus homogène dans le temps, le XVI^e siècle a bien constitué

⁸⁶⁹ Vol. 3, Fig. III-55 ; Fig. V-32.

⁸⁷⁰ E. Albe, « La châtellenie de Caylus », *op. cit.*, annexe n° 1.

⁸⁷¹ Il s'agit des tours Neuve ou du Colombier (1568) ; de Latraille (1569) ; de Puybéral (1569) ; de Bornac (1570) ; la tour Redonde ou de Lestancou (1574) ; et la tour de Longirou (1577).

⁸⁷² Vol. 3, Fig. IV-6.

⁸⁷³ É. Cassan, *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge*, *op. cit.*

⁸⁷⁴ Vol. 3, Fig. III-55. Il s'agit des tours de Sanvensa et de Grabde (XIV^e siècle) ; de *foras*, de Deigua, du Martel, transformée en porte au XVI^e siècle (XV^e siècle) ; de la Gabiole, de Roussel, de la Bornhe, de Saignes, de la Poudre et du Conseil (XVI^e siècle) ; de l'Hôpital (début XVII^e siècle).

une période d'accélération de la construction de ces tours. On voit par ailleurs que certains des ouvrages les plus anciens ont été adaptés à l'introduction des armes à feu. L'étude sommaire et les sondages réalisés sur la tour de Grabde en 2008 ont montré la construction d'une canonnière visiblement antérieure à l'effondrement et à la reconstruction de la tour survenus en 1533. L'édifice ayant été construit en 1366 ou 1367, la canonnière a donc fait l'objet d'une adaptation du bâti sur l'un des ouvrages défensifs les plus anciens de l'agglomération.

Dans ces quelques cas, l'augmentation progressive du nombre de tours a probablement été liée à une recherche d'optimisation du flanquement de l'enceinte. Cette évolution n'a pas eu d'effet particulièrement visible sur le tissu urbain *intra-muros* – à l'exception peut-être du cas de la tour de Grabde, à Villefranche (*cf.* Partie 3, 2.1.4). L'évolution du nombre de portes semble pouvoir être corrélée à l'augmentation du niveau de risque, mais aussi à la démographie des communautés. La guerre de Cent Ans a marqué une baisse importante du nombre de portes, qui a augmenté à nouveau après les principaux affrontements des guerres de Religion. Cette variation des points de franchissement de l'enceinte a certainement eu un effet sur les dynamiques du tissu urbain, en favorisant l'activité sur les espaces de passage (*cf.* Partie 3, 2.2.2). Ces deux éléments ont donc constitué des variables d'ajustement de la défense des agglomérations, autant que des facteurs influant les dynamiques du tissu urbain.

4.7.2.3. Le développement des ouvrages avancés : une externalisation de l'effort de défense

On trouve enfin des aménagements défensifs dits « avancés », aménagés à l'extérieur des enceintes. Dans le secteur étudié, on en connaît assez bien la chronologie par les travaux de Jacques Miquel, qui sont centrés sur le Rouergue, mais dont les observations sont également valables pour le Bas-Quercy. Seul le cas de Septfonds ne sera pas évoqué ici, puisque nous ne disposons d'aucune information pour cette question, et qu'aucun indice morphologique ne permet de restituer de tels aménagements sur le réduit fortifié⁸⁷⁵.

Des barbacanes sont documentées à partir du XIV^e siècle dans les agglomérations étudiées. Les premières mentions renseignent les deux barbacanes construites à Najac en 1376, devant les portes de l'Église et du Marché, c'est-à-dire au cœur du faubourg de la Pause et du Bourguet, secteurs en plein développement et déjà situés à l'intérieur de l'enceinte. À proprement parler, ces barbacanes ne constituent donc pas des défenses avancées de l'enceinte urbaine, mais des dispositifs de renforcement de la compartimentation défensive de l'agglomération. La fossilisation du parcellaire dans le secteur du Bourguet a permis notamment d'en restituer le plan arrondi⁸⁷⁶. Des barbacanes sont également mentionnées à Villefranche la même année, au-devant des portes de Villeneuve, de Savignac et de Guiraudet et à Caylus devant la porte du Marché, lors de

⁸⁷⁵ Vol. 3, Fig. VI-19.

⁸⁷⁶ Vol. 2, I.6.4 ; Vol. 3, Fig. I-43, Fig. I-44.

réparations effectuées au XV^e siècle⁸⁷⁷. On observe ici une différence de taille entre Villefranche, l'agglomération la plus importante du corpus, qui dispose de barbicanes au-devant de la majeure partie de ses portes dès le dernier quart du XIV^e siècle et les autres localités pour lesquelles ces structures ont dû être aménagées sur les entrées les plus vulnérables. C'est ici l'une des manifestations de l'inégalité d'accès à la défense qui a pu exister entre les différentes agglomérations.

Cette dynamique s'est perpétuée au cours de l'Époque moderne, avec l'adaptation de ces barbicanes aux évolutions de l'armement. On repère cela notamment par l'aménagement de ravelins, véritables petits fortins situés en avant de la porte, et souvent séparés d'elle par un pont-levis, mais aussi par la construction de bastions. À Caylus, le bastion de la porte du Vignal a été construit en 1562, pour prévenir (en vain) une attaque des troupes protestantes qui se faisait sentir. Un autre ouvrage de ce type a été aménagé en 1580 devant la porte du Marché⁸⁷⁸. De telles mentions existent aussi pour Villeneuve en 1579, pour Najac au-devant de la porte du Faubourg en 1586 et pour Villefranche lors de leur destruction au XVIII^e siècle⁸⁷⁹. Enfin, malgré l'absence de mentions précises sur ce point, les fortifications modernes de Nègrepelisse sont certainement les mieux connues de ce corpus, grâce au plan du XVII^e siècle qui permet de restituer deux ravelins devant les portes Haute et Basse, un pont-levis donnant sur une petite porte dans l'angle nord-ouest et notamment quatre bastions avancés sur une braie sur le flanc sud-ouest⁸⁸⁰.

Par ces quelques exemples, on voit une différence importante d'investissement dans la défense avancée entre les réelles petites agglomérations (Najac, Caylus, Villeneuve) et Villefranche, qui a connu un développement plus important à partir du XIV^e siècle. Cet écart semble s'être creusé davantage lors du développement des armes à feu, à l'exception de Nègrepelisse, qui paraît avoir bénéficié d'une importante campagne d'adaptation de ses fortifications lors des guerres de Religion.

4.7.3. Des usages supplémentaires ou détournés des fortifications

Pour terminer ce tour d'horizon des dynamiques propres aux dispositifs assurant la défense urbaine, il paraissait utile de s'arrêter sur les usages détournés ou supplémentaires qui ont été faits de ces constructions. Ils ont concerné à la fois les fossés, les tours et les portes de ces enceintes pour des utilisations aussi diverses que l'agriculture ou l'aménagement de prisons ou de chapelles.

4.7.3.1. Usage et réutilisation des fossés

Les fossés urbains ont fait partie intégrante des dispositifs défensifs dès les premières mentions de fortifications étudiées ici. Qu'ils aient été sec ou en eau, ils ont été réalisés aux prix d'investissements incontestables, tant par la force de travail nécessaire à leur creusement qu'à celle

⁸⁷⁷ Vol. 2, III.4.5.3 ; IV.4.4.3.

⁸⁷⁸ Vol. 2, IV.4.4.4.

⁸⁷⁹ Vol. 2, II.4.4.5 ; I.4.10.3 ; III.4.5.5.

⁸⁸⁰ Vol. 3, Fig. V-32.

nécessaire à leur entretien. Pour cette raison, lorsque l'expansion urbaine a dépassé leur tracé, les rendant obsolètes, ou lorsque le contexte politique s'est détendu, ils ont pu être réutilisés pour des usages différents de la défense urbaine.

La dépression topographique que constituaient ces aménagements a pu être mise à profit pour la construction, et cela de deux manières différentes. Comme mentionné plus haut (*cf.* Partie 3, 4.5.3), à Najac, à l'intérieur du fossé séparant l'extension du *castrum* et le secteur du Bourguet, un *mazet* a été aménagé au début du XIV^e siècle⁸⁸¹. La situation en contrebas de ce lieu permettait une évacuation efficace des écoulements liés aux activités bouchères. Il est alors probable que le déplacement de celui-ci vers la sortie nord du Bourguet ait été dû au développement du secteur de la rue Basse, quelques mètres sous celui-ci (*cf.* Partie 3, 4.5.3). Dans ce cas, le fossé encore en usage a été utilisé pour mettre à l'écart une activité artisanale provoquant une forme de nuisance. De manière beaucoup plus systématique, ces creusements ont été utilisés pour réaliser les fondations, et éventuellement pour simplifier la construction de caves de nouvelles maisons installées dans des secteurs en expansion. L'exemple le mieux documenté de cette pratique est l'aménagement du front sud de la rue Droite à Caylus, dont l'autorisation de construction à l'intérieur des fossés a été obtenue auprès du comte de Toulouse en 1226⁸⁸². Une opération de même nature a été réalisée dans la même agglomération au XVIII^e siècle, lorsque les fortifications ont été démantelées et que la construction a été autorisée le long de la nouvelle route royale⁸⁸³.

Enfin, un autre usage détourné a été mentionné à Villefranche, dont les dimensions importantes des fossés secs nécessitaient un entretien important. À ce titre, lors de la période de paix située entre la moitié du XV^e et celle du XVI^e siècle, ces espaces surcreusés ont été baillés à des habitants pour qu'ils y aménagent des jardins ou qu'ils y fassent paître leurs bêtes⁸⁸⁴. Par l'engagement pris par les bailleurs d'entretenir ces espaces à leurs frais, ce dispositif a permis à la communauté de Villefranche d'économiser sur cette dépense importante.

4.7.3.2. Prisons et chapelles

Les constructions à fonction défensive, par leur statut dépendant souvent de la communauté des habitants, ont également été mises à profit pour y installer des espaces de réclusion ou de prière.

À Villeneuve, il est signalé que la porte Soubirane et la tour d'Hugo étaient utilisées comme des prisons à l'Époque moderne, tout comme la porte du Pont de Villefranche, parfois nommée « tour des Prisons »⁸⁸⁵. Cette dernière était également dotée d'une chapelle, dont on apprend en 1764 que les consuls en ont demandé le transfert depuis le sommet de la tour, puisqu'aucun prêtre

⁸⁸¹ Vol. 2, I.4.7.3.

⁸⁸² Vol. 2, IV.4.3.2.

⁸⁸³ Vol. 3, Fig. IV-49.

⁸⁸⁴ Vol. 2, III.4.5.4.

⁸⁸⁵ Vol. 2, II.4.4.5 ; III.4.5.5.

ne souhaitait jamais s'y déplacer⁸⁸⁶. De même, à Caylus, sur le plan fiscal de la fin du XVIII^e siècle⁸⁸⁷, la porte séparant le *castrum* de la place du Marché est désignée comme l'ancienne chapelle de Lugan. Ces usages constituent un détournement de la fonction initiale de ces constructions.

4.7.3.3. La perte de fonction des dispositifs défensifs

Un dernier type de détournement des fortifications, qui a occasionné un affaiblissement substantiel du dispositif défensif, correspond à l'ouverture non régulée de passages ou de fenêtres dans l'enceinte urbaine. Ces pratiques ne se retrouvent pas dans les cas d'enceintes séparées du bâti résidentiel, puisque dans ce cas-ci, les murs étaient entièrement contrôlés et entretenus par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du seigneur, du châtelain ou des consuls. En revanche, la situation est bien différente lorsque l'enceinte était constituée par des façades de maisons.

L'étude des comptes consulaires de Caylus par Jean-Ursule Devals nous apprend qu'une année après le sac de l'agglomération par les troupes de Duras, les consuls ont fait « murer, du côté des fossés, toutes les ouvertures des maisons construites sur les murailles de la ville »⁸⁸⁸. Cette mention signale l'existence de portes et de fenêtres qui permettaient aux habitants d'accéder à l'extérieur ou d'éclairer leur maison, mais qui créaient une réelle vulnérabilité dans le dispositif défensif. Pourtant, dans le récit du sac de 1562, aucune mention n'est faite de l'utilisation de cette vulnérabilité. Les attaquants ont en effet attaqué les portes du Marché et du Portanel, les incendiant et pratiquant des brèches dans l'enceinte. L'absence d'exploitation de cette faille explique peut-être la tolérance qui avait prévalu jusqu'ici, malgré les nombreuses alertes survenues des mois avant l'attaque. Elle peut aussi signifier l'existence d'un fossé très efficace, qui limitait les possibilités de franchissement. On trouve plusieurs mentions semblables dans les délibérations consulaires de Villeneuve du début du XVIII^e siècle, qui signalent que les habitants avaient percé des ouvertures dans l'enceinte et avaient pris l'habitude de marcher sur le chemin de ronde⁸⁸⁹.

Enfin, à Villefranche, le percement en question n'est pas à attribuer à des particuliers, dont les maisons n'étaient pas adossées à la muraille. Cette opération revient au sénéchal, dont l'hôtel et les jardins étaient clôturés par l'enceinte du côté de la rivière. On apprend en effet qu'en 1503, celui-ci a ordonné l'ajout d'une ouverture dans la tour de Grabde pour lui permettre d'aller se promener au bord de l'Aveyron⁸⁹⁰. Cette anecdote démontre bien que l'inconséquence n'est pas l'apanage des plus modestes, et que le détournement ou l'affaiblissement du système défensif pour des raisons de praticité a existé au moins depuis le tout début du XV^e siècle dans les agglomérations étudiées.

⁸⁸⁶ A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, op. cit., p. 215.

⁸⁸⁷ Vol. 3, Fig. IV-4.

⁸⁸⁸ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, op. cit., p. 83.

⁸⁸⁹ Vol. 2, II.4.4.5.

⁸⁹⁰ Vol. 2, III.4.5.5.

Dans ce chapitre, nous avons cherché à examiner la question du domaine construit dans le tissu urbain des agglomérations étudiées. La grande variété des types d'aménagements et l'imprécision des données matérielles comme historiques pousse à la prudence. En effet, le constat majeur tiré des monographies établit une multiplicité des comportements viaires et parcellaires, face aux différents types de constructions. Pour cette raison, le chapitre a été présenté par grandes catégories d'aménagements, de manière à scruter les paramètres de formation et de transformation du tissu urbain.

En interrogeant l'interaction de celui-ci avec les constructions liées au pouvoir laïc, nous avons montré que les châteaux représentés dans ce corpus se sont inscrits dans deux tendances. Les châteaux préexistants aux agglomérations ont conditionné l'organisation du bourg qui leur était subordonné, ici par une distance à peu près équivalente entre l'accès à l'édifice et les portes du *castrum*. Mais dans le cas d'un château construit après l'agglomération, nous avons montré l'absence de lien, voire d'influence de celui-ci sur le tissu urbain. En revanche, dans les cas étudiés, il a été impossible de déterminer de quelle manière ces édifices avaient été spatialement intégrés dans le réseau de perception des droits de péage. Enfin, en parallèle de ces châteaux, nous avons constaté que l'implantation des lieux d'exercice du pouvoir, comme des établissements d'enseignement, a surtout été déterminée par la disponibilité des espaces à construire et le dynamisme des secteurs dans lesquels ils ont été aménagés.

L'examen de la question des édifices religieux a révélé leur importance pour la structuration de l'espace urbain et de l'entraînement de sa dynamique. Les églises ont majoritairement été construites le long de rues majeures, au même titre que les hôpitaux, et parfois également sur le tracé d'enceinte de l'agglomération, les intégrant alors au dispositif défensif. En revanche, elles ont rarement été construites dans l'espace urbain dès la fondation de l'agglomération. L'analyse de la densité bâtie à proximité de ces édifices a montré l'existence d'une moindre densification à proximité des églises régulières, en comparaison des établissements séculiers.

Ces observations ont révélé une évolution de l'implantation des fonctions résidentielles et économiques dans l'espace urbain. Le programme de la maison polyvalente, incluant un logis et un espace à fonction économique, a été majoritaire entre le Moyen Âge et la fin de l'Époque moderne. De nombreuses activités économiques étaient également localisées sur les places, sous les halles, et dans des secteurs plus reculés (fossés, espaces marginaux) pour les activités pouvant causer des nuisances (boucherie). L'évolution de ces structures a révélé à la fois des dynamiques de déplacements du centre de gravité de l'espace urbain et des processus de réinvestissement et de transformation des constructions préexistantes. À différentes périodes, et notamment aux XV^e-XVI^e et au XVIII^e siècle, ces édifices ont été adaptés à de nouvelles pratiques constructives et à une évolution des styles architecturaux.

Enfin, l'analyse spécifique des constructions à fonction défensive a permis d'interroger la manière dont ces dispositifs ont influé sur la forme urbaine. Dans certains cas, les enceintes de ces agglomérations ont exclu des secteurs en cours d'urbanisation. Dans d'autres cas, elles ont certainement englobé l'intégralité de l'espace construit, conservant des parcelles non bâties à l'intérieur, qui ont été utilisées comme réserve foncière. La place des portes et des tours a été examinée, notamment par la variation de leur nombre en fonction des différentes époques.

Ces quelques développements montrent qu'au Moyen Âge et à l'Époque moderne, le bâti a été la composante la plus malléable des tissus urbains étudiés. Les constructions, et en particulier l'habitat, ont fait l'objet de nombreuses adaptations à l'évolution des pratiques de l'espace (présence ou absence des activités économiques dans l'habitat) et aux dynamiques démographiques et foncières (densification ou probable dédensification). Nous avons cherché à montrer que la dynamique urbaine a souvent été concentrée dans certains espaces des agglomérations, déterminés en fonction de points de polarisation (édifices) ou d'axes de passage (influence de l'enceinte, des portes ou des ponts). Ces variations du dynamisme localisé ont certainement eu un effet sur l'implantation ou le déplacement de certains établissements, comme les maisons consulaires ou les hôpitaux. Par ailleurs, la position des châteaux, des églises et d'autres institutions par rapport à l'organisation du tissu urbain a révélé une faible spécialisation de l'espace. Cette situation contraste avec celle des grandes agglomérations, dont certains quartiers ont constitué des ensembles homogènes. Si on trouve des gâches « de l'Église » ou des rues « du Sénéchal », aucun quartier ne semble avoir été entièrement subordonné à ces établissements ou institutions.

BILAN : CONFIGURATIONS ET DYNAMIQUES MORPHOLOGIQUES

En somme, l'étude des configurations et des dynamiques du tissu urbain permet d'aborder les transformations morphologiques des agglomérations. Par la succession processuelle d'aménagements localisés, mais aussi par des actions ponctuelles concertées, elle révèle la complexité des mécanismes à l'œuvre dans la formation urbaine. Si leur emprise spatiale ou le nombre d'acteur intervenant dans ces opérations n'ont pas été aussi importants que pour les grandes villes, les dynamiques observées dans les petites agglomérations relèvent bien de processus d'urbanisation. L'approche par le tissu urbain permet donc un questionnement de ces mécanismes, décorrélé d'un déterminisme lié au mode de fondation.

PARTIE 4. RYTHMES ET TRAJECTOIRES DES PETITES AGGLOMÉRATIONS

Cette partie cherche à analyser la question des rythmes et des trajectoires des six agglomérations étudiées. Plus largement, elle interroge la manière dont ces six cas d'étude s'inscrivent dans des phénomènes plus généraux, liés à des conjonctures historiques et à des tendances sociales. Le premier chapitre s'intéresse spécifiquement aux rythmes et des temporalités, en les examinant aux échelles du tissu urbain, de l'agglomération et du réseau d'agglomération. Le second chapitre aborde la notion de trajectoire par l'approche de la chrono-chorématique, pour chercher à déterminer s'il existe des tendances urbaines dans ce corpus, tout en cherchant à les comparer avec celles, déjà connues des grandes agglomérations.

1. RYTHMES ET TEMPORALITÉS

La question de la dynamique urbaine ne peut pas se concevoir sans interroger les rythmes, les phases d'accélération, de continuité ou de décélération des processus. Ces tendances dynamiques peuvent être exprimées aux différents niveaux d'échelle que sont le tissu urbain, l'agglomération et le réseau d'agglomérations.

1.1. L'asynchronie des composantes du tissu urbain

Les dynamiques propres aux tissus urbains ont fait l'objet d'une longue analyse dans la partie précédente. Il ne s'agit donc pas ici de reprendre ces réflexions, mais plutôt de chercher à discuter les règles régissant les rythmes de leurs composantes.

1.1.1. Généralités

Comme établi depuis plusieurs décennies, on constate que la fréquence de transformation des trames urbaines est généralement plus faible que celles du parcellaire ou du bâti⁸⁹¹. Dans de nombreux cas, le réseau viaire est structuré sur la base d'un ou de plusieurs axes territoriaux antérieurs à la fondation de l'agglomération. Nous l'avons observé pour chacun des cas étudiés, mais c'est à Villeneuve que ce phénomène est le plus lisible. L'itinéraire formé par la draye ancienne, qui suivait une légère ligne de crête, a été à l'origine de l'allongement de l'agglomération sur un axe est/ouest, malgré l'importance des flux de circulation nord/sud à partir du XIII^e siècle (fondation de Villefranche). Cette modification des flux territoriaux n'a pas exercé d'influence sur la forme urbaine déjà consolidée, ce qui montre la résilience du réseau viaire⁸⁹².

Notons tout d'abord que le rythme lent du changement des trames urbaines est corrélé à des facteurs environnementaux. Ce sont les limites formées par le relief et le réseau hydrographique qui orientent les aménagements vers les points de passage les moins contraignants, ou qui nécessitent d'importantes constructions. Pour ces raisons, l'aménagement de ponts et l'établissement de nouveaux réseaux viaires territoriaux ont généralement constitué des jalons importants pour l'histoire des agglomérations situées à proximité. Le pont des Consuls de Villefranche a été construit lors de la période la plus intense du développement urbain. De même, l'aménagement du réseau routier royal du XVIII^e siècle constitue un point de rupture majeur pour les dynamiques morphologiques étudiées.

⁸⁹¹ B. Lepetit et D. Pumain, *Temporalités urbaines*, Paris : Anthropos diffÉconomica, 1993, p. 147.

⁸⁹² Vol. 2, II.6.3 ; Vol. 3, Fig. II-66.

En comparaison, le parcellaire est connu pour avoir un rythme de modification plus important. Cette affirmation est confirmée par nos observations, puisque les parcellaires ont souvent été transformés, subdivisés, regroupés, leurs limites déplacées et leurs usages modifiés (cf. Partie 3, 3.3). Les durées identifiées pour ces modifications sont cependant assez variables. Dans l'analyse réalisée à partir des composites modernes de Caylus, on constate que certaines limites parcellaires ont varié entre chaque source, alors que d'autres ont persisté sur toute la période⁸⁹³. En effet, l'étude de Cécile Gloriès à Saint-Antonin a permis de comprendre qu'il existait des groupes de parcelles « stables » depuis le XIII^e siècle, alors que d'autres limites ont été déplacées à des rythmes beaucoup plus rapides (de plusieurs décennies)⁸⁹⁴. Notons toutefois que ces dynamiques n'incluent que les modifications spatiales, et éludent les transformations fonctionnelles.

Enfin, on note que le bâti présente souvent des rythmes de transformation plus rapides. Contrairement au cas de Saint-Antonin mentionné ci-dessus – le bâti ancien de ce secteur est particulièrement bien préservé –, de nombreuses transformations peuvent être observées sur les bâtiments, à des fréquences de l'ordre de l'année, de la décennie ou du siècle. Les périodes les plus courtes correspondent souvent à des travaux d'entretien ou de réparation, alors que les modifications plus conséquentes s'échelonnent généralement sur un temps plus long. La variable à prendre en compte ici est la fonction de ces constructions. Comme nous le verrons ci-dessous, certaines fonctions ont été davantage activées selon les conjonctures.

Cette asynchronie des composantes du tissu urbain a longtemps été interprétée comme une caractéristique propre à celles-ci, ce qu'Hélène Noizet et Anne-Sophie Cléménçon nomment une « temporalité emboîtée »⁸⁹⁵. En contradiction avec cela, les chercheuses ont proposé d'interpréter cette asynchronie comme la résultante d'une « capacité plus ou moins grande de ces composantes à être renouvelées par les pratiques des acteurs »⁸⁹⁶. En d'autres termes, il s'agit de raisonner par la résilience et la résistance au changement, considérant que l'usage répété d'un élément du tissu urbain renforce cette résilience. C'est cette idée de la continuité d'un usage qui expliquerait la possibilité de la conservation d'un élément bâti comme les maisons du XIII^e siècle de Saint-Antonin. L'argument est juste, mais il convient d'y ajouter une nuance : la résilience d'une composante du tissu urbain ne s'explique pas seulement par la continuité de l'usage, mais aussi par le niveau de concertation qu'il faudrait engager pour le changement. En effet, le bâti dépend souvent d'un individu ou d'un groupe. Faire des modifications, dans une certaine mesure, revient donc à prendre une décision qui ne concerne qu'un nombre réduit d'individus et qui n'a pas systématiquement d'incidence sur le fonctionnement de l'agglomération. De la même manière, le parcellaire peut être modifié par un accord entre deux propriétaires, mais dans la pratique, il doit

⁸⁹³ É. Chabanne, « Le quartier de La Salière à Caylus », *op. cit.*, voir notamment Fig. 5.

⁸⁹⁴ C. Gloriès, « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain », *op. cit.*

⁸⁹⁵ H. Noizet et A.-S. Cléménçon, *Faire ville*, *op. cit.*, p. 152.

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p. 152.

généralement être enregistré et validé par la puissance publique. Le niveau de démarche est donc plus poussé dans ce cas. Enfin, modifier la voirie d'une agglomération revient à transformer un espace collectif, ce qui signifie que l'assentiment général (ou celui de la puissance publique) doit être obtenu pour cela. C'est, à notre sens, un facteur explicatif qui s'ajoute à la continuité d'usage pour expliquer l'asynchronie des composantes urbaines.

1.1.2. Le bâti résidentiel et la dynamique urbaine

La répartition dans le temps des constructions et des modifications du bâti résidentiel peut révéler des phases plus dynamiques que d'autres. Dans notre cas, le seul échantillon suffisamment conséquent et homogène pour tenter une telle analyse concerne les notices d'inventaire. Nous avons rappelé plus haut les biais inhérents à ces données (*cf.* Partie 1, 3.2.3), mais malgré cela, il reste intéressant de les analyser de manière quantitative. Sur les 274 notices utilisées ici, nous avons dénombré les dates proposées pour la première et la seconde campagne de construction. Notons donc qu'*a priori*, cette approche tend à sur-représenter les phases les plus anciennes et certainement les plus aisées à identifier. Il serait plus pertinent d'aborder cet examen avec des données archéologiques bien datées, et d'intégrer alors chaque phase mise en évidence. Malheureusement, nous avons vu que la documentation archéologique est trop insuffisante sur ce point.

Toutefois, on peut extraire deux constats de cet échantillon. D'une part, quatre principales périodes dynamiques sont identifiées : la transition XIII^e-XIV^e siècle ; la transition XV^e-XVI^e siècle, le XVIII^e et le XIX^e siècle. Ces périodes correspondent aux principales phases d'expansion urbaine identifiées, à l'exception des XV^e-XVI^e siècles, qui ont été marqués par des transformations d'édifices. D'autre part, sans surprise, la part des modifications d'édifices préexistants est croissante dans le temps.

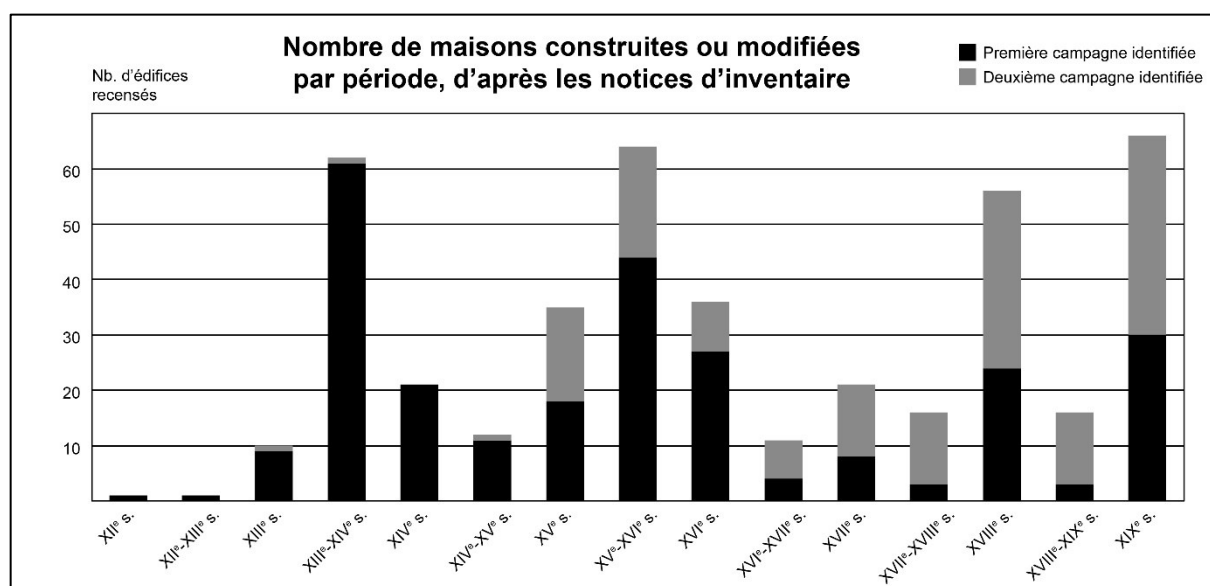


Fig. 62 : Répartition par période des constructions et des transformations des maisons recensées.

Ces deux constats permettent *a minima* d'affirmer que le bâti résidentiel constitue un marqueur efficace de la dynamique urbaine. En revanche, l'insuffisance et les biais importants liés à ces données ne peuvent que susciter la prudence et pousser à une reprise de ces observations lorsque des données archéologiques plus sérieuses auront été produites.

1.1.3. Les aménagements défensifs, des indices d'un dynamisme canalisé...

En contrepoint du bâti résidentiel, l'analyse des périodes de construction et d'expansion des enceintes urbaines est nécessaire. Celle-ci dépend toutefois de la précision des sources à notre disposition. Dans de nombreux cas, on dispose surtout de textes mentionnant la construction récente d'une portion de courtine ou d'une porte, qui permet de placer un *Terminus Ante Quem* à l'édification de l'enceinte de ce secteur. En compilant ces données (Tableau 29), on s'aperçoit du nombre important d'enceintes urbaines de Najac par rapport aux autres agglomérations.

Agglomération	Datation estimée	Nature de l'aménagement
Najac (Vol. 2, I.4.3 à I.4.10)	Avant 1261-1262	Limite ouest du <i>castrum</i>
	Avant 1298	Limite est de l'extension du <i>castrum</i>
	Avant 1308	Limite est du Bourguet
	Avant 1354	Enceinte du bourg ecclésial, de la rue Basse et du faubourg de la Pause
	Avant 1356	Limite est du Barriou
	Avant 1375	Limite est de l'extension du Bourguet
	Avant 1576	Enceinte de la place <i>del Gitat</i>
Villeneuve (Vol. 2, II.4.3.5 et II.4.4.5)	Avant 1208	Enceinte du premier bourg
	Avant 1313	Enceinte de l'extension
Villefranche (Vol. 2, III.4.5)	1342-1350	Enceinte de la ville
Caylus (Vol. 2, IV.4.2.4 et IV.4.4)	Avant 1211	Enceinte du <i>castrum</i>
	Avant 1351	Enceinte de l'extension
Nègrepelisse (Vol. 2, V.4.2.3 et V.4.4)	Milieu du XIV ^e siècle ?	Première enceinte de la bastide
	Avant 1622	Enceinte moderne
Septfonds (Vol. 2, VI.4.2.4)	Milieu du XIV ^e siècle ?	Enceinte du réduit fortifié

Tableau 29 : Récapitulatif des datations d'enceintes urbaines.

En outre, on note que Caylus, Villeneuve et Nègrepelisse ont été dotées de deux enceintes urbaines successives, alors qu'il ne nous est pas possible d'en identifier d'autres pour Septfonds et Villefranche. La construction de ces enceintes a été réalisée à trois périodes principales : avant la croisade contre les Albigeois, c'est-à-dire entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle ; au début

de la guerre de Cent Ans, vers le milieu du XIV^e siècle ; et avant ou pendant les guerres de Religion à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle (Fig. 63). À l'examen de ces données, on identifie aisément une plus forte densité des aménagements mentionnés sur la période de la guerre de Cent Ans. En effet, le milieu du XIV^e siècle a été la période principale de construction des enceintes, qui ont souvent intégré la totalité de l'espace urbain, comme à Villefranche, à Caylus ou à Nègrepelisse. Mais dans certains cas, cette enceinte a permis la formation d'un réduit fortifié. C'est le cas à Septfonds, comme on le voit sur le plan cadastral du XIX^e siècle, mais nous avons aussi pu montrer que l'enceinte de Villeneuve avait séparé un faubourg en plein développement depuis le XIII^e siècle⁸⁹⁷.

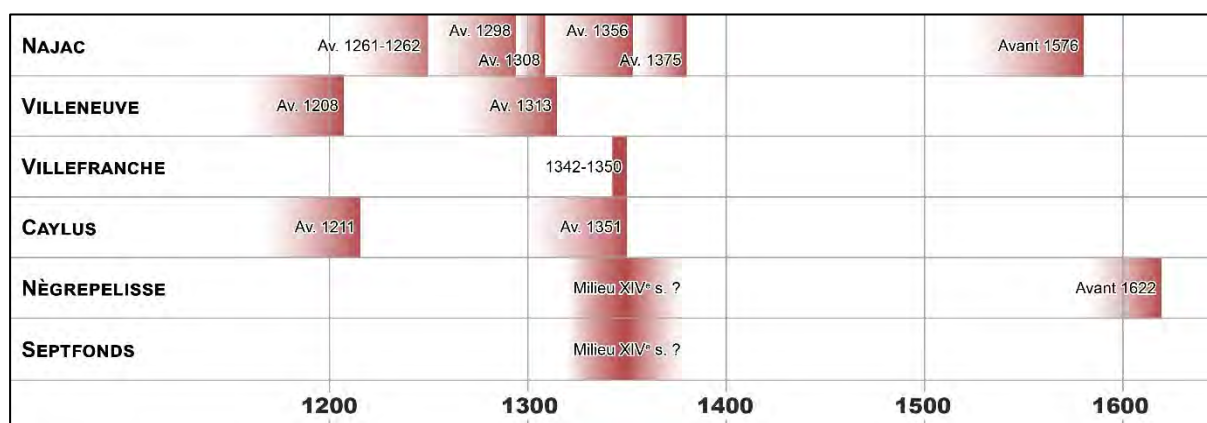


Fig. 63 : Chronologie des constructions d'enceintes urbaines.

La durée des travaux de construction de ces enceintes n'a pu être déterminée que pour Villefranche. On sait en effet qu'entre l'autorisation de construction donnée en 1342 et la fin de leur édification, il s'est déroulé environ huit années. En revanche, affirmer que l'enceinte était terminée en 1350 serait une erreur : si l'agglomération était bien fermée à partir de cette époque, l'ajout de dispositifs défensifs supplémentaires s'est étendu sur un temps beaucoup plus long. Au regard de la quantité de travail que cela représente, la fortification est donc un type de construction particulièrement rapide, ce qui s'explique par le contexte d'urgence qui a poussé ces investissements.

1.1.4. ... mais des dispositifs en perpétuelle reconstruction

L'édification souvent rapide des fortifications, ainsi que leur usage, ont probablement favorisé une altération accélérée de ces dispositifs. L'impératif sécuritaire d'entretien des fortifications explique aussi certainement la multiplication des mentions de réparations qui ont été réalisées sur les courtines ou les tours. Deux cas nous sont connus par des travaux déjà mentionnés, réalisés à partir des archives consulaires. Pour Caylus, il s'agit de la chronique réalisée par Jean-Ursule Devals à partir des comptes consulaires de Caylus, qui permet de relever 25 mentions de

⁸⁹⁷ Vol. 3, Fig. II-62.

réparations ou d'améliorations sur la période 1350-1750. Pour Villefranche, ce sont 38 mentions qui ont été relevés dans l'étude d'André Ancourt dédiée aux fortifications de ce lieu (Fig. 64)⁸⁹⁸.

Lorsqu'on observe leur répartition, on constate l'existence de deux pics principaux : le premier concerne la période de fin de la guerre de Cent Ans, et la seconde correspond à la période des guerres de Religion. La sur-représentation des réparations effectuées lors du second conflit peut s'expliquer par une augmentation des travaux ponctuels, portant sur un ouvrage en particulier ou une petite portion d'enceinte, alors que l'essentiel des mentions du XV^e siècle concernaient une « réparation des fortifications »⁸⁹⁹ assez imprécise.

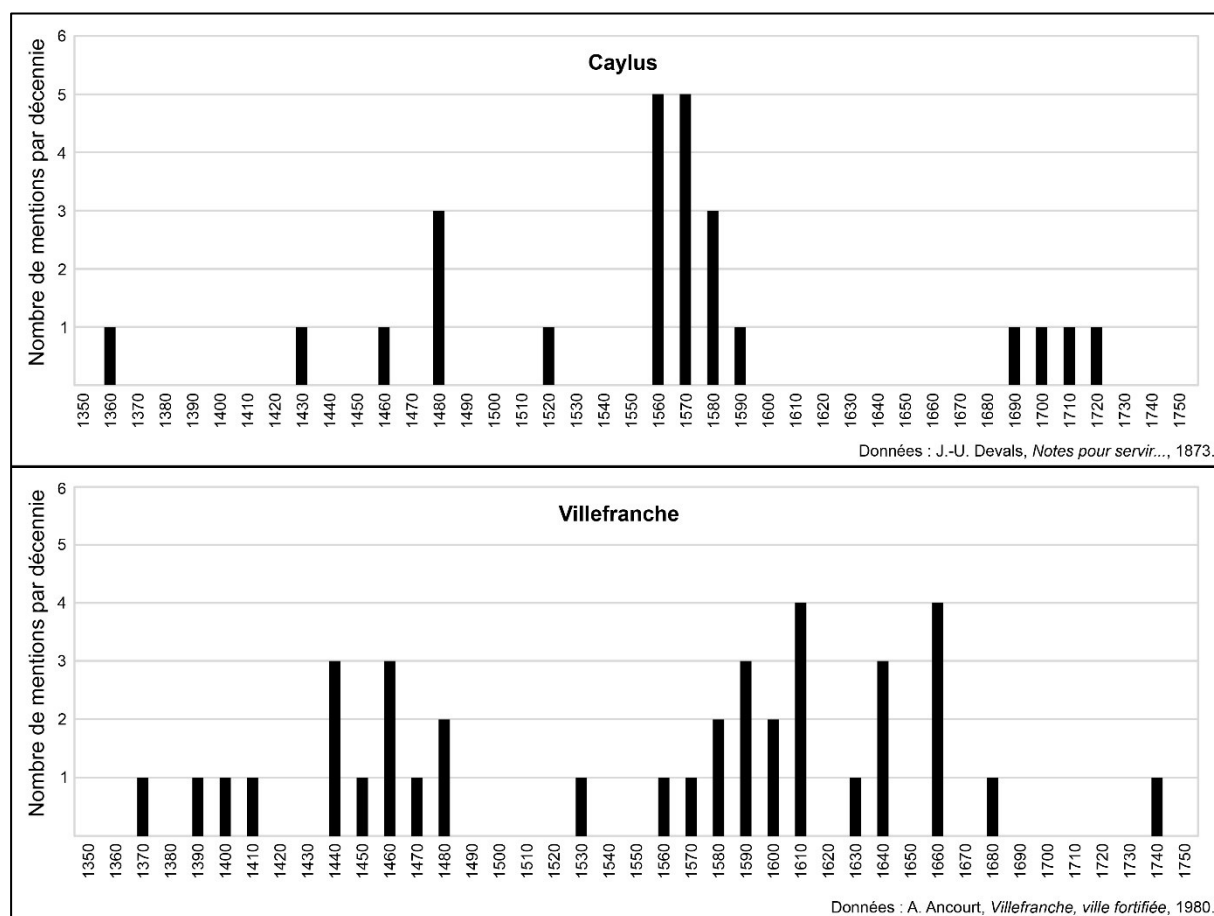


Fig. 64 : Répartition par décennie des mentions de réparations et reconstructions des enceintes, des tours et ouvrages avancés de Caylus et Villefranche.

On peut également noter la différence entre les dynamiques de réparation sur les deux agglomérations, qui dépend du contexte politique rapporté dans les publications utilisées. À Caylus, on perçoit dans les comptes consulaires que l'attaque et la prise de la localité par les troupes de Duras en 1562 a été un épisode particulièrement marquant pour les habitants, ce qui explique la forte concentration des aménagements défensifs sur les quatre dernières décennies du

⁸⁹⁸ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, op. cit. ; A. Ancourt, *Villefranche, ville fortifiée*, op. cit.

⁸⁹⁹ J.-U. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, op. cit., p. 37.

XVI^e siècle⁹⁰⁰. De plus, l'agglomération voisine de Saint-Antonin ayant été l'une des places fortes protestantes de la région entre les années 1560 et 1620, on peut comprendre que cela ait entraîné un certain climat d'insécurité⁹⁰¹. En revanche, à Villefranche, les guerres de Religion ont été suivies par d'intenses épisodes de peste (1628) et par les révoltes des Croquants (1643) qui ont prolongé la nécessité de cet état de vigilance et les réparations qui ont suivi les destructions⁹⁰².

1.1.5. Un dynamisme orienté fonctionnellement

L'examen de la répartition dans le temps des aménagements et réaménagements de certaines composantes du tissu urbain, qu'il s'agisse des lotissements (*cf.* Partie 3, 3.2.2), de l'habitat, des églises (*cf.* Partie 3, 4.3.1) ou des dispositifs défensifs (*cf.* Partie 4, 1.1.2 à 1.1.4) révèle l'existence d'un transfert fonctionnel de la dynamique. Certaines périodes ont été plus propices à l'aménagement résidentiel, probablement en raison de l'augmentation de la démographie. D'autres périodes ont été davantage marquées par la mise en défense pour faire face aux conjonctures.

À ce titre, il est important de ne pas se fier à un marqueur unique pour étudier la dynamique urbaine, mais il convient d'observer ces transferts. Toutefois, il existe parfois des périodes auxquelles l'intensité générale de la dynamique a pu augmenter ou diminuer. Ces périodes de ralentissement ou d'accélération des dynamiques urbaines méritent d'être analysées.

1.2. Les variations de rythme et de dynamisme des agglomérations

Au fil des monographies, nous avons pu identifier pour chaque agglomération des phases de ralentissement, de maintien ou d'accélération de la dynamique urbaine. Celles-ci répondent parfois à des contextes politiques ou économiques particuliers, qui ont pu orienter les activités vers l'une ou l'autre des fonctions urbaines.

1.2.1. Ralentissement et inertie

Les dynamiques de ralentissement sont particulièrement difficiles à identifier, puisqu'elles n'ont pas réellement mené à la production de sources pour les époques étudiées. Dans les six cas qui ont fait l'objet de cette étude, l'analyse révèle bien des phases qui, par contraste de périodes particulièrement dynamiques, ressortent comme des moments de flottement ou d'inertie.

Elles sont généralement associées aux périodes de troubles politiques comme la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion. Dans les deux cas, ce sont des épisodes qui ont marqué un arrêt momentané de l'expansion urbaine et le repli de la population derrière les fortifications. Du

⁹⁰⁰ P. Bonnaïs, « Le sac de Caylus, 1562 », *op. cit.*

⁹⁰¹ C. Rivals, *La construction d'une ville de confluence*, *op. cit.*, vol. 1, p. 47-48.

⁹⁰² Vol. 2, III.2.2.

point de vue du processus de formation urbaine, comme pour l'activité économique, ces périodes ont été des phases de déprise et de ralentissement de la dynamique urbaine. Mais il est important de garder à l'esprit que ces épisodes historiques ont été marqués par une redirection de l'effort d'aménagement vers les constructions à fonction défensive. Toutefois, dans certains cas, même les aménagements défensifs ont été assez rares, et notamment lors de la première moitié du XV^e siècle⁹⁰³.

Il est également intéressant de noter un ralentissement centré sur l'Époque moderne, qui a mené à une stagnation des agglomérations étudiées, à l'exception de Villefranche. On peut expliquer ce ralentissement dynamique par les conflits, mais il a aussi pu résulter de la centralisation du pouvoir à cette époque et la première forme de « mondialisation » des activités. En effet, à partir du début de l'Époque moderne et les expéditions maritimes menées pour le compte des souverains européens, le Midi était éloigné des grands centres d'échange. Si les grands comtés étaient alors intégrés dans le Royaume, le Quercy et le Rouergue ne se trouvaient plus au carrefour d'intérêts politiques. Tout au plus, ils restaient des centres de production artisanale, mais le rôle d'occupation et de contrôle du territoire, assuré par les châteaux depuis le XI^e et le XII^e siècle, a été transféré dans les grandes villes, et en particulier vers les principales villes portuaires. C'est certainement le rôle politique de Villefranche, siège de la sénéchaussée de Rouergue puis siège du Présidial, qui a permis à cette agglomération de conserver son dynamisme jusqu'au XIX^e siècle.

1.2.2. Rythmes modulés, transformations progressives

Une deuxième catégorie de rythmes urbains comprend les transformations progressives. Elles ont été des phases d'expansion ou de densification sur une durée importante. Il n'est pas possible d'établir un seuil concret pour délimiter objectivement une expansion lente d'une expansion rapide. Toutefois, par l'étude des dynamiques morphologiques, on perçoit parfois des phases d'accélération précédées par ces périodes de transformation progressive.

La période qui correspond le mieux à cette description est celle qui a précédé le milieu du XIII^e siècle. Caylus, Najac et Villeneuve, qui étaient alors déjà des petites agglomérations, ont été étendues progressivement, dans une mesure incomparable au développement observé à la période suivante. L'évolution des surfaces estimées des *castra* de Najac et de Caylus, ainsi que celle de Villeneuve entre le XII^e et les XIII^e-XIV^e siècles illustre bien ce développement lent (Tableau 30).

Agglomération	Surface estimée au XII ^e siècle	Coefficient	Surface estimée aux XIII ^e -XIV ^e siècles
Najac	2,5 hectares (sans la butte castrale)	x 2 à 2,4	Entre 5 et 6 hectares (<i>idem</i>)
Villeneuve	2 hectares (sans le monastère)	x 2,15	4,3 hectares (<i>idem</i>)
Caylus	1,2 hectares (sans la butte castrale)	x 4	4,8 hectares (<i>idem</i>)

Tableau 30 : Évolution des surfaces estimées des agglomérations entre le XII^e et les XIII^e-XIV^e siècles.

⁹⁰³ Vol. 2, I.5.2.3.

L'exemple de Caylus est peut-être le plus flagrant, puisque le *castrum* estimé à la fin du XII^e siècle (par l'emprise de l'enceinte restituée) mesure seulement un quart de l'agglomération du milieu du XIV^e siècle. On pourrait arguer de la probable courte existence du *castrum* en 1200, alors que la première mention de celui-ci ne date que de 1175, mais les cas de Villeneuve et de Najac montrent également une évolution importante entre ces deux jalons.

1.2.3. Rythmes accélérés

L'accélération dynamique est sans doute le phénomène le plus simple à observer pour le Moyen Âge. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut (Tableau 30), le XIII^e et le début du XIV^e siècle ont été marqués par une forme de frénésie urbaine qui a mené à l'expansion et à la fondation de nombreuses agglomérations dans le Midi.

À la fin de cette période, caractérisée par la construction des enceintes au milieu du XIV^e siècle, les six localités du corpus ont quasiment atteint leur surface maximale, tout du moins jusqu'à la destruction des fortifications au XVIII^e siècle. Par ailleurs, cette période a été bien étudiée dans d'autres contextes. Anaïs Comet a ainsi mentionné une « monumentalisation des villages et des bourgs »⁹⁰⁴ et Maurice Berthe une « floraison »⁹⁰⁵. Mais la dynamique visible ici s'explique surtout par le contexte politique local de reprise, après la croisade albigeoise. Les tentatives de consolidation de son pouvoir par Raymond VII, puis la prise en main d'Alphonse de Poitiers, qui a préparé le rattachement à la Couronne, ont été autant d'occasions pour le pouvoir comtal d'encourager, voire de provoquer le développement de ces agglomérations. Une situation similaire est connue en Auvergne par les exemples de Montferrand et Riom, dont le passage sous domination capétienne, au début du XIII^e siècle, a marqué un développement important⁹⁰⁶. En revanche, cette accélération ne correspond pas à une dynamique généralisée. On note par exemple la mention d'un « endormissement séculaire » dans d'autres régions. C'est le cas en Normandie, dont le développement urbain avait été particulièrement important lors des conflits du XII^e siècle⁹⁰⁷. Le développement de Saint-Denis a également été plus précoce en raison d'une politique volontariste de l'abbé et du roi. L'accélération de la dynamique urbaine a donc été observée à partir du XII^e siècle, jusqu'à un ralentissement à partir de la moitié du XIV^e siècle⁹⁰⁸.

Ces phases d'accélération les plus spectaculaires ont donc été le résultat de changements dont l'initiative a été politique, par l'octroi de coutumes et de privilèges, puis par l'importation d'une administration royale à partir de la fin du XIII^e siècle.

⁹⁰⁴ A. Comet, *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise*, op. cit., p. 125.

⁹⁰⁵ P. Martínez Sopena et M. Urteaga, *Las villas nuevas medievales del Suroeste europeo*, op. cit., p. 27.

⁹⁰⁶ J. Teyssot, « Montferrand et Riom, XII^e-XV^e siècle », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003.

⁹⁰⁷ B. Gauthiez, « Verneuil-sur-Avre, Falaise, Pont-Audemer et Lisieux en Normandie », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003.

⁹⁰⁸ B. Gauthiez, « Saint-Denis », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, B. Gauthiez, É. Zadora-Rio, H. Galinié (éd.), Tours : PUFR, 2003.

1.3. L'interaction à l'échelle du réseau d'agglomérations

Le dernier niveau auquel on peut observer des variations de rythmes est celui du réseau d'agglomérations. Si son appréhension et sa quantification restent difficiles, en l'absence d'étude de tous les points du réseau, il existe deux types d'interactions dont on peut trouver des indices dans l'étude des dynamiques urbaines : le transfert de dynamisme et l'effet d'entraînement.

1.3.1. Rivalités et transferts de dynamisme

Le premier mécanisme d'infléchissement de la dynamique à l'échelle interurbaine concerne le transfert de dynamisme qui peut être réalisé d'une agglomération vers une autre. Il agit comme une forme de vase communicant entre deux communautés voisines dont le développement de l'une provoque un ralentissement de l'autre. Ce phénomène correspond à un effet « négatif » de la concurrence, qui s'explique en grande partie par la rareté de l'objet de cette concurrence.

On en trouve des indices principalement lors de recours des communautés auprès des pouvoirs publics. Par exemple, le développement du marché de Caylus, au milieu du XIII^e siècle, a fait l'objet d'une requête au comte de Toulouse pour faire régler celui-ci, et ainsi éviter que la clientèle habituelle de celui de Saint-Antonin ne s'y rende⁹⁰⁹. Il est délicat de mesurer l'influence réelle du développement de ce marché sur le dynamisme de Saint-Antonin, d'autant que cette agglomération a connu un développement bien plus important que Caylus à cette époque. Mais on voit bien la crainte de ce transfert de dynamisme – et donc de perte de redevances –, que pouvait occasionner un tel événement⁹¹⁰.

Une même situation peut être constatée dans les affaires qui ont animé la rivalité entre Villefranche et Rodez, puis Millau au début de l'Époque moderne. Dès la fondation de la bastide et les premières années de son développement au milieu du XIII^e siècle, la communauté a obtenu l'attribution de fonctions et de privilèges importants. Le premier d'entre eux concernait le déplacement du siège d'archiprêtré depuis Rodez en 1301, suivi en 1369 de l'installation du siège de sénéchaussée du Rouergue⁹¹¹. Si la question du siège d'archiprêtré ne semble pas avoir provoqué de contestation, on note que la communauté de Rodez a intenté un recours au milieu du XV^e siècle. Malgré un jugement du parlement de Paris en faveur de Villefranche, les protestations de Millau se sont associées à celles de Rodez lors de l'érection du présidial en 1551. Ici encore, l'effet négatif de ces transferts et implantations de représentants du pouvoir à Villefranche sont difficiles à identifier à Rodez, comme à Millau. On dispose seulement de ces indices de protestation qui laissent penser que ces mécanismes ont certainement lésé les deux autres villes.

⁹⁰⁹ Vol. 2, IV.5.3.

⁹¹⁰ HGL, t. VIII, col. 1225.

⁹¹¹ Vol. 2, III.5.3.

Pour saisir ces transferts de dynamiques, il serait intéressant de pouvoir étudier un réseau d'agglomérations et d'observer la temporalité de certains changements dynamiques, tout en cherchant dans les sources écrites des traces de telles protestations. La tâche réalisée par Judicaël Petrowiste sur les réseaux marchands a montré l'importance de cette question de la concurrence, mais le lien avec la dynamique urbaine reste non établi dans ce cas⁹¹². De même, ces phénomènes ont été mentionnés dans les travaux du programme « Archaeomedes »⁹¹³, mais au-delà des changements d'équilibres démographiques, la causalité de ces transformations est restée incertaine. L'effet de rivalité et de transfert de dynamisme reste un phénomène dont on suppose l'existence, mais dont les preuves sont encore trop insuffisamment exposées de nos jours.

1.3.2. L'effet d'entraînement

Le deuxième type de dynamique d'interaction entre plusieurs agglomérations est l'effet d'entraînement. Il s'agit de la favorisation du développement urbain par les retombées positives de la concurrence, mais aussi probablement par des mécanismes d'entraide.

Au même titre que le transfert de dynamisme, ce phénomène est difficile à mettre en évidence et à mesurer par l'étude de quelques agglomérations dont on connaît quelques interactions, mais dont on ne saisit pas toujours la densité du réseau d'entraide. On sait par exemple qu'en période de crise, les administrations consulaires se sont organisées pour assurer une défense efficace par l'envoi et l'entretien de troupes dans les points névralgiques du conflit. Ces dispositifs ont alors participé à la survie des habitants, et ont donc joué un rôle positif sur la dynamique de ces localités. On l'observe notamment au travers des comptes consulaires, qui consignent de nombreuses dépenses de cet ordre au cours de la guerre de Cent Ans ou des guerres de Religion. Cet aspect collectif de la défense communautaire à la fin du Moyen Âge a été particulièrement bien démontré dans la thèse ancienne, mais toujours pertinente, de Pierre Flandin-Bléty⁹¹⁴.

Mais le maintien d'une dynamique par le sauvetage d'une communauté concerne davantage l'entraide que l'entraînement. Au contraire, les activités économiques ont certainement eu un effet plus important sur le développement des agglomérations. Ici encore, ce sont les travaux de Judicaël Petrowiste qui fournissent les données les plus pertinentes pour le Midi de la France, en illustrant la mise en place d'un réseau bien organisé et bien réglementé, marqué par un rythme défini des foires et des marchés, qui a permis à la plupart des communautés de profiter des retombées économiques de ces activités⁹¹⁵. Les agglomérations du présent corpus y occupent d'ailleurs une part non négligeable. L'effet d'entraînement d'une armature commerciale solide et réglementée est connu par ailleurs par l'exemple bien étudié de la Hanse allemande, dont le développement depuis

⁹¹² J. Petrowiste, *À la foire d'empoigne : Foires et marchés en Aunis et Saintonge au Moyen-Âge vers 1000 - vers 1500*, Toulouse : PUM, 2020, p. 244-249.

⁹¹³ F. Durand-Dastès *et al.*, *Des oppida aux métropoles*, *op. cit.*, p. 217-248.

⁹¹⁴ P. Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-État*, *op. cit.*

⁹¹⁵ J. Petrowiste, « Infrastructures commerciales », *op. cit.*, vol. 2, ch. 5.

le XII^e siècle a assuré aux villes côtières de la mer du Nord et de la Baltique une domination et une avance économique considérable jusqu'à l'Époque moderne⁹¹⁶.

Enfin, on peut également documenter les effets positifs de mesures d'ordre politique sur la dynamique des réseaux d'agglomérations. Cela concerne en partie l'octroi des chartes de coutumes à partir du XII^e siècle, qui a agi comme un moteur particulièrement efficace de la structuration des communautés urbaines. Par la concurrence et l'annonce des privilèges acquis, les communautés villageoises sont parfois parvenues à négocier des conditions plus favorables, qui ont eu un effet d'entraînement sur leur dynamique, et par conséquent un (véritable) ruissèlement vers les agglomérations voisines. L'exemple des communautés de Montjoie et de Castelsagrat a notamment été mis en évidence par Éloi Laval⁹¹⁷. Par ailleurs, la thèse récente de Lionel Germain a également montré l'existence d'un réseau entre consulats rouergats, qui permettait l'entraide et l'assistance des uns par les autres. Au-delà des prêts financiers qui pouvaient être faits de manière informelle⁹¹⁸, Lionel Germain a relevé la circulation d'actes normatifs entre les consuls de différentes communautés, dans l'objectif de mutualiser les pratiques les plus efficaces⁹¹⁹.

On voit donc bien que les dynamiques et les rythmes urbains médiévaux ont été le résultat d'effets positifs et négatifs de la concurrence et de l'entraide entre les communautés et les seigneuries, faisant du réseau d'agglomérations un acteur important de la dynamique urbaine.

Ces quelques interrogations montrent la difficulté qui réside dans l'étude des rythmes et des temporalités des petites agglomérations. La distinction de trois niveaux d'échelle, du tissu urbain au réseau d'agglomérations, révèle la nécessité d'une compréhension précise des mécanismes à l'œuvre à chacun de ces niveaux d'analyse. Les variations de rythmes ont été le produit de facteurs à la fois endogènes et exogènes. Si le contexte politique et les conjonctures économiques ont exercé une influence non négligeable sur la dynamique de ces agglomérations, il est tout aussi important d'étudier les effets du réseau viaire et de l'armature économique locale, ou encore des limites topographiques résultant du site d'implantation. Toutefois, l'étude monographique révèle également des tendances, des périodes d'accélération ou de ralentissement de la dynamique, qui peuvent permettre d'interroger la notion de trajectoire des petites agglomérations.

⁹¹⁶ T. Boestad, « *Pour le profit du commun marchand* » : la genèse de la Hanse (XII^e siècle-milieu du XIV^e siècle), thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Marie Moeglin et Kurt Villads Jensen, Université Paris-IV Sorbonne Université, Paris, 2020.

⁹¹⁷ É. Laval, « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers », *op. cit.*

⁹¹⁸ L. Germain, *La fabrique sociale du gouvernement*, *op. cit.*, p. 257.

⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 269-271.

2. LES TRAJECTOIRES DES PETITES AGGLOMÉRATIONS, DES TRAJECTOIRES DE VILLES ?

La distinction entre les dynamiques et les trajectoires des petites et des grandes agglomérations est souvent effectuée par le prisme disciplinaire. C'est d'un côté celui de l'archéologie des contextes castraux ou religieux, et de l'autre celui de l'archéologie urbaine. Comme mentionné plus haut (*cf.* Partie 1, 1.1), cette distinction opère une séparation assez nette entre deux objets dont la proximité peut être questionnée. Si la différence de dimensions est indéniable, les processus à l'œuvre présentent des similarités qu'il convient de mettre en évidence. Dans ce chapitre plus exploratoire, nous nous interrogerons donc sur la convergence qui a pu exister entre les trajectoires des petites et des grandes agglomérations. Pour ce faire, nous chercherons à mettre en évidence les mécanismes de cette convergence, pour considérer peut-être ces trajectoires comme de véritables trajectoires urbaines⁹²⁰. Ce chapitre repose sur une approche chrono-chorématique, dont les fondements théoriques et la méthode utilisée ont été exposés plus haut (*cf.* Partie 1, 4.4.2).

2.1. Six trajectoires entre unicité et singularité

L'étude du développement et des transformations de ces six agglomérations a montré la singularité de chaque trajectoire, qui dépend de facteurs exogènes (site d'implantation, dynamiques d'occupation ou de circulation à proximité, contexte historique), mais qui s'explique aussi par la diversité des choix d'aménagement. Pourtant, la modélisation chrono-chorématique permet de faire émerger des tendances et des trajectoires communes à ces agglomérations, qui peuvent permettre de comprendre plus en profondeur le phénomène urbain aux époques étudiées.

Ces modèles (Fig. 65 et Fig. 66) révèlent des trajectoires assez diverses pour le début de la période, notamment jusqu'au XIII^e siècle. On observe en effet trois grandes tendances. Les deux premières correspondent à des sites résolument proto-urbains d'origine castrale (Najac, Caylus) ou ecclésiale (Villeneuve) comprenant un centre de pouvoir religieux ou laïc, un espace d'habitat et des structures à fonction économique. La troisième tendance renvoie à des occupations dont la restitution est plus difficile, en raison de l'absence de données, mais qui semblent correspondre à un petit noyau d'habitat probablement subordonné à une église (monastère et possible sauveté de Septfonds), sinon à un site de stockage ou d'habitat défendu (site de Nègrepelisse). Cette seconde configuration se retrouve certainement dans l'occupation du *capmas* de Macarou, à Villefranche, qui semblait comprendre un petit noyau d'habitat à proximité de l'implantation templière.

⁹²⁰ La méthode mise en œuvre est détaillée en Partie 1, 4.4.2.

Dans un second temps, généralement au XIII^e siècle, toutes ces localités ont connu une complexification de leur organisation, avec *a minima* un pouvoir consulaire, un lieu de culte et des structures économiques. Lors de cette étape, l'église a pu être intégrée à l'espace aggloméré. Mais dans de nombreux cas, elle a été conservée à l'extérieur. Au cours de cette phase, les agglomérations sont devenues des ensembles unifiés, comprenant un réseau viaire propre et un découpage interne, souvent perceptible par les mentions de gâches dans les documents fiscaux plus récents.

Le XIV^e siècle a été marqué par l'établissement d'une limite urbaine périphérique : l'enceinte urbaine. Celle-ci a défini la forme de l'agglomération et le périmètre à l'intérieur duquel la densification s'est déroulée. L'agglomération est alors devenue un ensemble spatialement bien défini, qui pouvait présenter des faubourgs (Najac, Villeneuve, Villefranche), mais dont les principales institutions étaient contenues dans le périmètre de cette enceinte.

Le XV^e et surtout le XVI^e siècle ont été marquées par d'importantes transformations dans le tissu urbain de ces agglomérations. Au-delà des transformations parcellaires et bâties, c'est surtout le système défensif qui a été modifié pour l'adapter aux armes à feu. Cette évolution des pratiques guerrières a nécessité d'importants aménagements, notamment sur le tracé des enceintes. L'ajout de nombreux dispositifs de défense avancée (ravelins, fossés multiples, bastions, etc.) a transformé les espaces *extra-muros*, ce qui a eu un impact important sur les formes postérieures (notamment les boulevards périphériques).

Pour le XVII^e siècle, des transformations importantes ont pu être observées à Villefranche, où la multiplication des églises *intra* et *extra-muros* a certainement modifié la pratique de l'espace urbain. Toutefois, cela n'a pas pu être observé dans les cinq autres cas, où la dynamique était déjà ralentie à cette période.

Enfin, les deux dernières phases ont été marquées par le démantèlement des systèmes défensifs et l'amélioration du réseau viaire. Une première étape a concerné la transgression des anciennes limites et l'initiation d'un mouvement d'étalement urbain, favorisé par le nouveau trafic apporté notamment par la route royale construite au XVIII^e siècle. Cet étalement urbain a ensuite pu être conforté au XX^e siècle par l'ajout d'espaces industriels, comme à Villefranche, à Septfonds ou à Nègrepelisse, ou bien demeurer marginal, l'économie locale ne reposant plus que sur des flux touristiques et une faible activité commerciale (Najac, Caylus).

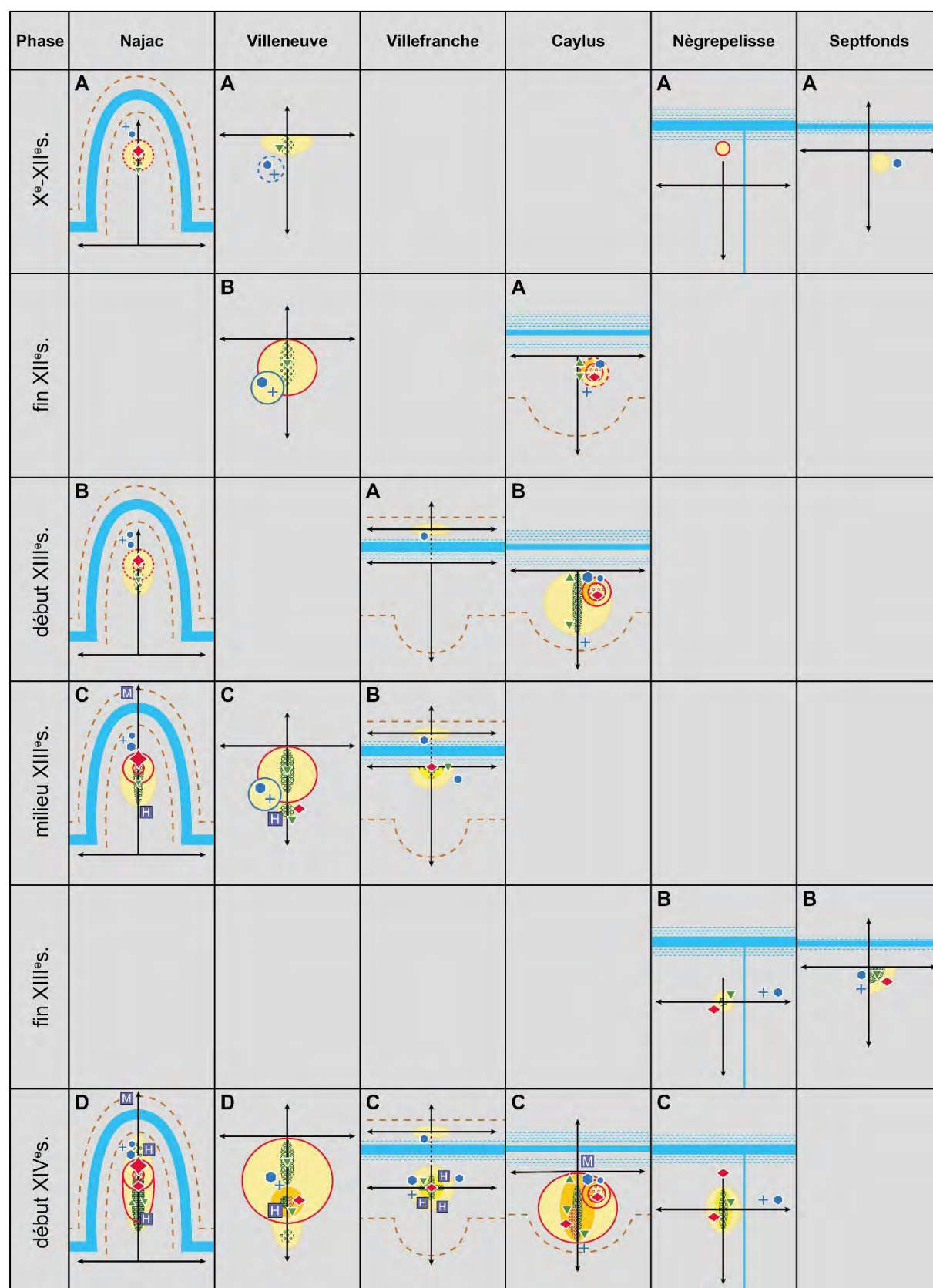


Fig. 65 : Tableau comparatif des chorotypes (1/2).

2.2. Modèles théoriques et épisodes urbains

Cette analyse comparative des chorotypes permet de proposer l'établissement de modèles plus généraux, correspondant à des épisodes du développement urbain. On en distingue six principaux (**PA1** à **PA6**), considérant que le premier et le dernier présentent respectivement trois et deux variations, soit neuf modèles distincts. Les variations sont désignées par une lettre en fin de code.

2.2.1. L'occupation isolée proto-urbaine (PA1-A)

Le modèle de l'occupation isolée renvoie aux sites antérieurs à la fondation des bastides de Villefranche, Nègrepelisse et Septfonds (Fig. 67). Leur configuration reste assez imprécise en raison de la rareté des données archéologiques. Toutefois, on constate l'existence d'un site d'habitat implanté à proximité d'un carrefour routier, souvent un édifice religieux et vraisemblablement des structures à fonction économique. Cette occupation a probablement eu pour effet de fossiliser la trame routière et d'assurer un entretien du couvert végétal, voire un assainissement des sols – comme à Villefranche –, favorisant de fait le choix du terrain d'implantation de la future bastide.

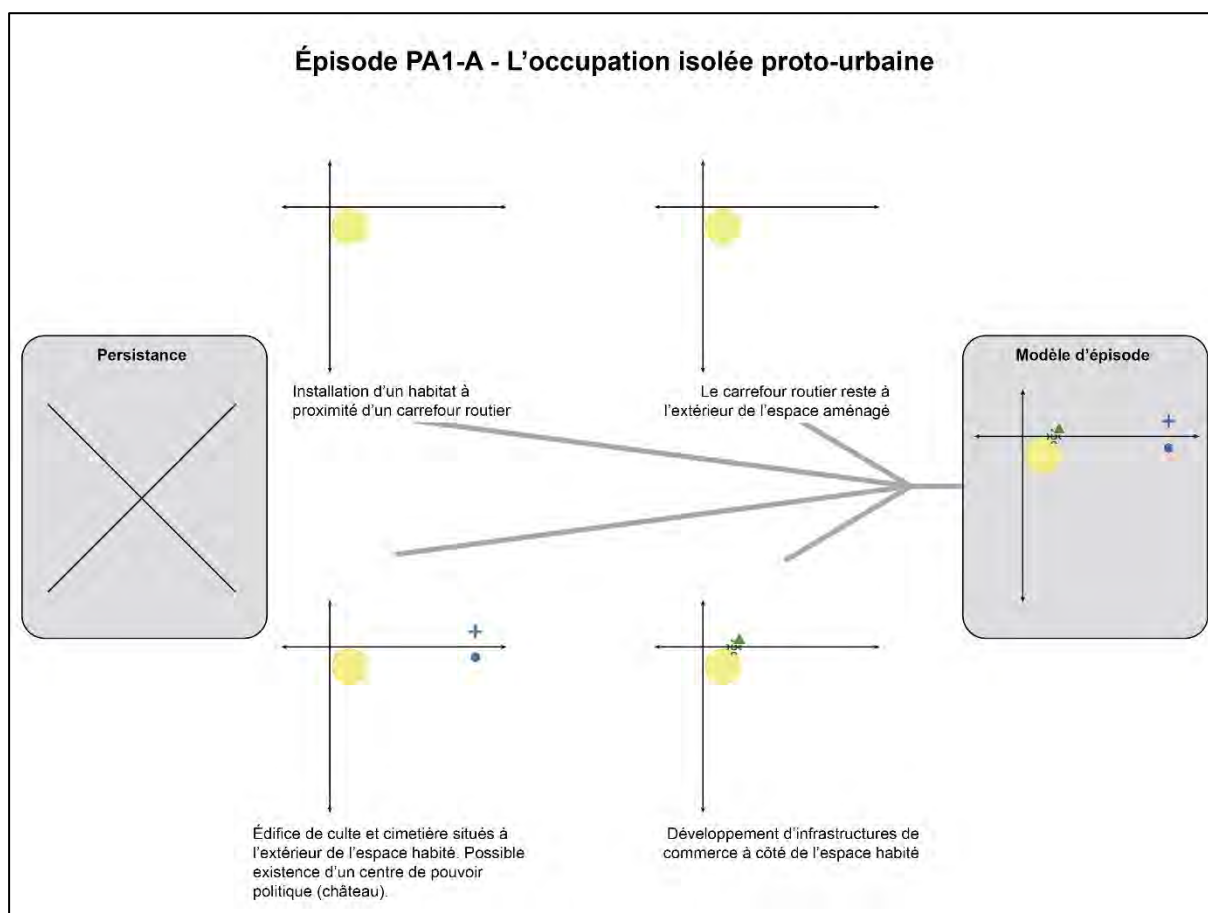


Fig. 67 : Épisode PA1-A, l'occupation isolée proto-urbaine.

2.2.2. Le castrum (PA1-B)

La variante proto-urbaine du *castrum* (Fig. 68) correspond à l'implantation d'un habitat à proximité ou autour d'un château, sur les pentes ou sur la crête d'un relief.

La faible documentation de ces phases d'occupation dans les secteurs étudiés ne permet pas d'en restituer l'étendue exacte, la densité ou encore les activités qui s'y déroulaient. Mais on peut estimer qu'une part des activités économiques pouvait se dérouler à l'intérieur de l'enceinte, quand d'autres étaient probablement menées à l'extérieur des portes. À Najac, comme à Caylus, un édifice religieux a été mentionné très tôt. Il était *a priori* situé à l'extérieur de la première enceinte.

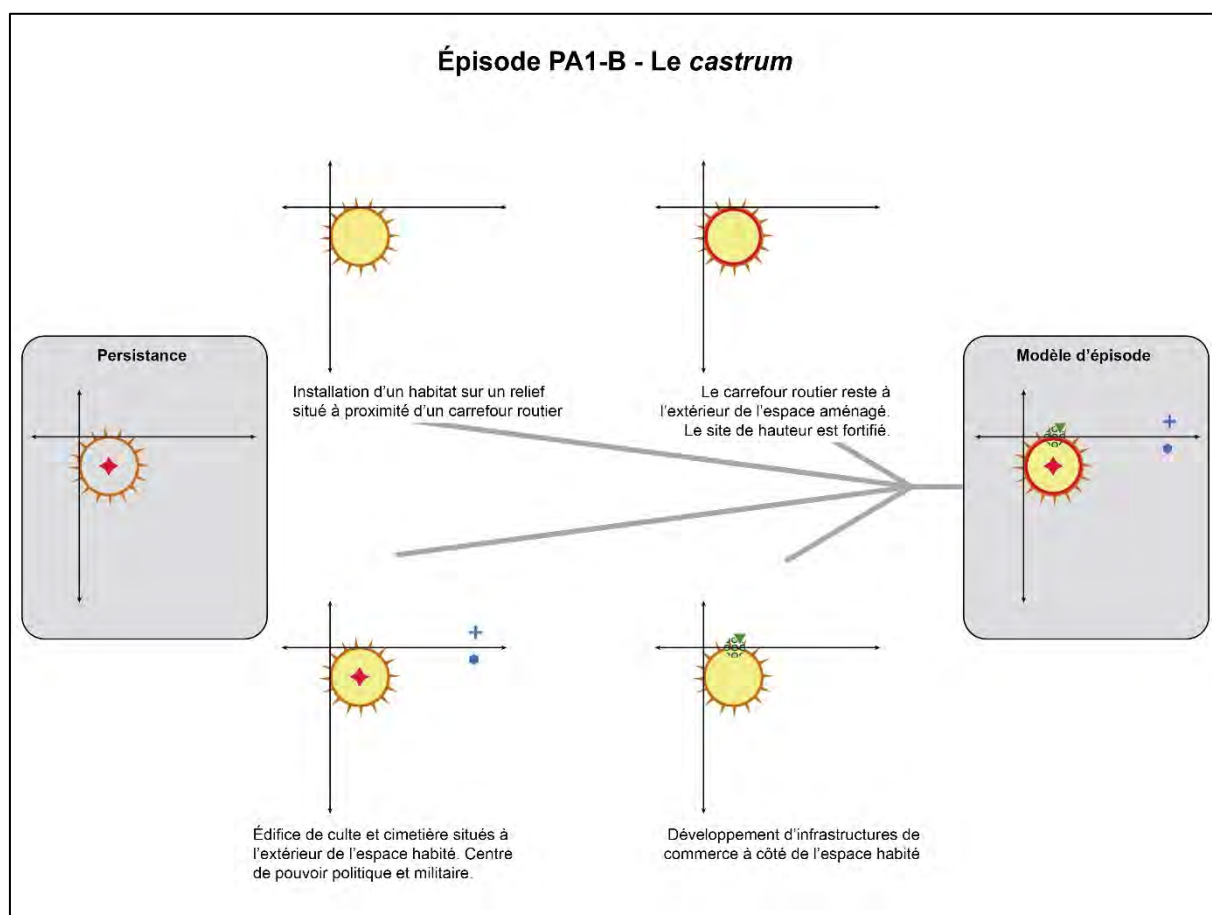


Fig. 68 : Épisode PA1-B, le *castrum*.

2.2.3. L'agglomération d'origine ecclésiale (PA1-C)

La dernière variante de l'épisode **PA1** correspond à l'agglomération d'origine ecclésiale (Fig. 69). Ici, c'est la présence d'un édifice religieux qui a provoqué la formation d'un agglomérat d'habitations à proximité. La majeure partie du pouvoir politique était alors détenue par le seigneur ecclésiastique lié à l'édifice religieux. Des activités économiques se tenaient à proximité de l'espace habité, sur une place aménagée à cet effet ou le long des rues.

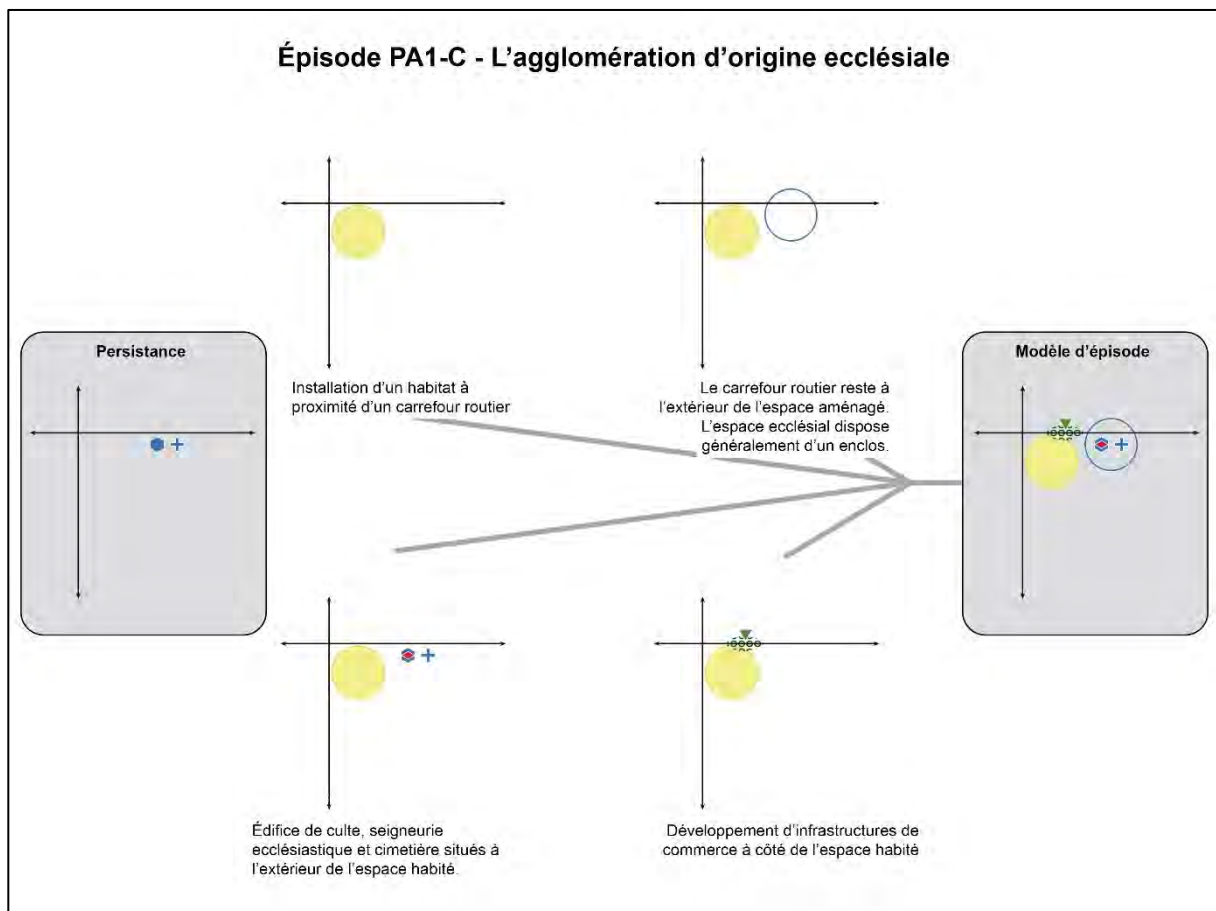


Fig. 69 : Épisode PA1-C, l'agglomération d'origine ecclésiale.

2.2.4. La petite agglomération multiple (PA2)

Les trois précédentes variantes du premier épisode ont mené à celui de la petite agglomération multiple (Fig. 70) lorsque l'espace résidentiel a été développé à l'extérieur du premier noyau. Ce nouveau bourg, parfois désigné comme un faubourg, est alors devenu l'espace le plus dynamique de l'agglomération, avec l'installation d'un pôle économique – la place de marché –, et parfois déjà d'un pôle de pouvoir politique. Celui-ci pouvait alors être matérialisé par la maison consulaire ou par un édifice accueillant des agents représentant le pouvoir seigneurial. Cet espace n'était pas systématiquement protégé par une enceinte dès cette époque.

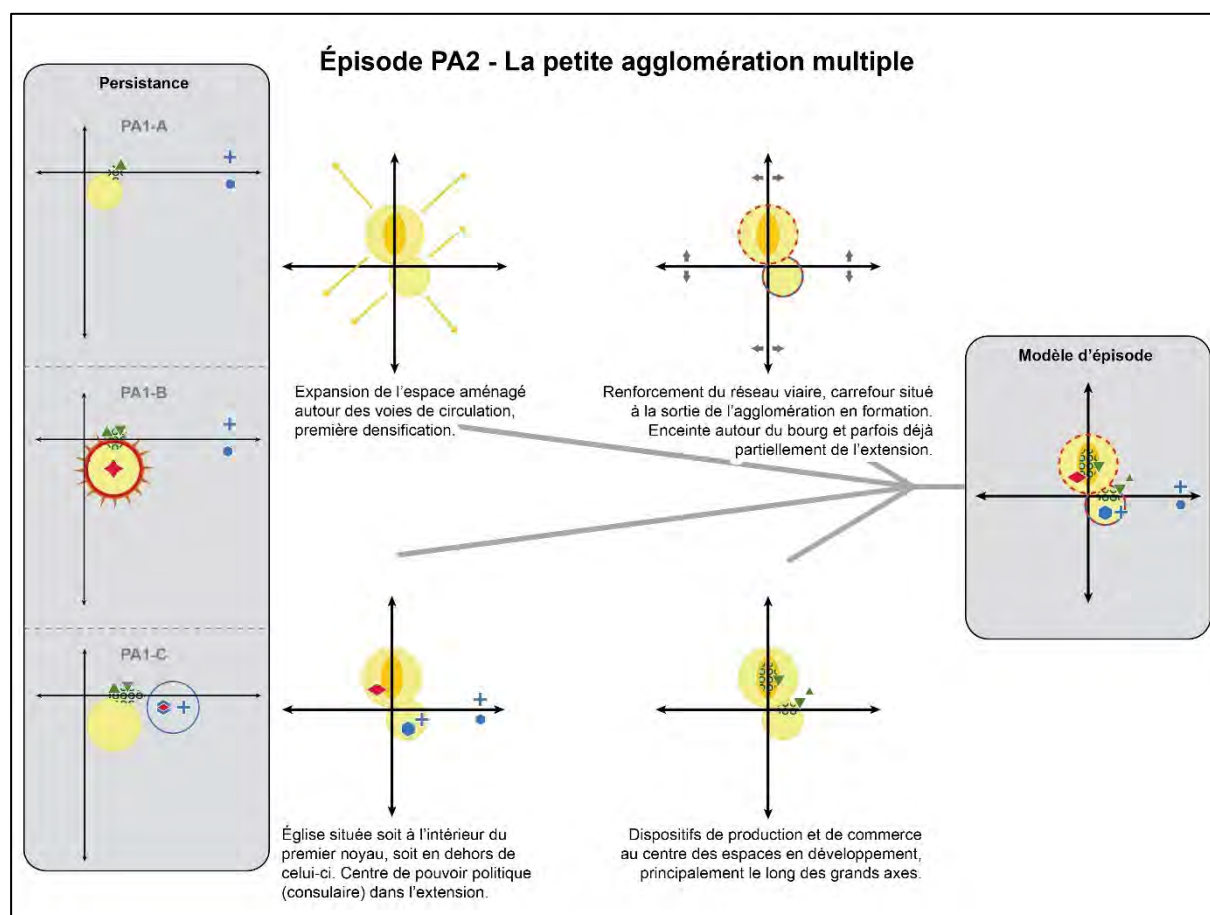


Fig. 70 : Épisode PA2, la petite agglomération multiple.

2.2.5. La petite agglomération réunie (PA3)

L'épisode de la petite agglomération réunie (Fig. 71) est caractérisé par la construction d'une enceinte englobant les différents noyaux d'habitation précédents, bien qu'il arrive que des faubourgs aient été exclus de celle-ci. L'espace *intra-muros* a alors quasiment atteint son extension maximale et la densification interne s'est progressivement accentuée. Le pouvoir consulaire a pris de l'importance et l'église paroissiale a généralement été incluse dans le tracé de l'enceinte. Les fonctions économiques étaient alors concentrées *intra-muros*, le long des principaux axes de circulation. On note enfin que malgré le rôle de carrefour de l'agglomération, dans tous les cas étudiés une partie des tracés routiers régionaux passait à l'extérieur des portes.

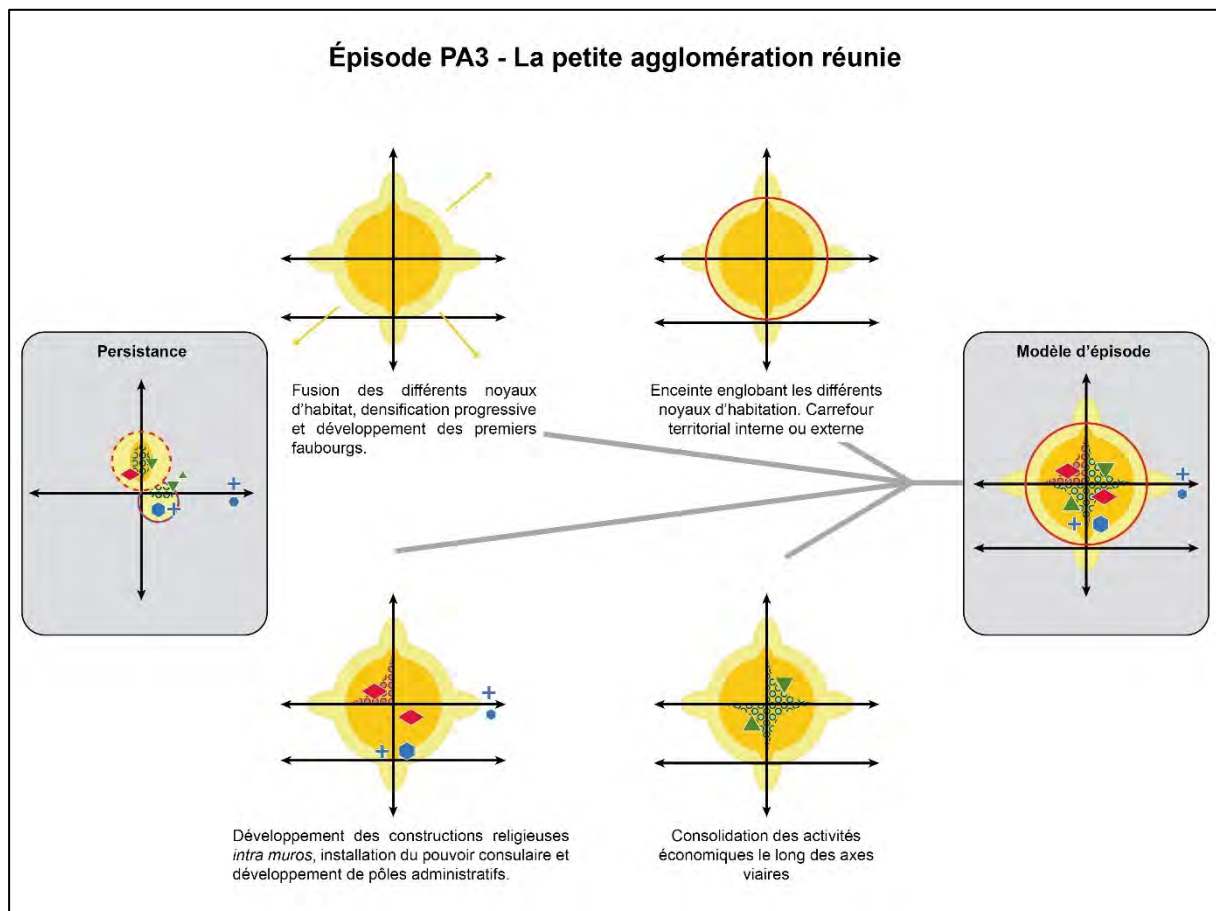


Fig. 71 : Épisode PA3, la petite agglomération réunie.

2.2.6. La petite agglomération renforcée (PA4)

Après une première étape de fortification de l'espace urbain, le dispositif défensif a été renforcé (Fig. 72) par l'ajout de défenses avancées sur les points de passage les plus sensibles. L'espace intra-urbain semble avoir connu une forte densification. En parallèle, on note un déplacement des aires funéraires à l'extérieur de l'agglomération.

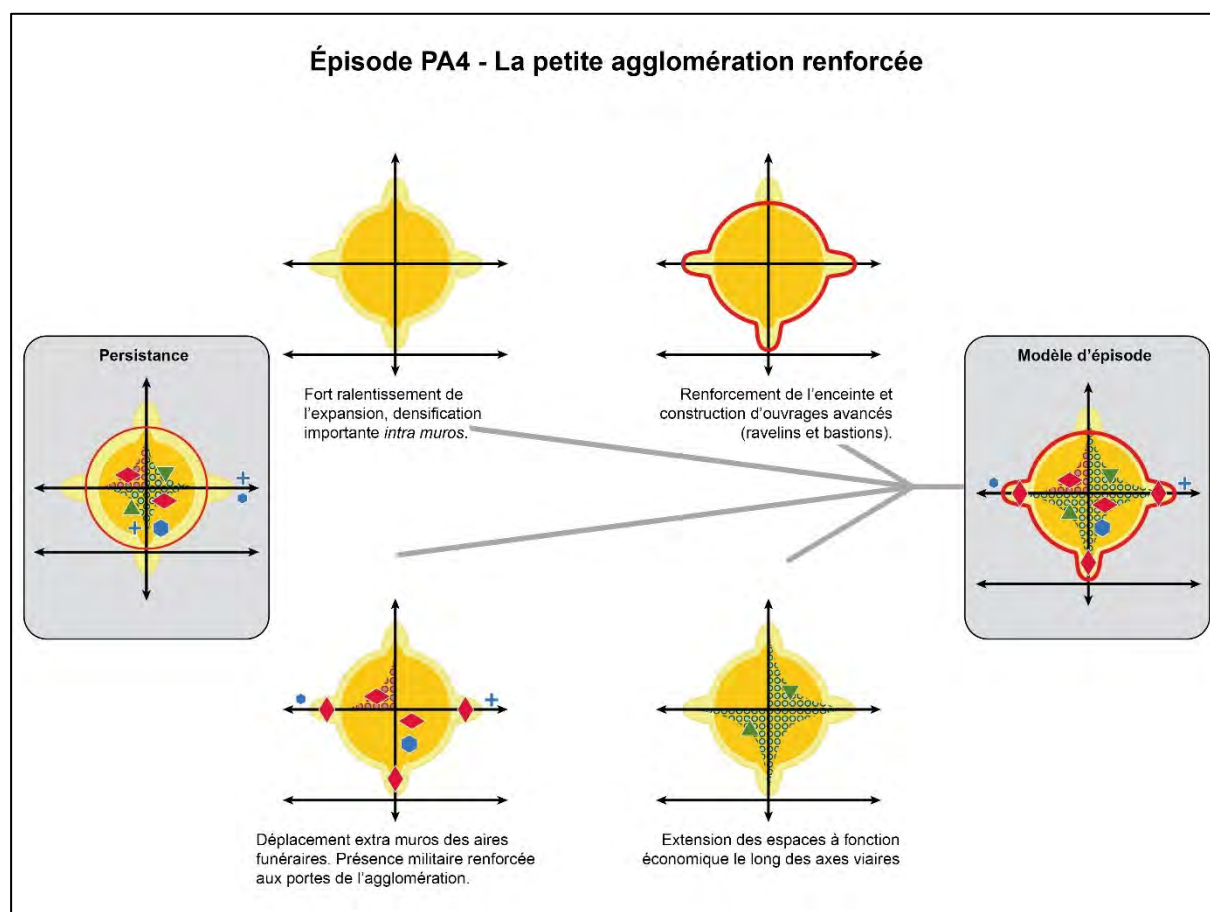


Fig. 72 : Épisode PA4, la petite agglomération renforcée.

2.2.7. La petite agglomération désenclavée (PA5)

L'épisode de la petite agglomération désenclavée a principalement été marqué par le démantèlement des enceintes urbaines (Fig. 73). Cette action a initié un nouveau mouvement d'expansion des espaces habités en périphérie, et surtout à proximité des axes routiers externes préexistants. Ces routes ont notamment été élargies et reconstruites pour permettre une meilleure circulation des véhicules. Le comblement des fossés et leur transformation en boulevards périphériques a participé de ce mouvement. Dans certains cas, cet épisode peut avoir été marqué initialement par la multiplication des édifices de culte (Villefranche), ainsi que par le déplacement d'activités économiques le long de l'axe routier externe.

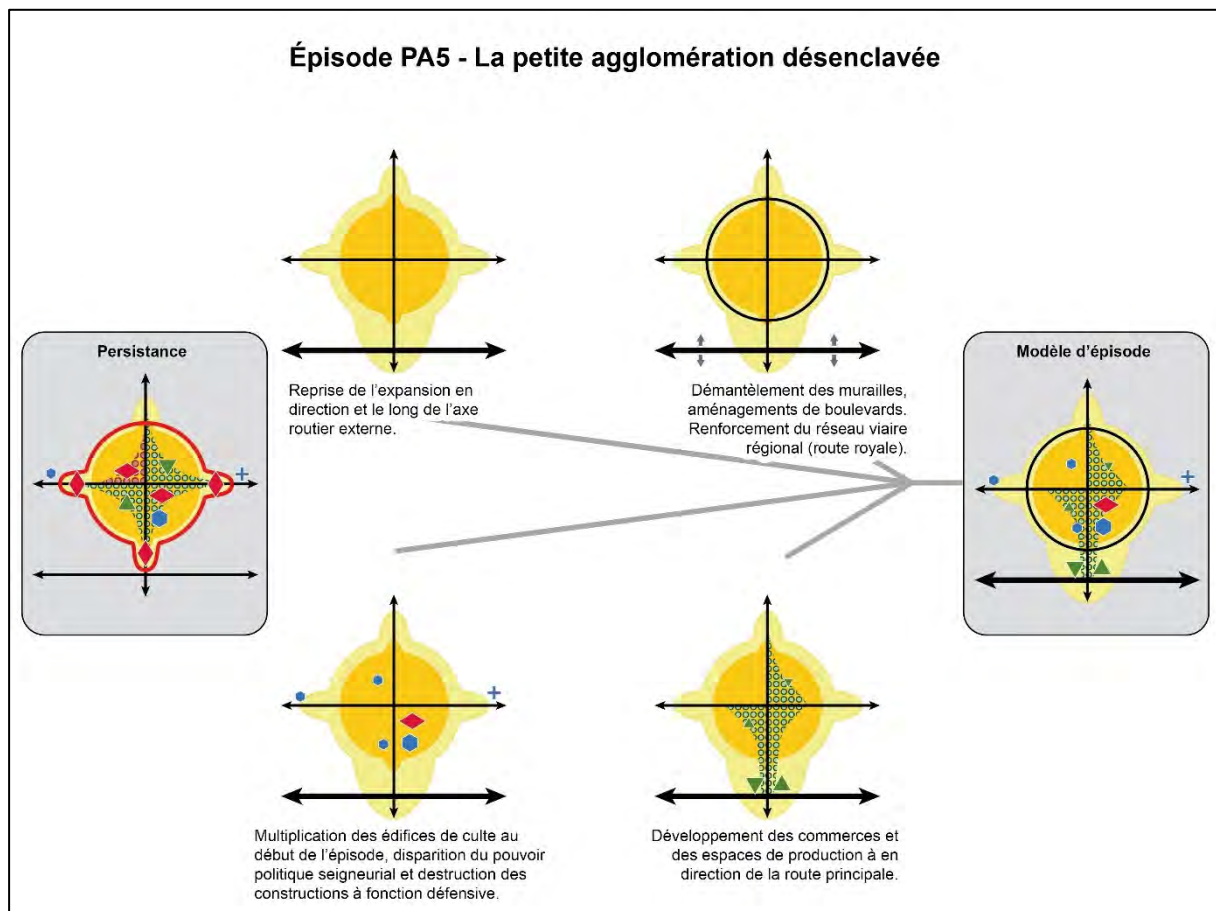


Fig. 73 : Épisode PA5, la petite agglomération désenclavée.

2.2.8. La petite agglomération dépeuplée (PA6-A)

Dans l'étape suivante, on peut distinguer deux versions différentes, qui ont marqué soit un ralentissement très important de l'activité dans le cadre d'un exode rural (**PA6-A**), soit une concentration des activités en périphérie, et notamment le long de l'axe routier majeur (**PA6-B**).

Le premier cas est désigné ici comme celui de la petite agglomération dépeuplée (Fig. 74). Il s'identifie par une relative perte de densité bâtie du centre urbain, et particulièrement par la ruine de nombreux bâtiments, légèrement compensé par l'extension peu dense de l'habitat périphérique. L'axe routier externe a pris de l'importance et a été adapté à la circulation des véhicules motorisés. Certains édifices religieux ont perdu leur fonction culturelle et sont devenus des biens patrimoniaux, et les maisons consulaires ont été remplacées par des mairies.

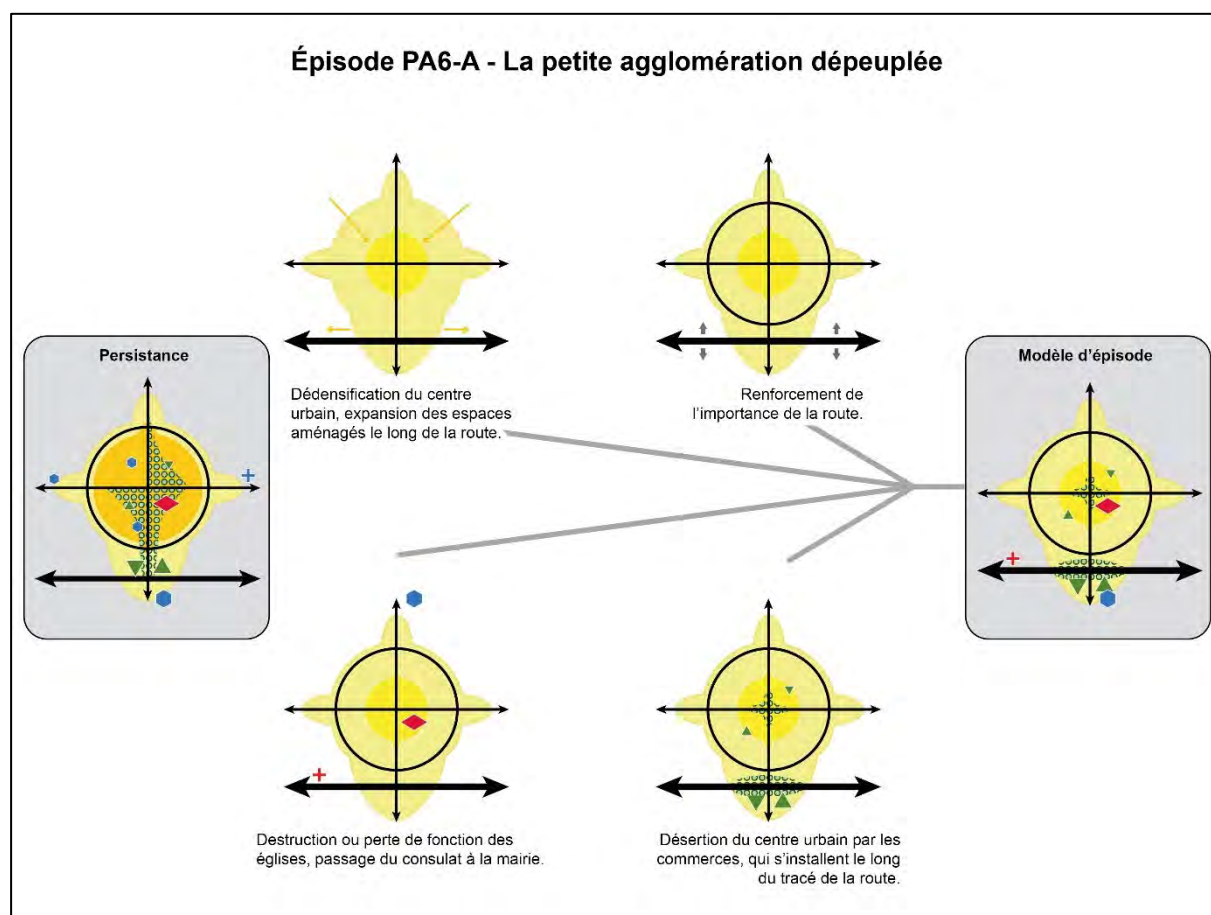


Fig. 74 : Épisode PA6-A, la petite agglomération dépeuplée.

2.2.9. La petite agglomération périurbanisée (PA6-B)

La deuxième version de l'épisode **PA6** correspond à l'agglomération périurbanisée (Fig. 75). Elle renvoie à des cas situés à proximité d'un chef-lieu de département ou de canton, dont l'activité économique industrielle a entraîné celle de la petite agglomération. On observe alors une perte de densité bâtie du centre urbain, mais un développement important des espaces périphériques, en particulier le long de l'axe routier majeur. À l'instar de l'épisode **PA6-A**, les édifices culturels ont été majoritairement patrimonialisés, et la mairie a très souvent été déplacée en périphérie.

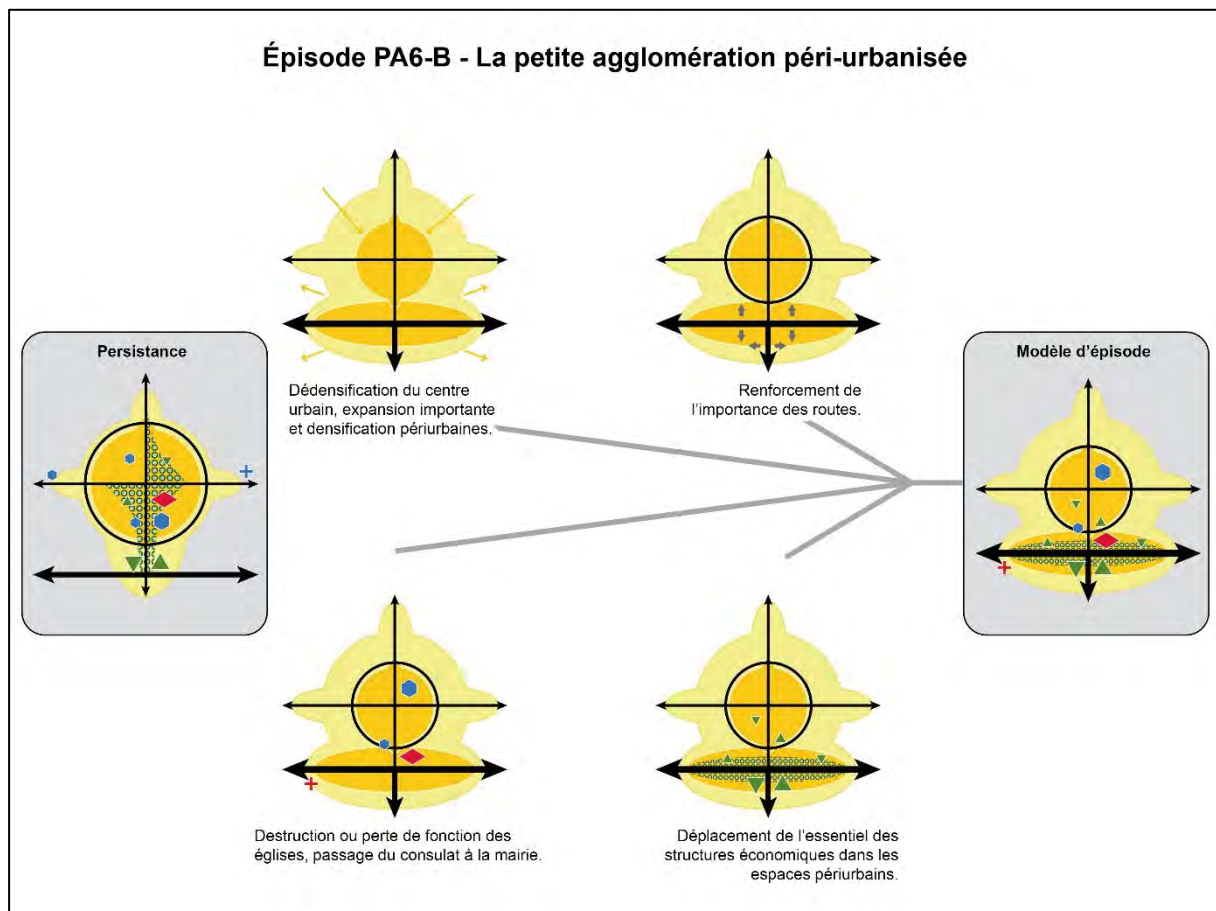


Fig. 75 : Épisode PA6-B, la petite agglomération périurbanisée.

2.2.10. Une trajectoire pour les petites agglomérations ?

À partir de ces épisodes distincts, on peut donc proposer une trajectoire commune aux petites agglomérations étudiées (Fig. 76). Celle-ci doit ensuite être mise en perspective avec le modèle général de la trajectoire urbaine proposé par l'atelier de chrono-chorématique du CNAU (cf. Partie 1, 4.4.2.4).

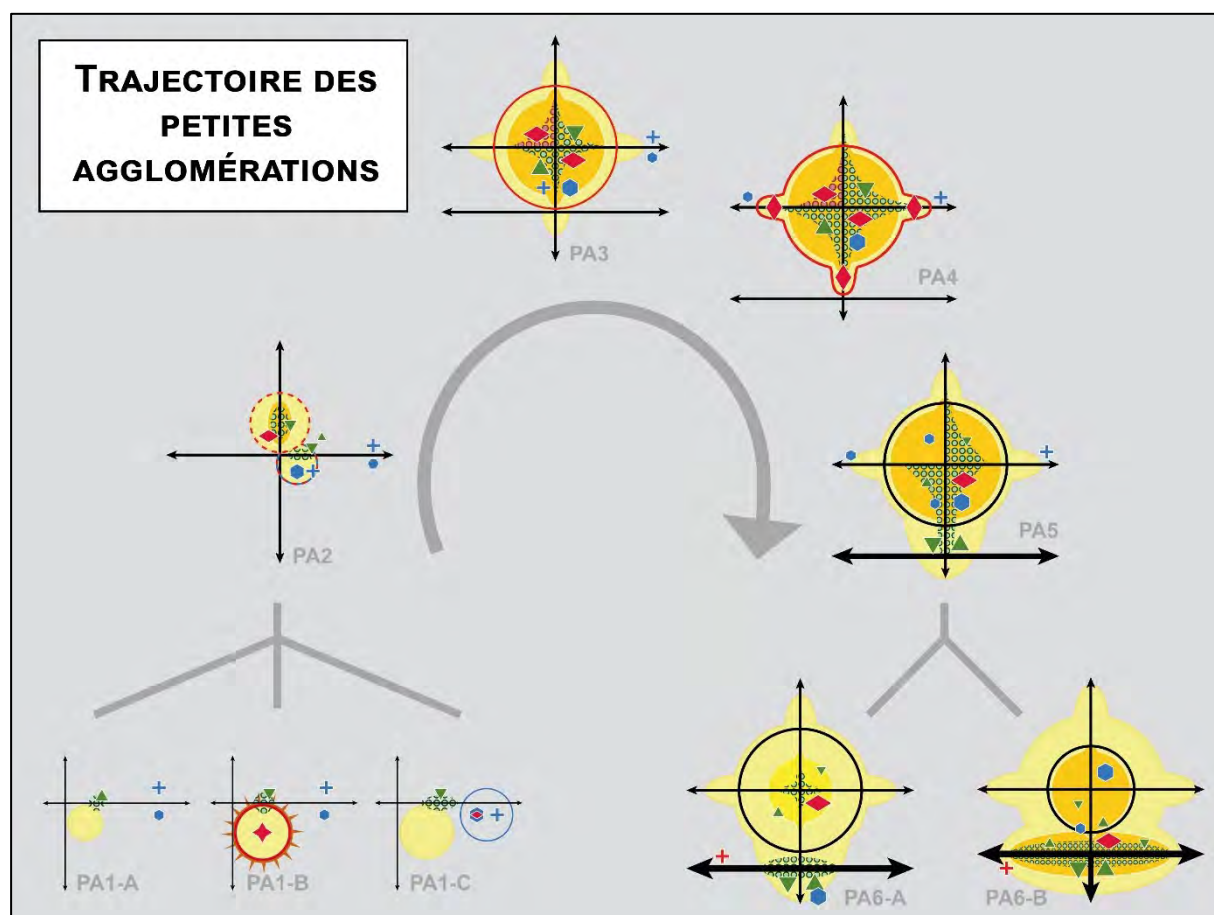


Fig. 76 : Hypothèse de trajectoire des petites agglomérations.

2.3. Une convergence médiévale et moderne du modèle urbain ?

En effectuant cette comparaison entre les deux modèles (Fig. 77), on s'aperçoit que certains épisodes présentent des similarités. L'épisode de la petite agglomération réunie (**PA3**) présente une certaine ressemblance avec celui de la ville réunie (**épisode 5**), par l'existence d'une enceinte de réunion contenant l'essentiel des activités économiques et politiques. De même, il est possible d'établir un parallèle entre la petite agglomération renforcée (**PA4**) et la ville surveillée, épisode proposé lors de l'étude consacrée à Bordeaux⁹²¹. Malgré une perte d'importance de l'enceinte dans le cas de la ville surveillée, l'aménagement de forteresses aux entrées de l'espace urbain fait écho à la multiplication des dispositifs de défense avancée dans les petites agglomérations. Cette configuration correspond donc à la focalisation de l'effort de défense sur les points de passage principaux. Au cours de l'étape suivante, on constate enfin un démantèlement des systèmes défensifs, tant dans le cadre de la ville royale ou embellie (**épisode 6**) que dans celui de la petite agglomération désenclavée (**PA5**). C'est bien par les réformes royales ordonnant le démantèlement des fortifications et le renforcement du réseau viaire interurbain que ces deux trajectoires sont similaires. Enfin, les étapes suivantes marquent un éloignement des trajectoires, avec une industrialisation intense du modèle urbain (**épisode 7**), tandis que les petites agglomérations sont marquées par une perte de dynamique et une périurbanisation plus ou moins importante.

Ces quelques observations mènent au constat d'une convergence des trajectoires urbaines entre l'épisode de la ville réunie, marqué par la construction d'une enceinte de réunion, et celui de la ville royale ou désenclavée, qui correspond au démantèlement de celui-ci. Si le mode de formation de ces modèles théoriques, qui est centré sur les formes structurantes du tissu et des fonctions urbaines, a certainement eu une incidence sur l'observation de cette trajectoire, elle semble toutefois correspondre à une réalité qu'il conviendrait d'étudier à une échelle bien plus large. Il convient toutefois de rappeler que le nombre de cas réduit n'autorise pas une généralisation excessive. De même, les différences de dimensions et de complexité du tissu urbain des petites agglomérations par rapport aux grandes villes sont indéniables. Si les trajectoires observées sont similaires, l'intrication des processus urbains est autrement plus dense dans le cas des grandes villes.

⁹²¹ S. Lavaud et O. Pissotat, « Étude chrono-chorématique : Bordeaux », *op. cit.*

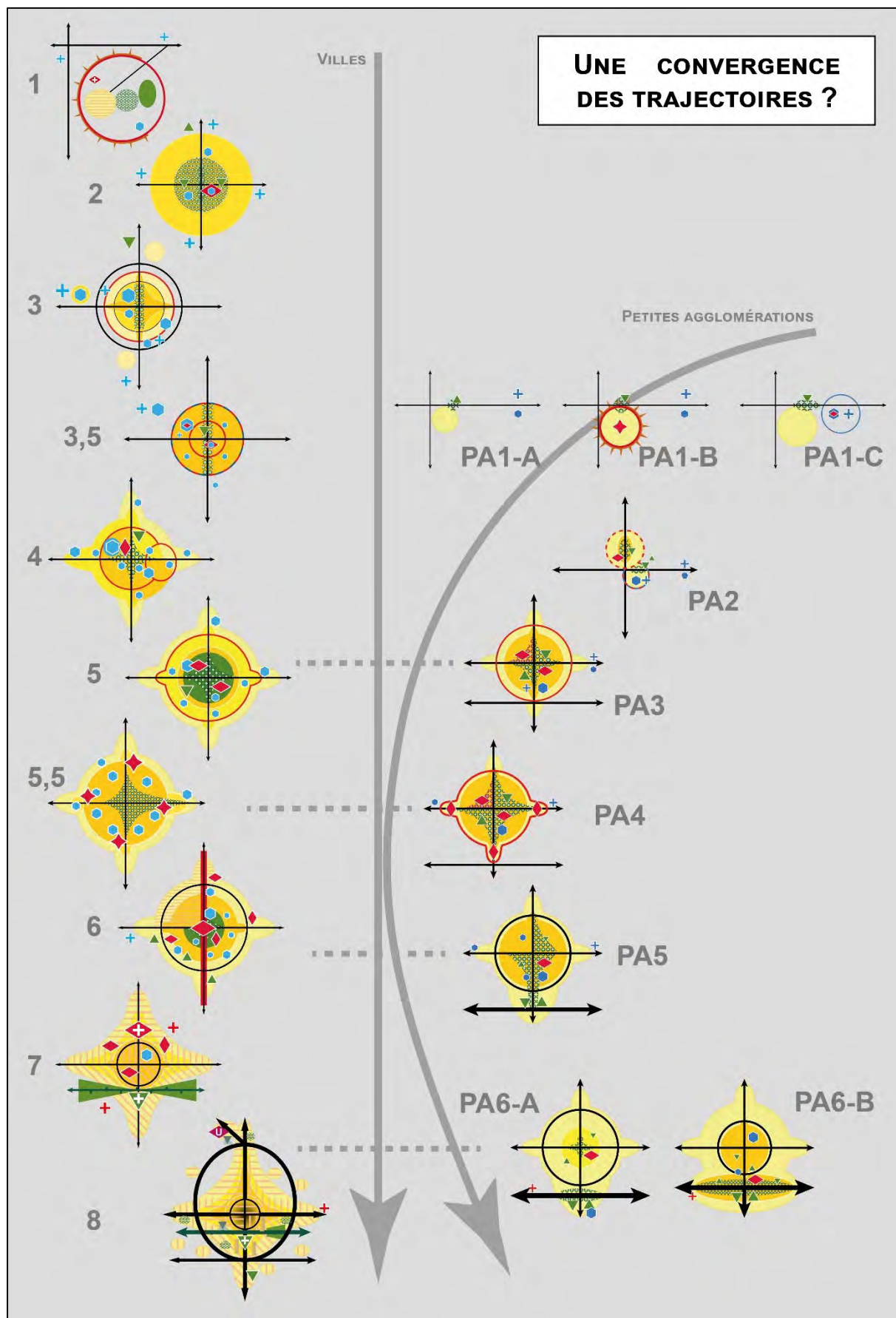


Fig. 77 : Comparaison des trajectoires urbaines des villes et des petites agglomérations.

2.4. Chronologie des épisodes urbains et implication rythmiques

On peut enfin s'interroger sur la chronologie et la distribution dans le temps des épisodes chrono-chorématiques. Ce questionnement, déjà posé en 2013, visait alors à mesurer la conformité d'une trajectoire de ville au modèle général⁹²². Pourtant, on s'aperçoit à la lecture des publications dédiées à cette question que la date de survenue des épisodes a suivi une trame assez distendue. Par exemple, l'**épisode 3** (cité enclose, ville réduite) s'est étendu entre le milieu du III^e et le VIII^e siècle pour la ville d'Angers⁹²³, mais il a couvert la période du VI^e au IX^e siècle pour Vendôme⁹²⁴. Si on ne peut pas exclure la possibilité d'une erreur d'interprétation des données par les auteurs et autrices, il n'est toutefois pas étonnant de trouver une forme de complexité dans cette distribution chronologique. On peut donc s'atteler à recenser les périodes mentionnées pour chaque épisode, dans chaque étude chrono-chorématique (Fig. 78).

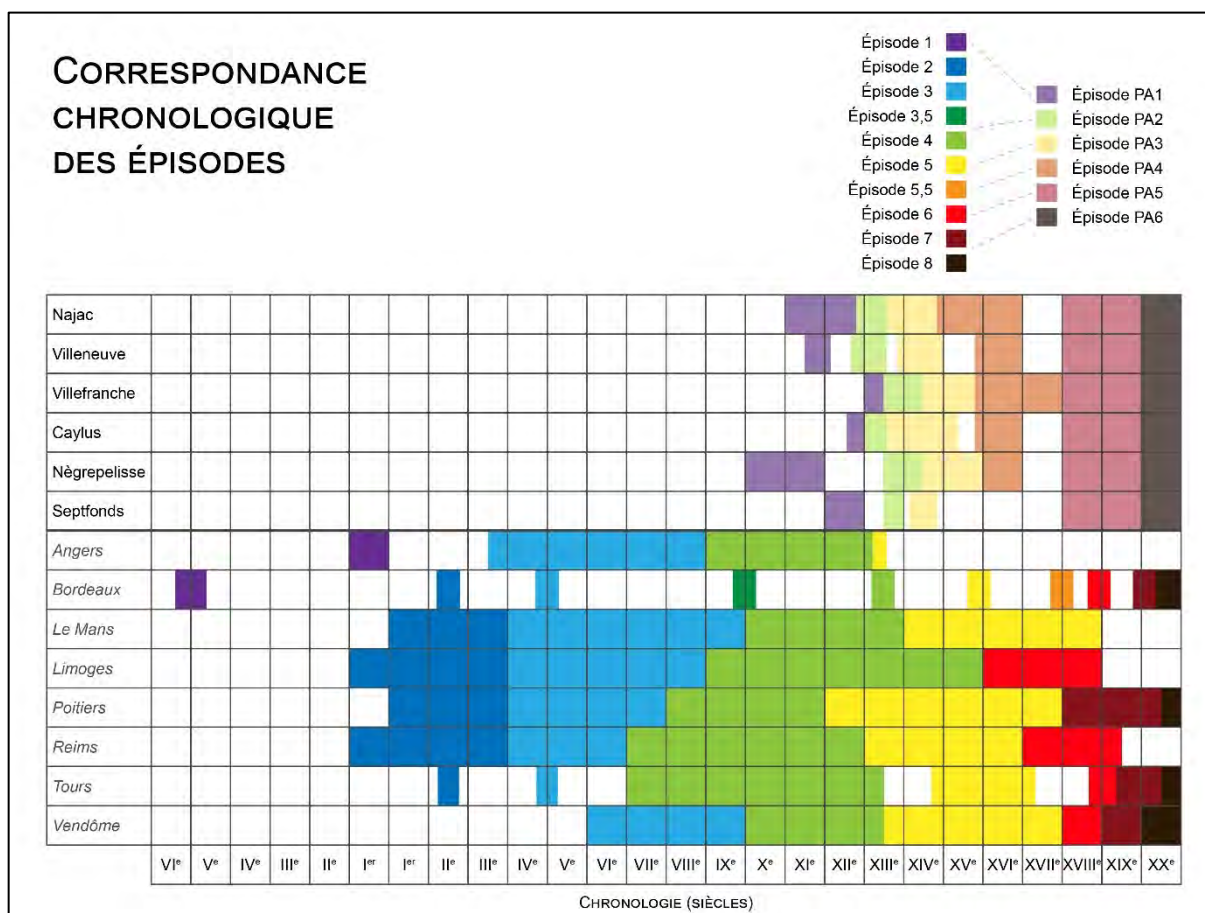


Fig. 78 : Frise de correspondance chronologique des épisodes chrono-chorématiques.

⁹²² V. André-Lamat *et al.*, « Réinvestir la chrono-chorématique », *op. cit.*

⁹²³ B. Lefèvre, « Angers : étude chrono-chorématique », *op. cit.*

⁹²⁴ G. Simon, « Vendôme : étude chrono-chorématique », *op. cit.*

À partir de cette mise en correspondance, on repère que les épisodes liés aux villes ont eu une durée plus importante, ce qui témoigne peut-être d'une schématisation plus poussée de ces modèles, en comparaison de ceux qui ont été forgés pour cette étude. Il existe toutefois des correspondances, comme pour les épisodes **5/PA3** et **5,5/PA4**, qui sont plutôt synchrones. Ils sont marqués surtout par l'aménagement de l'enceinte de réunion, qui est une constante sur tous les cas étudiés, puis par le rapprochement que nous avons fait entre le système de forts urbains placés aux sorties de la ville de Bordeaux et l'investissement important qui a porté sur l'aménagement des ravelins au XVI^e siècle pour les petites agglomérations. Dans le présent corpus, l'enceinte de réunion est généralement datée du XIV^e siècle, mais on note l'existence de cas plus anciens. À Loudun, par exemple, cette enceinte date du début du XIII^e siècle⁹²⁵, ce qui aurait tendance à faire des cas étudiés des expressions tardives de l'épisode **PA2**.

De plus, au travers de la différence de durée entre les épisodes des petites agglomérations et ceux des villes, on constate l'existence d'un temps accéléré dans la trajectoire des premières. Le passage de l'établissement proto-urbain (**1/PA1**) à l'agglomération multiple (**4/PA2**) s'est opéré sur presque un millénaire pour les villes, alors qu'il a duré un ou deux siècles pour les petites agglomérations. Cette manière de présenter les choses laisse à voir l'existence d'une forme de rattrapage dans le développement urbain des agglomérations fondées au Moyen Âge.

Toutefois, il ne faut pas tomber dans le déterminisme : ces similitudes ne prouvent pas l'existence d'une trajectoire unique, elles montrent seulement des tendances similaires entre grandes et petites agglomérations qui permettent de plaider en défaveur de leur distinction.

Enfin, ces données semblent illustrer une accélération des processus urbains sur les deux ou trois derniers siècles. S'agit-il d'un effet de source, qui nous permettrait de mieux différencier plusieurs épisodes bien distincts pour une époque documentée par des sources abondantes ou cela procède-t-il d'une réelle « accélération de l'histoire » ? La réponse ne sera certainement pas tranchée par cette étude, mais il semble que les deux hypothèses recèlent une part de vérité. C'est bien la multiplication des données démographiques depuis la fin du XVIII^e siècle et la généralisation des cadastres qui nous permet de suivre en détail les transformations urbaines, leurs causes et leurs dynamiques. Cette accélération de la production de données a donc nécessairement joué un rôle dans cette tendance. Mais d'un autre côté, la notion « d'accélération de l'histoire » renvoie à un phénomène bien réel de multiplication et de densification des changements sociétaux depuis la Période industrielle⁹²⁶. La succession des épisodes chrono-chorématiques pourrait ainsi servir d'exemple supplémentaire de ce phénomène à l'œuvre pour les périodes les plus récentes de notre histoire.

⁹²⁵ L. Bourgeois, *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge*, op. cit., p. 39-65.

⁹²⁶ C. Bouton, *L'accélération de l'histoire : des Lumières à l'Anthropocène*, Paris : Seuil, 2022.

BILAN : RYTHMES ET TRAJECTOIRES DES PETITES AGGLOMÉRATIONS

L'examen des rythmes des petites agglomérations étudiées a permis de montrer l'existence de tendances à plusieurs échelles. Nous avons évoqué la question de l'asynchronie des composantes du tissu urbain, dont les rythmes d'aménagement ou de transformation ont varié selon les fonctions remplies par ces structures. À l'échelle urbaine, nous nous sommes focalisés sur des périodes d'accélération ou de ralentissement de ces dynamiques, pour interroger enfin les possibles interactions à l'échelle du réseau d'agglomérations. Concernant les trajectoires urbaines, nous avons proposé une analyse comparative, sur le fondement de la chrono-chorématique, qui identifie une convergence entre les trajectoires des petites agglomérations et celles des grandes villes. Cette convergence peut être située entre le XIII^e et les XVI^e-XVII^e siècles, et renvoie principalement à une structure urbaine caractérisée par une enceinte contenant l'agglomération et intégrant la plupart des activités. Cette similarité entre les trajectoires ne doit pas faire oublier les différences de dimensions et de complexité des processus de formation et de transformation des petites et grandes agglomérations, mais elle permet de souligner l'intérêt d'analyses transversales plus systématiques.

CONCLUSION

Nous avons ouvert ce travail sur le constat d'un décalage historiographique entre l'étude des petites agglomérations et celle des grandes villes. Les premières ont été abordées, depuis le milieu du XX^e siècle, par un prisme typologique qui a contribué à une forme de mise à l'écart du champ de l'archéologie urbaine. Dans ce travail, par l'étude multiscalaire du tissu urbain de six agglomérations et de ses transformations, nous nous étions fixés comme objectif de réfléchir aux interactions et aux interrelations entre ses composantes (trame viaire, parcellaire et bâti), en fonction des contraintes imposées par le site d'implantation et en fonction des prises de décision de la communauté urbaine. L'analyse de ces dynamiques du tissu urbain, dans leurs dimensions spatiales, fonctionnelles, mais aussi temporelles, devait nous permettre de saisir des trajectoires d'agglomérations, pour aboutir à une comparaison avec les trajectoires de villes connues, mais aussi avec les cadres typologiques anciens.

L'application d'une approche morphologique, fondée à la fois sur la méthode des unités de plans et sur les outils développés par l'archéogéographie, a permis d'aborder chacun des cas, initialement sous une forme monographique, avant une mise en parallèle, par des questionnements transversaux. Le modèle des monographies, critiquable car tendant à induire des réflexions en silo, s'est avéré particulièrement efficace pour comprendre en détail les enjeux et les points de contexte essentiels de l'histoire de ces localités sur un temps long, couvrant la période entre la fin du haut Moyen Âge et notre époque. Mais l'objet premier de cette thèse n'est pas de réécrire l'histoire de ces six petites agglomérations. Son objectif principal est de réfléchir à la constitution et aux transformations de la forme urbaine, ainsi qu'aux implications déductibles dans les domaines de la réglementation – imposée ou décidée de concert – et des fonctionnements impensés de la société urbaine. Sur ces points, il aurait été illusoire de chercher à faire émerger une loi régissant les processus urbains. Ce sont plutôt des fils, nombreux, divers et certainement situés par le corpus, qui ont été tirés et exposés tout au long des chapitres, de manière à illustrer la complexité importante de ces phénomènes urbains.

La recherche s'est évidemment heurtée à la faible connaissance que nous avons encore de ces petites agglomérations. La conservation lacunaire des sources écrites, l'étude incomplète de celles qui nous sont parvenues, la trop rare fouille de ces centres urbains ou de leur pôle castral ou ecclésial sont autant de limites à cette étude, qui ne peut être qu'un début.

Précisons toutefois les découvertes et les enseignements produits par ce travail.

En premier lieu, si cela n'était pas l'ambition première de cette thèse, les études monographiques ont permis de produire et de synthétiser des connaissances, des hypothèses et des interprétations propres à chaque agglomération, qui constituent l'état le plus récent de la recherche sur leur histoire. Les monographies forment un socle de connaissances solide sur ces cas, qui a vocation à servir les chercheuses et chercheurs, les archéologues du préventif amenés à y fouiller, les agentes et agents du ministère de la Culture, mais aussi les individus curieux de cette histoire locale. En particulier, l'analyse morphologique a permis de produire des plans d'états successifs, sur le modèle de la topographie historique, qui pourront être amendés lors de découvertes futures.

L'étude de ces six agglomérations a montré que leurs transformations successives ont formé une trajectoire qui présente des caractères urbains : une rationalisation de l'espace par la réalisation d'aménagements concertés ou planifiés ou encore la préservation de vides urbains destinés à la circulation ou à l'implantation d'institutions et d'espaces marchands. La spécialisation de certains espaces constitue également un argument pour justifier le caractère urbain de ces localités, comme les fronts de rues dédiés aux activités marchandes, ou encore l'existence de secteurs « des argentiers » à Najac, dans les arrière-cours des maisons du Barriou. En complément de ce caractère urbain, l'étude des transformations de ces agglomérations a surtout montré l'inadéquation de la taxinomie « génétique » proposée par Charles Higounet et Benoît Cursente. Le mode de fondation de ces localités a joué un rôle dans leur trajectoire, mais cette influence est restée inféodée à celle du pouvoir fondateur. Les changements d'équilibres des pouvoirs, entre le XI^e et le XIV^e siècle, ont donc marqué des changements de cap réguliers dans l'aménagement urbain dont la prise en compte s'oppose à l'idée d'un déterminisme du mode de fondation. Le caractère de sauveté de Villeneuve d'Aveyron, si l'on admet son existence en premier lieu, s'est estompé progressivement et avait totalement disparu lors de l'aménagement de l'extension au XIII^e siècle. Mais il existe des marqueurs culturels de l'aménagement urbain, liés à chaque période, et éventuellement à chaque forme de pouvoir : la sauveté est bien un phénomène spécifique, mais qui est confiné au XI^e et au début du XII^e siècle ; l'aménagement d'extensions urbaines est un processus marqué par les politiques d'emprise initiées par Raymond VII et reprises par Alphonse de Poitiers, dont le prolongement est la fondation des bastides ; la consolidation de l'espace urbanisé par la construction d'une enceinte de réunion est le résultat d'une politique conjointe des agents de la sénéchaussée et des communautés urbaines, devant la montée des tensions au milieu du XIV^e siècle. Ainsi, les types urbains discutés ici sont davantage les marqueurs d'un moment politique et culturel qu'un type de village ou de petite ville. La désignation actuelle de ces localités par l'un de ces qualificatifs constitue donc un non-sens historique.

Ce constat d'une diversité des formes et des transformations individuelles d'agglomérations, sans lien avec le mode de fondation, a permis de faire émerger une forme de trajectoire commune, marquée par des jalons historiques déjà mentionnés dans les lignes précédentes. Il s'agit de la fondation et la constitution d'un premier agglomérat d'habitations, autour ou à côté d'un château, d'une église ou d'un espace marchand, puis l'expansion possible de ce premier noyau, suivie par la construction d'une enceinte, son renforcement et enfin un déclin de la dynamique. Ces grandes étapes ont fait l'objet d'une modélisation chrono-chorématique, de manière à comparer cette trajectoire à celle des grandes villes. L'approche a mené à la proposition d'une hypothèse : celle d'une convergence des trajectoires urbaines centrée sur le Moyen Âge et le début de l'Époque moderne. La fin de cette convergence a été marquée par la concentration des pouvoirs, des activités et des flux économiques dans les villes principales, observée de manière croissante à partir de la fin des XVII^e-XVIII^e siècles. En l'occurrence, un particularisme régional explique peut-être le niveau de désaffection économique de ce secteur à cette période, alors que les principaux flux de richesse ont eu tendance à se concentrer dans les échanges mondiaux et l'exploitation des ressources et des populations d'Outre-mer. Les grandes villes portuaires ont ainsi profité de cette situation, alors que les campagnes du Quercy et du Rouergue ont connu un appauvrissement progressif. Cette analyse chrono-chorématique a donc abouti à des résultats probablement peu représentatifs de l'intégralité des petites agglomérations, bien qu'assez pertinents pour la région étudiée.

Mais au-delà des résultats, cette thèse a également permis d'esquisser des directions, des vides qu'il sera nécessaire de combler. Les études monographiques ont montré l'importance d'une prise en compte d'une quantité importante de données qui nécessitera, à terme une étude exhaustive et sérielles des sources fiscales d'Ancien régime. Les compoix de Septfonds, de Nègrepelisse et les plus anciens compoix de Caylus n'ont ainsi jamais été étudiés intégralement. Leur caractère parfois incomplet a souvent mené à la conclusion de leur inutilité, mais il y a fort à parier que si une restitution spatiale est impossible, un traitement statistique des informations conservées pourrait apporter une compréhension importante du fonctionnement social de ces agglomérations à une époque donnée.

Pour la compréhension des dynamiques et des trajectoires des petites agglomérations, il sera essentiel d'élargir la focale, en intégrant davantage de cas issus d'autres régions et d'autres pays, mais aussi en multipliant les réflexions mêlant petites et grandes agglomérations. À ce titre, la prise en compte de ces cas par l'archéologie urbaine est une nécessité. Le prolongement de cette remarque vise la nécessaire intégration croissante de ces localités aux dispositifs de veille informationnelle des DRAC, par la multiplication des ZPPA et des protections localisées qui doivent permettre le recours à l'archéologie préventive de manière plus régulière.

RÉFÉRENCES

SOURCES ÉDITÉES

BASSOMPIERRE (François de), *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre. Première édition, conforme au manuscrit original, publiée avec fragments inédits pour la société de l'histoire de France par le marquis de Chantérac*, Paris : Renouard, édition de 1870-1877, 1665, 4 vol.

BERGER (Élie), *Layettes du trésor des chartes, tome 4 (1261-1270)*, Paris : Plon-Nourrit et C^{ie}, 1902, 593 p.

BLADÉ (Jean-François), *Contumes municipales du département du Gers, première série*, Paris : Auguste Durand, 1864, 253 p.

BOUILLET (Auguste), *Liber miraculorum Sancte [sic] Fidis, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Schlestadt*, Paris : Alphonse Picard et fils, 1897, 290 p.

BOUTARIC (Edgard), *Saint Louis et Alphonse de Poitiers. Étude sur la réunion des provinces du Midi et de l'Ouest à la Couronne et sur les origines de la centralisation administrative d'après des documents inédits*, Paris : Henri Plon, 1870, 550 p.

BRÉQUIGNY (Louis George Oudard Feudrix de), LAURIÈRE (Eusèbe Jacques de), PARDESSUS (Jean-Marie), PASTORET (Emmanuel de), SECOUSSE (Denis-François) et VILEVAULT (Louis-Guillaume de), *Ordonnances des roys de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique*. Paris : Imprimerie royale, 1723-1849, 21 vol.

BULTOT-VERLEYSSEN (Anne-Marie), « Des *Miracula* inédits de Saint Géraud d'Aurillac († 909). Étude, édition critique et traduction française », *Analecta Bollandiana*, 118, 2000, p. 47-141.

CONSTANS (Léopold), *Le livre de l'Épervier, cartulaire de la commune de Millau (Aveyron)*, Montpellier : Bureau des publications de la Société pour l'études des langues romanes, 1882, 316 p.

DELABORDE (Henri-François), *Layettes du trésor des chartes, tome 5. Ancienne série des sacs dite aujourd'hui supplément*, Paris : Plon-Nourrit et C^{ie}, 1909, 401 p.

DESJARDINS (Gustave), *Cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue*, Paris : Picard, 1879, 518 p.

DEVIC (Claude) et VAISSÈTE (Joseph), *Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, éd. E. ROSCHACH, É. DULAURIER, Toulouse : Privat, réédition 1872, 1730-1745, 16 vol.

DOSSAT (Yves), *Saisimentum comitatus Tholosani*, Paris : Bibliothèque nationale, 1966, 542 p.

DOSSAT (Yves), LEMASSON (Anne-Marie) et WOLFF (Philippe), *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des chartes*, Paris : Éditions du CTHS, 1983, 637 p.

GAUJAL (Marc-Antoine-François de), *Études historiques sur le Rouergue*, Paris : Paul Dupont, 1858-1859, 4 vol.

LABORDE (Joseph de), *Layettes du trésor des chartes, tome 3 (1247-1260)*, Paris : E. Plon et C^{ie}, 1875, 772 p.

LAVAL (Éloi), « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1914, p. 82-110.

MOLINIER (Auguste), *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers*, Paris : Imprimerie nationale, 1894-1900, 2 vol.

ODON DE CLUNY, *Vita sancti Geraldi Auriliacensis*, éd. A.-M. BULTOT-VERLEYSSEN, Bruxelles : Société des Bollandistes, 2009, 327 p.

PIERRE DES VAUX DE CERNAY, *Historia albigensium, et sacri belli in eos suscepti*, éd. L. DELISLE, Paris : Palmé, réédition de 1880, 1213-1218, 342 p.

PORTAL (Charles) et CABIÉ (Edmond), *Cartulaire des templiers de Vaour (Tarn)*, Albi : Nouguiès, 1894, 132 p.

SAINTE-MARTHE (Denis de), *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa ; Qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem apposis, t. I*, Paris : Lutetiae Parisiorum, 1715-1865, 1036 p.

TEULET (Alexandre), *Layettes du trésor des chartes, tome 1*, Paris : Henri Plon, 1863, 648 p.

TEULET (Alexandre), *Layettes du trésor des chartes, tome 2 (1224-1246)*, Paris : Henri Plon, 1866, 741 p.

SOURCES PLANIMÉTRIQUES

Archives nationales (AN)

CP/F/14/8489 : atlas de Trudaine pour la généralité de Montauban, feuilles n° 27, 30, 34, 38, 39 et 412, réalisé sous la direction de Daniel-Charles Trudaine (1745-1780).

Bibliothèque nationale de France (BNF)

GE FF-18595-17 : carte de Cassini, feuille n° 113, d'Albi (1777-1778).

GE FF-18595-16 : carte de Cassini, feuille n° 144, de Rodez (1781).

GE FF-18595-36 : carte de Cassini, feuille n° 150, de Cahors (1781).

GE FF-18595-37 : carte de Cassini, feuille n° 108, de Montauban (1776-1777).

Archives départementales de l'Aude (AD 11)

Sous-série PW

PW 8935 : cadastre de Lagrasse, plans parcellaires communaux (1831).

Archives départementales de l'Aveyron (AD 12)

Sous-série 3 P

3 P 167-1(1-46) : cadastre de Najac, plans parcellaires communaux (1838).

3 P 167-2 : cadastre de Najac, états de section (1839).

3 P 301-1(1-39) : cadastre de Villeneuve d'Aveyron, plans parcellaires communaux (1829).

3 P 301-2(1-3) : cadastre de Villeneuve d'Aveyron, états de section (1830).

3 P 300-1(1-31) : cadastre de Villefranche-de-Rouergue, plans parcellaires communaux (v. 1823).

3 P 300-2(1-5) : cadastre de Villefranche-de-Rouergue, états de section (1825-1826).

Archives départementales de l'Hérault (AD 34)

Sous-série 3 P

3 P 3570 : cadastre de Lodève, plans parcellaires communaux (1838).

Archives départementales de Tarn-et-Garonne (AD 82)

Sous-série 3 E

3 E 262 : Caylus, plan visuel, afferme, arrentement, obit. (v. 1782).

Sous-série 3 P

3 P 517-521 : cadastre de Caylus, états de section (1837).

3 P 1472-1474 : cadastre de Nègrepelisse, états de section (1811).

3 P 1873 : cadastre de Septfonds, états de section (1833).

3 P 2340(1-47) : cadastre de Caylus, plans parcellaires communaux (1836).

3 P 2436(1-36) : cadastre de Nègrepelisse, plans parcellaires communaux (1809).

3 P 2481 (1-16) : cadastre de Septfonds, plans parcellaires communaux (1832).

Archives communales

Saint-Denis (93)

10 Fi 30(1-8) : cadastre de Saint-Denis, plans parcellaires (1808-1812).

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales (AN)

R² 517 : titres généraux et documents de caractère féodal concernant le comté de Nègrepelisse (XVI^e-XVIII^e siècle).

Archives départementales de l'Aveyron (AD 12)

Sous-série 1 C

1 C 983/984 : compoix de Najac (1749-1753).

Sous-série 2 E

2 E 301-18 : cartulaire de Villeneuve, calendrier, ordonnances municipales, actes divers, registre autrefois enchaîné, 48 folios parchemin (1284-1604).

2 E 301-35 : répertoire d'un cadastre de Villeneuve (XVII^e siècle).

Série G

G 641 : Morlhon et ses environs, 11 pièces parchemin (1306-1336).

Archives départementales de Tarn-et-Garonne (AD 82)

Série G

G 473 : accord entre le doyen de Cayrac et le Vicomte Bertrand de Bruniquel, 1 pièce papier (1264).

G 669 : paroisse de Nègrepelisse, 3 pièces parchemin (1074-1551).

RAPPORTS CONSERVÉS AU SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

CHALÉAT (Franck) et MALIGE (Guylène), *Villefranche-de-Rouergue (12), place Bernard Lhez : rapport de diagnostic archéologique*, Onet-le-Château : SDA Aveyron, 2016, 2 vol.

GÉRARDIN-MACARIO (Léa), *Études de deux maisons médiévales à Caylus et Bruniquel (Tarn-et-Garonne). Rapport d'opération, prospection thématique*, Caylus : SRA Occitanie, 2023, 2 vol.

LADIER (Edmée), *Nègrepelisse (82), Château de Nègrepelisse, rapport d'intervention archéologique*, Toulouse : SRA Midi-Pyrénées, 1987, 5 p.

LEFEBVRE (Bastien), *Moissac (82). Fouille archéologique dans le parking rue des Mazels. Une zone humide aménagée et des occupations domestiques et artisanales médiévales et modernes. Rapport final d'opération*, Toulouse : Université Toulouse - Jean Jaurès, 2019, 524 p.

PAYA (Didier) et CALLÈDE (Fabien), *Nègrepelisse (82), place du Château et château : rapport d'évaluation archéologique*, Bègles : INRAP Grand Sud-Ouest, 2009.

POUSTHOMIS (Bernard) et BOCACCINO (Catherine), *Nègrepelisse (82), le château de Nègrepelisse : document final de synthèse de sauvetage archéologique*, Labège : Hadès, 1998, 119 p.

TRESCARTE (Jérôme), ABRAHAM (Philippe) et HANTRAIS (Juliette), *Villefranche-de-Rouergue (12), place Bernard Lhez : rapport de diagnostic archéologique*, Onet-le-Château : SDA Aveyron, 2018, 368 p.

VIERS (Catherine), *Nègrepelisse (82), le Château : rapport de fouille archéologique*, Bègles : INRAP Grand Sud-Ouest, 2015, 410 p.

BIBLIOGRAPHIE

ABBÉ (Jean-Loup), « Formation d'un paysage médiéval dans le Bassin Parisien : Villeneuve l'Archevêque (Yonne) », *Archéologie médiévale*, 23-1, 1993, p. 57-105.

ABBÉ (Jean-Loup), « De l'espace rural à l'aire urbaine : enquête sur la *villa nova* en Languedoc méditerranéen et en Roussillon pendant le Moyen Âge », dans *Habitats et territoires du Sud*, éd. B. CURSENTE, 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 47-63.

ABBÉ (Jean-Loup), *Société, espace et parcellaire. Contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle)*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2004.

ABBÉ (Jean-Loup), *À la conquête des étangs : l'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, 2006, 332 p.

ABBÉ (Jean-Loup) (coord.), *Les forts villageois du Sud-Ouest de la France (XIV^e-XVII^e siècle)*, Carcassonne : CAML, *Archéologie du Midi Médiéval*, 39, numéro spécial, 2021.

ALBARET (Laurent), « Raymond VII de Toulouse et son engagement dans la défense de l'orthodoxie. D'excommunications en réconciliations (1229-1249) », dans *Le salut par les armes : Noblesse et défense de l'orthodoxie, XIII^e-XVII^e siècle*, éd. A. BOLTANSKI, F. MERCIER, Rennes : PUR, 2019, p. 19-35.

ALBE (Edmond), « La châtelainie de Caylus au XIV^e siècle », *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, XXXIII, 1905, p. 317-361.

ALIX (Clément) et NOBLET (Julien), *Bâtir en pan de bois, à la campagne et à la ville (XIII^e-XIX^e siècles)*, Tours : PUFR, 2024, 587 p.

ANCOURT (André), *Villefranche, ville fortifiée*, Salles-la-Source : Association pour le Pays d'Oc, 1980, 278 p.

ANDRÉ-LAMAT (Véronique), JEAN-COURRET (Ézéchiél), LAVAUD (Sandrine) et PISSOAT (Olivier), « Réinvestir la chrono-chorématique : expériences bordelaises », dans *Archéologie de l'espace urbain*, éd. X. RODIER, E. LORANS, Tours : PUFR, 2013, p. 371-381.

ANDRIEU (Dominique) et SERRES (Barthélémy), « L'intelligence artificielle apprend à lire le cadastre napoléonien », *Cartes & géomatique*, 255, 2024, p. 73-83.

ARLAUD (Catherine), BURNOUF (Joëlle), BRAVARD (Jean-Paul), LURIOU (Jean-Marc) et VÉROT-BOURRELY (Agnès), *Lyon Saint-Jean, les fouilles de l'îlot Tramassac*, Lyon : Alpara, 1994, 150 p.

ARNAUD (Jean-Luc), « F1832 France, 1 : 80 000, 1832-1958, 274 puis 925 feuilles, carte d'état-major », dans *La carte de France, histoire et techniques*, Marseille : Parenthèses, 2022, p. 136-173.

AUBRY (Aurélien), *Le Limargue. Unités paysagères du PETR Centre Ouest Aveyron*, Rodez : CAUE de l'Aveyron, 2019, 19 p.

BARET (Florian), *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central : (cités des arvernes, vellaves, gabales, rutenes, cadurques et lémovices), 1^{er} siècle avant J.-C.-V^e siècle après J.-C.*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Frédéric TRÉMENT, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2015.

BAUDREU (Dominique), « Une forme de villages médiévaux concentrés : le cas du Bas-Razès (Aude) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 4, 1986, p. 49-73.

BAUDREU (Dominique), « Les enclos ecclésiaux dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne : la pluralité des formes », dans *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*. Table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, éd. G. FABRE, M. BOURIN, J. CAILLE, *et al.*, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 189-203.

BAUDREU (Dominique), « Formes et formation des villages médiévaux dans le bassin de l'Aude », dans *Habitats et territoires du Sud*, éd. B. CURSENTE, 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 65-89.

BAUDREU (Dominique) et CAZES (Jean-Paul), « Les villages ecclésiaux dans le bassin de l'Aude », dans *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994, p. 80-97.

BÉRARD (H.-L.), « Un ancien four de potier au faubourg Savignac à Villefranche-de-Rouergue », *Mémoires de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 6-1, 1959, p. 13-17.

BÉRENGER (Jean), « La contre-réforme et la réforme catholique », dans *Histoire générale de l'Europe*, Paris : PUF, 1980, p. 321-342.

BERESFORD (Maurice W.), « The Lost Villages of Medieval England », *The Geographical Journal*, 117-2, 1951, p. 129.

BERGEON (Paul), « Nègrepelisse et les malheurs de 1622 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, CXXIII, 1998, p. 225-227.

BÉRIAC (Françoise), « Petites villes ou bourgs ? Le cas du Gers », dans *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, éd. J.-P. POUSSOU, P. LOUPÈS, colloque international du Centre d'études des espaces libres urbains, Bordeaux, 25-26 octobre 1985, Paris : Éditions du CNRS, 1987, p. 29-39.

BERRY (Brian J. L.), « Approaches to Regional Analysis: A Synthesis », *Annals of the Association of American Geographers*, 54-1, 1964, p. 2-11.

BERTHE (Maurice), « Naissance d'un mythe : la bastide du Sud-Ouest », dans *La vie quotidienne dans les bastides méridionales : l'ethnologie à l'école*, éd. C. RIVALS, stage de Grenade, 17-19 mars 1986, Toulouse : Académie de Toulouse, Mission d'action culturelle en milieu scolaire, 1988, p. 7-13.

BERTHE (Maurice), « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 97-108.

BERTHE (Maurice), « Les désertions de villages au Moyen Âge, phénomène lié à la croissance ou phénomène lié à la crise ? L'exemple du sud-ouest de la France », dans *Terres et Hommes du Sud. Hommage à Pierre Tucuu-Chala*, éd. C. DESPLAT, Bayonne : J & D éditions, 1992, p. 93-106.

BERTHE (Maurice), « Nouvelle approche sur les sauvetés », *Les Cahiers du Centre d'études des bastides*, 7, 2004, p. 81-93.

BERTHE (Maurice), « Villages médiévaux du pays de Cocagne, XI^e-XIV^e siècle », dans *Pays de Cocagne, Pais de Cocanha, son histoire, ses légendes*, éd. J. FIJALKOW, congrès de Puylaurens, 2005, Puylaurens : IEO éditions, 2006, p. 31-47.

BERTHE (Maurice), « La dernière génération des bastides du Sud-Ouest (1290-1342) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 34, 2016, p. 183-194.

BIDDLE (Martin), HUDSON (Daphne M.) et HEIGHWAY (Carolyn M.), *The future of London's past: a survey of the archaeological implications of planning and development in the nation's capital*, Worcester : Rescue, 1973.

BIGET (Jean-Louis), *Hérésie et inquisition dans le Midi de la France*, Paris : Picard, 2007, 248 p.

BIGET (Jean-Louis), HERVÉ (Jean-Claude), THÉBERT (Yvon), *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*. Table ronde de Saint-Cloud, 31 janvier-2 février 1985, Paris : École française de Rome, 1989, 497 p.

BIZRI (Mélinda), *Construction et pratique sociale de l'espace fortifié en Velay (XIII^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Bruno PHALIP, Université Blaise Pascal, Clermont Auvergne, 2017.

BLANQUET (Jacques), « Le contact entre le Ségala et le Causse du Quercy », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 47-3, 1976, p. 261-273.

BLOCH (Marc), AAKJAR (Svend), HALL (Hubert), TAWNEY (A.-H.) et VOGEL (Walther), « Les plans parcellaires : Allemagne, Angleterre, Danemark, France », *Annales*, 1-1, 1929, p. 60-70.

BLOND (Stéphane), *L'atlas de Trudaine : pouvoirs, cartes et savoirs techniques au siècle des Lumières*, Paris : Éditions du CTHS, 2014, 412 p.

BOCCHI (Francesca), *I portici di Bologna e l'edilizia civile medievale*, Bologna : Grafis Edizioni, 1990, 349 p.

BOESTAD (Tobias), « Pour le profit du commun marchand » : la genèse de la Hanse (XII^e siècle-milieu du XIV^e siècle), thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Marie MOEGLIN et Kurt Villads JENSEN, Université Paris-IV Sorbonne Université, Paris, 2020.

BOISSAVIT-CAMUS (Brigitte), GUILLOTEAU (Corinne) et ROYUX (Dominique), « Poitiers : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10405.html>. Consulté le 3 mai 2019.

BONNAÏS (Pierre), « Le sac de Caylus, 1562 », *Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, LXVI, 1938, p. 91-101.

BONNASSIE (Pierre), « Les *sagreres* catalanes : la concentration de l'habitat dans le "cercle de paix" des églises (XI^e s.) », dans *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994, p. 68-79.

BONNASSIE (Pierre) et MARQUETTE (Jean-Bernard), *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval*, Toulouse : Privat, 1990, 386 p.

BONNET (Gabrielle), « Histoire d'un îlot, l'îlot de l'ancien hôpital Saint-Loup », *Mémoires de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 2006, p. 5-33.

BONNET (Gabrielle), *Villefranche-de-Rouergue, une bastide du Sud-Ouest. Inventaire des propriétés bâties (1518-1652)*, Villefranche-de-Rouergue : SAVBR, 2007, 4 vol.

BONNET (Gabrielle) et GUTIERREZ (François), « Spicilège villefranchois (I) – Les chartes de 1256 et 1369 », *Mémoires de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 2012, p. 7-49.

BONNIN-OLIVEIRA (Séverine), « Les petites villes dans la périurbanisation », *Territoire en mouvement [en ligne]*, 32, 2016. URL : <https://journals.openedition.org/tem/3899>. Consulté le 20 août 2025.

BORDERIE (Quentin), BANERJEA (Rowena), BONNET (Stéphane), DEVOS (Yannick), NICOSIA (Cristiano), PETIT (Christophe), SALOMON (Ferréol), SCHNEIDER (Nathalie), WOUTERS (Barbora) et WUSCHER (Patrice), « Géoarchéologies des contextes urbains : mieux comprendre les modalités de l'artificialisation des géosystèmes », *Archimède : archéologie et histoire ancienne*, 7, 2020, p. 141.

BOU (Claude), « L'utilisation des réserves hydrauliques karstiques : l'exemple de la commune de Penne de Tarn », *Karstologia*, 33, 1999, p. 13-24.

BOUDON (Françoise) et BLÉCON (Jean), « Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale », *Annales*, 30-4, 1975, p. 773-818.

BOUDON (Françoise), CHASTEL (André), COUZY (Hélène) et HAMON (Françoise), *Système de l'architecture urbaine : le quartier des Halles à Paris*, Paris : Éditions du CNRS, 1977, 414 p.

BOURGEOIS (Luc), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments. Volume 1. Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars*, Chauvigny : Association des publications chauvinoises, 2000, 143 p.

BOURGEOIS (Luc), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments. Volume 2. Angles-sur-l'Anglin, Argenton-Château, Charroux, Melle, Parthenay, Rom, Chauvigny* : Association des publications chauvinoises, 2005, 175 p.

BOURGEOIS (Luc) et PRODÉO (Frédéric), *Les seigneurs du marais : l'habitat fossoyé de la Mothe de Pineuilh (Gironde, X^e-XII^e s.)*, Caen : PUC, 2024, 2 vol.

BOURILLON (Florence) et JAQUAND (Corinne), *La parvelle dans tous ses états*, Rennes : PUR, 2022, 273 p.

BOURIN (Monique), *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité, X^e-XIV^e siècle*, Paris : L'Harmattan, 1987, 338 p.

BOURIN (Monique), « Introduction à la problématique du colloque », dans *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, éd. G. FABRE, M. BOURIN, J. CAILLE, table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 17-30.

BOUSQUET (Jacques), *Le Rouergue au premier Moyen Âge : vers 800-vers 1250 : les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines*, Rodez : Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1992, 2 vol.

BOUTON (Christophe), *L'accélération de l'histoire : des Lumières à l'Anthropocène*, Paris : Seuil, 2022, 381 p.

BOUTOULLE (Frédéric), JEAN-COURRET (Ézéchiél) et LAVAUD (Sandrine), *Atlas historique de Bayonne*, Pessac : Ausonius, 2020, 770 p.

BOVE (Boris), « Crise locale, crises nationales. Rythmes et limites de la crise de la fin du Moyen Âge à Paris au miroir des prix fonciers », *Histoire urbaine*, 33-1, 2014, p. 81-106.

BOVE (Boris), LE MARESQUIER (Yvonne Hélène), BOURLET (Caroline), DESCAMPS (Benoît) et BOUHAÏK-GIRONÈS (Marie), « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à Paris à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 134/135, 2007, p. 7-47.

BRABANT (Charlotte), DUBREUIL (Vincent), DUFOUR (Simon), DELAUNAY (Gabriel) et NABUCET (Jean), « Influence de la taille de tache urbaine sur l'îlot de chaleur urbain : étude sur des communes d'Ille-et-Vilaine », dans *Le changement climatique, les risques et l'adaptation*, 35^e colloque de l'Association internationale de climatologie, Toulouse, 6-9 juillet 2022, Paris : Météo-France, 2022.

BRAUDEL (Fernand), *Villages désertés et histoire économique : XI^e-XVIII^e siècle*, Paris : École pratique des hautes études, 1965, 619 p.

BRECHON (Franck), *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Marie-Thérèse LORCIN, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2000, 2 vol.

BROCHIER (Jacques-Léopold), BOREL (Jean-Luc) et DRUART (Jean-Claude), « Les variations paléoenvironnementales de 1000 avant à 1000 après J.-C. et la question des “optima” climatiques de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge sur le piémont des Alpes du nord à Colletière, lac de Paladru, France », *Quaternaire*, 18-3, 2007, p. 253-270.

BROWN (Elizabeth A. R.), « Assemblies of French Towns in 1316: Some New Texts », *Speculum*, 46-2, 1971, p. 282-301.

BRUNEL (Ghislain), GUYOTJEANNIN (Olivier) et MORICEAU (Jean-Marc), *Terriers et plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècle*. Colloque de Paris, 23-25 septembre 1998, Rennes : Association d'histoire des sociétés rurales, 2002, 464 p.

BRUNET (Roger), « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, 9-4, 1980, p. 253-265.

BRUNET (Roger), « La carte-modèle et les chorèmes », *Mappemonde*, 4, 1986, p. 2-6.

BRUNET (Roger), THÉRY (Hervé) et FERRAS (Robert), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, Montpellier : Reclus, 3^e édition revue et augmentée, 1993, 518 p.

BRUNET (Serge), « Les milices dans la France du Midi au début des guerres de Religion (vers 1559-1564) », dans *Les milices dans la première modernité*, éd. J. J. RUIZ IBÁÑEZ, Rennes : PUR, 2015, p. 63-116.

BUKOWIECKI (Evelyne), DESSALES (Hélène) et DUBOULOZ (Julien), *Ostie, l'eau dans la ville : châteaux d'eau et réseau d'adduction*, Rome : École française de Rome, 2008, 260 p.

BURNOUF (Joelle) et GILLOT (Laurence), « L'archéogéographie : pourquoi ? Comment ? Entretien avec Hélène Noizet et Sandrine Robert », *EchoGéo [en ligne]*, 36, 2016. URL : <https://shs.hal.science/halshs-03594041>. Consulté le 20 décembre 2023.

CABROL (Alexis), « Note sur la peste de 1628 à Villefranche », *Mémoires de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 4-6, 1955, p. 128-131.

CABROL (Étienne), *Annales de Villefranche-de-Rouergue*, Villefranche-de-Rouergue : Impr. de veuve Cestan, née Moins, 1860, 2 vol.

CALMETTES (Christophe) (coord.), *New Medieval Towns of the South West with Regular Layout: a Collection of Documents*, Coimbra : éd. IERU (CDROM ; prog. INTERREG IIIB-SUDOE), 2007.

CARBONNET (Adrien), « En finir avec la contestation ou l'envers de la punition : le roi de France et les villes d'Artois et des Bourgognes (1477-1493) », dans *Contester au Moyen Âge : de la désobéissance à la révolte*, XLIX^e congrès de la SHMESP, Rennes, 2018, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 379-392.

CARCY (Pierre) et SCELLÈS (Maurice), « Couvertures et charpentes dans le Midi de la France au Moyen Âge : les exemples de l'architecture civile », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 203-228.

CAROZZA (Jean-Michel), BOCHACA (Michel), MATHE (Vivien), COLIN (Anne) et JOINEAU (Vincent), « Évolution de la plaine alluviale de la Garonne et implantation des ports fluviaux au cours du Moyen Âge et de l'époque moderne (XIII^e-milieu du XIX^e siècle) : apport du site de Cadillac (France, Sud-Ouest, Gironde) », *Quaternaire*, 32-2, 2021, p. 99-110.

CARRAZ (Damien), « Un *revival* de la paix de Dieu ? Les paix diocésaines du XII^e siècle dans le Midi », *Cahiers de Fanjeaux*, 48, 2013, p. 523-558.

CARRÉ (Florence), HINCKER (Vincent), MAHÉ (Nadine), PEYTREMANN (Édith), POIGNANT (Sébastien) et ZADORA-RIO (Élisabeth), « Histoire(s) de(s) village(s) », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 116, 2009, p. 51-59.

CASSAN (Élodie), *Le bourg castral de Najac au Moyen Âge : formation et évolution d'un paysage urbain en Rouergue occidental*, Villefranche-de-Rouergue : SAVBR, 2006, 222 p.

CATAFAU (Aymat), *Les « celleres » du Roussillon. Une approche de la naissance des villages dans l'ancien diocèse d'Elne (X^e-XV^e siècles)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pierre BONNASSIE, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 1997.

CATAFAU (Aymat), *Les Celleres et la naissance du village en Roussillon : X^e-XV^e siècles*, Perpignan : PUP, 1998, 717 p.

CATAFAU (Aymat), « Les celleres du Roussillon, mises au point et discussions », *Cahiers de Fanjeaux*, 40, 2005, p. 17-40.

CAZES (Jean-Paul), « L'habitat rural dans le Lauragais », dans *Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil*, éd. X. BARRAL I ALTET, colloque international du CNRS, juin-septembre 1987, Paris : Picard, 1987.

CERISOLA (Silvia) et PANZERA (Elisa), « Heritage Tourism and Local Prosperity: An Empirical Investigation of their Controversial Relationship », *Tourism Economics*, 31-5, 2025, p. 964-983.

CHABANNE (Éric), *Architecture et évolutions du tissu urbain à Caylus (82) du Moyen Âge à nos jours*, mémoire de master 1 réalisé sous la direction de Bastien LEFEBVRE, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse, 2019.

CHABANNE (Éric), *Architecture et urbanisme à Caylus : formation et transformations du quartier de la Saliège depuis le Moyen Âge*, mémoire de master 2 réalisé sous la direction de Bastien LEFEBVRE, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse, 2020.

CHABANNE (Éric), « Caylus, quartier de la Saliège. Deux îlots au coeur de l'expansion urbaine, XIII^e-XIX^e siècle », *Bulletin Monumental*, 179-4, 2021, p. 403-408.

CHABANNE (Éric), « Le quartier de la Saliège à Caylus (Tarn-et-Garonne) : un exemple d'extension urbaine partiellement concertée », *Archéologie du Midi Médiéval*, 41, 2023, p. 53-70.

CHAILLOU (Mélanie), *Toulouse, nouvelles informations sur le Pont Vieux de la Daurade*, communication donnée dans le cadre de la Journée archéologique de la Haute-Garonne du 6 octobre 2023 Journée archéologique de la Haute-Garonne, Toulouse, 2023.

CHALAIS (Anthony), *Vectorisation du cadastre ancien : restructuration de la chaîne de traitement, implémentation d'une nouvelle méthode de détection et utilisation de la théorie des graphes*, mémoire de fin d'études de Sciences de l'ingénieur, Conservatoire national des arts et métiers, École supérieure d'ingénieurs géomètres et topographes, Le Mans, 2019, 76 p.

CHALÉAT (Franck), « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu » : *la question des bourgs dits "castraux" et "monastiques" : oekoumène, synoecisme et sens des lieux durant le "long Moyen Âge" dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du Sud)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Nicolas REVEYRON et Christian SAPIN, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2016.

CHALINE (Claude), *La dynamique urbaine*, Paris : PUF, 1980, 206 p.

CHALLET (Vincent) et FERRAND (Guilhem), « Villages en guerre : les communautés de défense dans le Midi pendant la guerre de Cent Ans », *Archéologie du Midi Médiéval*, 25, 2007, p. 111-122.

CHAPELOT (Jean) et FOSSIER (Robert), *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris : Hachette, 1980, 357 p.

CHARBONNAT (Pascal), « La naissance du concept de génération spontanée », dans *Les Lumières et l'idée de nature*, Dijon : PUD, 2011, p. 31-50.

CHAUMOT (Frédéric), « Le réseau hospitalier de l'Anjou au Moyen Âge (XII^e-mi XVI^e siècle) », dans *Médecine et hôpitaux en Anjou du Moyen Âge à nos jours*, éd. J.-G. PETIT, J.-P. SAINT-ANDRÉ, Rennes : PUR, 2009, p. 21-42.

CHOUQUER (Gérard), *Les formes des paysages. Tome 1 : Études sur les parcellaires*, Paris : Errance, 1996, 224 p.

CHOUQUER (Gérard), *Les formes des paysages. Tome 2 : Archéologie des parcellaires*. Colloque d'Orléans, mars 1996, Paris : Errance, 1996, 263 p.

CHOUQUER (Gérard), *Les formes des paysages. Tome 3 : L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris : Errance, 1997, 198 p.

CHOUQUER (Gérard), *L'étude des paysages. Essai sur leurs formes et leur histoire*, Paris : Errance, 2000.

CHOUQUER (Gérard), « Crise et recomposition des objets : les enjeux de l'archéogéographie », *Études rurales*, 167-168, 2003, p. 13-31.

CLARY (Maryse), « Une expérience : chorèmes et modèles à l'école élémentaire », *Mappemonde*, 4, 1986, p. 7-11.

CLÉMENÇON (Anne-Sophie), *La fabrication de la ville ordinaire. Pour comprendre les processus d'élaboration des formes urbaines, l'exemple du domaine des Hospices Civils de Lyon*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de François LOYER, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 1999, 3 vol.

CLÉMENÇON (Anne-Sophie), « L'îlot du lac : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines », *Études rurales*, 188, 2011, p. 155-178.

CLÉMENTS (Jacques Charles), « Églises paroissiales et bourgs dans le diocèse d'Agen », *Revue de l'Agenais*, 94-1, 1968, p. 3-15.

CLÉMENT (Pierre-Albert), *Foires et marchés d'Occitanie : de l'Antiquité à l'an 2000*, Montpellier : Presses du Languedoc, 1999, 398 p.

CLERC (Pascal), « Chorématique et systémique : des démarches pour expliquer l'organisation des espaces », dans *Géographies. Épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, éd. P. CLERC, F. DEPREST, G. LABINAL, et al., Paris : Armand Colin, 2019, p. 152-160.

COMET (Anaïs), « Une forme particulière de mise en défense collective : les forts villageois dans l'ouest du Lot à la fin du Moyen Âge », dans *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, éd. P. FOISSAC, 59^e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Cahors, 19-21 juin 2009, Toulouse : PUM, 2013, p. 97-111.

COMET (Anaïs), *Villages et bourgs de la Gascogne gersoise à la fin du Moyen âge (1250-1550) : transformations morphologiques et architecturales*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Loup ABBÉ et Nelly POUSTHOMIS-DALLE, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse, 2017, 4 vol.

CONTAMINE (Philippe), « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue Historique*, 260-1, 1978, p. 23-47.

CONZEN (Michael R. G.), *Alnwick, Northumberland: A Study in Town-plan Analysis*, London : George Philip, 1960, 122 p.

CONZEN (Michael R. G.), « The Use of Town Plans in the Study of Urban History », dans *The Study of Urban History*, international round-table conference of the Urban history group at Gilbert Murray Hall, University of Leicester, 23-26 September 1966, London : Edward Arnold, 1968, p. 113-130.

CONZEN (Michael R. G.) et CONZEN (Michael P.), *Thinking about Urban Form: Papers on Urban Morphology, 1932-1998*, Bern, Switzerland : Peter Lang, 2004, 320 p.

COORNAERT (Monique) et HAUMONT (Antoine), « Croissance et unité urbaines. L'exemple de Choisy-le-Roi », *Annales de Géographie*, 416, 1967, p. 434-457.

COSTEMALLE (Vianney), « Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines », *Insee focus [en ligne]*, 210, 2020. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684#consulter>. Consulté le 19 septembre 2023.

COT (Cécile), DE NAYER (Alain) et DELATTRE (Guillaume), « Identifier des enjeux environnementaux grâce aux chorèmes : retour d'expériences en Poitou-Charentes », *M@ppemonde [en ligne]*, 122, 2017. URL : <https://journals.openedition.org/mappemonde/606>. Consulté le 2 janvier 2023.

CROZIER (Jacynth) et FERRAND (Guilhem), « La mise en défense d'un lieu-refuge spécifique : l'exemple des églises fortifiées en Rouergue et Languedoc », *Archéologie du Midi Médiéval*, 25, 2007, p. 135-140.

CUCART-MORA (Carolina), RESCHKE (Jan-Olaf), HAL (Harry), LOMBORG (Kamilla), HERTLER (Christine), SAQALLI (Mehdi), GROVE (Matt) et MONCEL (Marie Hélène), « Agent-based models to understand the spatiotemporal patterns of the earliest occupations of Western Europe », dans *Computational Humanities Research 4*, CHR conference, Paris, December 6-8, 2023, Paris : EPITA, 2023. URL : <https://hal.science/hal-04278470>. Consulté le 25 août 2025.

CURIE-SEIMBRES (Alcide), *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*, Toulouse : Privat, 1880, 424 p.

CURSENTE (Benoît), *Châteaux et peuplement en Gascogne aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles*, thèse de 3^e cycle réalisée sous la direction de Charles HIGOUNET, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux, 1978.

CURSENTE (Benoît), « Les castelnaux du Béarn (XII^e-XV^e siècle) : essai de bilan », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 73-84.

CURSENTE (Benoît), « Église et habitat dans les villages gascons : quelques aspects topographiques (XI^e-XV^e s.) », dans *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994, p. 122-131.

CURSENTE (Benoît), *Des maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI^e-XV^e siècle*, Toulouse : PUM, 1998, 605 p.

D'ALAUZIER (Louis de Ripert), « Un village fortifié, Bruniquel », *Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, LXXVII, 1950, p. 71-80.

DAUPHIN (Irène), « Les compoix d'Agde, 1320-1720, 400 ans d'image du territoire », dans *Estimes, compoix et cadastres : histoire d'un patrimoine commun de l'Europe méridionale*, éd. J.-L. ABBÉ, F. HAUTEFEUILLE, B. JAUDON, et al., Toulouse : Le Pas d'oiseau, 2017, p. 141-155.

DÉBAX (Hélène), *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècles : serments, hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavel*, Toulouse : PUM, 2003, 408 p.

DÉBAX (Hélène), « L'aristocratie languedocienne et la société féodale : le témoignage des sources (Midi de la France, XI^e et XII^e siècles) », dans *Feudalism. New Landscapes of Debate*, éd. S. BAGGE, T. LINDKVIST, M. H. GELTING, Turnhout : Brepols, 2011, p. 77-100.

DÉBAX (Hélène), *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge : les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes : PUR, 2012, 464 p.

DEBORD (André), « Les bourgs castraux dans l'Ouest de la France », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle*, éd. C. HIGOUNET, 1^{ères} journées internationales d'histoire de Flaran, 20-22 septembre 1979, Toulouse : PUM, 1980, p. 57-73.

DEBORD (André), « Les fouilles du *castrum* d'Andone », *Aquitania*, 1-1, 1983, p. 173-197.

DEBORD (André), « Remarques sur la notion de bourg castral », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 55-61.

DEBORD (André), « Bilan et conclusion des travaux », dans *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*, éd. G. FABRE, M. BOURIN, J. CAILLE, table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, p. 279-285.

DEFFONTAINES (Jean-Pierre), CHEYLAN (Jean-Paul), LARDON (Sylvie) et THÉRY (Hervé), « Les chorèmes : un outil pour l'étude de l'activité agricole dans l'espace rural », *Mappemonde*, 20-4, 1990, p. 2-4.

DÉGA (Jean-Louis), « L'évolution des habitats ruraux et le repeuplement du bas Rouergue méridional (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Habitats et territoires du Sud*, éd. B. CURSENTE, 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 215-233.

DEKOSTER (Kevin), « Entre Huguenots et Valteline : la France, les Archiducs et la fin de la Trêve de Douze Ans, 1619–21 », *European Review of History*, 25-6, 2018, p. 937-956.

DÉLÉRIS (René), « Étude sur les origines de Villefranche », *Bulletin de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 1985, p. 27-37.

DELOMIER (Chantal), « L'archéologie du bâti : une extrême diversité opérationnelle et scientifique. Exemples en région Auvergne-Rhône-Alpes », dans *Archéologie préventive sur le bâti*, éd. V. MATAOUCHEK, C. CARPENTIER, M. BOUIRON, *et al.*, 5^e séminaire scientifique et technique de l'INRAP, L'Isle-sur-la-Sorgue, 28-29 octobre 2021, Paris : INRAP, 2024. URL : <https://doi.org/10.34692/w1ry-3e40>. Consulté le 17 juin 2025.

DEMAILLE (Emmanuelle), « Le compoix de Lodève de 1401 à l'épreuve de la cartographie. (Représentation spatiale des activités économiques et de la propriété foncière) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 18, 2000, p. 161-189.

DÉMIANS D'ARCHIMBAUD (Gabrielle), *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris : Éditions du CNRS, 1980, 724 p.

DÉMIANS D'ARCHIMBAUD (Gabrielle), *Rougiers (Var) : village médiéval déserté*, Paris : Ministère de la culture et de la communication, Direction du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, Imprimerie nationale, 1987, 114 p.

DÉMIANS D'ARCHIMBAUD (Gabrielle) et PICON (Maurice), *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale (X^e-XV^e siècles)*. Colloque de Valbonne, 11-14 septembre 1978, Paris : Éditions du CNRS, 1980, 465 p.

DERRUAU (Max), « L'intérêt géographique des minutes notariales, des terriers et des compoix. Un exemple », *Revue de Géographie Alpine*, 34-3, 1946, p. 355-380.

DEVALS (Jean-Ursule), *Histoire de la ville de Négrepelisse*, Toulouse : Charles Douladoure, 1862, 47 p.

DEVALS (Jean-Ursule), « Les voies antiques du département de Tarn-et-Garonne », *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 1868, p. 43-61.

DEVALS (Jean-Ursule), *Notes pour servir à l'histoire de Caylus : recueillies dans les archives de cette ville*, Montauban : Forestié neveu, 1873, 171 p.

DJEMA (Hélène), « Prescrire en milieu urbain », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 164, 2021, p. 26-33.

DJINDJIAN (François), « Nouvelles méthodes pour l'analyse spatiale des sites archéologiques », *Histoire & Mesure*, 5-1, 1990, p. 11-34.

DOSSAT (Yves), *Saisimentum comitatus Tholosani*, Paris : Bibliothèque nationale, 1966, 542 p.

DRÉVILLON (Hervé) et PRÉVÔT (Dominique), *Le faste et la fureur : l'armée française de Rocroi à Valmy*, Paris : Somogy, 2018, 319 p.

DUBOURG (Jacques), *Histoire des bastides de Midi-Pyrénées*, Bordeaux : Sud-Ouest, 1997, 223 p.

DUBY (Georges), RONCAYOLO (Marcel) et COURBIN (Paul), *Villages désertés et histoire économique : XI^e-XVIII^e siècles*, Paris : SEVPEN, 1965, 619 p.

DUFAU (Cécile), *Sauveterre-de-Béarn, du XI^e au XVI^e siècle : développement urbain et identité architecturale d'une ville-frontière*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Dany SANDRON, Université Paris IV-Sorbonne Université, Paris, 2008.

DUMOULIN (Jean), « L'administration locale dans la Basse Marche du Rouergue à la fin du Moyen Âge », dans *Villefranche et le Bas-Rouergue*, XXXIV^e congrès d'études, 15-17 juin 1979, Villefranche-de-Rouergue : Salingardes, 1980, p. 91-104.

DUMOULIN (Jean), *Villeneuve et le Rouergue occidental, XI^e-XIV^e siècles*, Aire-sur-l'Adour : Castay, 1990, 249 p.

DURAND (Aline), « À la recherche du paysage médiéval. Approches paléoenvironnementales », dans *Les territoires du médiéviste*, éd. B. CURSENTE, M. MOUSNIER, Rennes : PUR, 2005, p. 363-379.

DURAND-DASTÈS (François), FAVORY (François), FICHES (Jean-Luc) et ROBERT (Samuel), *Des oppida aux métropoles : archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Paris : Anthropos, 1998, 280 p.

DUSAN (Bruno), « Le château royal de Najac (Aveyron) bâti par le dernier comte de Toulouse (XIII^e siècle) », *Revue archéologique du Midi de la France*, 1, 1866, p. 9-24.

DYER (Christopher), « Market Towns and the Countryside in Late Medieval England », *Canadian Journal of History*, 31-1, 1996, p. 17-35.

ESQUIEU (Yves) et PESEZ (Jean-Marie), *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle) : un corpus et une esquisse*, Paris : CNRS éditions, 1998, 450 p.

EUZENNAT (Maurice), « Les fouilles de la Bourse à Marseille », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120-3, 1976, p. 529-552.

FABRE (Ghislaine), BOURIN (Monique), CAILLE (Jacqueline) et DEBORD (André), *Morphogenèse du village médiéval, IX^e-XII^e siècles*. Table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Montpellier : Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, 1996, 299 p.

FAURÉ (Philippe), *Les dômes de la Grésigne : stratigraphie du Permo-Trias, structure*, Puygouzon : Association des Amis des sciences de la nature, 2021, 19 p.

FERNANDEZ (Mathieu) et GRIBAUDI (Maurizio), « Les pièges du plan parcellaire Vasserot. Pour la reconstitution du bâti parisien de la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire urbaine*, 61-2, 2021, p. 119-153.

FETTAH (Samuel), « Images de la ville, images du port. Les descriptions de Livourne des Lumières au Risorgimento », *Cahiers de la Méditerranée*, 59-1, 1999, p. 101-117.

FIXOT (Michel) et ZADORA-RIO (Élisabeth), *L'église, le terroir*, Paris : Éditions du CNRS, 1989, 164 p.

FIXOT (Michel) et ZADORA-RIO (Élisabeth), *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*. III^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Caen : Société d'archéologie médiévale, 1994, 184 p.

FLANDIN-BLÉTY (Pierre), *Essai sur le rôle politique du Tiers-État dans les pays de Quercy et de Rouergue (XIII^e-XV^e s.), consulats et relations consulaires*, thèse de doctorat d'État en droit, Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris, Paris, 1979.

FOLTRAN (Julien), *Les monastères et l'espace urbain et périurbain médiéval en Pays d'Aude : Lagrasse, Alet et Caunes*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Nelly POUSTHOMIS-DALLE et Jean-Loup ABBÉ, Université Toulouse - Jean Jaurès, Toulouse, 2016, 3 vol.

FOUCAULT (Didier) et MOUYSET (Sylvie), « Ordre et désordre de la peste dans le Midi toulousain au XVII^e siècle », *Cahiers du Centre d'étude d'histoire de la médecine*, 14, 2006, p. 15-38.

GALABERT (Firmin), « L'église et les vitraux de Caylus », *Bulletin archéologique et historique de Montauban*, VII, 1879, p. 257-278.

GALABERT (Firmin), « Procès-verbaux des séances : séance du 1^{er} février 1899. La châtellenie de Caylus. », *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, XXVII, 1899, p. 183-184.

GALABERT (Firmin), *Les « salvetats » au Moyen âge*, Paris : Secrétariat de la Société d'économie sociale, 1903, 16 p.

GALABERT (Firmin), « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne » (3 parties), *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, XXXIII, 1905, p. 50-64, p. 136-162, p. 362-377.

GALABERT (Firmin), « Les écoles autrefois dans le pays du Tarn-et-Garonne (suite, 2 parties) », *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, XXXIII, 1905, p. 77-85, p. 150-173.

GALINIÉ (Henri), *Ville, espace urbain et archéologie*, Tours : PUFR, 2000, 135 p.

GALINIÉ (Henri) et RANDOIN (Bernard), *Les archives du sol à Tours : survie et avenir de l'archéologie de la ville*, Tours : La Simarre, 1979, 63 p.

GALINIÉ (Henri), RODIER (Xavier) et SALIGNY (Laure), « Entités fonctionnelles, entités spatiales et dynamique urbaine dans la longue durée », *Histoire & mesure*, XIX-3/4, 2004, p. 223-242.

GARDNER (Christopher), « Négocier le pouvoir : Toulouse et son gouvernement sous les Capétiens (vers 1200-vers 1340) », *Annales du Midi*, 118-255, 2006, p. 425-429.

GARMY (Pierre), *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution de l'archéologie*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2009, 328 p.

GARMY (Pierre), « Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques », *Revue archéologique du Centre de la France*, 42, 2012, p. 183-187.

GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), *Demeures médiévales : cœur de la cité*, Paris : Rempart, 1992, 2^e édition 1996, 126 p.

GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), « Les maisons urbaines du X^e au milieu du XIII^e siècle : état de la question », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 75-107.

GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), « Caylus aux XIII^e et XIV^e siècles : urbanisme et architecture civile d'un castelnau quercynois », dans *Monuments de Tarn-et-Garonne*, 170^e congrès archéologique de France, Montauban, 2012, Paris : SFA, 2014, p. 199-213.

GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), « Les grands types et caractères des maisons urbaines des XI^e-XII^e siècles en Europe occidentale : une perspective comparée », dans *Burgen, Schlösser, Häuser: Festschrift für G. Ulrich Großmann zum 65. Geburtstag*, éd. G. von BÜREN, M. GOER, Petersberg : Michael Imhof Verlag, 2019, p. 126-143.

GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), JONES (Michael), MEIRION-JONES (Gwyn) et SALVÈQUE (Jean-Denis), *La ville de Cluny et ses maisons : XI^e-XV^e siècles*, Paris : Picard, 1997, 247 p.

GAUTHIER (Estelle), GEORGES-LEROY (Murielle), POIRIER (Nicolas) et WELLER (Olivier), *ARCHAEDYN. Dynamique spatiale des territoires de la Préhistoire au Moyen Âge. Volume 1*, Besançon : PUFC, 2022, 346 p.

GAUTHIEZ (Bernard), *La logique de l'espace urbain, formation et évolution : le cas de Rouen*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Pierre BARDET, EHESS, Paris, 1991.

GAUTHIEZ (Bernard), « Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites », *Revue archéologique de Picardie*, 16-1, 1999, p. 17-25.

GAUTHIEZ (Bernard), *Espace urbain : vocabulaire et morphologie*, Paris : Éditions du Patrimoine, 2003, 493 p.

GAUTHIEZ (Bernard), « Les formes, les catégories de formes et leurs interprétations », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, éd. B. GAUTHIEZ, E. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ, Tours : PUFR, 2003, p. 441-459.

GAUTHIEZ (Bernard) et ZADORA-RIO (Élisabeth), « Les fondations de bourgs de l'abbaye de Marmoutier en Anjou-Touraine : ressorts de juridiction ou espaces urbanisés ? », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, éd. B. GAUTHIEZ, É. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ, Tours : PUFR, 2003, p. 299-348.

GAUTHIEZ (Bernard), ZADORA-RIO (Elisabeth) et GALINIÉ (Henri), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours : PUFR, 2003, 2 vol.

GEORGE (Pierre), « Pour une étude systématique des petites villes », *Annales de Géographie*, 424, 1968, p. 743-747.

GÉRARDIN (Léa), *Les maisons en pan-de-bois du bourg de Montricoux, Tarn-et-Garonne*, mémoire de master 2 réalisé sous la direction de Nelly POUSTHOMIS-DALLE, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2012, 3 vol.

GERMAIN (Lionel), *La fabrique sociale du gouvernement : pragmatique et symbolique des écrits urbains dans le Rouergue médiéval (milieu du XII^e-milieu du XIV^e siècle)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pierre CHASTANG et Judicaël PETROWISTE, Université Paris-Saclay, Paris, 2022, 637 p.

GERMAIN (Lionel), *Les livres d'ordonnances consulaires de Najac et de Villeneuve en Rouergue : première moitié du XIV^e siècle*, Toulouse : PUM, 2022, 159 p.

GIRARDOT (Alain), « Un bourg abbatial en Lorraine : Saint-Mihiel avant 1300 », dans *Saint-Mihiel : journées d'études meusiennes (6-7 octobre 1973)*, Nancy : *Annales de l'Est*, 48, publications de l'Institut de recherche régionale, 1974, p. 35-55.

GIRAULT DE SAINT-FARCEAU (Eusèbe), *Guide pittoresque du voyageur en France : contenant la statistique et la description complète des quatre-vingt-six départements, orné de 740 vignettes et portraits gravés sur acier, de quatre-vingt-six cartes de départements et d'une grande carte routière de la France*, Paris : Firmin Didot, frères, 1838.

GLORIÈS (Cécile), « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du XII^e au XVIII^e siècles », *Archéologie du Midi Médiéval*, 17, 1999, p. 47-91.

GORIN (Camille), *Voies fluviales et itinéraires terrestres de Poitiers : des premières phases urbaines jusqu'à la fin du XVII^e siècle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Anne NISSEN, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2022, 2 vol.

GOUDAL (E.), *Histoire du collège de Villefranche-de-Rouergue*, Villefranche-de-Rouergue : Salingardes, 1908, 120 p.

GOUFFRAN (Laure-Hélène), « Les acteurs de l'assistance : hôpitaux et élites urbaines à Marseille à la fin du Moyen Âge (fin XIV^e-début XV^e siècle) », *Mediterranea. Ricerche Storiche*, 36, 2016, p. 75-92.

GOURNAY (Frédéric de), *Le Rouergue au tournant de l'an Mil. De l'ordre carolingien à l'ordre féodal (IX^e-XII^e siècle)*, Toulouse : PUM, 2004, 507 p.

GOUTAL (Séverine), *Les maisons médiévales de Villeneuve d'Aveyron (XIII^e-XIV^e siècles)*, mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Michèle PRADALIER-SCHLUMBERGER, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2001, 2 vol.

GRENON (Pierre) et SMITH (Barry), « SNAP and SPAN: Towards Dynamic Spatial Ontology », *Spatial Cognition & Computation*, 4-1, 2004, p. 69-104.

GRIMBERT (Laurent), MATHÉ (Vivien) et DRUEZ (Marion), « Pech Piélat (Séniergues, Lot) : un relais routier antique en pays cadurque », *Gallia. Archéologie des Gaules*, 73-1, 2016, p. 91-111.

GUÉRY (Alain), « La population du Rouergue de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle », *Annales*, 28-6, 1973, p. 1555-1576.

GUIBERT (Bertrand), *Entre nature et cultures : constructions culturelles et représentations du territoire. Des faits historiques aux dynamiques rurales actuelles en Rouergue*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Anne-Marie GRANIE, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2012, 302 p.

GUICHETEAU (Antoine), MARCHAISSEAU (Vincent) et QUIQUEREZ (Amélie), *La genèse du village : archéologie de l'habitat groupé du haut Moyen Âge (V^e-XII^e siècles) dans le Centre-Est de la France actuelle*, Dijon : Artheis éditions, 2021. URL : <http://books.openedition.org/artehis/24915>. Consulté le 14 février 2025.

GUIDONI (Enrico), *Case medievali. Atti del convegno « La città e le case. Centri fondati e tipi edilizi nell'Italia comunale (secc. XII-XV) »*, Pieve : Electa, Storia della Città, 52, 1990, 136 p.

GUILLLOT (Florence), « Penne (Tarn). Château de Penne », *Archéologie médiévale*, 51, 2021, p. 259-260.

GUYON (Marc), « Archéologie des ponts : l'exemple du Pont de Pierre de Charlieu (42) », dans *Regards sur l'archéologie*, 3^e journée d'études, 16 novembre 2013, Montbrison : La Diana, FRAL, 2015, p. 35-65.

HAUTEFEUILLE (Florent), *Structures de l'habitat rural et territoires paroissiaux en bas-Quercy et haut-Toulousain du VII^e au XIV^e siècle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Pierre BONNASSIE et Maurice BERTHE, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 1998.

HAUTEFEUILLE (Florent), « La bastide : une juridiction avant le village. L'exemple du bas-Quercy », dans *Les sociétés méridionales à l'Âge féodal, hommage à Pierre Bonnassie*, éd. H. DÉBAX, Toulouse : CNRS éditions, 1999, p. 141-148.

HAUTEFEUILLE (Florent), « La fondation des villes neuves dans le Sud-Ouest de la France au XII^e siècle : du bourg central au bourg "Mercadier" », dans *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours*, éd. J.-P. POUSSOU, colloque d'Aiguillon, mai 2000, Mamers : *Revue de l'Agenais*, 131-1, Société d'histoire des petites villes, 2004, p. 69-87.

HAUTEFEUILLE (Florent), « La *villa* et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII^e siècle », dans *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, table-ronde de Pau, 24-25 novembre 2000, Pau : Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes, 2006, p. 351-362.

HAUTEFEUILLE (Florent), « Les vigueries carolingiennes en Quercy et en Toulousain », *Annales du Midi*, 121-266, 2009, p. 199-213.

HAUTEFEUILLE (Florent), *Vivre au mas : archéologie du peuplement dans la châtellenie de Castelnaud-Montratier à la fin du Moyen Âge*, habilitation à diriger des recherches, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2013.

HERMENAULT (Léa), « Matérialité urbaine et trajectoires des lieux d'activités économiques dans la ville. Proposition d'analyse de la stabilité des rues très commerçantes à Paris entre le XIV^e et le XVIII^e siècle », *Histoire urbaine*, 72-1, 2025, p. 81-98.

HIGOUNET (Charles), « La frange orientale des bastides », *Annales du Midi*, 61-7, 1949, p. 359-367.

HIGOUNET (Charles), *Paysages et villages neufs du Moyen Âge : recueil d'articles*, Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1975, 538 p.

HIGOUNET (Charles), « Pour l'histoire de l'occupation du sol et du peuplement de la France du Sud-Ouest, du XI^e au XIV^e siècle », dans *Paysages et villages neufs du Moyen Âge : recueil d'articles*, Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1975, p. 373-397.

HIGOUNET (Charles), « Les bastides du Périgord. Une révision », dans *Recherches sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, Paris : Éditions du CNRS, 1978, p. 101-110.

HIGOUNET (Charles), « Sur les transformations de l'habitat et des structures agraires en Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : Gimont avant la bastide », dans *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Talence : Maison des sciences de l'homme, 1978, p. 369-375.

HIGOUNET (Charles), « *Congregare populationem* : politiques de peuplement dans l'Europe méridionale (X^e-XIV^e siècles) », *Annales de Démographie Historique*, 1979, p. 135-144.

HIGOUNET (Charles), « La place dans les bastides médiévales », dans « *Plazas* » et *sociabilité en Europe et Amérique latine*, colloque, 8-9 mai 1979, Madrid : Casa de Velázquez, 1982, p. 119-129.

HIGOUNET (Charles), « Les origines et la fondation de la bastide de Vianne (1284) », *Revue de l'Agenais*, 1984, p. 5-24.

HIGOUNET (Charles), « Nouvelles réflexions sur les bastides "cisterciennes" », *Cahiers de Fanjeaux*, 21-1, 1986, p. 127-137.

HIGOUNET (Charles), « "Centralité", petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale », dans *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, éd. J.-P. POUSSOU, P. LOUPÈS, colloque international du Centre d'études des espaces libres urbains, Bordeaux, 25-26 octobre 1985, Paris : Éditions du CNRS, 1987, p. 41-48.

HIGOUNET (Charles), « La place dans les villes neuves de l'Italie médiévale », *Journal des Savants*, 3-1, 1989, p. 217-239.

HIGOUNET (Charles), *Villes, sociétés et économies médiévales*, Talence : Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, 600 p.

HUBERT (Étienne), « La construction de la ville, sur l'urbanisation dans l'Italie médiévale », *Annales*, 59-1, 2004, p. 109-139.

JEAN-COURRET (Ézéchiel), *La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Jean-Bernard MARQUETTE, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux, 2006, 2 vol.

JEAN-COURRET (Ézéchiel), « Faire maison commune. Les lieux de réunion de la Jurade à Bordeaux (XIII^e-XV^e siècle) », dans *Le bazar de l'hôtel de ville. Les attributs matériels du gouvernement urbain dans le Midi médiéval*, éd. É. JEAN-COURRET, S. LAVAUD, J. PETROWISTE, et al., Pessac : Ausonius, 2016, p. 111-136.

JEAN-COURRET (Ézéchiel), « Une gestion raisonnée et concertée de la croissance urbaine au Moyen Âge central : l'exemple du lotissement de Sainte-Croix à Bordeaux », *Archéologie du Midi Médiéval*, 34, 2016, p. 163-182.

JEAN-COURRET (Ézéchiel), « Pour une approche génétique et diplomatique des cadastres anciens : propositions et conseils pour l'édition des sources cadastrales », *Imago Temporis. Medium Aevum*, XIV, 2020, p. 439-461.

JOSSERAND (Louis), « Les villages ronds du Razès », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 2-1, 1931, p. 5-21.

LACROIX (Camille), *La défense collective en Toulousain à la fin du Moyen Âge (vers 1350-vers 1550)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Nelly POUSTHOMIS-DALLE et Jean-Loup ABBÉ, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2016, 2 vol.

LAFFONT (Pierre-Yves), « Les manifestations architecturales de la coseigneurie : châteaux et coseigneuries en France », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 122-1, 2010, p. 13-34.

LAFFONT (Pierre-Yves) et BRÉCHON (Franck), « Châteaux, *incastellamento* et réseau viaire au Moyen Âge en France méridionale », dans *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques : de la construction des paysages pré-industriels à leur perception par les sociétés contemporaines*, éd. R. COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, J.-R. BERTRAND, J. CHAPMAN, et al., colloque COST, Le Mans, 7-9 décembre 2006, Rennes : PUR, 2008, p. 149-162.

LAGESSE (Claire), *Lire les lignes de la ville*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Stéphane DOUADY et Patricia BORDIN, Université Paris Diderot, Paris, 2015, 563 p.

LARDON (Sylvie) et HOUDART (Marie), « Les Chorèmes face à l'évolution des thématiques et pratiques de recherche, en agronomie et aménagement des territoires », *M@ppemonde [en ligne]*, 122, 2017. URL : <https://journals.openedition.org/mappemonde/574>. Consulté le 2 janvier 2023.

LARTIGAUT (Jean), *Les campagnes du Quercy : après la guerre de Cent ans : vers 1440-vers 1500*, Toulouse : Association des publications de l'Université Toulouse - le Mirail, 1978, 606 p.

LARTIGAUT (Jean), « Le repeuplement du Quercy au XV^e siècle, une révision », *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, CIX, 1988, p. 212-227.

LASCONJARIAS (Guillaume), « Guerre de Trente Ans : vers l'équilibre des puissances », dans *La guerre. Des origines à nos jours*, éd. J.-V. HOLEINDRE, L. TESTOT, Auxerre : Éditions Sciences humaines, 2014, p. 115-120.

LAURET (Alain), MALEBRANCHE (Raymond) et SÉRAPHIN (Gilles), *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse : Milan, 1988, 315 p.

LAUWERS (Michel), « Le cimetière au village ou le village au cimetière ? Spatialisation et communautarisation des rapports sociaux dans l'Occident médiéval », dans *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, éd. C. TREFFORT, XXXV^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 11-12 octobre 2013, Toulouse : PUM, 2015, p. 41-60.

LAVAL (Éloi), « Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1914, p. 82-110.

LAVAUD (Sandrine) et PISSOAT (Olivier), « Étude chrono-chorématique : Bordeaux », *M@ppemonde [en ligne]*, 114-2, 2014. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num42/articles/art14204.html>. Consulté le 3 mai 2019.

LAVEDAN (Pierre), *Histoire de l'urbanisme. 1. Antiquité - Moyen âge*, Paris : Henri Laurens, 1926, 520 p.

LAVEDAN (Pierre), *Géographie des villes*, Paris : Gallimard, 1959, 341 p.

LAVEDAN (Pierre), *Les villes françaises*, Paris : Éditions Vincent, Fréal et C^{ie}, 1960, 236 p.

LAVEDAN (Pierre) et HUGUENEY (Jeanne), *L'urbanisme au Moyen âge*, Paris : Arts et métiers graphiques, 1974, 184 p.

LAVERGNE (Marc), « La violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine : le cas de Khartoum (Soudan) », *Espace Populations Sociétés*, 15-1, 1997, p. 49-64.

LAVIGNE (Cédric), *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)*, Pessac : Ausonius, 2002, 299 p.

LAVIGNE (Richard Louis de), « La peste noire et la commune de Toulouse : le témoignage du livre des matricules des notaires », *Annales du Midi*, 83-104, 1971, p. 413-417.

LE BOULCH, *Rennes, fabrique et formes de la ville, 1420-1720*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Gauthier AUBERT et Pierre-Yves LAFFONT, Université Rennes 2, Rennes, 2020, 3 vol.

LE CORBUSIER, *La charte d'Athènes*, Paris : Éditions de Minuit, 1957, réédition du texte de 1941, 189 p.

LEAL (Émilie), CHAZELLES (Claire-Anne de) et DEVILLERS (Philippe), *Architecture et construction en terre crue. Approches historiques, sociologiques, économiques. Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue 5*. Table-ronde internationale de Montpellier, ENSAM, 23-24 octobre 2019, Montpellier : Éditions de l'Espérou, 2022.

LEBRETON (Gaël), « En pleine figure ! La représentation figurée de Castelferrus et Saint-Aignan (Tarn-et-Garonne) en 1525 : preuve et support de règlement judiciaire entre communautés villageoises », *Archéologie du Midi Médiéval*, 34, 2016, p. 63-94.

LEFEBVRE (Bastien), *La formation d'un tissu urbain dans la Cité de Tours : du site de l'amphithéâtre antique au quartier canonial (5^e-18^e s.)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Elisabeth LORANS et Henri GALINIÉ, Université François Rabelais, Tours, 2008, 2 vol.

LEFEBVRE (Bastien), « Atlas historique des villes de France. Analyses et réflexions à propos de la chronologie de l'histoire urbaine », *Histoire urbaine*, 37-2, 2013, p. 159-181.

LEFEBVRE (Bastien), « Post-and-Plank Construction between the 12th and 13th Centuries: Examples from Recent Excavations in Moissac (France) », *European Journal of Post-Classical Archaeologies*, 13, 2023, p. 123-145.

LEFEBVRE (Bastien), « Une maison en pan de bois appuyée contre l'enceinte de Moissac (Tarn-et-Garonne), témoin d'un lotissement de la fin du Moyen Âge », *Archéologie du Midi Médiéval*, 41, 2023, p. 71-110.

LEFEBVRE (Bastien), *The Adoption of the Street Façade in Medieval Houses (11th-13th c.)*, « *Persisting with change* », 30th EAA Annual Meeting, August 28-31, Rome, Italy, 2024.

LEFÈVRE (Benjamin), « Angers : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10404.html>. Consulté le 3 mai 2019.

LEGUAY (Jean-Pierre), « Lieux de réunion et maisons communes en Bretagne médiévale », dans *Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance*, éd. A. SALAMAGNE, Rennes, Tours : PUR, PUFR, 2015, p. 209-227.

LEIGH (David S.), GRAGSON (Ted L.) et LEFEBVRE (Bastien), « Rapid alluvial sedimentation aided expansion of Moissac during the High Middle Ages along the Tarn River in southern France », *Geomorphology*, 331, 2019, p. 49-58.

LEPETIT (Bernard), *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris : Albin Michel, 1988, 490 p.

LEPETIT (Bernard) et PUMAIN (Denise), *Temporalités urbaines*, Paris : Anthropos diffÉconomica, 1993, 316 p.

LESTOCQUOY (Jean), « Abbayes et origines des villes », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 33-122, 1947, p. 108-112.

LEVEAU (Philippe), « *Vicus*, "agglomération secondaire". Des mots différents pour une même entité ? », *Revue archéologique du Centre de la France*, 42, 2012, p. 165-175.

LEVILLAIN (Charles-Édouard), « Une guerre souterraine contre Louis XIV. L'Espagne, la Hollande et les projets de révolte de 1674 », *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, 42-2, 2012, p. 201-223.

LOMBRAIL (André), « Le château et les seigneurs de Nègrepelisse », *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, CXII, 1987, p. 47-63.

LOMBRAIL (André), « Prise de Nègrepelisse par les Montalbanais (décembre 1621) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, CXXIII, 1998, p. 219-224.

LONCAN (Bernard), BONGIU (Aurel), ÉCLACHE (Michèle), NOÉ-DUFOUR (Annie), SCHELLÈS (Maurice) et UFFLER (Anne-Marie), *Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, Tarn-et-Garonne : le patrimoine de deux cantons aux confins du Quercy et du Rouergue*, Paris : Imprimerie nationale, 1993, 400 p.

LORANS (Élisabeth), « La christianisation de l'espace urbain en Angleterre du VII^e au XI^e siècle : approche archéologique », *Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 37-1, 2006, p. 243-261.

LORANS (Élisabeth), MAROT (Émeline) et SIMON (Gaël), « Marmoutier (Tours) : de l'hôtellerie médiévale à la maison du Grand Prieur », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, hors-série 8, 2015. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01343144>. Consulté le 4 mai 2021.

LORANS (Élisabeth) et RODIER (Xavier), *Archéologie de l'espace urbain*, Tours : PUFR, 2013, 535 p.

LORIAUD (Aude), *Les clefs du cloître : les communautés féminines à Bordeaux et à Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Éric SUIRE, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux, 2021, 1165 p.

MABIRE LA CAILLE (Claire), « Château, bourg castral, Villeneuve. La genèse d'une agglomération secondaire, Coucy-le-Château (XII^e-XIII^e siècles) », *Revue archéologique de Picardie*, 1, 2005, p. 161-172.

MACÉ (Laurent), « Avant et après Muret : le Midi de la France au tournant du XIII^e siècle (1195-1222) », dans *La encrucijada de Muret*, Sevilla : Sociedad Española de Estudios Medievales, 2015, p. 195-210.

MACÉ (Laurent) et POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), « Structurer et modifier l'espace en milieu urbain : la commanderie de l'Hôpital de Toulouse au XII^e siècle », *Archéologie du Midi Médiéval*, 28, 2010, p. 317-330.

MAGNOU-NORTIER (Élisabeth), « Trois chemins pour la paix. Enquête sur la législation en faveur de la paix dans le royaume des Francs de la fin X^e au début XII^e siècle », dans *Contumes, franchises et libertés*, éd. É. MAGNOU-NORTIER, rencontres européennes médiévales de Lorris-en-Gâtinais, 5-6 octobre 2012, Poitiers, Dijon : CESC, SHDB, 2015, p. 165-200.

MARCHAND (Jean-Pierre) et GAUDIN (Solène), « Chorèmes et systèmes. Retours sur deux approches complémentaires de modélisations graphiques en analyse spatiale et leurs devenir », *L'Information géographique*, 86-2, 2022, p. 72-99.

MARSAN (Jean-Claude), *Montréal en évolution*, Montréal : Fides, 1974, 423 p.

MARTÍNEZ SOPENA (Pascual) et URTEAGA (Mertxe), *Las villas nuevas medievales del Suroeste europeo: de la fundación medieval al siglo XXI: análisis histórico y lectura contemporánea : actas de las Jornadas interregionales de Hondarribia (16-18 noviembre 2006)*, Irún : Centro de estudios e investigaciones histórico-arqueológicas, 2006, 445 p.

MASSOUNIE (Dominique), « Philibert Orry et l'embellissement du territoire autour de l'Instruction de 1738 : genèse d'un paysage routier et urbain », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 26, 2013, p. 89-104.

MATAOUCHEK (Victorine), « L'apport du diagnostic archéologique pour la lecture d'un bâti "ordinaire" : l'église de Nozières (Cher) », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, 24-1, 2020. URL : <https://hal-inrap.archives-ouvertes.fr/hal-03219162>. Consulté le 6 mai 2021.

MATHIAN (Hélène) et SANDERS (Lena), *Approches spatio-temporelles. Objets géographiques et processus de changement* : ISTE Edition, 2014.

MATTALIA (Yoan), « Beaulieu, une maison féminine de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem dans le diocèse de Cahors (XIII^e-XIV^e siècles) », *Annales du Midi*, 133-315/316, 2021, p. 509-534.

MAURIN (André), *Le cadastre en France : histoire et rénovation*, Paris : Éditions du CNRS, 1990, 413 p.

MEITZEN (August), *Siedelung und agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen: der Kelten, Römer, Finnen und Slaven*, Berlin : W. Hertz, 1895, 2 vol.

MERLIN (Pierre) et CHOAY (Françoise), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris : PUF, 1988, 723 p.

MEUNIER (Hugo), « Le Mans : étude chrono-chorématique (I^{er} siècle av. J.-C.-XVIII^e siècle) », dans *Archéologie de l'espace urbain*, éd. X. RODIER, E. LORANS, Tours : PUFR, 2013, p. 341-352.

MIQUEL (Jacques), *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Âge*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 1979.

MOUILLEBOUCHE (Hervé) et SALIGNY (Laure), « Les châteaux forts sont-ils toujours bâtis au sommet des montagnes ? », *UB Sciences : revue annuelle de la recherche de l'Université de Bourgogne*, 3, 2008, p. 46-51.

MOUILLEBOUCHE (Hervé) et SALIGNY (Laure), « Topographie et habitats fortifiés en Bourgogne du Nord : implantation, orientation et surveillance », dans *Le château, autour et alentours (XIV^e-XVI^e siècles). Paysage, parc, jardin et domaine*, éd. J.-M. CAUCHIES, J. GUISET, Turnhout : Brepols, 2008, p. 29-55.

MOUSNIER-KERGUEN (Mireille), « Bastides de Gascogne toulousaine. Un échec ? », dans *Villages et villageois au Moyen Âge*, 21^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Caen, 1990, Paris : Publications de la Sorbonne, 1992, p. 101-116.

MURATORI (Saverio), *Studi per una operante storia urbana di Venezia*, Roma, Italie : Istituto poligrafico dello Stato, Libreria dello Stato, 1959, 114 p.

MUSSET (Lucien), « Peuplement en bourgage et bourgs ruraux en Normandie du X^e au XIII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 9-34, 1966, p. 177-208.

NAPOLÉONE (Anne-Laure), « L'équipement domestique dans l'architecture civile médiévale », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 239-263.

NODET (Henri), « Le château de Najac en Rouergue. Étude d'architecture militaire au XIII^e siècle », *Bulletin Monumental*, 52-1, 1886, p. 352-362.

NODET (Henri), « Le château de Najac en Rouergue. Étude d'architecture militaire au XIII^e siècle (suite et fin) », *Bulletin Monumental*, 53-1, 1887, p. 142-161.

NOIZET (François H. V.), *Étude sur le cadastre*, Paris : Guillaumin et Compagnie, 1857, 200 p.

NOIZET (Hélène), *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine à Tours (IX^e au XIII^e siècles) : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Henri GALINIÉ, Université François Rabelais, Tours, 2003.

NOIZET (Hélène), *La fabrique de la ville. Espace et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2007, 504 p.

NOIZET (Hélène), « *Fabrique Urbaine: a New Concept in Urban History and Morphology* », *Urban Morphology*, 13-1, 2009, p. 55-66.

NOIZET (Hélène), « De l'usage de l'archéogéographie », *Médiévales*, 66, 2014, p. 179.

NOIZET (Hélène), « La gestion de la distance ou la production sociale de l'urbain : environnements ecclésiastiques et parcellaire à Paris », dans *Pour une archéologie indisciplinée. Réflexions croisées autour de Joëlle Burnouf*, éd. F. JOURNOT, Paris : Éditions Mergoïl, 2018, p. 223-232.

NOIZET (Hélène), « La ville comme gestion de l'altérité, espaces et spatialités à Paris (IX^e-XIX^e siècles) », dans *Cartes d'identités. L'espace au singulier*, éd. Y. CALBÉRAC, O. LAZZAROTTI, J. LÉVY, et al., Paris : Hermann, 2019, p. 269-282.

NOIZET (Hélène) et CLÉMENÇON (Anne-Sophie), *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis : PUV, 2020, 352 p.

NUNINGER (Laure), TOURNEUX (François-Pierre) et FAVORY (François), « From Archaeomedes to Archaeodyn », dans *Layers of Perception*, 35th International Conference on Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology (CAA), Berlin, April 2-6 2007, Bonn : Axel Poluschny, Karsten Lambers, Irmela Herzog, 2008, p. 278.

OURLIAC (Paul), *Les Sauvetés du Comminges, étude et documents sur les villages fondés par les Hospitaliers dans la région des coteaux commingeois*, Toulouse : F. Boisseau, 1947, 152 p.

PANERAI (Philippe), CASTEX (Jean) et DEPAULE (Jean-Charles), *Formes urbaines : de l'îlot à la barre*, Marseille : Parenthèses, 1997, 215 p.

PANERAI (Philippe), DEMORGON (Marcelle) et DEPAULE (Jean-Charles), *Analyse urbaine*, Marseille : Parenthèses, 1999, 187 p.

PANFILI (Didier), *Aristocraties méridionales. Toulousain-Quercy, XI^e-XII^e siècles*, Rennes : PUR, 2010, 460 p.

PANFILI (Didier), « Transferts d'églises, de dîmes et recomposition des seigneuries en Languedoc (vers 1050-vers 1200) », *Cahiers de Fanjeaux*, 48, 2013, p. 581-602.

PARKER (John H.), *Some account of domestic architecture in England from Edward I to Richard II*, Oxford, London : I. Shrimpton, 1853, 352 p.

PASSARRIUS (Olivier), « Le rôle de l'église dans la structuration du noyau villageois de Vilarnau d'Amont (Perpignan-Pyrénées-Orientales) », *Cahiers de Fanjeaux*, 40, 2005, p. 41-68.

PASSARRIUS (Olivier), DONAT (Richard) et CATAFAU (Aymat), « L'église et le cimetière du village déserté de Vilarnau à Perpignan (Pyrénées-Orientales) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 28, 2010, p. 219-237.

PAULY (Michel), « L'emplacement des hôpitaux dans les villes mosanes et ardennaises au Moyen Âge », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 89-2, 2011, p. 585-603.

PELLETIER (Monique), *La carte de Cassini : l'extraordinaire aventure de la carte de France*, Paris : Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1990, 263 p.

PEÑALTA CATALÁN (Rocío), « La ville en tant que corps : métaphores corporelles de l'espace urbain », *TRANS- [en ligne] Revue de littérature générale et comparée*, 11, 2011. URL : <https://journals.openedition.org/trans/454>. Consulté le 29 janvier 2025.

PÉPIN (Guilhem), « Les routiers gascons, basques, agenais et périgourdiens du parti anglais : motivations, origines et la perception de leur présence (v. 1360-v. 1440) », dans *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans : Hommage à Jonathan Sumption*, éd. G. PÉPIN, Pessac : Ausonius, 2016, p. 23-41.

PESEZ (Jean-Marie), « Le foyer de la maison paysanne (XI^e-XV^e s.) », *Archéologie médiévale*, 16-1, 1986, p. 65-92.

PESEZ (Jean-Marie), « Le village médiéval », *Archéologie médiévale*, 1-1, 1971, p. 307-321.

PETITPIERRE (Rémi), RAPPO (Lucas) et DI LENARDO (Isabella), « Recartographier l'espace napoléonien », dans *Humanistica 2023*, colloque annuel de l'Association francophone des humanités numériques, Genève, 26-28 juin 2023, Genève : Association francophone des humanités numériques, 2023. URL : <https://hal.science/hal-04109214/>. Consulté le 13 juin 2025.

PETROWISTE (Judicaël), *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain (XI^e-milieu du XIV^e siècle)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Mireille MOUSNIER, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2007, 3 vol.

PETROWISTE (Judicaël), « Infrastructures commerciales et dynamiques de l'habitat dans le Midi toulousain des XIII^e-XIV^e siècles », *Archéologie du Midi Médiéval*, 34, 2016, p. 217-233.

PETROWISTE (Judicaël), *À la foire d'empoigne : Foires et marchés en Aunis et Saintonge au Moyen-Âge vers 1000 - vers 1500*, Toulouse : PUM, 2020, 406 p.

PEUQUET (Donna J.), « It's About Time: A Conceptual Framework for the Representation of Temporal Dynamics in Geographic Information Systems », *Annals of the Association of American Geographers*, 84-3, 1994, p. 441-461.

PEYTREMANN (Édith), « La notion de village en France au premier Moyen Âge. Retour sur un débat », *Archéopages*, 40, 2014, p. 84-91.

PICHARD (Claire), « Étude chrono-chorématique de Reims pré-industrielle (I^{er} siècle av. J.-C.-XIX^e siècle) », dans *Archéologie de l'espace urbain*, éd. X. RODIER, E. LORANS, Tours : PUFR, 2013, p. 353-369.

PICHARD (Claire), *La construction de la forme urbaine : approche archéologique et archéogéographique du processus urbain de Reims du début du Moyen Âge à la ville pré-industrielle.*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA et Alain DEVOS, Université de Reims Champagne-Ardenne, Reims, 2014, 484 p.

PINON (Pierre), « Les plans d'alignement comme source cartographique. La France à grande échelle aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Bulletin du Comité français de cartographie*, 148, 1996, p. 79-87.

PINON (Pierre), « Le parcellaire des villeneuves médiévales planifiées », dans *Habitats et territoires du Sud*, éd. B. CURSENTE, 126^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 2001, Paris : Éditions du CTHS, 2004, p. 261-275.

PIRENNE (Henri), « Les villes flamandes avant le XII^e siècle », *Annales de l'Est et du Nord*, 1, 1905, p. 9-32.

PISANI (Pierre), « Les campagnes rutènes sous le Haut-Empire : la question des agglomérations secondaires », dans *Les Rutènes : du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.)*, éd. P. GRUAT, J.-M. PAILLER, D. SCHAAD, colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Bordeaux : *Aquitania*, supplément 25, 2011, p. 637-682.

PISANI (Pierre), « Quelques remarques à propos des voies de communication rutènes », dans *Les Rutènes : du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.)*, éd. P. GRUAT, J.-M. PAILLER, D. SCHAAD, colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Bordeaux : *Aquitania*, supplément 25, 2011, p. 333-354.

POIRIER (Nicolas), « La carte de Cassini », dans *Atlas archéologique de Touraine, publication électronique [en ligne]*, éd. É. ZADORA-RIO, Tours : Université de Tours, 2008, p. <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=29>. URL : <https://hal.science/hal-00436601>. Consulté le 18 juin 2025.

POUSSOU (Jean-Pierre), *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours*. Colloque d'Aiguillon, 12 et 13 mai 2000. *Revue de l'Agenais*, 131-1, Mamers : Société d'histoire des petites villes, 2004, 382 p.

POUSSOU (Jean-Pierre) et LOUPÈS (Philippe), *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Paris : Éditions du CNRS, 1987, 511 p.

POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), *À l'ombre du Moustier : morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2002.

POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Cahiers de Fanjeaux*, 46-1, 2011, p. 331-366.

POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), « Mesurer les façades de maisons médiévales : retour sur une expérience dans de petites villes méridionales », *Archéologie du Midi Médiéval*, 34, 2016, p. 111-145.

POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), SARRET (Françoise), SARRET (Jean-Pierre), POIRIER (Nicolas), ABBÉ (Jean-Loup), CALASTRENC (Carine), RENDU (Christine), SAN PABLO (Germain), LEFEBVRE (Bastien), FOLTRAN (Julien), DUBOIS (Jacques), HARTMANN-VIRNICH (Andreas), POUSTHOMIS (Bernard) et CZERNIAK (Virginie), « Nouveaux regards sur Lagrasse (Aude) : une abbaye, une ville et un terroir dans la longue durée », *Archéologie du Midi Médiéval*, 40, 2022, p. 5-209.

PRADALIÉ (Gérard), « Les sauvetés castrales », *Annales du Midi*, 102-189, 1990, p. 29-34.

PRADALIÉ (Gérard), « Les comtes de Toulouse et l'Aquitaine (IX^e-XII^e siècles) », *Annales du Midi*, 117-249, 2005, p. 5-23.

PUJOL (Florence), « L'élaboration de l'image symbolique de la bastide », *Annales du Midi*, 103-195, 1991, p. 345-367.

PUMAIN (Denise), *La dynamique des villes*, Paris : Economica, 1982, 231 p.

PUMAIN (Denise), PAQUOT (Thierry) et KLEINSCHMAGER (Richard), *Dictionnaire. La ville et l'urbain*, Paris : Economica, 2006, 320 p.

PUMAIN (Denise), ROZENBLAT (Céline) et MORICONI-EBRARD (François), « La trame des villes en France et en Europe », *Données urbaines*, 1996, p. 279-287.

QUERY (Marie), « Modélisation chrono-chorématique de Limoges pré-industrielle », *M@ppemonde [en ligne]*, 105-1, 2012. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num33/articles/art12101.html>. Consulté le 20 juin 2025.

RAZOUA (Louis), *Notes et documents pour servir à l'histoire civile et religieuse de Puylaroque (Tarn-et-Garonne)*, Montauban : Forestié, 1883.

RÉMY (Christian), « Genèse médiévale du Limousin administratif. Les circonscriptions royales (XIII^e-XVI^e siècles) », *Siècles [en ligne]*, 50, 2021. URL : <https://journals.openedition.org/siecles/7832>. Consulté le 5 juillet 2025.

REY (Raymond), *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, Paris : Henri Laurens, 1925, 241 p.

RIGAUDIÈRE (Albert), *De l'estime au cadastre en Europe. Le Moyen Âge*, Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 2021, 608 p.

RIPART (François), « Les territoires d'Alphonse de Poitiers : un modèle de principauté avortée ? », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 123-2, 2011, p. 461-466.

RIVALS (Cécile), *La construction d'une ville de confluence : les dynamiques spatiales de Saint-Antonin-Noble-Val (82) du Moyen Âge à la période pré-industrielle*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Florent HAUTEFEUILLE et Nelly POUSTHOMIS-DALLE, Université Toulouse - le Mirail, Toulouse, 2015, 4 vol.

RIVES (Jean), « Dîme et défrichements en Gascogne et Quercy au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 92-146, 1980, p. 57-66.

ROBERT (Jean-Claude), « Jean-Claude Marsan, Montréal en évolution », *Histoire sociale/Social History*, 9-17, 1976, p. 216-220.

ROBERT (Sandrine), *L'analyse morphologique entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire. Exemples d'études de formes urbaines et rurales dans le Val-d'Oise*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Gérard CHOUQUER, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2003, 2 vol.

ROBERT (Sandrine), « De la route-monument au réseau routier », *Les Nouvelles de l'archéologie*, 115, 2009, p. 8-12.

ROBERT (Sandrine), AUBRY (Laurent), BOISSINOT (Philippe), et CHOUQUER (Gérard), *Sources et techniques de l'archéogéographie*, Besançon : PUFC, 2011, 235 p.

RODIER (Xavier), GALINIÉ (Henri) et BRUNET (Roger), « Tours : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10406.html>. Consulté le 3 mai 2019.

RODIER (Xavier) et SALIGNY (Laure), « Modélisation des objets historiques selon la fonction, l'espace et le temps pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée », *Cybergeo [en ligne]*, 502, 2010. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23175>. Consulté le 11 février 2020.

RODIER (Xavier) et SALIGNY (Laure), « Modélisation des objets urbains pour l'étude des dynamiques urbaines dans la longue durée », dans *SAGEO 2007. Géomatique et territoire*, conférence Spatial Analysis and GEomatics, Clermont-Ferrand, 18-20 juin 2007, Paris : SAGEO, 2007. URL : <https://shs.hal.science/halshs-00956184v1>. Consulté le 15 mai 2020.

RONCAYOLO (Marcel), *Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris : Éditions de l'EHESS, 1996, 507 p.

SANDERS (Léna), *Peupler la Terre : de la Préhistoire à l'ère des métropoles*, Tours : PUFR, 2017, 527 p.

SARMANT (Thierry), « La Ligue d'Augsbourg », dans *Louis XIV. Homme et roi*, Paris : Tallandier, 2014, p. 351-378.

SAVY (Nicolas), « Les procédés tactiques des compagnies anglo-gasconnes entre Garonne et Loire (1350-1400) », dans *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans : Hommage à Jonathan Sumption*, éd. G. PÉPIN, Pessac : Ausonius, 2016, p. 115-131.

SCHAAD (Daniel), « Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste », dans *Les Rutènes : du peuple à la cité, de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 a.C.-100 p.C.)*, éd. P. GRUAT, J.-M. PAILLER, D. SCHAAD, colloque de Rodez et Millau, 15-17 novembre 2007, Bordeaux : *Aquitania*, supplément 25, 2011, p. 23-30.

SCHNEIDER (Laurent), *Monastères, villages et peuplement en Languedoc central : les exemples d'Aniane et de Gellone (VIII^e-XII^e siècle)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Michel FIXOT, Université Aix-Marseille 1, Aix-en-Provence, Marseille, 1996.

SCHNEIDER (Laurent), « Du *pagus* aux finages castraux, les mots des territoires dans l'espace oriental de l'ancienne Septimanie (IX^e-XII^e siècle) », dans *Les territoires du médiéviste*, éd. B. CURSENTE, M. MOUSNIER, Rennes : PUR, 2005, p. 109-128.

SCORDIA (Lydwine), « Mener un conflit et en diffuser la légende : Louis XI et le siège de Perpignan (janvier 1463) », dans *Lettres et conflits : Antiquité tardive et Moyen Âge*, éd. T. DESWARTE, B. DUMÉZIL, L. VISSIÈRE, Madrid : Casa de Velázquez, 2021, p. 177-196.

SÉRAPHIN (Gilles), « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, journées d'étude, Toulouse, 19-20 mai 2001, Toulouse : SAMF, 2002, p. 145-201.

SÉRAPHIN (Gilles), « Un modèle de parcellaire médiéval : le parcellaire binaire », dans *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, colloque de Cahors, 6-8 juillet 2006, Toulouse : SAMF, 2008, p. 37-52.

SIMON (Gaël), *Espace et société à Vendôme du 11^e au début du 19^e s. : fonctionnement et fabrique d'une ville intermédiaire sur le temps long*, thèse de doctorat réalisée sous la direction d'Elisabeth LORANS, Université François Rabelais, Tours, 2015.

SIMON (Gaël), « Vendôme : étude chrono-chorématique », *M@ppemonde [en ligne]*, 100-4, 2010. URL : <https://mappemonde-archive.mgm.fr/num28/articles/art10407.html>. Consulté le 3 mai 2019.

SIMON (Gaël), LORANS (Élisabeth) et POUYET (Thomas), « Introduction », dans *L'eau dans les villes d'Europe au Moyen Âge (IV^e-XV^e siècle) : un vecteur de transformation de l'espace urbain*, éd. É. LORANS, T. POUYET, G. SIMON, colloque de Tours, 21-23 octobre 2021, Tours : *Revue archéologique du Centre de la France*, supplément 84, 2023, p. 9-16.

SINDBÆK (Søren), « Viking-Age Markets and Emporia », dans *Muslims on the Volga in the Viking Age: In the Footsteps of Ibn Fadlan*, éd. J. SHEPARD, L. TREADWELL, London : I. B. Tauris, 2023, p. 199-214.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX SAINT-ANTONIN, *Saint-Antonin, ville protestante. Le siège de 1622*. Colloque commémorant le 400^e anniversaire du siège de Saint-Antonin, 22 juillet 2022, Saint-Antonin-Noble-Val : SAVSA, 2023.

SOUNY (David), MARIN (Agnès), GARRIGOU GRANDCHAMP (Pierre), BARROCHE (Adrienne) et DUIGOU (Lionel), *Saint-Émilion, une ville et son habitat médiéval : XII^e-XV^e siècles*, Lyon : Lieux-dits éditions, 2016, 324 p.

SOURIAC (René), « Révoltes populaires au XVII^e siècle, le Quercy et les provinces de Guyenne », dans *Vivre et mourir en temps de guerre de la Préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, éd. P. FOISSAC, 59^e congrès régional de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Cahors, 19-21 juin 2009, Toulouse : PUM, 2013, p. 173-190.

TABUTEAU (Bruno), « Vingt mille léproseries au Moyen Âge ? Tradition française d'un poncif historiographique », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 88-4, 2010, p. 1293-1300.

TAYLOR (Charles H.), « French Assemblies and Subsidy in 1321 », *Speculum*, 43-2, 1968, p. 217-244.

TÉRADE (Annie), « Naissance d'un quartier de Paris : le lotissement du Nouveau Quartier de l'Europe (1820-1839) », *Histoire de l'art*, 33-1, 1996, p. 3-15.

TEYSSOT (Josiane), « Les acteurs. Les promoteurs de l'urbanisme », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, éd. B. GAUTHIEZ, É. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ, Tours : PUFR, 2003, p. 447-451.

THÉRY (Hervé), « Chronochorèmes et paléochorèmes : la dimension temporelle dans la modélisation graphique », dans *Modèles graphiques et représentations spatiales*, éd. Y. ANDRÉ, A. BAILLY, M. CLARY, et al., Paris, Montpellier : Anthropos/Reclus, 1990, p. 41-61.

TOBLER (Waldo), *Three Presentations On Geographical Analysis and Modeling. Non-Isotropic Modeling, Speculations on the Geometry of Geography, Global Spatial Analysis*, Santa Barbara : University of California, Technical Report, 93-1, 1993, 24 p.

TOUATI (François-Olivier), *Archives de la lèpre : atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*, Paris : Éditions du CTHS, 1996, 394 p.

TOUATI (François-Olivier), « De l'infirmerie monastique à l'hôpital moderne : lieux, édifices et formes de l'assistance dans la France de l'Ouest et du Centre », dans *Archéologie et architecture hospitalière de l'Antiquité tardive à l'aube des Temps modernes*, éd. F.-O. TOUATI, colloque international, Paris, 7-8 octobre 1999, Paris : La Boutique de l'Histoire, 2004, p. 391-437.

TOUBERT (Pierre), *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Rome : École française de Rome, 1973, 1500 p.

TOUBERT (Pierre), « Les destinées d'un thème historiographique : “Castelli” et peuplement dans l'Italie médiévale », dans *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle*, éd. C. HIGOUNET, 1^{ères} journées internationales d'histoire de Flaran, 20-22 septembre 1979, Toulouse : PUM, 1980, p. 11-29.

VALLAURI (Daniel), GREL (Audrey), GRANIER (Evelyne) et DUPOUEY (Jean-Luc), *Les forêts de Cassini. Analyse quantitative et comparaison avec les forêts actuelles*, 2012, p. 65 p. URL : <https://hal.science/hal-01267936>. Consulté le 18 juin 2025.

VALMARY (Pierre), « Familles paysannes au XVIII^e siècle en Bas-Quercy. Présentation d'un cahier de l'INED », *Population*, 20-2, 1965, p. 265-268.

VAN DE LUITGAARDEN (Angélique), « Rationalisation et organisation de l'usage des eaux à Moissac (Tarn-et-Garonne) à la fin du Moyen Âge », dans *L'eau dans les villes d'Europe au Moyen Âge (IV^e-XV^e siècle) : un vecteur de transformation de l'espace urbain*, éd. É. LORANS, T. POUYET, G. SIMON, colloque de Tours, 21-23 octobre 2021, Tours : *Revue archéologique du Centre de la France*, supplément 84, 2023, p. 107-122.

VANETTI (Alice), *Archéologie du bâti : histoire et épistémologie des origines à nos jours (France, Italie et Suisse)*, Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2020, 293 p.

VERDIER (René), *La bataille d'Anthon (1430). Lyon et le Dauphiné restent français*, Grenoble : PUG, 2018.

VERGINE (Thomas), *Les agglomérations d'origine castrale dans le Nord de la Bourgogne ducale au Moyen Âge (bailliages d'Auxois et de la Montagne) : morphogénèse, topographie et dynamiques*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Luc BOURGEOIS, Normandie Université, Caen, 2024.

VIALADIEU (M.), « Quelques aspects de la peste en 1628 », *Mémoires de la Société des Amis de Villefranche et du Bas-Rouergue*, 8-6, 1969, p. 173-180.

VILLAESCUSA (Ricardo González), *Archéogéographie et disciplines voisines*, Paris : *Études rurales*, 188, Éditions de l'EHESS, 2011, 170 p.

VION (Éric), « L'analyse archéologique des réseaux routiers : une rupture méthodologique, des réponses nouvelles », dans *Paysages découverts. Histoire géographie et archéologie du territoire en Suisse romande*, Lausanne : Groupe romand d'études d'archéologie du territoire, 1989, p. 67-99.

VOLVEY (Anne), STOCK (Mathis) et CALBÉRAC (Yann), « Spatial Turn, tourant spatial, tournant géographique », dans *Mouvements de géographie. Une science sociale aux tournants*, éd. V. CLÉMENT, M. STOCK, A. VOLVEY, Rennes : PUR, 2021, p. 21-38.

WAHBA (Tadros), SAMEH (Naguib), WELLENSTEIN (Anna), DAS (Maitreyi B.), PALMARINI (Nic), D'AOUST (Olivia Séverine), SINGH (Gayatri), RESTREPO CADAVID (Paula), GOGA (Soraya), TERRAZA (Horacio Cristian), LAKOVITS (Carina), BAEUMLER (Axel E. N.) et GABIHAN (Anne Treylane), *Demographic Trends and Urbanization*, Washington, D.C. : World Bank Group, 2021, 184 p.

WATTEAUX (Magali), *La dynamique de la planimétrie parcellaire et des réseaux routiers en Vendée méridionale. Études historiographiques et recherches archéogéographiques*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Gérard CHOUQUER, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2009.

WATTEAUX (Magali), *L'archéogéographie : un état des lieux et de leurs dynamiques*, Paris : *Les Nouvelles de l'archéologie*, 125. Éditions de la MSH, 2011.

WATTEAUX (Magali), « The Road Network in the Longue Durée: A Reading Key of the History of Territories », *Open Archaeology*, 3-1, 2017, p. 149-174.

WYSS (Michaël), « Saint-Denis : évolution d'un paysage urbain vue au travers de l'archéologie », dans *Comprendre les paysages urbains*, éd. P. PINON, 135^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Neuchâtel, 2010, Paris : Éditions du CTHS, 2013, p. 73-87.

ZADORA-RIO (Élisabeth), « Le village des historiens et le village des archéologues », dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 145-153.

ZADORA-RIO (Élisabeth), « La confrontation des sources. Les actes de fondation et la question de la planification », dans *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, éd. B. GAUTHIEZ, É. ZADORA-RIO, H. GALINIÉ, Tours : PUFR, 2003, p. 465-469.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des types de petites agglomérations d'après les deux principales taxinomies ..	37
Tableau 2 : Nombre et caractérisation des opérations archéologiques dans les communes étudiées...	67
Tableau 3 : Opérations et études archéologiques du bâti, réalisées dans les agglomérations étudiées..	68
Tableau 4 : Récapitulatif des notices d'inventaire et des principales contributions par commune	69
Tableau 5 : Nombre de dossiers de protection concernant les communes étudiées.....	70
Tableau 6 : Récapitulatif des tableaux de la tradition des différents cadastres	74
Tableau 7 : Récapitulatif des feuilles représentant les agglomérations étudiées	77
Tableau 8 : Récapitulatif des chartes de coutumes et confirmations des privilèges	81
Tableau 9 : Récapitulatif des sources fiscales pré-révolutionnaires existantes et des études réalisées...	83
Tableau 10 : Couches produites lors de la vectorisation des plans cadastraux	89
Tableau 11 : Tableau récapitulatif des autorités fondatrices	183
Tableau 12 : Récapitulatif et catégorisation des principaux lotissements identifiés.....	221
Tableau 13 : Récapitulatif des châteaux se trouvant dans les agglomérations étudiées	241
Tableau 14 : Récapitulatif des édifices liés aux représentants du pouvoir seigneurial puis royal.	245
Tableau 15 : Récapitulatif des maisons communes mentionnées dans les agglomérations étudiées .	248
Tableau 16 : Répartition du début de construction.....	250
Tableau 17 : Récapitulatif des édifices religieux.....	251
Tableau 18 : Caractéristiques métrologiques des parcelles environnant les églises	255
Tableau 19 : Récapitulatif des hôpitaux et des maisons des pauvres	259
Tableau 20 : Récapitulatif des léproseries recensées	261
Tableau 21 : Récapitulatif des informations concernant les établissements liés à l'instruction ...	263
Tableau 22 : Récapitulatif des structures d'approvisionnement en eau recensées ou suspectées	265
Tableau 23 : Récapitulatif des ponts recensés	266
Tableau 24 : Récapitulatif des constructions collectives à fonction économique.....	268
Tableau 25 : Programme des maisons médiévales recensées.....	276
Tableau 26 : Inventaire des couverts des agglomérations étudiées.....	277
Tableau 27 : Proportion des maisons construites et reprises aux XV ^e -XVI ^e siècles, sur le corpus étudié dans les monographies.....	282
Tableau 28 : Proportion des maisons construites et reprises aux XVII ^e -XVIII ^e siècles, sur le corpus étudié dans les monographies.....	284
Tableau 29 : Récapitulatif des datations d'enceintes urbaines	306
Tableau 30 : Évolution des surfaces estimées des agglomérations entre le XII ^e et les XIII ^e -XIV ^e siècles	310

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 : Schéma récapitulatif de l'approche "génétique"	38
Fig. 2 : Schéma récapitulatif de l'approche "par blocs"	39
Fig. 3 : Schéma récapitulatif de l'approche dynamique.....	40
Fig. 4 : Zones et protections patrimoniales du secteur d'étude	58
Fig. 5 : La basse plaine de l'Aveyron depuis les côteaux du Bas-Quercy, en direction de Nègrepelisse ..	60
Fig. 6 : La vallée de l'Aveyron depuis Najac.....	60
Fig. 7 : Carte de chaleur des opérations archéologiques menées dans les départements étudiés ...	65
Fig. 8 : Nombre d'opérations recensées par commune	66
Fig. 9 : Plan cadastral de 1809, Nègrepelisse	72
Fig. 10 : Vue de Caylus, tirée du Guide pittoresque du voyageur en France.....	85
Fig. 11 : Comparaison de la résolution des plans cadastraux de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne.....	88
Fig. 12 : Vues de détail des résultats du géoréférencement à Villeneuve et Septfonds.....	88
Fig. 13 : Processus d'échantillonnage et de mesure des largeurs de rues	94
Fig. 14 : Légende des chorèmes mobilisés dans les études chrono-chorématiques	103
Fig. 15 : Les dix épisodes du développement des villes.....	107
Fig. 16 : Reliefs et entités paysagères du Bas-Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.....	112
Fig. 17 : Réseau routiers et agglomérations secondaires vers les III-V ^e siècles de notre ère, entre les <i>civitas</i> de <i>Divona</i> et <i>Segodunum</i>	114
Fig. 18 : Situation administrative, principaux chefs-lieux et centres religieux avant l'an Mil	115
Fig. 19 : Entités politiques et seigneuriales à la fin du XII ^e siècle	117
Fig. 20 : Chefs-lieux de bailliages, abbayes, monastères, maisons de l'ordre du Temple et châteaux .	121
Fig. 21 : Occupation du sol et réseau routier, deuxième moitié du XVIII ^e siècle.....	126
Fig. 22 : Densité des communes et réseau routier actuels.....	128
Fig. 23 : Plan général de Najac	130
Fig. 24 : Plan général de Villeneuve.....	137
Fig. 25 : Plan général de Villefranche	143
Fig. 26 : Plan général de Caylus	151
Fig. 27 : Plan général de Nègrepelisse	157
Fig. 28 : Plan général de Septfonds.....	162
Fig. 29 : Sites d'implantation, limites naturelles et limites urbaines	171
Fig. 30 : La fixation urbaine d'origine castrale à Caylus et Najac	177
Fig. 31 : La fixation urbaine d'origine ecclésiale	179
Fig. 32 : La fixation urbaine à partir d'un espace d'échange	181

Fig. 33 : Forme, dimensions et équipements des places intra-urbaines	191
Fig. 34 : Forme, dimensions et équipements des places périurbaines	193
Fig. 35 : Exemples de carrefours en turbine.....	195
Fig. 36 : Pattes d'oie et portes de ville	200
Fig. 37 : Configurations d'îlots et schémas d'organisation parcellaire (1/2)	209
Fig. 38 : Configurations d'îlots et schémas d'organisation parcellaire (2/2).....	210
Fig. 39 : Répartition et proportion des types d'îlots	211
Fig. 40 : Analyse de la fréquence des largeurs et longueurs de parcelles.....	214
Fig. 41 : Analyse de la fréquence et de la répartition spatiale des surfaces parcellaires.....	215
Fig. 42 : Analyse du degré d'élongation des parcelles	216
Fig. 43 : Parcelles non bâties dans l'espace <i>intra-muros</i>	217
Fig. 44 : Répartition chronologique des aménagements en fonction du degré de lotissement....	220
Fig. 45 : Exemples d'îlots découpés de manière binaire, hors du Quercy et du Rouergue	223
Fig. 46 : Planche comparative d'exemples de parcellaires binaires observés	224
Fig. 47 : Exemples de sous-lotissements et de lotissements de comblement présumés	226
Fig. 48 : Deux exemples de déplacements de limites parcellaires à Caylus.....	231
Fig. 49 : Proportion des surfaces de la voirie, du parcellaire non bâti et du bâti au XIX ^e s.....	239
Fig. 50 : Localisation des châteaux par rapport au tissu urbain et aux tracés routiers	243
Fig. 51 : Plans et vues des édifices liés aux représentants du pouvoir seigneurial et royal	246
Fig. 52 : Localisation des différentes maisons consulaires et hôtels de ville connus.....	249
Fig. 53 : Localisation des édifices religieux.....	253
Fig. 54 : Localisation des hôpitaux recensés.....	260
Fig. 55 : Localisation des léproseries recensées.....	262
Fig. 56 : Localisation des constructions collectives à fonction économique	269
Fig. 57 : Maisons ayant fait l'objet d'une étude et maisons intégrées aux monographies	270
Fig. 58 : Typologie et répartition des dispositions de logis par rapport à la rue et à la parcelle ..	272
Fig. 59 : Caylus, dispositif de circulation entre le 21 et le 23 rue Droite.....	280
Fig. 60 : Caylus, exemple restitué de rez-de-chaussée unifié.....	280
Fig. 61 : Types d'enceintes et de fossés recensés	287
Fig. 62 : Répartition par période des constructions et des transformations des maisons recensées ...	305
Fig. 63 : Chronologie des constructions d'enceintes urbaines	307
Fig. 64 : Répartition par décennie des mentions de réparations et reconstructions des enceintes, des tours et ouvrages avancés de Caylus et Villefranche	308
Fig. 65 : Tableau comparatif des chorotypes (1/2)	317
Fig. 66 : Tableau comparatif des chorotypes (2/2)	318
Fig. 67 : Épisode PA1-A, l'occupation isolée proto-urbaine	319
Fig. 68 : Épisode PA1-B, le <i>castrum</i>	320
Fig. 69 : Épisode PA1-C, l'agglomération d'origine ecclésiale	321

Fig. 70 : Épisode PA2, la petite agglomération multiple	322
Fig. 71 : Épisode PA3, la petite agglomération réunie	323
Fig. 72 : Épisode PA4, la petite agglomération renforcée	324
Fig. 73 : Épisode PA5, la petite agglomération désenclavée	325
Fig. 74 : Épisode PA6-A, la petite agglomération dépeuplée	326
Fig. 75 : Épisode PA6-B, la petite agglomération périurbanisée	327
Fig. 76 : Hypothèse de trajectoire des petites agglomérations	328
Fig. 77 : Comparaison des trajectoires urbaines des villes et des petites agglomérations	330
Fig. 78 : Frise de correspondance chronologique des épisodes chrono-chorématiques	331

Titre : Dynamiques du tissu urbain et trajectoires des petites agglomérations depuis le Moyen Âge : approche archéologique et morphologique en Quercy et en Rouergue

Mots clés : Archéologie médiévale, Urbanisme, Dynamique urbaine, Petites agglomérations, Tissu urbain

Résumé : Les petites agglomérations constituent, depuis le Moyen Âge, une composante importante du maillage urbain. Pourtant, leur étude est longtemps demeurée centrée sur les conditions de leur formation, au détriment des processus de transformations qui ont façonné leur tissu urbain. Cette thèse propose de dépasser cette tendance historiographique, en s'attachant à restituer, sur la durée, leurs dynamiques et leurs trajectoires. Par la combinaison de l'approche morphologique, des données archéologiques – bâties et sédimentaires – et des sources écrites, l'étude examine six petites agglomérations situées dans les anciennes circonscriptions du Quercy et du Rouergue. Elle suit leur développement depuis les prémices de leur formation, jusqu'au début de la Période contemporaine. À l'échelle fine du tissu urbain, cette thèse interroge l'évolution des modes d'organisation de l'espace, des pratiques d'aménagement de la voirie, ainsi que des transformations du parcellaire et du bâti. À une échelle plus large, elle propose de replacer l'histoire singulière de ces petites agglomérations dans la trajectoire urbaine française depuis le Moyen Âge.

Title: Urban Fabric Dynamics and Trajectories of Small Towns since the Middle Ages: An Archaeological and Morphological Study in Quercy and Rouergue

Key words: Medieval archaeology, Town planning, Urban dynamic, Small towns, Urban fabric

Abstract: Since the Middle Ages, small towns have been an important part of the urban network. For a long time, however, their study has focused on the conditions of their formation, to the detriment of the processes of transformation that have shaped their urban fabric. This thesis sets out to go beyond this historiographical tendency, by attempting to trace their dynamics and trajectories over time. Combining a morphological approach with archaeological data (both built and sedimentary) and written sources, the study examines six small towns located in the former districts of Quercy and Rouergue. It traces their development from the earliest days of their formation to the start of the contemporary period. At the level of the urban fabric, the study examines the evolution of spatial organisation, road planning practices, and changes in the layout of plots and buildings. On a broader scale, it seeks to place the singular history of these small towns within the context of French urban trajectories since the Middle Ages.